



HAL
open science

La bastide Pons-de-Prinhac

Jérôme Briand, Pascal Lotti, Christophe Calmés, Carme Rémi, Sophie Cornardeau, Nicolas Portet, Michel Barrère, Marie Cremades, Mathieu Linlaud

► **To cite this version:**

Jérôme Briand, Pascal Lotti (Dir.). La bastide Pons-de-Prinhac. Inrap. CNRS Éditions, 284 p., 2023, Recherches archéologiques 25, 978-2-271-14965-7. hal-04396861

HAL Id: hal-04396861

<https://inrap.hal.science/hal-04396861v1>

Submitted on 16 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La bastide Pons-de-Prinhac

Un lotissement périurbain de
Toulouse au XIV^e siècle

Sous la direction de
Jérôme Briand et Pascal Lotti



RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES
25

sous la direction de
Jérôme Briand, Pascal Lotti

La bastide Pons-de-Prinhac
Un lotissement périurbain de Toulouse au XIV^e siècle

INRAP

121, rue d'Alésia – 75014 Paris

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

La collection « Recherches archéologiques » publie, à destination de la communauté scientifique, des monographies et des synthèses issues d'opérations d'archéologie préventive menées par l'Institut national de recherches archéologiques préventives. Ces travaux se distinguent par le caractère majeur des sites étudiés, leur aspect novateur, en termes méthodologiques ou scientifiques, ou encore l'ampleur du territoire pris en compte.

Comité éditorial

Marc Bouiron (Inrap), Ivan Ferrareso (Inrap), Catherine Chauveau (Inrap), François Fichet de Clairfontaine (ministère de la Culture), Dominique Garcia (Inrap), un représentant de CNRS Éditions.

Comité de lecture

Véronique Abel (Inrap), Reginald Auger (université Laval de Montréal), Marie-Christine Bailly-Maitre (CNRS), Jean-François Berger (CNRS), Geertrui Blancquaert (SRA Champagne-Ardenne), Élise Boucharlat (ministère de la Culture), Françoise Bostyn (Université de Paris I), Jean Bourgeois (université de Gand), Dominique Castex (CNRS), André Delpuech (musée de l'Homme), Matthieu Honegger (université de Neuchâtel), Gilbert Kaenel † (université de Lausanne), Jacques Jaubert (université de Bordeaux-I), Florence Journot (université de Paris I), Sophie Liegard (département de l'Allier), Foni Le Brun-Ricalens (Musée du Luxembourg), Élisabeth Lorans (université de Rouen), Claude Mordant (université de Bourgogne), Claude Raynaud (CNRS), Gilles Sauron (université de Paris IV), Stéphane Sindonino (Inrap), Marc Talon (DRAC Bourgogne Franche-Comté), Jacques Tarrête, Laurence Tranoy (université de La Rochelle), Boris Valentin (université de Paris I), Christian Verjux (DRAC Centre Val-de-Loire), Eugène Warmenbol (université libre de Bruxelles).

Nous remercions pour la relecture de ce volume : Jean-Luc Boudartchouk † (Inrap), Jean-Courret Ézéchiél (université Bordeaux Montaigne), Jean-Michel Poisson (EHESS), Quitterie Cazes (université Toulouse Jean-Jaurès).

Inrap

Dominique Garcia, président exécutif
Daniel Guérin, directeur général délégué
Marc Bouiron, directeur scientifique et technique

Direction éditoriale

Catherine Chauveau, Inrap

Secrétariat d'édition

Marie-Agnès Jassionnesse

Préparation de copie et mise en page

Corine Desprez-Marcigny

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20 rue des Grands Augustins, F – 75006 Paris.

© Inrap/CNRS ÉDITIONS, Paris, 2023
ISBN: 978-2-271-14965-7
ISSN: 2118-6472

Sommaire

.....

INTRODUCTION	9
Chapitre 1. L'ÉVOLUTION DU SECTEUR À TRAVERS LES SOURCES ÉCRITES.....	15
Introduction	15
La naissance du territoire de la ville de Toulouse : état des connaissances	17
La situation avant le XII ^e siècle.....	17
Les premiers essais d'occupation des sols avant la sauve-té comtale d'Alphonse Jourdain.....	18
La sauve-té comtale de la première moitié du XII ^e siècle.....	19
Le territoire de la ville (fin XII ^e -début XIII ^e s.) : le Gardiage et la Viguerie.....	22
La situation au cours de la croisade contre les Albigeois	22
La fondation de la bastide Pons-de-Prinhac	24
Les sources disponibles	24
Un terme pour deux phénomènes d'urbanisation distincts : bastide	26
Le contexte politique et social de la fondation des bastides à Toulouse	29
Une fondation des Prinhac?.....	30
Peut-on dater la fondation?	31
L'occupation.....	31
Un déclin de la bastide dès le XIV ^e siècle?	33
La guerre contre les Anglais et ses conséquences	33
La question de la destruction des faubourgs de la ville	34
La révolte de mai 1357	35
Le sac du sud de la ville par le comte de Foix.....	36
Le sort de la bastide au début de la guerre de Cent Ans	38
L'état de la ville au cours du XV ^e siècle.....	39
Une situation défavorable.....	39
Les malheurs du temps	40
Le quartier à travers le prisme de la documentation fiscale.....	41
Les lentes transformations de l'espace durant la période moderne.....	43
Le canton de la Lèdre à partir des sources fiscales	43
L'installation des Carmes déchaussés et le domaine de Frescaty.....	44
La période contemporaine : du jardin des Plantes au Muséum.....	47
Conclusion	48
Chapitre 2. ORGANISATION ET OCCUPATION DU LOTISSEMENT.....	51
La chronologie des occupations	51
Les indices d'occupation pré-augustéenne et les vestiges du Haut-Empire	51
L'occupation médiévale.....	53
L'époque moderne et la période contemporaine.....	53
La caractérisation des vestiges médiévaux	54
La mise en place du parcellaire	54
<i>Les voies</i>	54

<i>La trame parcellaire</i>	58
L'organisation de l'espace au sein des parcelles	65
<i>Le bâti</i>	65
<i>Les structures excavées</i>	104
L'occupation et l'abandon de la bastide	116
<i>Les témoignages de l'occupation</i>	116
<i>Les traces de l'incendie</i>	124
La réoccupation du site	125
<i>Les voies et les fosses adjacentes</i>	126
<i>Les structures excavées</i>	127
 Chapitre 3. UNE FENÊTRE SUR LA CULTURE MATÉRIELLE DES XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES.	131
La céramique médiévale	131
Introduction	131
Approche technologique	132
<i>Les céramiques communes à pâte rouge</i>	132
<i>Les céramiques communes à pâte grise</i>	132
<i>Les céramiques fines</i>	133
<i>Les céramiques à décor de barbotine</i>	133
<i>Les céramiques à pâte blanche</i>	133
<i>Les céramiques émaillées</i>	133
Approche morphologique et fonctionnelle	134
La vaisselle culinaire	136
<i>Les pots sans anse</i>	136
<i>Les marmites</i>	140
<i>Les pots à bec ponté</i>	146
<i>Les jattes</i>	156
<i>Les pots à une anse</i>	156
<i>Les poêlons</i>	156
<i>Les lèchefrites</i>	156
<i>Les couvercles plats</i>	159
Les ustensiles de stockage	164
<i>Les cruches à bec tubulaire</i>	164
<i>Les cruches à bec pincé</i>	167
<i>Les opercules</i>	167
<i>Les jarres</i>	167
La vaisselle de service	170
<i>Les pichets à bec rapporté</i>	170
<i>Les pichets à bec pincé</i>	170
<i>Les petites formes</i>	173
<i>Autres vases à liquide</i>	173
<i>Les formes ouvertes</i>	175
Les formes rares	177
<i>Les lampes</i>	177
<i>Les formes ouvertes</i>	177
<i>Autres formes</i>	179
Synthèse et discussion chronologique	179
<i>Un lot abondant et diversifié</i>	179
<i>Un lot de datation incertaine</i>	180
Le mobilier ferreux	189
Un corpus reflétant une période de transition vers la modernité	189

L'armement	192
<i>Épée</i>	192
<i>Fer de projectile</i>	194
<i>Arme d'hast</i>	194
<i>La coutellerie</i>	196
Les ustensiles culinaires	200
<i>Couvercle</i>	200
<i>Attache de récipient</i>	202
<i>Trépied</i>	202
<i>Plat</i>	203
<i>Louche</i>	204
Les activités artisanales	204
<i>Les peignes à laine</i>	204
<i>Ciseaux</i>	206
<i>Emporte-pièce</i>	207
<i>Enclume tas</i>	207
<i>Les pièces d'assemblage</i>	208
Huisserie, ameublement et serrurerie	211
<i>Les gonds</i>	211
<i>Les paumelles</i>	214
<i>Les pentures</i>	214
<i>Les verrous</i>	216
<i>Anneaux à pattes de fixation</i>	218
<i>Ferrures et applique ornementale</i>	218
<i>Les crochets mobiles</i>	219
<i>Les loquets</i>	219
<i>Les morillons</i>	222
<i>Les cadenas</i>	222
<i>La serrurerie</i>	224
L'outillage agricole	235
Le mobilier équestre	235
<i>La ferrure des équidés</i>	235
<i>L'éperon à molette</i>	241
<i>L'équignon, un témoin matériel des voitures médiévales</i>	242
<i>Les boucles en fer</i>	244
Les ustensiles divers	246
<i>Les cerclages</i>	246
<i>Le crampon de socque</i>	248
<i>La guimbarde</i>	249
<i>Le luminaire</i>	249
<i>Les indéterminés</i>	249
Le verre	252
Présentation générale	252
Analyse typologique et éléments de datation	252
<i>Verres à tige</i>	253
<i>Gobelets</i>	253
<i>Coupes</i>	255
<i>Verres à pied</i>	255
<i>Bouteilles/flacons</i>	256
Conclusion	257
Le mobilier en alliage cuivreux	258
Identifications et interprétations : profil général de l'assemblage	258

Répartition par catégories descriptives ou fonctionnelles	259
Conclusion	262
CONCLUSION	265
L'approche chronologique par le mobilier.....	266
... et les interrogations qu'elle soulève sur son occupation et son abandon	267
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....	271

Auteurs et contributeurs

Jérôme BRIAND, Inrap

Pascal LOTTI, Inrap

Christophe CALMÉS, Service de l'inventaire patrimonial et de l'archéologie de Toulouse métropole (SIPA), UMR 5608 TRACES, université de Toulouse Jean-Jaurès

Rémi CARME, Hadès

Sophie CORNARDEAU, Inrap, UMR 5608 TRACES, université de Toulouse Jean-Jaurès

Nicolas PORTET, LandArc

Michel BARRÈRE †, conservateur général du patrimoine, DRAC Occitanie, UMR 5608 TRACES, université de Toulouse Jean-Jaurès

Marie CREMADES, en contrat LandArc au moment de l'étude

Mathieu LINLAUD, maître de conférences en archéologie médiévale, université Paris-Nanterre, ArScAn UMR 7041

Remerciements

Cet ouvrage est dédié à Michel Barrère qui, au-delà de sa contribution par l'étude du mobilier en alliage cuivreux, a été un soutien permanent au sein du Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées pour que les résultats de la fouille du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse soient publiés.

L'ouvrage présenté ici est l'aboutissement d'une longue démarche amorcée dès la remise du rapport final de l'opération de fouille en 2006.

Nous adressons nos remerciements au Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées dirigé par Michel Vaginay dont la confiance n'a jamais été démentie. Pour sa part, la Direction scientifique et technique (DST) de l'Inrap a soutenu le projet en nous accordant régulièrement tout au long de ces années les moyens nécessaires à la parution de la publication. Au sein de la DST, nos remerciements s'adressent particulièrement à son ancien directeur Pascal Depaepe, ainsi qu'à Mark Guillon, Gérard Bataille et plus récemment Bénédicte Quilliec. Que tous les collègues de l'Inrap en Midi-Pyrénées qui nous ont côtoyés pendant ces années en nous témoignant leur soutien soient également remerciés, et notamment le regretté directeur adjoint scientifique et technique Jean-Luc Boudartchouk.

Nous n'oublions pas les collègues de l'Inrap qui ont été associés à nos côtés au rapport final de l'opération de fouille qui constitue la première étape indispensable pour envisager une publication des résultats : Anne-Laure Berthet, Fabien Callède, Olivier Dayrens, Philippe Gardes, Vincent Geneviève, Hélène Martin et Henri Molet, ainsi que les personnes impliquées dans le traitement du mobilier pour préparer leur étude, tout particulièrement Monique Drieux-Daguerre (laboratoire de conservation-restauration Materia Viva) et Céline Gargam (radiographie, Aktis Adelos).

Introduction

Jérôme Briand et Pascal Lotti

La volonté de publier une monographie de site sur les données de la fouille archéologique de l'extension du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse est le fruit d'un travail collectif engagé dès la réception de l'avis très favorable porté par la Commission interrégionale de la recherche archéologique sur le rapport final de fouille préventive¹ (Briand, Lotti 2006). Ce rapport d'intervention faisait état des découvertes de l'opération menée en deux phases sur 2002 et 2003, préalablement à la création d'une nouvelle aile de bâtiment, avec sous-sol, confiée à l'architecte Jean-Paul Viguier. Le projet incluait également, à plus long terme, un aménagement paysager à l'est de la construction. Localisée dans les anciennes parcelles dévolues au jardin botanique Henri-Gaussen², la fouille a porté sur une surface de 1 850 m² située extra-muros à environ 150 m au sud de l'enceinte de la ville (fig. 1, n° 1). La porte Montgaillard (rue Ozenne), toute proche, ainsi que les lices et fossés (disparus, aujourd'hui les allées Jules-Guesde), sont des éléments structurant l'espace dans ce secteur depuis le Moyen Âge. La fouille avait été prescrite³ par le Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées auprès de la Ville de Toulouse, maître d'ouvrage, sur la base d'un rapport de diagnostic réalisé en 2001 sous la responsabilité de Frédéric Veyssière (Veyssière 2001). Ce rapport rendait compte de la présence de structures datées du bas Moyen Âge : voirie, bâti et fosses, le tout scellé par un niveau de tuiles fragmentées et un puissant remblai. Les conclusions du diagnostic n'avaient toutefois pas mis en lumière la nature exacte des vestiges archéologiques et la portée historique de la découverte.

Dans ce secteur de Toulouse, à l'extérieur du rempart de la cité qui a repris le tracé de l'enceinte antique, plusieurs opérations de fouille, antérieures ou concomitantes à la fouille du Muséum, ont particulièrement porté sur le quartier Saint-Michel. Exception faite d'un tronçon de la voie Narbonnaise et de quelques éléments architecturaux antiques, les résultats de ces opérations ont surtout contribué à la connaissance de la topographie médiévale de l'espace devant une des portes de la ville, la porte Narbonnaise : fouilles de la place Paul-Feuga en 1991 (fig. 1, n° 4) (Peyre 1993), de la cité judiciaire en 1999, 2002 et 2006 (fig. 1, n° 3) (Catalo 1999; Catalo 2007), et de la station de métro Palais-de-Justice en 2002 (fig. 1, n° 2) (Paya 2004; Paya, Catalo dir. 2011). Un diagnostic réalisé en 2010 rue des Trente-Six-Ponts (fig. 1, n° 6) a permis la découverte de nouvelles sépultures médiévales venant compléter les découvertes précédentes constituant, avec les tombes de la place Paul-Feuga, les trois phases de travaux de la cité judiciaire et le site de la station de métro Palais-de-Justice le plus grand ensemble de sépultures fouillé à Toulouse (Paya 2010; Paya, Catalo dir. 2011, p. 10).

L'emprise de la fouille du Muséum se localise juste au-delà des limites de l'ancienne sauveté comtale devenue le faubourg Saint-Michel et ce secteur relève d'une autre dynamique d'occupation. Elle se situe en bordure d'un espace de verdure (jardin des Plantes, Grand-Rond, jardin Royal) bordé par les larges allées Jules-Guesde qui reprennent pour une large part les anciennes lices de la ville.

1. CIRA Sud-Ouest du 12 septembre 2006.
2. Parcelles cadastrales AB 8-10.
3. Arrêté du 25 mars 2002 portant prescription d'une fouille archéologique préventive.



▲ Fig. 1 : Localisation du site du Muséum et des opérations archéologiques proches (DAO : Jérôme Briand, Fabien Callède, Inrap).

La topographie des lieux est figée depuis l'établissement du couvent des Carmes deschaussés au xvii^e siècle. L'opération de fouille préventive pour l'extension du Muséum, dont les locaux étaient confinés jusqu'à cette date dans les anciens bâtiments conventuels, a donné l'opportunité de sonder ce secteur préservé de toute construction depuis des siècles. Postérieurement à la fouille du Muséum, les allées Jules-Guesde ont fait l'objet d'un diagnostic archéologique avant les nouveaux aménagements piétonniers sur la ligne Garonne du tramway (fig. 1, n° 5) (Catalo 2011, Catalo *et al.* 2012). Le jardin botanique Henri-Gaussen, pour son réaménagement paysager, a également été diagnostiqué à la suite de la fouille du nouveau bâtiment du Muséum (Briand 2003).

Concernant la publication des résultats de la fouille après la remise du rapport final d'opération, une première présentation sommaire de la bastide a été intégrée dans le numéro de la revue *Archéopages* consacré à la thématique des quartiers et faubourgs (Briand, Lotti 2009). Plus récemment, une communication portant sur les constructions en torchis retrouvées sur le site a été présentée lors des échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue à Lattes (Lotti, Briand 2018). Préalablement, les résultats issus de l'exploitation partielle des données tirées du rapport de fouille du site du Muséum avaient été utilisés par Jean Catalo et Henri Molet dans le chapitre d'un ouvrage de synthèse sur mille ans d'histoire urbaine consacré aux *barris* et bastides, qui rend compte de l'intérêt de la recherche pour les zones périurbaines (Catalo, Cazes dir. 2010, p. 148-149). À destination du grand public, le site a été intégré au parcours de l'*Atlas archéologique du Grand Toulouse* édité par l'Inrap⁴ et par la suite une chronique numérique a été commandée par la ville de Toulouse, gestionnaire du Muséum d'histoire naturelle, dans le cadre des Journées nationales de l'archéologie en 2018⁵.

L'opération archéologique sur l'emprise du sous-sol du nouveau bâtiment du Muséum s'est déroulée en deux campagnes en raison de contraintes techniques⁶. Entre-temps, la présentation des premiers résultats de la fouille du Muséum avait été intégrée à l'exposition mise en place au cours de l'été 2003 par le musée Saint-Raymond, musée des Antiques de Toulouse, sous le titre : « Archéologie à Toulouse 2002-2003, dernières découvertes ». Ceux-ci révélaient pour la première fois des vestiges topographiques et matériels sur un phénomène connu par les historiens, mais non encore identifié archéologiquement, à savoir un lotissement périurbain, une bastide. Cette découverte majeure n'avait pas été pressentie à l'issue du diagnostic, ce qui engendra l'octroi de moyens supplémentaires pour la suite de la fouille et l'exploitation des données.

Déjà, le rapport final d'opération avait cherché à rendre compte de la riche diversité des données rencontrées, par la présentation descriptive des structures et l'étude sommaire du mobilier associé⁷. Une synthèse résumait l'apport de cette opération pour Toulouse, mais aussi l'intérêt et l'originalité des vestiges que présentait le site. Elle ne faisait pas l'impasse, pour la période médiévale, sur l'apparente contradiction, ou du moins le décalage constaté entre les données chronologiques fournies d'une part par l'étude du mobilier céramique, mais aussi celle d'une partie du mobilier métallique, qui évoquaient une occupation au-delà du xiv^e siècle, et d'autre part les premières données issues de l'étude documentaire qui semblaient témoigner d'un abandon de l'occupation du site bien avant la fin de ce siècle. C'est pourquoi, à l'issue des moyens engagés pour le rapport de fouille, notre volonté de publier ne pouvait omettre les besoins complémentaires nécessaires pour l'étude des mobiliers ferreux, céramique et en verre ainsi que pour des tentatives de datations par radiocarbone, et enfin pour une relecture des données fournies par les différentes études particulières et leur

.....
4. <https://multimedia.inrap.fr/atlas/Grand-Toulouse/archeo-toulouse>.

5. <https://www.museum.toulouse.fr/-/sous-le-museum-2000-ans-d-histoire-toulousaine>.

6. La première campagne de fouille démarra en septembre 2002 par huit jours de décapage mécanique pour extraire une épaisseur de 1 m à 1,50 m de remblais contemporains et modernes recouvrant directement les structures archéologiques, le limon encaissant ou la grave sableuse apparaissant localement en tant que substrat géologique. Elle se termina en février 2003 après 75 jours de travail sur environ 1 500 m². La deuxième campagne, du 5 août au 15 septembre 2003, a permis la fouille sur 350 m² au sud de l'emprise.

7. Bien qu'un effort budgétaire eût été consenti par l'Inrap, les moyens limités engagés en postfouille n'avaient pas permis de réaliser une étude exhaustive de l'ensemble du mobilier.

confrontation à la lumière des séquences stratigraphiques révélées par la fouille, étoffée d'une nouvelle analyse critique des sources historiques.

C'est dans ce contexte qu'une demande d'aide à la préparation d'un manuscrit en vue d'une publication fut sollicitée en 2007 auprès de la Direction de l'architecture et du patrimoine. Cette demande bénéficia immédiatement de l'appui de la Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées⁸ et du soutien de la Direction scientifique et technique de l'Inrap. La consolidation et la radiographie du mobilier ferreux ont pu être engagées dès l'année 2008⁹. Cette même année, des jours ont été accordés à deux agents de l'Inrap pour reprendre l'étude historique du site et celle du verre. À la suite de cet effort, le Comité des publications et de la diffusion de la recherche archéologique auprès de la Sous-direction de l'archéologie débloqua en 2009 la première part du budget d'aide à la préparation d'une publication, puis en 2011 la part restante permettant la réalisation du nettoyage d'une sélection d'objets ferreux à forte valeur informative et leur étude typochronologique, ainsi que l'étude complémentaire sur la céramique, auprès de prestataires¹⁰. En dépit des moyens supplémentaires engagés, l'étude archéozoologique n'a pas pu être poursuivie. Nous nous contentons de reprendre les conclusions de la présentation sommaire, car limitée en nombre d'unités stratigraphiques observées, réalisée dans le cadre du rapport de fouille¹¹. L'étude des monnaies¹² et celle du mobilier cuivreux¹³ n'ont pas non plus été complétées depuis le rapport de fouille. L'identification du petit mobilier cuivreux a été néanmoins à nouveau présentée dans le cadre de cette publication en hommage à Michel Barrère. L'appel dans le texte de ces études se fera toutefois au fur et à mesure de la description du contexte chronologique de l'occupation du site. La publication ne fait pas non plus référence à des disciplines qui auraient pu éclairer l'interaction du site avec son milieu (palynologie, carpologie...), aucun protocole méthodologique n'ayant été envisagé au moment de la fouille.

Cet ouvrage se concentre sur les occupations médiévales du site auxquelles appartient la grande majorité des vestiges mis au jour. La première occupation livre le portrait d'un lotissement périurbain créé *ex nihilo* dont la durée d'existence apparaît courte. La seconde témoigne d'une réoccupation du site après sa destruction liée à un incendie volontaire. Afin de bien appréhender ces deux phases, le contexte historique est largement développé dans le premier chapitre. Il vise à définir les modalités de l'occupation du sol et les enjeux territoriaux qui ont animé ce secteur depuis la fin du XI^e siècle, tout en essayant de replacer les données dans un cadre événementiel local essentiel à la compréhension du site. Après une présentation chronologique succincte de l'ensemble des structures reconnues, de la période pré-augustéenne jusqu'à nos jours, qui laisse apparaître une occupation discontinue sur la longue durée, le second chapitre aborde spécifiquement la période médiévale avec, en premier lieu, l'examen de la trame parcellaire étroitement dépendante d'un réseau viaire créé pour le nouveau lotissement. Dans un second temps, les structures bâties et excavées sont décrites avant une lecture chronologique de son occupation et de son abandon. Le chapitre s'achève avec la présentation des quelques structures qui attestent d'une réoccupation des lieux. Enfin, le troisième chapitre documente la culture matérielle (céramique, mobilier ferreux, verre, petit mobilier en alliage cuivreux) et le choix de la publication s'est porté sur la présentation exhaustive de ces corpus. Les catalogues associés aux illustrations fournissent une précieuse aide pour apprécier l'évolution typologique de bon nombre d'objets et d'outils pour cette période charnière des XIV^e-XV^e siècles.

.....

8. Six datations par radiocarbone ont été prises en charge dans le cadre du programme Artemis (Centre de datation par le radiocarbone, université Claude Bernard Lyon 1). La DRAC Midi-Pyrénées participa également financièrement à une partie du nettoyage du mobilier ferreux à hauteur de 10 %.
9. Les radiographies ont été effectuées par Céline Gargam (Aktis Adelos, Toulouse).
10. Le traitement du mobilier métallique a été réalisé au laboratoire Materia Viva de Toulouse (Typhaine Brocard-Rosa, Christel Sudres et Monique Drieux-Daguerre), son étude par le laboratoire LandArc (sous la direction de Nicolas Portet). L'étude sur le mobilier céramique médiéval a été confiée à Rémi Carme (Hadès) qui avait précédemment réalisé l'inventaire et une première synthèse sur le mobilier pour le rapport de fouille en tant qu'agent CDD de l'Inrap (Briand, Lotti dir. 2006, p. 139-162).
11. L'analyse préliminaire de la faune a été réalisée par Hélène Martin (Inrap). Un tiers environ du lot avait été examiné et présenté dans le rapport de fouille (4282 vestiges) (Briand, Lotti dir. 2006, p. 199-217).
12. Les monnaies ont été identifiées et étudiées dans le cadre du rapport final d'opération de fouille par Vincent Geneviève (Inrap) (Briand, Lotti dir. 2006, p. 227-232).
13. L'étude du petit mobilier en alliage cuivreux a été réalisée dans le cadre du rapport final d'opération de fouille par Michel Barrère (Drac/SRA Midi-Pyrénées) (Briand, Lotti dir. 2006, p. 219-225).

Au-delà de la description et de l'analyse d'un exemple de quartier neuf médiéval, l'objectif majeur de cette publication réside dans la confrontation objective entre les différentes études qui y sont exposées. Présentée dans la conclusion, elle offre plusieurs possibilités de lecture en l'état des interrogations qui persistent, dont l'impact sur la datation du site est évident, et par là même sur celle de l'abondant mobilier collecté qui constitue une collection de référence pour une période resserrée qu'il reste à mieux définir.

Chapitre 1

L'évolution du secteur à travers les sources écrites

Christophe Calmés

Introduction

Les marges de la ville demeurent un objet d'étude encore négligé par les chercheurs. Peu de travaux leur sont consacrés avant les années 2010. Besançon (Fiétier 1973) et Bordeaux (Bochaca 1997) restent des exemples isolés. Les problématiques sont tournées soit vers l'histoire urbaine, soit vers l'histoire rurale. Pour Toulouse, deux travaux universitaires n'ont pas su se démarquer d'une démarche liée à l'histoire de l'occupation du sol, cherchant à définir un paysage propre à cette ceinture périurbaine et ne relevant pas de la construction du territoire de la ville (Calmés 2000 et Calmés 2001). Un colloque tenu à Lyon en 2011 a posé le problème de la définition de ce territoire (Bouffier *et al.* 2015). Denis Menjot (Menjot 2015) constate qu'il s'agit d'espaces encore mal définis et identifiés dans les sources, mais dont les fonctions sont diversifiées et inextricablement liées aux activités de la ville. Au cours du même colloque, Jean-Loup Abbé (Abbé 2015) s'appuie sur les sources fiscales pour tenter de qualifier cet espace au regard de la représentation spatiale. Il rappelle que ces sources livrent une « photographie ponctuelle » de ce paysage très mouvant. On retrouve cette approche dans les travaux utilisant les outils de SIG sur l'aspect morphologique des villes et de leurs alentours. Les travaux d'Ézéchiél Jean-Courret (Jean-Courret 2006) sur Bordeaux ont permis de remettre l'étude des lotissements périurbains dans les problématiques de la construction de la ville et d'en cartographier le développement. En parallèle, cette approche morphologique se retrouve dans l'Atlas historique de la même ville de Bordeaux, travail qui se pose comme nouveau jalon dans l'histoire de l'étude des villes (Jean-Courret, Lavaud 2009). En 2016, Jean-Courret arrive à déduire de la documentation fiscale et cartographique le processus de lotissement d'un secteur de Bordeaux. Cette extension urbaine se ferait plutôt au fur et à mesure de l'assainissement des terres, de l'ouverture des voies, de manière progressive, plutôt que selon un plan d'ensemble.

Au Moyen Âge, l'emprise de la fouille du Muséum se trouve dans le premier territoire « consulaire ». Elle fait partie du ressort du « Gardiage » de la ville et est à proximité immédiate des remparts. Cette zone périurbaine très proche est nommée dans la documentation « hors-les-murs », ou encore « faubourgs » à partir de la fin de l'époque médiévale. Cette appellation désigne l'ensemble du territoire jouxtant immédiatement la ville. Il se distingue de la « banlieue », qui

désigne alors le territoire plus éloigné des murs mais compris dans le bornage du Gardiage. Cette construction médiévale du territoire est encore présente à l'époque moderne, on peut la lire dans le cadastre de 1680. Ce dernier est composé pour chaque « capitoulat » d'un registre « ville », d'un registre « faubourg » et d'un dernier livre « banlieue ». Il y a donc une distinction, à l'intérieur même du Gardiage, de ce qui est proche de la ville et de ce qui en est éloigné. De plus, le rapport entre centre et périphérie, défini à travers ces textes, est relayé par la documentation fiscale, à travers ces différentes aires territoriales (ville, sauveté, Gardiage et ses extensions). Plus on s'éloigne du « centre », plus on observe un gradient dans l'occupation allant du plus densément urbanisé vers une occupation de type rurale.

Dans cette zone « hors-les-murs », la famille capitulaire des Prinhac acquiert au fil du temps plusieurs parcelles et, certainement à partir du début du XIV^e siècle, projette de lotir le secteur à proximité de la porte Montgaillard selon les caractéristiques d'une bastide périurbaine, à l'exemple de celles connues et déjà étudiées par les historiens de la ville.

Son identification a été faite par Henri Molet (Briand, Lotti dir. 2006, p. 251-260) à partir de l'enquête documentaire réalisée en 2003 au terme de la fouille. Les plus anciennes mentions de cette bastide ne sont pas antérieures à la fin du premier tiers du XIV^e siècle. Aucun indice dans la topographie actuelle du quartier ne permettait de supposer qu'il existait un quartier périurbain médiéval à cet endroit¹⁴. Les textes qui le citent sont rares et la nature de son occupation est difficile à déterminer, d'autant que les modalités et la date de sa création ne sont encore que le fruit d'hypothèses (Catalo, Cazes dir. 2010, p. 148-149). En prenant comme point de départ l'hypothèse fournie par Henri Molet, nous allons, dans cette partie, étudier le contexte, le développement et l'abandon de ce quartier situé à l'extérieur de la ville puis englobé dans son territoire.

Mais avant de s'interroger sur la bastide elle-même par le biais des sources disponibles, il faut poser les contextes topographique et social. Pour cela, il est nécessaire de replacer la parcelle dans son moulon, le moulon dans son quartier puis le quartier dans la ville. Le terme « moulon » que l'on retrouve dans la documentation fiscale, désigne à Toulouse un îlot de maisons¹⁵. D'après Salies (Salies 1989), le terme trouve son origine dans le mot *molitio*, c'est-à-dire un tas ou amas de maisons. Il note que dans les cadastres de 1571 et de 1680, il y aurait à peu près 450 moulons dans l'ensemble du territoire communal¹⁶. La position particulière de la bastide aux abords de la ville permet de saisir l'intégration de l'espace en dehors de l'enceinte au sein de l'agglomération toulousaine. La ville s'est vite développée, sortant loin de ses murs pour envahir et peupler tout l'espace périurbain.

Cette assimilation progressive du territoire ceinturant la ville s'est faite en suivant un rythme lent. Les abords de la ville autour de la porte Montgaillard ont longtemps conservé un caractère rural, où les jardins et vergers occupent l'essentiel de l'espace, alors que tout le quartier situé à proximité du château Narbonnais commençait à s'urbaniser.

Pour saisir les modalités de cette urbanisation progressive du territoire de la ville de Toulouse, il nous faut faire un point sur l'état des connaissances dont on dispose sur sa naissance. Ensuite, nous focaliserons notre attention sur le contexte de la création de la bastide, et enfin sur l'analyse spatiale que permettent les sources fiscales principalement, afin de livrer un portrait de ce quartier à travers les siècles.

.....

14. Astre 1949 : Nulle part dans sa monographie sur l'origine et la construction du musée, il ne rapporte la découverte de telles structures. Wolff 1958 : l'attention est plutôt portée sur d'autres quartiers, comme les bastides de l'Étoile ou de Saint-Bernard.

15. Dans d'autres villes, il est l'équivalent de « gache » (comme à Albi). Aujourd'hui, il est le synonyme de « pâte de maisons ».

16. Le moulon est sous-divisé en dizaines. Les sources cadastrales qui emploient ces termes les utilisent en tant qu'unités de prélèvement fiscal, et non comme unités topographiques, il n'y a pas de représentation planimétrique associée à ce type de source avant le plan de 1680.

La naissance du territoire de la ville de Toulouse : état des connaissances

La situation avant le XII^e siècle

Vouloir comprendre l'histoire d'un quartier sur la longue durée, c'est également se pencher sur l'histoire du territoire dont il dépend. Pour mieux saisir l'espace où se tenait la bastide Pons-de-Prinhac, à l'extérieur de la cité, il faut d'abord prendre connaissance du territoire de la ville de Toulouse et de sa mise en place. Pour ce faire, l'analyse du contexte politique ancien et du rôle du comte de Toulouse est indispensable. Les comtes sont d'abord des agents mis en place par les rois francs puis carolingiens. Ce n'est qu'après le x^e siècle que le comte s'affranchit de l'autorité royale carolingienne et « affermit son autorité sur la ville » (Pradalié 2002, p. 61). Chose aujourd'hui admise, et que Philippe Wolff soulignait déjà en 1958, « le roi restait un personnage lointain, on n'avait avec lui que des rapports épisodiques » (Wolff 1958, p. 74). Le comte est l'acteur principal qui affirme son autorité sur la ville (Pradalié 2019, p. 199). À la fin du haut Moyen Âge, « aucun pouvoir n'était vraiment capable, ni de la diriger, ni de s'opposer à ses initiatives », d'autant plus que l'évêque, personnage incontournable dans les autres villes, apparaît totalement effacé du pouvoir¹⁷. Wolff ajoute que « très tôt se noue, entre Toulouse et le comte, une alliance aussi fructueuse pour l'une que pour l'autre ». Pourtant, les rapports entre le comte et les Toulousains ne sont pas connus avant le xi^e siècle (Pradalié 2002, p. 73). En effet, les premières sources documentaires directes n'apparaissent qu'à partir de 1073 (Wolff 1958, p. 52). La période correspondant au haut Moyen Âge toulousain peine à être éclairée par la documentation écrite, et c'est la recherche archéologique qui, depuis une trentaine d'années, aide à mieux saisir l'occupation de la ville et de ses campagnes; il faut noter que les exemples de vestiges sont rares et sont encore sujet de débats, mais au cœur des problématiques actuelles (Barthet, Jacquet dir. 2020).

Les sources de cette période sont maigres. Pourtant, l'intérêt des chercheurs et la fascination exercée par cette période dans l'historiographie font que Toulouse au cours des xi^e et xii^e siècles semble mieux connue qu'aux siècles suivants (Cazes 2002). Du moins, elle semble susciter plus d'engouement, d'abord par son aspect monumental. Les grands ensembles architecturaux prennent naissance, les grands monuments s'ancrent dans le sol. Cette vision est entérinée par de nombreux travaux où la ville n'est qu'un ensemble monumental (les remparts, les établissements monastiques) et où le hors-les-murs n'est qu'à peine esquissé à l'exception de Saint-Sernin. Cette approche désincarnée a été remise en cause par Thierry Dutour (Dutour 2003, p. 28) qui déplore ne voir dans les travaux portant sur les villes de cette époque que des coquilles de pierre où l'on privilégie le plus souvent la forme au détriment des hommes, que l'on fasse plus, en somme, de l'histoire urbaine que de l'histoire sociale. Cet historien souligne que toutes les disciplines sont complémentaires, et qu'il existe une vision multiscalaire de la ville. Elle est un objet privilégié d'études à la fois pour les archéologues, les historiens, les historiens de l'art, les géographes, les sociologues, les urbanistes¹⁸, etc. C'est donc en jonglant avec divers points de vue que la connaissance peut se construire et s'étoffer. Cette approche a été développée lors d'un colloque tenu en 1993, où les intervenants ont proposé une lecture conjointe entre les pouvoirs dans la ville

.....
17. « L'évêque était, depuis la réforme sous Izarn, privé de tout pouvoir temporel » (Wolff 1958, p. 74).

18. Cette approche multiscalaire est reprise pour étudier le territoire périphérique de la ville dans Bouffier *et al.* 2015.

et sa topographie (Cassan, Lemaître dir. 1994). Ces pistes sont encore actives en 2015, où un ouvrage collectif dresse un nouveau bilan sur la recherche multiscalaire pour l'analyse de la forme de la ville (Bourdin *et al.* 2015). En 2009 dans une conférence, Quitterie Cazes propose pour sa part une nouvelle lecture de ces ensembles architecturaux de Toulouse pour traduire les différents jeux de pouvoir au sein de la ville (Cazes 2013). Ce travail souligne l'intérêt d'une étude transversale.

Les premiers essais d'occupation des sols avant la sauve-té comtale d'Alphonse Jourdain

Au cours du ^{xii}^e siècle apparaissent les premiers signes d'une administration communale. C'est surtout après 1120, au sortir du problème de succession posé par les prétentions des Aquitains, que l'on dispose d'un peu plus d'éléments pour comprendre le rôle et le fonctionnement des différents acteurs de la ville¹⁹. Le comte est alors détenteur de la puissance publique, c'est-à-dire des anciennes prérogatives « arrachées au pouvoir royal » (Pradalié 2002, p. 61). La ville apparaît divisée « en quartiers de juridictions différentes » comme le note Gérard Pradalié (Pradalié 2019, p. 216). Ces juridictions sont soit de nature laïque, soit de nature ecclésiastique. On trouve au sein de la ville des fiefs seigneuriaux dirigés par les grandes familles. Ces fiefs sont marqués topographiquement par l'existence de tours, même si on ignore aujourd'hui leur localisation. Après une période troublée, au cours des années 1120, le comte Alphonse Jourdain fait son entrée dans Toulouse, prenant possession de l'héritage de son père (Raimond IV) et de son frère (Bertrand). Ce prince s'investit dans la gestion de la ville, et son domaine propre s'étend autour de sa résidence, le château Narbonnais. On trouve aussi de nombreuses enclaves ecclésiastiques. L'évêque, l'abbaye de Saint-Sernin ou le monastère de la Daurade détiennent de très nombreux biens dans et autour de la ville. En 1152, le consulat toulousain apparaît dans la documentation. Le Commun Conseil de la Cité et du Faubourg comprend six capitulaires, qui seront désignés ultérieurement par le terme de capitouliers, capitouls, quatre juges et deux avocats. Ce conseil est probablement issu directement de la cour du comte (Pradalié 2019, p. 225-226). Pradalié constate que ce conseil semble si bien constitué qu'il existe certainement bien avant la date où il est mentionné pour la première fois. Raimond V, comte entre 1148 et 1194, est souvent absent de la cité. Ces absences favorisent le développement de cette autorité municipale qui n'avait alors qu'un pouvoir judiciaire. En 1188, alors que Richard Cœur de Lion s'avance vers Toulouse à la tête d'une armée, une guerre civile déchire la ville. Les partisans pro-toulousains affrontent un parti pro-aquitain avec une violence qui transparait dans les textes. Ce conflit oblige le comte à renoncer à certains pouvoirs, ce qui est transcrit dans un document daté de 1189. Et l'on date de cet épisode l'acte de naissance du consulat, soulignant son émancipation du pouvoir comtal (Pradalié 2019, p. 230). Au cours de ce siècle, le territoire de la ville est défini d'un point de vue juridique (Limouzin-Lamothe 1932 ; Wolff 1958). Cette création accompagne la naissance de l'institution municipale.

La lente apparition d'un organe municipal chargé d'administrer la ville depuis le milieu du ^{xii}^e siècle, et donc très certainement d'une autorité, entraîne nécessairement l'existence d'un territoire sur lequel elle doit s'appliquer. Le territoire de la ville va mettre du temps à être défini. D'après les connaissances que l'on a sur ce sujet, celui-ci fait son apparition au cours du ^{xii}^e siècle : il est admis que les premiers textes juridiques qui l'évoquent datent de la fin de ce siècle. Ces sources

.....
19. Pour une nouvelle mise au point de ce problème avec l'Aquitaine, cf. Pradalié 2005.

évoquent en particulier un texte émis par le comte Alphonse Jourdain. Quelques années avant 1141 (soit entre 1123 et 1141), ce dernier crée une *salvetat*, un territoire de sauvegarde, pourvu de franchises, entourant le quartier du château Narbonnais, qui s'étend à la fois à l'intérieur de l'enceinte et hors les murs.

Si la volonté du comte de Toulouse Alphonse Jourdain de peupler la zone méridionale en bordure de la ville en établissant sa sauveté est certaine, l'initiative ne lui revient pourtant pas. Les premières tentatives connues sont le fait de son prédécesseur et cousin par alliance, le comte aquitain Guillaume IX. Vers 1115, au-devant de l'emplacement du château Narbonnais, il donne une terre à « saint Antonin et à son abbaye de Lézat; et il y renonce à toute juridiction sur ceux qui viendraient de régions étrangères s'y fixer » (Wolff 1958, p. 60). Ce serait la première mention connue pour une initiative de peuplement de la zone au sud de la ville. D'ailleurs, Philippe Wolff voit dans l'apparition de l'hôpital Saint-Antonin à l'extérieur de la ville, vers la fin du XI^e siècle, le signe de la croissance du secteur (Wolff 1958, p. 61), et elle peut être associée aux travaux visant à mettre en valeur les environs du Sauzat, ruisseau qui traverse la banlieue sud de Toulouse.

La sauveté comtale de la première moitié du XI^e siècle

Prenant la suite de son « cousin » aquitain, le comte Alphonse Jourdain propose à travers une nouvelle initiative, celle d'une sauveté, de constituer un territoire attractif où pourrait s'installer la population autour de son château, en bordure méridionale de la ville. La date exacte reste inconnue. Le texte relatant la décision d'Alphonse Jourdain de créer une zone de franchise autour de son château n'existe plus. L'essentiel de nos connaissances sur le sujet est tiré des travaux de Roger Limouzin-Lamothe, et de ce qu'avant lui Ernest Roschach, l'archiviste de la ville de Toulouse de la fin du XIX^e siècle, a écrit là-dessus (Roschach 1891)²⁰. Cette sauveté et sa charte de fondation probable ont longtemps été datées autour de 1141 par comparaison avec d'autres textes émis par le comte, si l'on en croit la déduction de R. Limouzin-Lamothe tirée de l'analyse que Roschach en a faite dans l'édition du tome VII de *Histoire générale de Languedoc (HGL)* (Limouzin-Lamothe R. 1932, p.119; Roschach 1891, note 47, p. 216)²¹. Ce texte de référence n'existe plus²². Récemment (Pradalié 2019, p. 216), Gérard Pradalié a daté cette sauveté entre 1123, moment où Alphonse Jourdain entre pour la première fois dans Toulouse, et 1127, date à laquelle il offre au prieuré de Saint-Antonin un verger situé près du château Narbonnais (Macé 2008, charte n° 11). Le document de 1141 qui a servi de jalon pour dater l'acte de création de la sauveté comtale est une mesure que prend le comte au sujet du sel et du vin. Les habitants de la ville et du bourg peuvent vendre librement leur vin, sans en être imposés, et ils peuvent se procurer librement le sel nécessaire à leur alimentation (Macé 2008, charte n° 33). Ces avantages se retrouveront dans un acte de 1195 qui mentionne la sauveté pour la première fois.

Au bilan, la *salvetat* d'Alphonse Jourdain n'est pas connue par une mention directe, elle est seulement évoquée dans un acte de 1195, où le comte Raimond VI confirme les privilèges qui ont été accordés par son aïeul²³.

Quel aurait été le but recherché par la création de cette *salvetat*? Les historiens ne sont pas unanimes. S'agissait-il seulement d'attirer la population pour faciliter le peuplement du secteur comtal (Limouzin-Lamothe 1932, p. 222 d'après *HGL* VII, analyse de E. Roschach (Roschach 1891, note 47, p. 216; Wolff 1958, p. 61)²⁴ ou d'un acte politique destiné à se concilier une population, un pays, une capitale (Pradalié 2002, p. 78; Bisson 1999, p. 200)? Elle s'inscrit quoi qu'il en soit dans la continuité des tentatives de mise en valeur du secteur initié dès la fin du XI^e siècle.

.....
20. Limouzin-Lamothe utilise comme matériau, parfois de première main, les inventaires et analyses dressés par Roschach lors de son mandat aux archives municipales.

21. « Nous ignorons la date précise de cette création qui nous est connue par une confirmation postérieure d'une cinquantaine d'années au moins; mais comme elle est positivement du comte Idelfonse, arrivé au pouvoir en 1112, et qu'elle implique l'existence de l'impôt sur la vente du vin, supprimé en 1141, c'est entre ces deux époques extrêmes que nous pouvons la placer sans nous éloigner sensiblement de la vérité ».

22. Laurent Macé dans le catalogue des actes des comtes de Toulouse, publié en 2008, ne le mentionne pas. Aucune copie postérieure n'existe. La seule référence à cette sauveté se trouve donc dans le texte de 1195.

23. Limouzin-Lamothe 1932, p. 222; charte publiée p. 280-282 d'après l'original : AMT, AA 1-11 (2 Mi 1). Macé 2008, charte no 62.

24. Wolff analyse ainsi la situation : « Il devait être malaisé de nourrir tout ce monde, et les difficultés du ravitaillement devaient susciter un "marché noir" : aussi la municipalité naissante se préoccupe-t-elle de limiter le nombre des intermédiaires et les bénéfices des commerçants [...] ».

Que dit le texte de 1195²⁵ ? En premier lieu, il nous montre que la sauveté existe et la mention de ses habitants atteste qu'elle est peuplée. Ensuite, ce document met en avant les *probi homines* de la sauveté, détenteurs de la charte d'Alphonse Jourdain. Ils demandent au comte Raimond de confirmer les privilèges et libertés qui y sont rappelés. Quels sont donc ces habitants, ces *probi homines* qui réclament certaines décharges fiscales de la part du comte ? Que représentent-ils réellement ? Les *probi homines* de Toulouse appartiennent à l'entourage du comte, et les consuls pour la cité et le bourg sont choisis parmi eux (Macé 2002). Or ici, il est bien stipulé qu'il s'agit des *probi homines* de la sauveté. On peut dès lors s'interroger sur le statut particulier du quartier.

Concernant la localisation de ce quartier particulier, le texte aborde rapidement la délimitation de cette zone de privilèges : elle est « signalée et bornée de croix et de croix en croix à l'intérieur des murs de la ville de Toulouse et de dehors, du fleuve de la Garonne jusqu'à ces mêmes murs de la cité, et de dedans contre le château Narbonnais ». Sur sa localisation géographique il n'est rien dit de plus. Ainsi, dans la continuité d'une volonté politique d'occuper l'espace méridional de la ville, le comte Alphonse Jourdain propose une nouvelle forme de peuplement aux abords immédiats de son palais, le château Narbonnais. Il s'agit d'une *salvetat*, une sauveté²⁶, correspondant à un territoire pourvu de sauvegarde pour ceux qui y logeraient.

Depuis Limouzin-Lamothe en 1932, nombreux sont ceux qui ont tenté d'en trouver les limites. La dernière proposition date de 2010. Publié dans l'ouvrage collectif dirigé par Jean Catalo et Quitterie Cazes (Catalo, Cazes dir. 2010), un plan la localise (p. 44). Prenant pour centre le château Narbonnais, elle s'étend à l'extérieur de la ville, sous forme de demi-cercle, en descendant par l'actuelle rue Lamarck qui constitue sa limite orientale. Le cercle se poursuit dans les rues Sainte-Catherine puis du Bûcher avant de remonter le long de la Garonne. Cette restitution s'appuie uniquement sur une analyse parcellaire de la topographie moderne de la ville, le bornage évoqué dans le texte étant assez peu précis pour être identifié topographiquement. Dans cette restitution, les terres qui serviront pour le lotissement médiéval mis au jour par la fouille de l'extension du Muséum sont situées à l'extérieur de la sauveté.

Pour identifier précisément les limites de cette sauveté, un problème se pose toutefois : le seul texte médiéval qui s'y réfère indique seulement que le territoire sera borné. De plus, ces jalons servent à matérialiser les entrées de ce territoire. Leur fonction n'est pas forcément de donner des limites précises, car une délimitation figée pourrait freiner toute future extension initiée par le pouvoir comtal.

Dans la sauveté mise en place par le comte « tout nouvel habitant devait recevoir un *casal* pour élever sa demeure, et y bénéficier de diverses exemptions » (Wolff 1958, p. 50). C'est certainement le premier jalon de la part des autorités publiques de peupler l'extra-muros. Philippe Wolff observe que vers 1180, la zone de sauveté intra-muros est entièrement bâtie et peuplée alors que d'autres zones, parfois intra-muros, sont délaissées, peut-être en raison de leur insalubrité comme les clottes autour de Saint-Georges (Wolff 1958, p. 62-63). C'est dans ces zones moins privilégiées que s'installent des petits artisans pouvant alors y exercer leurs métiers, d'où l'offre d'immunité pour les rendre attractives. Wolff remarque que Toulouse diffère des autres villes dans lesquelles ces mêmes artisans devaient se trouver à l'extérieur des murs et peupler les faubourgs.

Pourtant, il ne nie pas l'existence de ces mêmes quartiers hors les murs. Selon lui, Saint-Michel existe dès le XII^e siècle et attire une population composée de « petites gens, sans doute pêcheurs (sur la Garonne), jardiniers, charretiers ». Une léproserie existe aussi près de la porte Narbonnaise dès la seconde moitié du XII^e siècle.

.....
25. Charte compilée dans le « livre blanc de la Maison commune » : AMT, AA 3, chartre 22, p. 60.

26. Une sauveté, dans le Sud-Ouest de la France, est un lieu franc où s'exerce une immunité de la personne, extension du mouvement de la trêve de Dieu. Elle offre la possibilité aux populations de s'établir sur les terres nouvellement défrichées et colonisées.

Elle jouxte un fief de l'hôpital Saint-Antoine²⁷ (Paya, Catalo dir. 2011, p. 19). Selon Wolff, son emplacement à cet endroit suffit à signaler que l'espace était certainement peu habité (Wolff 1958, p. 61). Vers 1200, le couvent Sainte-Catherine est construit non loin de la porte du château. Les dames du couvent obtiennent de l'évêque le droit de sépulture dès 1203. D'ailleurs, plusieurs cimetières occupent l'espace. Le cimetière du château était à la fin du XII^e siècle dépendant du chapitre cathédral de Saint-Étienne mais les paroissiens de la Dalbade sont autorisés à y être inhumés, peut-être après le XIII^e siècle. Les lépreux possédaient également leur propre cimetière. La communauté juive de Toulouse avait aussi son cimetière qui était « joignant ledit chasteau » Narbonnais (Catel 1633, p. 256).

Le réseau de voirie en est encore à ses balbutiements. Sortant de la porte monumentale du château Narbonnais, la voie du même nom se dirige vers le sud. Une rue longe la léproserie, et une autre bifurque vers le lieu-dit du Sauzat (Paya, Catalo dir. 2011, p. 20). S'appuyant sur la documentation existante entre 1160 et 1250, Didier Paya et Jean Catalo (Paya, Catalo dir. 2011, p. 21) décrivent le quartier comme une juxtaposition de parcelles de terres et condamines, de *mailhols* (jeunes vignes) jalonnés de quelques fermes et cernés par quelques chemins « tels le *camín narbonès* et le chemin du Faletra ou celui de Espinet » et le ruisseau du Sauzat. Quelques *casals* apparaissent après 1183 (Paya, Catalo dir. 2011, p. 22). Émilie Vidal, dans son travail sur la gestion du patrimoine des Hospitaliers entre 1114 et 1209, a recensé, pour le secteur sud de Toulouse, un faible nombre de biens composant un paysage de petites maisons avec des enclos contenant des jardins (*casal* et *curia*). La localisation de ces *casals* de Saint-Jean reste vague (Vidal 2006, p. 52). La documentation les localise soit à proximité du chemin Français²⁸, soit dans la *salvetat* du comte, ou encore près de la rue publique qui conduit au château Narbonnais²⁹. Philippe Wolff voit dans la multiplication de ces terrains à bâtir la naissance de la spéculation foncière :

En général, le propriétaire du sol inféode celui-ci à l'immigrant, c'est-à-dire le lui cède à perpétuité, contre une somme payée aussitôt, puis un cens annuel (l'oblie) et une taxe de mutation. Chacun des deux, dès lors, possède un droit sur ce sol : c'est pour le premier la perception de ces rentes, et sa jouissance pour le second. Cette spéculation enrichit les propriétaires originels du sol, mais aussi tous ceux qui peuvent ainsi acquérir quelques parcelles à céder ensuite ! (Wolff 1958, p. 70).

L'ensemble des rares éléments bâtis paraît surtout s'organiser dans tout le secteur sud en fonction du ruisseau du Sauzat et en particulier le *matrem de Sauzats*. Ce fossé-mère, sorte de grande tranchée collectant les eaux pluviales, draine les eaux de plusieurs petits fossés. Il donne naissance au Sauzat, ruisseau qui traverse la banlieue sud de Toulouse et alimente les fossés de la ville (Salies 1989). Le chemin du même nom fossilise certainement son tracé, tel qu'on peut le voir sur un plan de la fin du XVIII^e siècle (AMT, II 681). Ce ruisseau et ce chemin se trouvent dans la documentation hospitalière des XII^e et XIII^e siècles (Vidal 2006)³⁰. L'odonyme des trente-six ponts (noté vingt-six ponts sur le plan de Jouvin Rochefort réalisé avant 1679 ou encore rue des Ponts sur un plan de la fin du XIX^e siècle³¹) évoque fortement l'image d'un chevelu de petits canaux se jetant dans un fossé principal où chaque accès aux parcelles se faisait par un « petit pont » (Salies 1989).

Le décor pour la période antérieure au XIII^e siècle est planté. Sous l'impulsion de l'autorité publique des comtes (Guillaume IX et Alphonse Jourdain), le territoire au sud de la ville, et à proximité du château – symbole de la résidence du pouvoir –, est conquis par quelques établissements d'assistance (hôpitalaux,

.....
27. Wolff cite Saint-Antonin mais Paya et Catalo optent pour Saint-Antoine. Dans les sources HGL V 847-850 et chartes du capitulaire de Lézat, nom en latin *Antonio/ Antoninus*.

28. Le chemin Français désigne aujourd'hui la route de Narbonne, c'est l'axe sud de la ville qui est calqué sur le tracé de la voie Narbonnaise. Cette voie débouche à la porte du château Narbonnais.

29. AD31, H Malte Toulouse 15, acte n° 172, mars 1182; acte n° 173, juillet 1183. AD31, H Malte Toulouse 8, acte n° 46, mai 1192.

30. AD31, H Malte Toulouse 1, pièces 29 et 74; H Malte Toulouse 3, pièces 187 et 189; H Malte Toulouse 12, pièce 94.

31. AMT, 20 Fi 326 : http://basededonnees.archives.toulouse.fr/4DCGI/Web_VoirLaNotice/34_01/20Fi326/ILUMP13217.

léproserie) ou funéraires. Ce secteur paraît encore très rural, caractérisé par une occupation lâche de *casals* desservis par un réseau viaire rudimentaire. Ce paysage périurbain, aux enjeux territoriaux marqués, va lentement se modifier.

Le territoire de la ville (fin XII^e-début XIII^e s.) : le Gardiage et la Viguerie

Le peuplement de ce quartier découle donc d'un acte politique. Le territoire méridional de la ville de Toulouse est l'objet d'un enjeu opposant deux pouvoirs naissants : le pouvoir comtal à peine récupéré par le comte Alphonse Jourdain et le pouvoir municipal qui vient juste de naître et d'être reconnu. Et c'est d'ailleurs à travers l'acte de « fondation » de ce territoire de la ville que la sauvegarde nous est connue. Cela ne semble pas être un hasard si les *probi homines* de la sauvegarde requièrent du comte Raimond VI l'extension de cette zone de privilège. Et c'est là tout le cœur de l'enjeu : pour le pouvoir municipal, il s'agit de s'inscrire sur la même ligne politique que le comte, légitimant par là même son autorité qui a seulement quelques années.

En 1195, le comte Raimond VI accorde des franchises sur tout l'espace entourant la cité, sur une surface mesurant une lieue de distance à partir des murs de la ville. C'est ce territoire ainsi délimité que l'on appelle, plus tard, le Gardiage de la ville³². Ici, les métiers sont libres d'exercice (notamment celui de boucher). Les Toulousains bénéficient de plusieurs franchises (exemptions du droit de leude et du droit de portage sur le blé, les vendanges et le vin) (Limouzin-Lamothe 1932, p. 221-222). Aujourd'hui, les limites du Gardiage correspondent approximativement à celles de la commune actuelle³³. La définition de cet espace, administré par l'autorité municipale, serait peut-être à mettre en parallèle avec une stratégie capitulaire pour contenir les ambitions comtales. Ce deuxième acte est suivi d'un troisième trente ans plus tard. En 1226³⁴, le comte Raimond VII autorise la création d'une nouvelle zone – la Viguerie –, qui s'étend sur une lieue à partir des anciennes limites de 1195, texte qui, s'il approuve la création du territoire communal, marque aussi l'ambition comtale de maintenir sous sa mainmise judiciaire le territoire périphérique de Toulouse. Enfin, deux textes de 1222³⁵ et de 1247³⁶ ne sont que la confirmation du texte de 1195. Ils n'apportent, en dehors des privilèges énoncés, aucune information spatiale. Les privilèges fiscaux de la sauvegarde sont reportés sur cet espace.

Ainsi, une nouvelle étape dans la construction du territoire intervient avec la création de la Viguerie de Raimond VII en 1226³⁷. Cette zone doit débiter aux bornes du Gardiage³⁸ et inclut des communautés existantes, il ne s'agit donc pas d'un territoire vide, l'intention n'est pas de peupler un espace vacant. De plus, les privilèges fiscaux du Gardiage n'y sont pas étendus, il s'agit plutôt d'un lieu de sauvegarde pour la personne. Les hommes et femmes se réfugiant dans la Viguerie ne peuvent être poursuivis par leurs seigneurs. Par contre, ils peuvent l'être par les gens du comte et de Toulouse (*militibus et burgensibus*).

La situation au cours de la croisade contre les Albigeois

Que sait-on de cette zone de faubourg située entre les portes du château Narbonnais et la porte Montgaillard? Nous avons vu que pour les XI^e et XII^e siècles, les informations sont rares. Le portrait reste encore difficile à brosser pour le XIII^e siècle, mais nous disposons de plus de matière pour l'éclaircir. C'est près de la porte Montgaillard, non loin du château Narbonnais, que vont prendre place les campements des croisés au cours de l'épisode albigeois.

.....
32. Bien que Roger Limouzin-Lamothe (1932) estime que le terme Gardiage apparaît en 1226 (d'après AMT, AA 3, acte n° 3, p. 37-38), la plus ancienne mention que nous ayons trouvée figure dans les registres d'estimes de 1478.

33. D'après Coppolani 1963, p. 256 : « La même époque voit se former le territoire communal – le Gardiage en terme local – de Toulouse par une extension progressive des limites de la sauvegarde comtale : celles que lui donna en 1195 Raimond VI, quelque peu modifiées peut-être au xive siècle du côté de l'Hers et rectifiées à la Révolution par une annexion et deux échanges de territoires avec des communes voisines, et qui sont encore aujourd'hui les limites municipales de Toulouse [...] ». Il serait impropre de considérer les limites définies à ce moment-là comme étant déjà fixées.

34. Limouzin-Lamothe 1932, p. 222 cite un texte conservé aux AMT, AA 3, acte n° 9, p. 37-38 (cote 2 Mi 3 sur le site des archives municipales). Le livre blanc compile deux textes de 1226 (notice dans l'inventaire en préambule du cartulaire : *Limites aux environs de Toulouse jusques ou s'étend la sauvegarde appelée dex ou des; Limites du Gardiage où les habitants jouissent des libertés et privilèges de la ville de Toulouse cy détaillée*). Le document latin n'emploie pas les termes dex ou Gardiage, mais celui de « sauvegarde », puis celui de « messaugarie ».

35. Limouzin-Lamothe 1932, p. 417-419 (AMT, AA 1, acte n° 80, 1222) et p. 419-420 (AMT, AA 1, acte n° 81, 1222).

36. Limouzin-Lamothe 1932, p. 450-453 (AMT, AA 1, acte n° 101, 1247).

37. Limouzin-Lamothe 1932, p. 223 d'après AMT, AA 1, acte n° 102 (2 Mi 1), édité p. 453-459. Ce texte correspond à la seule mention directe d'un territoire de sauvegarde autour de la ville de Toulouse, le texte de 1195 n'étant qu'une copie portée dans le cartulaire du Bourg du XIII^e siècle (Macé 2008, charte n° 262).

38. « *quod illos terminos illius predictae securitatis per unam leucam circa Tolosam ultra antiquos terminos accesserit et dilataret, ita scilicet quod ultra illos antiquos terminos, qui quondam fuerant constituti et terminati, essent illi moderni termini longiores per unam leucam circa Tolosam ultra illos predictos antiquos terminos* » (Limouzin-Lamothe 1932, p. 454).

On peut alors s'interroger sur l'impact qu'eurent la croisade et les différents sièges que la ville dut subir, dans la constitution de ce secteur après le XIII^e siècle. La *Canço*, ce poème occitan écrit entre 1208 et 1219, retrace les premières années de l'affrontement entre les croisés menés par Simon de Montfort contre les forces occitanes dirigées notamment par le comte de Toulouse. Ce poème manuscrit décrivant le deuxième siège de Toulouse relate que les croisés sous l'égide de Simon de Montfort ont dressé un camp dans le faubourg Saint-Michel, camp tellement vaste qu'il est comparé à une « nouvelle Toulouse » (Wolff 1958, p. 98). Tout le secteur situé entre la Garonne et Saint-Étienne a servi de champ de bataille et d'affrontement. Il est vraisemblable que l'habitat, peut-être précaire au vu de la population indigente qui peuplait le faubourg, a été dévasté, si l'on prend à la lettre les paroles de la Chanson de Guillaume de Tudèle³⁹ :

Al pont de Montaudra, can an passat longuei / Qu'en van enves la vila, ag un estranh tornei : / Une batalha valc, per la fe qu'ien vos dei, / Que d'une part e d'autra n'i viratz mortz, so crei, / Plus de cent et octanta, per aitans o autrei. / Pelz ortz, fors de Tholosa, non a comta ni rei / Que no calvalg per forsa e fan aital chaplei / Qui volia va diire arjeratz fos gabei. / Dels vilas del país moriron trenta e trei / Pres de la barbacana, a la issida d'un prei. / Bertrans lo filhs del comte i fon pres, donc so crei, / Que lor donec mil sous e tot l'autre arnei, / Son caval e sas armas n'agon e son conrei / E toto s'autre chouza.

Au pont de Montaudran, quand les croisés eurent passé le gué, s'avançant vers la ville, il y eut un étrange tournoi qui valut une bataille, par la foi que je vous dois, car tant d'une part que de l'autre vous y auriez vu plus de 180 morts, pas moins je vous assure. À travers les jardins entourant Toulouse, il n'est comte ni roi qui ne chevauche avec énergie, le carnage est tel que, si l'on voulait dire vrai, vous croiriez que c'est hâblerie. Des paysans de ce lieu, 33 furent tués à la lisière d'un pré, Bertrand, le fils du comte de Toulouse, y fut fait prisonnier, à ce que je crois : il donna [pour rançon] mille sous et toute son armure. À un croisé échurent son cheval, ses armes, son équipement et tout le reste de ses effets.

La ville sert alors de refuge aux paysans des campagnes environnantes, notamment ceux de Muret qui migrent dans la ville et viennent s'y entasser avec leur bétail (Macé 2002, p. 253). Les autochtones pratiquent la politique de la terre brûlée, qui s'ajoute aux dévastations occasionnées par les batailles. Laurent Macé livre une vision classique de cet évènement⁴⁰. Le portrait est sinistre : une population en fuite, des échanges interrompus, les finages sinistrés, des habitats abandonnés (Macé 2002, p. 255). L'historien nuance néanmoins les conséquences des destructions qui sont rapidement atténuées à la sortie de la guerre (Macé 2002, p. 256).

Au lendemain de cette guerre, et en application des directives du traité de Meaux-Paris, l'ancienne enceinte, souvenir de la Toulouse romaine, est démantelée, du moins en partie, les fossés comblés, même si ces destructions, ponctuelles ou symboliques, semblent devoir être minimisées. De nouveaux terrains sont disponibles. De qui relèvent donc ces terrains ? D'un point de vue juridique, la question est difficile à trancher comme le montrent les nombreux procès qui s'étaient sur plus d'un siècle (Wolff dir. 1974, p. 161).

Philippe Wolff note que Toulouse bénéficie d'un relèvement économique après la fin de la guerre de 1229 (Wolff dir. 1974, p. 156). Des zones anciennement cultivées sont à nouveau occupées et bâties. Toutefois, les documents montrant le repeuplement de la zone dans la période d'après-guerre sont peu nombreux. Plusieurs actes, datés entre 1287 et la fin du premier tiers du XIV^e siècle, mentionnent une

.....
39. Martin-Chabot 1973, t. 1 (*Chanson de Guillaume de Tudèle*), p. 188.

40. « Les dégâts des terres, menés de chaque côté, la présence des troupes et les réquisitions entraînent un surplus de consommation et par conséquent, une augmentation du coût de la vie » (Macé 2002, p. 255).

poignée de maisons et jardins dans les alentours de la porte Montgaillard⁴¹. Même s'il est difficile de les localiser, nous pouvons penser que ces nouveaux îlots d'habitat se trouvent à l'intérieur des murs, ou à proximité immédiate de l'enceinte.

On voit à travers ces sources la dispute entre les différents pouvoirs au sujet de l'administration du territoire autour de la cité toulousaine, depuis la ville jusqu'aux premiers villages, enjeu très important pour le développement de la ville, notamment au sortir de la crise albigeoise. D'un point de vue fiscal, on retrouve les mêmes enjeux à propos de la levée de taille. Philippe Wolff analyse que lorsqu'on procédait à l'estimation du bien, si ce dernier était situé dans le territoire de l'une des communautés de la sénéchaussée, le propriétaire pouvait s'acquitter de son impôt soit aux consuls de cette communauté (donc en taille réelle), soit aux capitouls de Toulouse (taille personnelle). Il précise même que cette alternative suffisait à créer des conflits d'intérêts entre la communauté concernée et celle de Toulouse; toutes deux ayant intérêt alors à faire entrer ce bien dans l'assiette de leur taille (Wolff 1956, p. 34).

Au XIV^e siècle, un arrêt rendu par la cour du roi autorisait les Toulousains à s'acquitter de leurs tailles en ville à « raison de tous les biens qu'ils possédaient dans la Viguerie et la sénéchaussée ». Ainsi, lorsque l'usage des estimés s'étendit aux villages, une lutte entre les communautés s'engagea sur le contrôle fiscal des territoires. Finalement, en 1447, une confirmation de Charles VII d'un acte non conservé de Philippe VI permet aux propriétaires de payer les tailles d'un bien à la communauté du territoire où il se trouve (Wolff 1956, p. 35). Cette tentative toulousaine a eu, selon l'historien de Toulouse, deux effets, le premier étant que les habitants des petites communautés devaient s'acquitter d'une plus large part d'impôt, en vertu de la taille, alors inégalement répartie par manque de contribuables. D'autre part, elle a permis aux Toulousains d'étendre leurs propriétés hors de la ville et d'acquérir de nouveaux territoires. On constate donc que la fiscalité et le développement des communautés et des territoires sont étroitement liés.

La fondation de la bastide Pons-de-Prinhac

L'aspect topographique (description et organisation des îlots et de la voirie) de la bastide Pons-de-Prinhac ayant été abordé dans plusieurs publications (Briand, Lotti 2009, p. 40-41; Catalo, Cazes dir. 2010, p. 148-149; Catalo *et al.* 2009; Paya, Catalo dir. 2011, p. 16-30), nous allons plutôt tenter ici de mettre l'accent sur le contexte d'élaboration de la bastide, de son occupation, de son abandon et de sa transformation, puis de son intégration dans la ville.

Les sources disponibles

Notre méthode d'enquête s'appuie en premier lieu sur l'analyse des anciens cadastres de la ville afin de voir l'évolution de la trame urbaine. Toulouse ne conserve pas toute sa documentation fiscale. Les registres complets sur lesquels nous allons appuyer notre démonstration sont datés de 1478, 1550, 1571 et 1680 (AMT, CC 12 à CC 56 et CC 76 à C 113). Ils sont conservés aux archives municipales de Toulouse. Nous n'utiliserons pas dans cette étude les cadastres postérieurs⁴². D'un cadastre plus ancien, daté de 1459 (AMT, CC 7 et CC 8) et rendu obsolète par l'incendie de 1463 (Papillault 1996, p. 48), il ne reste que les pages concernant les capitoulats de la Daurade et de Saint-Pierre Saint-Géraud. Avant celui-ci, quelques fragments des registres d'estimes du XIV^e siècle, compilés

.....
41. AMT, II 25-1, 10 novembre 1287; II 53-1, 11 novembre 1287; II 28-1, 1312-1333; II 27-2, 15 mai 1313; II 96-3, 25 mai 1331. Ces documents ne sont pas accessibles à la consultation en raison de leur état de conservation et de leur fragilité; toutefois des notices détaillées se trouvent sur le site des archives municipales de Toulouse.

42. Comme le cadastre dit napoléonien de 1830.

en 1869 par l'archiviste Ernest Roschach, ont été publiés et étudiés par Philippe Wolff (Wolff 1956). Ces fragments de la documentation fiscale antérieure au xv^e siècle ne livrent que des informations sur le Bourg de Toulouse, au nord de la ville, et donc ne concernent pas le quartier de la bastide Pons-de-Prinhac. Cette documentation trouve son origine dans les principes d'une administration rigoureuse initiée par Alphonse de Poitiers, comte de Toulouse entre 1249 et 1271 (Wolff 1956, p. 23). Vers 1260, le comte demande à ses sénéchaux de dresser un état de la « povreté et de la richesse de chascun des homes de la vile » (Wolff 1956, p. 24). Cette action est, pour l'historien, une façon d'administrer la ville sans avoir à consulter le corps municipal, mais aussi d'obtenir une assiette plus équitable. Toutefois, le résultat n'a été transcrit que sous la forme de registre de taille, et non d'estimes réelles. C'est en 1270 que les capitouls reviennent sur cette décision et ordonnent une révision générale des estimés. Entre 1335 et 1400, les registres étaient tenus et révisés régulièrement, mais il ne reste malheureusement que des fragments des registres de 1335 et de 1391 (Wolff 1956, p. 28). À partir de la fin du xiii^e siècle, la taille reposait sur le patrimoine, proportionnellement à la fortune de chacun (Wolff 1956, p. 25). Les propriétés des individus étaient donc imposées au prorata de leurs possessions, et selon une tarification évaluée par catégorie des biens et des surfaces (Le Pottier 2011, p. 12). Le cadastre, ou compoix, est donc un document fiscal, d'abord établi selon les déclarations jurées des contribuables puis, à partir du xiv^e siècle, réalisé à la suite d'un arpentage fait par des professionnels : les agrimenseurs (Le Pottier 2011, p. 11). Cette pratique d'asseoir l'impôt à partir d'un bien mesuré et estimé est une des caractéristiques du Midi de la France, le contribuable paie pour tous les biens qu'il possède dans toutes les communautés où il est propriétaire (Le Pottier 2011, p. 9). C'est le bien, la terre, qui est imposé et non l'individu. Ces registres servent à asseoir la contribution à l'impôt annuel. Ils ont également permis de connaître les limites parcelaires du ressort des communautés bien avant les réalisations planimétriques.

Afin de pouvoir l'administrer, la ville de Toulouse a été divisée en plusieurs quartiers : les capitoulats, avec chacun à leur tête un capitoul élu pour une année. Dans la documentation fiscale, on trouve également le terme de *partidas* pour désigner ces quartiers. Ces parties donnent au terme quartier un sens à la fois juridique, fiscal et militaire. Jusqu'en 1332, il y avait douze capitoulats répartis équitablement entre le Bourg et la Cité. Après cette date, le nombre de capitoulats du Bourg fut réduit à quatre et celui de la Cité augmenté à huit. En 1390, le roi Charles VI réduisit le nombre de capitoulats à quatre, et en 1391 il est remonté à six. Ce n'est qu'en 1393 qu'intervient une dernière modification, définitive cette fois. Leur nombre est fixé à huit : six pour la Cité, deux pour le Bourg. Le quartier où se trouve la parcelle fouillée a suivi les fluctuations de la ville de Toulouse, changeant de capitoulat au rythme de ces mutations. Suivant les années, le site est tantôt localisé dans celui de Saint-Pierre Saint-Géraud (ou Saint-Étienne), tantôt dans celui de Saint-Barthélemy⁴³. Ces aléas documentaires sont de véritables labyrinthes pour les historiens, dans lesquels il est parfois délicat de se repérer.

Chaque capitoulat est décrit soit par dizaine soit par moulon pour la documentation médiévale et seulement par moulon pour la documentation de l'Époque moderne. Un moulon se compose de plusieurs biens fiscaux recensés et mesurés. Les documents médiévaux se présentent sous la forme de notices classées d'abord par *partidas*, puis par dizaine et ensuite par individu, chaque nom étant suivi de l'indication du bien estimé. Dans d'autres documents, ils peuvent être classés selon leur dizaine d'appartenance et la déclaration se faisait devant le dizénier. Il est ainsi laborieux de traduire ces informations chiffrées en cartographie des biens. Dans le registre de 1550, apparaît une nouvelle façon de

.....
43. La bastide relève du capitoulat Saint-Pierre Saint-Géraud avant 1336 (registre AMT, CC 938 (fol. 21 r^o à fol. 25 r^o). Bien qu'il existe déjà en 1323 une *partita Sancti Bartholomei* (AMT, CC 154, p. 69-86), ce n'est qu'après cette date que la parcelle est incluse dans le capitoulat Saint-Barthélemy lorsque la répartition des parties entre la Cité et le Bourg est modifiée en faveur de la Cité (Chalande 1919, t. I, p. 153; Cau 1990, p. 14-15).

décrire la parcelle estimée. Autrefois simple catalogue de déclarants, on note désormais une description du bien, ses confronts orientés et sa surface puis sa valeur fiscale. Pour le registre de 1571, il nous reste les notes d'arpentage qui ont servi à l'élaboration du document fiscal (AMT, CC 40). Même si au fil des registres les informations deviennent plus précises, cette documentation est rarement accompagnée de plans. Le document de 1478 ne porte aucune mesure en dehors de celle de la façade et, au contraire de celui de 1550, il ne comporte pas de confronts, les parcelles ne sont pas spatialisées. Il faut attendre le cadastre de 1680 pour avoir un premier support visuel des parcelles et toute reconstitution d'un état antérieur reste sujette à caution⁴⁴. Ce document préfigure les futurs plans cadastraux des XIX^e et XX^e siècles. Toutefois, les registres antérieurs permettent au moins d'obtenir un certain nombre de renseignements pour comprendre l'occupation du moulon de la fin du XV^e siècle à la fin du XVII^e siècle et de broser un portrait, même rapide, du quartier. En s'appuyant sur les documents de 1335-1336 (fig. 2) et 1478 (fig. 3), et en adoptant une démarche d'étude planimétrique régressive, Henri Molet propose une restitution du parcellaire du secteur pour l'époque d'occupation de la bastide (Briand, Lotti dir. 2006, p. 252-253; Catalo, Cazes dir. 2010, p. 147).

Un terme pour deux phénomènes d'urbanisation distincts : bastide

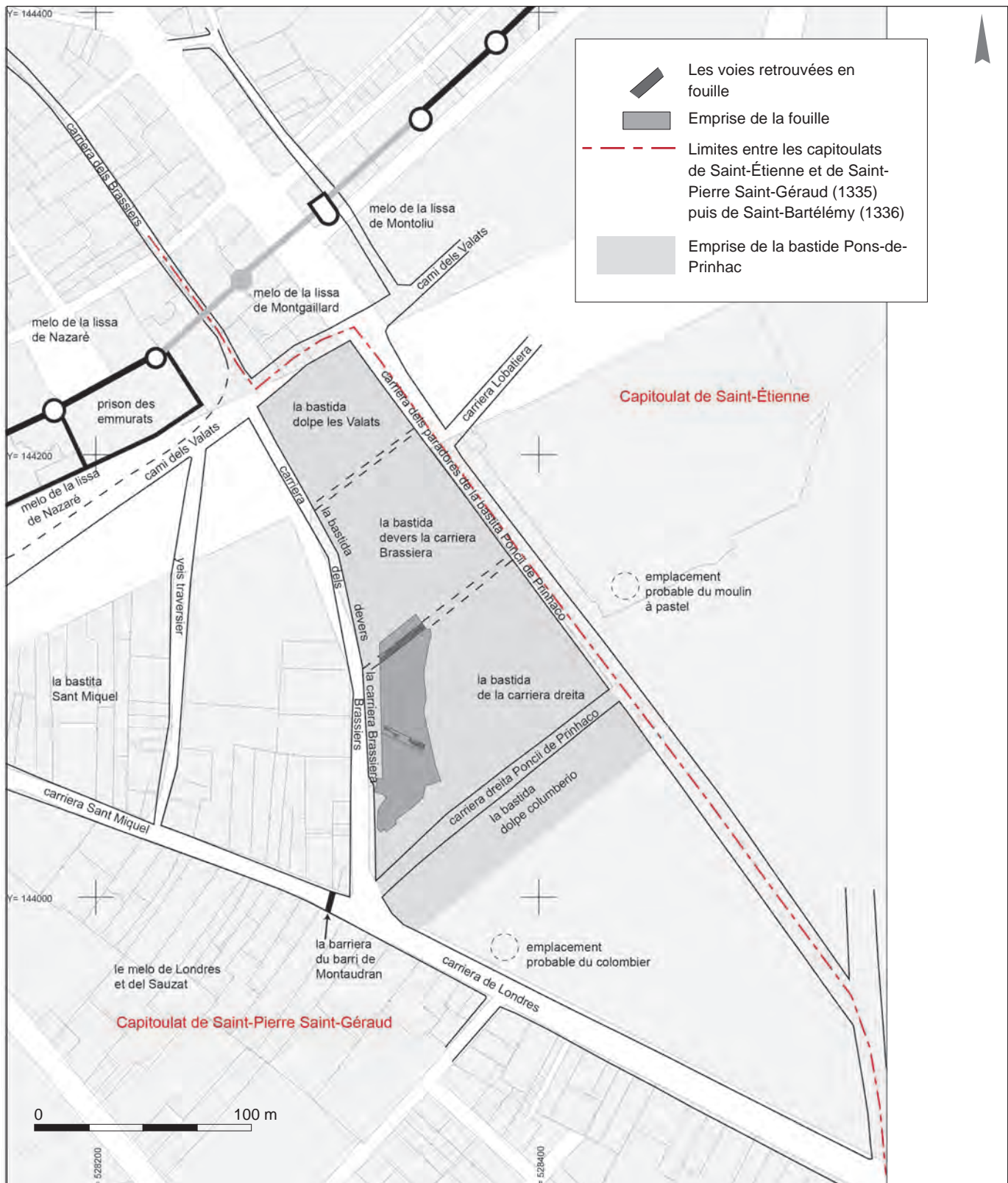
Les *bastitas* autour de Toulouse apparaissent à partir de la fin du XIII^e siècle. Ce terme de bastide que l'on peut qualifier de périurbaine par rapport à sa position dans le territoire d'une ville, souvent contre ou à proximité de son enceinte, est à différencier des bastides, villes neuves, bourgs mercadiers qui fleurissent dans le Sud-Ouest entre 1230 et 1370. Les bastides (bourgs) possèdent certaines caractéristiques propres, les critères sont multiples (Berthe 1990) : édification d'une agglomération neuve, organisation de son territoire, charte de coutume ou acte de paréage, urbanisme planifié centré autour d'une halle ou d'une place de marché. L'une des origines probables de ces nouveaux centres d'habitat provient directement de la défaite de 1229. Le traité de Meaux-Paris prévoyait la démolition des murs de Toulouse et le comblement des fossés de nombreux castroms. Il engageait aussi Raimond VII à ne plus faire édifier de nouvelles fortifications sans en obtenir l'autorisation de la part des autorités ecclésiastiques ou du roi. Toutefois, le comte de Toulouse est autorisé à fonder des nouvelles villes à la condition qu'elles ne soient pas fortifiées⁴⁵. C'est dans cette dernière clause que Maurice Berthe voit la naissance des bastides. Cette nouvelle forme de peuplement, issue d'une interdiction forte, permet au comte de Toulouse de relever son autorité alors contestée. C'est en effet l'une des hypothèses pour expliquer le mouvement de construction qui se met en place tout au long du XIII^e siècle.

Odon de Saint-Blanquat ou encore Charles Higounet ont étudié le phénomène des fondations de bastides (villes neuves) dans la sénéchaussée toulousaine (Saint-Blanquat 1985; Saint-Blanquat 1951). Pendant un temps, l'amalgame entre les deux formes (ville neuve et quartier) a été fait, et effectivement les intentions politiques et économiques contenues dans leur fondation sont très proches. Pour cette étude, on retiendra le sens, pour le terme *bastita*, de quartier suburbain.

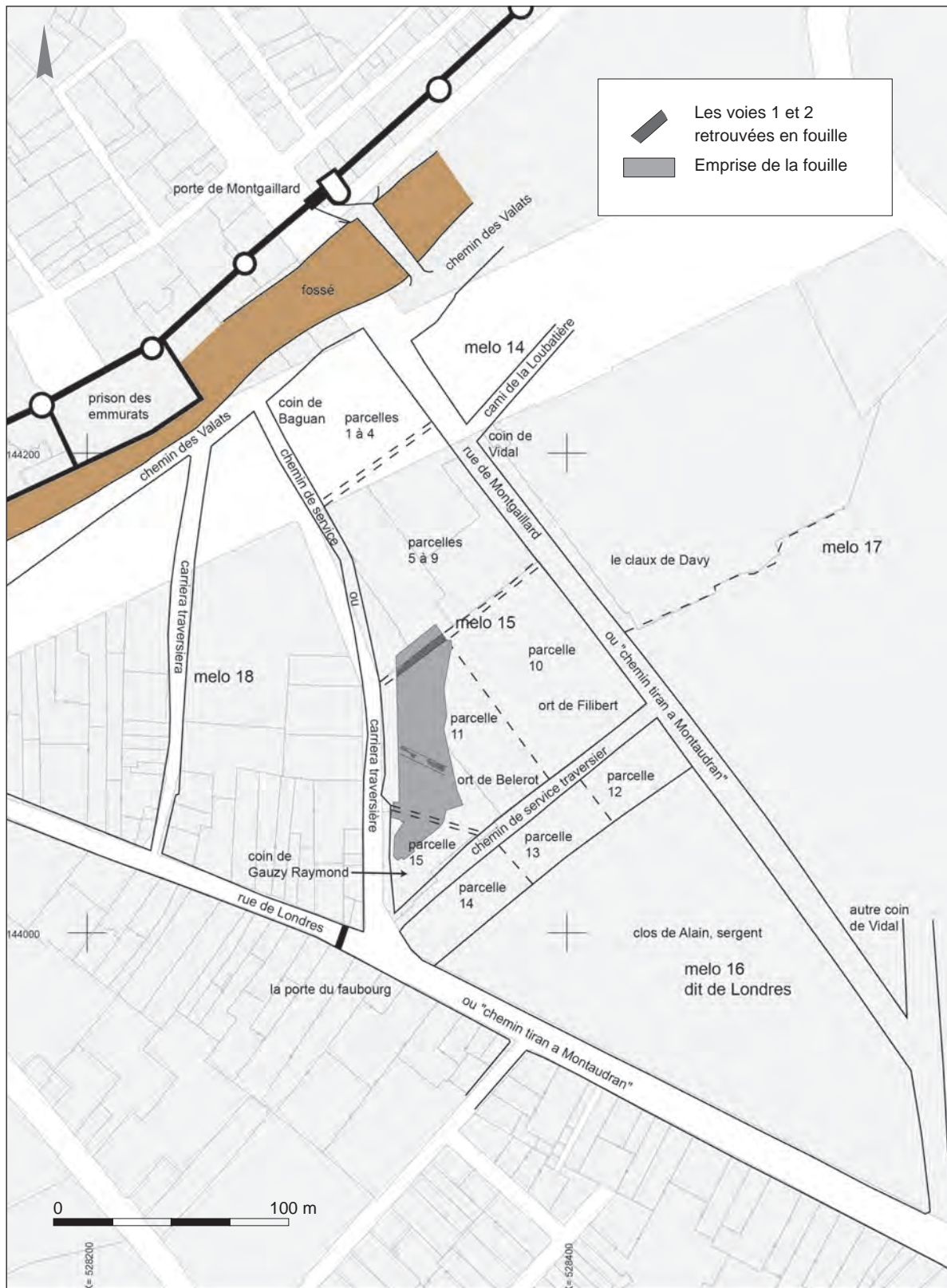
Ici, dans le territoire de la ville de Toulouse, le terme *bastita* renvoie plutôt à la création d'un quartier neuf (Mousnier 1997, p. 356). Philippe Wolff explique en effet que la ville déborde alors de son enceinte, et que certains de ces nouveaux pôles d'habitat sont nommés soit *barris*, soit bastides. Les *barris* sont pour la plupart accolés aux murs de la ville : il cite en particulier celui d'Arnaud-Bernard au nord, de Pouzonville au nord-est, bien qu'il en existe d'autres qui ne

.....
44. AMT, CC 96 pour le registre du capitoulat Saint-Barthélemy et CC 124 faubourg pour sa mise en plan. La première planche correspond au moulon des Carmes déchaussés, l'église y figure.

45. Le comte de Toulouse a contourné cette interdiction en autorisant la fondation de Castelnaud-de-Lévis en 1235.



▲ Fig. 2 : Proposition de restitution du parcellaire en 1336 (DAO : Fabien Callède, Henri Molet, Inrap).



▲ Fig. 3 : Proposition de restitution du parcellaire en 1478 (DAO : Fabien Callède, Henri Molet, Inrap).

sont pas contre l'enceinte de la ville. On trouve par exemple au sud de la ville et accolé à l'ancienne zone de sauveté le *barri* Sainte-Catherine. Le terme de bastide, selon lui, désigne précisément un lieu ou un quartier qui est en cours de construction. Ces bastides sont souvent qualifiées et dénommées en fonction du nom du lieu où elles se trouvent (Lascrosses, Matabiau) ou d'après le nom de la personne qui cherche à lotir les terres qu'il possède.

Le contexte politique et social de la fondation des bastides à Toulouse

La fondation des bastides s'inscrit dans l'âge d'or de la ville, sa phase d'apogée médiéval sur tous les plans (Pradalié 2002, p. 103). On estime la population de Toulouse autour de 35 000 habitants en 1335, ce qui en fait une des plus importantes villes de France (Wolff 1958, p. 161). C'est dans ce contexte que sont créées les bastides périurbaines de Toulouse. Les premiers jalons d'un urbanisme périphérique initié dans une phase antérieure sont désignés par le terme *barri*, les premiers faubourgs. La seconde phase utilise le terme bastide, ces bastides s'insérant dans l'espace disponible laissé par les faubourgs. Elles témoignent alors de ce mouvement de reprise mais également de la nouvelle politique pro-royale.

Autour du tissu urbain des quatre grands faubourgs du XIII^e siècle (Saint-Cyprien, Saint-Michel, Pouzonville et Arnaud-Bernard) apparaissent de nouveaux quartiers qui forment une ceinture continue tout autour de la ville. Ces anciens pôles continuent de se développer, de s'agrandir de nouveaux *barris*. Au faubourg Saint-Michel s'ajoutent les *barris* de Sainte-Catherine, ou encore du Sauzat ou d'Auterive. Les bastides prennent place dans les espaces vacants.

Quelques-unes ont déjà été étudiées, comme la bastide de l'Étoile (dite bastide Saint-Sauveur⁴⁶) située à l'est de la ville ou encore la bastide Saint-Bernard au nord de Saint-Sernin (Saint-Blanquat 1951). En 1987, Jean Catalo (Catalo 1987, p. 49-51) en dénombrait quatre de plus dans la partie nord de Toulouse pour le début du XIV^e siècle. Aujourd'hui, on en connaît plus d'une douzaine sur toute la périphérie de la ville (Catalo, Cazes dir. 2010, p. 145). Ces *bastitas* sont créées à l'initiative des propriétaires fonciers cherchant à lotir les espaces non bâtis afin d'en retirer les revenus afférents. Elles sont également mentionnées dans les travaux de Philippe Wolff (Wolff 1958, p. 130-131). Les deux étudiées par Odon de Saint-Blanquat sont fondées par l'abbaye de Grandselve qui, pour la bastide de l'Étoile, s'est associée à deux personnes : Pierre Torret et Pierre Pascal. Concernant la bastide Saint-Bernard et la bastide Saint-Sauveur, on y observe des facilités et privilèges qui sont octroyés aux paysans qui s'y installent. Cette population n'est pas d'origine urbaine, mais viendrait plutôt de l'extérieur. Nous avons donc un double mouvement, le premier venant de la ville elle-même (propriétaires bâtisseurs), et l'autre des campagnes (futurs arrivants). En dehors de ces deux exemples, la périphérie de la ville a été peu étudiée au regard du centre, certainement plus prestigieux mais également plus riche en sources. L'exemple de ce type de lotissement permet de renouveler les questionnements sur l'occupation du territoire urbain et les développements de la ville.

Odon de Saint-Blanquat souligne que dans les actes, il est bien stipulé que les aliénations sont interdites aux « personnes privilégiées : chevaliers, clercs, maisons religieuses, léproseries et bourgeois » (Saint-Blanquat 1951, p. 164). La croissance de la ville repose aussi sur la croissance agricole (Wolff dir. 1974, p. 156-159). Chaque acte de concession stipule les dimensions du bâtiment à construire, et

.....
46. Catalo et Cazes (Catalo, Cazes dir. 2010) font la distinction entre les deux entités. Buccio (Buccio 2014) s'associe à l'idée de Saint-Blanquat qu'il n'y a qu'une seule bastide.

que « la maison soit solide et couverte de tuiles » (Saint-Blanquat 1951, p. 165). La maison doit être achevée en moins d'une année.

Ce dynamisme est général. De nouveaux grands chantiers fleurissent un peu partout dans la ville, notamment ceux liés aux établissements monastiques. Néanmoins Philippe Wolff voit une contrepartie à ces chantiers. Pour récupérer les terrains, de nombreuses familles de Toulousains sont expulsées (Wolff dir. 1974, p. 160). Une solution pour les reloger serait peut-être ces bastides en dehors de la ville. Il observe en plus un flot d'immigration constant vers la ville qui commence à poser problème aux autorités. La pression urbaine se fait de plus en plus forte et sature l'espace. C'est donc sans surprise qu'une des solutions trouvées soit de peupler les environs de la ville pour délester un centre de plus en plus densément occupé. La bastide Saint-Bernard est destinée à peupler la ceinture viticole nord de Toulouse, tandis que la bastide de l'Étoile est plutôt un quartier artisanal (Caster 1966; Saint-Blanquat 1951, p. 171). Afin de rendre ces zones plus attractives encore, plusieurs marchés sont transférés hors de la ville, notamment ceux du cuir et des peaux (Wolff dir. 1974, p. 160). D'ailleurs, Mireille Mousnier note le succès de ces créations, « qui, en trois ou quatre décennies, deviennent une banlieue artisanale de Toulouse » (Mousnier 1997, p. 356). Elle précise même que la bastide Saint-Bernard s'oriente vers « la culture des jardins », petite ceinture nourricière à proximité des remparts. Colette Moreau livre un portrait assez similaire du faubourg Saint-Cyprien pour la période qui s'étend de 1169 (date du plus ancien acte trouvé) jusqu'à l'incendie de la ville en 1463 où le quartier est reconstruit (Moreau 1971). Selon elle, à l'aune de la documentation, le faubourg présente un caractère rural nettement marqué par l'abondance des vignes, terres et jardins (Moreau 1971, p. 27). Les constructions sont souvent appelées bordes et chaque borde est accompagnée d'un jardin. Le réseau de voirie est encore peu développé.

Une fondation des Prin hac ?

Les Prin hac font partie des familles qui accèdent fréquemment au capitoulat (Wolff 1958, p. 71). En effet, les listes établies par Abel et Froidefond ou encore par Alexandre Du Mège dénombrent, entre 1147 et 1412, 29 mentions de Prin hac exerçant la charge de capitoul. Parmi ceux-ci, on note la présence de plusieurs Pons : en 1192, en 1251, en 1308, en 1345 et en 1348. On peut estimer qu'il s'agit de trois à cinq personnes distinctes portant le même prénom. Les possessions des Prin hac avoisinent celles détenues par les Hospitaliers de Toulouse. Plusieurs documents se trouvant dans le fonds de l'ordre de Malte citent cette famille, notamment Aldric qui doit en 1270 certaines oblies aux Hospitaliers pour des biens, dont des maisons⁴⁷ (AD31, H Malte Reg 2377⁴⁸). D'autres parchemins indiquent la présence de l'honneur d'Aldric⁴⁹, cerné (ou confronté) par celui des Hospitaliers, ou encore d'autres habitants de Toulouse, comme celui de Gaillarde de Membrate⁵⁰. L'honneur des Prin hac est proche des murs de la cité et non loin de la rue publique. Entre 1270 et 1279, Aldric augmente son patrimoine en achetant dans le secteur des maisons qui relèvent de la seigneurie de Saint-Jean⁵¹. Ces informations montrent que les biens dépendant de l'honneur appartiennent aux Prin hac, au contraire des maisons sur lesquelles ils paient un loyer, des oblies qui nous indiquent qu'ils n'en sont que locataires. On voit également apparaître une certaine proximité avec les Hospitaliers, ce qui permet de comprendre par la suite l'opération foncière que représente la fondation de la bastide.

.....

47. Le texte mentionne le terme *domo*, ce qui laisse penser qu'il n'y a qu'une construction sur la parcelle. Il ne s'agit pas de *casals* (« parcelle habitée avec maison et dépendances, limitée par d'autres parcelles construites ou non » selon Pradalié 2019, p. 206), terme que l'on retrouve principalement dans la documentation contemporaine.

48. Ce document n'est pas folioté.

49. L'honneur dans ce contexte désigne un fief, une possession d'origine seigneuriale. Les Prin hac disposent de la seigneurie sur les biens, qu'ils soient terriens ou humains.

50. AD31, H Malte Toulouse 15, acte n° 162, 29 juillet 1268 et acte n° 158, 29 juillet 1269.

51. AD31, H Malte Toulouse 15, acte n° 157, 31 mars 1270; acte n° 166, 10 juin 1274; acte n° 165, 10 juin 1279.

Au début du XIV^e siècle, un procès oppose Pons de Prinhac, associé au syndic de la ville, au sénéchal de la ville. Il est daté entre 1305 et 1308⁵². Ce texte relate un conflit sur la propriété des lices entre la porte Montgaillard et la porte Montolieu. Les Prinhac ont pris possession de ces espaces et en revendiquent la possession. L'affaire se poursuit encore quelques années. En 1332, un acte royal autorise les habitants de Toulouse à construire sur l'emplacement des anciens remparts et des fossés entre ces deux portes (Languedoc et le Rouergue, notice 878⁵³). On ne connaît pas l'issue du procès, mais il montre que les Prinhac ont bien des possessions dans ce secteur de la ville, entre le rempart, la porte et les fossés, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la ville.

C'est donc sur un emplacement dont on sait peu de choses que s'implante, à la sortie de la porte Montgaillard, ce lotissement.

Peut-on dater la fondation ?

Sur la fondation de la bastide, les documents sont peu loquaces et lacunaires. Il est difficile de trancher sur la date exacte de sa création. Nous ignorons également comment se présente le patrimoine des Prinhac au-delà des lices de Toulouse. Il semble que le mouvement d'acquisition foncier soit amorcé à partir des années 1270 et se poursuive à l'orée du XIV^e siècle.

Plusieurs points néanmoins permettent de s'interroger sur cette fondation. En 1332, un acte royal autorise les constructions hors les murs. Il pourrait s'agir d'un pendant royal à l'initiative comtale amorcée par la sauve-té : l'autorité publique cherche à occuper le foncier périphérique. Faut-il voir alors un « affrontement » entre une initiative privée et une initiative publique de coloniser le sol ? L'appellation anthroponymique de la bastide, elle, livre un point supplémentaire en faveur de l'initiative privée, peut-être en concurrence avec l'impulsion donnée par le roi de bâtir sur les fossés et contre les remparts. Ces promoteurs privés cherchent ou s'attirent une collaboration avec le chapitre Saint-Étienne et les Hospitaliers qui sont aussi les détenteurs des terres dans ce quartier. Enfin, l'appellation de la bastide Pons-de-Prinhac pourrait être aussi un indicateur d'une ancienneté du projet que l'on pourrait estimer antérieure à 1332. Le registre des dettes de la ville, compilé en 1336, nous fournit notre première mention assurée. Pour l'année 1332, il mentionne Arnaud de Ayméral et Bertholomieu Asonda de la *carriera dels peradors de la bastida en Pons de Prinhac* (AMT, CC 938, fol. LXX v°). Nous avons vu que Pons de Prinhac possédait certains biens situés près des lices au début du XIV^e siècle (AMT, II 12-3) et qu'en 1332 le roi autorise à bâtir cet espace. La création du lotissement intervient certainement entre ces deux dates. Le projet, sur le papier, peut très bien avoir été initié depuis la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle (ce qui expliquerait peut-être la stratégie des Prinhac concernant les terrains à proximité immédiate de la porte Montgaillard) et n'avoir été bâti que plus tard. En effet, Philippe Wolff remarque la faiblesse des déclarations des immeubles dans ces bastides, ce qu'il explique par une faiblesse de l'habitat (Wolff 1956, p. 57). Toutes ne semblent pas prendre et donner naissance à un véritable quartier.

L'occupation

Pour caractériser son occupation, le quartier n'est guère mieux documenté. Afin de livrer un portrait du moulon où se trouve le lotissement, nous allons nous appuyer principalement sur les sources fiscales. L'ensemble des observations et

.....
52. AMT, II 12-3. Document non accessible en raison de sa fragilité, mais entièrement numérisé et consultable sur le site des archives municipales de Toulouse : http://basededonnees.archives.toulouse.fr/4DCGI/Web_VoirLaNotice/03_06/ii12xzx3/ILUMP10627.

53. D'après AN, JJ 66, fol. 217 v°, n° 524, acte de 1332, noté dans Viard, Vallée 1979, notice 1163.

des déductions est tiré de ces documents. Le moulon n'est pas très éloigné de la ville, à quelques dizaines de mètres de l'enceinte. Même si celle-ci a tendance à sortir de ses murs, la zone semble rester très rurale, du moins peu bâtie. Il pourrait s'agir d'un argument renforçant l'exclusion de la bastide du territoire de la sauve comtale, mieux bâti. Les documents fiscaux ne signalent, pour l'essentiel, que des vignes et des terres alentour (AMT, CC 18). Toutefois, la proximité de deux éléments – remparts et porte – participant du système défensif de la ville induit nécessairement, pour ce qui est du territoire extérieur, la présence de chemins ceinturant les lices mais également de voiries ou d'accès permettant l'entrée ou la sortie de la ville. Là encore, les informations sont rares.

Les deux références qui se trouvent dans le registre des dettes de la ville montrent l'existence de la bastide à la fin du premier tiers du XIV^e siècle, ainsi que la présence d'un élément de voirie : la rue des Paradors. Il existe déjà dans la Toulouse intra-muros une rue des Paradoux située non loin de l'église de la Dalbade. Les *paradoux* sont les artisans tondeurs de draps. La mention renvoie certainement à l'existence d'artisans de ce type dans la bastide. Toutefois, il est difficile de savoir si elle fait référence aux gens qui la peuplent ou à ceux qui y travaillent ou aux deux cas. Philippe Wolff a dénombré, pour l'année 1398, 499 chefs de famille dont le métier se rapporte à l'industrie du textile, 44 d'entre eux en particulier sont des foulons⁵⁴. Toutefois, il ne précise pas dans son corpus documentaire s'il n'a étudié que la ville intra-muros ou sa globalité. Il est certain que « les industries du vêtement semblent avoir beaucoup prospéré à Toulouse » (Ramet 1935, p. 298). Cet auteur en énumère tous les métiers : lanassiers, cardeurs et peigneurs, pentheniers, cardaniers, dégraisseurs, et les paraires. Ils sont rassemblés en confréries, chacune étant réglementée par des statuts. Les paraires étaient rattachés aux tisserands au XIII^e siècle et possèdent leurs propres statuts en 1315 mais sont de nouveau refondus avec les tisserands en 1378 (Ramet 1935, p. 298).

Quatre autres registres, tenus entre 1339 et 1346, citent également quelques habitants de la bastide et complètent le peu de données que l'on a sur cette première moitié du XIV^e siècle⁵⁵. Dans un mémoire du chapitre de Saint-Étienne de 1339 (AD31, 4 G 39), on trouve énumérées toutes les oblies dues par ses emphytéotes⁵⁶. L'année suivante, dans un document du même type mais rédigé pour les Hospitaliers de Toulouse, on trouve la mention de trois autres habitants potentiels. Enfin, cette liste est complétée par les registres d'impôts de 1342 et 1346.

Plusieurs éléments ressortent de ces listes. Tout d'abord, les métiers ou occupations des personnes sont rarement mentionnés. Quand ils le sont, ils renvoient à des activités manuelles : brassiers et tisserands. La forte prégnance de ces métiers, notamment ceux issus du monde du textile, est renforcée par l'odonymie du quartier : rue des Brassiers, rue des Paradors. À ces deux noms de rues, s'ajoutent la rue Droite et la rue de Londres qui sert visiblement de « frontière » entre les capitoulats de Saint-Étienne et de Saint-Barthélemy en 1342. Le tracé de cette rue de Londres correspond, d'après Pierre Salies (Salies 1989), à l'actuelle rue Alfred-Duméril. La rue des Brassiers correspondrait, elle, à la rue Lamarck qui jouxte le site. D'après la façon de la noter dans les documents, cette dernière rue ne semble pas être incluse dans la bastide, mais en être une limite potentielle. On n'en trouve aucune mention dans les registres fiscaux rattachés au capitoulat de Saint-Étienne. La limite du capitoulat serait-elle aussi celle du lotissement ? À proximité, de l'autre côté de la rue, se tiennent en 1332 le *barri* Sainte-Catherine et plus loin celui du château⁵⁷.

.....

54. Henry Molet (Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150) fait des paraires, c'est-à-dire les foulons, les principaux occupants de la bastide, notamment en raison de la présence d'une parerie déduite du nom d'une rue qui traverse la bastide (Catalo, Cazes 2010, p. 263, note 32).

55. AD31, 4 G 39, document de 1339 : fol. 13^{ro} ; fol. 25^{ro} ; fol. 25^{vo} ; fol. 26^{ro} ; fol. 33^{vo} ; fol. 62^{ro}. AD31, H Malte Reg 2377, compilation de différents actes compris entre 1275 et 1340 touchant principalement aux oblies dues aux Hospitaliers de Toulouse. AMT, CC 939, 1342, débiteurs de la ville : fol. 52^{vo} ; fol. 53^{ro} ; fol. 53^{vo} ; fol. 54^{ro} ; fol. 67^{vo} ; fol. 68^{ro}. AMT, CC 1510, décembre 1346 : fol. 46.

56. Les emphytéotes sont les destinataires d'un bail à emphytéose (location pour une durée donnée). Les locataires paient un loyer, un cens, au propriétaire qui porte le nom, ici, d'oblie. Par voie de contrat, le locataire, s'il s'acquitte du loyer, a l'entière jouissance du bien et en retire tout bénéfice jusqu'à l'expiration du contrat.

57. AD31, H Malte Toulouse 16, pièce 70, 1332 : *als barri sancta Katerina*. AD31, 4 G 39, 1339, fol. XIII^{vo} : mention du *barri Sainte-Catherine*. AMT, CC 155, 1396, fol. 67^{ro} : mention du *barri del castel*.

Cette documentation montre un quartier qui s'est développé progressivement et que, pour cette fin du premier tiers du XIV^e siècle, l'opération d'urbanisme de la bastide fonctionne. Si on acte la naissance de la bastide au début du siècle, elle a mis une trentaine d'années à se développer. D'autant que cette dernière a pu être construite en plusieurs temps, ce qui génère un décalage entre sa planification, sa structuration générale et sa réalisation.

Un déclin de la bastide dès le XIV^e siècle?

L'abandon de la bastide est tout aussi difficile à cerner que sa fondation. Il s'inscrit dans un large contexte dans lequel nous allons tenter de trouver des indices. Les témoignages directs sont rares, mais ils existent. Ils peuvent nous aider à préciser un abandon au cours de la fin du XIV^e siècle.

La guerre contre les Anglais et ses conséquences

Alors qu'au cours de la période « faste » du XIII^e siècle, les sources notaient une explosion de l'activité agricole, les années 1340 accusent un essoufflement. Auparavant, la ville était nourrie par le surplus céréalier fourni par sa proche banlieue, elle est désormais obligée d'importer du blé de très loin⁵⁸. La guerre contre les Anglais, d'abord lointaine, semble se rapprocher.

Entre 1346 et 1356 ont lieu deux importantes défaites françaises : la bataille de Crécy, qui a certainement ébranlé le moral des Français, et la bataille de Poitiers, dix ans plus tard, qui a dû entériner ce sentiment de malaise. Les demandes de fortification ont lieu au cours de cette décennie, voire un peu avant, comme le montre l'intensification des renouvellements et des suppliques. Même si le lien est difficile à établir, les retentissements de ces désastres sont certainement à prendre en compte. La menace, peut-être mal définie, ou lointaine, a tout de même marqué les esprits (Ferrand 2014).

En raison de la guerre, la ville de Toulouse s'endette pour un montant de 800 deniers d'or à la fin de l'année 1353. Le comte d'Armagnac, lieutenant du roi, autorise les capitouls à prélever la somme sur la levée de la gabelle concédée par le roi pour la réfection et l'entretien de l'enceinte (AMT, AA 45, acte 34). Bien que la ville ne soit jamais menacée directement, vu l'état des remparts, partiellement et symboliquement démantelés après 1229, et les fossés construits et habités, les consuls de la ville font des demandes insistantes pour les remettre en état (HGL IX, p. 594, p. 596 et p. 601). Depuis 1332 on s'activait à réparer les maisons construites sur l'emplacement du fossé. Ces bâtiments sont alors intégrés au système défensif (Dossat *et al.* 1983, notice n° 878).

On constate pour la même période des actions similaires dans d'autres villes comme la ville de Rodez mais qui interviennent bien après le traité de Brétigny (1360), acte livrant le Rouergue aux Anglais (Bousquet 1981, p. 88-89). Les compagnies de mercenaires, les routiers, posent alors problème à la ville d'Albi, notamment pour la sécurité des faubourgs (Biget 1983, p. 96). À Montauban, le cadastre de 1431 ne mentionne plus, au faubourg de Montmurat, que des jardins (Ligou 1984, p. 96). À Figeac, c'est le *barri* d'Aujou qui est détruit (Lartigaut 1993, p. 125). Le phénomène semble toucher un grand nombre de villes de la région.

Michèle Éclache (Éclache 1974, p. 70) note que c'est à partir de 1345 que la guerre provoque la réfection des remparts, reconstruction qui se poursuit « à un rythme plus ou moins lent pendant les décennies suivantes » (Wolff 1954, p. 96-99).

.....
58. Pradalié 2002, p. 108. Il donne l'exemple de l'importation du blé depuis la Sicile.

Selon Jean Coppelani, l'enceinte toulousaine mesurerait 5 100 m de long et couvrirait 140 ha (Coppelani 1954, p. 56 et fig. 7). Dans la banlieue toulousaine, les villages se dotent de structures de défense collectives telles que les forts villageois. On en dénombre un peu moins d'une dizaine juste dans le quart nord-est de la ville entre les années 1360 et 1380 et à peu près autant au cours du siècle suivant. Il est difficile de rapprocher cette donnée de la chevauchée du Prince Noir dans tout le Languedoc. Toutefois la menace qu'il a fait peser dans les esprits devait être suffisamment réelle pour accélérer les processus de mise en défense. Cette menace correspond à la vision traditionnelle que l'on a des catastrophes du temps et qui en fait la cause immédiate de cette vague de mise en défense. Ces nouvelles structures de défense, tels les forts villageois, sont vraisemblablement édifiées au cours ou à l'issue du traité de Brétigny où une trêve est signée entre les deux rois belligérants en 1360 mais qui est rompue en 1368 par le roi Charles V. Ce ne serait donc pas les menaces directes de la guerre mais plutôt les conséquences de la trêve qui auraient amené les communautés à se doter d'un moyen de défense. En effet, au cours de cette période, les armées sont démobilisées et les mercenaires, connus sous l'appellation de routiers, sont libérés. Le traité de Brétigny avait mis au chômage une bonne partie des hommes d'armes, et ceux-ci, n'ayant des revenus qu'à travers leurs activités martiales, eurent besoin de revenus pour continuer à vivre (Pépin 2018, p. 27). Les grandes compagnies qui se formèrent à partir de 1360 et furent composées de ces combattants professionnels, pour subsister, se livrèrent au pillage des campagnes. Elles ont engendré peut-être plus de dégâts que les grandes batailles. Et « les populations d'une région qui subissait la présence d'une garnison routière ou les déprédations d'une troupe routière en mouvement n'avaient pas une opinion positive des routiers gascons » (Pépin 2018, p. 38). Par exemple, la garnison de Johan de Béarn, positionnée dans la forteresse de Lourdes, lançait des raids dans toute la Gascogne, jusqu'aux portes de Toulouse (Pépin 2018, p. 35).

La question de la destruction des faubourgs de la ville

En prévision de cette menace, les faubourgs de Toulouse sont mis à rude épreuve. Guillaume de Catel rapporte leur destruction⁵⁹. Il écrit :

ils fermerent tant la ville que le bourg de fortes murailles & de fossez, mais quand aux fauxbourgs, où la pluspart des Monastères & Eglise de Tolose estoient basties, il fut ordonné par les Officiers du Roy & par les Capitouls, que toutes les Eglises, Monasteres & maisons qui estoient basties aux fauxbourgs seroient entierement demolies, de peur que les Anglois ne s'en saisissent (Catel 1633, p. 563)⁶⁰.

Selon lui, l'ordre de détruire les faubourgs est donné aussi bien par les officiers royaux que par les dirigeants de la ville.

Il cite d'ailleurs deux exemples où les Anglais profitèrent de ces points stratégiques pour prendre le bourg de Narbonne et la ville de *Saint-Esprit*, événements qu'il date respectivement de 1355 et 1360 à partir du *Petit Thalamus de Montpellier*. D'après les bénédictins de l'*Histoire générale de Languedoc*, l'évènement que rapporte Guillaume de Catel, à savoir la destruction des faubourgs, daterait de 1346. Il est donc difficile d'expliquer une décision de 1346 par des faits survenus plus de dix ans après. On ne peut tenir rigueur à Catel de cette confusion involontaire, à partir du moment où les événements qu'il décrit sont remis en contexte. D'autant que l'historien de Toulouse s'appuie lui aussi sur deux textes toulousains qu'il cite.

.....

59. Catel 1633. Cet auteur s'appuie sur une ordonnance capitulaire et l'historien du XVII^e siècle est, à ce jour, le seul à l'avoir lue. De ce texte, les archives ne conservent aucune trace.

60. Catel parle de cette destruction des faubourgs à plusieurs reprises p. 113 mais cela semble assez confus quant à la période qu'il désigne. À la page précédente, il évoque les dévastations faites par « *les goths et car il y auoit des fauxbourgs que l'on nomme barris* ». À la page 131 de son ouvrage, il revient sur cette destruction des faubourgs.

Le premier correspond à une transaction passée en 1358 entre le chapitre Saint-Étienne et l'abbé de Lézat. Ce texte, selon Catel, comprend une bulle d'Innocent VI, également adressée à l'abbé de Lézat où sont évoquées la chapelle Saint-Antoine et sa « destruction » forcée. Cette destruction a bien lieu dans le quartier à proximité du château Narbonnais.

Le second texte, lui, porte sur le Bourg et les destructions volontaires au-delà de la porte Pouzonville, au nord de la ville⁶¹. L'érudit toulousain en déduit une intervention des capitouls mais également des officiers royaux, qui ordonnent alors de brûler les faubourgs. Il s'appuie sur une transaction passée en 1356 entre le chapitre de Saint-Sernin et le syndic des Clarisses, installées à Toulouse depuis la fin du XIII^e siècle, d'abord dans les faubourgs où le couvent est détruit pendant la guerre de Cent Ans⁶².

C'est certainement de cette affaire que Catel retire l'idée d'une destruction de l'ensemble des faubourgs. Cette citation précise la situation :

c'est à cause des ennemis du roi de France qu'il a été ordonné et mandé aux officiers royaux et aux capitouls de la ville de Toulouse que la porte Pouzonville et toutes les portes soient fermées et que les faubourgs sans fortifications soient détruits.

Cette citation, sans renvoi à un document bien précis, est difficile à interpréter et on peut la comprendre de différentes manières. Elle pourrait tout aussi bien émaner d'une volonté royale que traduire la justification donnée par des édiles toulousains d'avoir procédé à la destruction des faubourgs. Quant à son application réelle, elle est sûrement plus contrastée (Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150). On peut dès lors s'interroger sur la situation particulière des faubourgs au sud de la ville. La conjoncture du XIV^e siècle a-t-elle été un frein au développement du quartier alors que celui de Saint-Michel, voisin de la bastide, se maintient (Wolff 1958, p. 172; Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150)? Les conséquences des crises sont en effet très contrastées (Roby 2019, p. 272).

La révolte de mai 1357

À la suite de la capture du roi Jean, les États de Languedoc réunis par Jean d'Armagnac, lieutenant du roi, à la fin de l'année 1356, établirent le programme de financement devant permettre de payer la rançon du souverain. Un impôt, la capitation, devait être payé jusqu'à l'établissement de la paix (Galabert 1918, p. 332, épisode repris dans Nadrigny [Nadrigny 2013]). Une trêve est conclue par les souverains belligérants à Bordeaux en 1357. Pourtant, le comte d'Armagnac maintient cet impôt au-delà de la date. C'est, selon Galabert, ce qui a certainement provoqué la révolte du mois de mai 1357 : « une multitude d'hommes de conditions modestes munis de toutes sortes d'armes, se rend d'abord à l'Hôtel de Ville puis au château Narbonnais, met le feu à la grande porte de la cour neuve, démolit les autres et pénètre dans le palais » (Galabert 1918, p. 333). Une bataille et un siège du palais s'ensuivent, et l'auteur, s'appuyant sur Froissart, décrit de nombreuses émeutes qui ont lieu pendant plusieurs jours d'affilée. Les maisons des capitouls sont pillées, saccagées, des arbres fruitiers sont coupés. Les États du Languedoc, réunis exceptionnellement, obtiennent la grâce des rebelles et le roi de France remplace son lieutenant par son frère Jean de Poitiers. Ce dernier, une fois en poste, calme l'affaire et obtient pour tous une amnistie définitive. Cet affrontement montre bien la tension qui existe dans la ville entre les gens au pouvoir et les petites classes sociales.

.....
61. C'est d'ailleurs une preuve pour Catel de l'existence de cette porte.

62. Elles s'établissent en ville grâce à Bernard d'Albi qui leur lègue quelques maisons, qui seraient situées à l'angle de la rue de la Chaîne et de la rue d'Embarthe. Le roi leur permet aussi d'acquérir un terrain de deux arpents et demi localisé dans la paroisse de Saint-Sernin. Mais les chanoines font casser cette acquisition (HGL IX, p. 596, note 5). Le lieutenant du roi autorise alors aux Clarisses l'aliénation de leur terrain et l'acquisition d'une terre de même surface dans la paroisse de la Dalbade (HGL X, preuves colonnes 1093-1094).

Galabert analyse également la situation sociopolitique : les insurgés ont sûrement été entraînés par les opposants au comte d'Armagnac, appartenant certainement à un parti favorable aux Anglais, parti présent dans toutes les villes au XV^e siècle. Leur existence dès la seconde moitié du XIV^e siècle peut s'envisager, notamment à travers leur participation à cette émeute. Les environs du lieu de pouvoir visé, le château Narbonnais, ont certainement été mis à rude épreuve. Pourtant, les maisons des plus modestes ne sont pas touchées. Les mentions d'incendie ne s'étendent pas sur une description précise des lieux, et cet événement livre plutôt des informations sur l'état d'esprit de la population toulousaine où le moindre mécontentement peut dégénérer en incident. Galabert en tire un portrait assez négatif des Toulousains : « Faut-il conclure que la société toulousaine au quatorzième siècle est un ramassis de capitouls fraudeurs et usurpateurs de noblesses, d'habitants refusant de payer les impôts destinés à la défense du territoire, de pillards de maisons publiques et privées ? » (Galabert 1918, p. 337-338). Le portrait est certes un peu exagéré, mais il illustre bien la tension régnante.

Le sac du sud de la ville par le comte de Foix

Un autre épisode secoue le quartier du faubourg Saint-Michel, et plus particulièrement le *barri* Sainte-Catherine distant de quelques centaines de mètres de la bastide. Sa datation reste difficile à établir. Il fait intervenir les comtes de Foix et d'Armagnac en plein conflit d'intérêts, et ses conséquences pourraient expliquer en partie l'abandon particulier mis au jour lors de la fouille.

Au début de la seconde moitié du XIV^e siècle, ralliant le parti anglais, le comte de Foix, Gaston III dit Fébus, attaque les domaines du roi et favorise la chevauchée du Prince Noir vers le Languedoc. Le comte de Poitiers tente de faire saisir ses biens (ordonnance du 23 avril 1359) et déclare le comte fuxéen rebelle. Par ailleurs, disputant avec le comte Jean I^{er} d'Armagnac la succession de la vicomté du Béarn, les deux belligérants sont devenus des ennemis mortels qui se sont affrontés militairement de nombreuses fois entre 1359 et 1364. Les affrontements sont nombreux et leurs issues sont presque toujours en faveur du comte de Foix. Les populations languedociennes demandent alors au pape d'intervenir mais la lettre qu'Innocent VI rédige reste lettre morte. Après ces tentatives, à la fin du mois d'avril 1359, le comte s'avance sur Toulouse et en brûle les faubourgs, notamment l'hôpital Sainte-Catherine (HGL IX, p. 699 note 3). Cet événement est relaté dans l'*Histoire générale de Languedoc* et l'historien Pierre Tucoo-Chala, spécialiste du comté de Foix, est d'accord avec la date livrée par les bénédictins du Languedoc. Il estime que l'affrontement puis l'incendie des faubourgs de la ville datent bien de 1359 (Tucoo-Chala 1959, p. 83) et que cet épisode suit celui de la bataille de Launac où, encore une fois, le comte de Foix triomphe de son rival. L'historien Dominique Barrois (Barrois 2004, p. 91), quant à lui, ayant soutenu une thèse sur Jean I^{er} d'Armagnac, livre la date de 1360.

Catel et Lafaille complètent le récit de l'évènement qui aurait plutôt lieu en 1363. Il fait toujours suite à un affrontement entre le comte de Foix et le comte d'Armagnac à Launac. Après la défaite du comte d'Armagnac et le règlement de sa capture, Jean I^{er}, alors à Mirepoix, demande à affronter à nouveau le comte de Foix au lieu de Bonrepos. Mais au lieu de se rendre là-bas, il part se réfugier dans Toulouse. Poursuivi par Gaston III jusqu'à la ville « et dans la croyance qu'il [le comte d'Armagnac] s'étoit posté au fauxbourg Saint-Michel, il [le comte de Foix] y fit mettre le feu, après quoy il se retira sur ses terres » (Lafaille 1687, t. 1, p. 106-107), « ce qui causa de grandes querelles et inimitiez, entre les habitants de Tolose, & le Comte de Foix d'où vindrent beaucoup de maux » (Catel 1633, p. 693; Lafaille 1687, p. 106-107).

Dans les récits rapportés par les historiens modernes, l'incendie des *barris* toulousains semble toujours suivre la bataille de Launac. Or la bataille de Launac est datée, aujourd'hui, du 5 décembre 1362 (Barrois 2004, p. 24; Guinaudeau 2012, vol. 1, p. 158). Aussi, si l'on accepte l'hypothèse que l'incendie fait suite à la bataille, les dates antérieures à 1362 ne peuvent plus convenir. La question reste de savoir si le sac des faubourgs de Toulouse a lieu avant ou après cet événement. Un acte daté de 1391 du comte d'Astarac, qui a participé au sac, relate l'évènement :

Jehan, conte d'Astarac, contenant que lui estant mineur d'ans, de l'aage de X ans ou environ, & demourant avec le conte de Foys, son oncle, pour certain debat & contens qui fu entre ledit conte de Foy & les communes de Tholose, ycellui de Foys fist une grant armée & en sa compaignie mena ledit d'Astarac, qui estoit de l'aage de XIII ans ou environ, devant ladite ville de Tholose, ardi les fourbours ou barres de Sainte Katherine d'icelle ville ou grant partie d'iceulx & tant par lui comme par ses complices ocist plusieurs des habitans de ladite ville & fourbours & prist & emporta plusieurs de leurs biens (HGL X, preuve n° 731, colonne 1816).

Toutefois, la généalogie du comte Jean I^{er} d'Astarac n'est pas bien établie. Selon les auteurs, sa date de naissance est fluctuante. Nicolas Guinaudeau pense qu'il devient comte d'Astarac vers 1363, mais ne livre aucune hypothèse sur l'âge qu'il avait lorsqu'il succède à son père Centulle IV (Guinaudeau 2011-2013, p. 110). Le reste de la lettre de rémission ne se rapporte pas aux souvenirs de la jeunesse d'Astarac, mais à des événements datés par rapport à la date de rédaction de la lettre. La chronologie des événements est alors plus assurée. Ainsi il y a quinze ans, Jean I^{er} « maltraitait » les habitants de Mirande et il y a dix ans il a participé à la bataille de Rabastens avec Foix. Ces événements sont datés respectivement de 1376/1377 et de 1381. Les intervalles de temps donnés par Jean I^{er} d'Astarac correspondent bien à la date des événements que l'on connaît. Il apparaît aussi dans la lettre de rémission une logique chronologique des « méfaits » avoués par le comte d'Astarac. Ce document nous livre donc un *terminus ante quem* avec la date de 1376/1377. Le sac ne peut avoir lieu après. Il est donc compris entre décembre 1362 et 1376/1377.

Deux autres sources nous livrent la même date que le *terminus ante quem* pour le sac des faubourgs. Deux chroniqueurs, l'un du xv^e siècle, Arnaud Esquerrier, notaire pour Gaston IV de Foix (Esquerrier, Miégevill 1895, p. 60), et l'autre du xvi^e siècle, Guillaume de La Perrière (La Perrière 1539, fol. XXXVIII v^o et XXXIX r^{o63}), décrivent cet événement se déroulant l'année 1377. Esquerrier rapporte qu'en l'an 1377, poursuivant alors le comte d'Armagnac de Carcassonne jusqu'à Toulouse, le comte de Foix mit le feu au faubourg du château Narbonnais. Les Toulousains, le prenant mal, pourchassèrent les armées du comte jusqu'à Miremont où lors d'une bataille ils tuèrent Arnaud-Guilhem, le propre frère du comte de Foix, avant de subir des représailles violentes de la part du comte. Guillaume de La Perrière retranscrit à l'identique l'évènement. La bataille de Miremont est datée de 1376. Il semble alors que le sac de Toulouse ait pu avoir lieu cette année précisément. Pourtant en 1540, soit un an après la publication de La Perrière, l'auteur Bertrand Hélie, historien du comté de Foix, ne livre plus aucune date de cet événement (Hélie 1540, *liber* II, fol. 45 v^o). Par contre, il le place après la provocation de Mirepoix, tel qu'il est décrit chez les historiens du xvii^e siècle dont il apparaît alors être la source.

.....
63. Ce document est disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k124940x>.
texteImage.

À l'aide d'un dernier document, rédigé par Aymeric de Peyrac⁶⁴, la date du sac peut être un peu plus circonscrite. Aymeric de Peyrac est un contemporain des événements. L'année 1377, il devient abbé de Moissac. Il est l'auteur d'une chronique des abbés de Moissac qui est en cours d'édition par Régis de La Haye⁶⁵. Il rapporte la rencontre survenue à Toulouse entre Charles VI, roi de France, et le comte de Foix l'année 1389. Le comte de Foix demande alors à être pardonné pour ses exactions qui sont rappelées, en particulier l'incendie du faubourg Sainte-Catherine et le fait d'avoir détaché les « suspendus » des fourches patibulaires de la Salade Ponsan (quartier en limite sud du territoire de Toulouse, à quelques centaines de mètres de Sainte-Catherine). Ces événements ne sont pas datés précisément. Aymeric de Peyrac rapporte seulement qu'ils eurent lieu lorsque Charles, le père du roi Charles, était roi, soit sous Charles V, roi entre 1364 et 1380. 1364 correspond à la fin du premier conflit opposant Foix à Armagnac. Jean I^{er} d'Armagnac décède en 1373, son fils, Jean II, lui succède et dès lors le conflit reprend entre 1374 et 1379. Forts de tous ces indices, il semble que nous puissions placer l'incendie du faubourg entre 1374 et 1377 avec une probabilité qu'il ait eu lieu l'année 1376. Le comte d'Armagnac dont il est question, serait, non Jean I^{er} comme il est souvent mentionné dans les études historiques, mais Jean II.

Quoi qu'il en soit, cet épisode a dû avoir un fort impact sur les populations, mais également sur la ville elle-même au point de laisser un souvenir dans la documentation et chez ses historiens (Guillaume de La Perrière est l'un des principaux chroniqueurs des *Annales manuscrites* de Toulouse). En effet, en 1378, les capitouls de la ville se plaignent de certains privilèges accordés aux sergents royaux. Au cours de l'affaire, ces derniers sont incapables de produire les documents. Ils rappellent alors qu'ils les ont perdus lors de l'incendie des faubourgs provoqué par le comte de Foix (AMT, AA 45, acte n°95).

Le sort de la bastide au début de la guerre de Cent Ans

Pendant le conflit avec les Anglais, Toulouse est touchée par de nombreuses destructions indirectes liées à la guerre. Un repli à l'intérieur de la ville semble se généraliser. Pourtant il ressort des documents que la zone hors les murs reste toujours peuplée après 1369, voire jusqu'aux années 1420-1440 (Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150).

Le contexte au début du conflit entre la France et l'Angleterre nous livre un portrait assez négatif du XIV^e siècle. Pourtant, on peut voir à travers la documentation, notamment les registres de 1395-1396 (AMT, CC 155 et 156), et parmi la vingtaine de dizaines répertoriées dans le capitoulat Saint-Barthélemy, que des lieux à l'extérieur de l'enceinte sont encore entretenus et occupés⁶⁶. Un premier registre (CC 155) recense les estimés. Le second porte sur les *nichils* et le reste des estimés⁶⁷ (CC 156). Ces documents comptabilisent 240 chefs de famille, 110 *nichils* allivrés à 5 sous chacun et 59 estimés restants, soit plus de 400 foyers fiscaux. Les moyennes usuelles sont comprises entre 4 et 4,5 personnes par feu. La population de Saint-Barthélemy serait donc proche de 1 800 personnes avec ce calcul; toutefois nous notons dans la documentation la présence de nombreuses successions qui sont à exclure pour la comptabilisation des habitants⁶⁸. L'impôt levé en 1398 livre les mêmes données (AMT, CC 157 et 158). Les registres (estimés et *nichils*) comprennent le même nombre de dizaines et donnent un chiffre similaire de foyers fiscaux. Les dizaines (du nom du dizenier) sont aussi identiques. Malgré des épisodes difficiles (destruction volontaire des faubourgs, révoltés de 1357, sac du quartier vers 1376), le sud de la ville est loin d'être dépeuplé et bien que la bastide soit mentionnée pour la dernière fois dans un document daté de 1346, elle n'est

.....
64. Texte original dans <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85722454/f129.item.zoom> et suiv., traduction dans Mironneau 1993, p. 150.

65. Son travail est sur sa page Academia : https://www.academia.edu/30514284/Aymeric_de_Peyrac_Chronique_des_Abb%C3%A9s_de_Moissac.

66. AMT, CC 155, p. 157 ou fol. 79 r^o : *lo camy frances*; p. 158 ou fol. 79 v^o : *Pobol Bila*. AMT, CC 156, p. 49 : *lo camy frances et Poboviula*. Le chemin Français correspondait à l'axe majeur du sud de la ville, suivant à peu près l'axe de la voie Narbonnaise. Pouvourville était un petit faubourg localisé dans le sud du Gardiage (aujourd'hui un quartier de Toulouse).

67. Wolff 1956, p. 332. L'historien nous donne une définition du terme *nichil* : vient du terme latin *nihil solvabilis*, contribuable qui, ayant un patrimoine inférieur à une limite fixée, n'est astreint qu'au paiement de la capitation.

68. Il est toujours délicat d'estimer le nombre d'habitants à partir des feux fiscaux. Cf. Bautier 1959 : à partir des indications notées dans les rôles de tailles, il donne une moyenne globale de 5,1 habitants par feu pour Carpentras.

pas encore touchée par ce mouvement de repli intra-muros et reste encore habitée pendant au moins une trentaine d'années⁶⁹. On continue à y vivre, à l'occuper. Elle n'a pas été « victime » de la destruction volontaire des faubourgs, dont la portée apparaît comme plus mesurée, même si l'état de l'habitat à proximité de la porte Montgaillard est très peu documenté. Mais cet abandon peut avoir été amorcé. Un registre de reconnaissances du chapitre de Saint-Étienne de la fin du XIV^e siècle⁷⁰ ne nous signale que des vignes et jardins ou encore des terres entre les portes Montolieu et Montgaillard, ainsi qu'un *hospicium*. L'un des tenanciers est désigné comme étant un *textorum de montogualhardo*⁷¹, mention qui rappelle la présence de tisserands dans le secteur de la bastide au début du siècle.

L'état de la ville au cours du xv^e siècle

Une situation défavorable

La documentation générale de la ville montre que le creux démographique lié à la guerre s'accroît dans les années 1410-1415. L'avènement de Charles VI marque le début d'une phase de difficultés plus importantes.

La population toulousaine ne rassemblerait plus que 22 500 personnes en 1405 (Wolff 1958, p. 161), soit une disparition de 12 500 individus par rapport au chiffre de l'année 1335. Un tiers de la population est décimé, ou parti en soixante-dix années. Philippe Wolff surenchérit en affirmant que le déclin se poursuit. Avant la guerre, la plus grande partie du patrimoine des Toulousains était composée par la mosaïque des terres et des vignes de la banlieue. Le manque de main-d'œuvre pour les cultiver a entraîné un amoindrissement de ce capital (Wolff 1958, p. 161). Une partie des grandes familles, dont les membres élevés au rang de chevaliers urbains entre le XII^e et le XIII^e siècle, ou encore les « bourgeois, c'est-à-dire tous ceux qui, nobles ou non, vivent de leurs revenus fonciers, sans avoir d'autres activités militaires que celles de la milice urbaine » peinent à s'en sortir (Wolff 1958, p. 166-167). Leur puissance économique reposait en effet sur ces possessions en dehors de la ville. Philippe Wolff donne pour exemple les Ysalguier, les Rouaix ou encore les Maurand.

Cette conjoncture, mêlant chute de la population, insécurité et instabilité politique, entraîne la « rentrée de la ville dans son enceinte » (Wolff 1958, p. 172). Saint-Cyprien est intégré dans le système défensif et Saint-Michel subsiste. L'entassement à l'intérieur des murs augmente l'inconfort de la population et le manque de place se fait vite sentir. L'incendie de 1408 provoque la destruction de nombreux îlots qui ne sont pas encore rebâti en 1440 (Wolff 1958, p. 173). En 1442, le quartier situé entre les deux églises de la Daurade et de la Dalbade est détruit par un autre incendie. À ce portrait catastrophique s'ajoutent aussi les crues de la Garonne qui en 1413 emportent le pont de la Daurade et celles de 1430 qui débordent sur une grande partie de Saint-Cyprien ou encore celles de 1437 qui détruisent les moulins du Bazacle. Cette dernière destruction menace l'approvisionnement de la ville qui était déjà affaiblie par deux ans de disette (Éclache 1974, p. 423). Du point de vue de l'approvisionnement alimentaire, après cette phase, la ville obtient une accalmie de vingt ans et n'est touchée à nouveau par une vague de mauvaises récoltes qu'en 1456 (Larenaudie 1952, p. 31).

Par ailleurs, la politique liée à la guerre divise la ville. Les maisons d'Armagnac et de Foix sont toujours en conflit, ce qui laisse parfois le champ libre aux Anglais

.....
69. AMT, CC 1510, décembre 1346. Cf. *supra*.

70. AD31, 4 G 55, 1370-1396, fol. 15 r^o; fol. 22 v^o, 1370; fol. 29 v^o, 1370; fol. 34 r^o, 1371; fol. 65 r^o, fol. 103 r^o, 1375.

71. AD31, 4 G 55, fol. 22 v^o, décembre 1370.

pour « s'infiltrer dans la sénéchaussée » (Wolff 1958, p. 174). Dans la cité, les partisans de la paix affrontent ceux acquis à une résistance accrue à l'envahisseur. Le comte de Foix prend le parti de la paix alors que le comte d'Armagnac soutient la résistance. La division qui règne auprès du roi de France et qui mène à la guerre civile entre les partis d'Orléans-Armagnac et de Bourgogne trouble la donne. La nouvelle défaite de l'armée française à Azincourt en 1415 précipite les choses. En 1418, les capitouls de Toulouse refusent de reconnaître le dauphin Charles comme lieutenant du royaume en Languedoc et succombent aux promesses bourguignonnes, comme la suppression des impôts (Dognon 1889, p. 444; Éclache 1974, p. 478). Ils se tournent vers la reine Isabeau, ce qui fait basculer un temps la ville dans le camp bourguignon. Tandis que les Bourguignons prennent Paris et assassinent le comte d'Armagnac Bernard VII, à Toulouse le comte de Foix a le champ libre et la ville se soumet pour éviter de l'affronter (Éclache 1974, p. 479). Les Bourguignons deviennent impopulaires et pour faire face, le comte de Foix recueille un subside de 12 000 livres pour l'aider à expulser les routiers. Pour cela, il traite avec le dauphin qui le nomme lieutenant en Languedoc et Guyenne. Les partisans des Bourguignons déclenchent des escarmouches et des troubles dans les rues de la ville, en représailles aux actions du comte de Foix. Ce parti est encore suffisamment puissant pour obliger le conseil de la ville à désavouer tous les Toulousains en train de rallier le parti du comte de Foix. Celui-ci riposte en envoyant ses routiers ravager la cité. La population est effrayée par l'idée d'un siège, les capitouls font volte-face et les derniers partisans des Bourguignons, avant d'être chassés, déclenchent une émeute qui fait de nombreux dégâts dans la ville et parmi les habitants. Le comte de Foix triomphe et rallie le roi de France qui le nomme son lieutenant (Dognon 1889, p. 455). Après le meurtre de Jean sans Peur, le parti bourguignon, déjà en difficulté, est rejeté par les Anglais.

Les malheurs du temps

Après 1420, la situation est plus calme dans la ville, seule la région subit toujours « une série confuse d'escarmouches et de pillages, en quoi se résume l'activité des diverses bandes de routiers » (Wolff 1958, p. 176). Cette période d'accalmie est de courte durée. La décennie suivante est « l'une des plus sombres décades de l'histoire toulousaine » (Wolff 1958, p. 177). Entre 1430 et 1440, une série de mauvaises récoltes entraîne une disette très grave. La situation des campagnes est aggravée par la présence des routiers. Les Anglais ont placé le mercenaire castillan Rodrigue de Villandrando à leur tête. Celui-ci fait occuper la banlieue toulousaine durant l'année 1439 : « Il étreignit cette capitale au point que, pendant plusieurs semaines, elle ne reçut rien, ni vivres, ni marchandises, sur quoi les routiers n'eussent prélevé l'impôt » (Quicherat 1879, p. 169-170), coupant la ville de son ravitaillement.

À cette situation presque catastrophique s'ajoute aussi un épisode de peste en 1440, épisode qui se poursuit encore l'année 1441. La ville, affamée par les disettes et la destruction des moulins du Bazacle, se sent abandonnée des puissants, délaissée par le roi. Elle multiplie les appels à l'aide qui restent sans réponse (Éclache 1974, p. 424). Toulouse est livrée à ses seules ressources. Elle n'a plus d'autre choix que de se mobiliser. Les capitouls s'unissent et lancent une expédition contre Villandrando. Finalement, après un paiement d'un fort tribut (2 000 écus d'or : Quicherat 1879, p. 170), il laisse la ville.

La reprise en main du royaume par Charles VII redonne espoir. Les bandes de routiers sont pour la plupart dispersées, ou encore intégrées dans les armées permanentes.

À partir de 1445, Toulouse connaît à nouveau la sécurité et, à la fin de la décennie, le démarrage de la reconquête de la Guyenne lui permet de relancer son économie. En 1453, Jean V d'Armagnac remporte la bataille de Mondalazac et met fin à l'occupation du Rouergue par les Anglais. Pourtant, en 1463, Toulouse subit un dernier malheur, celui du grand incendie du 7 mai qui ravage la plus grande partie du centre de la ville, mais qui n'affecte pas les faubourgs. Sur cette période noire pour l'histoire de la ville, Philippe Wolff conclut que « c'est sur ces ruines pitoyables qu'une nouvelle Toulouse va peu à peu renaître » (Wolff 1958, p. 178).

Le quartier à travers le prisme de la documentation fiscale

Le xv^e siècle, plus encore que le précédent, correspond à une période de difficultés pour la ville de Toulouse et la situation du moulon ne paraît pas mieux documentée.

À travers les registres du collège de Périgord, les bandes armées apparaissent dans les campagnes toulousaines en mai 1438 et ravagent les environs jusqu'à Pâques 1440 (Fruhauf 1969, p. 21). Elles font leur retour au cours des années 1442-1443 jusqu'en 1445. L'auteur les trouve présentes aussi entre 1450-1451 et 1455-1456. L'approvisionnement est compromis en même temps que les revenus en nature s'effondrent (Fruhauf 1969, p. 22). Cette situation alimente un marché noir, qui est d'autant plus nécessaire que certains hivers rigoureux détruisent les récoltes. Un registre de reconnaissances du chapitre de Saint-Étienne livre un portrait assez proche de celui brossé pour la fin du xiv^e siècle (AD31, 4 G 109). À l'extérieur des murs de la ville, on ne trouve que la mention de jardins. L'espace apparaît comme dépeuplé au profit d'une occupation uniquement dédiée à l'activité maraîchère.

Le faubourg Saint-Michel accueille surtout des brassiers et des jardiniers (Wolff 1958, p. 206). Les catégories sociales qui le peuplent restent modestes et les autres activités qui se développent semblent en liaison avec les métiers de la route : aubergistes, forgerons pour voiture (Wolff 1978). Ces établissements semblent accueillir tout un lot de marginaux, pauvres, bohémiens et femmes de mauvaise vie (Wolff 1984, p. 113), donnant mauvaise réputation au faubourg Saint-Michel et en faisant un quartier en marge quoique plein de vitalité. Ainsi, après cette période de difficultés, alors que le faubourg Saint-Michel semble prendre son essor, la zone longeant les lices Montgaillard ne paraît pas évoluer. On retrouve toujours dans la documentation fiscale des indications de jardins, et de très rares indications bâties.

Les archives municipales de Toulouse conservent une série de registres d'impôts tenus entre 1395 et 1480 dans lesquels est compris un cadastre daté de 1478⁷². Ces différents documents sont rédigés par capitoulat et selon les dizaines. Ils établissent des listes de personnes avec leurs allivements. Le fait que le registre d'impôts de 1436 (AMT, CC 161) ne semble contenir aucune information sur le quartier pourrait suggérer que ces impôts ne portent que sur la partie intramuros de la ville.

Au début du xv^e siècle, l'image que nous révèle cette documentation fiscale est différente. Les dizaines sont toujours au même nombre, mais les noms des dizaniers ont changé, de même que les foyers fiscaux. Le nombre de chefs de famille imposables est sensiblement le même, quoiqu'en baisse. Au contraire, le nombre de *nichils* a presque triplé. Ce qui laisse aussi entrevoir que le capitoulat Saint-Barthélemy, dans son ensemble, est plus peuplé⁷³. Alors que dans les deux précédents registres la situation n'avait que peu évolué en moins d'une dizaine d'années, la situation change en ce début de xv^e siècle. À la fin du premier tiers de ce siècle, le registre de 1436 (AMT, CC 161) présente aussi un autre visage.

.....
72. AMT, CC 155, 1395, impôts (estimés); CC 156, 1396, impôt (*nichils*); CC 157 et 158, impôts, 1397-1398; CC 159, impôts, 1405; CC 161, impôts, 1436; CC 163, impôts, 1454; CC 164, tailles, 1481; CC 170, emprunt octroyé au roi, 1482; et CC 18, cadastre Saint-Étienne hors la ville, 1478.
73. Dans le document AMT, CC 159 de 1405, entre les estimés et les *nichils* nous avons comptabilisé environ 600 foyers fiscaux.

De Saint-Barthélemy, ne sont plus notées que 14 dizaines, et les noms des dizaniers ont encore changé. Parmi celles-ci, 129 déclarants sont imposés. Il est difficile d'interpréter ces données. Nous pouvons remarquer qu'il manque les *nichils*. Cette baisse est-elle consécutive à une diminution de la population, ce qui serait lié à une transformation de l'espace, avec la présence de moins de dizaines, ou bien est-ce la méthode d'enregistrement qui a changé? Nous remarquons, en effet, qu'il manque les deux dizaines sûres, identifiées pour les faubourgs, à savoir le *camy frances* et le lieu de Pouvoirville. Par conséquent, il est difficile de trancher uniquement à partir de ce document.

Le cadastre de 1478 ne livre qu'une image lointaine du quartier, peu peuplé et essentiellement occupé par des jardins. Il n'existe pas de registre pour le capitoulat de Saint-Barthélemy. C'est à partir de celui de Saint-Étienne, avec les moulons voisins, que l'on peut se faire une idée (AMT, CC 18). Une partie du secteur compris entre la porte Saint-Étienne et la porte Montoulieu, et se trouvant au-dehors des fossés de la ville, porte le nom de *molo des horts*. En effet, les principaux biens dénombrés ne sont que des jardins même si on note la présence de quelques *bourdettes*. La plupart de ces jardins sont clôturés (*sarrat des parets*). Cette zone se poursuit jusqu'à la porte Montgaillard jusque devant le cimetière des juifs (*lo cementery des jusieux*). À hauteur du cimetière, les jardins sont systématiquement clôturés et contiennent des bordes. De la porte Montgaillard sortent deux chemins, l'un tend vers Montaudran, vers le sud, tandis que l'autre se dirige vers le *castel narbonnes*. À partir du *camy que va de Montaudran*, et des *carriere traversieres* qui jalonnent le territoire, les biens deviennent plus ruraux, les jardins s'effacent peu à peu. On y trouve des lopins de terre, mais également des bousigues et des vignes⁷⁴. Au *canto de Londres*, un seul bien est noté, il s'agit d'un *claux* contenant deux arpents de terre. En face, entre le chemin qui part de Montgaillard vers Montaudran et le chemin qui part de la porte de Montolieu vers la salade⁷⁵, se trouve un moulin pastelier. Le paysage de ce secteur est resté identique : des *claux* contenant terres ou jardins, fermés de murs ou comprenant des petites *bourdettes*. L'endroit où se tenait la bastide est peut-être situé à la pointe des chemins qui bifurquent vers Montaudran et le château Narbonnais en sortant de Montgaillard. Ce secteur reste à l'image de ce qui est visible dans tout le parcellaire couvrant la zone : bordes, jardins et terres.

Le cadastre ne livre pas d'indication sur les habitants. Par contre, parfois, il donne le statut social du propriétaire de la parcelle. On note la présence de trois notaires (M^e Bernard de Malbesino, M^e Beringuier Flarny et M^e Bernard de Malavissens), d'un teysseyre (tisserand) (Estienne Viguiier), un procureur au parlement (M^e Joan Brunet), un conseiller (M^e Peyré de Bruguiera), deux licenciés (M^e Joan de Calmo, M^e Ramond Valada), un marchand de Ramonville (Bernard Ranjaux), un barbier, et quelques particuliers ou héritiers. Il ressort de cette énumération que les terrains à la sortie de Montgaillard sont essentiellement les propriétés de gens de métiers liés au droit. Peut-être la proximité du parlement, institué en 1443 par Charles VII puis ouvert en 1444, et l'installation dans ce secteur des parlementaires ont-elles eu une influence sur la stratégie d'acquisition des terrains en dehors de la ville. La coïncidence est à souligner. En effet, la sénéchaussée, la Viguerie et le parlement sont installés dans l'ancien château Narbonnais (Chalande 1919, t. I, notice 167, p. 358). D'ailleurs, dans le capitoulat de la Dalbade, Michèle Éclache dresse le même constat à partir des estimés de 1469 : « Dans 70 % des cas, le métier des habitants nous est connu. Le groupe le plus nombreux est celui des professions "intellectuelles" où dominent officiers royaux et sergents : cela est lié, bien sûr, à la présence des cours royales » (Éclache 1977, p. 178). Toutefois, il faut bien rappeler que nous ignorons qui détenait ces parcelles avant cette date. De la famille Prin hac, aucune mention, aucune indication, aucun rappel au cours du XV^e siècle. Elle semble avoir disparu avec la bastide⁷⁶.

.....
74. Lachiver 2006. Notice « Bousigue » : dans le Sud-Ouest, sol inculte, broussailles, pâturage médiocre.

75. L'origine du terme salade pour désigner certains quartiers de Toulouse reste inexplicée. Peut-être s'agit-il d'un dérivé de *salhida*, « sortie ». Pierre Salies (1989) en répertorie trois, toutes en dehors de la ville, dans le territoire de Toulouse : qui aux Minimes, à Saint-Agne et à Montaudran. Sur ces lieux s'élevaient les fourches patibulaires.

76. Elle n'apparaît pas non plus dans la documentation postérieure. Lafaille (Lafaille 1687) cite encore Étienne (p. 153) et Raymond (p. 162) Prin hac comme capitouls au cours du XV^e siècle, dans l'un des deux capitoulat du Bourg.

Les registres des levées de tailles peuvent compléter ce portrait délicat à broser, du moins en ce qui concerne la population qui s'affaire dans le secteur. Le registre de mars 1480 (AMT, CC 164) débute avec la dizaine des filatiers et se termine avec le territoire de Pouvoirville. Entre, se trouve pour la première fois la *dizaina de Mont Galhart* (AMT, CC 164, fol. 26 v°-38 v°). Toutefois, il est malaisé de savoir si cette dizaine est exclusivement intra-muros ou si elle touche également les gens peuplant le faubourg. Chaque personne est allivrée selon ses moyens, parfois le métier est indiqué, de même qu'un qualificatif (monsieur, maître). La taxe payée peut varier de quelques sous pour les métiers manuels (brassier, laboureur) à quelques livres pour les métiers intellectuels (notaire, docteur) ou encore pour les artisans (*cardayre*, menuisier, parcheminier) ou les commerçants (*pastissier*, marchand). De même, le juge mage de la ville, noté dans cette dizaine, est exempté de la levée de taille. À l'issue du xv^e siècle, la donne a encore changé. Du moins celle que l'on peut percevoir à travers cette série de registres. Alors que les débuts du xv^e siècle apparaissent comme catastrophiques : augmentation de la population, peut-être à l'intérieur des murs, concomitante d'une baisse des revenus qui se traduit par une progression des *nichils*, par une baisse de la population imposable, la situation à la fin du même siècle paraît meilleure. Les faubourgs sont repeuplés, Pouvoirville est à nouveau noté et Montgaillard apparaît dans la documentation.

Les lentes transformations de l'espace durant la période moderne

Le canton de la Lèdre à partir des sources fiscales

Pour le xvi^e siècle, on peut se faire une idée du paysage qui succède à la bastide à l'aide des cadastres de 1550 et de 1571. Au cours de cette période, le secteur est appelé le canton de la Lèdre.

Le cadastre établi en 1550 décrit, outre les possessions dans la ville, les biens situés dans le faubourg. Pour le capitoulat Saint-Barthélemy, les faubourgs commencent avec *le melon hors la porte de Montgaillard* (AMT, CC 26, p. 256). Ce moulon débute à l'oratoire situé devant la porte et est compris entre les lices et la rue de Montaudran. Il se situe donc devant l'emplacement de l'ancienne bastide Pons-de-Prinhac. Sur ce terrain se trouvent des maisons avec jardins ou encore des jardins seuls. On retrouve ce paysage composé de petits jardins et de petites maisons dans toute la zone comprise de la porte Montgaillard jusqu'au Sauzat et le cimetière Saint-Michel (AMT, CC 26, p. 294-320)⁷⁷.

Dans ce registre, les mutations ne sont pas notées, aussi est-il difficile de faire le lien entre ces données et celles livrées par le cadastre précédent. Tout au plus pouvons-nous noter la multiplication des maisons avec jardins en dehors de la ville ou juste à proximité. De la porte Montgaillard au cimetière Saint-Michel, on dénombre 99 maisons dont plus de la moitié (57) avec un jardin. Si le cadastre de 1478 montre que l'essentiel de l'espace est surtout doté de jardins et de quelques bordes dispersées, ici le document révèle le repeuplement du quartier et surtout le début de son urbanisation. C'est donc à partir du milieu du xvi^e siècle que le quartier commence à prendre le visage qu'il va conserver tout au long des siècles suivants, montrant la progression de la ville en dehors de ses limites, s'étendant progressivement, notamment le long des principaux axes viaires.

.....
77. Les biens sont détenus pour la majeure partie par des officiers de la ville (sergent), des parlementaires et des notaires. Cet aspect diffère de celui du quartier administratif lié au château Narbonnais, transformé dès la fin du xv^e siècle qui montre « la prédilection des parlementaires pour certaines rues du voisinage [...] comme en témoignent les hôtels que l'on y peut encore admirer » (Éclache 1977, p. 178).

Le registre de 1571 (AMT, CC 52) montre la progression du bâti en dehors de l'enceinte. Ainsi le moulon où se tient l'oratoire à la sortie de la porte Montgaillard est-il nommé premier moulon hors la ville. Une maison avec jardin s'y trouve toujours. Le document de 1550 montrait aussi l'existence d'une pièce de jardin, celui de 1571 énonce également une grande pièce de terre. Le paysage du canton de la Lèdre et des moulons suivants est toujours composé d'une mosaïque de terrains comprenant des maisons avec jardins ou des maisons seules⁷⁸.

L'installation des Carmes déchaussés et le domaine de Frescaty

Catel nous livre le portrait du capitoulat Saint-Barthélemy au tout début du ^{xvii}^e siècle :

Le capitoulat de Saint Barthelemy, ou, la Region septième de la ville de Tolose, comprend trente & huict moulons, desquels yen a vingt-quatre dans la ville; sans comprendre le Palais, ny la Senechaussée; & quatorze dans les fauxbourgs, qui contiennent neuf cens quatorze maisons, desquelles il y en a quatre cens quarante dans la ville, & quatre cens soixante & quatorze aux fauxbourgs, outre les Eglises, Monasteres, Maisons publiques, places, & autre lieux notables (Catel 1633, p. 235).

Catel a dénombré 474 maisons dans le faubourg Saint-Barthélemy. Pour 1550, dans le secteur entourant la bastide, nous en avons comptabilisé une centaine⁷⁹.

Du ^{xvii}^e siècle jusqu'à l'aménagement en jardin botanique, la zone où se trouvait la bastide Pons-de-Prinhac est restée un jardin appartenant au couvent des Carmes déchaussés, installés au début de ce siècle et dont l'église jouxte encore aujourd'hui la parcelle (Prin 1983-1984). En 1622, les Carmes sont autorisés à s'installer à Toulouse. Ils achètent un terrain pour y édifier leur couvent et leur église dédiée à saint Joseph. La première messe est célébrée en 1623 par l'évêque de Rieux (Astre 1949, p. 11) et une nouvelle campagne de construction débute en 1634 (Fortier 2001, p. 34). Une nouvelle église, toujours dédiée à saint Joseph, est édifiée entre 1642 et 1665. Achevée à cette date, elle est consacrée par l'évêque de Montauban (Fortier 2001, p. 39).

C'est le registre de 1571 (AMT, CC 52) qui, riche en informations portant sur les mutations postérieures, nous renseigne sur la politique d'acquisition des Carmes déchaussés. On peut y lire tous les achats compris entre la date de confection du registre, 1571, et la seconde moitié du ^{xvii}^e siècle. Les révérends pères carmes font l'acquisition de presque toutes les parcelles comprises dans le premier et le deuxième moulon entre 1624 et 1630. Ils possèdent les trois quarts du *quanton de la Lèdre*, à l'exception de deux maisons avec jardin et de cinq biens sur six dans le deuxième moulon. Ils font également l'acquisition de la parcelle qui constitue le quatrième moulon et qui se trouve « au devant la porte du faubourg de Montaudran ou ya une croix entouré [*sic*] des rues de la Lèdre et d'ung quanton qui va de la dite rue à la ruelle de la Roche ». Ils semblent donc en possession de tout l'espace qui est juste au-devant de la porte de Montgaillard, appelé *canton de la Lèdre* et qui est délimité par la rue du même nom.

Le cadastre de 1680 conforte cet état. Le premier moulon correspond à l'enclos des Carmes :

.....
78. AMT, CC 52 : Le recrutement des propriétaires se fait toujours dans la catégorie sociale des « intellectuels » (docteurs, procureurs ou avocats à la cour, prêtres, garde de la monnaie) mais également dans les classes sociales manuelles (fol. 119 v°; fol. 120 r°; fol. 122 v° et fol. 123 r°).

79. À partir des déclarations faites dans les sept premiers moulons du faubourg depuis la porte Montgaillard jusqu'à la rue du Sauzat à Montaudran comprenant les voies Dondres, del Sac, de la Lèdre, on dénombre 114 maisons, dont 87 avec un jardin (AMT, CC 52, fol. 117-148). On note aussi la présence d'une pièce de terre et de deux jardins sans aucun bâti.

Les père carmes deschaux tiennent une maison ou est le couvent esglise et jardin faisant fasse sur la place de montgailhard confronte de leuant la ruelle qui vient de la rue de Montaudrant alad esglise, Midy jardin de Fresquatie, couchant partie dud jardin de fresquatie et la ruelle qui conduit dud jardin a la place de Montgailhard septantrion la dite plasse aiant sur isselle trente neuf cannes sur le coin de Montaudran et quatre cannes et sur le coin de Frescatie trente six cannes et en tout trois milles sept cens trante cinq canes et sept pans sans conprandre leglise qui contient quatre cens cinq cannes (AMT, CC 96, fol. 2).

On note également l'action du premier président au parlement de Toulouse, Jean de Bertier, seigneur de Montrabé et baron de Launaguët, qui réalise aussi de nombreuses acquisitions dans les environs et se constitue le patrimoine que l'on retrouve parfois représenté sur les plans sous le terme de « petit Montrabé⁸⁰ ». En 1645, il rachète cinq des six parcelles qui constituent le canton de la Roche (troisième moulon). Selon Pierre Salies, ce domaine du « petit Montrabé » qui courait à cheval entre les capitoulats Saint-Étienne et Saint-Barthélemy regroupait au moins dix parcelles et constituait un ensemble d'une surface supérieure à 4,40 hectares. L'ancien chemin, qui partait de la porte Montoulieu vers ce domaine, en prit le nom. Un lien probable existe entre les Bertier et les Prinhac, à partir d'un indice se trouvant dans le chartrier de Pinsaguel⁸¹. En 1402, « damoiselle Magne de Roaix, veuve d'Antoine de Prinhac » reçoit tous les biens meubles et immeubles que possédait sa belle-mère, « damoiselle Maurimonde de Castelnaud, veuve de Ramond de Prinhac ». Le document se trouvant dans le chartrier de Pinsaguel, dont la seigneurie a appartenu à la famille de Bertier, il est permis de croire qu'il y a un lien entre les Rouaix et les Bertier. Et de là, on pourrait envisager qu'il existe bien un lien entre les Prinhac et les Bertier, par les Rouaix. Cette information, si elle peut être confirmée, éclairerait alors la création du domaine de Frescaty au XVI^e siècle, par Jean de Bertier. Ce domaine aurait été aménagé en partie sur des biens familiaux issus des Prinhac⁸².

Ce domaine change de nom et prend celui de Frescaty. Il est acheté par Pierre-Paul Riquet vers 1675. Ces possessions sont notées dans le nouveau cadastre qui est rédigé quelques années plus tard :

Noble Paul de Riquet tient une portion de jardin, bois et pred dans led molon confronte de levant la rue de Montaudran Midy rue de Montoulieu, l'autre portion de jardin qui est dans St Estienne du couchant et du septantrion jardin des Carmes Deschaux et coin d'Ondres contenant sept mille deux cens cinq canes quatre pans (AMT, CC 96, fol. 3).

Un mémoire de septembre 1698 renforce l'idée que l'on se fait de ce domaine, qui apparaît comme une zone privilégiée où se trouvent deux vastes espaces possédés par les Carmes et par les Riquet dans les faubourgs de Toulouse (AD31, 4 J 36). La propriété est vendue en 1714 par la veuve de son fils aîné Jean-Mathias Riquet (Bernet 1980), puis elle est détruite en 1752 au cours de l'aménagement du quartier du Grand-Rond par l'architecte Louis de Mondran (AMT, 17 Ph 5). La stratégie d'acquisition de terrains et d'expansion du domaine des Carmes se poursuit tout le long du XVIII^e siècle. En 1701, une visite du capitoul de Saint-Barthélemy nous décrit l'état du jardin des Carmes⁸³.

C'est ainsi qu'à la suite de la mise en vente par les héritiers Riquet, ils acquièrent aussi en 1714 la propriété du « petit Montrabé » (Gillis 1992, p. 177).

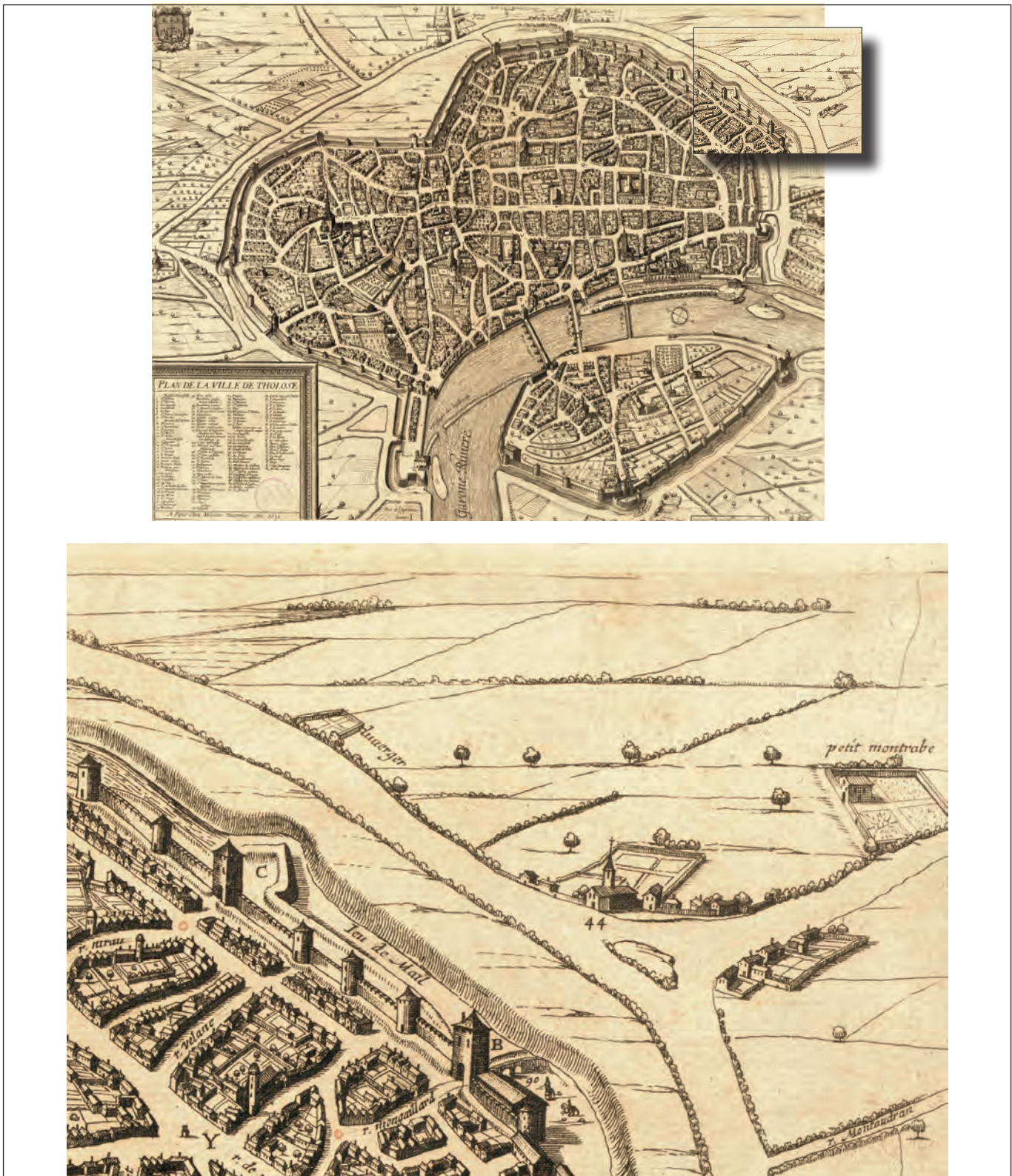
Un document imprimé de 1778 (AMT, GG 819) nous livre un rapide portrait de ce qu'était l'enclos des Carmes pour la fin du XVIII^e siècle :

.....
80. Sur cette famille de parlementaires, cf. Wolff dir. 1984.

81. Bertier-Pinsaguel s.d., p. 115. Document de 1402 contenu dans la liasse n° 144.

82. Cf. *supra* : nous avons vu que probablement les Prinhac s'étaient associés au chapitre Saint-Étienne et aux Hospitaliers pour fonder cette bastide; il n'est pas à exclure qu'il y ait eu d'autres acteurs.

83. AMT, GG 819, dossier Couvent des Carmes déchaussés, document non folioté.



▲ Fig. 4 : Extraits du Plan de la ville de Tholose (1631, Melchior Tavernier) montrant le couvent des Carmes déchaussés nouvellement installé dans un environnement non loti (© Archives municipales de Toulouse, II 671).

Les suppliant possèdent un Enclos joignant leur couvent, composé d'un Jardin & d'un Pred garni d'arbres fruitiers, le tout entouré de belles murailles : cet Enclos porte aux Supplians le double avantage d'une promenade agréable, & absolument nécessaire à des Religieux, qui par une suite de leur institution, ne peuvent avoir que très-peu d'occupations au-dehors, & un revenu assez considérable qu'ils trouvent dans leur grande économie, & et dans le produit du pred & des arbres fruitiers dont il est entouré; ce produit formant la majeure partie du revenu fixe de leur maison, de laquelle la grande pauvreté est d'ailleurs connue, & qui ne se soutient que par les charités des Fidèles.

L'ensemble des biens possédés par les Carmes déchaussés occupe, à la fin du XVIII^e siècle, les bâtiments où se trouvent aujourd'hui l'église Saint-Exupère, le Muséum d'histoire naturelle, le théâtre Sorano et le jardin des Plantes (Maffre 1992, p. 176).

Les différents plans figurés de la ville de Toulouse permettent d'avoir un aperçu de la parcelle à la fin de l'Époque moderne. Ceux du XVII^e siècle soulignent la présence d'une esplanade : gigantesque levée de terre, au-devant de la porte Montgaillard. Au-delà se trouve l'enclos des Carmes déchaussés qui apparaît isolé dans les champs. Le plan Tavernier (1631) montre l'existence d'un boulevard qui longe le rempart depuis la porte Montolieu jusqu'à la Garonne (fig. 4). À hauteur du couvent, une artère se dirige vers le « petit Montrabé ». Sur le départ de cette rue sont figurées quelques maisons dont les façades sont tournées vers celle-ci.

Au XVIII^e siècle a lieu une tentative de reconstitution des plans parcellaires anciens à partir de ces registres, notamment à cause du nombre important de contestations, de procès sur ces parcelles (AMT, CC 2881, cf. Bordes dir. 2005, p. 178). Les environs ne semblent avoir été que peu modifiés⁸⁴.

La période contemporaine : du jardin des Plantes au Muséum

À la Révolution, le culte catholique est interdit et les biens nobles sont confisqués, une partie est vendue aux enchères (Martin 1916). Les patrimoines ecclésiastiques toulousains n'échappent pas à la règle. Les Carmes déchaux se dispersent et l'église est désaffectée, leurs possessions sont morcelées mais les bâtiments ne sont pas détruits. En 1792, les religieux de l'église de la Daurade sont délogés et déplacés dans la maison des Carmes déchaussés, mais ils sont rapidement expulsés.

Au cours de leur occupation, ils ont reçu l'obligation de murer toute communication entre l'église et le couvent (AD31, 1 J 1525, p. 4). Le jardin du couvent n'est jamais mentionné.

C'est à l'initiative de Philippe Picot de Lapeyrouse qu'est créé, à partir de 1796, le jardin des Plantes en lien avec le Cabinet d'histoire naturelle aménagé dans les anciens bâtiments conventuels des Carmes déchaussés, devenus biens nationaux (Astre 1949, p. 20). Ce jardin botanique recueille les plantes du jardin d'Études et d'Essai de 1730 de la Société des sciences devenue l'Académie des sciences (Astre 1949, p. 10). En 1800, il aménage une orangerie dans l'ancienne sacristie.

Après cette violente phase de déchristianisation et le rétablissement officiel du culte en 1802 par le Concordat, l'archevêque de Toulouse cherche à y établir un

.....
84. (AMT, CC 1071; AMT, II 681). Il est possible de définir le type d'occupants du quartier en s'appuyant sur les registres de capitations (un impôt royal auquel sont soumis tous les sujets, même les nobles. Il est alors possible qu'un établissement monastique y échappe, ce qui est le cas pour les Carmes déchaussés). La plupart sont faiblement imposés.

85. Astre mentionne que l'école devient en 1841 l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, qu'en 1878 sa transformation en faculté mixte de médecine et de pharmacie est amorcée et concrétisée en 1891.

séminaire, d'autant que le jardin est menacé par l'arrêté qui impose l'existence d'un seul jardin des Plantes situé à Montpellier.

Par décret du 27 juillet 1808, Napoléon cède à la Ville les terrains et les bâtiments liés occupés par le jardin botanique et le Cabinet d'histoire naturelle (Astre 1949, p. 18). De son côté, l'archevêque de Toulouse abandonne le projet lié aux Carmes déchaussés dont il ne réclame plus que l'église « pour un bien général » et pour servir de succursale à l'église Saint-Michel. En 1806, l'église Saint-Joseph est à nouveau rendue au culte en tant qu'église paroissiale sous le vocable de Saint-Exupère (Camboulives, Mesplé 1969, p. 196-202). En 1818, seul le projet du jardin des Plantes a été réalisé sur les anciens jardins des Carmes déchaussés. Les anciens locaux des religieux sont alors occupés par l'École de médecine entre 1820 et 1830 (Astre 1949, p. 36-37⁸⁵). L'école est inaugurée en 1837 (AD31, 2 O 166). Seuls les intérieurs des bâtiments sont modifiés (Astre 1949, p. 38). Des agrandissements successifs du jardin ont été effectués grâce à l'achat par la ville de plusieurs propriétés contiguës entre 1840 et 1873. Sous l'impulsion du professeur Édouard Filhol, la municipalité débloque d'importants crédits pour réaliser des travaux dans les anciens bâtiments des Carmes déchaussés au cours des années 1860 afin d'y installer un musée. La faculté de médecine occuperait le rez-de-chaussée tandis que le Musée serait à l'étage (Astre 1949, p. 41). Le Musée ouvre ses portes en juillet 1865.

Une partie des dépendances du couvent qui s'étendaient jusqu'au Boulingrin disparaissent lors de la construction des facultés de sciences et de médecine en 1887 (Maffre 1992, p. 179-181). Les plans et devis du nouvel édifice toulousain sont réalisés par l'architecte Joseph Thillet (AMT, 1 R 329). Les travaux prennent fin en 1890. La nouvelle faculté est inaugurée par le président de la République Sadi Carnot le 20 mai 1891 en présence de Jean Jaurès, adjoint au maire et délégué à l'Instruction publique. En 1946, le jardin botanique et le jardin des Plantes sont considérés comme des annexes du Musée (Astre 1949, p. 113-114). Les dernières transformations suivront la fermeture au public du Musée en 1997 avant l'inauguration en 2008 des bâtiments refondés, intégrant l'extension.

Conclusion

Les études réalisées pour le rapport de la fouille préventive de 2002-2003 ont montré que les vestiges correspondaient à l'une des bastides périurbaines datées du ^{xiv}^e siècle qui jalonnaient la ville hors de la ceinture des remparts (Briand, Lotti dir. 2006, p. 251-260). Ici, le terme bastide – *bastita* – renvoie bien à celui de lotissement, de quartier neuf.

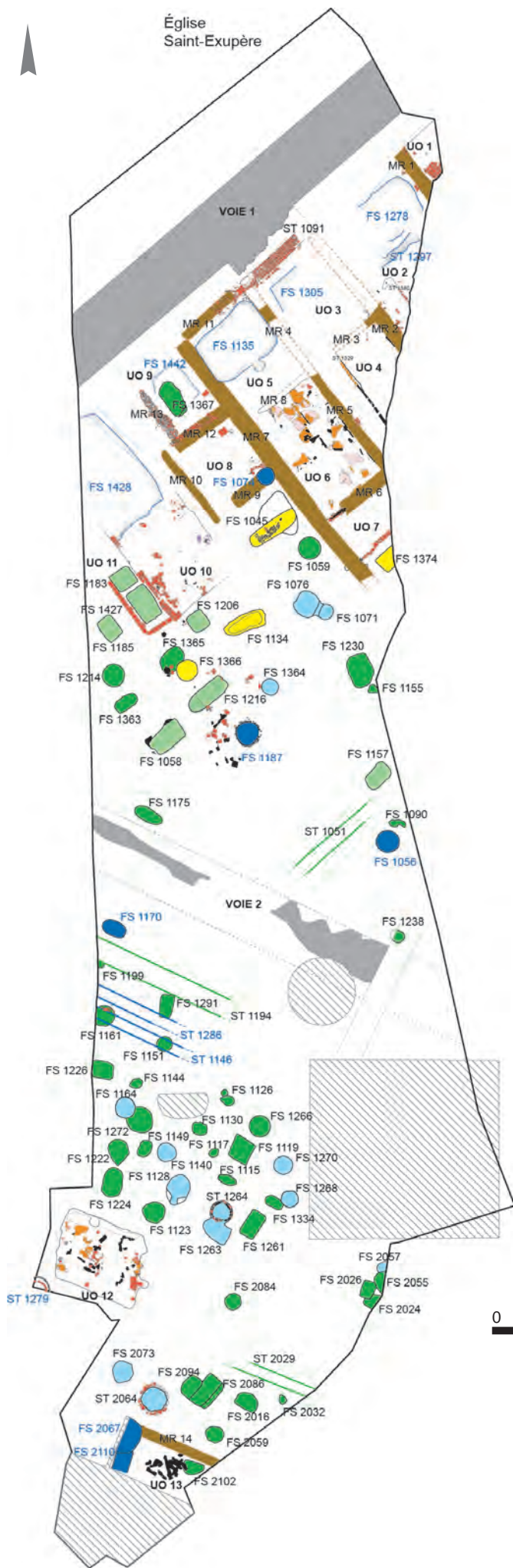
Au terme de cette enquête, il nous est impossible de proposer la date exacte de la fondation du lotissement. Nous pouvons supposer qu'elle peut avoir eu lieu au cours du premier tiers du ^{xiv}^e siècle, très certainement sur les biens patiemment acquis par Aldric de Prinhac après 1270. Faisant peut-être écho à l'initiative royale de 1332 de réoccuper les terrains au-delà des fortifications, cette opération foncière peut avoir été menée par les Prinhac alliés à d'autres autorités (chapitre de Saint-Étienne de Toulouse, Hospitaliers). Ce lotissement périurbain s'inscrit dans la lignée des mouvements initiés par l'autorité publique depuis le ^{xii}^e siècle de peupler la zone, depuis les actions du comte Guillaume IX, puis de la sauveté comtale d'Alphonse Jourdain. Et on voit bien l'enjeu politique afférent, à travers les « affrontements », entre l'autorité capitulaire naissante et les comtes lors de la création du territoire de la ville.

Aucun document écrit n'atteste son occupation bâtie, qu'elle soit lâche ou concentrée. Du point de vue de l'urbanisme médiéval, tel qu'il ressort du travail engagé par Ézéchiél Jean-Courret sur Bordeaux (Jean-Courret 2016), le lotissement ne déroge pas à la règle, à savoir une articulation autour de voiries de dessertes perpendiculaires aux grands axes préexistants, sortant probablement de la ville par les différentes portes. Étant issue d'une initiative privée, l'urbanisation ne paraît pas planifiée sur la longue durée, peut-être en fonction de l'acquisition des terrains. L'absence de la participation des autorités publiques peut aussi livrer un éclairage sur sa disparition. L'ancrage du lotissement dans le parcellaire urbain ayant échoué, les terrains retournent dans le domaine privé, même si les motifs de son abandon restent aussi indéterminés. Plusieurs indices laissent supposer un déclin de l'occupation sur toute la période de la guerre de Cent Ans sans pour autant pouvoir apporter plus de précisions, la bastide disparaissant des textes après 1346. De nombreuses difficultés jalonnent toute la fin du xiv^e siècle, et le mouvement d'abandon pourrait s'initier à ce moment-là. Toutefois, par la suite, la documentation montre encore une occupation sous forme de jardins. Cet état montre qu'après la guerre les terrains ne font pas partie du domaine public, et que, d'autre part, ils sont cultivés⁸⁶. On ignore toutefois les modalités de cette transformation. L'occupation du quartier livrée par le cadastre de 1478 laisse penser que la zone est devenue une terre nourricière pour la ville : jardins, terres labourables et vignes composent le paysage. Les cadastres du xiv^e siècle montrent la lente progression de la ville hors de ses remparts, s'étendant progressivement, depuis ses portes, le long des chemins ruraux. De plus en plus de maisons parsèment le territoire et les rues structurent une armature sur laquelle le bâti appuie ses façades. Chaque parcelle est pourvue d'un jardin. L'urbanisation de l'Époque moderne paraît ne pas suivre la même trame, se diffusant toujours le long des axes directeurs sortant des portes de ville, mais ne respectant pas la logique distributive des petites voiries médiévales perpendiculaires, qui disparaissent progressivement. Une dynamique de faubourg-rue se met en place aux abords de la ville. Mais plus on s'éloigne de la ville et plus le bâti s'installe sur de grandes parcelles. Pour ce lotissement, l'installation des Carmes déchaussés fossilise un état qui va rester inchangé jusqu'au xxi^e siècle. En peu de temps, ils rachètent la moitié du moulon, rasant très certainement les maisons qui sont notées dans le cadastre de 1571.

Alors que le cadastre de 1680 montre bien l'urbanisation progressive de la ville, qui étend son emprise sur son territoire, ces deux parcelles restent dans un état proche de l'exploitation rurale. Est conservée, aux portes de Toulouse, une fraction de sa campagne. Le domaine de Frescaty, alors bien de la famille Riquet, est finalement cédé aux Carmes qui l'englobent dans leur patrimoine. Les visites du xviii^e siècle montrent encore cet aspect champêtre à deux pas de la ville. Ce territoire est convoité et disputé tant en premier lieu par l'Église, qui cherche à (re)mettre la main dessus pour y installer des cimetières en dehors de la ville, que par les urbanistes qui réaménagent les sorties des villes. Une partie de cette propriété est démembrée pour y installer le Boulingrin et les promenades. À la Révolution, les possessions des Carmes déchaux ne sont pas aliénées et démembrées, alors que les biens des autres établissements religieux sont dispersés. Après le rétablissement officiel du culte catholique en 1802, l'archevêque s'empresse de s'en emparer. Il ne réussit qu'à conserver l'église des Carmes, le reste du couvent est dévolu par la Ville à l'Université toulousaine. Là encore, cette acquisition permet de conserver le domaine dans l'état (du moins en partie) dans lequel les Carmes l'ont acquis. Et ce jusqu'à la construction de l'extension du Muséum au début du xxi^e siècle.

.....
86. Autrement les terres auraient été qualifiées de bousigues (cf. *supra* : Lachiver 2006 : sol inculte, médiocre) par la documentation fiscale.

Église
Saint-Exupère



Structures associées à l'occupation de la bastide (xiv^e siècle)

- Puits (avérés ou supposés)
- Puisards
- Fosses quadrangulaires (UO 10 et UO 11)
- Fossés
- Autres structures excavées
- Voies
- Murs en terre
- Murs restitués
- Limites de creusement pour le bâti
- Galets
- Briques
- Torchis
- Torchis enduits
- Bois brûlés
- Matériel ferreux

Structures associées à la réoccupation (xv^e siècle)

- Fossés
- Autres structures excavées
- Perturbations modernes ou contemporaines

0 10 m

Chapitre 2

Organisation et occupation du lotissement

.....

Jérôme Briand et Pascal Lotti

La chronologie des occupations

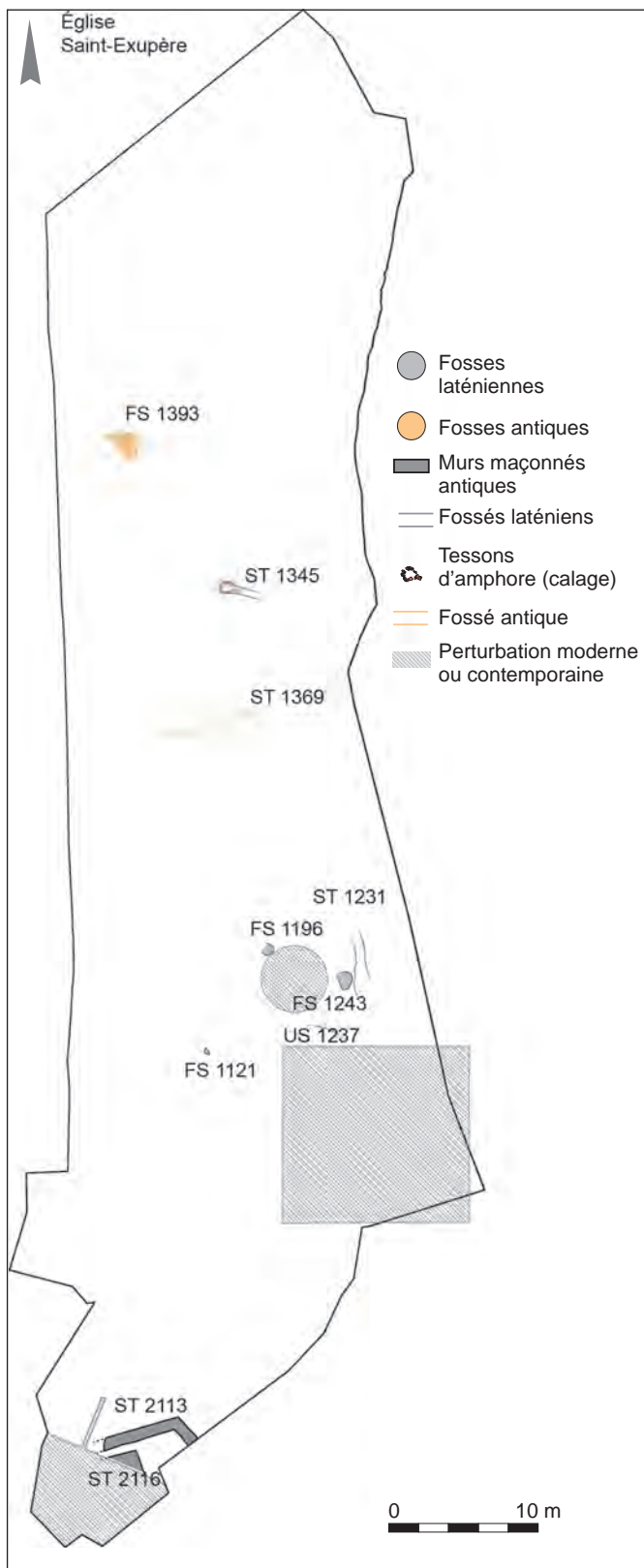
Les indices d'occupation pré-augustéenne et les vestiges du Haut-Empire

Les vestiges les plus anciens découverts sur le site se rapportent à une occupation laténienne (fig. 5). Il s'agit uniquement de structures excavées dans le substrat graveleux, pour la plupart largement arasées. Dans une zone d'une centaine de mètres carrés, sont localisés quelques fosses, sans caractère spécifique, et un fossé orienté nord-sud. Plus au nord, les vestiges d'une probable sablière basse associée à un poteau semblent isolés (ST 1345). Malgré l'absence de plan d'ensemble cohérent, ces éléments participent probablement à une occupation structurée qui pourrait associer parcellaire et habitat. Le mobilier céramique mis au jour, quoique peu abondant – 10 tessons de céramique et 343 fragments d'amphores exclusivement italiennes de type gréco-italique et Dressel I – permet malgré tout de dater ces aménagements de la première moitié du 1^{er} siècle av. notre ère⁸⁷. Ces éléments, peu nombreux, se révèlent néanmoins d'une importance non négligeable au regard de l'absence, jusqu'à présent, d'indices d'occupation pré-augustéenne dans ce secteur de Toulouse. La zone fouillée se situe toutefois non loin du quartier Saint-Roch, distant de moins d'un kilomètre au sud-est, où de nombreux vestiges gaulois sont localisés. Les traces de l'occupation gauloise trouvées sur le site du Muséum revêtent donc un grand intérêt dans le contexte toulousain, où un vaste secteur de la plaine de la Garonne, au nord de l'oppidum de Vieille-Toulouse, apparaît densément occupé à la fin de l'âge du Fer. C'est dans ce contexte que deux monnaies ont été retrouvées sur l'emprise de la fouille. Malgré une identification rendue difficile par leur mauvais état de conservation, ces monnaies sont des bronzes coloniaux frappés entre 40 et 30 av. notre ère. Cette découverte est d'autant plus intéressante qu'ils peuvent être attribués à la série d'*Arausio* (atelier d'Orange) ou à la série de Nîmes, pour lesquels aucun exemplaire n'était jusqu'à présent connu aux abords de la ville romaine (Briand, Lotti dir. 2006, p. 227-228).

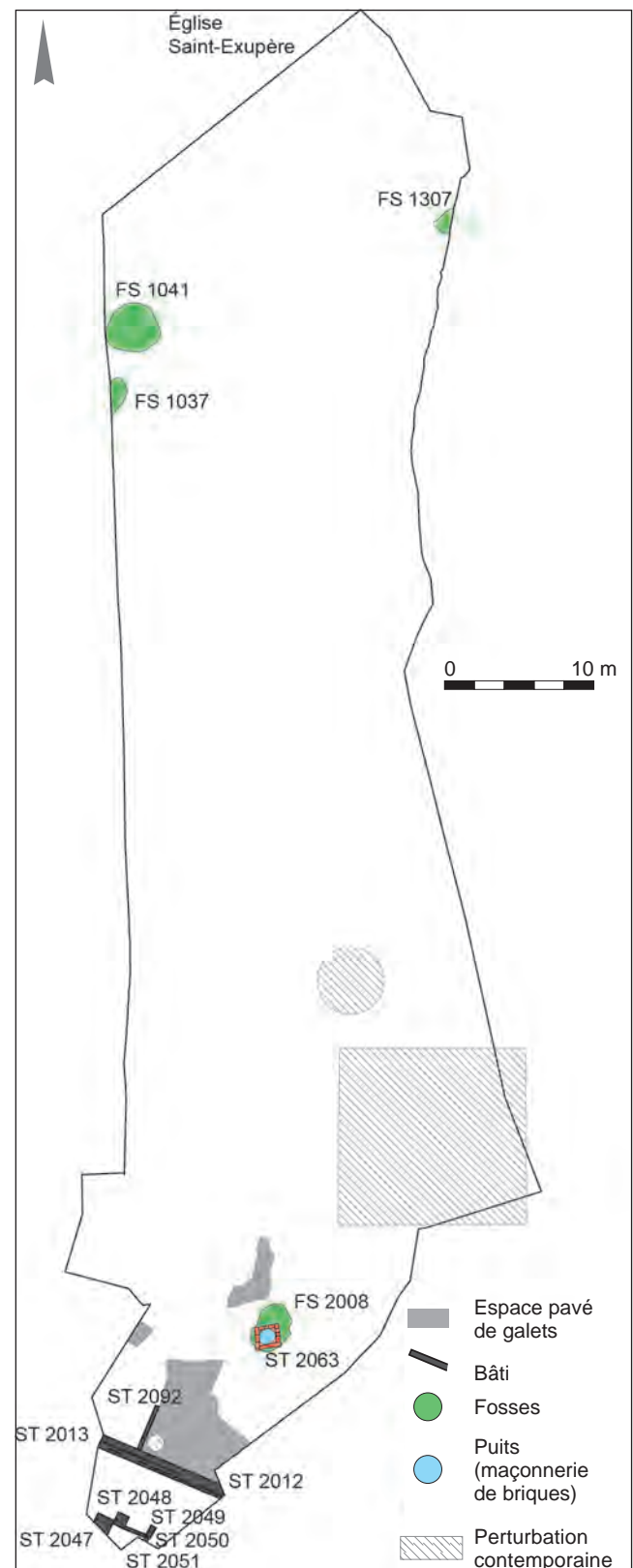
Le secteur fouillé se situe, extra-muros, à environ 200 m de l'enceinte antique. Il est toutefois fréquenté au cours du Haut-Empire comme en témoigne la présence d'une fosse datée de la seconde moitié du 1^{er} siècle de notre ère (FS 1393) et de mobiliers céramiques et numismatiques erratiques (1^{er}-v^e siècles) dans les horizons médiévaux ou modernes. Ces éléments sont peut-être associés au bâti, découvert en limite méridionale de l'emprise de la fouille et daté de l'Antiquité sans plus de précision. Il s'agit d'une fondation de mur en galets liés par un mortier blanc très compact, large de 80 cm, formant un angle (ST 2113). Elle enserme une structure construite selon le même principe (ST 2116).

◀ Fig. 6 : Plan d'ensemble des vestiges médiévaux (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

.....
87. L'étude du mobilier associé aux structures gauloises et gallo-romaines a été réalisée dans le cadre du rapport final d'opération de fouille par Philippe Gardes (Inrap) (Briand, Lotti dir. 2006, p. 129-137).



▲ Fig. 5 : Plan d'ensemble des vestiges laténiens et antiques (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



▲ Fig. 7 : Plan d'ensemble des vestiges modernes (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

Observée de manière très lacunaire, il pourrait s'agir de l'angle d'un autre mur ou d'un massif maçonné. Étant donné leur condition de découverte, en limite d'emprise, et leur état de conservation, ces vestiges sont difficiles à interpréter. Les caractéristiques de la construction évoquent néanmoins un bâtiment d'une certaine importance et il est fort probable qu'une partie du mobilier antique recueilli hors stratigraphie dans le reste de l'emprise lui soit associée. Dans ce cas, une datation du Haut-Empire peut être envisagée. Ces vestiges se situent à quelques centaines de mètres d'une nécropole antique attestée le long de l'actuelle grand-rue Saint-Michel. Toutefois, le mobilier découvert ne présente pas a priori de caractère funéraire. Dans ces conditions, les éléments mis au jour pourraient être liés à un habitat périurbain.

L'occupation médiévale

Bien que de rares éléments antiques plus tardifs aient été identifiés lors de l'étude céramique, aucun aménagement lié à une éventuelle occupation entre la fin de l'Antiquité et le XIV^e siècle n'a été découvert sur l'emprise de la zone fouillée. Une occupation du bas Moyen Âge se développe sur la totalité de l'emprise de la fouille, selon un parcellaire bien marqué (fig. 6). Deux chaussées de galets, larges de 4 m, délimitent le secteur nord occupé par une série de constructions, de nombreuses fosses et un fossé. Une des particularités architecturales de l'ensemble bâti mis au jour est la prédominance de l'emploi de la terre crue comme matériau de construction. De larges murs de terre massive supportent des élévations en torchis parfois enduits et peints dont les gravats rubéfiés scellent des bâtiments à l'arrière desquels sont localisées des structures excavées. Au sud des voies, deux autres bâtiments, également scellés par des niveaux d'incendie, ont été mis au jour. Ils sont situés à proximité de fosses et de fossés. L'étude des vestiges a permis de distinguer une occupation lotie sur la totalité de l'emprise de la fouille au cours du XIV^e siècle et une réoccupation ponctuelle au XV^e siècle. La mise en place du parcellaire et son occupation durant cette période couvrant la fin du Moyen Âge sont l'objet d'étude de l'ouvrage.

L'époque moderne et la période contemporaine

Les vestiges modernes affectent principalement l'extrémité sud de l'emprise de la fouille. Les vestiges arasés d'une maison moderne maçonnée de briques, jouxtant un espace pavé de galets et de diverses structures excavées, sont les témoignages les plus tardifs de l'occupation du secteur (fig. 7). Si le bâti moderne respecte encore les axes en vigueur à l'époque médiévale, ce n'est pas le cas au nord de l'emprise de fouille où trois fosses viennent perturber le parcellaire médiéval.

De puissants remblais modernes et contemporains (70 cm à 1,40 m) recouvrant les différentes structures, toutes époques confondues, scellent les vestiges de l'emprise de la fouille. À l'exception de l'extrémité sud de l'emprise où ces remblais sont en partie induits par les gravats issus de la destruction des structures maçonnées de briques et de galets, la majeure partie de l'important volume de ce que cela représente correspond à des apports volontaires de terre. Plus qu'un remblai uniforme, c'est une succession d'apports qui a finalement surélevé la parcelle jusqu'au niveau de sol actuel. Ce remblai est très hétérogène, il est traversé par des réseaux ou des substructions contemporaines. Une des raisons de mise en place de ce remblai est probablement en relation avec la transformation de l'espace en jardin du couvent des Carmes déchaussés au XVII^e siècle. La parcelle concernée par la fouille sera ensuite dévolue à partir du XIX^e siècle au jardin botanique.

La caractérisation des vestiges médiévaux

La mise en place du parcellaire

Les vestiges médiévaux mis au jour dans l'emprise de la fouille se situent, d'après l'étude des sources textuelles, dans un secteur hors les murs où s'implante durant le XIV^e siècle la bastide Pons-de-Prinhac.

Les voies

L'emprise de la fouille est traversée par deux chaussées qui structurent l'espace. La voie 1, par sa largeur, la qualité de son aménagement de galets et son relatif bon état de conservation, est visuellement la structure la plus remarquable de la zone de fouille (fig. 8). Orientée nord-est/sud-ouest, elle se localise au nord de l'emprise. Elle est directement bordée, au sud, par une série de bâtiments. Sa mise en place a débuté par la réalisation d'une excavation, large de près de 5 m et d'une profondeur moyenne de 70 cm, qui traverse la couverture limoneuse pour atteindre le sommet du substrat graveleux (fig. 9). La partie inférieure de ce creusement est comblée par une puissante couche de grave remaniée qui pourrait s'apparenter à un ballast (US 1397). Elle supporte un remblai limoneux (US 1396) dont la surface nivelée prépare la mise en place de la bande de roulement (US 1316). Celle-ci est réalisée en galets d'origine fluviatile de dimensions variables. Sporadiquement, des fragments de briques sont également utilisés en étant disposés de chant⁸⁸. Les plus gros galets, mesurant parfois plus de 25 cm de long, sont utilisés principalement dans la confection des bordures extérieures et du caniveau central de la chaussée. D'autres sont disposés depuis le caniveau central sur des lignes, perpendiculaires à l'axe de la voie. Si ce procédé permet de mieux caler les galets au sein d'aires réduites, limitant de fait les risques de déstabilisation en chaîne du revêtement, on remarque que trois de ces rangées de galets se situent très exactement dans l'axe des murs porteurs du bâti adossé. Il est tentant de ne pas considérer cette coïncidence comme fortuite, il faut plutôt envisager l'hypothèse du marquage au sol des limites de lots à bâtir sur le terrain situé au sud de la chaussée.

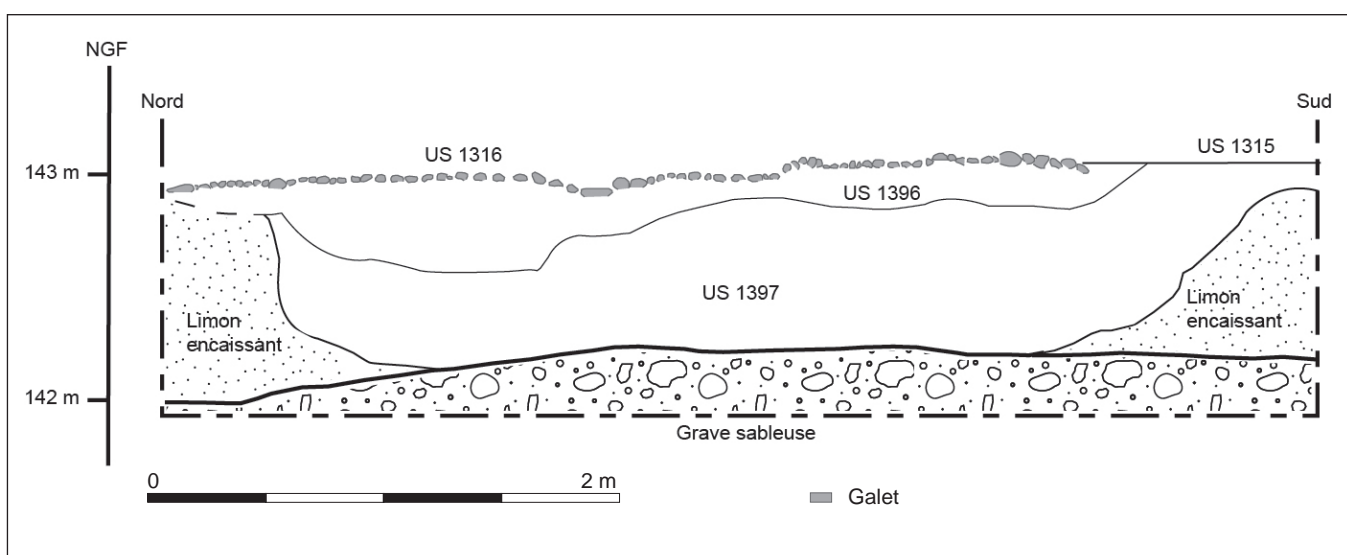
La largeur de la voie est de 3,70 m environ, son profil forme une légère cuvette. Le caniveau de 15 cm de largeur forme une dépression centrale de moins d'une dizaine de centimètres, il présente une déclivité d'à peine 10 cm d'est en ouest. De part et d'autre de cet aménagement deux ornières espacées de 2 m environ entaillent profondément la bande de roulement (fig. 10).

La largeur de la voie apparaît plus étroite que celle de l'excavation initiale, seules leurs limites nord coïncident. De fait, dans un espace large de 1 m au sud de la chaussée, le « ballast » de grave remaniée est apparent : cela pourrait résulter de la volonté de créer de fait un niveau de sol stable pour desservir le bâti. On observe par ailleurs que l'agencement de galets se développe sans rupture au-delà de la bordure, sur 5,50 m de large, sur toute la largeur d'une parcelle bâtie, aménageant un véritable accès à ce lot.

Aucune couche liée à l'utilisation de la rue n'a pu être individualisée lors de la fouille, la chaussée est directement scellée par un épais remblai de démolition nivelé situé dans la continuité des gravats qui recouvrent le bâti avoisinant (fig. 11). La compacité de ce remblai témoigne probablement du maintien de l'utilisation de cet axe de circulation après la destruction du quartier.

.....
88. Aucun argument ne permet d'affirmer que ce soit dans le cas de réfections. Par contre, en limite orientale de l'emprise, un affaissement d'une vingtaine de centimètres de profondeur a nécessité l'apport d'un remblai compacté chargé de petits fragments de tuiles.

► Fig. 8 : Vue générale de la voie 1
(cliché : Jérôme Briand, Inrap).



▲ Fig. 9 : Coupe transversale de la stratigraphie de mise en place de la voie 1 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



◀ Fig. 10 : Partie orientale de la voie 1 laissant apparaître des ornières de part et d'autre du caniveau central (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



◀ Fig. 11 : Accumulation stratigraphique recouvrant la voie 1 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

La voie 2, orientée nord-ouest/sud-est, de conception identique à celle de la voie 1, est en grande partie démantelée : seules subsistent une portion longue de 8 m pour une largeur maximale de 1,20 m à l'ouest et une autre portion sur environ 7 m de longueur et 2 m de largeur vers l'est (fig. 12). Ces vestiges intègrent une partie de sa bordure nord et de son caniveau. Ces éléments permettent de restituer une largeur initiale analogue à celle de la voie 1, soit 3,70 m. Un large décaissement qui atteint le toit du substrat graveleux⁸⁹ préfigure le tracé de la chaussée. Il est comblé par des remblais de grave remaniée ponctuellement recouverts de cailloutis compacté, sur lesquels est aménagée la bande de roulement. On remarque que celle-ci présente aussi deux alignements

► Fig. 12 : Vue générale de la voie 2
(cliché : Pascal Lotti, Inrap).



de gros galets perpendiculaires à son axe, ils ne correspondent a priori ici à aucune limite parcellaire. Sa surface, qui adopte un profil légèrement bombé, n'est pas marquée d'ornières. Ici aussi, il n'a pas été possible de mettre en évidence une accumulation de sédiments liés à son utilisation. Elle est en revanche recouverte par des remblais qui s'étendent dans les zones où la bande de roulement a fait l'objet d'une récupération des galets. Enfin, l'apport final de deux remblais successifs chargés de tuiles (et de galets pour le plus récent), dont la

.....
89. Le substrat est percé antérieurement dans cette zone par des creusements laténiens.

surface est marquée par des traces de piétinement, pourrait indiquer une remise en état sommaire tardive de la rue.

Dans le secteur fouillé, le parcellaire de la bastide est conditionné par les deux voies. La voie 1, perpendiculaire à la *carriera dels paradors de la bastita Poncii de Prinhaco*, adopte une position classique permettant, en l'absence de contraintes topographiques particulières, de tirer le meilleur parti du terrain à lotir (cf. fig. 2). À cet égard, l'orientation de la voie 2 et du parcellaire qui se développe au sud est plus surprenante, même si le tracé de la *carriera dels Brassiers* rendait impossible un strict découpage orthonormé. Elle participe à la délimitation d'un îlot triangulaire, borné au sud par la *carriera dreita Poncii de Prinhaco*, qui tranche avec le plan régulier du reste de la bastide. L'espace fouillé coïnciderait avec la limite occidentale du développement de la bastide.

La trame parcellaire

Dans le secteur nord, le plan d'ensemble des unités d'occupation (UO)⁹⁰ et des axes de circulation qui leur sont associés permet de distinguer une trame de bâtiments juxtaposés : ceux-ci s'inscrivent dans un découpage en lanière perpendiculaire à la voie 1 (cf. fig. 6). Cette succession de parcelles semble se développer en profondeur jusqu'à un fossé (ST 1051). Au nord de la voie 1, la zone a été décapée sur 4 m de longueur : aucun vestige bâti, ni aucune trace parcellaire n'y ont été découverts. Si de nombreuses perturbations modernes et contemporaines ont affecté ce secteur et altéré sa lisibilité, il est toutefois peu probable que des constructions analogues à celles découvertes au sud de la même rue aient pu ne pas être mises en évidence. Ce constat peut s'interpréter de deux manières : soit la bastide n'était pas entièrement lotie au moment de son abandon, soit le schéma d'occupation de l'espace situé au nord de cette rue ne répond pas à celui mis en œuvre au sud. Dans ce dernier cas, de nombreuses hypothèses pourraient être avancées sans qu'il soit possible de juger de leur pertinence (zone plus particulièrement dévolue à des jardins, ou bien, même si cela est plus difficile à concevoir, on ne peut exclure qu'il s'agisse de fonds de parcelles ouvertes sur une rue située plus au nord⁹¹). Dans le secteur sud, le bâti semble plus dispersé et les aménagements structurant le parcellaire sont ténus. Le découpage en lanière est ici orienté parallèlement à la voie 2 (cf. fig. 6).

▮ Le parcellaire du secteur nord

La découverte du fossé ST 1051, parallèle à la voie 1, offre l'opportunité, en prolongeant vers l'est son tracé très arasé⁹², de proposer une hypothèse de restitution de la profondeur des parcelles situées au sud de cette rue (fig. 13). Il est ainsi possible de l'estimer à 32,3 m depuis la bordure de la voie 1 jusqu'à la bordure sud du fossé. On remarquera que cette estimation correspond à environ vingt fois la valeur de la brasse toulousaine⁹³.

L'évaluation de la largeur des parcelles peut s'effectuer à partir de l'axe central des murs latéraux ou bien depuis les fronts de taille des décaissements pratiqués pour l'aménagement des unités d'occupation. Il s'avère que la récurrence à trois reprises de la valeur 5,50 m fournie par les entraxes⁹⁴ des murs révèle probablement son utilisation comme unité de base dans la parcellisation de la bastide, elle équivaut approximativement à 3,5 brasses (5,60 m). La seconde valeur⁹⁵ est de 7,30 m, ce qui correspond à environ 4,5 brasses (7,20 m). Les limites parcellaires seraient donc à situer dans l'axe médian des murs latéraux mitoyens, ce qui corrobore l'hypothèse de leur marquage au sein même de la chaussée. Cette donnée est en outre renforcée par le fait que l'empierrement

.....
90. Une unité d'occupation (UO) a été définie comme un espace limité, soit par des murs de terre mitoyens, soit par des parois creusées en front de taille dans les niveaux encaissants. Chaque unité peut être cloisonnée et comprendre plusieurs espaces ou n'en constituer qu'un seul.

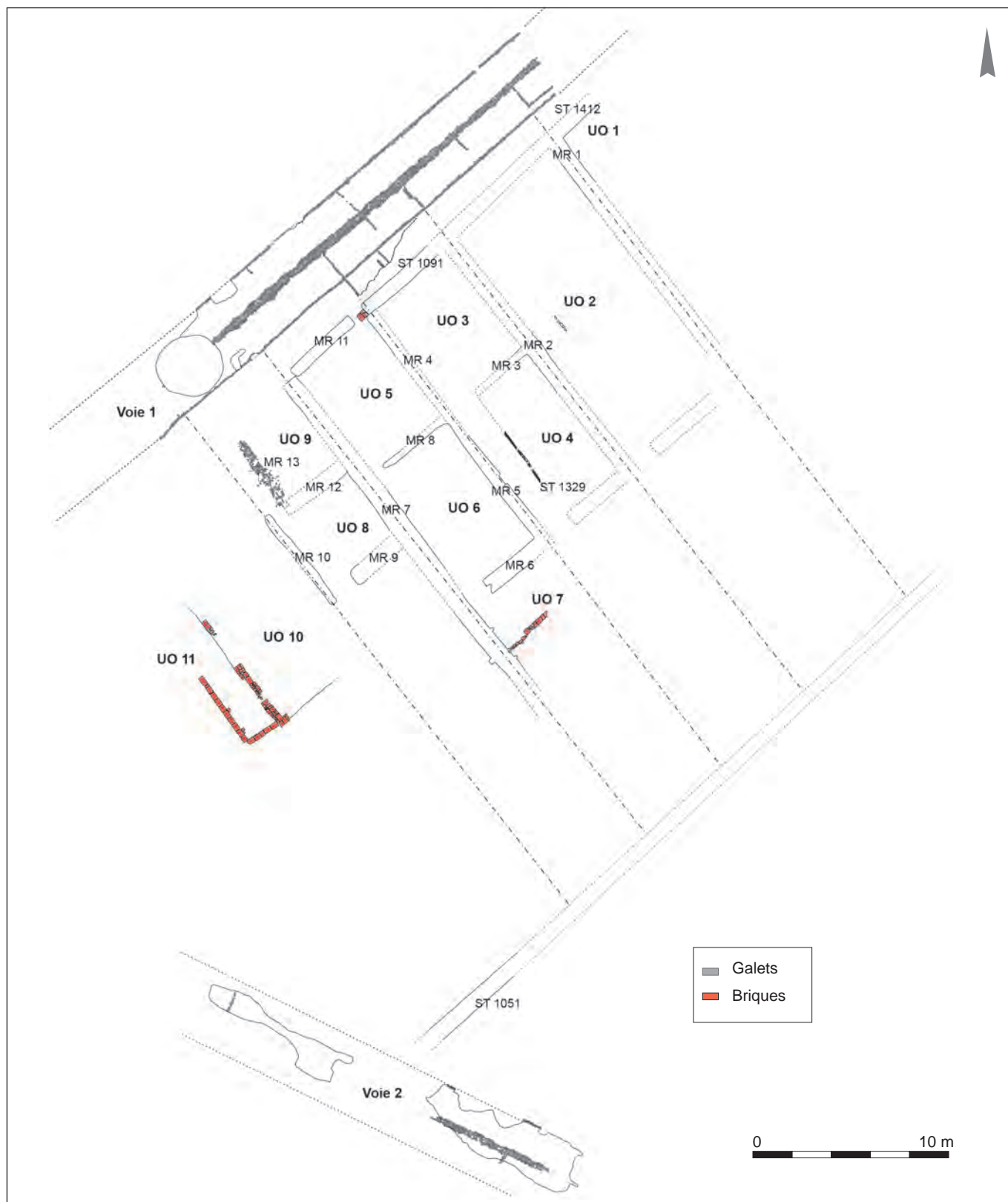
91. L'exemple de la voie 2 est à cet égard intéressant, elle n'est bordée, dans l'emprise de la fouille, par aucune façade.

92. Son creusement est perceptible sur environ 9 m de long. Large de 90 cm à son niveau d'apparition, il est conservé sur 10 cm de profondeur. Le fond est plat.

93. La brasse toulousaine fait 1,6 m.

94. Parcelle incluant UO 3 et UO 4, celle incluant UO 5, UO 6 et UO 7, ainsi que celle incluant UO 8 et UO 9.

95. Parcelle incluant UO 2.



▲ Fig. 13 : Restitution des limites parcellaires du secteur nord (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

aménageant l'espace ouvert situé au-devant de l'UO 3 se cale parfaitement entre deux de ces axes. Cette détermination précise des limites parcellaires permet d'apporter des éléments pour la compréhension des modalités de construction du bâti.

En tenant compte des constatations émises ci-dessus, il est possible d'estimer la surface des parcelles. Ainsi, celles calquées sur le module de base, d'une largeur de 5,50 m, sont dotées d'une surface avoisinant 177 m². La parcelle large de 7,30 m s'étend pour sa part sur près de 235 m². Ces valeurs sont tout à fait cohérentes avec la seule comparaison disponible sur les bastides toulousaines, celles de Saint-Bernard et de l'Étoile⁹⁶. Plus largement, les exemples comparables sont nombreux : on mentionnera celui des fouilles de la médiathèque de Narbonne, où dans l'îlot A « les cinq parcelles ont une largeur comprise entre 5,50 m et 7,50 m et, pour celles dont la profondeur est connue, une longueur équivalant au triple soit environ 22 m [...] Au nord de l'îlot B se succèdent quatre parcelles dont au moins trois ont une largeur identique de 5,50 m pour une profondeur de 22 m » (Mellinand, Léal 2002, p. 141).

En ce qui concerne la part construite dans les parcelles, seules celles incluant d'une part l'UO 5 et l'UO 6, et d'autre part l'UO 8 et l'UO 9 pour lesquelles l'extension du bâti est connue, permettent d'établir un ratio. En ce qui concerne le premier ensemble, le bâtiment s'arrête au mur de terre MR 6 séparant l'UO 6 et l'UO 7, cette dernière unité d'occupation n'étant en quelque sorte qu'un appendice greffé à l'arrière du bâtiment principal. Le bâti s'étend donc sur 15,60 m, de la paroi nord du mur MR 11 à la paroi sud du mur MR 6, soit approximativement la moitié de la parcelle (48,4 %).

Pour l'ensemble UO 8 et UO 9, l'espace construit s'étend sur une longueur de 10,30 m, ce qui représente environ un tiers de la surface totale de la parcelle (32,0 %).

L'organisation des fosses dans les parcelles répond à une logique spatiale. En nous basant sur l'une des parcelles les plus complètes, celle incluant les UO 8 et UO 9, on observe qu'un puisard est installé à proximité immédiate du bâti (FS 1045). Il est immédiatement suivi par une large fosse circulaire dont la fonction reste indéterminée (FS 1059). Au-delà, deux puits (FS 1071 et FS 1076) sont successivement creusés dans la partie médiane du jardin, dans l'axe de sortie du bâti, tandis qu'une fosse, utilisée en dernier lieu comme dépotoir, est localisée plus en retrait (FS 1230). Cette organisation est compatible avec une occupation de type domestique. Le puisard, comme celui situé dans la parcelle voisine à l'est, à l'arrière de l'UO 7, est logiquement la structure la plus proche de la maison. Il occupe presque l'intégralité de la largeur de la parcelle. Ce schéma qui semble répétitif s'impose de lui-même au vu des contraintes spatiales liées à l'étroitesse des parcelles, où des impératifs de drainage d'assainissement et de circulation cohabitent.

Le mur MR 7 sépare deux types de parcelles, d'une part un ensemble où les façades des bâtiments juxtaposés bordent la rue et, d'autre part, deux ensembles bâtis distincts, dont l'un au moins se situe en retrait de la voirie.

À l'est de ce mur quatre parcelles se succèdent : elles apparaissent a priori, compte tenu de l'absence apparente de toute liaison est-ouest, indépendantes les unes des autres.

Celle située le long de ce mur regroupe les unités d'occupation UO 5, UO 6 et UO 7, ainsi qu'une cour ou jardin à l'arrière de l'espace bâti. La vocation domestique de cet ensemble est clairement identifiée. Plus à l'est, se trouve la parcelle regroupant les deux unités d'occupation UO 3 et UO 4 dont la nature de l'occupation est moins évidente à saisir.

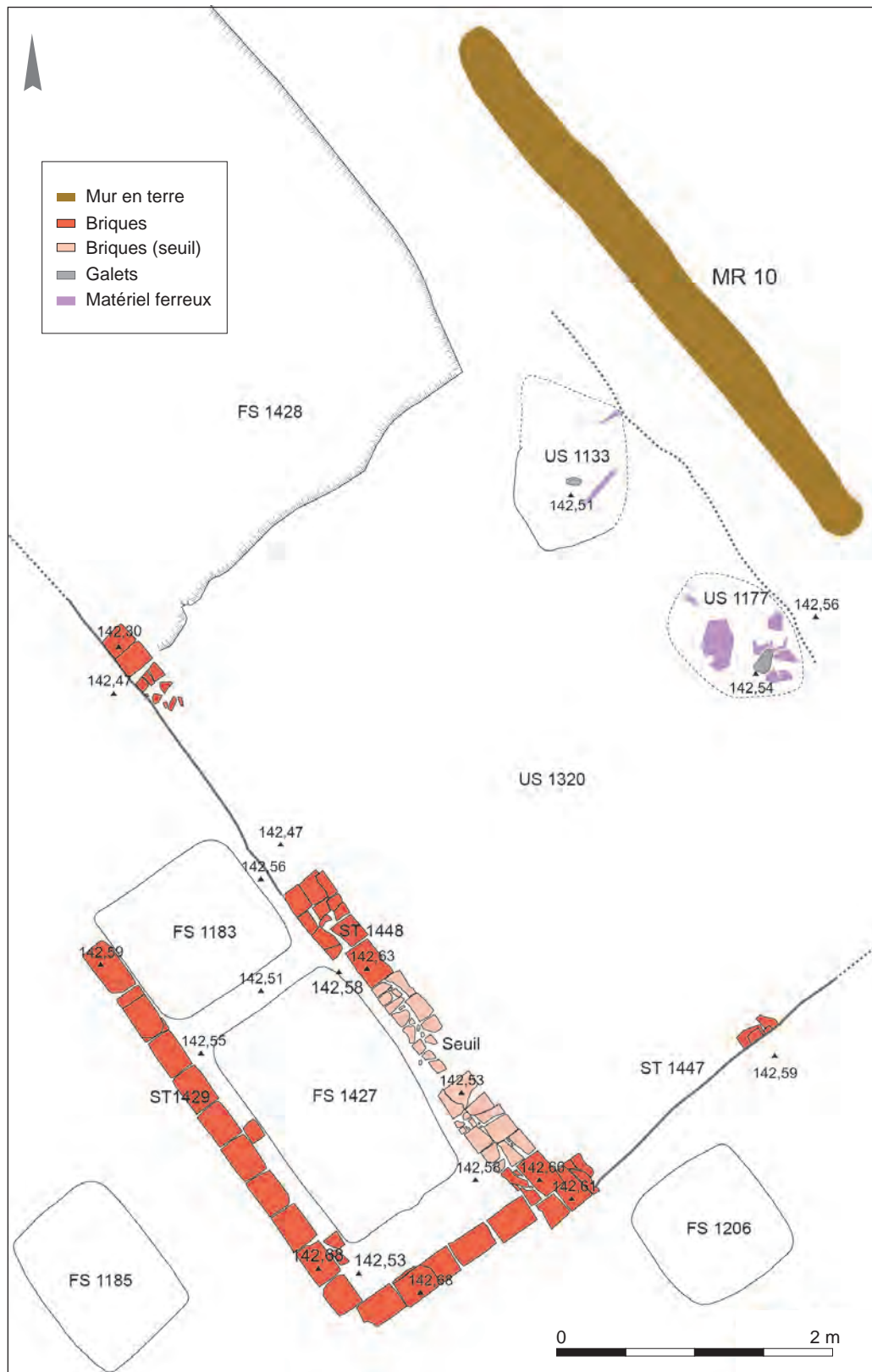
.....
96. « Dans chaque acte, ils baillent un emplacement de maison dont la dimension varie selon les actes de un à deux ares, dimension moyenne d'une modeste maison urbaine » (Saint-Blanquat 1951, p. 164).

Les similitudes présentées par le bâti sur ces deux parcelles permettent de privilégier l'hypothèse de leur association au sein d'un même ensemble : la largeur des pièces est identique, les murs de refend (MR 3 et MR 8) présentent une largeur analogue et se situent exactement dans le même axe. Seul l'aménagement des façades diffère sensiblement.

Dès lors, les divergences relevées au sujet de leur occupation pourraient révéler leur complémentarité : la partie occidentale, dont la fouille a livré une quantité importante et variée de mobilier, serait plus particulièrement dévolue à une structure d'habitat, tandis que les unités d'occupation situées à l'est pourraient avoir été utilisées dans le cadre d'une activité spécifique, n'ayant pas laissé de traces, nécessitant la présence d'une large ouverture sur la rue comme cela est pressenti pour l'UO 3. L'éventualité du groupement de ces deux ensembles au sein d'un même bâtiment ne doit donc pas être rejetée. On aurait ici un exemple de maison dite à « polyvalence fonctionnelle » présentant une répartition horizontale des fonctions sur un même niveau de rez-de-chaussée, avec une nette séparation entre les deux espaces. La communication entre les deux pouvant s'effectuer à l'arrière du bâtiment, par le biais de l'UO 7 qui pourrait se prolonger à l'arrière de l'UO 4 constituant ainsi une galerie. Pour les deux parcelles les plus à l'est (UO 2 et UO 1), il est impossible, compte tenu de notre vision très partielle du bâti qui les occupe, de proposer une analyse.

À l'ouest du mur MR 7, une première parcelle inclut deux espaces qui ne communiquent pas entre eux. L'UO 9, dans laquelle prend place une fosse oblongue peu profonde, est uniquement ouverte vers la rue. Elle est délimitée à l'ouest par un simple muret, et au sud et à l'est par les murs de l'UO 8 et l'UO 5. À l'arrière, l'UO 8 est limitée par des murs de terre, comme le bâti situé à l'est de MR 7.

Une seconde parcelle, incluant UO 10 et UO 11, regroupe un bâtiment bordé par un espace cloisonné non couvert (UO 11) et une série de fosses spécifiques. Elle présente un cas particulier. L'association de deux espaces au sein d'un même ensemble est confirmée par la présence d'un seuil large de 1,50 m réalisé à l'aide de fragments de briques, seul cas de communication est-ouest observé sur le site (fig. 14). L'UO 10 se distingue des autres bâtiments de la zone nord. Il forme une construction indépendante associant des solins de briques et des élévations de torchis. Son plan est partiel, il est en effet oblitéré au nord par une vaste dépression, son extension en direction de la rue reste inconnue. L'UO 10 s'inscrit dans une zone décaissée de forme probablement quadrangulaire, dont l'angle sud-est n'a pu être clairement identifié lors de la fouille. Profonde d'une dizaine de centimètres au maximum, elle couvre une surface de 6,50 × 5 m minimum. Contre ses parois occidentales et méridionales, les vestiges d'un solin de briques (ST 1448, large de 0,40 m), largement récupéré au sud, sont conservés de manière très inégale. Il conserve au mieux deux assises de briques fragmentées ou entières, liées par du limon sableux, et disposées de préférence perpendiculairement au bord du creusement. La prolongation de ce soubassement sur le côté oriental de la pièce est peu probable. En effet, outre l'absence totale de vestiges pouvant lui être associés, deux épaisses lentilles charbonneuses non remaniées situées à l'interface des couches d'occupation et de destruction s'appuient ici contre le bord du décaissement initial. Il faut donc restituer un espace largement, si ce n'est complètement, ouvert à l'est. Cet espace rectangulaire est adossé à l'UO 11, large de 1,50 m pour 4 m de long au moins. Il est délimité par un muret (ST 1429, large de 0,20 m), réalisé à l'aide de briques entières, placées parallèlement au bord de l'excavation, liées par du limon.



▲ Fig. 14 : Plan de masse des unités d'occupation UO 10 et UO 11 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

Le fait que la couche de destruction soit absente dans l'UO 11 indique que ce muret périphérique ne supportait pas d'élévation de terre et bois. Il s'agit simplement d'une clôture délimitant un espace occupé dans sa totalité par deux fosses profondes.

L'une des autres caractéristiques de cet ensemble est le lien étroit qu'il entretient avec une série de six fosses quadrangulaires⁹⁷ qui respectent son orientation. Deux d'entre elles se situent à l'intérieur de l'UO 11, tandis que les autres, ainsi qu'une fosse aux dimensions plus modestes, deux puisards et deux puits circulaires non appareillés se situent à l'arrière du bâti ou immédiatement à l'ouest de celui-ci. Pour cet ensemble, seules les limites nord, est et sud de la parcelle, respectivement matérialisées par la voie 1, le mur MR 10 et le fossé ST 1051, sont connues. Vers l'ouest, deux options sont possibles : il pourrait s'étendre jusqu'à la *carriera dels Brassiers* (cf. fig. 2) ou bien la limite se situerait immédiatement à l'ouest de l'alignement formé par les fosses FS 1058, FS 1214 et FS 1363. On observe d'ailleurs à ce propos que la fosse FS 1175, qui se situe au-delà de cet alignement, est orientée en fonction de la voie 2. Enfin, on ajoutera que d'un point de vue fonctionnel, il est possible qu'un lien étroit ait existé avec l'ensemble UO 8/UO 9. On pourrait avoir ici un vaste ensemble, regroupant plusieurs parcelles, se prolongeant jusqu'au mur MR 7⁹⁸. Auquel cas, cela pourrait reconduire un type d'organisation analogue à celui qui est pressenti pour les unités d'occupation situées immédiatement à l'est du mur MR 7 : à savoir une zone domestique (UO 8) associée à un groupe d'espaces utilitaires (UO 9, UO 10 et UO 11). Ici encore, cette répartition s'effectue sur un même niveau de rez-de-chaussée, mais en associant cette fois deux ensembles de constructions autonomes : UO 8/UO 9 et UO 10/UO 11.

L'hypothèse de maisons dites « à polyvalence fonctionnelle » présentant une répartition horizontale procède ici d'un raisonnement « théorique », elle doit bien évidemment être considérée avec prudence. Il semble toutefois évident que le bâti mis au jour ne concerne pas uniquement des unités d'occupation domestiques. Cette imbrication d'espaces à vocations et de tailles diverses est tout à fait possible dans le cadre d'une bastide périurbaine où peuvent s'imbriquer des maisons seules, des maisons avec jardins ou vergers, des jardins, des ateliers (Saint-Blanquat 1951, p. 166-167). La surface de ces ensembles peut être très variable, même lors de concessions simultanées (Saint-Blanquat 1951, p. 169).

► Le parcellaire du secteur sud

Si l'on reconduit ici le modèle mis en évidence dans la zone nord, il est possible de mettre en évidence un découpage en lanières parallèles à la voie 2 (fig. 15). Les parcelles s'ouvriraient alors sur une rue à l'ouest, la *carriera dels Brassiers* (cf. fig. 2). Leur profondeur ne peut pas ici être estimée.

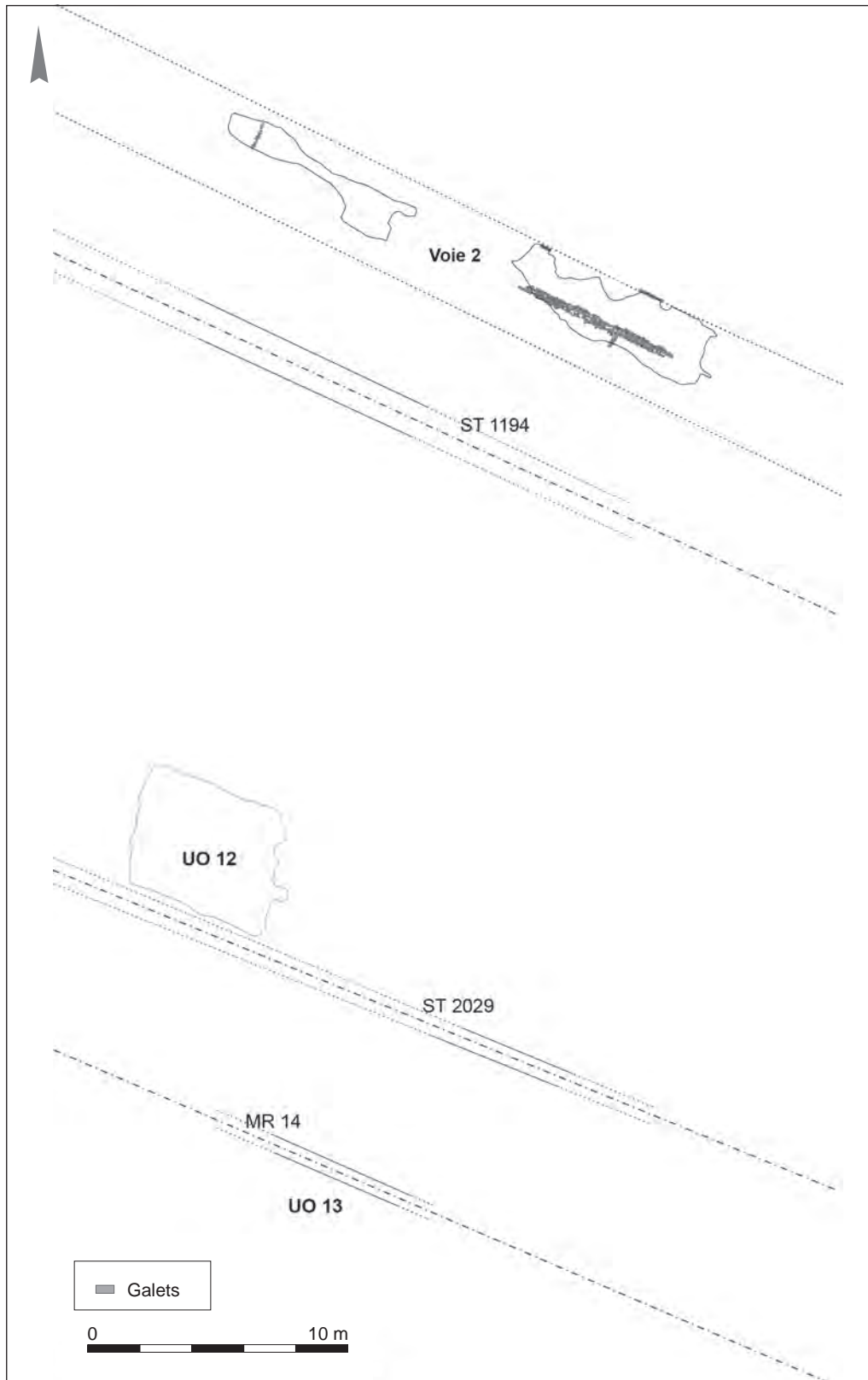
À l'extrémité sud de l'emprise de fouilles, l'UO 13 occupe une parcelle séparée de celle de l'UO 12 par une autre, large d'environ 6,50 m (soit environ 4 brasses), occupée par quelques structures excavées. Elle s'étend jusqu'au fossé ST 2029 dont le tracé⁹⁹, prolongé vers l'ouest, borde la limite sud de l'UO 12. Au nord de celle-ci, de nombreuses fosses sont disséminées jusqu'à une série de fossés parallèles localisés aux abords de la voie 2. Ceux-ci matérialisent peut-être, à un moment ou un autre (successivement ?) une limite¹⁰⁰.

.....
97. La fosse FS 1157, analogue aux autres fosses quadrangulaires mais localisée en fond de parcelle, pourrait éventuellement être ajoutée à ce groupe.

98. Cette hypothèse repose sur la présence de collages de céramiques entre des comblements de fosses situées dans l'une ou l'autre de ces deux parcelles.

99. Le creusement est perceptible sur 4,6 m de long. Large de 70 cm à son niveau d'apparition, il est profond de 18 cm. Le fond est plat.

100. Le fossé ST 1194 a été suivi sur une longueur de 9 m. Conservé sur une profondeur de 15 cm, il est large de 1,25 m à son niveau d'apparition. Le fossé ST 1286, 1,5 m plus au sud, repéré sur une longueur de 4,3 m est large de 70 cm à son niveau d'apparition et conserve une profondeur maximale de 15 cm. Son comblement homogène de substrat remanié sans mobilier. Il est postérieur à la fosse ST 1291 qu'il recoupe. Le fossé ST 1146 est 50 cm plus au sud, creusé dans le substrat graveleux et très arasé. Repéré sur une longueur de 5 m, il conserve une profondeur de 25 cm mise en évidence en partie supérieure du comblement des fosses FS 1151 et FS 1161 qu'il recoupe.



▲ Fig. 15 : Restitution des limites parcelaires du secteur sud (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

La répartition spatiale des structures peut difficilement être appréhendée en raison de la vue partielle des vestiges dont nous disposons. Le seul élément indiscutable dans ce secteur est qu'ici le bâti est situé en retrait de la rue. On notera aussi l'absence presque totale de structures en creux à l'est de l'UO 12, ce qui pose de fait la question de son rapport à la parcelle voisine au nord.

La création d'un parcellaire en lanières régi par une rue située en façade, lors de l'urbanisation du secteur, ne présente pas d'originalité pour l'époque médiévale. Mais au-delà d'une apparente homogénéité, de réelles nuances sont perceptibles au sein même du site sans que l'on soit toujours en mesure d'en saisir l'origine. Au nord, l'orientation des parcelles est régie par la rue située en façade, alors qu'au sud, elles le sont en fonction d'une voie latérale. On peut déceler ici, au regard des deux orientations différentes d'un secteur à l'autre, la volonté d'optimiser le lotissement d'îlots aux contours irréguliers. L'utilisation préférentielle d'un module de base, autour de 5,50 m, identifié dans le lotissement du secteur nord, ne peut pas être reconduite au sud. Une autre différence majeure entre les deux secteurs réside dans l'organisation interne des parcelles. Au nord le bâti, regroupé, se situe majoritairement en front de rue alors qu'il est repoussé au cœur de la parcelle dans le secteur sud où, de toute évidence, il forme une trame beaucoup plus aérée.

L'organisation de l'espace au sein des parcelles

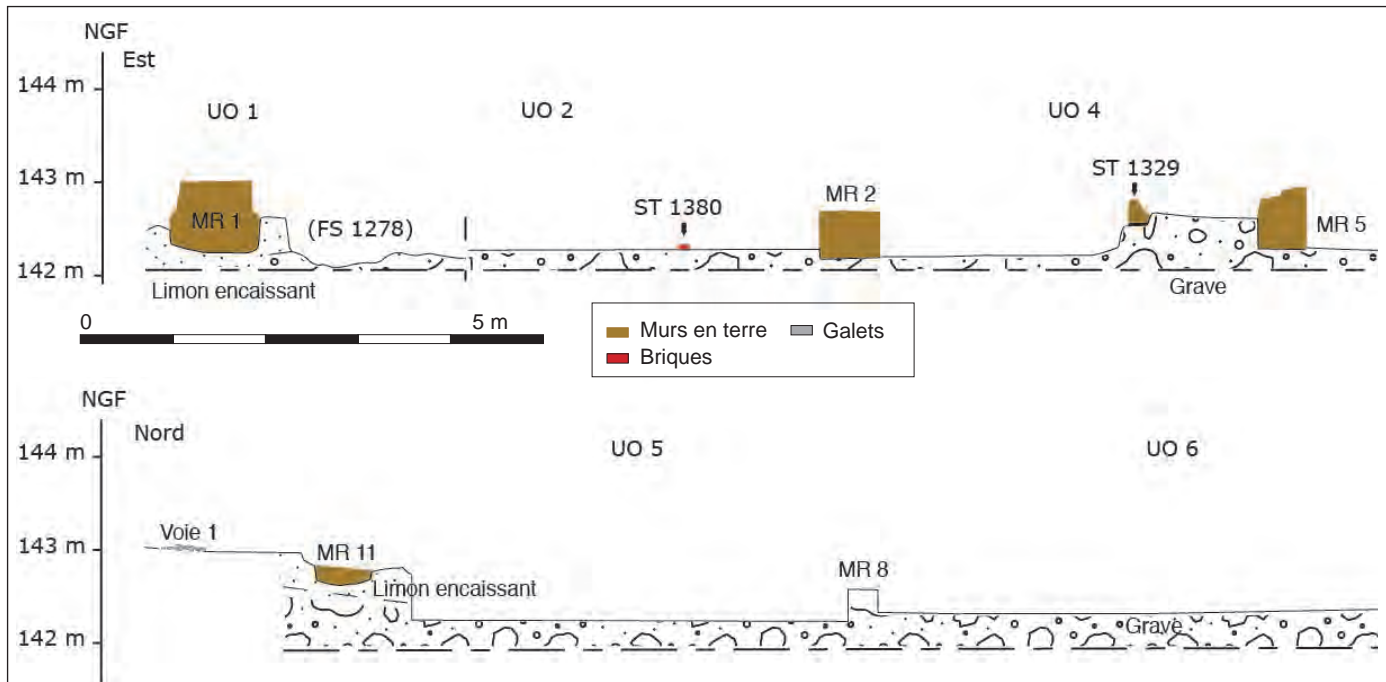
Le bâti

La construction des murs a été précédée d'une campagne de terrassements visant, au moins en partie, à compenser la déclivité initiale du terrain qui présente une double pente, ouest-est et nord-sud, la zone la plus élevée étant occupée par la voie 1. Les décaissements effectués préfigurent très nettement le plan des constructions à venir¹⁰¹. Ils ménagent des fronts de taille, des tranchées de fondation, des banquettes et de vastes excavations drainantes sur lesquelles seront installés les sols (fig. 16). Le fait que les murs mitoyens soient construits très précisément à cheval sur les limites de parcelles constitue l'indice fort d'une concertation, d'une collaboration étroite lors de la construction des bâtiments situés à l'est du mur MR 7 qui procéderait d'un seul et même chantier. Le cadre d'une bastide rend en effet possible l'idée d'une rationalisation et d'une mutualisation des moyens. Dans le cas inverse, nous aurions probablement pu faire les mêmes observations que celles réalisées à Perpignan dans un îlot du quartier Saint-Mathieu, loti dans les années 1240-1280 (Rémy *et al.* 2010, p. 59) où « la corrélation de ces variations (dans la largeur des espaces bâtis) avec quelques chronologies relatives [...] indique une construction non simultanée de ces habitations [...] Les écarts observés peuvent donc se justifier essentiellement dans l'ordre d'attribution des lots et des constructions où les dernières s'appuient contre les premières, leur permettant d'économiser l'espace correspondant à l'épaisseur d'un, parfois deux murs ».

▮ Les murs

Les terrassements préliminaires donnèrent, il est aisé de l'imaginer, l'occasion de récupérer de la matière première destinée à la construction des murs. Les traces archéologiques pouvant être rattachées à leur mode de mise en œuvre sont quasi inexistantes. Seule la tranchée de fondation du mur MR 7

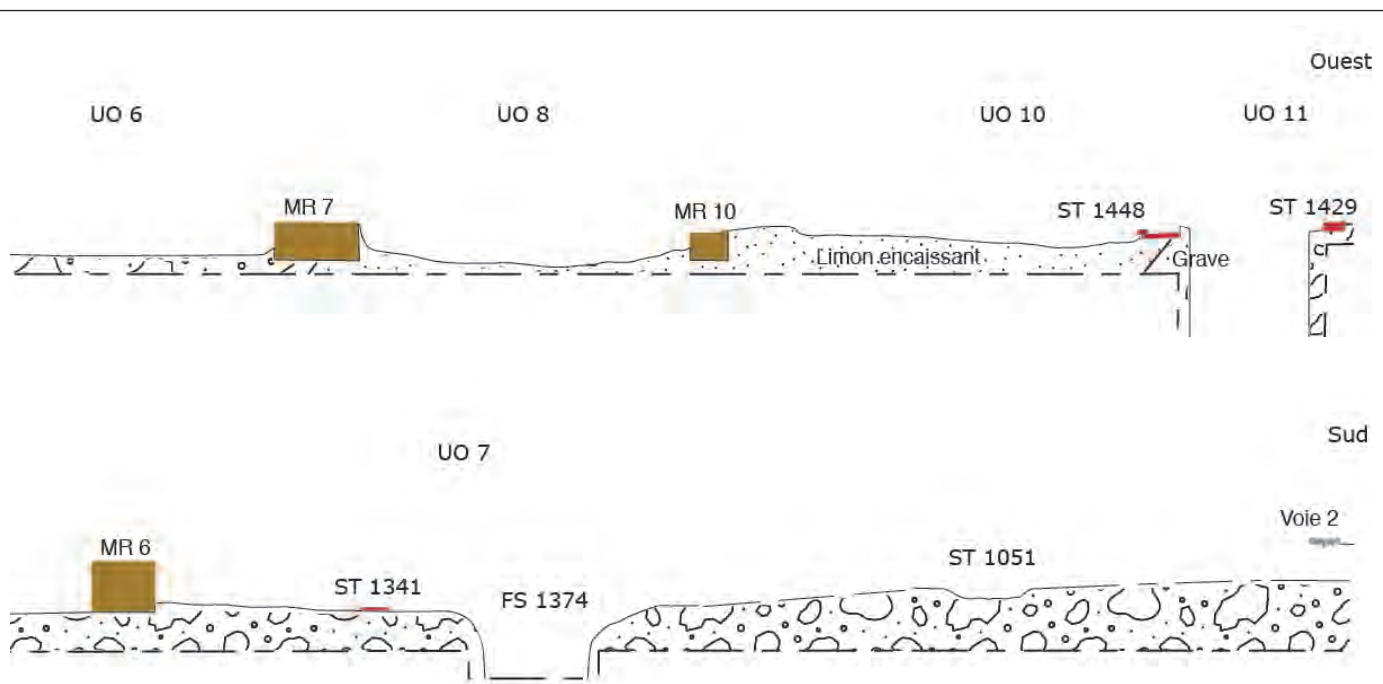
.....
101. On peut supposer que ces décaissements ont été effectués par des journaliers directement sous le contrôle des futurs habitants, si ce n'est par ces derniers eux-mêmes.



▲ Fig. 16 : Coupes est-ouest et nord-sud illustrant la topographie de mise en place des unités d'occupation (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



▲ Fig. 17 : Vue depuis le sud des unités d'occupation UO 6 et UO 7 : au premier plan, la tranchée de fondation du mur de terre MR 7 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



présente le long de ses parois trois excroissances semi-circulaires peu profondes et de diamètres variables (entre 12 et 28 cm¹⁰²), potentiellement associées à l'élaboration des murs (fig. 17). Il reste difficile d'expliquer leur rôle dans l'élaboration de constructions en terre massive dont l'élévation reste limitée, d'autant que les observations macroscopiques n'ont pas révélé d'empreintes de banchées caractérisant l'utilisation de la technique du pisé. Par ailleurs, aucune clef de coffrage n'a été décelée (fig. 18).

L'observation macroscopique des murs (tabl. 1) a été complétée pour certains d'entre eux par une analyse micromorphologique¹⁰³. L'examen des matériaux de construction a confirmé l'utilisation de terre crue pour leur édification. La texture des matériaux employés pour la construction est à dominante sablo-limoneuse et contient une portion assez importante de graviers centimétriques à pluricentimétriques. Les sédiments ont été prélevés sur place et contiennent une faible proportion en composants anthropiques. L'étude a mis en évidence un

► Fig. 18 : Coupe longitudinale dans le mur MR 5 : aucun litage ne permet de distinguer les traces d'éventuelles banchées lors de sa construction (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



.....
102. Une seule excède la profondeur de la tranchée de fondation.

103. Cette étude a été menée par Anne-Laure Berthet (Inrap) sur des lames minces réalisées au Département de géologie et d'océanographie de l'université Bordeaux-I (Talence) (Briand, Lotti dir. 2006, p. 233-249).

Identification	Localisation	Orientation	Niveau apparition (NGF)	Niveau fondation (NGF)	Largeur (cm)	Fondation
MR 1	UO 1/UO 2	N-O/S-E	142,97	142,20	67	Tranchée à fond plat dans le substrat limoneux (40 cm de profondeur). Fondation en ressaut large de 96 cm.
MR 2	UO 2/UO 4	N-O/S-E	142,70	142,18	75	Mur posé sur l'excavation aménagée dans la grave (UO 4); il s'appuie à l'est contre le front de taille sur 10 cm de haut.
MR 3	UO 3/UO 4	N-E/S-O	142,60	142,13	40	Légère dépression en cuvette (8 cm) dans l'excavation aménagée dans la grave (UO 4).
MR 4	UO 3/UO 5 dans la continuité de MR 5	N-O/S-E	143,01	? Observé sur 45 cm	80 ?	?
MR 5	UO 4/UO 6 dans la continuité de MR 4	N-O/S-E	142,96	142,28	64	Mur posé sur l'excavation aménagée dans la grave (UO 6); il s'appuie à l'est contre le front de taille sur 40 cm de haut.
MR 6	UO 6/UO 7	N-E/S-O	142,80	142,35	82	Légère dépression en cuvette (13 cm) dans l'excavation aménagée dans la grave (UO 6).
MR 7	UO 5, 6 et 7/UO 8 et 9	N-O/S-E	142,70	142,24	90	Tranchée à fond plat dans le substrat graveleux (10 cm de profondeur).
MR 8	UO 5/UO 6	N-E/S-O	142,61	142,61	40	-
MR 9	UO 8	N-E/S-O	142,64	142,25	85	Tranchée à fond plat dans le substrat limoneux (15 cm de profondeur).
MR 10	UO 8	N-O/S-E	142,50	142,25	45	Tranchée à fond plat dans le substrat limoneux (10 cm de profondeur).
MR 11	UO 5	N-E/S-O	142,91	142,78	60	Tranchée à fond en cuvette dans le limon (20 cm de profondeur).
MR 12	UO 8/UO 9	N-E/S-O	142,60	? Observé sur 35 cm	90 ?	?
MR 13	UO 9	N-O/S-E	142,55	?	65	Tranchée dans le substrat limoneux (pas coupée).
MR 14	UO 13	Est/Ouest	142,49	142,25	70	Tranchée à fond en cuvette dans le substrat limoneux (10 cm de profondeur).

▲ Tabl. 1 : Tableau descriptif des murs.

Type	Aménagement	Observation macroscopique
terre massive	Fragments de briques en surface (ST 1449).	Sédiment sablo-limoneux jaunâtre, homogène et compact. Galets centimétriques peu triés, assez fréquents, dispersés dans la masse, en position horizontale près de la base. Absence de litage.
terre massive		Sédiment sablo-limoneux brun, homogène et compact. Cailloux centimétriques peu triés, fréquents, dispersés dans la masse, souvent disposés à plat. Quelques petits fragments de terre cuite. Absence de litage.
terre massive		Sédiment sablo-limoneux compact. La partie supérieure (25 cm), de couleur brune, est riche en cailloux centimétriques. La partie inférieure (22 cm), plus jaunâtre, comporte moins de galets. Quelques fragments de terre cuite, os et charbons de bois. Absence de litage.
terre massive		Sédiment sablo-limoneux brun jaunâtre, homogène et compact. Galets centimétriques peu triés, assez fréquents, dispersés dans la masse, souvent disposés à plat. Quelques fragments de terre cuite et de charbons de bois. Absence de litage.
terre massive	Côté UO 4, encastrement d'une pièce de bois verticale sur un socle de briques, sur 10 cm de profondeur et 58 cm de largeur.	Sédiment sablo-limoneux, homogène et compact. Galets centimétriques peu triés, assez fréquents, dispersés dans la masse, souvent disposés à plat. Quelques fragments de terre cuite et de charbons de bois millimétriques. Absence de litage.
terre massive	Encastrement d'un seuil à l'extrémité (ST 1376).	Sédiment sablo-limoneux gris-jaune, homogène et compact. Galets centimétriques nombreux, peu triés, dispersés dans la masse, plutôt disposés de façon aléatoire. Quelques fragments de terre cuite et de charbons de bois. La base apparaît moins riche en cailloux. Absence de litage.
terre massive	Encastrement du seuil ST 1376.	Sédiment sablo-limoneux, homogène et compact. Galets centimétriques peu triés, assez fréquents, dispersés dans la masse, souvent disposés à plat. Quelques fragments de terre cuite. Absence de litage.
?	Sablère ?	Berge de grave laissée en place entre les excavations de UO 5 et UO 6 ?
terre massive		Sédiment sablo-limoneux gris assez homogène et compact. Quelques galets. Absence de litage.
terre massive		Sédiment sablo-limoneux gris assez homogène et compact. Quelques galets. Absence de litage.
terre massive		Sédiment limoneux brun verdâtre, compact et homogène, incluant du mobilier.
terre massive	Fragments de briques en surface (ST 1440).	Pas observé
galets + terres cuites non liés		Amoncellement de galets et de TCA non liés.
terre massive		Sédiment limoneux compact et homogène. Quelques galets. Inclusions de terre cuite. Absence de litage.



◄ Fig. 19 : Coupe transversale dans le mur MR 1 et sa tranchée de fondation (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

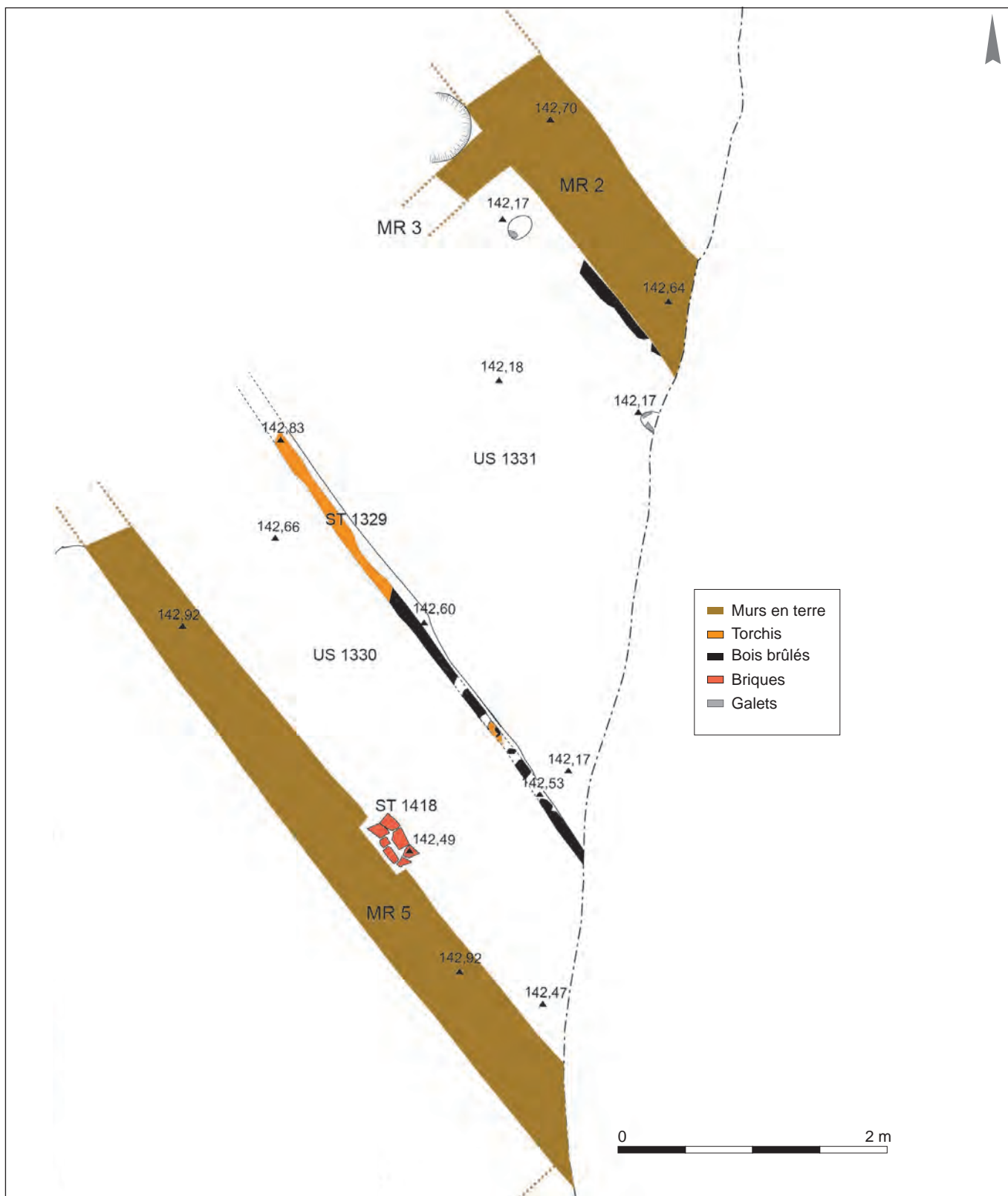


◄ Fig. 20 : Coupe transversale dans le mur MR 2 édifié contre le front de taille dans la grave, excavation aménagée pour l'unité d'occupation UO 4 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

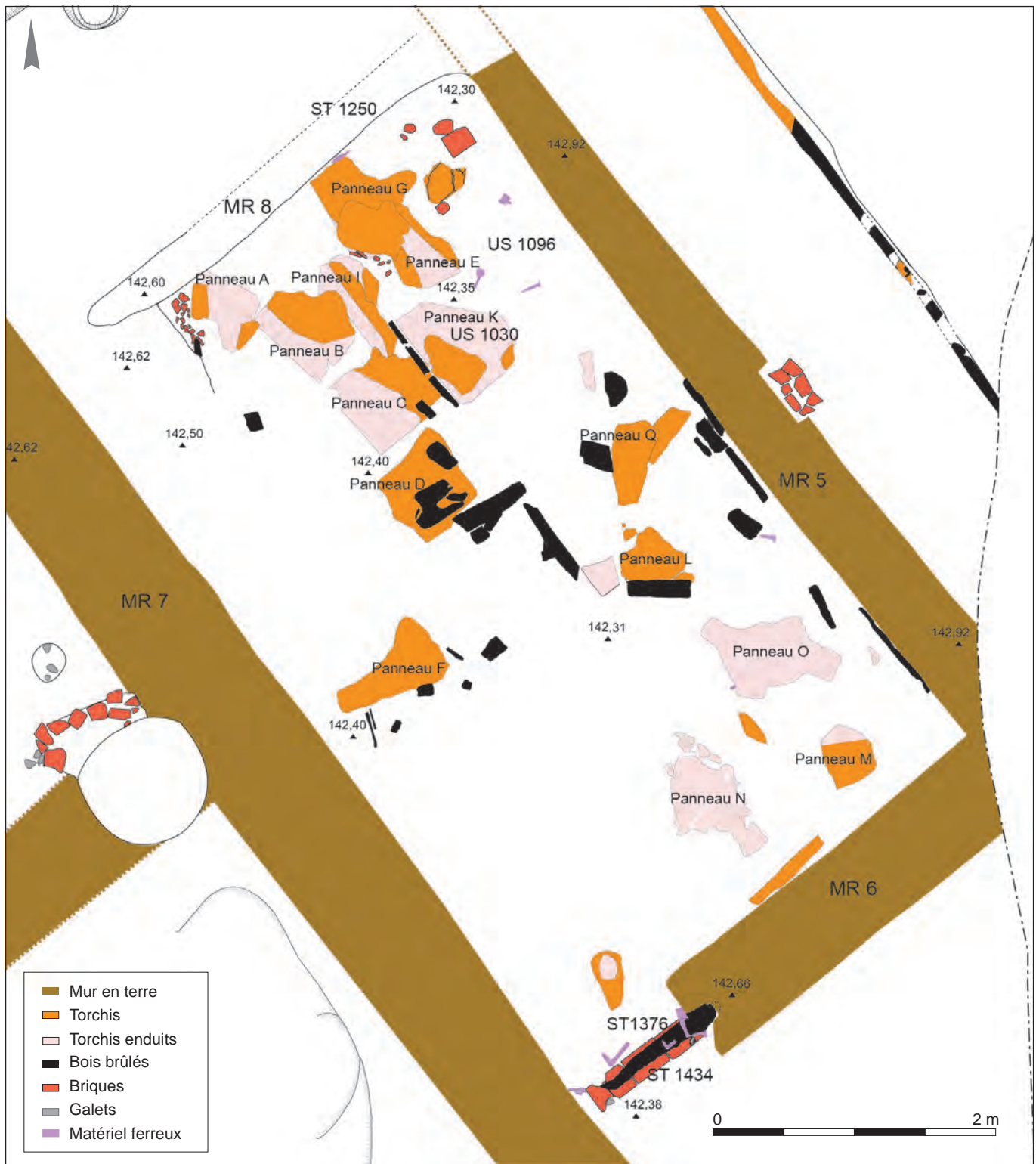
degré de malaxage moyen qui s'est réalisé à l'état humide. Ces observations correspondent plutôt au mode de mise en œuvre de la bauge (Guillaud *et al.* 2007). Les parois ne présentent par ailleurs aucune trace d'enduit ou de badigeon qui semblent réservés au torchis. D'une manière générale, aucun traitement de surface particulier n'a été observé.

Les murs sont installés, soit dans des tranchées aveugles à fond plat ou en cuvette (fig. 19), soit contre des fronts de taille¹⁰⁴ (fig. 20). Dans ce dernier cas, il est possible de lier la construction du mur à celle de l'unité d'occupation qui a nécessité l'excavation générale dans laquelle il est installé : c'est ainsi que le mur MR 2 est édifié dans l'espace décaissé pour l'UO 4 (fig. 21), tandis que le mur MR 5 s'inscrit dans celui lié à l'UO 6 (fig. 22). Ceci n'est pas anodin, au regard du constat déjà évoqué d'un chantier de mise en œuvre globale du bâti.

.....
104. Ce type d'installation a été rencontré notamment à Narbonne sur des murs mixtes (murs de terre dotés d'un parement maçonné) pour lesquels des fronts de taille sont hauts de 30 à 60 cm (Mellinand, Léal 2002).

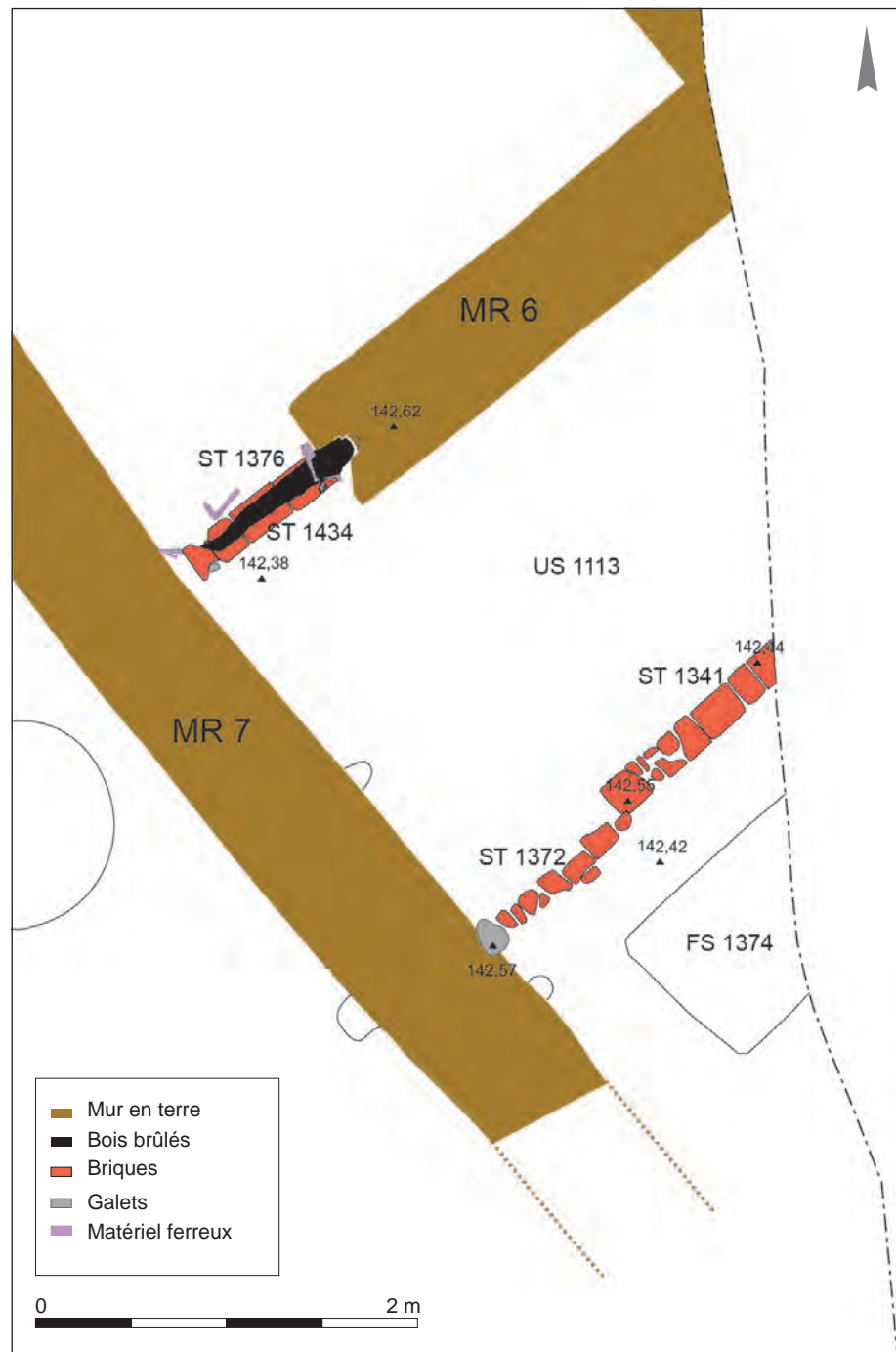


▲ Fig. 21 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 4 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



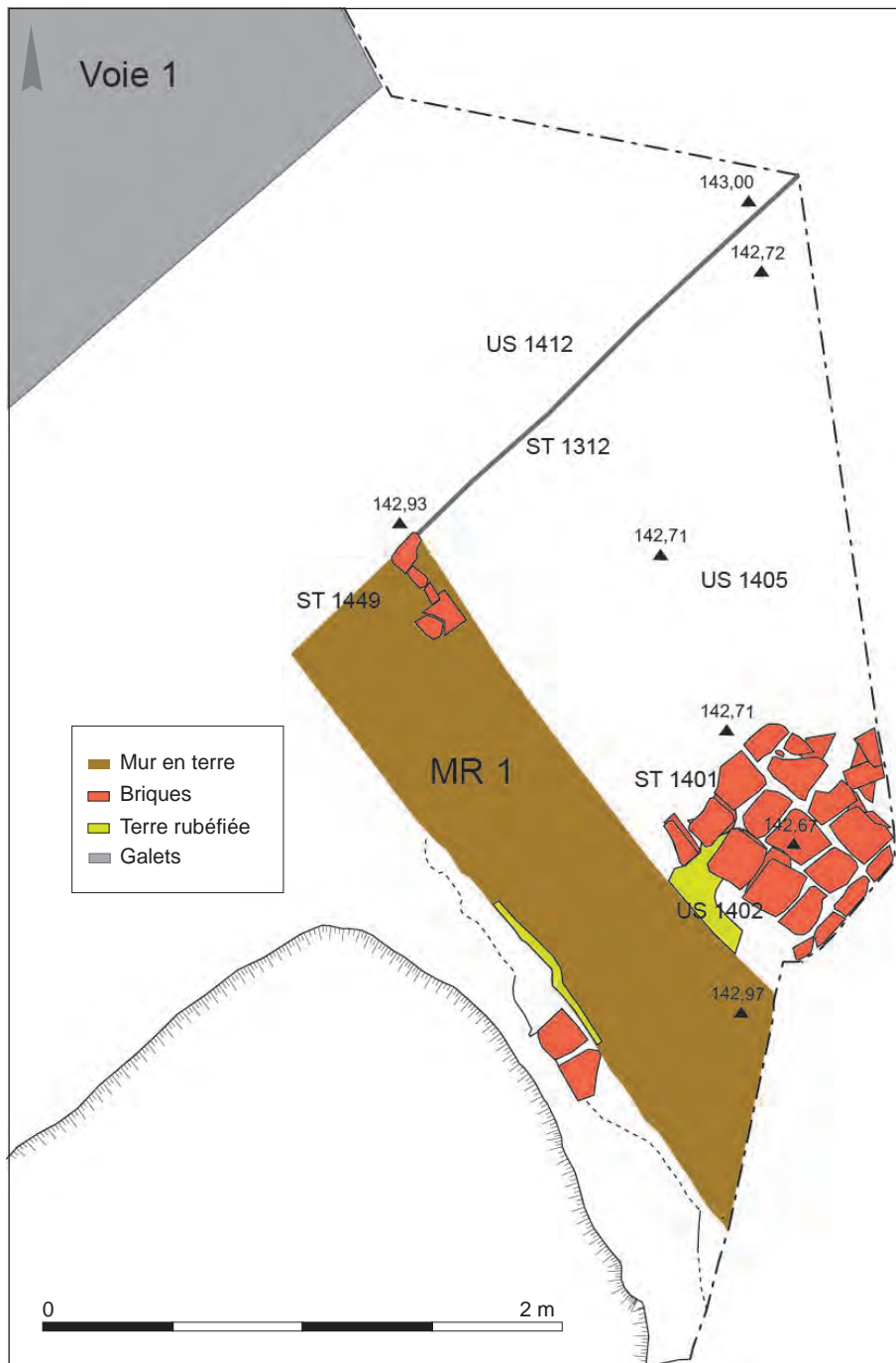
▲ Fig. 22 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 6 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

► Fig. 23 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 7 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



Il n'y a pas de lien direct entre la largeur des murs et la puissance de la fondation : le mur MR 7, large de 0,90 m, est fondé dans une tranchée profonde d'une dizaine de centimètres dont on perd la trace au niveau de l'UO 7 (fig. 23), tandis que le mur MR 1 séparant l'UO 1 (fig. 24) de l'UO 2 (fig. 25), large de 0,67 m, s'ancre sur 40 cm dans la grave¹⁰⁵. L'épaisseur des murs porteurs varie en moyenne de 0,65 à 0,90 m. Le mur MR 10 (UO 8, fig. 26) large d'à peine 0,45 m

.....
105. Sa fondation en débord atteint une largeur de 0,96 m.

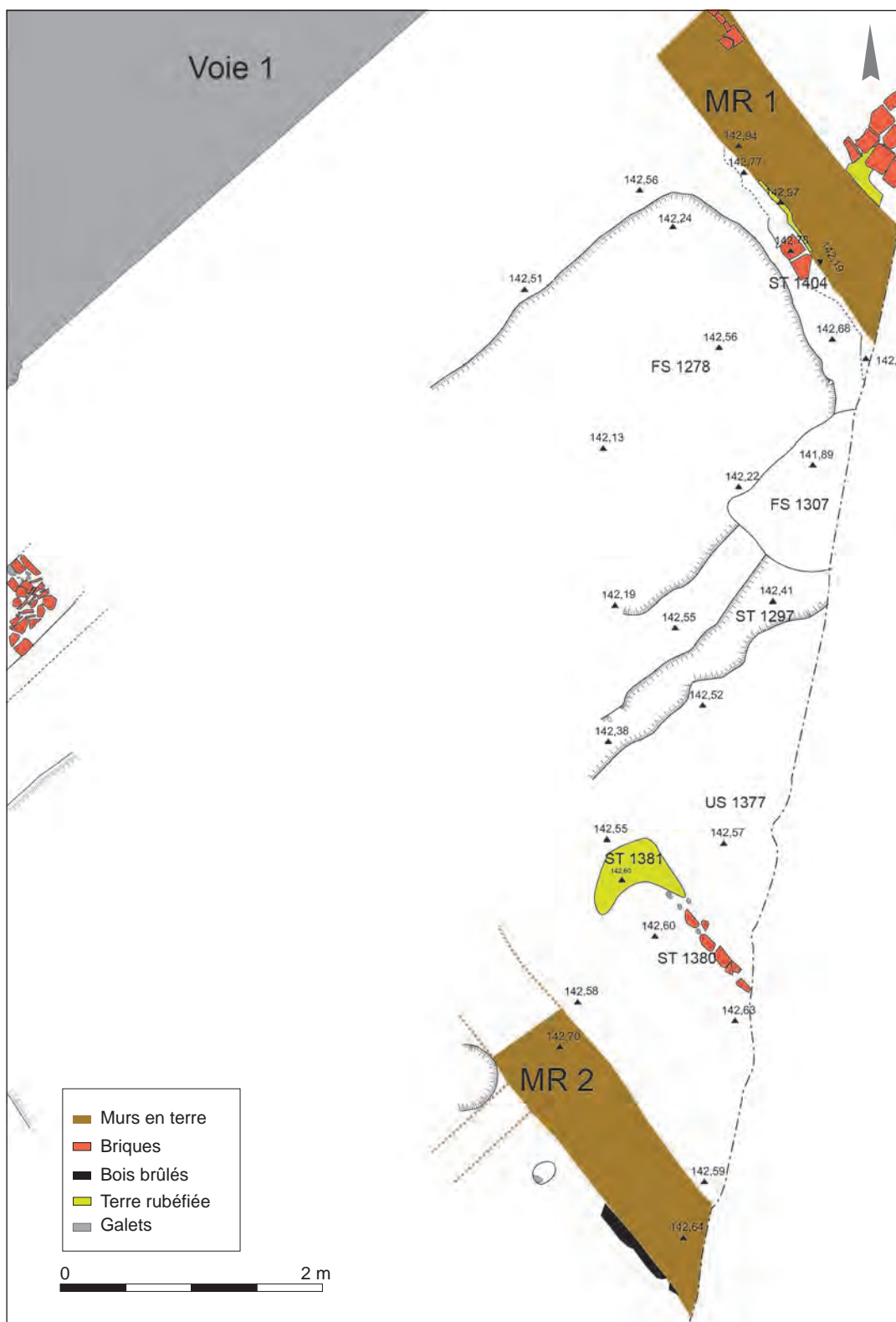


◀ Fig. 24 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 1 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

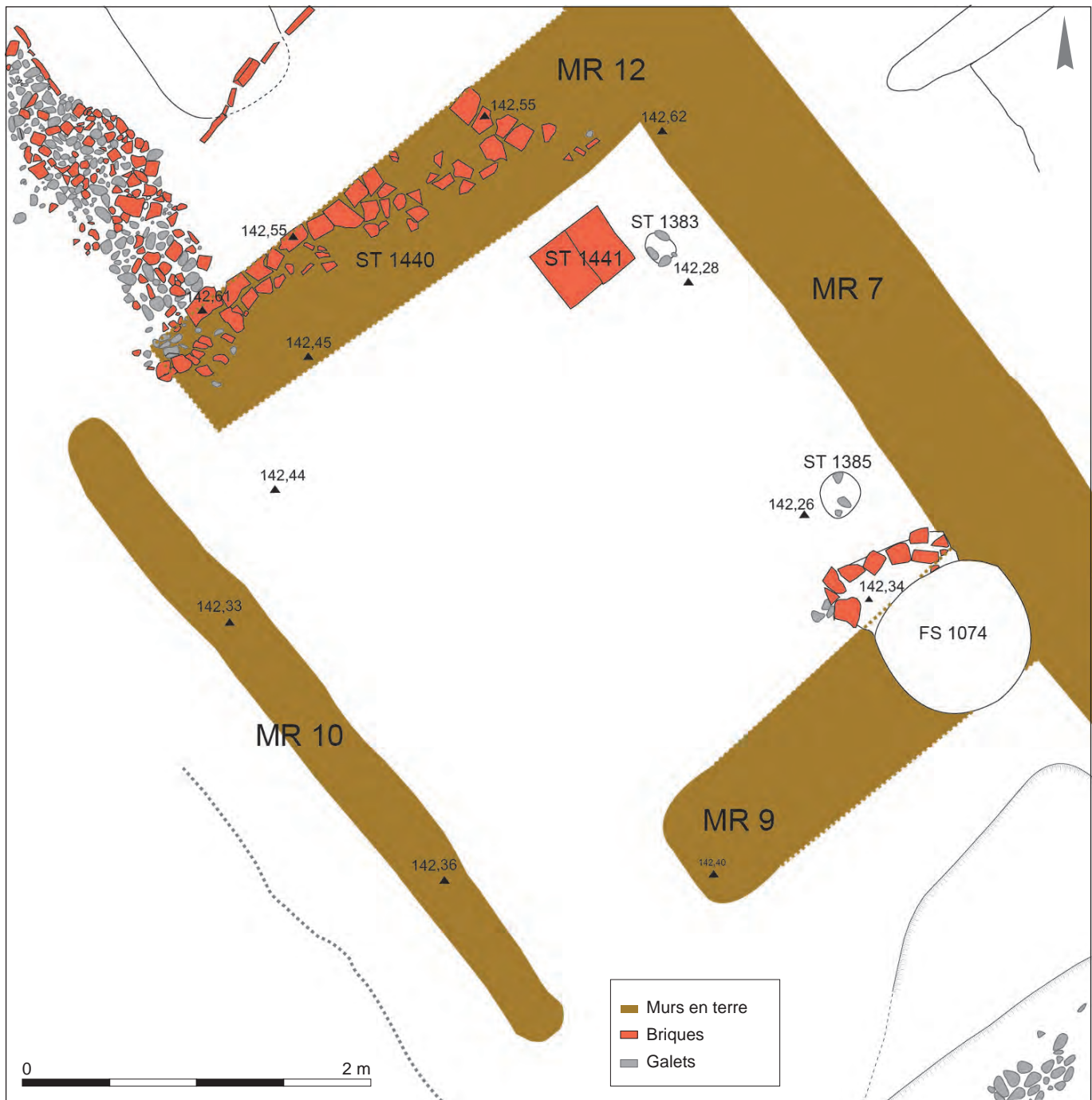
fait figure d'exception¹⁰⁶, tandis que les murs de refend MR 3 (UO 3/UO 4) et MR 8 (UO 5/UO 6) sont larges de 0,40 m. Ils sont conservés sur des hauteurs très variables, le maximum étant atteint par le mur MR 1 (77 cm depuis la base de fondation).

L'observation du seul angle entre deux murs de terre conservé dans l'emprise de la fouille (MR 5 et MR 6) n'a pas permis de déceler une éventuelle chronologie relative dans leur mise en œuvre.

.....
106. Le gabarit des murs est largement inférieur à celui relevé sur les murs de terre de la maison canoniale de la fin du XIV^e siècle fouillée au lycée Ozenne à Toulouse : larges de 1,20 m, ils présentaient une fondation profonde de 90 cm (Arramond 1997).



▲ Fig. 25 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 2 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



Les murs semblent avoir eu une élévation de terre limitée, relayée rapidement par un aménagement de briques. Deux exemples en témoignent. Le premier montre quelques briques (ST 1449) disposées sur l'arase de MR 1 à une trentaine de centimètres d'élévation par rapport au sol intérieur de UO 1 (fig. 27). L'arase du mur MR 12 est dotée d'un aménagement analogue (ST 1440), situé également à une trentaine de centimètres au-dessus du sol de UO 8 (fig. 28). Ici, une à deux assises de gros fragments de briques

▲ Fig. 26 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 8 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

► Fig. 27 : Vue d'ensemble de l'unité d'occupation UO 1 en cours de fouille (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



régulièrement disposés sur l'arase du mur, côté nord, sont conservées; au sud, où le mur est arasé à un niveau légèrement inférieur, ces éléments ont disparu. Le fait que ces aménagements de briques n'aient pas été observés sur les arases des autres murs, malgré la conservation ponctuelle d'élévations conséquentes, pourrait indiquer des niveaux de mises en place très variables. Ils ne sont pas systématiques. Ainsi, le mur de refend MR 8 est matérialisé par le négatif d'une sablière sans aménagement sous-jacent (fig. 29). Leur utilisation pourrait donc être réservée aux murs les plus larges.

Ces vestiges nous amènent à nous interroger sur la transition entre les élévations de terre et celles en torchis, dont la présence est attestée par la nature des gravats des couches de démolition. S'il semble évident qu'ils participent à la protection des arases des murs de terre, il est également probable qu'ils soient liés à l'installation d'une sablière basse associée à un colombage. Il faut mentionner à cet égard qu'aucun négatif de poteau, ou de tout autre système permettant d'ancrer l'ossature dans les murs de terre, n'a été décelé sur leur arase¹⁰⁷.

.....
107. À l'exception du cas particulier de la porte de l'UO 6.



◄ Fig. 28 : Vue d'ensemble de l'unité d'occupation UO 8 en cours de fouille traversée par une tranchée du diagnostic : au premier plan, les fragments de briques disposés sur le solin de terre (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

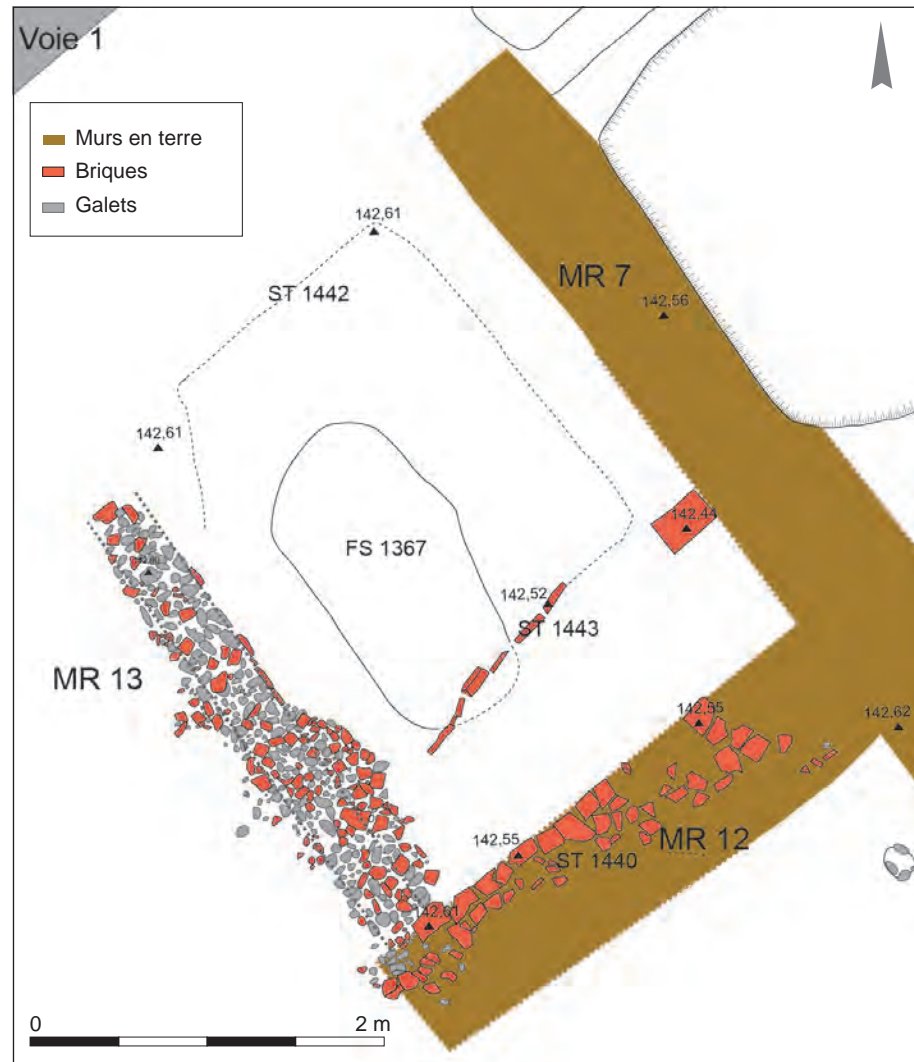


◄ Fig. 29 : Vue partielle du mur MR 8 avec, au premier plan, le négatif d'une sablière en cours de fouille (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



◄ Fig. 30 : Vue zénithale du socle ST 1418 encastré dans le mur MR 5 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).

► Fig. 31 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 9 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



Dans l'UO 4, un socle rectangulaire (25 × 48 cm) constitué de fragments de briques juxtaposés installés à même le sol, est en partie encastré dans le mur MR 5 (ST 1418, fig. 30). Il était probablement destiné à supporter un pilier ou poteau dont le négatif est conservé sous la forme d'une encoche visible sur toute l'élévation du mur de terre. Les dimensions du socle suggèrent que la pièce de bois était légèrement saillante par rapport au mur. Sa situation, à quelques centimètres près, de l'axe est-ouest central de la pièce, appuie l'hypothèse d'un élément porteur.

Le mur MR 13 (UO 9, fig. 31) présente un mode de mise en œuvre différent. Large de 0,65 m, il est constitué de fragments de terres cuites (tuiles et briques) et de galets installés dans une tranchée (fig. 32). La position de certains éléments, légèrement saillants par rapport au niveau d'ouverture de la tranchée ou répandus au-delà de ses limites, indique l'existence d'une légère élévation. Toutefois, compte tenu de la faible cohésion de l'ensemble, il est vraisemblable que cette construction était peu élevée par rapport aux sols environnants. Il s'agit probablement d'un muret clôturant un espace non couvert.

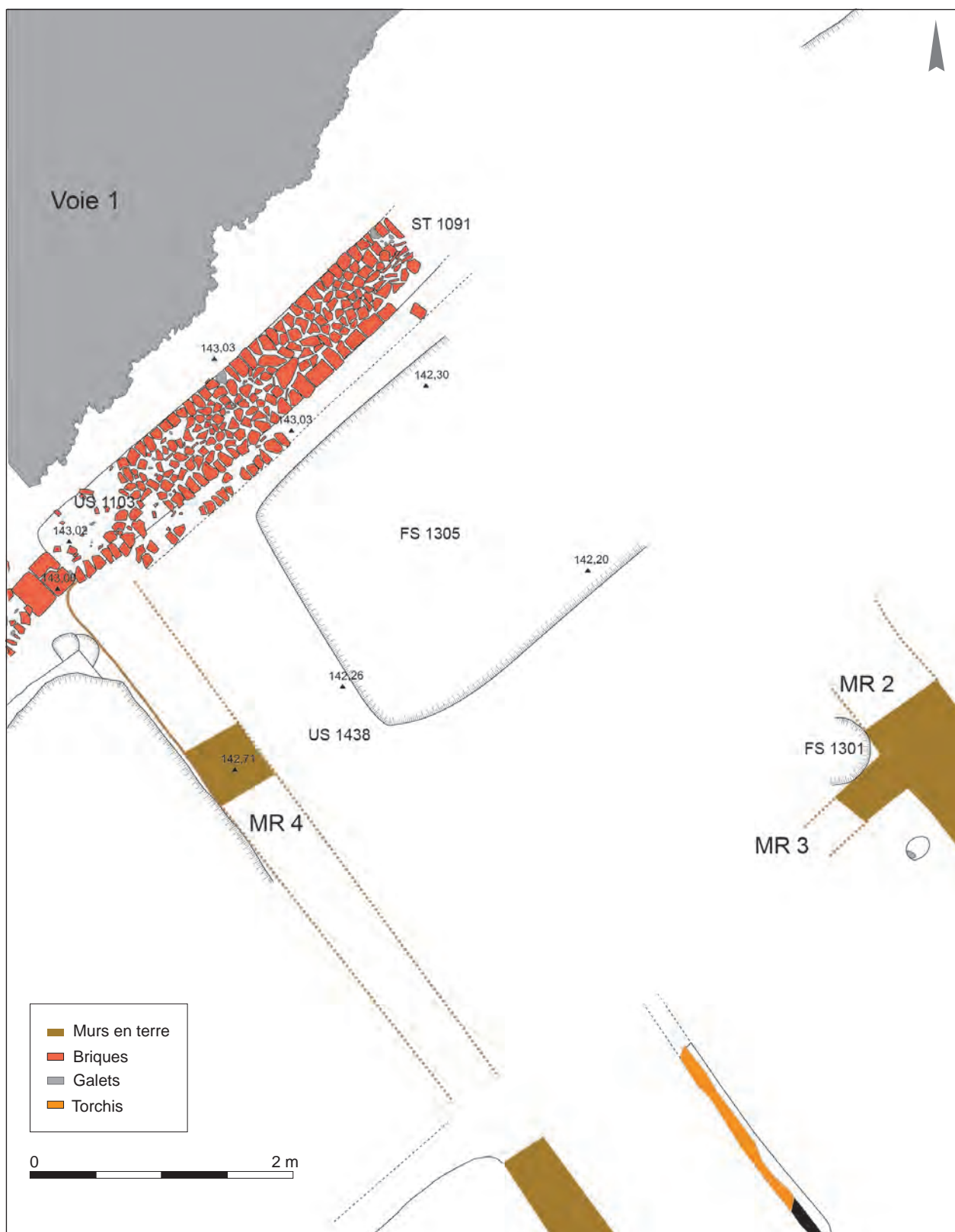


◀ Fig. 32 : Vue d'ensemble du mur MR 13 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

► Les façades sur rue

L'architecture des murs de façade reste énigmatique. Pour l'UO 1, seule une couche de grave mêlée de limon argileux localisée le long du front de taille pourrait être liée à un éventuel mur. Épaisse de 10 cm à l'aplomb du creusement, elle s'amenuise ensuite progressivement vers la voie 1. Elle peut être interprétée, à titre d'hypothèse, comme la semelle de fondation d'un mur de nature indéterminée.

L'espace UO 3 (fig. 33) est limité au nord par une tranchée large de 60 cm et profonde de 25 cm (ST 1091, fig. 34). Le comblement de cette structure est stratifié avec, à la base, un lit de fragments de briques plus ou moins jointifs. Au-dessus, un remplissage de fragments de tuiles est recouvert par un assemblage horizontal de trois assises de fragments de briques et de tuiles liés par un limon graveleux. L'hypothèse de la fondation d'un mur de terre s'accorde mal



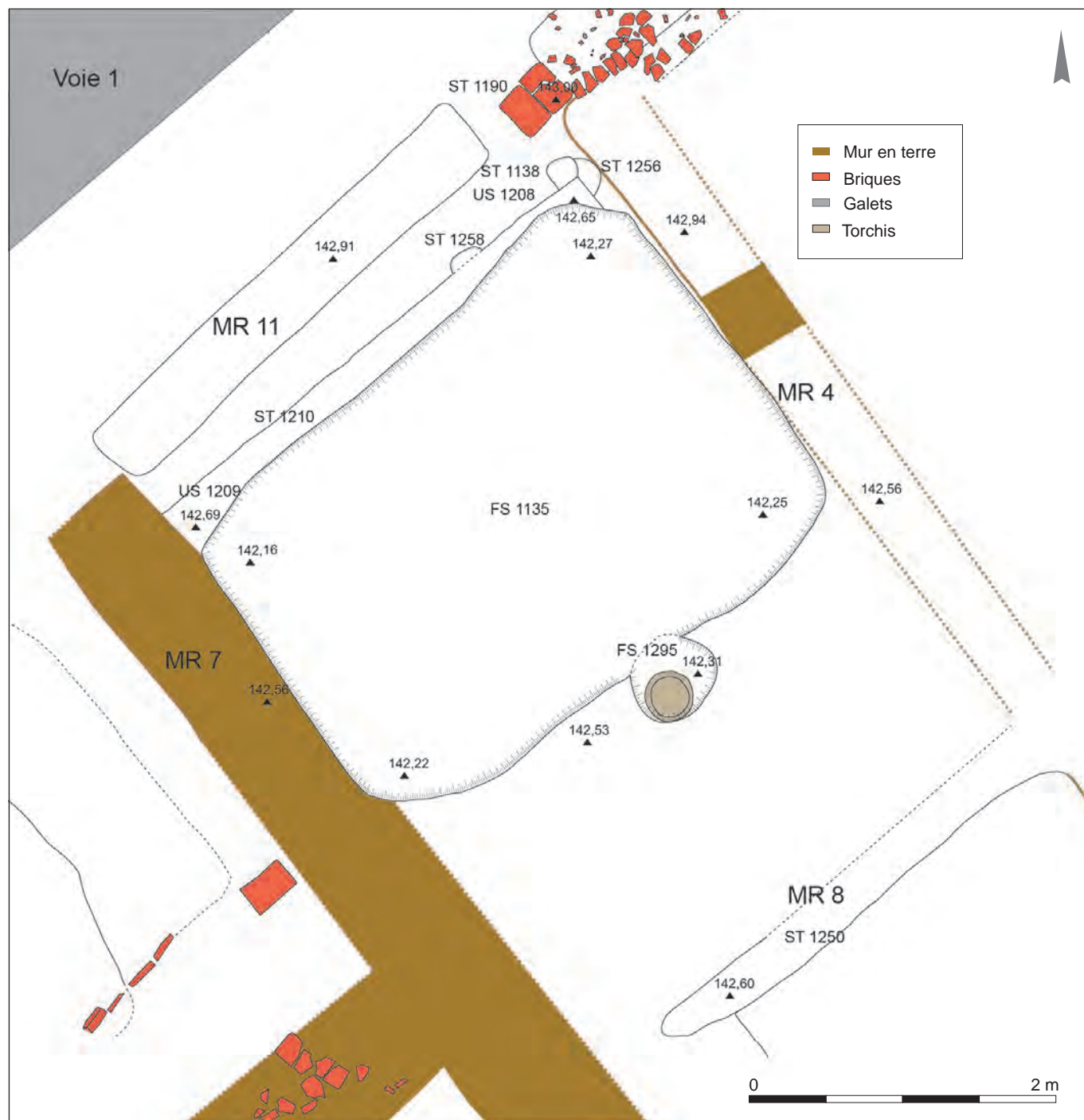
▲ Fig. 33 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 3 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



◄ Fig. 34 : Vue partielle de la structure ST 1091 en cours de démontage (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

avec l'empierrement de la zone située au-devant de la voie. Ce dernier aménage en effet un accès à cette pièce, probablement largement ouverte depuis la rue. Il faut donc plutôt interpréter cette structure comme un seuil.

La façade de l'UO 5 (fig. 35) est également matérialisée par un creusement linéaire, large de 60 cm pour une profondeur moyenne de 20 cm. Doté d'un fond en cuvette il est comblé par un sédiment limoneux homogène. Il s'interrompt à quelques centimètres des murs latéraux (MR 7 et MR 4) et est légèrement décalé vers l'ouest par rapport à l'axe de la pièce. Bien qu'enregistré lors de la fouille comme un mur (MR 11), son interprétation précise reste à faire. En effet, il ne s'agit pas de la fondation d'un mur de terre car le creusement est scellé par la couche de destruction du bâti, à moins d'envisager que l'élévation ait été entièrement arasée avant l'abandon. L'hypothèse du négatif d'une sablière est également difficile à retenir en raison de sa largeur et de l'absence totale de restes organiques dans le comblement; celle d'un seuil est également problématique en raison même de la nature des vestiges (creusement comblé par du sédiment limoneux) dénués d'aménagement spécifique au niveau du sol (dallage, empierrement). À l'est de ce creusement, deux briques juxtaposées constituent peut-être un socle destiné à isoler un poteau partiellement adossé à l'extrémité du mur MR 4 (fig. 36). Un dispositif analogue pourrait être restitué à l'ouest, dans l'angle formé avec le mur MR 7. On retiendra ici, quelle que soit l'option retenue pour la restitution de la façade, qu'elle n'est pas chaînée, au moins dans sa partie basse, aux murs latéraux. Dans le secteur sud, la mise en œuvre de l'unique mur conservé pour l'UO 13 (MR 14) semble reprendre les mêmes principes que le bâti du secteur nord (fig. 37 et fig. 38). En revanche, l'UO 12 présente des caractéristiques originales à l'échelle du site. Ce bâtiment, dont l'emprise au sol est matérialisée par une vaste excavation, ne conserve aucun vestige de mur en place (fig. 39). La nature de la couche de destruction indique cependant la présence d'élévations en torchis (fig. 40). Deux hypothèses peuvent être proposées pour leur restitution. La première repose sur les limites conservées d'un niveau de charbon de bois lié à l'incendie du bâtiment et de la couche d'occupation. Localisées dans la partie centrale de la pièce, elles ménagent deux espaces étirés, aux limites parfois

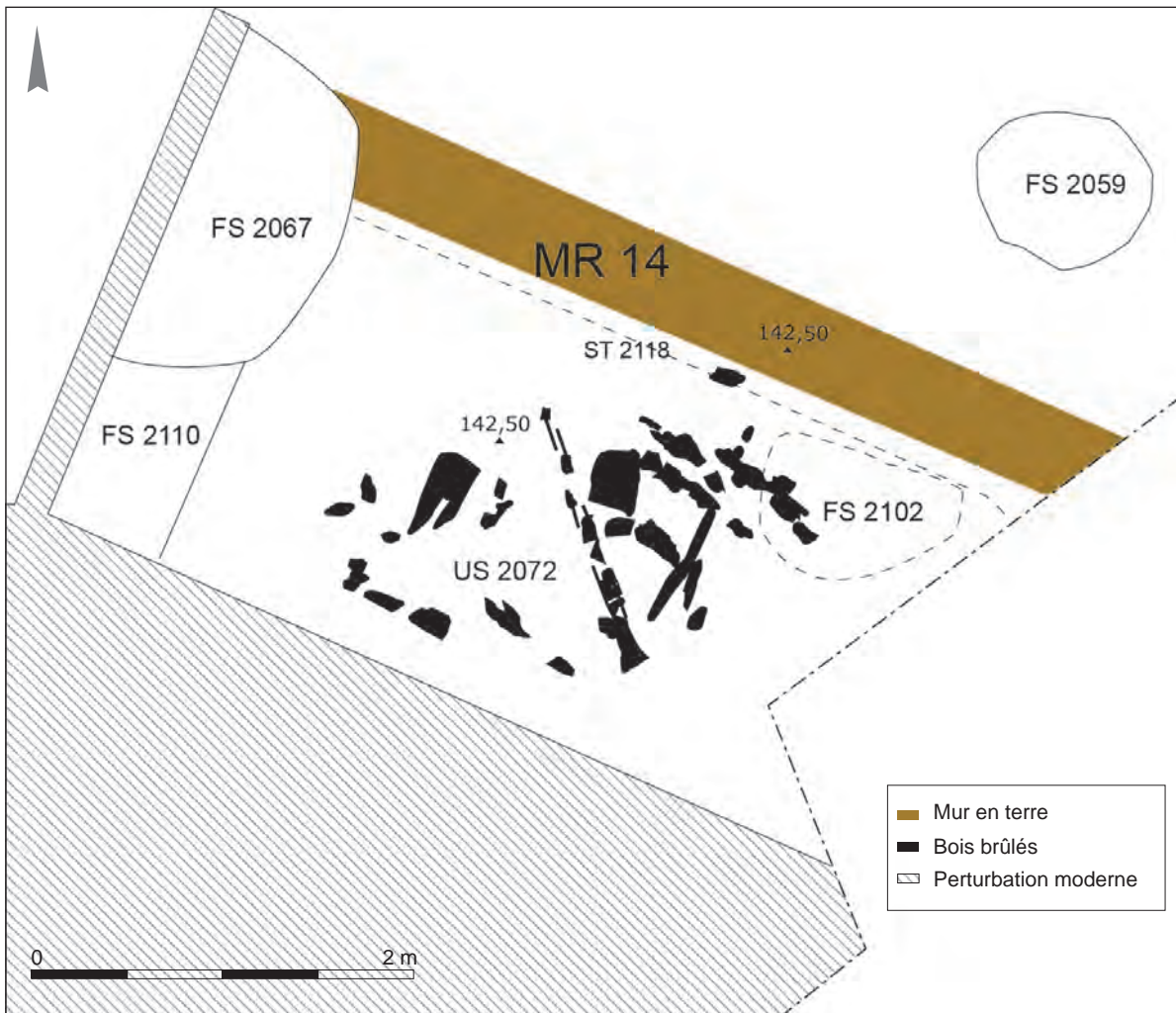


▲ Fig. 35 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 5 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



◄ Fig. 36 : Vue de détail de l'angle nord-est de l'unité d'occupation UO 5 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).

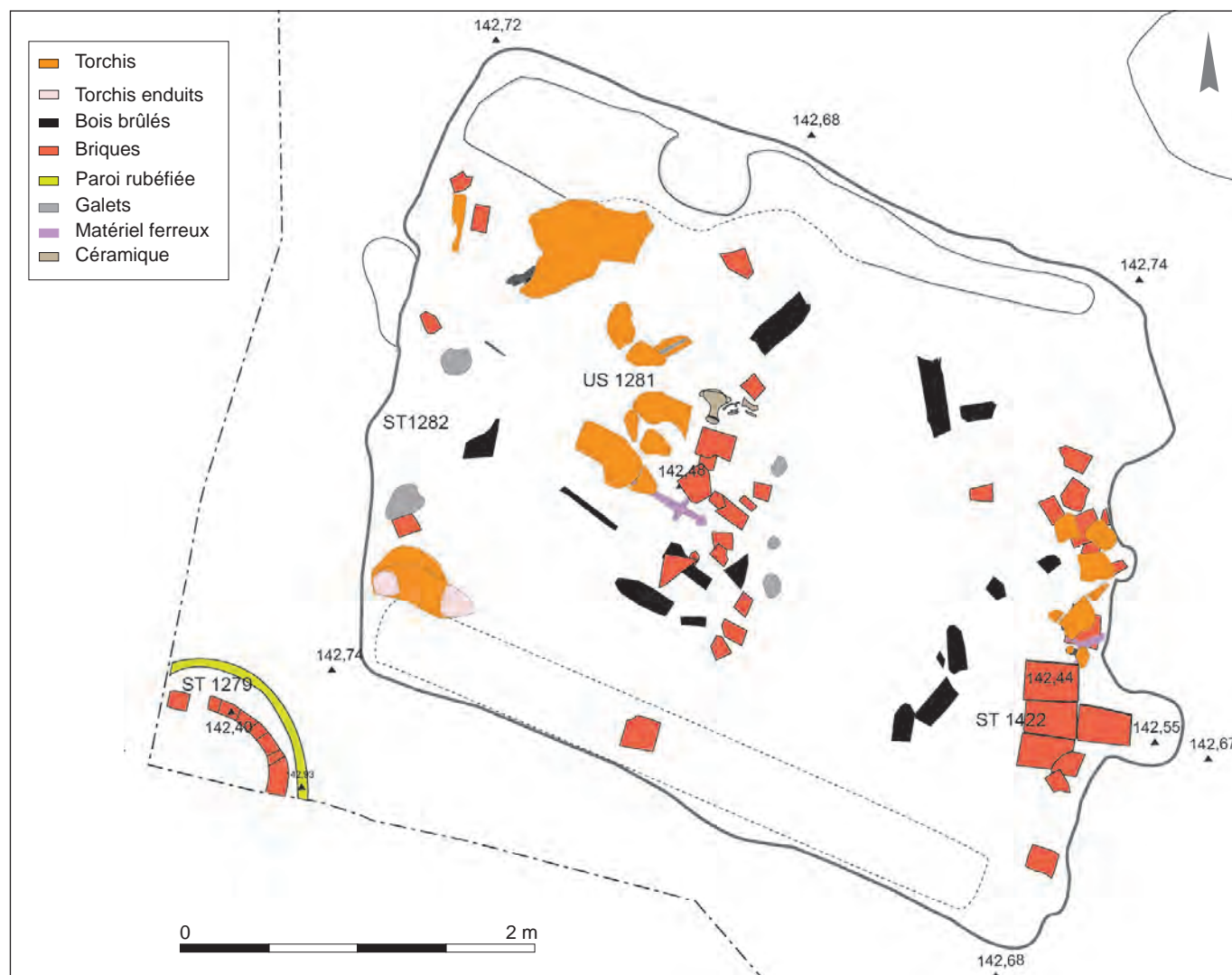
▼ Fig. 37 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 13 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).



► Fig. 38 : Vue d'ensemble du niveau d'apparition de l'unité d'occupation UO 13 recoupée par les structures de l'époque moderne (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



▼ Fig. 39 : Plan de masse de l'unité d'occupation UO 12 (DAO : Jérôme Briand, Inrap).





◄ Fig. 40 : Vue d'ensemble de la couche de démolition en cours de fouille de l'unité d'occupation UO 12 (US 1253) (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



◄ Fig. 41 : Vue d'ensemble de l'unité d'occupation UO 12 en fin de fouille : au premier plan, le foyer ST 1422 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).

irrégulières le long des parois nord et sud de la fosse (fig. 41). Ces négatifs pourraient indiquer la présence de structures bâties, peut-être des solins de briques, récupérés après la destruction de l'édifice. Le fait qu'aucune tranchée n'ait été perçue, lors de la fouille de l'épaisse couche de démolition qui scelle l'UO 12, peut s'expliquer par la nature de leur comblement constitué de gravats remaniés. De fait, seuls quelques indices permettent de supposer leur existence comme les panneaux de torchis qui semblent recoupés. Ces observations en plan sont corroborées par l'examen attentif des photos de terrain qui révèlent, à l'extrémité sud de la berme témoin, une zone où la démolition est incluse dans une matrice de sédiment gris, ce qui diffère de l'homogénéité observée ailleurs. À l'opposé, l'extrémité nord de la même coupe révèle un léger effet de paroi, marqué par la présence de gros fragments de briques et de tuiles. Les murs est et ouest ne peuvent quant à eux se situer qu'à l'extérieur de l'excavation. La seconde hypothèse situe l'ensemble des murs à l'extérieur de l'excavation. Les négatifs observés à la base des parois ne seraient alors pas liés au bâti.

► Fig. 42 : Panneaux de torchis effondrés sur le sol de l'unité d'occupation UO 6 (US 1030) (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



► Les élévations en torchis

L'intensité de l'incendie qui a littéralement cuit certaines portions de murs, a permis la conservation d'élévations effondrées (tabl. 2 et tabl. 3). Dans certaines unités d'occupation (UO 4, UO 6 et UO 12) les élévations se présentent parfois sous la forme de gros fragments de torchis. Certains ayant conservé toute leur épaisseur sont presque complets. Ces derniers sont décrits sous le terme de « panneaux ».

Les observations sur les panneaux mis au jour dans la couche de démolition de l'UO 6 (US 1030, fig. 42) et sur deux plaques d'enduit de chaux qui leur sont associées sont présentées dans le premier tableau (tabl. 2). Une observation systématique n'a pas pu être effectuée *in situ*. Il s'agit donc d'observations partielles qui illustrent malgré tout la mise en œuvre du torchis au sein d'une structure à pan de bois. Le second tableau synthétise les données recueillies sur des éléments de torchis suffisamment bien conservés découverts dans les autres unités d'occupation ou dans diverses structures excavées (tabl. 3).

Les panneaux de torchis, rectangulaires et de tailles inégales, peuvent être répartis en deux groupes en rapport avec leurs dimensions : le premier groupe inclut ceux dont les longueurs sont voisines de 0,80 m, le second regroupe ceux dépassant 0,94 m. Ces mesures renseignent sur les écartements entre les montants de bois. Aucune observation sur des pièces de bois en position oblique n'a été enregistrée. Le lattage, la plupart du temps conservé sous la forme de négatifs, présente deux types d'éléments : les lattes (pièces de bois refendues de section quadrangulaire de 2,5 à 5 cm de côté pour 1 à 2,5 cm d'épaisseur) sont largement majoritaires ; elles sont associées à des baguettes (éléments circulaires de 2 à 3 cm de diamètre). Ces éléments sont dans la plupart des cas parallèles les uns aux autres et sont dispersés le plus souvent horizontalement (ou verticalement). Cette disposition n'est pas une règle absolue. Ainsi, certains négatifs peuvent être de biais (à chevrons) ou entrecroisés (à losanges). Les exemples les mieux perçus montrent que les lattes et les baguettes sont distantes, de bord à bord, de 3 à 10 cm, ce qui définit une trame assez lâche (fig. 43). Ce lattage aéré ne se situe pas nécessairement dans l'axe central des panneaux.

Le matériau utilisé pour la confection du torchis a un aspect homogène sur l'ensemble des lots observés. C'est une terre chargée de fibres végétales dont les dimensions n'ont pu être déterminées (herbacées ?), contenant de nombreux petits galets et des graviers.

Panneau	Épaisseur (cm)	Dimensions (cm)	Observations/Clayonnage
A	17-18		Surface lissée.
B	10-11	83 x 62	<p>Enduit sableux badigeonné sur les deux faces.</p> <p>Quatre fragments de ce panneau ont été observés en détail. Les empreintes sont orientées nord-sud.</p> <p>Le premier, observé <i>in situ</i>, conserve quatre empreintes parallèles : 3 lattes (de 1 x 2,5 cm à 2 x 5 cm) et une baguette (Ø 2 cm). L'espacement de bord à bord est de 5 cm avec un cas à 10 cm. Leur orientation reprend celle du panneau.</p> <p>Le second conserve trois empreintes dont deux lattes (2,3 x 2,3 cm et 1,8 x 2,5 cm) et une baguette refendue à section semi-circulaire (2 x 2,5 cm) distantes de bord à bord de 7 cm. Elles sont obliques par rapport à l'empreinte située sur le flanc du panneau. Ici le torchis a moulé une rainure pratiquée dans l'axe central de la pièce de bois appartenant à l'ossature de l'élévation, elle est profonde de 1 à 1,2 cm et large de 1,5 cm. Elle permettait l'encastrement du lattage.</p> <p>Le troisième conserve deux empreintes parallèles, dont celle d'une latte (3 x 1,5 cm). L'autre, distante de 11 cm, incomplète, est celle d'un élément circulaire d'un diamètre proche de 7 cm. On note ici l'inclusion d'une pierre plate de 8 cm de long dont l'un des angles est légèrement saillant par rapport à l'enduit de finition.</p> <p>La quatrième conserve trois empreintes incomplètes de lattes presque jointives (1 x 3,5 cm ; 1,5 x 2,5 cm ; 2 cm x ?) et celle d'une pièce de bois de l'ossature. Ces empreintes ne se situent pas exactement sur le même plan et sont décalées par rapport à l'axe central du panneau (elles conservent au revers entre 0,5 et 4 cm de torchis).</p>
C	11	76 x 82	<p>Enduit sableux badigeonné.</p> <p>Deux fragments prélevés.</p> <p>Le premier conserve trois empreintes de lattes, dont deux complètes (5 x 2,5 cm et 4 x 1,5 cm), distantes de bord à bord de 8 cm.</p> <p>Le second conserve également trois empreintes de lattes dont deux complètes (4 x 1,5 cm et 3,5 x 2 cm), distantes de bord à bord de 5 et 3 cm.</p> <p>Une autre empreinte de latte isolée figure sur le relevé des panneaux. Ces négatifs sont en biais par rapport à l'orientation du panneau : la section montre que certaines lattes sont décalées par rapport à l'axe central (3 et 5 cm de torchis de part et d'autre).</p>
D		74 x 72	Surface très altérée.
E		78 x 50	Enduit sableux badigeonné.
G	11	94 x 82	<p>Enduit sableux badigeonné.</p> <p>Observation <i>in situ</i> : trois empreintes parallèles dont deux lattes (environ 3 x 2 cm) et une baguette (Ø 2-3 cm). Cette dernière, carbonisée, est conservée. Leur orientation reprend celle du panneau.</p>
H			Enduit sableux badigeonné.
I	11		Enduit sableux badigeonné.
J	11		Enduit sableux badigeonné.
K	10-11	94 x 76	<p>Enduit sableux badigeonné.</p> <p>Observation <i>in situ</i> : deux empreintes croisées de lattes (3,5 x 2,5 cm), en biais par rapport à l'orientation du panneau.</p>
L		60 x 50	<p>Conserve deux enduits sableux dont le plus récent est badigeonné.</p> <p>Observation <i>in situ</i> : trois empreintes de lattes parallèles dont l'orientation N-S est probablement calquée sur celle du panneau.</p>
M		50 x 30	Conserve des traces de peinture rouge sur le badigeon.
N		124 x 78	<p>Prélevé, il s'est totalement désagrégé.</p> <p>Il s'agit ici d'une plaque d'enduit de chaux, d'une épaisseur maximale de 10 mm, présentant des vestiges de peinture rouge. Le torchis n'est pas conservé.</p>
O		122 x 80	<p>Il s'agit ici d'une plaque d'enduit de chaux, prélevée et consolidée, d'une épaisseur maximale de 1 cm, présentant des motifs de peinture rouge. Le torchis n'est pas conservé.</p>
P	11	82 x 43	Vertical, il est adossé au mur MR 6, surface lissée.
Q	10-11	34 x 78	Enduit sableux.

▲ Tabl. 2 : Tableau descriptif des panneaux de torchis : les dimensions ne sont indiquées que pour les panneaux les mieux conservés ; elles sont notées en gras lorsqu'elles sont complètes.

US	Localisation	Torchis et enduits
1095	UO 8	Inclusions de fibres végétales, de tessons (céramique et tuiles/briques) et de cailloutis (Ø max. 5 cm). La surface est lissée puis revêtue d'un enduit sableux, épais de 3 à 13 mm, qui inclut des nodules blancs (chaux ?). Des fragments conservent des traces de badigeon. Empreinte circulaire interne (Ø 2 cm) et empreinte liée à l'ossature.
1097	UO 5	Inclusions de cailloutis (Ø max. 2,5 cm), de fibres végétales. La surface est lissée puis revêtue d'un enduit sableux, épais de 2 à 8 mm, badigeonné.
1104	FS 1135	Fragment épais de 14 cm. Inclusion de cailloutis. La surface est lissée puis revêtue d'un enduit sableux, épais de 3 à 6 mm, badigeonné.
1105	UO 10	Fragment prélevé épais de 11,5 cm. Inclusions de cailloutis (Ø max. 5 cm) et de fibres végétales. La surface est lissée puis revêtue d'un enduit sableux, épais de 20 à 30 mm, badigeonné.
1108	FS 1427	Épaisseur minimale du fragment : 13 cm. Inclusions de cailloutis et de fibres végétales.
1282	UO 12	Fragment épais de 14,8 cm. Inclusions de cailloutis (Ø max. 5 cm). La surface est lissée puis revêtue d'un enduit sableux, épais de 2 à 4 mm, badigeonné. Deux empreintes de lattes ont été observées (0,5 x 4,5 cm et pour la seconde, partielle : 2,5 x 3 cm minimum). Elles sont obliques par rapport à une troisième empreinte liée à l'ossature.
1289	UO 4	Fragments d'enduits sableux badigeonnés épais de 6 à 11 mm. Un exemplaire montre de fines empreintes cannelées parallèles à l'arrière de l'enduit (largeur maximale 8 mm).
1327	UO 4	Fragment épais de 6,5 cm. Inclusions de cailloutis (Ø max. 5,5 cm) et de fibres végétales. Les deux faces sont grossièrement lissées. Plusieurs fragments d'enduits sableux épais de 5 à 35 mm, l'un d'eux montre de fines empreintes cannelées à l'arrière de l'enduit (larges de 2 à 10 mm). Quelques fragments conservent des traces de peinture rouge appliquée sur le badigeon.

▲ Tabl. 3 : Tableau descriptif du torchis : les épaisseurs ne sont indiquées que lorsqu'elles sont complètes.



► Fig. 43 : Détail des négatifs du lattage interne d'un panneau de torchis (UO 6, US 1030, panneau A) (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



◄ Fig. 44 : Panneau de torchis enduit et badigeonné sur sa surface (UO 6, US 1030, panneau C)
(cliché : Pascal Lotti, Inrap).

Ponctuellement, de la faune et des tessons céramiques se trouvent inclus à la matrice de terre. Les inclusions minérales présentent des dimensions qui excèdent rarement 5 à 7 cm de long. Les fibres végétales ne semblent pas présenter d'organisation, elles ont vraisemblablement été malaxées avec la terre plutôt que disposées préalablement au garnissage des panneaux.

Les surfaces de torchis ont été lissées avant l'application d'un enduit. Aucune strie d'accroche n'a été observée, ce qui explique que les enduits se détachent facilement, en règle générale, de leur support. Deux fragments d'enduits découverts dans l'UO 4 font toutefois exception, ils conservent en effet sur leur revers des négatifs de cannelures parallèles à profil arrondi de taille inégale (2 à 10 mm). Cette spécificité est peut-être liée au fait que ces éléments sont issus de la destruction d'une cloison pour laquelle aucun vestige d'ossature en bois ou de lattes n'a été observé.

► Les enduits

Les enduits apposés sur le torchis sont sableux dans la grande majorité des cas, de granulométrie fine et homogène; ils ont pris une coloration rouge-orangé sous l'effet de la chaleur. Appliqués d'un seul tenant, leur épaisseur est variable au sein d'une même unité d'occupation (5 à 35 mm dans l'UO 4 par exemple). Leur surface, lorsqu'elle est préservée, est badigeonnée d'un lait de chaux (fig. 44). S'ils n'ont pas été découverts dans toutes les couches de démolition, ces enduits sont systématiquement présents dans celles où les gravats sont le moins morcelés. Il est donc envisageable que la totalité des élévations en aient été dotées. Si le blanchiment à la chaux est pratiqué pour ses propriétés répulsives contre les insectes, il peut servir en outre d'apprêt avant l'application d'une couche picturale (Léonelli 1998, p. 128).

► Des bribes de décors peints

Les couches de démolition des UO 4 et UO 6 ont livré des fragments d'enduits peints rouges appliqués sur un badigeon de chaux blanc. Les éléments sont trop petits et trop peu nombreux dans l'UO 4 pour apporter des informations précises. Les autres éléments découverts dans l'UO 6 sont également lacunaires, toutefois leur nature et les bribes d'un décor appellent quelques commentaires.

► Fig. 45 : Revêtement enduit, badigeonné et peint d'un panneau de torchis (UO 6, US 1030, panneau O) (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



L'ensemble des fragments peints a été découvert dans le tiers sud de la pièce et sur toute sa largeur, ce qui suggère qu'ils ornaient l'élévation du mur MR 6. La peinture est appliquée sur deux types de supports. On la retrouve sur des fragments d'enduits sableux badigeonnés identiques à ceux non peints découverts dans le reste de la pièce, et aussi sur deux plaques d'enduit de chaux. L'épaisseur de ces dernières peut atteindre 1 cm, leur mauvais état de conservation ne permet pas de dire si elles recouvraient elles-mêmes un premier enduit sableux. La présence de ce revêtement particulier pourrait s'expliquer par le fait que la zone dévolue à la peinture a reçu un traitement spécifique et que le dessin, pour lequel aucune esquisse préparatoire n'a été observée, s'est finalement prolongé au-delà, dans une zone moins apprêtée, où l'enduit est juste badigeonné. Bien que les fragments présentent des rinceaux monochromes rudimentaires (fig. 45), ils présentent néanmoins un réel intérêt au regard de l'endroit d'où ils proviennent comme le note Virginie Czerniak¹⁰⁸.

► Les ossatures de bois

L'ossature bois n'est pas conservée, seuls des fragments carbonisés ont été mis au jour¹⁰⁹ (fig. 46). Elle apparaît également sous forme de négatifs entre les panneaux de torchis effondrés (fig. 47). La largeur des pièces de bois peut être déduite de celle des panneaux de torchis : elle est ici, à une exception près, voisine de 11 cm et elle peut atteindre, comme le révèle l'un des panneaux, 17 à 18 cm (fig. 48). Le panneau A, compte tenu de sa localisation au pied du mur MR 8, pourrait être un élément situé à la base de l'élévation. Les épaisseurs des autres fragments de torchis, lorsqu'elles sont complètes, varient entre 11,5 et 14,8 cm. Il existe donc une variabilité assez importante qui peut illustrer la coexistence d'élévations de gabarits différents ou bien traduire un amincissement progressif en rapport avec la situation des panneaux dans l'élévation. Les empreintes liées à l'ossature de bois occupent systématiquement, lorsqu'elles sont intégralement conservées, la totalité du flanc des panneaux de torchis.

.....
108. Pour V. Czerniak, « [la découverte] nous assure en effet que la décoration picturale concernait bien l'ensemble de l'habitat médiéval, du plus somptueux au plus humble » (Czerniak 2008).

109. Manon Cabanis (Inrap, UMR 8555/CNRS), Centre d'anthropologie, Toulouse) a effectué une détermination d'essence sur un fragment de charbon de bois issu de l'US 1030 (UO 6). Il s'agissait de *Picea abies* (épicéa commun).



◄ Fig. 46 : Vue partielle des pièces de bois carbonisées retrouvées à la base de la démolition de l'unité d'occupation UO 6 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).

Toutefois, elles ne sont jamais apparentes sur la tranche des enduits qui recouvrent donc probablement le colombage. Cette idée est cohérente avec les observations réalisées sur les plaques d'enduit de chaux peint, dont les dimensions sont nettement supérieures à celles des panneaux les plus grands¹¹⁰.

► Plaques de terre cuite décorée

Plusieurs fragments de terre cuite décorée ont été retrouvés dans la couche de démolition comblant la partie supérieure de la fosse ST 1183 de l'UO 11. Ces fragments sont associés à des éléments architecturaux incendiés provenant vraisemblablement du bâti environnant (grands fragments de panneaux de torchis brûlés, pièces de bois carbonisées...).

.....
110. Ces observations rejoignent les remarques formulées par Marie-Claude Léonelli (Léonelli 1998).

► Fig. 47 : Négatif d'une pièce de bois de l'ossature d'une élévation de l'unité d'occupation UO 6, entre deux panneaux de torchis (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



► Fig. 48 : Détail des négatifs du lattage interne d'un panneau de torchis (UO 6, US 1030, panneau B) (cliché : Pascal Lotti, Inrap).





◄ Fig. 49 : Plaque de terre cuite décorée (cliché : Olivier Dayrens, Inrap).

Après remontage, les morceaux permettent la reconstitution complète¹¹¹ d'une plaque rectangulaire (46 × 34 × 9 cm) (fig. 49). L'aspect de leurs surfaces latérales et postérieures indique qu'il s'agit de pièces moulées. Elles sont chacune dotées d'une échancrure triangulaire, sur le côté droit pour l'une, sur le côté gauche pour la seconde, pouvant jouer le rôle de loge d'encastrement permettant l'installation de pièces de bois, ce qui implique qu'elles étaient utilisées par paire. La présence de torchis brûlé adhérent sur le côté de l'une des plaques et le contexte de leur découverte dans une couche de démolition remaniée suggèrent leur intégration dans l'élévation, probablement comme éléments décoratifs encadrant la partie supérieure d'une porte ou d'une fenêtre, ce qui est compatible avec leur épaisseur conséquente, analogue à celle des panneaux de torchis les plus fins mis au jour dans les gravats.

Les deux exemplaires présentent un style identique constitué d'un ensemble de motifs géométriques. Les différents décors sont réalisés par la technique de la taille en creux. La découpe n'est pas régulière d'un motif à l'autre, même si des entailles en lignes horizontales donnent l'impression que des repères ont été tracés avant la réalisation du décor. D'ailleurs, les motifs se répartissent à l'intérieur de registres délimités par des frises de triangles taillés en biseau. Une ligne de frise court sur toute la longueur des deux côtés latéraux.

.....
111. À l'exception d'éclats de surface.

► Fig. 50 : Un fragment de plaque de terre cuite estampé de croix occitanes et de fleurs de lys (cliché : Olivier Dayrens, Inrap).



Une première frise horizontale sépare dans la partie supérieure des plaques un premier registre constitué d'une succession de découpes « en créneau » sur 2 à 3 cm de profondeur (5 découpes sur la plaque entière, 3 apparentes sur la plaque incomplète). Le deuxième registre représente des arcs outrepassés découpés sur 2 cm environ de profondeur (3 arcs sur la plaque entière, un seul apparent sur le fragment de la deuxième plaque). Les registres suivants manquent sur le fragment de la plaque incomplète. Sur la plaque entière, une seconde frise de triangles le sépare du troisième registre pourvu de trois hexagétales (cercles entourant des étoiles à six branches). Le registre suivant est la superposition horizontale de trois frises de triangles, lui conférant un aspect réticulé. Enfin, le registre inférieur est un bandeau exempt de toute découpe. Le caractère exceptionnel de cette découverte parmi tout le reste du mobilier lui confère un aspect énigmatique d'autant qu'elle reste isolée à l'échelle des découvertes régionales, toutes époques confondues. Adaptées aux dimensions des élévations dans lesquelles elles s'inséraient, il est vraisemblable qu'il s'agit de pièces réalisées dans le cadre d'une commande passée lors de la construction. Il reste cependant impossible de savoir si le choix de ce décor, d'inspiration indubitablement ibérique¹¹², reflète le goût du commanditaire ou celui de l'artisan qui l'a réalisé.

Un troisième fragment, présentant des similitudes de forme (fragment de plaque épaisse a priori rectangulaire) et de style décoratif (entaille, agencement de registres décoratifs superposés), a été récupéré lors d'une phase de décapage mécanique dans les remblais superficiels. Sur un registre de décor découpé de « créneaux » se présente une alternance de lignes horizontales aux motifs estampés de croix occitanes et de fleurs de lys (fig. 50). « Par leur forme, ils sont assez représentatifs de pratiques iconographiques qui se développent au cours du XIV^e siècle. Un examen attentif des motifs héraldiques montre que l'on peut sans doute resserrer la chronologie. Le style et la facture des lis desquels jaillissent de chaque côté du pétale central un trèfle à longue tige ainsi que le traitement de la croix de Toulouse, la fameuse croix pommetée, cléchée

.....
112. Une première recherche bibliographique attribuait aux panneaux une origine exogène et une datation ancienne. Le modèle rappelle, par la forme et le style décoratif, des stèles funéraires hispano-romaines de la région de León.



◄ Fig. 51 : Cloison de torchis reposant sur une sablière basse (ST 1329), installée en limite de la banquette ménagée dans le substrat, séparant un couloir du reste de l'unité d'occupation UO 4 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).

et vidée qu'avait adoptée la dynastie des comtes raimondins depuis la seconde moitié du XII^e siècle, invitent à dater tout particulièrement ce fragment de la toute fin du XIII^e siècle et/ou de la première moitié du XIV^e siècle (1290-1350), époque où la principauté de Toulouse a été intégrée à la couronne de France. Cela pourrait expliquer l'association harmonieuse, particulièrement recherchée ici, des lis de France avec la croix de Toulouse, même si cette dernière offre au regard une taille légèrement plus à son avantage que la fleur des rois¹¹³. » Si le style du décor et le contexte stratigraphique de sa découverte sont différents, ce dernier fragment présente de fortes similitudes avec ceux précédemment décrits. Il s'agit probablement là aussi d'une pièce destinée à être intégrée dans un mur comme élément de décoration¹¹⁴.

► Les cloisons

Deux cloisons, orientées nord/sud, ont été découvertes durant l'opération. La première (ST 1329) se situe dans l'UO 4. Large de 0,12 m en moyenne, elle est conservée sur une longueur de 1,80 m et sur une élévation maximale de 25 cm (fig. 51). Elle se situe également à 1,40 m de la limite ouest de la pièce. Construite en torchis, elle repose sur une sablière basse dont une partie, carbonisée, est partiellement préservée. Mis à part cette pièce de bois, aucun vestige de l'ossature de la cloison n'est conservé. La sablière, large d'une dizaine de centimètres, est installée sur un ressaut aménagé le long du creusement effectué dans la partie orientale de la pièce. Les caractéristiques du torchis sont analogues à celles des élévations déjà décrites. La cloison est également enduite, son badigeon conserve aussi quelques traces de peinture rouge. La seconde (ST 1380), localisée dans l'UO 2, est matérialisée par un alignement de fragments de briques qui débute au niveau d'un foyer lenticulaire. Cette structure large de 0,12 m en moyenne peut être interprétée comme un solin, ultime témoin d'une cloison que l'on peut supposer, en l'absence d'indices, avoir été réalisée en torchis. Elle ménage, vers l'ouest, un espace large de 1,40 m (fig. 52).

.....
113. Aimable contribution de Laurent Macé, professeur d'histoire médiévale, université de Toulouse Jean-Jaurès.

114. Si l'hypothèse d'une plaque de cheminée, ou d'un élément associé à un foyer construit ne peut être totalement écartée, elle se heurte toutefois à l'absence de stigmates de chauffe.

► Fig. 52 : Vue zénithale du foyer (ST 1381) de l'unité d'occupation UO 2 à l'extrémité d'une cloison (ST 1380) (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



► Les sols

Les sols sont préparés dans la plupart des cas par l'apport de couches de grave remaniée dans des zones excavées ménagées à l'emplacement des pièces. C'est le cas des UO 2, UO 5, UO 6 et dans la partie orientale de l'UO 4. Interprétées comme des radiers drainants, ces couches sont épaisses de 0,10 à 0,50 m et sont dans certains cas recouvertes d'un sol de terre battue (UO 5). L'apport d'une couche de grave sert également, dans le cas de l'UO 6, à aménager une rampe vers le seuil ouvert au nord sur l'UO 5 dont le sol est plus haut d'une trentaine de centimètres. D'autres pièces sont dotées uniquement de sols de terre battue, également installés dans des excavations peu profondes (UO 8, UO 13). Enfin, dans trois espaces (UO 3, UO 10 et UO 12), le sol ne présente aucune trace d'aménagement, le fond de l'excavation ne fait l'objet d'aucun traitement particulier.

► Les seuils et axes de circulation

Compte tenu du degré d'arasement des vestiges à proximité de la rue, aucun élément permettant de restituer les entrées, probablement situées dans le prolongement des axes de circulation interne, n'a été retrouvé. Pour l'UO 3, l'aménagement empierré entre le bâtiment et la voie 1, occupant toute la largeur de la parcelle, pourrait signaler l'existence d'une porte cochère (fig. 53). En revanche, à l'arrière de l'UO 6, les vestiges d'un seuil large de 1 m et du dispositif de fermeture d'une porte sont partiellement conservés. Il s'agit d'une pièce de bois posée sur un alignement de trois briques entières disposées directement sur la grave (fig. 54). Ses parties carbonisées¹¹⁵ sont conservées sur 6 cm d'épaisseur pour une largeur maximale de 22 cm et une longueur de 1,55 m. Les extrémités sont encastrées dans les murs MR 6 et MR 7. À l'est, elle présente une mortaise rectangulaire (16 × 10 cm) dans laquelle la base du tenon est visible. Le négatif du montant est présent sur les 30 cm d'élévation du mur MR 6 qui l'enserme. Un crochet métallique pouvant pivoter sur un axe fiché dans le seuil est encore en place, il se situe à 50 cm du mur MR 6.

.....
115. Une datation radiocarbone a été obtenue sur un échantillon de ce seuil (code laboratoire : Lyon-4695, datation : 1000±35 BP, soit un âge calibré de 987 à 1150 apr. J.-C.).



▲ Fig. 53 : Extension de la chaussée de galets de la voie 1 desservant l'unité d'occupation UO 3 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



◄ Fig. 54 : Vue d'ensemble des vestiges en place du seuil (ST 1376) au sud de l'unité d'occupation UO 6 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



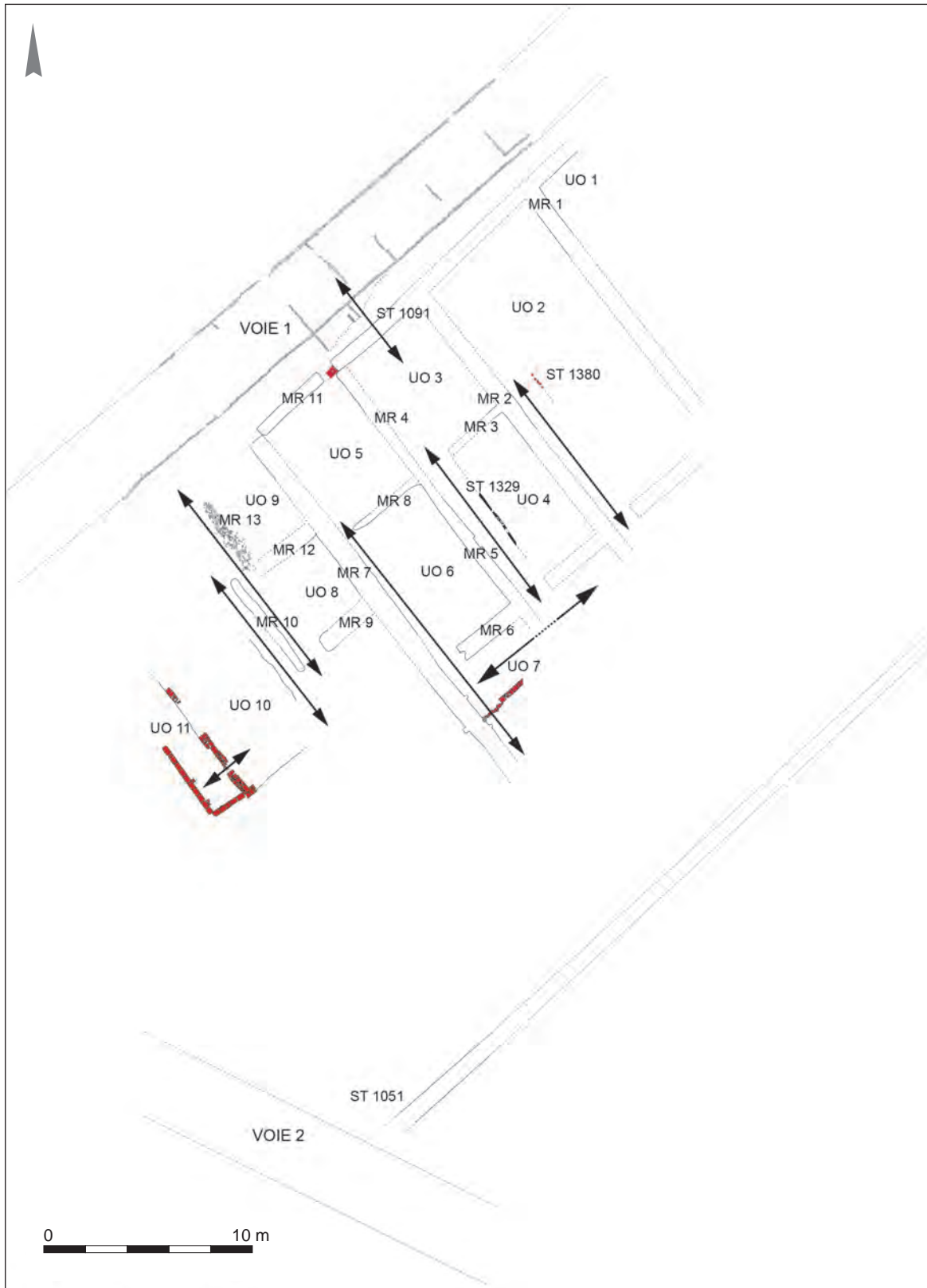
▲ Fig. 55 : Vue d'ensemble de l'unité d'occupation UO 4 : à droite, le couloir localisé entre le mur MR 5 et la cloison ST 1329 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).

Associé au système de fermeture, il permet de proposer deux hypothèses de restitution : soit il s'agit d'une porte à un vantail fermé à l'aide d'un ou plusieurs crochets, ce qui expliquerait l'absence de serrure à proximité, soit d'une porte à deux vantaux asymétriques (25 cm et 1 m environ), le vantail oriental, maintenu fermé par ce crochet, étant probablement occasionnellement ouvert. Trois pentures encore fichées sur leurs gonds se trouvent à proximité immédiate de la structure. Dans les bâtiments, les axes de circulation interne sont matérialisés par des couloirs menant probablement à l'arrière de la parcelle, comme dans UO 2 et UO 4 (fig. 55), ou par des zones ouvertes sur le reste de l'unité d'occupation comme dans UO 6 où une rampe, située dans l'axe de la porte, est aménagée pour compenser la déclivité avec le sol de l'UO 5. Dans le cas de l'UO 4, le couloir, également aménagé en rampe¹¹⁶, est séparé du reste de la pièce par une cloison de torchis qui devait être dotée d'une porte permettant l'accès à la partie excavée de la pièce à l'est. Pour l'UO 8, l'axe de circulation est uniquement défini par les ouvertures situées en vis-à-vis au nord et au sud ; il se prolonge vers la rue en longeant l'UO 9 (fig. 56).

.....
116. Dans le cas de l'UO 4, la rampe est aménagée lors des terrassements préalables à la construction du bâti, tandis qu'il s'agit d'un apport de terre dans le cas de l'UO 6.

► Les foyers

Quatre foyers ont été reconnus : ils se situent dans les unités d'occupation UO 1, UO 2 et UO 12. L'existence d'un foyer non aménagé est également possible dans l'UO 10 où une concentration de charbons de bois, de forme circulaire



▲ Fig. 56 : Schéma extrapolant les axes de circulation au sein des unités d'occupation (DAO : Jérôme Briand, Inrap).

► Fig. 57 : Le foyer (ST 1422) de l'unité d'occupation UO 12 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



► Fig. 58 : Le foyer (ST 1401) de l'unité d'occupation UO 1 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



et située au nord-est de cet espace, a été reconnue. Trois d'entre eux se situent contre des murs, tandis que l'un de l'UO 2 (ST 1381), moins élaboré, est installé à l'extrémité d'une cloison : il s'agit ici d'une simple plaque d'argile appliquée à même le sol, aucun dispositif de protection de la cloison située à l'arrière n'est perceptible (cf. fig. 52). Les structures les mieux construites présentent une sole réalisée à l'aide de briques disposées à plat : leurs dimensions ne sont pas connues à l'exception de la structure ST 1422 (UO 12) qui présente une sole rectangulaire (0,38 × 0,74 m) (fig. 57). Celle-ci est probablement associée à un dispositif intégré au mur situé à l'arrière, qui pourrait être un cendrier ou la base d'un conduit d'évacuation des fumées. Le mur MR 1, contre lequel sont accolés les deux autres foyers dotés de soles de briques (ST 1401 dans l'UO 1, [fig. 58] et ST 1404 dans l'UO 2), montre une forte rubéfaction suggérant qu'il était



directement exposé à la chaleur. La situation de ces foyers, de part et d'autre du mur, pourrait évoquer l'idée d'une réalisation concertée, peut-être en vue d'aménager un dispositif commun pour l'évacuation des fumées. Mais comme les foyers sont légèrement décalés l'un par rapport à l'autre et qu'aucun aménagement particulier n'a été décelé au niveau du mur MR 1, cette hypothèse doit être considérée avec prudence.

► Des bâtiments à étage ?

Si aucune cage d'escalier n'a été identifiée lors de la fouille, cela ne peut exclure *de facto* que les bâtiments n'aient pas été dotés d'étages, ceux-ci pouvant être accessibles depuis une simple échelle¹¹⁷. D'après l'étude du mobilier ferreux (cf. *infra*), les six gonds à fiche retrouvés dans l'UO 6 témoignent d'un nombre significatif d'ouvertures qui pourrait accréditer la présence d'au moins un étage pour cette unité d'occupation. Toutefois, les couches de destruction n'ont livré aucun mobilier usuel semblant avoir chuté avec un plancher. De plus, le fait que des amas de tuiles se soient retrouvés à la base des couches de démolition à plusieurs reprises dans les UO 2 et UO 6 par exemple (fig. 59), où elles recouvraient des pièces de bois carbonisées qu'il est tentant d'associer à la charpente, suggère leur absence. Tout au plus peut-on envisager la présence de simples combles.

▲ Fig. 59 : Coupe transversale des niveaux de démolition de l'unité d'occupation UO 6 montrant l'effondrement de la toiture de tuiles canal qui recouvre ici les panneaux de torchis effondrés. Les lignes blanches correspondent à des enduits de chaux pouvant être peints (cliché : Pascal Lotti, Inrap).

.....
117. François Fray mentionne l'utilisation d'échelles de meunier dans « les maisons à pan de bois de certaines bastides » (Fray 1998).

► La couverture

Les toitures sont couvertes de tuiles canal comme c'est classiquement le cas à Toulouse. Les observations de terrain s'accordent ici parfaitement avec l'obligation faite aux concessionnaires « de faire bâtir sur l'emplacement concédé une maison solide couverte de tuiles » (Saint-Blanquat 1951, p. 165).

En ce qui concerne le secteur nord, il est difficile de concevoir une série de toitures autonomes disposées perpendiculairement à la rue, en raison des problèmes que ce dispositif engendrerait pour l'évacuation des eaux de ruissellement. La restitution de toitures à deux pans avec le faîte du toit parallèle à la rue doit être retenue. L'hypothèse d'une toiture commune aux unités d'occupation UO 3, UO 4, UO 5 et UO 6 est très probable en raison de l'aspect unitaire de leur construction. Les murs MR 3 et MR 8, qui scindent le bâti en deux parties presque égales sont idéalement situés pour jouer un rôle actif dans le soutènement de la charpente. En façade, l'eau de ruissellement est alors directement guidée vers la rue et son caniveau central, tandis qu'au sud, elle est dirigée vers les puisards.

► Bilan sur le bâti

Des vestiges exhumés lors de l'opération se dégagent quelques traits significatifs qui permettent de documenter un habitat populaire qui prend place, comme le révèlent les études documentaires, dans un lotissement créé *ex nihilo*. Pour le secteur localisé au nord de l'emprise, le découpage prédéfini en « lots à bâtir » lors de la viabilisation du terrain est exceptionnellement documenté par la présence de lignes de galets inscrites dans la voie qui correspondent parfaitement à des limites de parcelles. Dans cette zone de la fouille, ces dernières, pour les exemples les plus complets, sont occupées sur toute leur largeur par un bâtiment donnant directement sur la rue, constitué de deux pièces disposées en enfilade (UO 5 et UO 6 par ex.). Parfois dotées d'un espace annexe (UO 7), elles s'ouvrent sur une zone non bâtie à l'arrière. Les axes de circulation internes mis en évidence sont logiquement perpendiculaires à la voie 1 et situés dans la partie occidentale des pièces, le long du mur : ils traversent le bâti de la rue au jardin. Cette description correspond au plan typique de nombreuses maisons urbaines médiévales¹¹⁸. Ce modèle connaît une large diffusion, ainsi l'exemple le plus proche, du point de vue de l'organisation générale et des dimensions, est celui d'une maison des XIV^e-XV^e siècles fouillée à Douai (Esquieu, Pesez dir. 1998, p. 181-184). La parcelle sur laquelle elle s'installe est large de 6 m pour une longueur évaluée à 35 m environ : « La maison occupe toute la largeur de la parcelle et mesure environ 13 m de longueur [...]. Un couloir large de près de 2 m traverse tout le bâtiment et mène au jardin en fond de parcelle [...]. Ce bâtiment étroit et allongé, divisé en deux pièces et un couloir, est représentatif de la majeure partie des maisons urbaines modestes de Douai, du XIII^e siècle au début du XX^e siècle. »

Pour les bâtiments localisés au sud de l'emprise de la fouille, la situation apparaît sensiblement différente : les bâtiments semblent ici situés à l'intérieur de la parcelle, c'est le cas pour l'UO 12, et très certainement pour l'UO 13. Les données topographiques restent malheureusement trop lacunaires pour analyser plus en détail cette partie du site.

Les données recueillies lors de la fouille permettent d'interpréter la majeure partie des bâtiments comme des habitations qui peuvent intégrer des espaces dédiés à des activités spécifiques débordant de la sphère domestique *stricto sensu*. On notera, dans les différentes unités d'occupation, l'absence d'aménagements maçonnés associés à la cuisine. Ceux-ci se résument à de simples foyers parfois aménagés à l'aide de briques disposées à plat, plus ou moins soigneusement élaborés, auxquels il faut

.....
118. « La maison urbaine s'organise le plus souvent sur une parcelle s'étendant en profondeur [...] c'est lorsque la parcelle longue et étroite impose ses contraintes que le plan à chaque niveau est simple : une, deux ou trois pièces en profondeur » (Piponnier, Roux 1998, p. 89-90). Ce type de construction peut aussi être assimilé aux maisons blocs qui « ont la forme d'une barre perpendiculaire à la rue, disposée en profondeur [...] Les maisons blocs comprennent aussi des maisons répétitives juxtaposant des modules identiques » (Garrigou-Grandchamp 1992, p. 23).

sûrement conférer une double fonction : préparation des repas et chauffage. Ces maisons avoisinent en outre un ensemble clairement dévolu à une activité « artisanale », comme l'indiquent les données exposées plus loin à propos de son occupation, dont la présence illustre pleinement la polyvalence de cette bastide.

D'un point de vue architectural, le statut de ce quartier impliquait de la part des concessionnaires de chaque lot qu'ils construisent rapidement. Cette obligation probablement couplée à une recherche d'économie de moyens et à un savoir-faire très maîtrisé explique l'utilisation prépondérante d'un matériau pris sur place : la terre. D'un point de vue régional, celle-ci, quelle que soit la période considérée, déclinée sous de nombreuses formes, a très largement été utilisée. L'une des spécificités du site du Muséum réside, pour les murs porteurs, dans l'utilisation préférentielle de la terre massive, avec une technique de mise en œuvre qui n'a pas pu être déterminée pour la réalisation de solins supportant des élévations à pans de bois hourdis de torchis. Ce mode de construction jusqu'à présent inédit¹¹⁹ pourrait trouver un équivalent médiéval sur le site castral du Village à Ambres dans le Tarn dont l'occupation est centrée sur le XIII^e siècle (Garros 2018). On notera également que les vestiges d'une habitation découverte lors du diagnostic réalisé aux allées Jules-Guesde présentent des similitudes avec ceux du site du Muséum avec, entre autres, la présence de murs de terre et de couches drainantes sous les sols (Catalo *et al.* 2012).

D'autres questions restent en suspens. Celle d'éventuels étages, ou de simples combles, n'est pas totalement close même si aucune donnée relevée lors de la fouille ne permet d'en restituer. La présence éventuelle de fenêtres reste également difficile à percevoir d'un point de vue archéologique, et la morphologie des façades sur rue des bâtiments localisés le long de la voie 1 ne peut pas non plus être restituée.

Enfin, la présence d'éléments décoratifs, qu'ils soient intérieurs comme les peintures, ou extérieurs à l'image des plaques décorées, permet de relativiser l'aspect pour le moins dépouillé des vestiges conservés.

Les structures excavées

Les structures excavées regroupent quelques fossés, des puisards, des puits et diverses fosses dont la fonction n'est pas identifiée. Dans la plupart d'entre elles, des déchets domestiques se sont accumulés, en alternance avec des apports de remblais plus ou moins puissants. Certaines, plus particulièrement dans le secteur nord, ont été définitivement scellées avec l'apport de gravats liés à l'incendie du bâti, lors du nivellement du terrain préalable à sa réoccupation.

Au nombre de 45, si l'on excepte 9 creusements qui s'apparentent à des dépressions ou à des fosses très arasées¹²⁰, les autres structures excavées se répartissent en quatre groupes principaux. Le premier est constitué par les puits dont deux conservent un cuvelage appareillé, le second regroupe 4 puisards. Sept fosses quadrangulaires associées aux UO 10 et 11 forment un troisième ensemble cohérent, le dernier rassemble les 38 structures restantes qui présentent des typologies variées.

Toutes catégories confondues, 26 structures n'ont pas pu être fouillées intégralement, soit en raison de contraintes de sécurité¹²¹ et/ou d'apparition de la nappe phréatique¹²², soit pour de simples questions de délais¹²³.

Immédiatement à l'arrière des bâtiments localisés au nord, les niveaux de circulation médiévaux sont en partie conservés. Ici, lorsque les fosses ont pu être fouillées dans leur totalité, les profondeurs observées sont proches de la réalité. Ce n'est pas nécessairement le cas dans la zone sud où les fosses n'étaient perceptibles qu'à partir du toit de la grave.

.....
119. Si cette association (mode constructif?) semble à l'heure actuelle inédite, on trouve toutefois des éléments de comparaison à l'époque protohistorique où de tels solins sont associés à des élévations réalisées en adobe (Roux 2008).

120. FS 1090, FS 1117, FS 1126, FS 1144, FS 1149, FS 1155, FS 1365, FS 2032 et FS 2084.

121. Il s'agit des structures FS 1058, FS 1071, FS 1151, FS 1185, FS 1216, FS 1222, FS 1268, FS 1270, FS 1334, FS 1364, FS 1427 et FS 2086 pour lesquelles le niveau d'arrêt de fouille se situe entre 1,30 et 2,45 m de profondeur.

122. Il s'agit des structures FS 1076 et FS 1157 où la nappe est apparue à la cote 140,80 m NGF et des structures FS 1128, FS 1263 et FS 1264, ainsi que du puits ST 1264 où la nappe est apparue à la cote 140,68 m NGF.

123. On rappellera ici que, lors de la première phase les moyens mécaniques alloués à l'opération furent très limités. Il s'agit des structures FS 1140, FS 1161, FS 1164, FS 1226, FS 1291, FS 1366, FS 1374, FS 2057 et FS 2073.

► Fig. 60 : Les puits ST 1264 et FS 1263 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



► Les puits

Si deux structures cuvelées sont identifiées d'emblée comme des puits, d'autres fosses profondes, exemptes d'aménagements, peuvent être interprétées comme tels. C'est le cas des creusements circulaires ou subcirculaires dotés de parois verticales FS 1076 et FS 1128 qui atteignent le niveau de la nappe phréatique, entre 140,68 et 140,80 m NGF. D'autres fosses, présentant une morphologie analogue, dont la fouille a été stoppée entre 0,80 et 1,20 m depuis leur niveau d'apparition, pourraient également appartenir à cette dernière catégorie (FS 1071, FS 1140, FS 1164, FS 1268, FS 1270, FS 2057 et FS 2073). Toutefois, la présence sur le site de structures fouillées intégralement, dotées des mêmes caractéristiques morphologiques mais dont le fond se situe bien au-dessus du niveau de la nappe n'autorise aucune certitude¹²⁴. Ces structures dont la fonction de puits ne peut être clairement établie sont présentées avec les autres fosses.

Dans le cas de la fosse FS 1263, dont la forme grossièrement rectangulaire n'évoque pas de prime abord une structure de puisage, cette hypothèse doit être évoquée dans la mesure où elle atteint la nappe phréatique¹²⁵.

► Les puits cuvelés

L'excavation liée à la mise en place du puits ST 1264, situé au nord de l'UO 12 à un peu plus de 5 m, est circulaire (diamètre : 1,20 m) et dotée de parois verticales (fig. 60). Le cuvelage, réalisé à l'aide de fragments de briques et de galets liés à la terre parfois additionnée d'un peu de mortier, ne présente pas d'assises régulières. Large d'une vingtaine de centimètres, il ménage un conduit d'un diamètre moyen de 0,85 m. Le fond n'a pas été atteint, la fouille a été stoppée à 140,68 m NGF, à une profondeur de 1,80 m depuis son niveau d'apparition. La séquence de comblement est ici constituée de deux remblais entre lesquels s'intercale une couche formée par l'effondrement partiel du cuvelage.

Le puits ST 2064 est localisé dans la parcelle contiguë de l'UO 13, à moins d'un mètre au nord de ce bâtiment. Le creusement préalable à son installation, grossièrement carré, atteint 2,60 m de côté; le fond a été atteint à la cote 140,40 m NGF. Le parement du cuvelage présente une alternance irrégulière d'assises de fragments de briques et de galets liés au mortier (fig. 61). Le diamètre interne du conduit varie de 1,44 m à 1,64 m. Des briques entières sont utilisées pour la confection de quatre loges profondes de 0,30 m en moyenne et dotées d'ouvertures presque carrées (0,14 à 0,18 m de côté). Elles sont vraisemblablement

.....
124. FS 1123 : profonde de 1,80 m, fond à 140,95 m NGF; FS 1214 : profonde de 1,35 m, fond à 141,35 m NGF; FS 1266 : profonde de 0,60 m, fond à 141,65 m NGF; FS 1270 : profonde de 1,30 m, fond à 140,90 m NGF.

125. Sa fouille a été stoppée à 140,65 m NGF.



◄ Fig. 61 : Le puits ST 2064
(cliché : Pascal Lotti, Inrap).

liées à l'utilisation de pièces de bois lors de sa construction. Situées à environ 1,30 m au-dessus du fond, elles se font face deux à deux sans pour autant être parfaitement axées. Le fond du puits est tapissé d'un dépôt de limon gorgé d'eau accumulé au cours de son utilisation. Il est ensuite remblayé par des apports de limon, chargé de galets et de fragments de tuiles canal, qui contiennent des petits fragments de terre brûlée (torchis?) qu'il est tentant d'associer aux couches de démolition de l'UO 13.

► Les puits exempts de cuvelage

Il s'agit des creusements FS 1076 et FS 1128 et de la fosse FS 1263. Ils ont été fouillés jusqu'au niveau d'apparition de la nappe phréatique, le fond n'a donc pas été atteint; ils sont comblés par des remblais peu stratifiés.

► Fig. 62 : Le puits FS 1128
(cliché : Jérôme Briand, Inrap).



Le premier présente une ouverture de $1,35 \times 1,60$ m et conserve une profondeur minimale de 1,80 m.

L'excavation FS 1128 a une morphologie atypique (fig. 62). Elle conserve une ouverture ovale ($1,40 \times 2$ m) tandis que sa partie inférieure est circulaire avec un diamètre moyen de 1,40 m. Sa paroi sud, à 0,75 m de son niveau d'apparition, est en effet marquée par un ressaut lui-même entaillé dans sa partie médiane par un large sillon en pente vers le nord. La fonction de cet aménagement, probablement liée aux modalités d'utilisation de la structure, reste indéterminée.

Le creusement FS 1263, au contact dans sa partie nord du puits ST 1264 qui le recoupe, forme un rectangle, à l'extrémité sensiblement arrondie à l'ouest, de $1,10 \times 1,80$ m de côté à l'ouverture et de $0,80 \times 1,40$ m à 2 m de profondeur (cf. fig. 61).

► Les puisards

Quatre structures sont, en raison de leurs complements de galets, interprétées comme étant des puisards. Leur localisation, immédiatement à l'arrière de bâtiments, accrédite cette hypothèse.

Le puisard FS 1045 localisé à l'arrière de l'UO 8 est un aménagement original constitué d'une fosse, creusée dans la grave, en partie insérée dans une cuvette plus large, profonde d'une dizaine de centimètres (fig. 63). Cette dépression triangulaire (2,80 m de côté environ) s'intègre parfaitement dans l'angle formé par les murs MR 7 et MR 9 tandis que la partie inférieure forme un rectangle allongé parallèle au mur MR 9. Ce puisard est doté, dans son état final, d'une large aire de collecte des eaux de ruissellement à l'angle des deux murs de terre. Ses dimensions, $1 \times 3,30$ m à l'ouverture, se réduisent à $0,30 \times 1,50$ m au fond. Les parois largement évasées dans leur partie supérieure sont verticales à la base.



◀ Fig. 63 : Le puisard ST 1045
(cliché : Pascal Lotti, Inrap).

Les observations réalisées lors de la fouille mettent en évidence deux phases d'utilisation entre lesquelles la structure est réaménagée. La partie basse du comblement, épaisse d'une soixantaine de centimètres et constituée de limon gris chargé de grave incluant du mobilier archéologique, résulte probablement d'une lente accumulation de sédiments. Le sommet de cette couche est ensuite partiellement excavé à l'occasion du réaménagement de la structure. Celle-ci est alors comblée par une couche de galets qui scelle l'aménagement de la paroi occidentale et d'une partie du fond, où des galets soigneusement disposés forment un « caniveau ». On peut logiquement penser que celui-ci se prolongeait vers l'ouest à l'extérieur de la fosse¹²⁶.

Le puisard FS 1134 se présente comme un creusement allongé, sensiblement parallèle à l'UO 10 dont il est distant de 2,40 m. Il est conservé sur une profondeur de 94 cm depuis son niveau d'apparition. Les parois plus ou moins largement évasées dans leur partie supérieure forment un ressaut au contact de la grave avant de devenir verticales, le fond est plat (fig. 64).

.....
126. L'installation dans la partie la plus basse de ce « caniveau » d'une marmite au fond cassé dont le col se situe à hauteur des galets marque la volonté d'optimiser les capacités drainantes de l'aménagement.

► Fig. 64 : Le comblement du
puisard ST 1134
(cliché : Jérôme Briand, Inrap).



De forme circulaire (1,35 × 1,30 m) et peu profond (75 cm depuis son niveau d'apparition), le puisard FS 1366 se situe à l'arrière de l'UO 11 à la même distance du bâti que le puisard associé à l'UO 10.

Le puisard FS 1374 est associé à l'UO 7, seule sa partie occidentale est située dans l'emprise de la fouille. Il s'agit d'une fosse probablement quadrangulaire, large de 1,10 m à l'ouverture pour une longueur minimale de 1,50 m. Le fond de l'excavation, fouillée sur 0,70 m de profondeur depuis son niveau d'apparition, n'a pas été atteint. Ses parois légèrement évasées au sommet plongent ensuite verticalement.

Fosse	Dimensions à l'ouverture (m)	Profondeur (m)	Altitude du fond/arrêt de fouille (NGF)
FS 1058	1,30 × 2,30	2,15 min.	140,50
FS 1157	1 × 1,75	1,80 min.	140,80
FS 1183	1,25 × 1,35	1,95	140,55
FS 1185	1,10 × 1,50	2,00 min.	140,75
FS 1206	1,15 × 1,40	1,60	141,05
FS 1216	1,10 × 2,80	2,00 min.	140,75
FS 1427	1,40 × 2,20	1,85 min.	140,75

► Les fosses quadrangulaires associées aux UO 10 et 11

Les fosses FS 1058, FS 1157, FS 1183, FS 1185, FS 1206, FS 1216 et FS 1427 constituent un groupe de structures quadrangulaires dont la spécificité, en plus de leur nombre et de leur morphologie, tient au fait qu'elles se situent à proximité immédiate du bâti dont elles respectent strictement l'orientation (tabl. 4). Dotées de parois verticales et, pour celles fouillées en totalité, de fond plat, elles sont à même d'avoir été revêtues de cuvelages de bois; toutefois aucune trace n'en a été décelée à la fouille¹²⁷. Aucun aménagement associé à ces structures n'a été observé si ce n'est dans l'UO 11, où deux fragments de briques, posés à plat entre la fosse FS 1427 et le muret occidental, pourraient avoir servi d'appui à des pièces de bois (fig. 65).

Il ne semble pas y avoir de corrélation directe entre les dimensions de l'ouverture et la profondeur, même si les plus grandes ont tendance à faire partie des plus profondes. Elles ne correspondent pas à des fosses dépotoirs *stricto sensu* dont le faciès, au moins intra-muros, est clairement défini (Filippo 1989; Catalo 2003). La nature du comblement des structures intégralement fouillées permet également d'exclure l'hypothèse de latrines. L'éventualité de puits à balancier, voire de puits à noria de petites dimensions, pour les fosses les plus profondes, ne peut pas être totalement exclue. En effet, une quinzaine de fragments de godets de puits à noria ont été découverts sur le site. Ils se situent toutefois

▲ Tabl. 4 : Les fosses quadrangulaires associées aux UO 10 et UO 11.



◄ Fig. 65 : Les aménagements de briques de l'unité d'occupation UO 11 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

.....
127. Le comblement des deux fosses dont la fouille a pu être achevée n'a pas permis d'observer la présence significative de clous éventuellement utilisés dans le cadre d'un boisage.

majoritairement dans le secteur sud de la fouille. Les deux issus du secteur nord proviennent de remblais de comblement des fosses FS 1183 et FS 1427. Cette interprétation alternative se heurte toutefois à l'absence d'aménagements annexes qui attesteraient de leur présence. Enfin, on ne peut écarter l'hypothèse de structures liées à une activité artisanale. Celle du travail du cuir semble devoir être abandonnée en l'absence d'aménagements spécifiques. À Toulouse d'ailleurs, le quartier des tanneurs se situe à Saint-Pierredes-Cuisines au bord de la Garonne. L'odonymie du secteur, avec la rue des Paradors (foulons), et quelques mentions de métiers des habitants dans les registres fiscaux à disposition suggèrent une activité en relation avec le travail du textile. S'il est peu probable, compte tenu de leur profondeur, qu'il s'agisse de fosses de foulage, elles pourraient avoir été dévolues à d'autres usages. La réalisation de draps nécessite en effet une chaîne opératoire assez longue après le tissage initial (Weckerlin 1905, p. 31-55). Après plusieurs opérations effectuées sur le drap encore humide du foulage, la phase de tondage-appareillage du drap pouvait nécessiter le lainage et la tonte du drap en « seconde eau » (Poerck 1951, vol. 1, p. 90-139). Ces dernières étapes nécessitaient l'utilisation de fosses de trempage, peut-être telles que celles mises au jour. Les niveaux de démolition en surface des UO 10 et 11 ont fourni 7 fragments de peignes à carder. La question d'une utilisation synchrone de la totalité de ces fosses peut difficilement être résolue. Il apparaît, au vu de la lecture des séquences de comblement, que cinq d'entre elles, quoique partiellement comblées par des remblais de limon plus ou moins riches en déchets domestiques (FS 1183, FS 1185, FS 1206, FS 1216 et FS 1427), étaient encore largement ouvertes au moment de la destruction du secteur. Ce n'est qu'après cet épisode qu'elles seront totalement nivelées avec l'apport systématique de remblais de démolition remobilisés¹²⁸, eux-mêmes scellés par des niveaux de limon. Dans cette parcelle, les fosses FS 1058 et FS 1157 font exception, elles ne contiennent pas de gravats issus des couches d'incendie du bâti environnant, même si la localisation en fond de parcelle de la seconde pourrait expliquer cette absence. Le comblement de ces fosses a débuté durant la période d'occupation principale du secteur et elles ont, elles aussi, servi occasionnellement de poubelles.

L'absence d'indices probants sur le terrain ne permet pas de saisir avec certitude la nature de l'activité pratiquée au sein de la parcelle associée aux UO 10 et 11 qui pourrait s'apparenter à un « atelier » ou une « fabrique » en relation avec l'artisanat du drap de laine.

► Les autres fosses

Il s'agit de l'ensemble des fosses qui a priori n'atteignent pas le niveau de la nappe phréatique. Elles peuvent être déclinées en trois sous-groupes en fonction de la forme de leur ouverture.

Les fosses ovalaires

Au nombre de seize, ce sont les plus nombreuses. À l'exception de quatre, elles sont peu profondes et adoptent régulièrement des profils en cuvette (tabl. 5). Leurs complements n'incluent pas de dépôts sédimentaires associés à leur utilisation. Il faut toutefois noter la présence, posée sur le fond de la fosse FS 1224, d'une oule entière¹²⁹ (fig. 66). Cette fosse se singularise en outre par ses parois verticales et un fond plat. Ces éléments permettent d'envisager, pour ce cas précis, l'hypothèse d'une structure de stockage. Les moins profondes peuvent s'apparenter à de simples fosses d'extraction de matériaux.

.....
128. On retrouve les gravats liés à l'incendie de l'UO 10 en position secondaire dans des fosses parfois assez éloignées mais aussi dans les fosses situées dans l'UO 11.

129. US 1255, iso 278.



◄ Fig. 66 : Le comblement de la fosse FS 1224 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

Fosse	Dimensions à l'ouverture (m)	Profondeur (m)	Profil/remarques
FS 1076	1,35 × 1,60	1,80 min.	Parois verticales/puits ?
FS 1115	0,60 × 1,20	0,60	Parois verticales, fond en cuvette
FS 1128	1,40 × 2	2,15 min.	Parois verticales/puits ?
FS 1130	0,80 × 1	0,40	Parois évasées, fond en cuvette
FS 1175	0,80 × 1,85	0,95	Parois verticales, fond en cuvette
FS 1222	1,25 × 1,65	1,40 min.	Parois verticales
FS 1224	1,15 × 1,85	1,40	Parois verticales, fond plat
FS 1230	1,55 × 2,05	0,80	Parois évasées, fond plat
FS 1238	0,70 × ?	0,50	Parois verticales, fond en cuvette
FS 1334	0,65 × 1,20	1,05 min.	Parois verticales
FS 1363	0,80 × 1,50	1,35	Parois évasées, fond plat
FS 2016	1,05 × 1,40	0,40	Parois évasées, fond plat
FS 2024	0,90 × ?	0,35	Parois verticales, fond plat
FS 2055	1,36 × ?	0,65	Parois évasées, fond en cuvette
FS 2059	1 × 1,15	0,40	Parois évasées, fond en cuvette
FS 2094	1 × 1,40	0,65	Parois verticales, fond plat

▲ Tabl. 5 : Les fosses ovalaires.

► Fig. 67 : Le comblement de la fosse FS 1214 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



Fosse	Diamètre (m)	Profondeur (m)	Profil/remarques
FS 1059	1,50	1,15	Parois évasées, fond plat
FS 1071	1	1,25 min.	Parois verticales/puits ?
FS 1123	1,40	1,80	Parois verticales, fond plat
FS 1140	1,20	1,25 min.	Parois verticales/puits ?
FS 1151	1	1,75 min.	Parois verticales
FS 1161	1,30 ?	1 min.	Parois verticales
FS 1164	1,30	1,65 min.	Parois verticales/puits ?
FS 1214	1,45	1,35	Parois verticales, fond plat
FS 1266	1,25	0,60	Parois évasées, fond plat
FS 1268	1,05	1,55 min.	Parois verticales/puits ?
FS 1270	1,15	1,30 min	Parois verticales
FS 1272	1,65	0,40	Parois verticales, fond plat
FS 1364	1,05	1,30 min.	Parois verticales
FS 2057	0,80 ?	0,80 min.	Parois verticales
FS 2073	1,35	1,40 min.	Parois verticales/puits ?

▲ Tabl. 6 : Les fosses circulaires.

Les fosses circulaires

Sur ces quinze fosses, il a déjà été évoqué la présence possible, parmi celles dont la fouille n'a pas été menée à terme, de puits non appareillés (tabl. 6). Seules quatre d'entre elles livrent des profils complets dont les dimensions sont très variables. Leur comblement, constitué de remblais, n'appelle pas de commentaires particuliers, si ce n'est peut-être la couche inférieure de la fosse FS 1214 constituée d'un lit de fragment de tuiles épais de 4 cm (fig. 67). Il pourrait s'agir ici d'un aménagement volontaire, un calage (fosse destinée à recevoir un tonneau ?) ou une couche drainante.

Fosse	Dimensions (m)	Profondeur (m)	Profil/remarques
FS 1119	1,50 × 1,70	0,90	Parois verticales, fond plat
FS 1226	1,10 × ?	0,40 min.	Parois verticales
FS 1261	1 × 1,60	1,15	Parois verticales, fond plat
FS 1263	1,10 × 1,80	2 min.	Parois verticales/puits ?
FS 1291	0,80 × 1,45	0,95 min.	Parois verticales
FS 2026	0,80 × 1,10	1,85	Parois verticales, fond plat
FS 2086	1 × 2,10	1,30 min.	Parois verticales

Les fosses quadrangulaires

Ces sept fosses, au sud de la voie 2, diffèrent sensiblement, en raison de leurs dimensions, du groupe de fosses quadrangulaires associées aux UO 10 et 11 fouillées dans le secteur nord (tabl. 7). Comme celles-ci, leur morphologie est compatible avec la présence de coffrages de bois, mais cette fois encore aucun argument indiscutable ne vient étayer cette hypothèse. La régularité de leurs creusements indique, comme pour les fosses circulaires, qu'il ne s'agit pas de simples fosses d'extraction et qu'elles répondent à un besoin spécifique. À l'instar des autres fosses, aucun dépôt lié à leur utilisation n'a été individualisé lors de la fouille¹³⁰.

▲ *Tabl. 7 : Les fosses quadrangulaires (hors UO 10 et UO 11).*

▮ Les fossés

Cinq creusements linéaires à fond plat observés sur le site sont identifiés comme des fossés (ST 1051, ST 1146, ST 1194, ST 1286 et ST 2029). Ils sont fortement arasés et de ce fait reconnus partiellement. L'unique fossé au nord de la voie 2 (ST 1051) s'inscrit dans la trame parcellaire associée à la voie 1 et en constitue une des limites (fig. 68). Les autres fossés sont localisés au sud de la voie 2 et sont parallèles à cet axe de circulation. Intégrés à la trame parcellaire du secteur sud, il est probable qu'ils ne soient pas tous contemporains. Ainsi, la proximité des fossés ST 1194, ST 1286 et ST 1146 pourrait s'expliquer par la modification d'une limite parcellaire. Les deux fossés les plus au sud recoupent en effet des fosses remblayées par des matériaux incendiés (FS 1291, FS 1151 et FS 1161), ce qui traduit un creusement tardif au cours de la période médiévale, postérieur à l'incendie du quartier.

▮ Bilan sur les structures excavées

À l'inverse des fosses quadrangulaires associées aux UO 10 et UO 11, dont la spécificité et le nombre renforcent l'hypothèse d'un ensemble orienté vers une activité particulière, le reste des excavations fouillées trouve sa place dans un cadre « domestique » même si certaines d'entre elles peuvent difficilement faire l'objet d'une interprétation précise.

La parcelle regroupant les UO 8 et UO 9 est le seul ensemble qui soit potentiellement complet dans l'emprise de la fouille. Ici, un ou peut-être deux puits non cuvelés sont installés successivement dans la partie médiane du jardin, dans l'axe de sortie du bâti, à l'arrière de UO 8. Au-delà se trouve une fosse utilisée en dernier lieu comme dépotoir. Ce panel de fosses regroupées au sein d'un même ensemble est compatible avec une occupation de type domestique, ce qui n'apparaît pas pourtant clairement au niveau de la fouille des UO 8 et UO 9. Le puisard, comme pour celui situé dans l'UO 7, est logiquement

.....
130. La couche localisée au fond de la fosse FS 1261, chargée de mobilier céramique dans sa grande majorité incomplet, marque le début de son abandon.

► Fig. 68 : Vue sur toute la longueur apparente du fossé ST 1051 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).



la structure la plus proche de la maison. Il occupe presque l'intégralité de la largeur de la parcelle en ménageant toutefois un étroit passage à l'ouest dans l'axe de l'entrée de l'UO 8. Les autres structures excavées sont logiquement placées latéralement afin de ménager un cheminement aisé jusqu'au fond de la parcelle. Ce schéma s'impose logiquement de lui-même au vu des contraintes induites par la forme des parcelles au nord.

Dans le secteur sud, les collages de céramiques reconnus entre différentes structures permettent, pour la parcelle localisée au nord de l'UO 12, de distinguer trois groupes de fosses disposés perpendiculairement à son plus grand côté. Cette juxtaposition pourrait révéler leur utilisation successive, avec un décalage progressif de ces ensembles vers l'une des extrémités de la parcelle, plutôt qu'une subdivision perpendiculaire à la voie 2. On remarque d'ailleurs, sans pouvoir l'expliquer, l'importante concentration de structures dans cette parcelle qui tranche nettement par rapport à l'absence presque totale de creusements à l'arrière de l'UO 12.

Malgré les quantités parfois importantes de déchets domestiques mis au jour, sur l'ensemble du site, dans ces diverses fosses, il nous semble important d'insister sur le fait qu'il ne s'agit pas de fosses dépotoirs au sens strict. Elles ont toutefois, pour la majorité d'entre elles, été utilisées ponctuellement comme telles au moment de leur abandon. Enfin, le faible nombre de recoupements s'explique à la fois par la surface de l'espace disponible et par une durée d'occupation certainement limitée dans le temps.

L'occupation et l'abandon de la bastide

Les témoignages de l'occupation

L'identification de la fonction des diverses unités d'occupations découvertes lors de la fouille repose sur la présence ou l'absence de foyers et sur les assemblages de mobilier qui en sont issus. L'analyse du bâti permet également, dans certains cas, d'orienter la réflexion.

Sur le site, les foyers découverts dans trois unités d'occupation, UO 1, UO 2 et UO 12, permettent de proposer l'hypothèse de pièces dédiées à l'habitat. Dans les deux premières, et probablement en raison de la surface réduite fouillée ou conservée, l'absence de lots de mobilier significatifs ne permet pas de corroborer cette idée. En revanche, dans l'UO 12, l'ensemble conséquent et varié d'artéfacts mis au jour dans les niveaux d'occupation et de destruction s'inscrit dans la sphère domestique : pièces d'ameublement (serrures de coffre) et de costume, vaisselle et ustensiles de cuisine, luminaire et outil de jardinage sont présents (fig. 69 à 72). Il faut ici souligner la présence, plus exceptionnelle, d'une épée (fig. 73). Ces éléments, avec en plus un trépied encore en place dans le foyer (cf. fig. 57), suggèrent fortement qu'au moment de l'incendie cette maison était encore utilisée. À l'extérieur, la diversité du mobilier céramique retrouvé dans le comblement de certaines structures excavées proches de l'UO 12 confirme le caractère domestique de cette unité d'occupation (fig. 74 et 75).

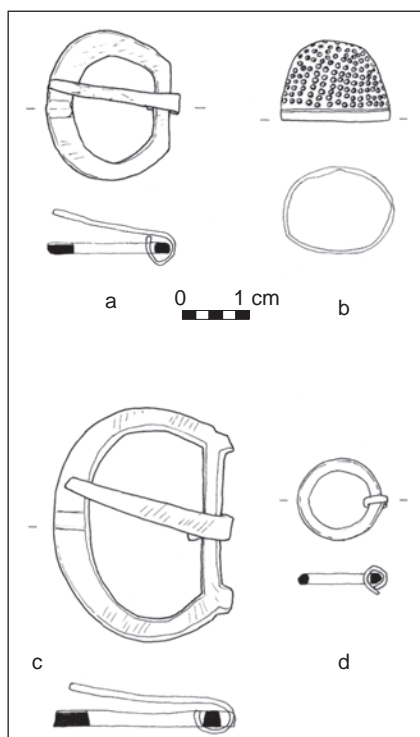
L'UO 13, du fait de nombreux recoupements modernes, n'était conservée que partiellement. Aucun aménagement lié à son occupation n'a été découvert. La couche d'occupation a livré un faible lot de mobilier céramique constitué de 34 tessons provenant de deux céramiques au moins. La couche de destruction s'avère à peine plus riche en mobilier avec 82 tessons (NMI : 14). Elle a également livré une houe et une lame de couteau. L'ensemble de ces données ne permet pas de tenter une analyse poussée de cet ensemble, rien ne s'oppose toutefois à ce qu'il s'agisse d'un habitat.

L'ensemble composé des pièces UO 5 et UO 6 pourrait également correspondre à une habitation. S'il est sûr qu'aucun foyer n'était présent dans l'UO 6, la question reste ouverte en ce qui concerne l'UO 5 à l'image du foyer présent dans l'UO 1, plus de la moitié de la surface de la pièce ayant en effet été détruite lors du creusement d'une fosse postérieure à l'incendie. Dans cette même pièce, la présence d'une cruche enterrée dont l'anse avait été préalablement supprimée (fig. 76), probablement utilisée comme vase de stockage, ne contredit pas l'hypothèse d'un espace dédié, au moins en partie, à la préparation des repas. Cette dourne¹³¹ remplie de galets au moment de sa découverte n'était plus utilisée au moment de l'incendie. Les niveaux d'occupation et de destruction, conservés uniquement au nord de la fosse tardive, n'ont livré qu'un faible lot d'artéfacts peu caractéristiques. En revanche, la fouille de la pièce UO 6 et de l'appentis UO 7 a permis la découverte d'un ensemble d'objets significatifs.

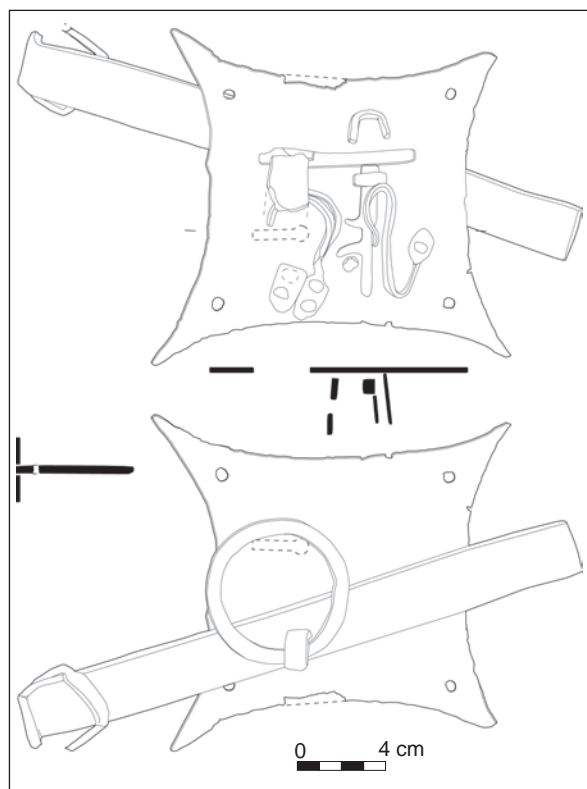


▲ Fig. 69 : Pichet (UO 12, US 1253 iso 233) (cliché : Olivier Dayrens, Inrap).

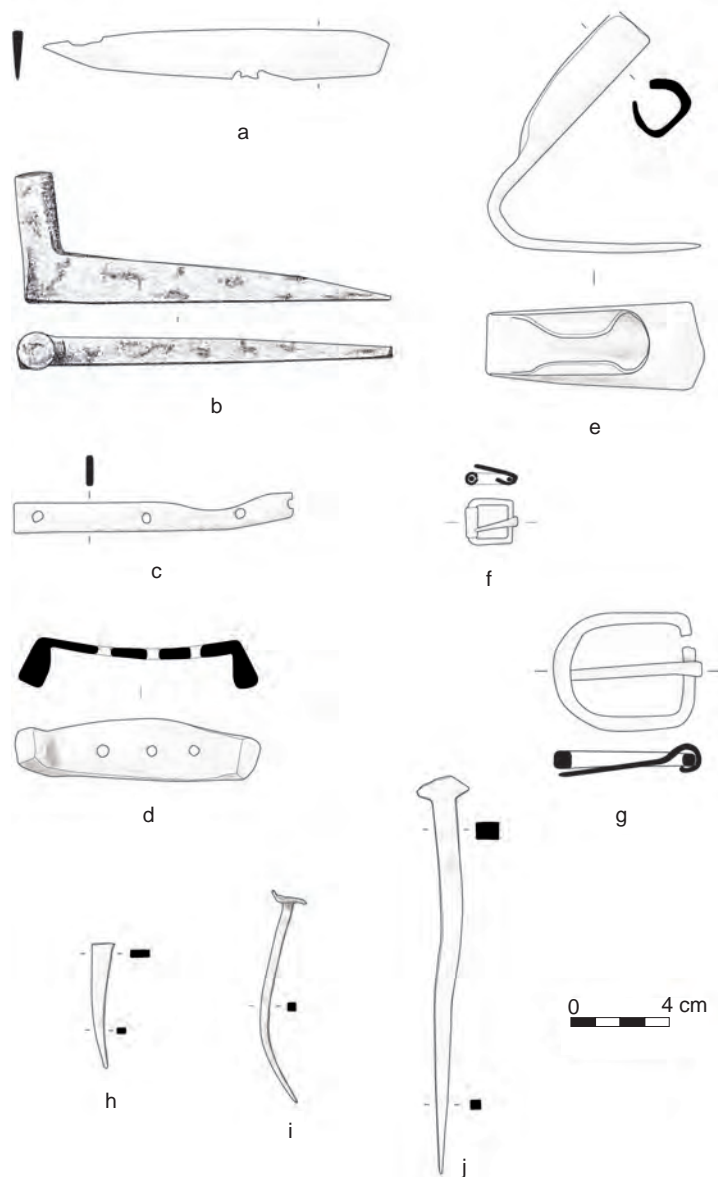
.....
131. Appellation régionale de cruches dotées d'un bec tubulaire relié à l'épaule par un jambage de section ovale.



◄ Fig. 70 : Assemblage de petit mobilier en alliage cuivreux de l'unité d'occupation UO 12 : a – boucle (US 1280); b – dé à coudre (US 1281); c – boucle (US 1253); d – fermail (US 1253) (DAO : Michel Barrère, SRA/DRAC Midi-Pyrénées).



▲ Fig. 71 : Une serrure « à vertevelle » de l'unité d'occupation UO 12 (US 1280 iso 505) (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).



▲ Fig. 72 : Assemblage de mobilier ferreux de l'unité d'occupation UO 12 : a – lame de couteau (US 1281 iso 188); b – gond (US 1253 iso 243a); c – ferrure (US 1280); d – crampon de socque (US 1281 iso 621a); e – sarcloir (US 1253 iso 244); f – boucle carrée (US 1281 iso 621c); g – boucle oblongue (US 1253 iso 1253a); h – pointe (US 1253 iso 243j); i – clou à tête plate (US 1253 iso 243a); j – clou de charpente à tête en bâtière (US 1253 iso 243b) (DAO : a, c, d, e, f, g, h, i et j : Capucine Tranchant; b : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).



◄ Fig. 73 : Épée in situ, au moment de sa découverte sur le sol de l'unité d'occupation UO 12 (US 1281)
(cliché : Jérôme Briand, Inrap).



◄ Fig. 74 : Lot céramique de la fosse FS 1222
(cliché : Olivier Dayrens, Inrap).



◄ Fig. 75 : Lot céramique de la fosse FS 1224
(cliché : Olivier Dayrens, Inrap).

► Fig. 76 : Vase de stockage retrouvé en place dans le sol de l'unité d'occupation UO 5 (cliché : Pascal Lotti, Inrap).



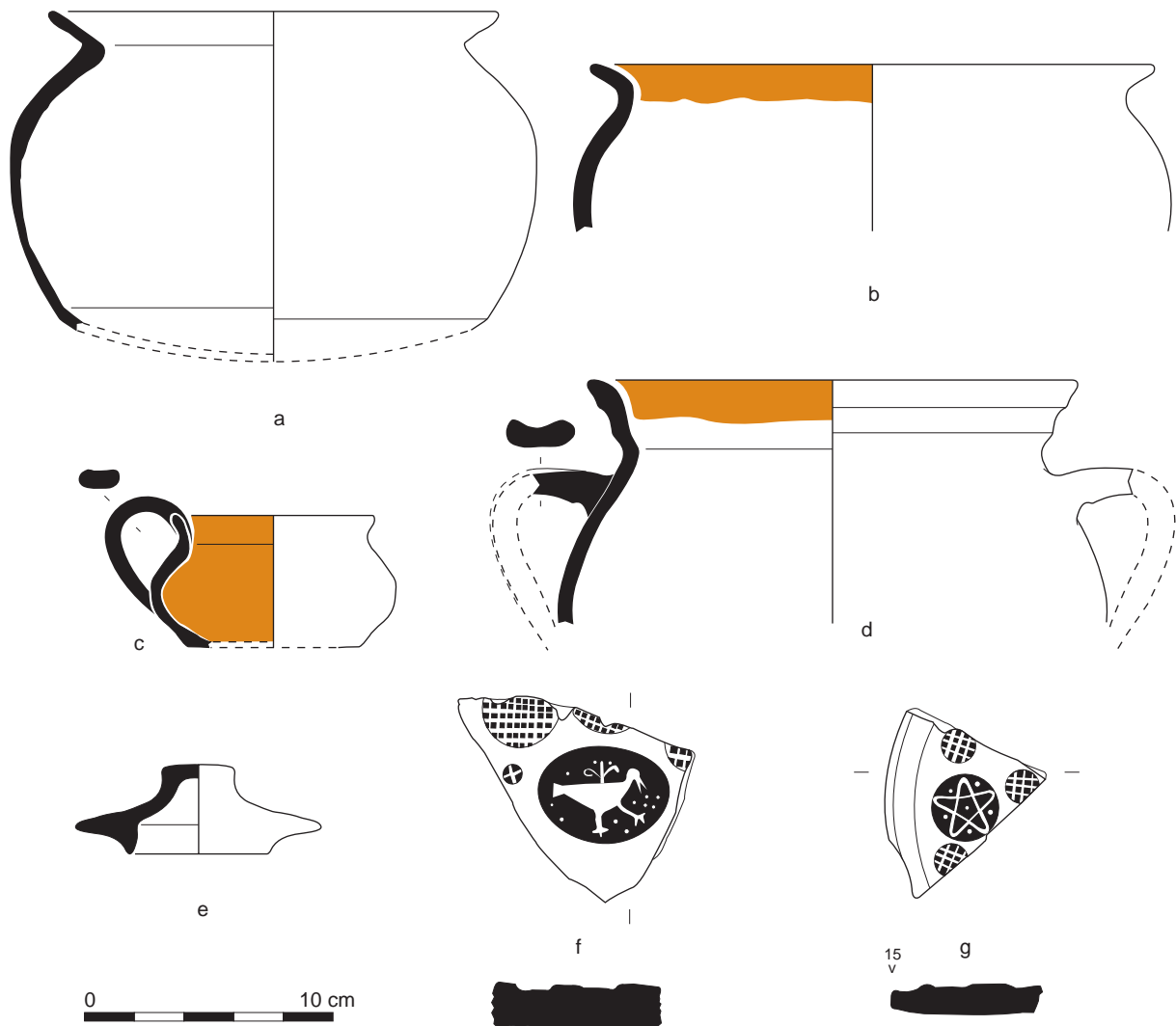
Il s'agit exclusivement d'objets usuels liés à la cuisine (préparation, consommation : 3 couteaux, une louche, un couvercle de marmite en céramique et un second en fer, un anneau de chaudron, une oule et une tasse), à l'habillement (épingle et boucle en alliage cuivreux), à l'ameublement (clé, fermoir de meuble, verrou) et aussi à la musique (guimbarde)¹³² (fig. 77 à 80).

Cet assemblage diffère de celui issu de l'UO 12 du fait de l'absence de vases complets. Cela pourrait être lié au fait que les vases étaient stockés exclusivement dans l'UO 5, ou bien résulter de la désaffectation, au moins partielle, du bâtiment ; en effet, les autres isolats découverts sont peut-être des objets endommagés abandonnés. Cette dernière hypothèse pourrait expliquer l'amoncellement de mobilier localisé, à l'arrière de l'habitat, dans l'UO 7 et qui se prolonge au-dessus du puisard FS 1374 (US 1065 = US 1342). Ici, sur quelques mètres carrés, plus de 800 tessons, appartenant à au moins 43 vases, ont été découverts dans ce niveau épais de 0,10 à 0,30 m¹³³. Cette zone localisée à l'arrière du bâti semble donc avoir servi, dans les moments précédant l'incendie, de dépôt, ce qui suggère une dégradation des conditions d'occupation, le bâtiment ne semblant plus entretenu. L'analyse d'un prélèvement micromorphologique étaye cette idée : « Ce faciès se caractérise par son hétérogénéité des constituants : nombreux agrégats de formes et de natures différentes, fragments d'os carbonisés ou non, fragments de céramiques, résidus organiques à différents stades de décomposition, phytolithes isolés ou non assez fréquents et éléments phosphatés pouvant s'interpréter comme des coprolithes. Les composants minéraux et anthropiques proviennent de sources diverses comme l'attestent la nature des différents agrégats ainsi que le sédiment argileux qui entoure certains os. D'autre part [...] ce dépôt a subi une compaction mais aucun indice de piétinement n'a été observé... » (Briand, Lotti dir. 2006, p. 243).

Les pièces UO 3 et UO 4, peut-être liées aux précédentes au sein d'un ensemble formé par la réunion de deux parcelles, ont livré un mobilier beaucoup moins abondant. La pièce UO 5, dont la majeure partie il est vrai a disparu, a uniquement livré, dans son angle sud-est, une marmite, peut-être utilisée comme vase de stockage enterré. Les informations livrées par la pièce UO 4, non perturbée et fouillée sur une surface importante, sont plus significatives.

.....
132. En ne tenant compte que de la couche d'occupation US 1096 et de son interface avec l'incendie US 1094, il faut ajouter à cet ensemble 175 restes de faune (caprinés : 71 restes ; bovinés : 29 restes), et 136 fragments de céramiques pour un nombre minimum de 8 individus. La couche de destruction a livré 59 tessons appartenant à au moins 9 céramiques.

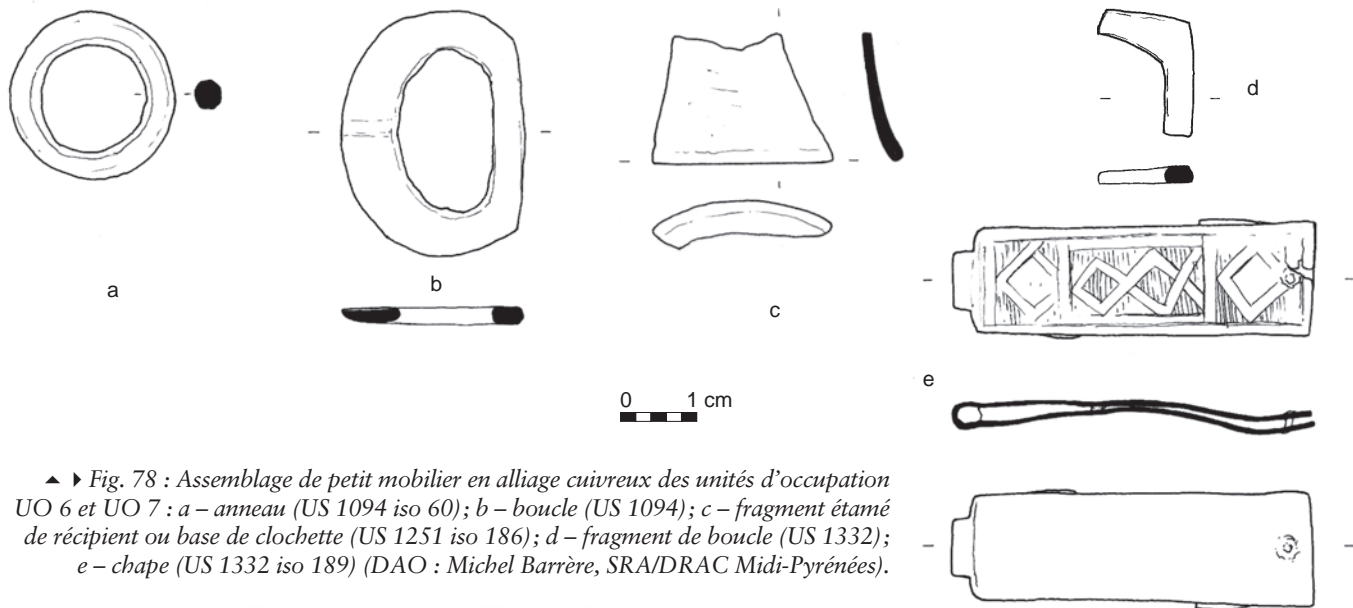
133. Deux monnaies ont été découvertes dans cet horizon : un double parisis de Philippe VI, 1^{re} émission, 27 janvier 1341 (US 1065), et un dragonet de Montauban, denier, évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux, 1300-1326 (US 1342).



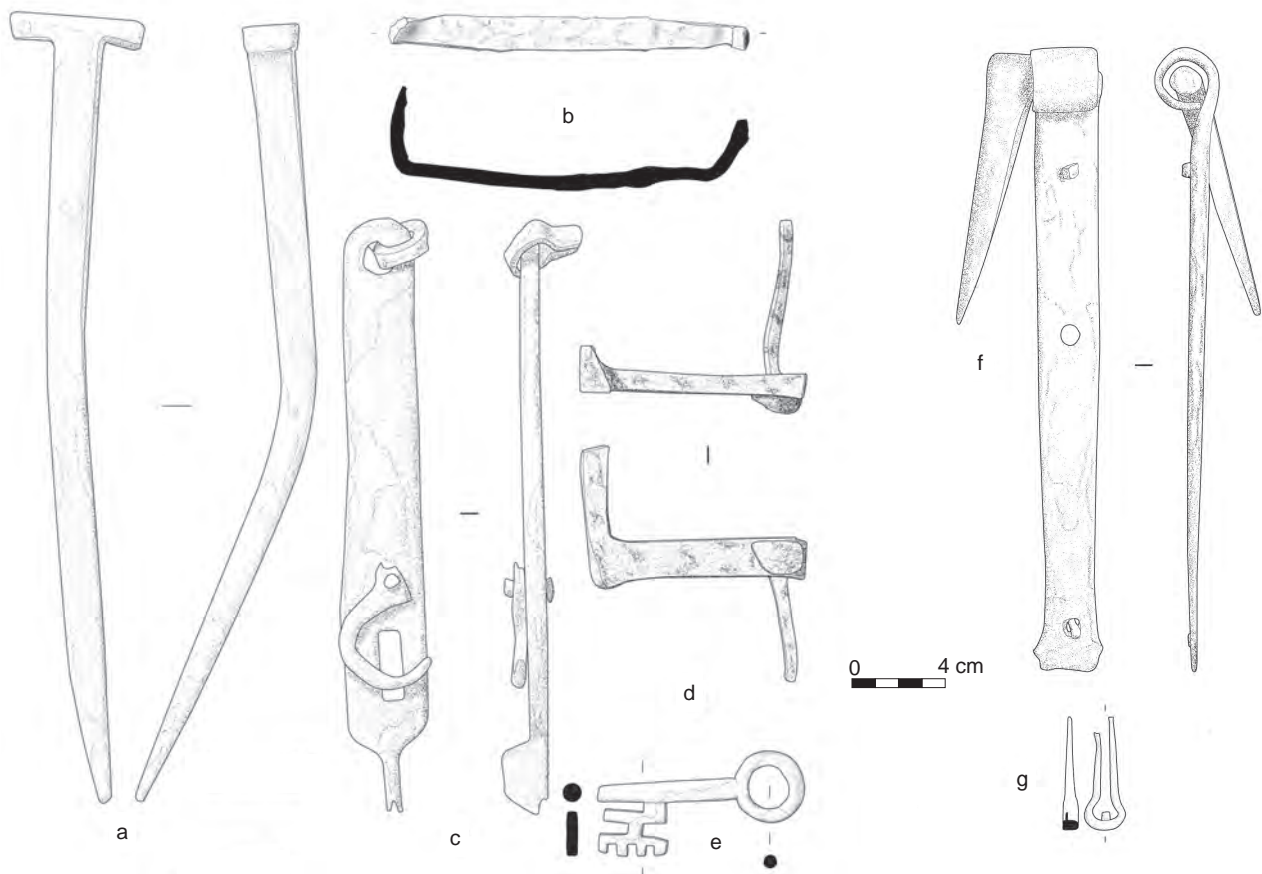
▲ Fig. 77 : Assemblage de mobilier céramique des unités d'occupation UO 6 et UO 7 : a – oule grise (US 1030 iso 365); b – oule glaçurée (US 1094); c – pot (US 1065 iso 317); d – marmite (US 1065 iso 1373); e – couvercle (US 1094 iso 77); f – couvercle estampé (US 1065 iso 114); g – couvercle estampé (US 1251 iso 262) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Cet espace cloisonné est constitué d'un couloir et d'une pièce en contrebas. Dans cette dernière, deux trous de poteaux, d'une vingtaine de centimètres de diamètre à l'ouverture pour moins de 10 cm de profondeur, sont dotés de modestes calages. Distants de 2,20 m, ils se trouvent à 0,35/0,40 m du mur MR 2. Compte tenu de leur faible gabarit, ils sont probablement à rattacher à l'utilisation de la pièce plutôt qu'à son architecture; il pourrait à titre d'hypothèse s'agir de montants supportant des étagères.

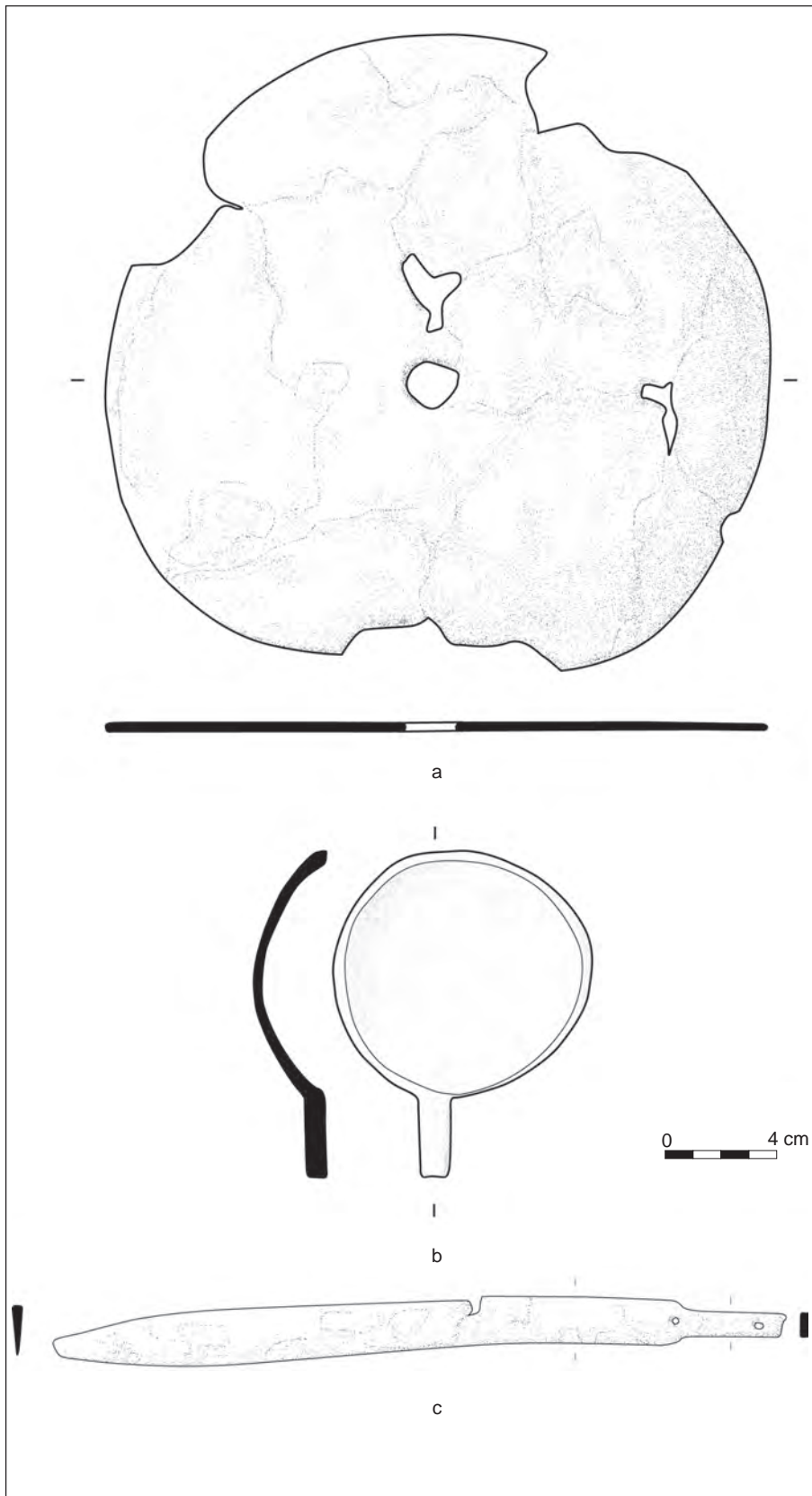
L'ensemble du mobilier céramique inclus dans les niveaux d'occupation des deux parties de la pièce totalise seulement 20 tessons. Les niveaux de destruction n'en ont livré que 39. Le mobilier métallique est représenté par des pièces d'assemblage et un gond. On note également la présence d'un fer de trait dans le niveau de démolition (US 1327). La faible quantité de mobilier exhumé, si on la compare à celle issue du niveau d'occupation de l'UO 6, évoque un espace particulier, peut-être dédié au stockage, qui semble inutilisé au moment de sa destruction.



▲ ► Fig. 78 : Assemblage de petit mobilier en alliage cuivreux des unités d'occupation UO 6 et UO 7 : a – anneau (US 1094 iso 60); b – boucle (US 1094); c – fragment étamé de récipient ou base de clochette (US 1251 iso 186); d – fragment de boucle (US 1332); e – chape (US 1332 iso 189) (DAO : Michel Barrère, SRA/DRAC Midi-Pyrénées).



▲ Fig. 79 : Assemblage de mobilier ferreux de l'unité d'occupation UO 6 : a – clou de charpente en tête en T (US 1030 iso 8); b – crampon de menuisier (US 1001 iso 514b); c – morillon (US 1030 iso 105); d – crocher mobile (US 1030 iso 518a); e – clé (US 1094 iso 13); f – penture et gond (US 1030 iso 135a); g – guimbarde (US 1094 iso 536) (DAO : a, c, f et g : Capucine Tranchant; b et d : Marie-Agnès Raynaud; e : Mathieu Linlaud, LandArc).



◄ Fig. 80 : Assemblage de mobilier ferreux de cuisine de l'unité d'occupation UO 6 : a – couvercle (US 1065 iso 101a); b – louche (US 1094 iso 6); c – lame de couteau (US 1096 iso 103) (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

► Fig. 81 : Lot céramique de la fosse FS 1230 (cliché : Olivier Dayrens, Inrap).



Le cas le plus problématique est celui de l'ensemble UO 8 et UO 9, peut-être associé aux UO 10 et UO 11. L'UO 9 correspond à un espace annexe probablement délimité au sol par un simple muret, ouvert sur la rue, et non couvert¹³⁴ (cf. fig. 31). Il est en partie occupé par une fosse oblongue (FS 1367 : 1,10 × 2,30 m) dont la partie supérieure a été détruite lors du creusement de la fosse tardive FS 1442. Sa profondeur initiale devait se situer aux alentours de 0,50 m, le fond forme une légère cuvette et les parois sont légèrement évasées. Elle est comblée par un remblai qui n'apporte aucun renseignement sur son utilisation. À l'est, contre le mur MR 7, une brique est posée à plat sur le sol de terre, et la zone épargnée au sud par le creusement postérieur est recouverte d'un amas de fragments de tuiles. Ces éléments ainsi que le faible lot de mobilier recueilli dans cet espace ne permettent pas d'identifier sa fonction.

Immédiatement au sud, l'UO 8 n'est pas dotée de foyers (cf. fig. 26). Comme dans l'UO 4, deux trous de poteaux (ST 1383 et ST 1385), distants de 2,20 m et situés à 0,40 m du mur MR 7, matérialisent peut-être l'emplacement de montants qu'il est tentant d'associer à un aménagement de type « étagère ». Profonds de 30 cm, ils présentent un profil en pointe, un calage de galets et un diamètre de 0,25 m environ. Deux briques juxtaposées, installées à même le sol, sont localisées à proximité de l'angle nord-est de la pièce (ST 1441). Elles ne présentent aucun stigmate de chauffe, il pourrait s'agir d'un socle ou d'un support mobilier. La couche d'occupation est épaisse de quelques millimètres à quelques centimètres, contient peu de charbon de bois. Le mobilier découvert dans cette pièce n'est pas très loquace. Dans l'ensemble des couches, en incluant les niveaux de destruction en position primaire, 360 tessons de céramiques ont été découverts (NMI : 48). Les formes, à l'exception des couvercles, ne sont pas identifiables. À l'arrière du bâtiment, au fond de la parcelle, les 624 tessons céramiques retrouvés dans le comblement de la fosse FS 1230 traduisent un rejet domestique (fig. 81).

Une fusaiöle et une serpette, issues du niveau d'occupation, témoignent d'activités diverses. Un couteau et le poncet d'une serrure provenant des niveaux de destruction complètent l'assemblage. Ici encore, l'impression d'un bâtiment vide, ou presque, au moment de l'incendie prévaut. Sa fonction reste difficile à caractériser : si l'absence de foyer ne plaide pas en faveur d'une structure d'habitat, le mobilier ne sort pas du cadre domestique. Le lien fonctionnel possible avec le

.....
134. Cet espace n'est pas scellé, tout comme l'UO 11, par un niveau d'incendie.

bâtiment formé par les UO 10 et 11 pourrait expliquer l'absence de foyer dans le bâtiment UO 8. La présence d'un trépied et d'un grand plat métalliques, de céramiques dévolues à la préparation¹³⁵ des plats accreditée en effet l'hypothèse d'un ou plusieurs foyers dans l'UO 10 qui aurai(en)t pu être détruit(s) lors du creusement d'une fosse tardive. L'occupation de cet espace a généré l'accumulation progressive de sédiments limoneux homogènes, au sein desquels deux couches ont été distinguées : l'US 1326 localisée dans la partie la plus encaissée de l'excavation préliminaire à l'installation du bâti, et la couche US 1320, plus charbonneuse, présente dans l'ensemble de l'espace. Enfin, les deux épaisses lentilles de charbonneuses, US 1133 et US 1177, situées au contact de la couche de destruction incluent de nombreux objets, ou fragments d'objets, en métal ferreux. Ces derniers, à l'exception peut-être de fragments de peigne(s) à carder, ne permettent pas d'identifier une activité spécifique (cerclage de seau, serrure, boucle). L'aperçu du mobilier provenant de ce bâtiment nécessite de prendre en compte celui provenant de l'ensemble des couches de gravats remaniés déversés dans les fosses alentour¹³⁶. En les incluant, le nombre total de tessons s'élève à près de 450 (NMI : 24). Celles-ci ont également livré trois serrures, un éperon, un fer de trait, un équignon et d'autres fragments de peignes à carder.

L'analyse des ensembles UO 8 et UO 9 d'une part, et UO 10 et UO 11 d'autre part, dont le lien repose sur l'absence de limite entre eux et sur la présence de collage de tessons céramiques entre diverses fosses¹³⁷, est délicate à travers le prisme du mobilier. L'UO 8 semble quasiment vide au moment de l'incendie au contraire de l'UO 10. La première, dont l'architecture s'accorde avec celle de l'unité d'occupation voisine, est exempte de toute structure de chauffe dont l'UO 10 est probablement pourvue. Cette dernière, qui contient nombre d'objets associés à la préparation des repas, est bâtie de manière originale à l'échelle du site et associée à un ensemble de fosses « utilitaires ». Si cet écheveau de données est difficile à démêler, deux hypothèses peuvent toutefois être envisagées. Il pourrait s'agir d'un groupe de bâtiments strictement utilitaires, la présence de mobilier « domestique » pouvant parfaitement s'expliquer dans un cadre professionnel (prise de repas sur place, présence de coffres à usages divers...). La seconde option s'oriente vers un bâtiment exclusivement résidentiel (UO 8), accolé à un espace de travail également utilisé pour la confection des repas (UO 10).

Les traces de l'incendie

Des niveaux d'incendie sont localisés dans l'emprise de toutes les unités d'occupation à l'exception des UO 9 et UO 11. Ils sont constitués de matériaux de terre crue plus ou moins rubéfiés, principalement issus d'élévations en torchis, d'éléments de charpente carbonisés et de tuiles. Dans certaines d'entre elles¹³⁸, en particulier dans les UO 6 et UO 12, l'intensité du sinistre a été telle que des panneaux de torchis ont totalement cuit et que des pans de murs semblent s'être effondrés d'un seul tenant. Dans d'autres espaces, le torchis est presque entièrement désagrégé et se présente sous l'aspect de nodules ou d'agrégats rubéfiés (UO 1, UO 2, UO 3 et UO 13).

Dans de rares endroits, les niveaux de destruction sont stratifiés, avec à la base des couches charbonneuses dans lesquelles des pièces de bois carbonisées, probablement issues des charpentes, sont parfois identifiables, recouvertes de fragments de tuiles, l'ensemble étant scellé par les couches d'effondrement des murs (UO 2 et UO 5). Ailleurs, ces éléments se retrouvent enchevêtrés au sein de couches dont l'épaisseur varie d'une vingtaine de centimètres en moyenne pour les pièces localisées en front de rue, à 40-50 cm au maximum (UO 4 et UO 6).

.....
135. Le taux de fragmentation élevé ne permet d'identifier que de rares formes : un poêlon, une oule et un couvercle, pour un total d'environ 140 tessons appartenant à au moins 14 individus si l'on considère les niveaux d'occupation seuls. Le total atteint 355 tessons et au moins 18 individus en incluant les couches de destruction.

136. FS 1185 (US 1192), FS 1214 (US 1217), FS 1363 (US 1362), FS 1427 (US 1108).

137. Par exemple entre FS 1059 (à l'arrière de UO 8) et FS 1206 (à l'arrière de UO 10).

138. UO 4, UO 5, UO 6, UO 8, UO 10 et UO 12.



▲ Fig. 82 : Vue en coupe du comblement de la fosse FS 1427 (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

La réoccupation du site

La réoccupation du site se manifeste en premier lieu par le nivellement du terrain, notamment dans l'emprise des bâtiments incendiés, où la partie supérieure des couches de destruction est visiblement remaniée. Un certain nombre de structures excavées associées à l'occupation antérieure à l'incendie sont à cette occasion définitivement comblées.

Le nivellement des nombreuses fosses contemporaines de l'occupation des bâtiments n'est avéré que dans le cas de celles où le comblement inclut des unités stratigraphiques constituées de matériaux brûlés analogues à ceux découverts dans l'emprise du bâti. Pour d'autres fosses, encore ouvertes lors de l'incendie du secteur, l'apport de remblais indistincts est probable.

L'ensemble des fosses associées aux UO 10 et UO 11, à l'exception des deux fosses les plus éloignées du bâti, FS 1157 et FS 1364, contiennent des gravats brûlés¹³⁹. Pour quatre d'entre elles (FS 1058, FS 1183, FS 1185 et FS 1427), il est flagrant, compte tenu du pendage de ces couches, qu'elles correspondent à un déversement manuel. Dans la fosse FS 1427, à l'interface d'une couche chargée de déchets domestiques et du remblai de démolition, se trouve un bloc de briques maçonnées (fig. 82). Probablement prélevé dans l'un des solins avoisinants, il atteste formellement de la position secondaire des gravats qui le recouvrent¹⁴⁰. Ce constat s'impose d'ailleurs de lui-même pour ceux déversés dans les fosses

.....
139. Il s'agit des fosses FS 1058, FS 1183, FS 1185, FS 1214, FS 1216, FS 1363 et FS 1427.

140. On rappellera ici que l'UO 11 n'était pas recouverte par les niveaux d'incendie.

distantes de plusieurs mètres des bâtiments incendiés. Ces transports de matériaux sont également prouvés par des assemblages de mobilier métallique entre la fosse FS 1427, et peut-être la fosse FS 1185, avec les niveaux d'occupation ou d'incendie de l'UO 10¹⁴¹. Cette première séquence de remblaiement est suivie dans la plupart des cas d'apports de sédiments limoneux qui achèvent de niveler le terrain. Deux monnaies de Charles VI ont été découvertes dans ces remblais : une florette (7^e émission ?, Toulouse 6 mai 1420) est issue des gravats rejetés dans la fosse FS 1427 (US 1108), et une imitation (?) de florette (émission indéterminée, Toulouse, 10 mai 1417-6 mai 1420) provient du remblai US 1106 qui scelle définitivement les fosses de l'UO 11. Ces monnaies fournissent un *terminus post quem* qui permet de dater le nivellement du site à partir du second quart du XV^e siècle.

Les voies et les fosses adjacentes

Un ensemble de fosses est localisé le long de la bordure sud de la voie 1, dont l'utilisation perdue après la destruction du bâti environnant. Sa bande de roulement initiale est recouverte par un remblai de démolition compacté, incluant des nodules de torchis, des charbons de bois et des fragments de tuiles (US 1006), dont la surface a livré quelques clous de maréchalerie et deux fers d'équidés. Le maintien d'axes de circulation à l'emplacement des rues de quartiers désertés n'est pas exceptionnel; ainsi à Narbonne, les deux voies du faubourg de la médiathèque ne sont pas débarrassées des gravats de l'incendie accumulés au-dessus des niveaux d'occupation, ceux-ci sont « nivelés et damés pour pouvoir à leur tour servir de surface de circulation » (Mellinand, Léal 2002, p. 123).

Le maintien, durant un laps de temps indéterminé, de cet axe de circulation a sans aucun doute facilité l'évacuation des matériaux issus du creusement des fosses quadrangulaires régulièrement réparties sur sa rive sud. Trois sont implantées très précisément dans l'emprise d'unités d'occupation bordant la rue dont elles respectent les limites¹⁴². Une quatrième, FS 1428, s'inscrit dans la continuité de l'UO 10 dont elle a probablement oblitéré la partie septentrionale. Ces fosses sont relativement étendues¹⁴³ et profondes au maximum de 70 à 80 cm depuis la surface des niveaux de destructions qu'elles recourent. Le fond est atteint entre 142,10 et 142,40 m NGF. Ces excavations, qui entament la grave et sa couverture limoneuse, sont vraisemblablement liées à une activité d'extraction de matériaux. Leur localisation au sein même des pièces, dont les emplacements devaient être encore clairement identifiables sur le terrain, répond certainement à une logique précise. Il semble évident que ces creusements ont soigneusement évité d'entamer les murs de terre afin, on peut le supposer, de limiter le volume des sédiments à manipuler. Ces fosses sont comblées, pour la plupart d'entre elles, par des gravats brûlés très fragmentés (torchis, charbons et fragments de tuiles) mêlés de limon, clairement remobilisés. Il s'agit certainement des couches décapées préalablement à l'extraction qui ont servi à remblayer ultérieurement ces fosses. Seul le comblement de la fosse FS 1305, constitué de remblais chargés de fragments de briques et de nodules de mortier exempts de fragments de torchis diffère sensiblement des autres.

La fosse FS 1442¹⁴⁴ localisée dans l'emprise de l'UO 9 pourrait être associée à ce groupe d'excavations. Cependant, les difficultés d'analyse stratigraphique rencontrées lors de sa fouille n'autorisent aucune certitude, même si sa localisation constitue un argument fort en faveur de cette hypothèse. Elle est comblée par un remblai stratifié incluant de nombreux galets et des fragments de terres cuites architecturales, et un alignement de fragments de briques disposés plus ou moins verticalement borde sa limite sud.

.....

141. Des dents de peigne à carder découvertes dans la couche US 1108 (FS 1427) semblent liées à celles mises au jour dans les couches US 1177 et US 1133; le manche de grande lame à soie rivetée mis au jour dans la partie supérieure de la fosse FS 1185 (iso 150) pourrait correspondre à l'emmanchement de la lame de l'US 1133 (iso 78).

142. FS 1135 dans l'emprise de l'UO 5, FS 1278 dans l'emprise de l'UO 2, FS 1305 dans l'emprise de l'UO 3.

143. FS 1135 : 3,20 × 4,60 m; FS 1278 : 2,80 × 3,50 m au minimum; FS 1305 : 2 × 2,10 m au minimum; FS 1428 : 4,56 × 7,20 m.

144. FS 1442 : 2,40 × 3 m au minimum.

L'utilisation de la voie 2 dont la bande de roulement a, en certains endroits, été spoliée de ses galets, semble également avoir perduré au-delà de l'abandon du secteur bâti. En effet, l'apport de deux remblais successifs chargés de tuiles (et de galets pour le plus récent) dont la surface est marquée par des traces de piétinement, pourrait indiquer une remise en état sommaire de la rue. Au sud, deux fossés (ST 1146 et ST 1286) dont le creusement est postérieur à l'incendie, lui sont parallèles.

Les structures excavées

Déjà évoqués, les fossés ST 1146 et ST 1286, parallèles à la voie 2 et au sud de celle-ci, ont pour caractéristique de recouper des fosses remblayées par des matériaux incendiés (FS 1291, FS 1151 et FS 1161), ce qui traduit un creusement tardif au cours de la période médiévale, postérieur à l'incendie du quartier. Quelques fosses, datées par le mobilier et/ou par la stratigraphie de la seconde moitié du xv^e siècle, témoignent de l'occupation tardive du secteur. Au nombre de six, elles présentent des morphologies assez variées. Parmi elles, les fosses FS 1074 et FS 1056 ont des caractéristiques similaires à celles des creusements associés à l'occupation initiale du site qui ont été interprétés comme des puits circulaires non cuvelés (ouverture circulaire, parois verticales et profondeur supérieure à 1,80 m). La fosse FS 1187, d'un diamètre compris entre 1,45 et 1,50 m, dont l'ouverture est bordée d'une couronne de galets, pourrait également être associée à ce groupe. La faible profondeur à laquelle sa fouille a été interrompue, sans que le fond soit atteint (1,20 m), ne permet pas de trancher.

► Le puits FS 1074

Il s'agit d'un creusement circulaire d'un diamètre de 1,15 m fouillée sur 1,90 m de profondeur jusqu'à la cote NGF de 140,60 m sans que le fond ait été atteint. L'implantation de cette structure ne s'est pas effectuée au hasard, elle est en effet implantée exactement à l'angle des murs MR 7 et MR 9 dont le tracé était donc encore perceptible entre les couches de démolition. Ce choix permettait de ne traverser que marginalement les amoncellements de gravats, peu stables, liés à l'incendie. Le fait de perforer des murs de terre crue a permis de bénéficier, pour la partie supérieure de la structure, de couches homogènes compactes. Le comblement de la partie supérieure de ce puits est constitué de quatre remblais, plus ou moins chargés de fragments de terres cuites architecturales. Les deux plus profonds, US 1085 et US 1100, se distinguent en outre par une forte densité de restes de faune avec respectivement 317 et 1423 restes (fig. 83), contre 7 et 171 éléments pour les remblais supérieurs (US 1032 et US 1078). Outre le cortège habituel des animaux consommés (bovinés, caprinés et suidés), cette fosse se singularise par la présence dans la couche US 1100 des restes, incomplets, mais en connexion, de deux chevaux, tandis qu'un troisième individu est représenté par des fragments épars. Aucune trace d'abattage n'a été décelée sur ces carcasses. On remarquera que les quatre fers d'équidés mis au jour dans cet ensemble clos sont très similaires à ceux découverts à la surface de la couche US 1006 associée à la fréquentation tardive de la voie 1. La même couche contient également les fragments disloqués des corps de cinq chiens.

Contrairement à la plupart des fosses antérieures, la céramique est peu nombreuse et très fragmentée, aucune forme archéologiquement complète n'ayant été identifiée. On notera pour conclure la présence dans ce puits de 4 monnaies de Charles VI ou Charles VII¹⁴⁵. Elles fournissent un *terminus post quem* en 1436. Une autre spécificité du comblement de ce puits est la grande part de mobilier en alliage cuivreux par rapport à la totalité retrouvée sur le site (63 éléments sur 174). En poids, cela correspond à 36 g sur un total de 290 g (12,4 %).

.....
145. Isolat 1078-02 : Charles VI, florette, émission indéterminée, 10 mai 1417-6 mai 1420; isolat 1085-01 : Charles VII, denier tournois, 1^{re} émission, Toulouse, 28 janvier 1436; isolat 1100-01 : Charles VII, deniers tournois, 1^{re} ou 3^e émission, Toulouse?, 28 janvier 1436-mai 1447; isolat 1100-04 : Charles VI, imitation coupée de florette?, à partir du 10 mai 1417.



◀ Fig. 83 : Partie inférieure du comblement du puits FS 1074 (US 1100) : on remarque la forte densité de restes fauniques (cliché : Jérôme Briand, Inrap).

Parmi les éléments prédominants les fragments de tôles (36). On dénombre également 8 ferrets, 6 épingles, 4 rivets ou clous, 3 annelets, 1 boucle et 4 indéterminés.

► Le puits FS 1056

Cette excavation présente un diamètre compris entre 1,35 et 1,45 m. Sa fouille a été stoppée à 2 m de profondeur à la cote NGF de 140,65 m. Elle est comblée par une succession de remblais limoneux ou de grave remaniée pour la couche la plus profonde. Le mobilier céramique est ici un peu plus abondant que dans la fosse FS 1074, mais il apparaît toujours aussi fragmenté. Seule une oule mise au jour dans la couche la plus profonde (US 1285) est quasi complète (fond manquant).

D'autres fosses ne s'intègrent pas dans cette typologie. La fosse FS 1170 de forme ovale (0,95 × 1,50 m), conservée sur une profondeur de 30 cm, est comblée par un remblai incluant très peu de mobilier. Les fosses FS 2110 et FS 2067 sont calées par la stratigraphie entre la destruction de l'UO 13 et la création d'une voie datée de l'époque moderne. Largement recoupées par des structures postérieures, elles ne livrent que très peu d'informations.

► Le four ST 1279

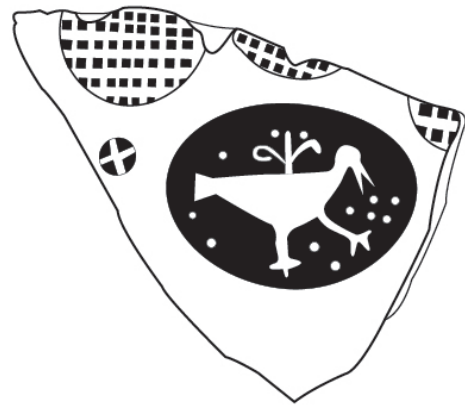
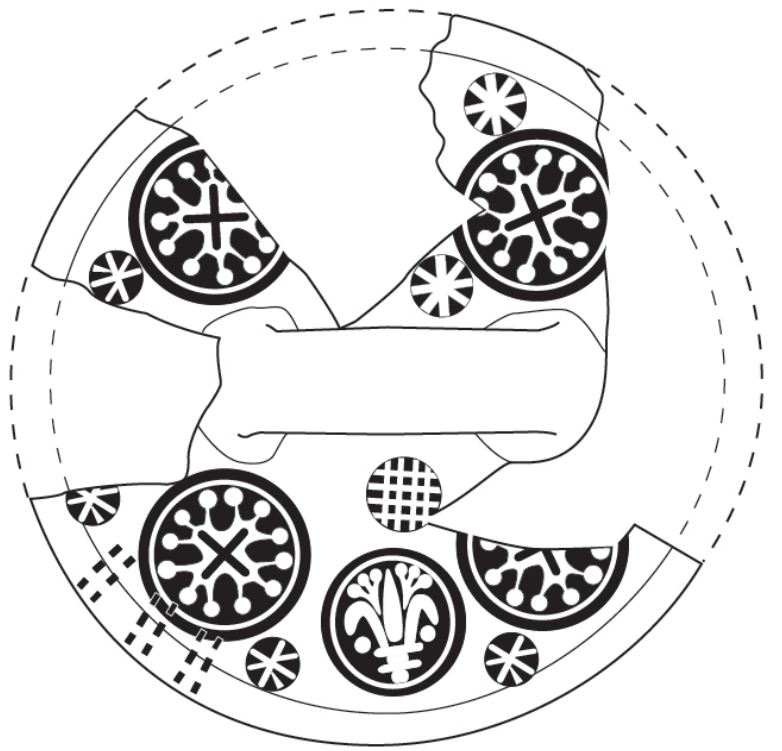
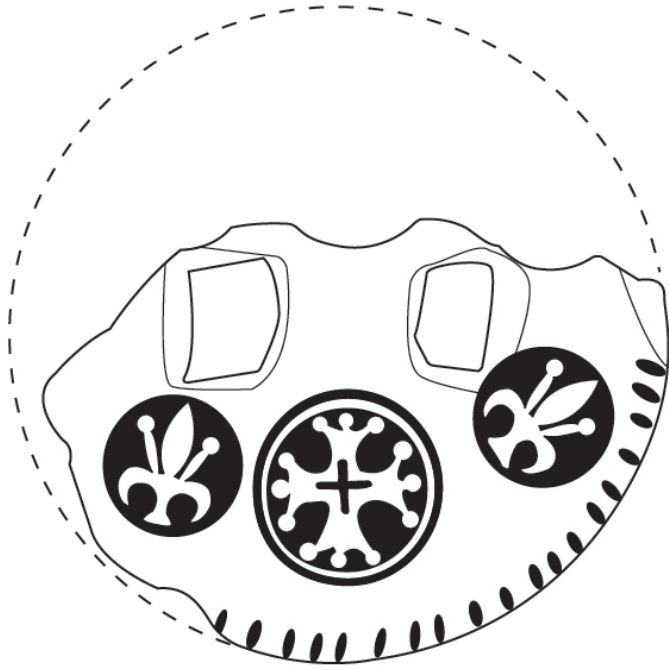
Seul le quart nord-est de cette structure excavée se trouvait dans l'emprise de la fouille (fig. 84). Il s'inscrit dans une fosse qui perfore le limon et entame la grave. Le fond en cuvette et les parois légèrement évasées sont enduits d'une couche d'argile. Elle se prolonge au-delà du niveau d'ouverture du creusement pour constituer la voûte de la chambre de chauffe. Le départ de la voûte est conservé, il présente une paroi épaisse d'une douzaine de centimètres au maximum; il n'est pas possible d'estimer sa hauteur initiale. La sole, de forme circulaire ou légèrement ovale, est élaborée à l'aide de fragments de briques, partiellement conservés, enfoncés dans l'argile tapissant le fond du creusement. Son diamètre maximal est compris entre 1,20 et 1,40 m. Le four est détruit lors de son abandon. Le fond du four est comblé sur 20 à 30 cm d'épaisseur par un mélange d'argiles crue et cuite. Ces matériaux proviennent selon toute logique

► Fig. 84 : Le four domestique ST 1279
(cliché : Jérôme Briand, Inrap).



de l'arasement de la partie supérieure du four. La structure est définitivement comblée par un remblai. Si aucun élément ne permet de préciser sa fonction, rien ne s'oppose à ce qu'il s'agisse d'un four « domestique » utilisé depuis une fosse de travail située hors emprise.

Il apparaît clairement que l'incendie qui a touché le bâti marque une nette rupture dans l'occupation du secteur : les structures d'habitat disparaissent totalement dans l'emprise de la fouille. Les voies qui continuent, au moins pour un temps, à être utilisées comme axes de circulation sont bordées d'espaces où la plupart des structures conservées sont des puits. Ils prennent probablement place au sein de parcelles dévolues à des jardins associés à des maisons éparses, comme le laisse entendre l'examen des sources documentaires. Ce bouleversement s'observe également à travers le prisme du mobilier archéologique, moins abondant et plus fragmenté, au vu des assemblages issus des remblais et du comblement des structures associées à cette réoccupation. Parfois la nature même de ces dépôts traduit cette modification du type d'occupation. La présence, dans le comblement du puits FS 1074, de parties de carcasses de chevaux, qui ne présentent aucune trace liée à une action d'abattage en vue de leur consommation, sous-tend un éloignement relatif de l'habitat. La présence d'un four, peut-être domestique, ne remet pas en cause cette impression générale.



Chapitre 3

Une fenêtre sur la culture matérielle des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles

La céramique médiévale

Rémi Carme

Introduction

La céramique médiévale recueillie sur le site provient de différents contextes, tels des ensembles clos (fosses, puits, fossés...), des niveaux de sol ou de démolition des bâtiments, ainsi que des remblais, etc. Ce sont les structures en creux qui ont livré les ensembles les plus significatifs. Les lots renferment très peu de mobilier médiéval résiduel, ce qui témoigne, en dehors des structures clairement modernes, d'une occupation circonscrite au bas Moyen Âge.

Le corpus étudié se compose de 22 617 fragments correspondant à un contingent minimal de 2 030 objets. Le nombre minimum d'individus (NMI) a été calculé à partir du nombre de bords, après remontage¹⁴⁶. Aucune pondération n'a été appliquée, hormis pour quelques objets représentés seulement par des éléments de panse, mais uniques à l'échelle du site (catégories et formes particulières).

Prise dans sa globalité, la céramique exhumée montre un état de conservation satisfaisant. Les traitements de surface (polissage, glaçure) sont peu altérés et les tranches des tessons faiblement émoussées. Quelques pièces présentent toutefois d'abondantes concrétions calcaires qui ont parfois gêné le remontage. L'essentiel de ce mobilier a été recueilli dans des ensembles clos ayant livré une quantité très variable de tessons : de quelques-uns à plusieurs centaines, et dans de rares cas plus d'un millier. De même, la fragmentation des objets est assez changeante : certaines fosses ont livré des vases entiers ou presque et d'autres des pots généralement incomplets et brisés en plusieurs dizaines de tessons. Cette conservation hétérogène résulte d'un mode d'enfouissement sans doute différent d'une fosse à l'autre.

Le choix des objets dessinés pour illustrer le propos s'est attaché à privilégier les éléments les plus complets tout en prenant soin de faire apparaître la diversité des formes rencontrées. L'identification de ces dernières s'est appuyée sur la typologie consultable en ligne sur le réseau Iceramm¹⁴⁷. Si elle n'est pas exhaustive, elle permet toutefois d'adopter un langage commun en faisant référence à des types désormais bien cernés pour Toulouse et sa périphérie. Ce répertoire des formes numérique s'accompagne d'une description de plusieurs groupes techniques propres à la ville¹⁴⁸.

Le développement qui suit comprend la description des différents groupes techniques qui composent le corpus, à laquelle succède une énumération des formes en fonction de leur attribution fonctionnelle. Cette présentation est assortie des éléments de comparaison piochés dans la documentation régionale qui permettent de proposer une datation.

◀ Fig. 109 : *Céramique oxydante sans revêtement : couvercles estampés (couvercle 1-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).*

146. Ce choix de comptage basé sur le seul nombre de bords s'explique notamment par l'existence de vases munis d'un fond rond. Cela exclut de fait cet élément de forme d'un décompte de NMI. Sur l'ensemble, près des trois quarts des formes comptabilisées ont pu être identifiés (74,8 %).

147. Information sur la céramique médiévale et moderne : <http://iceramm.univ-tours.fr/>.

Ce répertoire des formes a été établi par Jean Catalo pour l'ancienne région Midi-Pyrénées.

148. Ces pâtes toulousaines ont pour identifiant « tl » suivi d'un numéro d'ordre allant de 1 à n. À ce jour, quatorze groupes techniques ont été définis (date de consultation de la base : le 23/09/2023).

Une synthèse générale retrace les principales caractéristiques du lot tant d'un point de vue technique, morphologique que fonctionnel et se clôt sur une discussion chronologique.

Approche technologique

Une quinzaine de familles compose le corpus¹⁴⁹ (fig. 85). Elles se répartissent en six grands groupes techniques définis selon la qualité de la pâte, le mode de cuisson et le traitement de surface.

Les céramiques communes à pâte rouge

Les vases à post-cuisson oxydante sont largement majoritaires¹⁵⁰. À de rares exceptions près, ils sont tournés. Ils se divisent de manière inégale en deux catégories principales.

La poterie à glaçure plombifère représente à elle seule les deux tiers de la vaisselle identifiée sur le site¹⁵¹. Elle possède une pâte sableuse, dans laquelle les inclusions non plastiques sont abondantes, mais relativement fines.

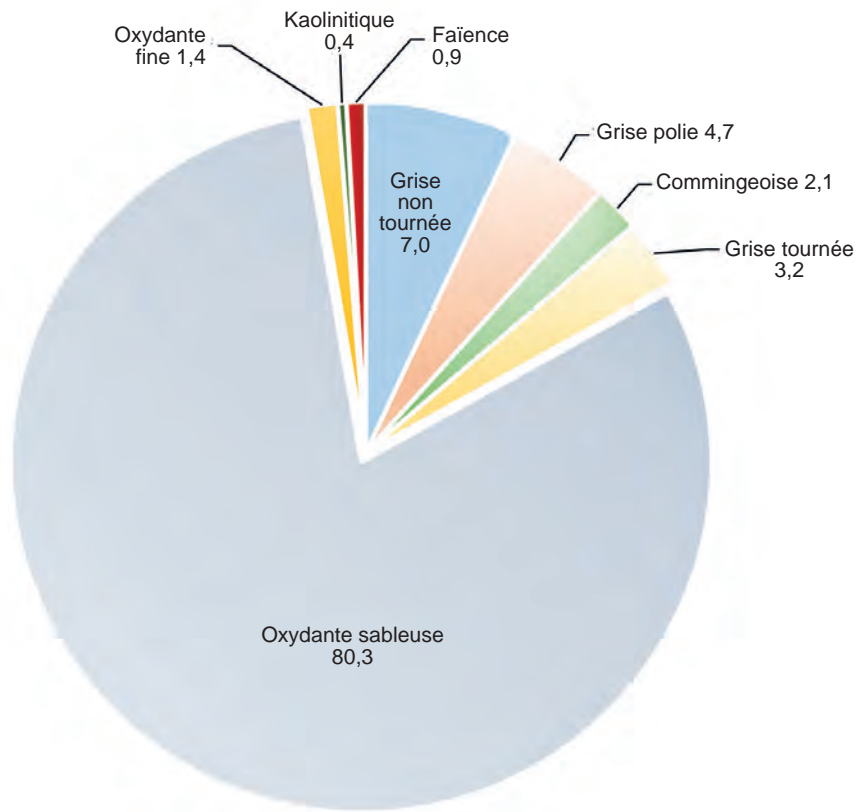
Elle s'accompagne de productions dépourvues de revêtement qui possèdent toutefois la même pâte sableuse. Selon toute vraisemblance, une part des tessons attribués à cette dernière famille appartient à la précédente car les poteries glaçurées ne le sont jamais sur leur totalité. Dans tous les comptages, ces deux familles ont donc été regroupées.

Ce premier groupe de poteries communes à pâte rouge inclut quelques céramiques dont la texture est un peu plus fine, tendre et légèrement savonneuse. Elle est micacée et le dégraissant est quasiment invisible à l'œil nu. Marginale mais bien présente, cette production représente moins de 1 % de l'ensemble.

Les céramiques communes à pâte grise

Toutes catégories confondues, les poteries cuites en mode réducteur représentent moins de 20 % du lot¹⁵². Majoritairement modelées ou façonnées à la tournette, elles se répartissent de manière inégale en cinq sous-groupes :

- la première catégorie est une poterie dépourvue de traitement de surface¹⁵³. La pâte comporte une frange sableuse abondante mais relativement fine et calibrée. Les vases ont été façonnés à la tournette ;
- la seconde correspond à la céramique dite « grise polie » qui présente la même facture que la précédente, mais qui s'en distingue par la présence de bandes de polissage¹⁵⁴ ;
- la troisième renferme des pots dont la pâte, truffée de très fines inclusions sombres, est de couleur gris ciment. Ces caractéristiques sont propres à une vaisselle produite dans le Comminges, d'où son appellation de céramique « commingeoise »¹⁵⁵ ;



▲ Fig. 85 : Répartition des principales familles (NMI) (Rémi Carme, Hadès).

149. Afin de faciliter la lecture de ce graphique, un certain nombre de familles ont été regroupées. Par exemple, la catégorie « faïence » englobe en réalité trois familles différentes.

150. En nombre de restes, comme un nombre minimum d'individus, ils représentent 80,3 % du corpus.

151. Iceramm, t104 et t105. Ces deux groupes techniques ne forment en réalité qu'une seule et même famille, car la distinction entre les deux repose exclusivement sur l'emplacement de la glaçure, interne pour t104 et externe pour t105.

152. 17 % du NMI et 19,2 % du NR.

153. Iceramm, t101.

154. Iceramm, t102.

155. Actuellement compris dans la partie sud de la Haute-Garonne, le Comminges historique s'étend également sur les départements voisins de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées. Cette entité territoriale, dont la colonne vertébrale est la haute vallée de la Garonne, est héritée de l'antique *civitas Convenarum* (cité des Convènes), devenue par la suite évêché de Comminges, et qui a également été le berceau du comté de Comminges.

- la quatrième, ici dénommée céramique « grise grenue », est une vaisselle dont la pâte comporte de nombreuses inclusions blanches de granulométrie importante qui confèrent à la surface un aspect rugueux et bosselé¹⁵⁶. Elle constitue un groupe très minoritaire¹⁵⁷;
- la dernière catégorie correspond à une céramique grise tournée à pâte semi-fine. Peu abondante, elle se rencontre dans les ensembles les plus tardifs (de la seconde moitié du XV^e siècle).

Les céramiques fines

S'ils forment un ensemble assez hétérogène, les vases de cette catégorie présentent certains traits communs qui les désignent comme des récipients de service : ils utilisent une argile très fine de type calcaire qui est généralement bien cuite, rosée et grise à cœur ; leur face externe est recouverte d'une glaçure verte, épaisse et couvrante. Dans certains cas, celle-ci arbore des reflets métallésents. Certaines formes inconnues du répertoire toulousain confortent sans doute l'hypothèse de productions extrarégionales.

Les céramiques à décor de barbotine

Un certain nombre de vases sont décorés de bandes de barbotine blanche disposées sous la glaçure. La couleur de celle-ci varie du vert foncé au marron et elle prend une teinte jaune sur la barbotine¹⁵⁸. Cette décoration se retrouve sur l'extérieur de quelques récipients à liquide, tels des cruches ou des pichets. Les motifs sont parfois délimités par des incisions profondes qui confèrent au décor un aspect cloisonné.

Deux principaux types de pâte ont été identifiés. Ils indiquent sans doute des provenances différentes :

- La première est une pâte calcaire, fine et onctueuse, de couleur orangée. Cette facture n'est pas sans rappeler des récipients produits dans la moyenne vallée de la Garonne (Agenais). Les décors cloisonnés se rencontrent exclusivement sur ces vases. Ils sont parfois accompagnés de pastilles portant des motifs imprimés.
- La seconde regroupe des vases à pâte rouge sableuse de type toulousain qui constituent sans doute des imitations locales. Les décors, moins élaborés, se résument à des simples bandes ou points de barbotine.

Les céramiques à pâte blanche

Même si ce groupe est seulement composé de quelques individus, il constitue une catégorie à part entière. Les vases possèdent une pâte blanche de type kaolinique et ils sont recouverts sur l'extérieur d'une glaçure verte mouchetée. Ces productions sont habituellement attribuées à l'aire bordelaise (type Sadirac) ou à la Saintonge (Fabre-Dupont Maleret 1995, catégorie 7, p. 214-218).

Les céramiques émaillées

À ces différentes catégories s'adjoignent quelques menus fragments de faïences. Celles-ci se définissent par l'emploi d'une glaçure stannifère (ou émail), opaque et généralement blanche, qui les distingue des poteries communes dont le revêtement vitrifié est de nature plombifère. En outre, elles portent des décors polychromes réalisés à base d'oxydes métalliques. Les différents groupes identifiés témoignent ici aussi de provenances diverses¹⁵⁹ :

.....

156. Iceramm, t14.

157. 0,2 % du NR comme du NMI.

158. La barbotine est une terre argileuse diluée dans de l'eau jusqu'à l'état de suspension colloïdale, utilisée soit pour l'engobage des pièces, soit pour la fixation des éléments rapportés (anses, becs), soit pour la réalisation de décors peints ou en relief.

159. Nos plus vifs remerciements vont à G. Guionova (LA3M) sans laquelle l'identification de ces fragments aurait été plus délicate.

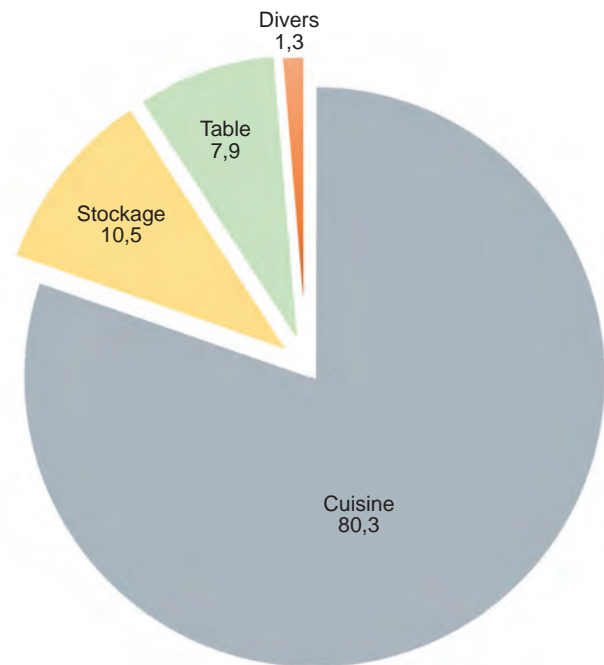
On trouve tout d'abord les faïences à décor vert et brun. Leur facture montre une certaine variété, mais la pâte, de type calcaire, est généralement beige ou rosée. Ces objets sont principalement issus d'officines espagnoles (de Catalogne en particulier), même si l'un d'eux peut avoir une origine provençale. Un fragment à pâte blanche, très épurée, évoque quant à lui les faïences saintongeaises.

D'autres tessons émaillés et décorés en vert et brun possèdent une pâte sableuse très proche de celle des poteries communes toulousaines. En l'absence d'analyse de pâte, leur provenance demeure incertaine mais une origine locale est hautement probable. Il s'agit exclusivement de formes fermées (probablement des pichets) dont la face interne est parfois recouverte d'une glaçure plombifère.

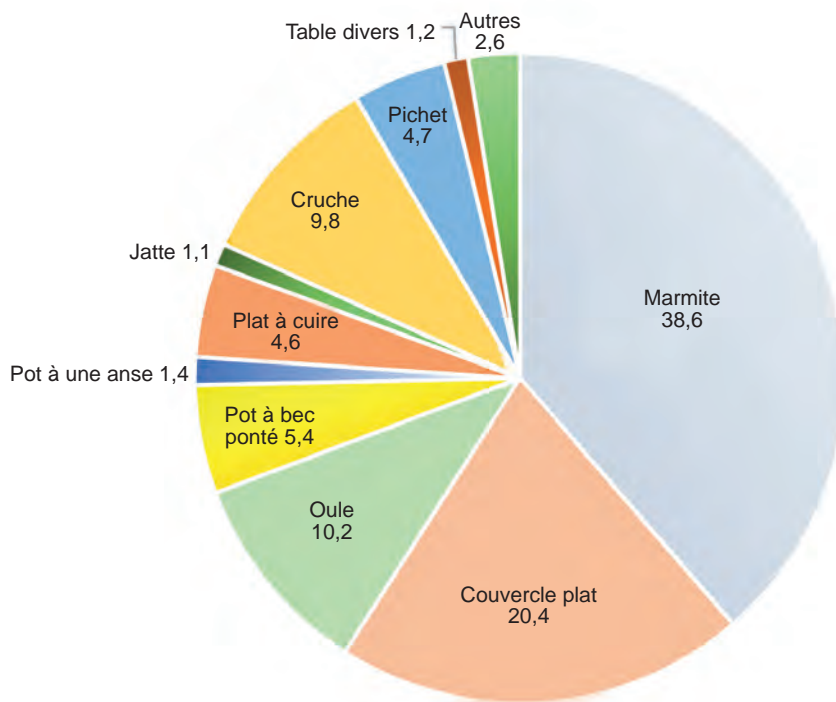
Enfin, de rares poteries émaillées très fragmentaires sont décorées au bleu de cobalt, parfois rehaussé de lustre métallique¹⁶⁰. Il s'agit de productions espagnoles provenant des régions de Paterna et de Malaga.

Approche morphologique et fonctionnelle

La gamme des ustensiles identifiés sur le site est très largement dominée par les vases à usage culinaire (fig. 86 et 87). En second lieu, on rencontre les récipients dévolus à la conservation et au transport, des liquides principalement. La vaisselle de table et de service occupe la troisième place. Quelques formes regroupées sous l'appellation « Divers » complètent la panoplie. Ces objets illustrent des activités domestiques relativement marginales telles que l'éclairage, l'hydraulique, l'hygiène, ou encore la musique (fig. 88).



▲ Fig. 86 : Les fonctions de la vaisselle céramique (NMI) (Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 87 : Répartition par formes (NMI) (Rémi Carme, Hadès).

.....
160. Le décor au lustre est obtenu lors d'une seconde cuisson, réductrice et à basse température, par réduction des oxydes de cuivre et d'argent déposés au pinceau sur la couche d'émail sous-jacente.



▲ Fig. 88 : Typologie des principales formes découvertes sur le site (DAO : Rémi Carme, Hadès).

La vaisselle culinaire

Les pots sans anse

La forme la plus élémentaire est le pot sans anse (localement appelé « oule »). Ces vases présentent des profils variés, selon qu'ils sont en pâte grise ou en céramique rouge glaçurée.

Plusieurs modèles ont ainsi été reconnus au sein de ces deux grandes catégories.

► Les pots sans anse en pâte grise

Le premier correspond aux vases à simple bord éversé, panse surbaissée et fond lenticulaire¹⁶¹ (fig. 89). Le bas de l'épaule est fréquemment marqué d'un sillon horizontal lui-même scandé d'une ligne de digitations le plus souvent réalisées à l'angle. L'un d'eux présente en outre une marque sur l'épaule composée de deux petites entailles encadrant une incision verticale plus allongée (fig. 89, n° 1). Certains exemplaires de grand gabarit et dépourvus de traces de chauffe ont pu servir pour le stockage (fig. 89, n° 7).

Ces pots à décor digité se comptent en nombre dans les contextes toulousains de la fin du Moyen Âge (Collectif 1990, p. 164, n° 195; Arramond 1996, pl. 6; Bacrabère 1997, p. 63 et fig. 6b; Catalo 2000, vol. 1, pl. 2, n°s 3-4), et ils semblent plus particulièrement représentatifs de la seconde moitié du XIV^e siècle (Catalo 2010b, p. 185 et fig. 8, n° 7). Sur le site de l'École d'économie, ce décor onglé apparaît dans le dernier tiers du XIV^e siècle pour s'imposer jusqu'à la fin du XV^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 612).

Le second type se caractérise par un long bord éversé qui forme avec la panse un angle marqué¹⁶² (fig. 90, n°s 1 à 8). La panse, généralement globulaire, est parfois marquée d'une carène (fig. 90, n°s 3 et 4). Le fond est toujours lenticulaire. L'épaule de certains exemplaires porte des incisions punctiformes et verticales disposées en alternance (fig. 90, n°s 1 et 4). Ces vases à la morphologie si particulière ont été produits en Comminges, où on les retrouve fréquemment, dans des contextes datés du XIII^e au XV^e siècle (Collectif 1990, p. 162, n°s 185, 187-189) et peut-être même jusqu'au milieu du XVI^e siècle (Costes 1995). Leur diffusion s'est opérée jusqu'à Toulouse où l'on en rencontre régulièrement (Collectif 1990, p. 162, n° 186). L'épaule de ces vases porte souvent des incisions verticales ou circulaires (Arramond 1992, vol. 2, pl. 94 et 95; Carme 2012a, fig. 222; Ollivier 2016, fig. 27, n° 4) dont on ignore la fonction précise.

Le dernier type, le seul reconnu en pâte grise grenue, est assez proche du précédent (fig. 90, n° 9). Toutefois, l'inclinaison du bord vers l'extérieur est encore plus marquée et un léger ressaut marque la base de l'encolure.

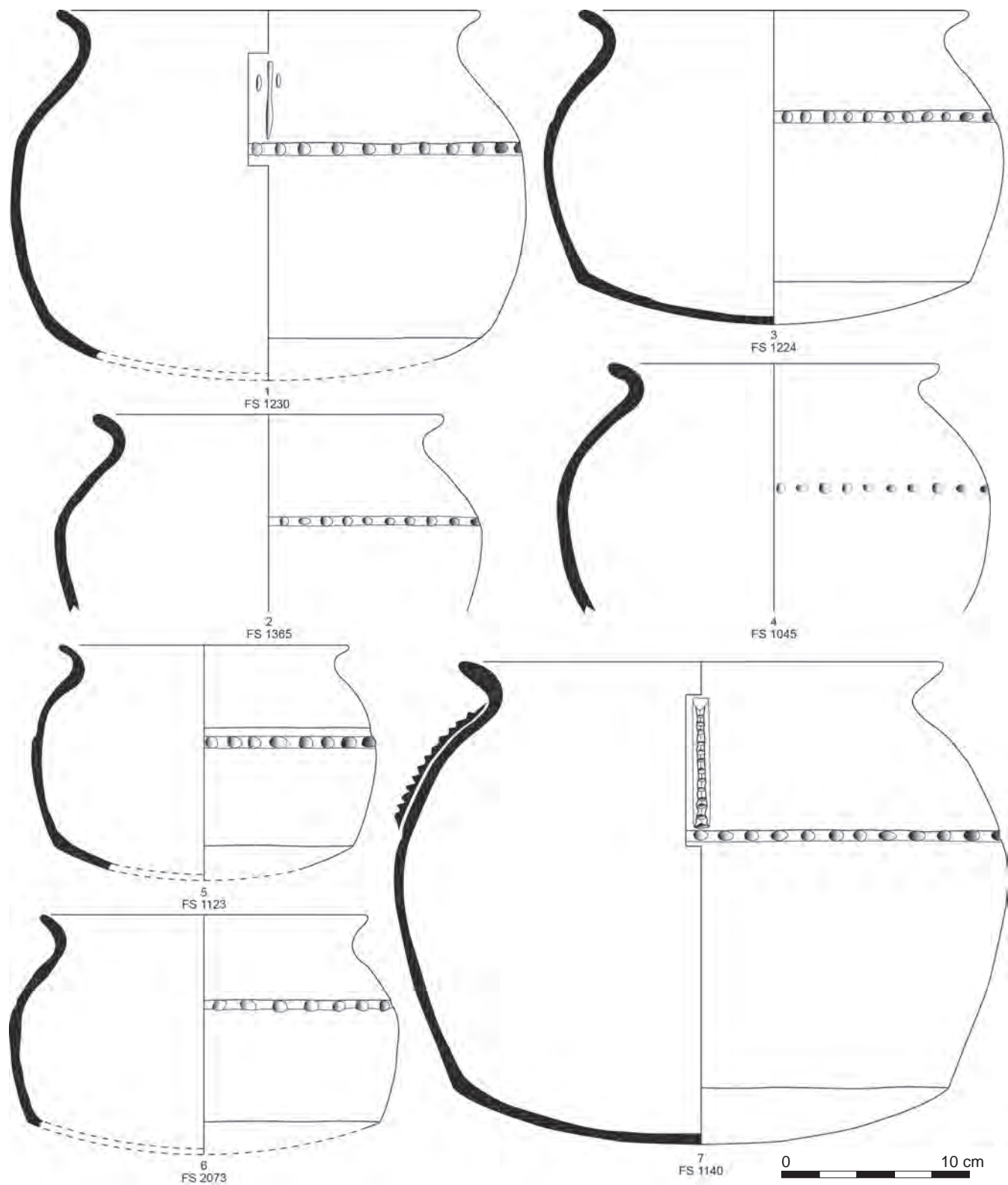
► Les pots sans anse en pâte rouge glaçurée

Dans tous les cas, l'intérieur du bord et du fond des récipients est recouvert de glaçure afin d'en limiter la porosité.

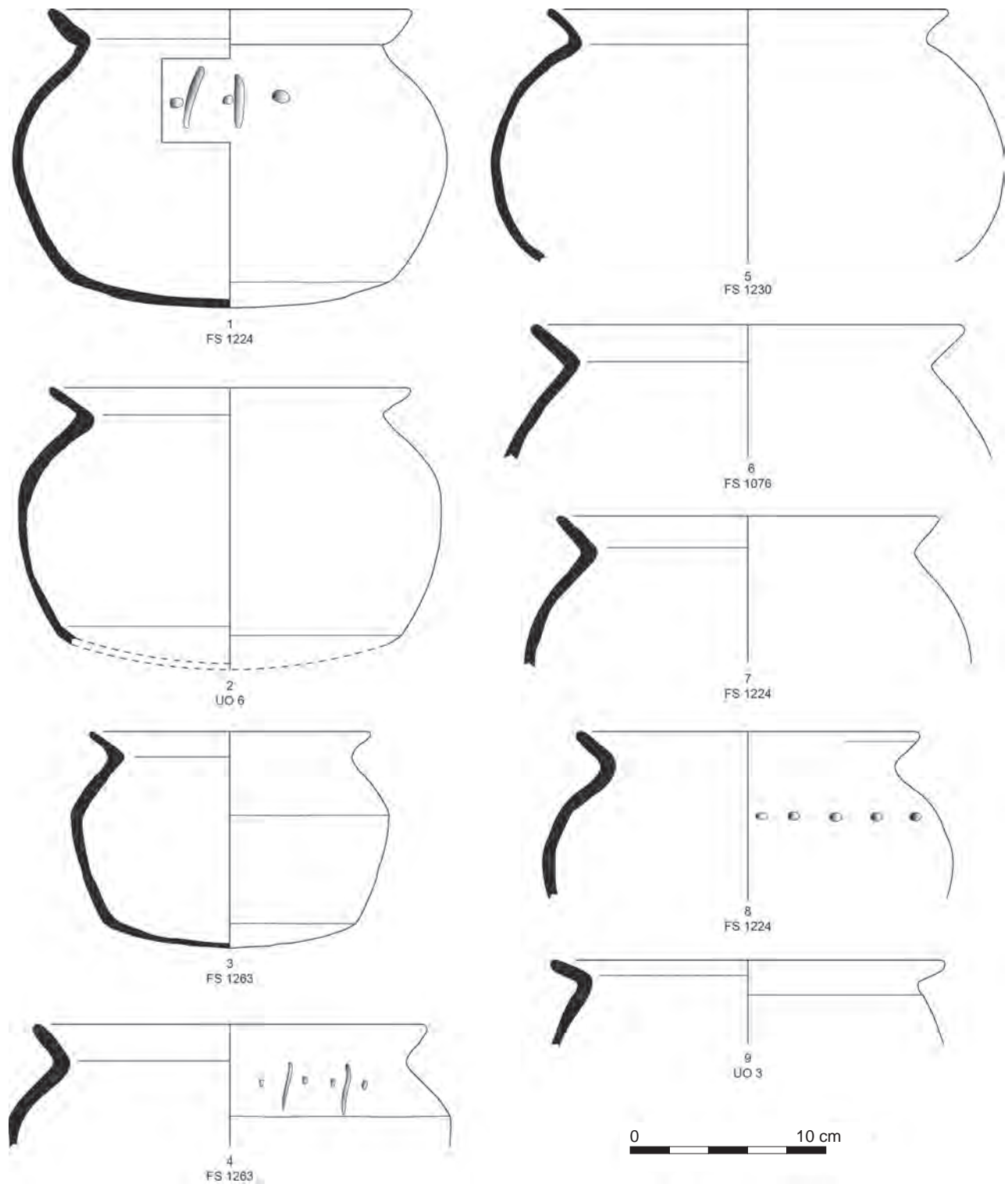
- Un premier modèle adopte une morphologie semblable à celle des pots en pâte grise : fond lenticulaire, panse surbaissée, simple bord éversé (fig. 91, n°s 1 à 3). Certains individus présentent d'ailleurs le même décor de digitations sur le bas de l'épaule (fig. 91, n° 1). Ces vases se rencontrent en Toulousain dans des contextes attribués à la seconde moitié du XIV^e siècle (Améglio 1998b, fig. 16) et aux premières décennies du siècle suivant (Catalo 2010b, p. 192 et fig. 21, n° 1).

.....
161. Iceramm, oule 2.

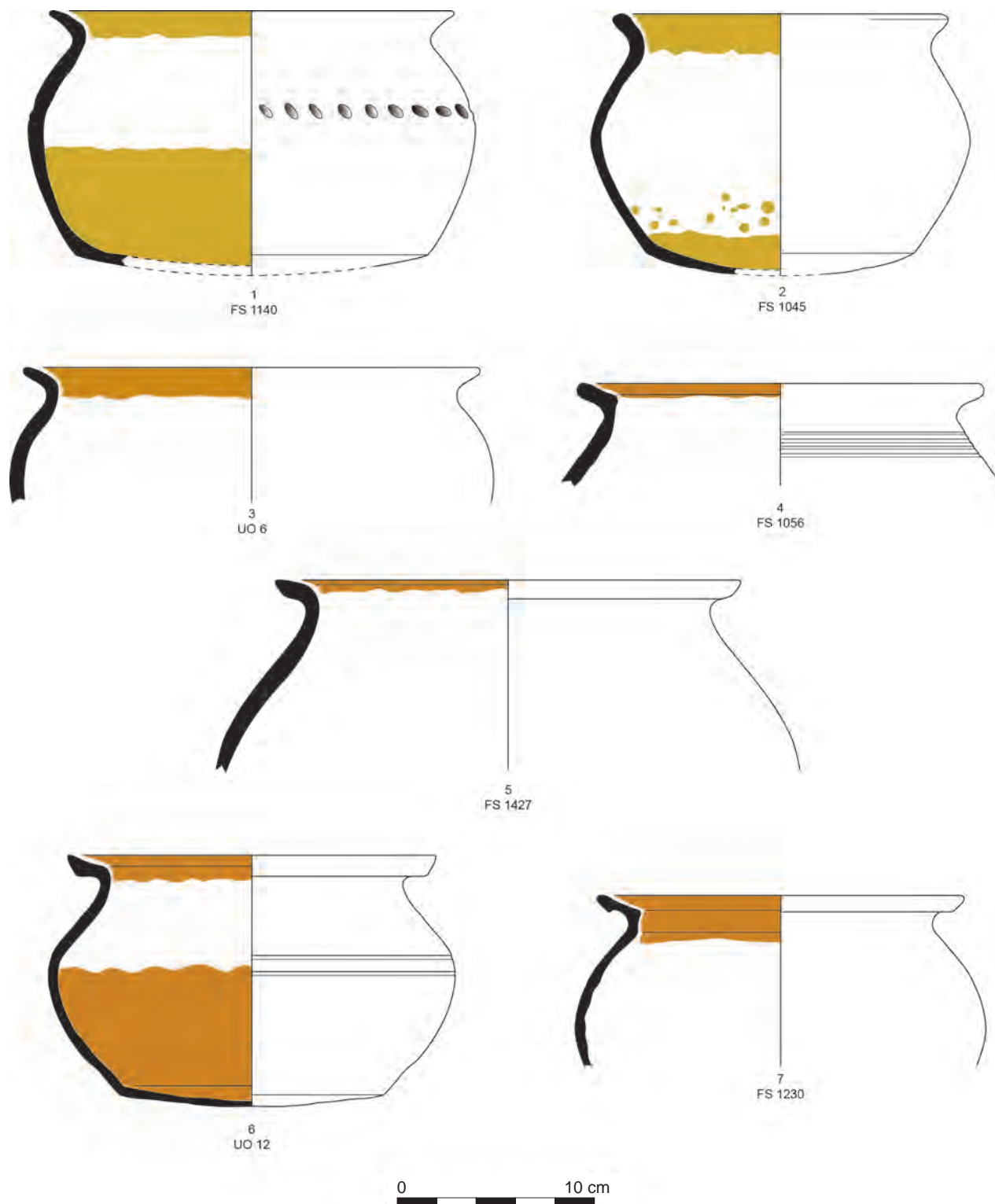
162. Iceramm, oule 3-2.



▲ Fig. 89 : Céramique grise non tournée : pots sans anse (oule 2) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 90 : Céramique grise commingeoise et grenue : pots sans anse (oule 3-2) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 91 : Céramique glaçurée : pots sans anse (oule 3-4) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

- La morphologie générale du second type ne diffère pas fondamentalement du précédent¹⁶³. La principale différence réside dans le profil du bord, qui forme un angle plus marqué avec la panse et dont la face supérieure est creusée d'une gorge pour la pose d'un couvercle. La lèvre forme parfois un bandeau lisse sur l'extérieur (fig. 91, n^{os} 5 à 7). Des sillons horizontaux marquent la panse de certains individus (fig. 91, n^{os} 4 et 6). Des vases de profil comparable sont répertoriés en Toulousain (Carme 2012a, fig. 221; Ollivier 2016, fig. 27, n^o 5) et dans le Tarn (Pousthomis 1983, pl. II), dans des contextes datés entre la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle et la première moitié du siècle suivant.
- Le dernier modèle de pot glaçuré possède une panse globulaire et un fond rond¹⁶⁴. La liaison entre le bord et la panse est marquée sur l'intérieur d'un net ressaut. Le bord est déjeté et sa face externe forme un bandeau, parfois creusé d'une gorge (fig. 92, n^{os} 1 à 3), mais plus fréquemment mouluré (fig. 92, n^{os} 4 à 6). Ce lot compte d'autres modèles plus atypiques, mais l'intérieur du bord est toujours marqué d'un ressaut prononcé (fig. 92, n^{os} 7 et 8).

Ces vases au profil assez caractéristique se rencontrent en nombre à Toulouse où ils constituent un marqueur indéniable de la seconde moitié du ^{xv}^e siècle et sans doute d'une partie du ^{xvi}^e siècle (Arramond 1992, vol. 2, pl. 94; Arramond 1995, pl. 12 et 13; Arramond 1997, vol. 2, fig. 30; Carme 2012a, p. 146 et fig. 225; Ollivier 2016, fig. 30, n^o 1). Au Muséum, ils sont peu représentés et figurent dans les ensembles les plus tardifs, sans conteste attribuables au ^{xv}^e siècle¹⁶⁵.

Les marmites

La marmite est la forme la plus fréquente, toutes catégories d'usage confondues¹⁶⁶. Ce vase est équipé de deux anses rubanées verticales diamétralement opposées qui relient presque toujours l'épaule au plus grand diamètre de la panse. Sous cette apparente homogénéité, cette série présente une certaine diversité, qui tient surtout au profil du bord ou du fond. Il est ainsi possible de distinguer deux types principaux.

▮ Les marmites à bord éversé

Le premier type, qui se définit par l'absence de col, prolonge manifestement les modèles antérieurs en pâte grise polie qui se développent à Toulouse dans la seconde moitié du ^{xiii}^e siècle¹⁶⁷. Ces marmites possèdent un bord éversé sans rupture marquée avec la panse (fig. 93 et 94). Pour autant, le profil du bord est variable et assez peu standardisé. Le fond de ces récipients peut être lenticulaire (fig. 93) ou, plus souvent, rond (fig. 94). Dans ce dernier cas, le bord est davantage dégagé, mais ces vases ne possèdent pas de col à proprement parler. Les marmites glaçurées dépourvues de col ne sont pas rares à Toulouse où on les rencontre dès le milieu ou la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Collectif 1990, p. 167, n^o 208; Carme 2012a, fig. 219; Catalo 2010b, fig. 21; Catalo 2013, fig. 114).

▮ Les marmites à col

Le second modèle, de loin le plus fréquent, se caractérise par un col marqué et un bord anguleux¹⁶⁸. Il se divise en deux sous-types, selon le profil du fond. Quelques exemplaires présentent une base lenticulaire¹⁶⁹ (fig. 95 et 96) qui tend parfois à s'aplanir, notamment sur les individus de petite taille (fig. 95, n^{os} 4 à 8). Pour ces derniers, l'attache inférieure des anses se fait sur le bas de la panse (fig. 96, n^{os} 5 et 6). De fines rainures horizontales scandent parfois l'épaule des vases (fig. 95, n^{os} 2 et 6; fig. 96, n^{os} 5). Ici aussi, le profil du bord peut varier, mais il est généralement quadrangulaire.

.....

163. Iceramm, oule 3-4.

164. Iceramm, oule 3-3.

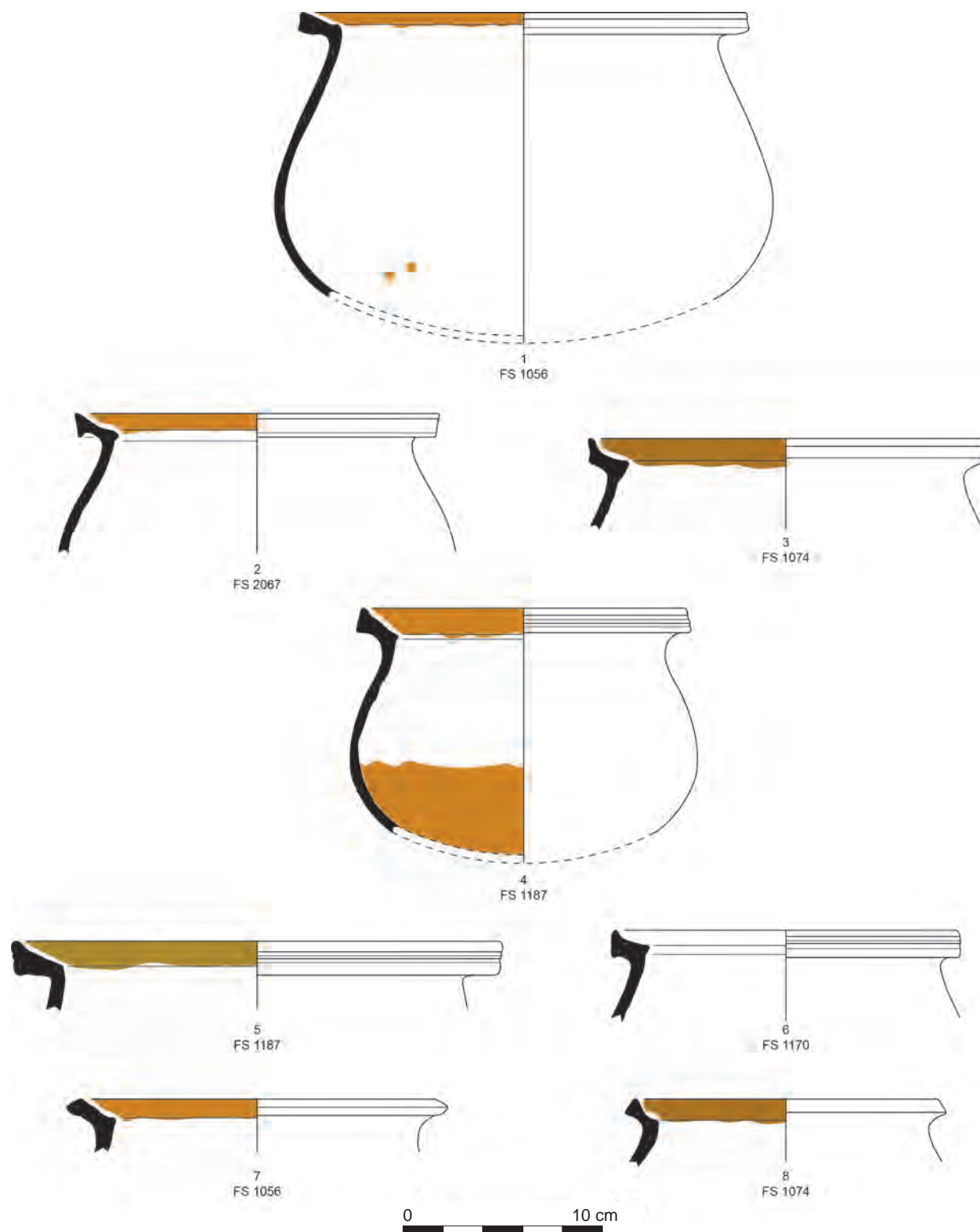
165. FS 1056, FS 1074, FS 1170, FS 1187, FS 1278, FS 1307, ST 2046.

166. Les marmites représentent plus du tiers des formes identifiées (36,7 % du NR et 38,6 % du NMI).

167. Iceramm, marmite 1-1.

168. Iceramm, marmite 2.

169. Iceramm, marmite 2-1.



▲ Fig. 92 : Céramique glaçurée : pots sans anse à bord mouluré (oule 3-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



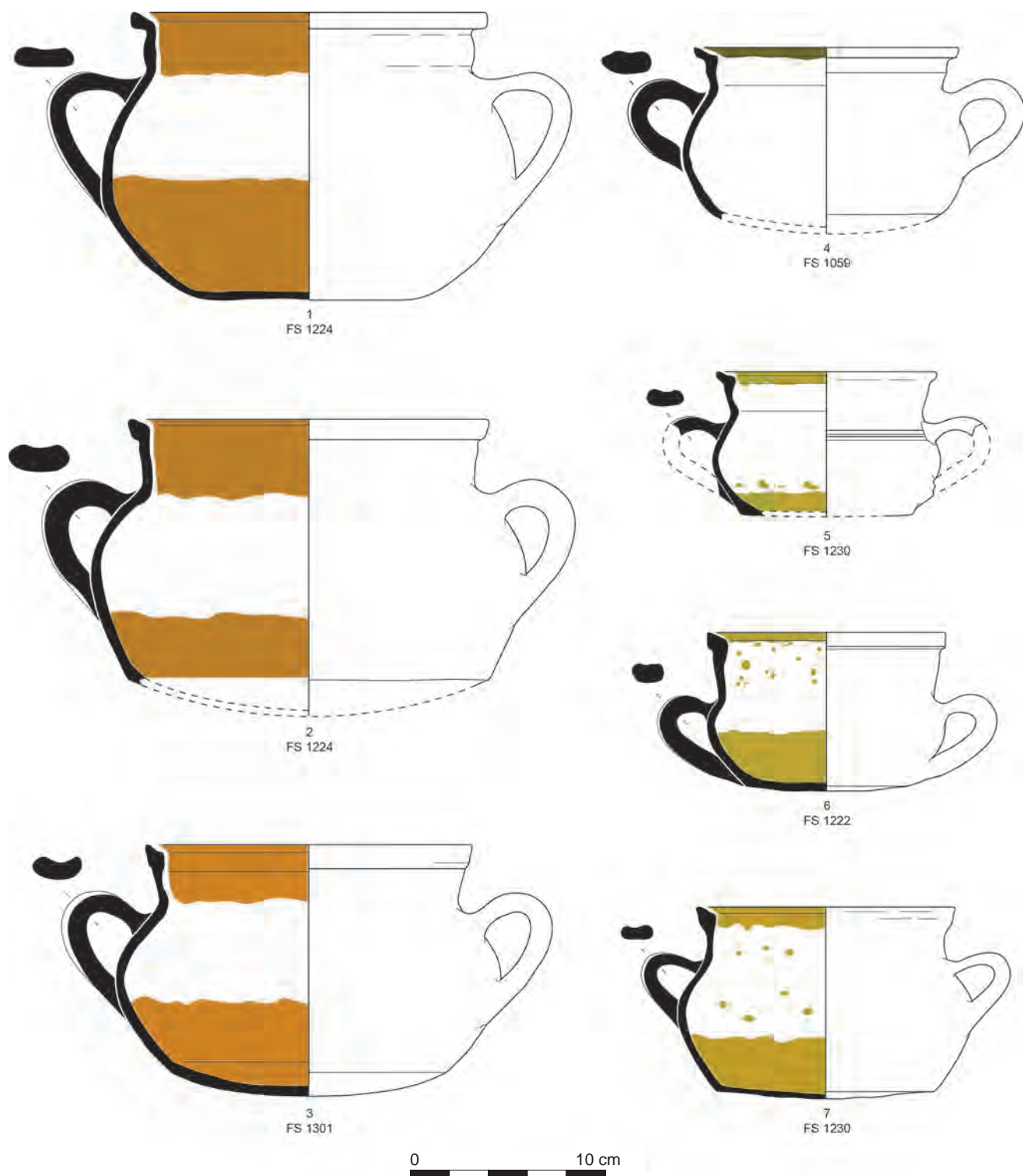
▲ Fig. 93 : Céramique glaçurée : marmites à bord éversé et fond lenticulaire (marmite 1-1) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 94 : Céramique glaçurée : marmites à bord éversé et fond rond (marmite 1-1) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 95 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond lenticulaire (marmite 2-1) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 96 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond lenticulaire (marmite 2-1) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

La majorité des marmites à col possède toutefois un fond rond, sans rupture avec la panse¹⁷⁰ (fig. 97 à 104). L'encolure, toujours bien marquée, est le plus souvent verticale, mais elle peut aussi être divergente (fig. 98) ou plus exceptionnellement rentrante (fig. 104, n^{os} 2). Des rares exemplaires sont munis d'un court col renflé (fig. 104, n^{os} 1, 4 et 5). Dans tous les cas, le col est surmonté d'un bord quadrangulaire (fig. 97) ou plus franchement triangulaire (fig. 98 à 101), qui forme un bandeau sur l'extérieur.

Sur l'intérieur, le col ainsi que le fond des récipients sont systématiquement recouverts de glaçure. Par ailleurs, la face supérieure du bord est toujours creusée d'une gorge pour recevoir un couvercle. La plupart de ces marmites ne présentent aucun ornement, mais la panse de certains individus de grande taille peut être ornée de pastilles digitées (fig. 101, n^{os} 1 et 2) ou de cordons rapportés et moletés (fig. 102), incisés (fig. 103, n^{os} 2 et 3) ou digités (fig. 103, n^o 1 et fig. 104, n^o 2). De fins sillons horizontaux marquent parfois le haut de l'épaule (fig. 104, n^{os} 8 et 9).

Les marmites à col sont extrêmement courantes sur les sites toulousains de la fin du Moyen Âge (Améglio 1998b, fig. 9 et 17; Collectif 1990, p. 167-168, n^{os} 209 à 212; Arramond 1992, vol. 2, pl. 91 à 93; Arramond 1996, pl. 18; Arramond 1997, vol. 2, fig. 30-31; Carme 2012a, fig. 220-221; Catalo 2000, vol. 1, pl. 3, n^{os} 4 et 5; Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 578 à 581; Cazes dir. 1989, pl. 11; Gary 2018, pl. 11 et 12, etc.). D'après certains auteurs, elles apparaîtraient dans le dernier tiers du ^{xiv}^e siècle (Catalo 2013, p. 127) et se généraliseraient au cours du siècle suivant (Catalo *et al.* 2012, p. 188).

Quelques marmites munies d'anses implantées sur le col sont également recensées¹⁷¹ (fig. 105, n^{os} 1 et 2). Ce type, peu fréquent sur le site comme sur l'ensemble des gisements toulousains, figure dans de rares contextes datés de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Collectif 1990, p. 167, n^o 207; Catalo 2010b, fig. 11, n^o 5). Sur le site de l'École d'économie, leur apparition est attribuée au premier tiers du ^{xv}^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 552).

Enfin, les types les plus tardifs montrent une certaine variété. Quelques-uns présentent un bord triangulaire très étiré vers l'extérieur (fig. 105, n^{os} 3 à 5). Dans ce cas, la glaçure se fait plus rare et elle est cantonnée à la face supérieure du bord. D'autres modèles possèdent un court col divergent, un bord épaissi et une gorge interne marquée. L'attache des anses, désormais rondes, se fait sur la lèvre (fig. 105, n^{os} 6 et 7).

Ces deux types, peu répandus sur le site, figurent dans les contextes assurément attribuables au ^{xv}^e siècle¹⁷². Plus largement, on les rencontre dans des niveaux toulousains datés entre le milieu du ^{xv}^e et le milieu du siècle suivant (Arramond 1997, vol. 2, fig. 32; Catalo 1989, p. 145-146; Catalo 2016b, fig. 274 et 279; Carme 2012a, fig. 225 et Ollivier 2016, fig. 30, n^o 2).

Un dernier modèle, anecdotique, est illustré par la seule marmite à col et pâte grise identifiée sur le site (fig. 105, n^o 8). Cet exemplaire atypique n'a trouvé aucun élément de comparaison dans la documentation disponible. Par conséquent, sa datation reste indéterminée.

Les pots à bec ponté

Le pot à bec ponté (localement appelé « pégau ») présente un profil toujours surbaissé et un fond plat¹⁷³ (fig. 106, n^{os} 1 à 3). Le bord est court, éversé et possède une lèvre aplatie. Par ailleurs, si leur polyvalence est probablement de mise, la présence de traces noircies sur la plupart de ces vases indique un usage essentiellement culinaire. La présence de glaçure sur l'intérieur confirme cette utilisation.

170. Iceramm, marmite 2-3.

171. Iceramm, marmite 2-2.

172. FS 1056, FS 1074, ST 1146, FS 1278, ST 1279, FS 1305, FS 2024.

173. Iceramm, pégau 5.



▲ Fig. 97 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 98 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



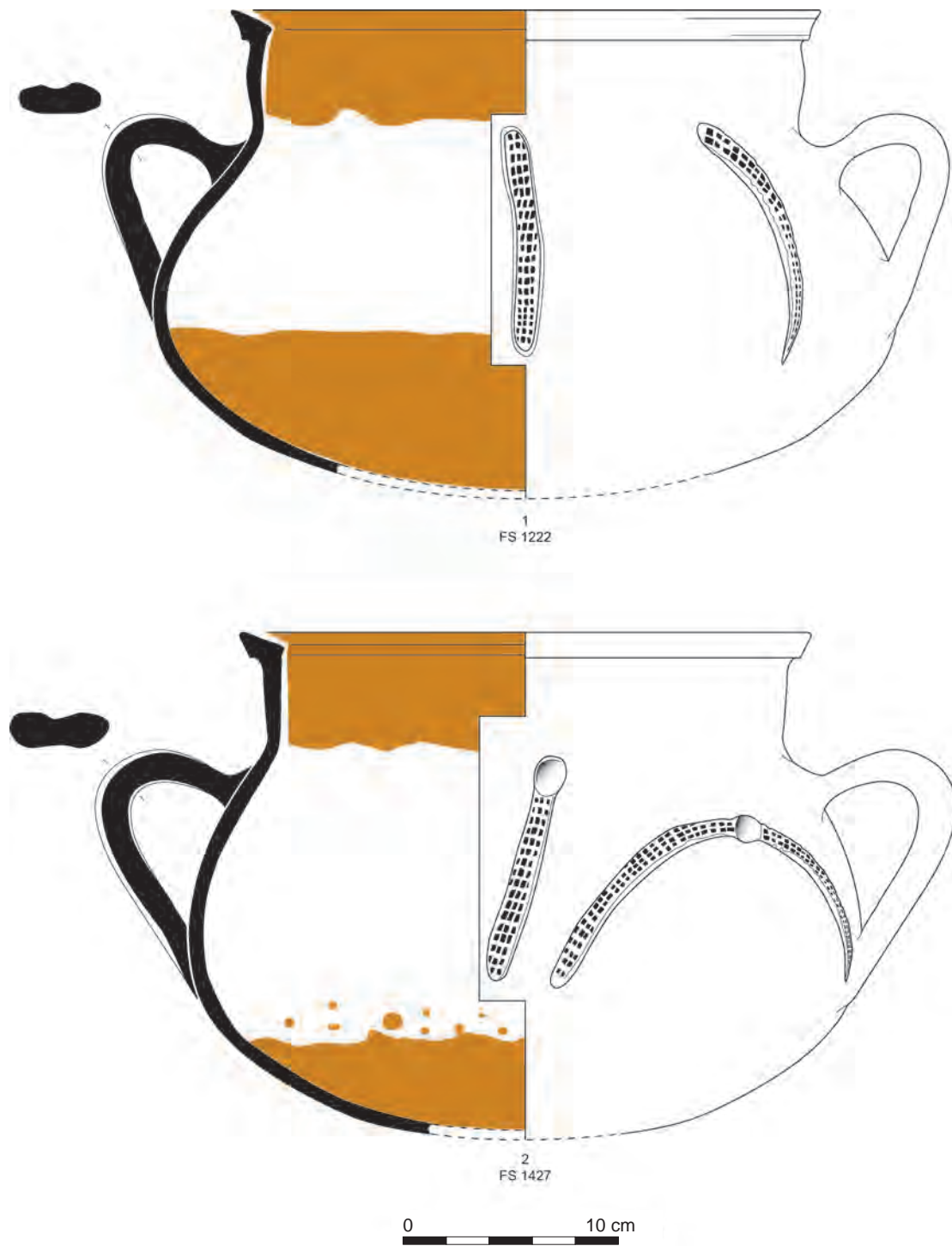
▲ Fig. 99 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 100 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 101 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 102 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 103 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 104 : Céramique glaçurée : marmites à col et fond rond (marmite 2-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 105 : Céramique glaçurée : marmites diverses (marmite 2-2) et types tardifs (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Cette forme, qui puise ses racines dans le Moyen Âge central, est très fréquente dans les ensembles régionaux des ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles (Collectif 1990, p. XX, n^{os} 241-243; Améglio 1998b, fig. 5; Arramond 1996, pl. 20; Catalo 2010a, fig. 30; Catalo 2010b, fig. 22, n^o 1; Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 576). Sur le site de l'École d'économie, elle est considérée comme une nouveauté du début du ^{xv}^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 552).

Les jattes

La morphologie de ces récipients de forme ouverte s'inspire visiblement de celle du pégau¹⁷⁴. Mais contrairement à ce dernier, ils sont munis d'un bec à pont coupé, sont dépourvus d'anse et reposent sur une base lenticulaire. Leur bord, simplement éversé, se termine par une lèvre plate (fig. 106, n^o 5) ou arrondie (fig. 106, n^o 6). La présence de glaçure sur l'intérieur montre que ces récipients avaient une fonction culinaire, mais l'absence de traces de chauffe indique qu'ils étaient plutôt utilisés pour la préparation (et peut-être aussi pour le service) des aliments.

Cette forme typiquement toulousaine demeure assez rare, sur le site même comme dans l'ensemble de la documentation. Sur le site « métro Carmes », à Toulouse, elle semble faire son apparition dans le courant du ^{xv}^e siècle (Catalo 2010b, p. 193 et fig. 24).

Les pots à une anse

D'une contenance généralement assez réduite, ces vases possèdent un simple bord éversé qui est généralement creusé d'une légère gorge interne¹⁷⁵ (fig. 106, n^{os} 7 à 11). Les exemplaires les mieux conservés sont munis d'une anse plate ou ovale à laquelle est opposé un petit bec pincé (fig. 106, n^o 9). Tous ces récipients présentent des traces de suie indiquant un vraisemblable usage culinaire dont il demeure toutefois difficile de déterminer la nature exacte compte tenu de leurs dimensions. Le plus petit exemplaire se différencie des précédents par la présence d'un petit pied (fig. 106, n^o 12).

Cette forme est assez peu fréquente à Toulouse. Sur le site de l'École d'économie, un exemplaire de petit module, très proche de ceux du Muséum, a été découvert dans un contexte daté du milieu du ^{xiv}^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 574b).

Les poêlons

Cette forme creuse, peu profonde et glaçurée sur l'intérieur, est munie d'une queue, généralement creuse et cylindrique, dans laquelle on introduisait sans doute un bâton afin d'éviter les brûlures¹⁷⁶ (fig. 107, n^{os} 1 à 3). Mais ce manche peut également être plat et plein (fig. 107, n^o 4). Dans ce dernier cas, un orifice placé à son extrémité permettait de suspendre l'objet pour le ranger. Les exemples les mieux conservés possèdent un bec pincé qui est placé sur un axe perpendiculaire à celui du manche (fig. 107, n^o 3).

Ces ustensiles sont assez discrets dans la littérature archéologique locale. Des exemplaires figurent toutefois dans les répertoires des sites « métro Carmes » et de l'École d'économie, pour la première moitié du ^{xv}^e siècle (Catalo 2010b, fig. 24; Catalo 2016a, vol. 1b, p. 552).

Les lèchefrites

Ces récipients plats et bas, de forme ovale ou rectangulaire, sont destinés à recueillir le jus de cuisson des aliments cuits à la broche¹⁷⁷. Ils sont équipés d'un ou plusieurs becs pincés auxquels sont opposées de petites anses rubanées. Aucune lèchefrite complète n'a été retrouvée sur le site. Cette forme est peu représentée et il est parfois difficile de la distinguer de la précédente¹⁷⁸.

.....

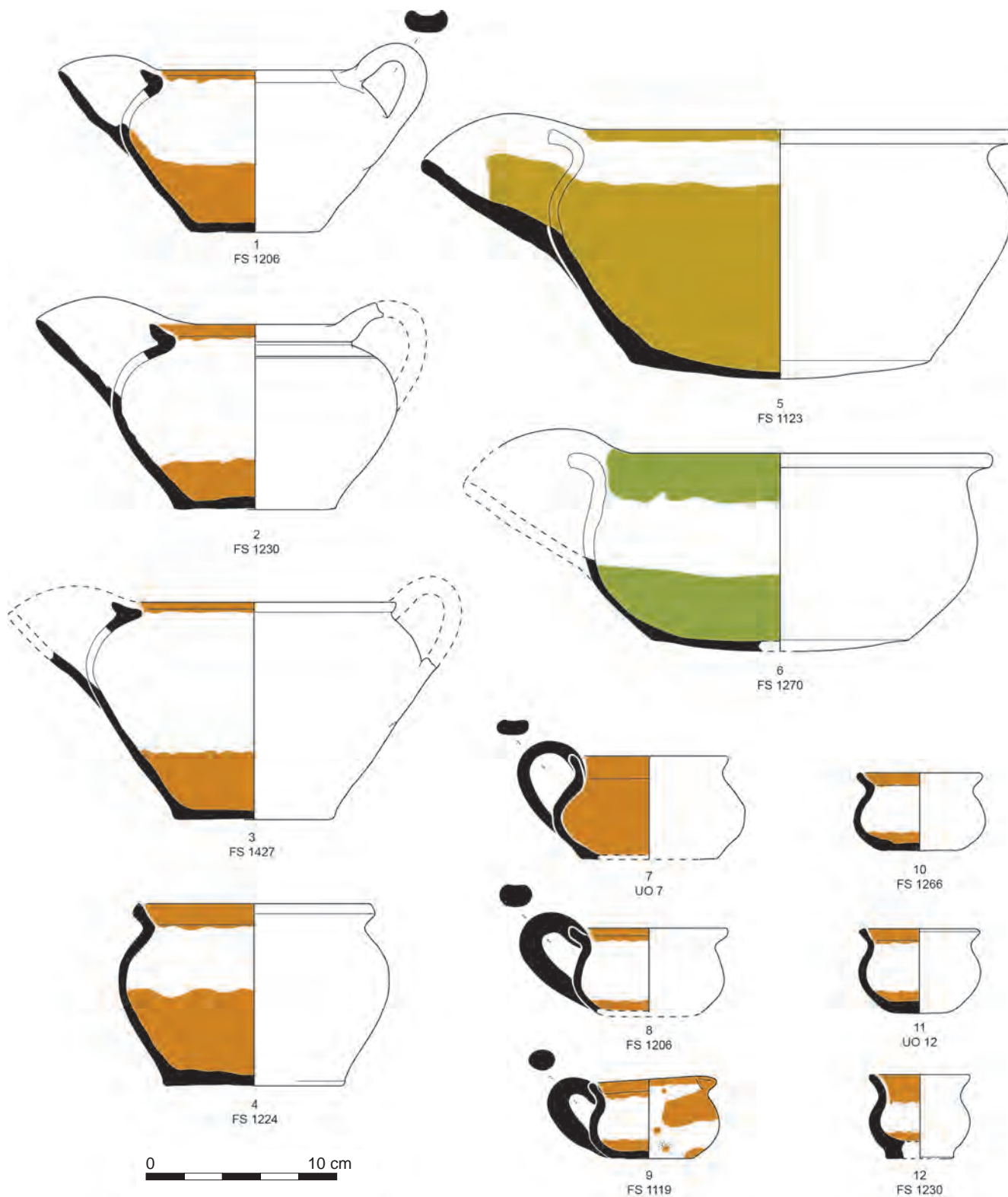
174. Iceramm, jatte 4.

175. Iceramm, pot à une anse 1-3.

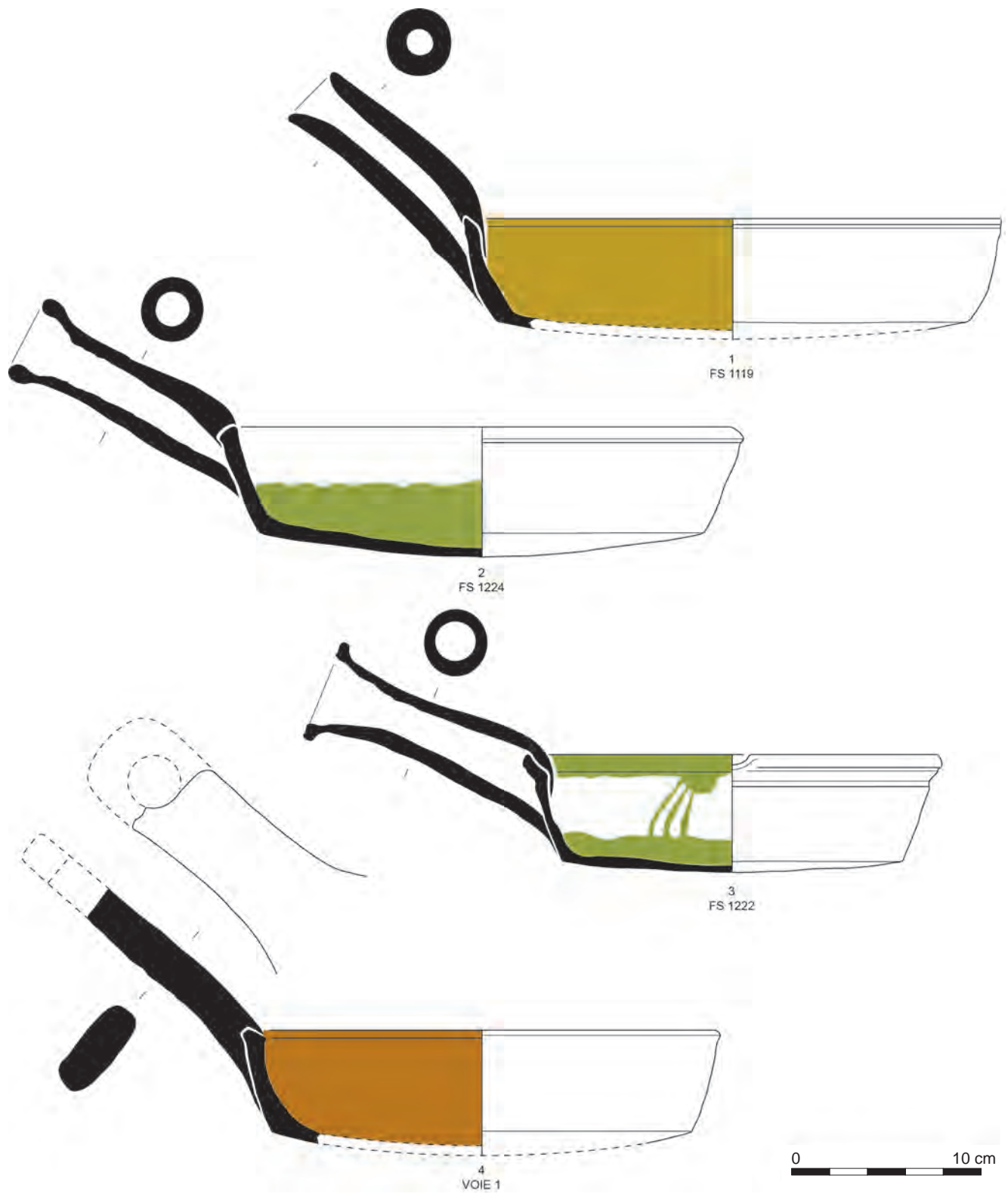
176. Iceramm, poêlon 2.

177. Iceramm, lèchefrite 2-1.

178. C'est pourquoi les poêlons et les lèchefrites ont été regroupés sous l'appellation « plats à cuire » dans le graphique de la fig. 87.



▲ Fig. 106 : Céramique glaçurée : jattes (jatte 4), pots à bec ponté (pégau 5), pots à une anse (pot à une anse 1-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 107 : Céramique glaçurée : poêlons (types divers) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Les couvercles plats

Ce tour d'horizon des ustensiles culinaires s'achève par la description des couvercles plats. Simples disques munis en leur centre d'une anse ronde, ils permettaient de couvrir certains des récipients précédemment énumérés : les pots, les marmites mais également les pégaus et peut-être aussi les poêlons. Deux types ont été identifiés : le premier possède un rebord redressé dont l'extrémité est arrondie¹⁷⁹. Dans certains cas, il est scandé de digitations (fig. 108, n^{os} 6 et 7). Le bord du second est aplati pour former une arête sommitale plus ou moins marquée¹⁸⁰ (fig. 108, n^{os} 1 à 5). Si quelques individus présentent des projections de glaçure (probablement accidentelles), la plupart n'ont reçu qu'un simple lissage sur le dessus, la face inférieure étant laissée brute. Ils portent parfois un décor incisé sur le dessus (fig. 108, n^o 8).

Il convient d'accorder une attention particulière à un groupe de couvercles plats à pâte rouge dont la face supérieure est ornée de motifs estampés¹⁸¹ (fig. 109 à 111). Comme leurs homologues non décorés, ils ne sont jamais revêtus de glaçure. Ils s'en distinguent par l'absence de rebord et leur manipulation est assurée par une anse de section quadrangulaire (fig. 109, n^{os} 1 et 2 et fig. 110, n^o 13). La majorité d'entre eux étaient destinés à couvrir les vases à cuire, comme l'attestent les traces de brûlé observées sur leur pourtour. Ils ont une épaisseur variant de 1 à 1,5 cm et des diamètres tout à fait comparables à ceux des autres couvercles plats (fig. 110). Mais certains individus, plus épais (autour de 2 cm), ne présentent pas de traces de chauffe et possèdent une pâte plus grossière, qui évoque celle utilisée pour la confection des terres cuites architecturales (fig. 109, n^{os} 3 à 6). Ils ont visiblement eu un usage différent, qui reste au demeurant indéterminé.

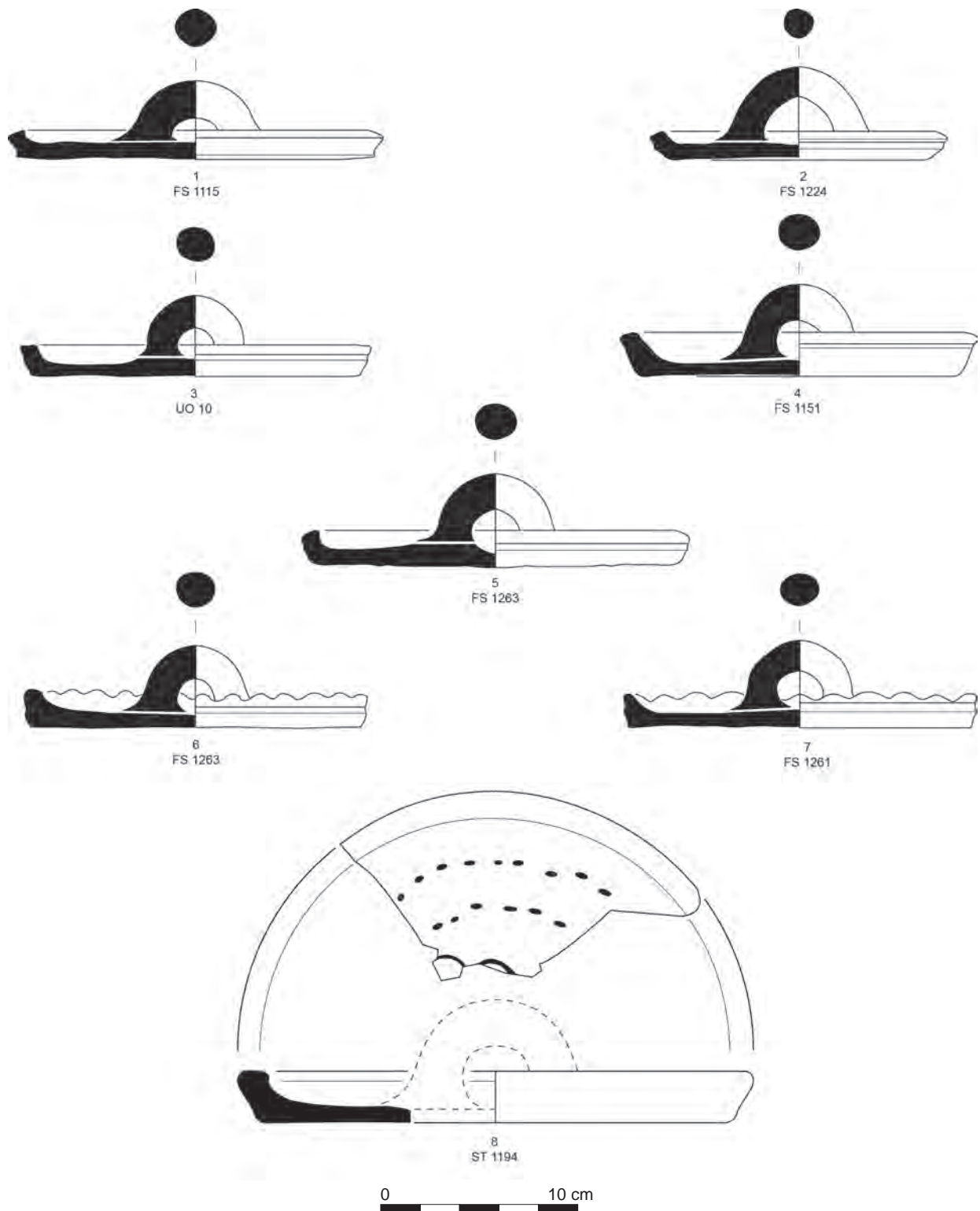
Les poinçons utilisés pour la réalisation de ces décors, circulaires pour la plupart, sont de tailles diverses (fig. 111). Parmi les petits motifs, dont le diamètre est de l'ordre du centimètre, on trouve de simples croix grecques (ou croissettes), des étoiles à huit branches rectilignes ainsi que des gaufrages (fig. 111, n^{os} 1 à 3). Une même empreinte de diamètre plus important, présente sur plusieurs fragments, figure une rosace à quatre pétales entre lesquels s'intercalent autant de tiges rectilignes (fig. 111, n^o 4). D'autres motifs rayonnants, illustrés par un seul exemplaire chacun (étoiles à cinq ou six rais, rosaces à six ou huit feuilles), ornent certains objets (fig. 111, n^{os} 5 à 8). Parmi les thèmes récurrents, on rencontre la fleur de lys, emblème royal, et la croix de Toulouse (ou croix ramondenque), dont les représentations diffèrent selon une gamme relativement variée¹⁸². La première peut être simple (fig. 111, n^o 10) ou florencée, accostée de besants ou de feuillages, offrant ainsi des compositions plus ou moins élaborées (fig. 111, n^o 11). La forme de la croix de Toulouse, vidée, cléchée et pommetée, est adoptée par la dynastie des comtes raimondins depuis la seconde moitié du ^{xii}^e siècle, sur leurs monnaies du marquisat de Provence notamment (Moesgaard 2004). Les représentations qui figurent sur les couvercles renvoient à des modèles en vogue tout au long des ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles. Par ailleurs, un fragment de couvercle porte deux motifs en forme d'écussons (fig. 110, n^o 8). L'un représente une croix pattée, qui pourrait être une évocation des armes de la famille de Comminges, alors que l'autre figure une escarboucle (fig. 111, n^{os} 12 et 13). Les représentations figurées, en l'occurrence animalières, sont rares. Une première montre un oiseau portant sur son dos une possible fleur de lys stylisée (fig. 109, n^o 4 et fig. 111, n^o 14). La seconde, qui constitue une figuration des armes de la ville de Toulouse, représente un agneau pascal portant une croix ornée d'un gonfanon à trois flammes (fig. 109, n^o 3 et fig. 111, n^o 15). Des fragments de couvercles portant un motif semblable ont déjà été

.....
179. Iceramm, couvercle 1-1.

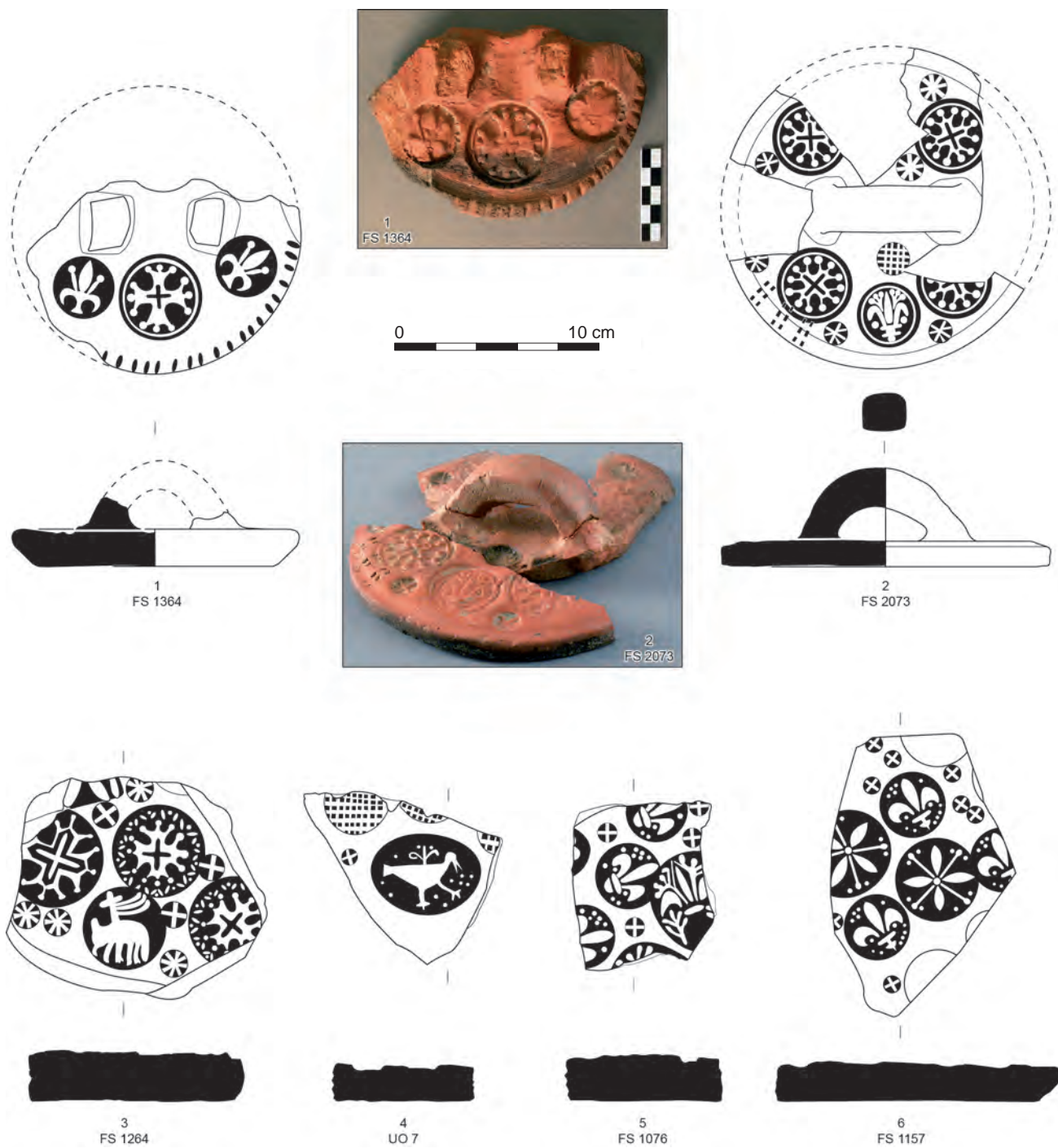
180. Iceramm, couvercle 1-2.

181. Iceramm, couvercle 1-3.

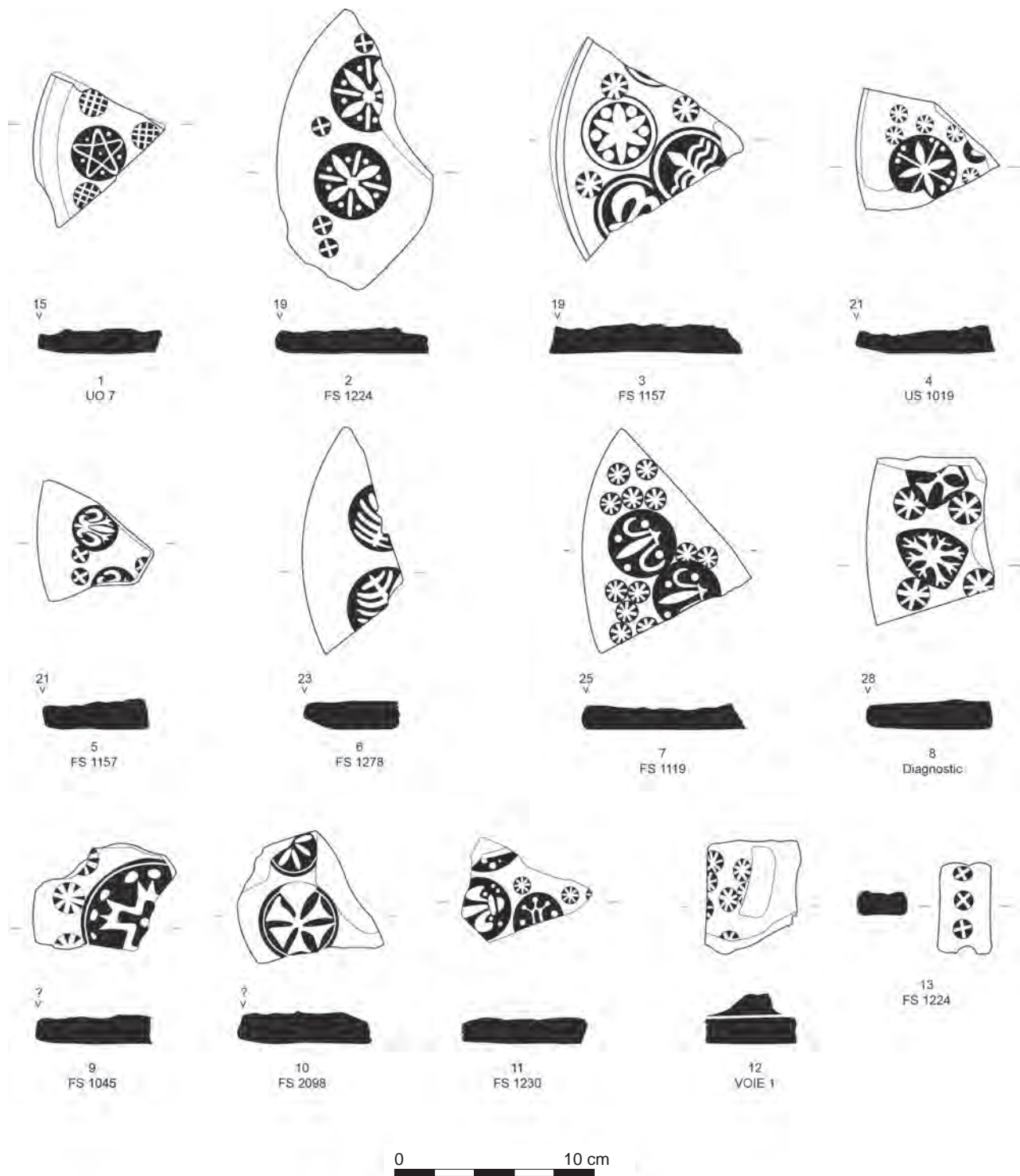
182. On dénombre ainsi sept représentations différentes de fleur de lys et cinq de la croix de Toulouse.



▲ Fig. 108 : Céramique oxydante sans revêtement : couvercles plats (couvercles 1-1 et 1-2) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 109 : Céramique oxydante sans revêtement : couvercles estampés (couvercle 1-3)
(DAO : Rémi Carme, Hadès; clichés : Olivier Dayrens, Inrap).



▲ Fig. 110 : Céramique oxydante sans revêtement : couvercles estampés (couvercle 1-3) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 111 : Les motifs estampés ornant les couvercles (DAO : Rémi Carme, Hadès; crédit photos : www.sigilla.org).

découverts dans la ville, rue des Novars (Collectif 1990, p. 170, n° 218) et sur le site de l'École d'économie (Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 587). Mais le thème de l'agneau pascal portant un gonfanon à trois flammes n'est pas l'apanage de Toulouse (Macé 2009; Mérindol 1995). Il se retrouve également sur les armes du bourg de Narbonne (sceau de 1303) et sur les agnells d'or des monarques capétiens, de Philippe IV (première émission en 1311) à Charles IV (1322). Par la suite, le gonfanon ne portera plus que deux flammes sur les monnaies royales (Coativy 2005). Enfin, d'autres motifs, plus sibyllins ou incomplets, demeurent difficilement interprétables (fig. 111, n° 16 et 17). L'un d'eux, à trois bisces (ou serpents) brochant sur le fût d'une pique, pourrait néanmoins représenter les armes de la ville de Montesquieu-Volvestre, telles qu'elles apparaissent sur un sceau de 1303¹⁸³ (fig. 110, n° 3 et fig. 111, n° 18).

Ce type de couvercle très particulier a uniquement été reconnu à Toulouse même¹⁸⁴, dans des contextes datés des XIV^e et XV^e siècles : place Esquirol (Arramond 1992, vol. 2, pl. 87), place des Carmes (Lassure *et al.* 1975), îlot Valade (Catalo 2000, vol. 1, ill. 9 et pl. 4), faculté des sciences sociales (Catalo 2010a, p. 51 et fig. 31), École d'économie (Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 587-588), rue Saint-Jérôme (Collectif 1990, p. 169, n° 217), rue des Novars (Collectif 1990, p. 170, n° 218), et sur le site de l'ancien hôpital Larrey (Collectif 1990, p. 170, n° 219-220).

Les ustensiles de stockage

Les cruches à bec tubulaire

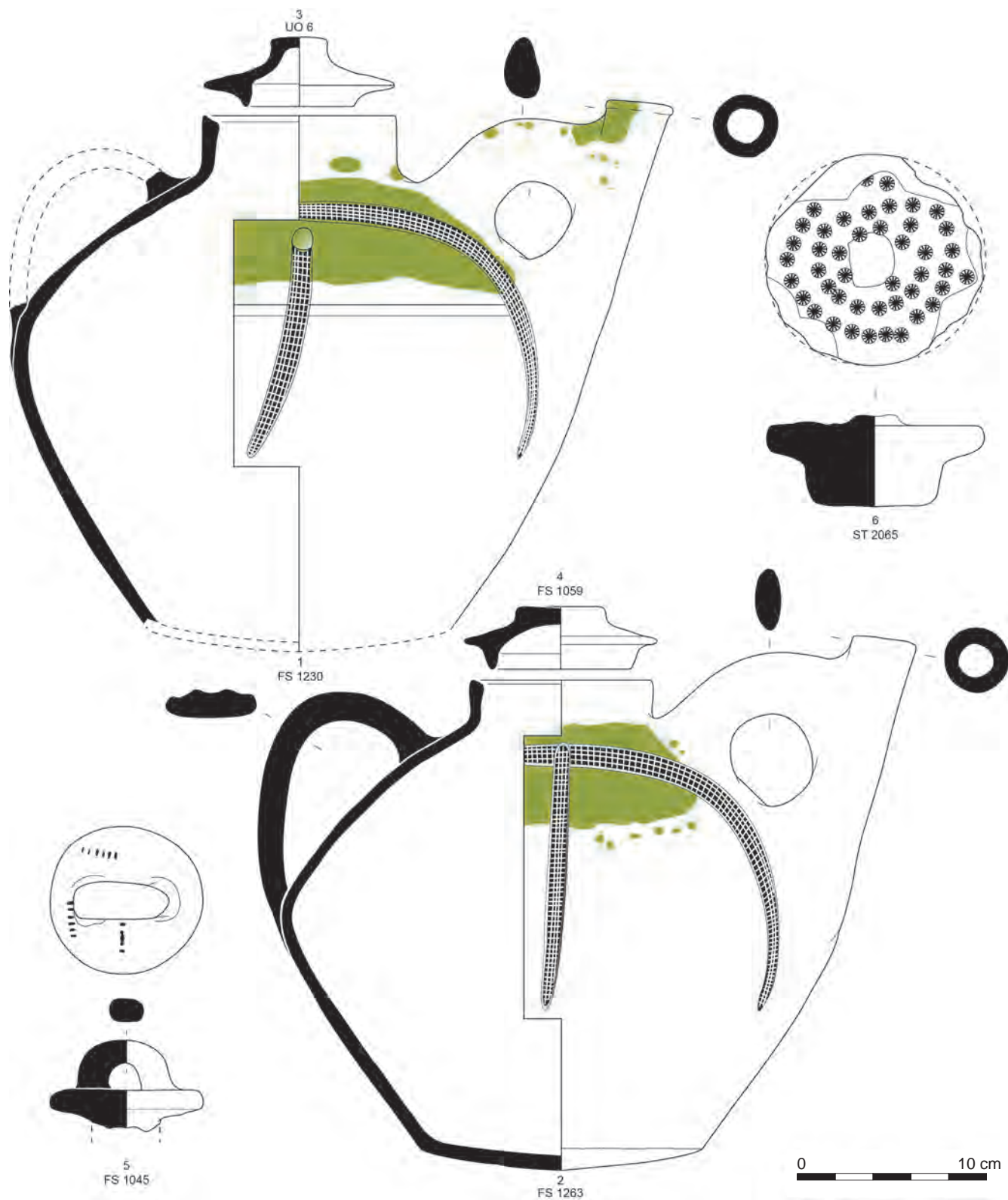
La conservation et le transport des liquides sont illustrés par de nombreuses cruches à bec tubulaire. Si on dénombre une vingtaine d'exemplaires en céramique grise polie, elles sont pour la plupart réalisées en pâte rouge glaçurée¹⁸⁵ (fig. 112 et 113). Ces dernières sont équipées d'un bec tubulaire, qui est relié à l'épaule par un jambage de section ovale, auquel est opposée une anse rubanée. Elles possèdent un court bord vertical, légèrement épaissi. La lèvre aplatie est généralement inclinée vers l'intérieur pour accueillir un couvercle (fig. 112, n° 1 et 2). Leur fond est toujours bombé de manière à faciliter le basculement de l'objet pour en verser le contenu. Des marques d'usure s'observent d'ailleurs régulièrement à la liaison entre la panse et le fond, à l'aplomb du bec. Leur large panse est presque toujours décorée de cordons rapportés et imprimés à la molette. Le motif gaufré est le plus répandu. Ce décor est parfois rehaussé de coulures d'engobe blanc disposé sous la glaçure.

Ce type de vase est caractéristique des ensembles régionaux du bas Moyen Âge (Collectif 1990, p. 158-160, n° 167-170; Arramond 1997, vol. 2, fig. 32; Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 575). Prolongeant les modèles antérieurs en pâte grise polie, il se développe en céramique glaçurée dès le début du XIV^e siècle et perdurera sans grande évolution jusqu'à l'époque contemporaine (Costes 1992). Une forme originale très globulaire, presque sphérique, provient selon toute vraisemblance de la région commingeoise, comme l'indique sa pâte caractéristique (fig. 114, n° 1 et 2). Montée au colombin, elle possède un bord en simple bourrelet. Contrairement aux modèles toulousains, il n'y a pas de pontet reliant le déversoir tubulaire à l'épaule. Dans un cas, le dessus de l'anse porte un décor de petites incisions punctiformes réalisées avec un objet pointu. L'une de ces cruches porte une marque sur l'épaule qui est comparable à celles qui ont été observées sur des pots sans anse provenant de la même région (fig. 90, n° 1 et 4).

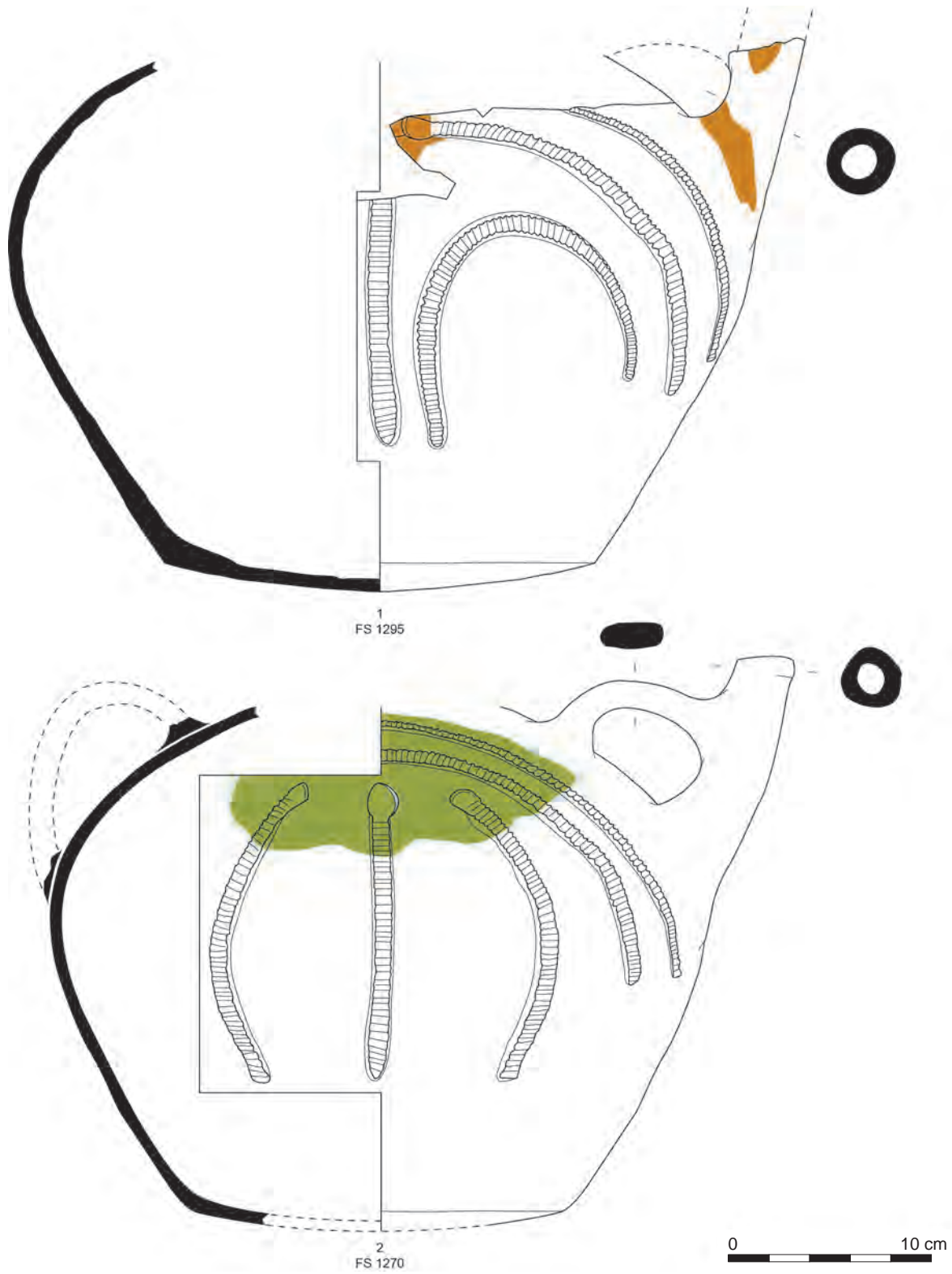
.....
183. Les sceaux représentés ici sont extraits de SIGILLA, Base numérique des sceaux conservés en France : www.sigilla.org (date de consultation le 09/09/2020).

184. À ce jour, le seul couvercle estampé découvert en dehors de la ville provient de Drémil-Lafage, commune située à une quinzaine de kilomètres à l'est de Toulouse (Bacrabère 2001, p. 228-229).

185. Iceramm, cruche 2-4.



▲ Fig. 112 : Céramique glaçurée : cruches à bec tubulaire (cruche 2-4) et opercules (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 113 : Céramique glaçurée : cruches à bec tubulaire (cruche 2-4) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Cette forme demeure relativement rare à Toulouse où un unique élément de comparaison a été identifié (Arramond 1992, vol. 2, pl. 90), mais également en Comminges où elle est datée, sans grande précision, des XIII^e-XV^e siècles (Costes 1992, p. 81).

Les cruches à bec pincé

Le lot comporte aussi quelques cruches à bec pincé, dont un exemplaire archéologiquement complet en céramique grise¹⁸⁶ (fig. 114, n° 3). Sa surface est altérée, mais on devine encore la présence de bandes polies sur la panse. Cette dernière est par ailleurs décorée de cordons lisses et le col est scandé de cannelures horizontales.

Sans être abondant, ce type se retrouve régulièrement à Toulouse au XIV^e siècle (Collectif 1990, p. 181, n°s 267-268; Arramond 1996, pl. 3; Bacrabère 1997, fig. 8; Bacrabère 1998, fig. 2; Catalo 1999, pl. 17, etc.).

Les opercules

Différents objets de petit diamètre permettaient d'obturer les cruches. Ils sont de plusieurs sortes :

Le couvercle creux à collerette¹⁸⁷ est seulement représenté par quelques individus (fig. 112, n°s 3 et 4). Leur face supérieure, équipée d'un bouton de préhension circulaire, est partiellement couverte d'une glaçure jaune-orangé.

Un autre type, illustré par un exemplaire unique mais incomplet, est formé d'un disque muni d'une anse en anneau¹⁸⁸ (fig. 112, n° 5). Il est réalisé en pâte rouge non glaçurée. Sa face supérieure porte de petites empreintes visiblement faites au peigne.

Un seul exemple de bouchon plein a été reconnu (fig. 112, n° 6). Son système de préhension, un probable bouton, a disparu. Réalisé en céramique oxydante sans revêtement, il est décoré sur le dessus d'un même motif estampé composé d'une étoile à douze branches, qui n'est pas sans rappeler ceux observés sur les couvercles plats évoqués plus haut.

La morphologie de ces petits objets semble parfaitement adaptée à l'obturation des différents types de cruches retrouvés sur le site car ils présentent tous un diamètre sensiblement équivalent à l'ouverture de ces dernières.

Les jarres

Ces récipients volumineux destinés à conserver des denrées alimentaires sont peu fréquents. Deux types sont malgré tout représentés. Le premier, illustré par un exemplaire complet, possède un bord vertical épaissi¹⁸⁹ (fig. 115, n° 1). Il est équipé de deux anses rubanées opposées. Sur toute sa hauteur, la panse est renforcée de cordons lisses horizontaux. L'épaule est recouverte d'une glaçure de couleur verte. Le second exemplaire, réalisé en pâte grise, est incomplet¹⁹⁰. Il possède un bord rentrant épaissi et sa panse est également scandée de cordons de renfort (fig. 115, n° 2).

Si le premier modèle n'apparaît pas dans la documentation toulousaine, le second y est un peu plus présent, même si aucun des exemplaires recensés par ailleurs ne lui est tout à fait semblable (Collectif 1990, p. 159-161, n° 175; Catalo 2013, fig. 118).

Ce lot de vaisselle de stockage comporte enfin un unique exemple de tonnelet¹⁹¹ (fig. 118, n° 10). Équipé de deux anses rubanées qui encadrent un court goulot, il possède une panse cylindrique qui est partiellement recouverte d'une glaçure jaune-orangé.

.....

186. Iceramm, cruche 1-1.

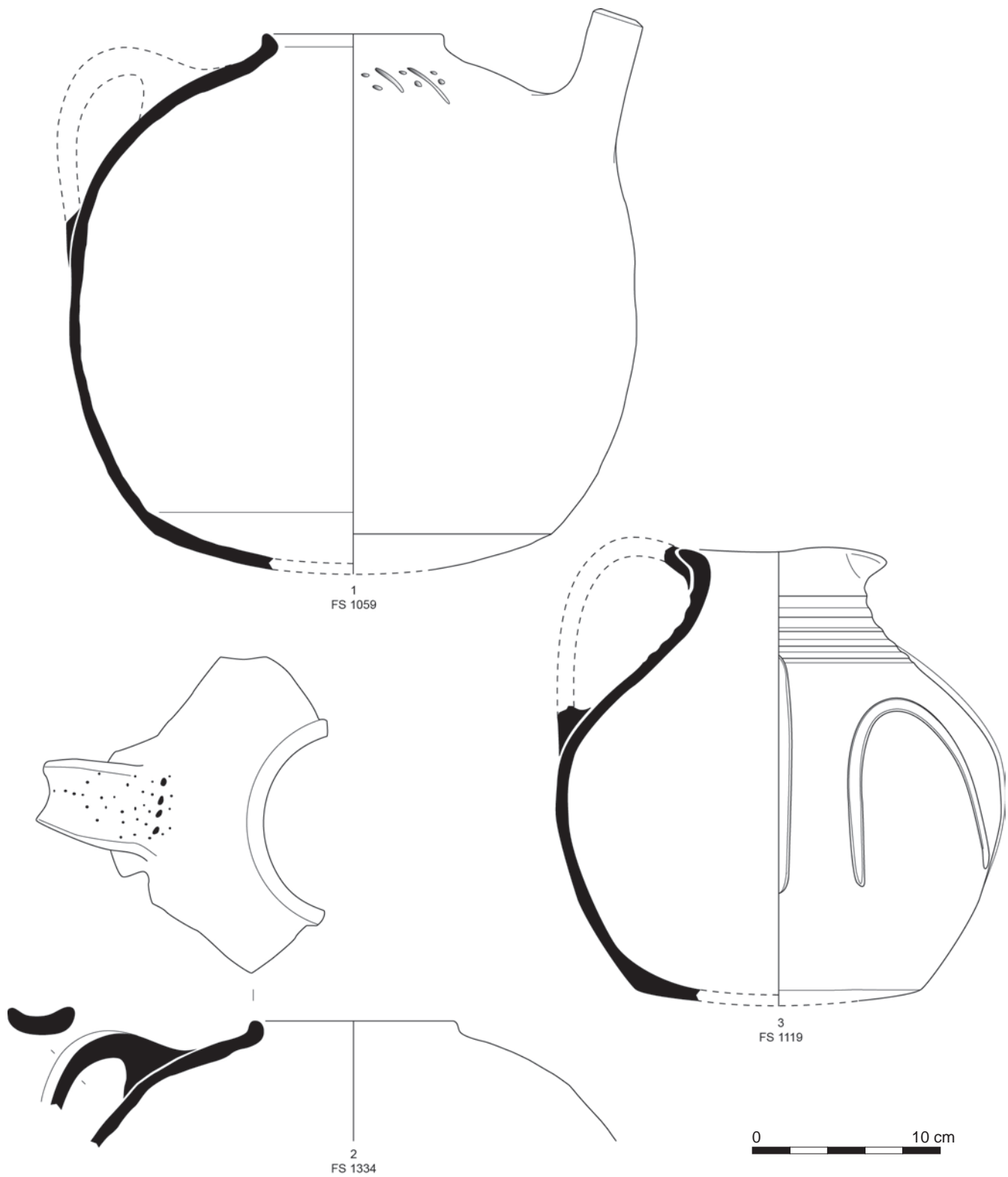
187. Iceramm, couvercle 2-2.

188. Iceramm, couvercle 2-1.

189. Iceramm, jarre 2.

190. Iceramm, jarre 1.

191. Iceramm, tonnelet 2.



▲ Fig. 114 : Céramique grise : cruches à bec tubulaire, cruche à bec pincé (cruche 1-1) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 115 : Céramique grise et glaçurée : jarres (jarres 1 et 2) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Ce récipient atypique n'est pas inconnu à Toulouse, mais il demeure relativement rare. Un exemplaire est mentionné dans le corpus du site de l'École d'économie, dans un contexte daté du milieu du ^{xv}^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 552 et fig. 585).

La vaisselle de service

La vaisselle de table comporte des formes fermées dévolues au service des liquides (pichets, gargoulettes), mais aussi des formes ouvertes destinées à la présentation des aliments (plats) ou à leur consommation (coupes).

Les pichets à bec rapporté

L'essentiel des vases destinés au service des liquides se compose de pichets balustres¹⁹². Leur base caractéristique les rend aisément identifiables. Ils sont en effet munis d'un fond plat légèrement débordant que surmonte une panse élancée et galbée. L'extérieur est recouvert d'une épaisse glaçure verte ou plus rarement orangée

Le pichet à pied haut¹⁹³ constitue un autre type (fig. 116, n° 1). Reposant sur une base discoïdale, le pied du récipient est creux. La partie haute évoque la forme d'un pégau mais le bec proéminent n'est pas ponté. Le dessus de l'anse qui lui est opposée porte, à sa liaison avec la lèvre, un décor estampé formé d'un cercle croisé comportant un point à l'intérieur de chaque quartier. Un motif très proche a été identifié sur un second individu (fig. 116, n° 2) et sur d'autres exemplaires toulousains (Collectif 1990, p. 183, n° 277 et p. 290, n° 625 ; Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 583). Un dernier vase présente, au même emplacement, un décor différent et difficilement interprétable¹⁹⁴ (fig. 116, n° 3).

Le pichet à pied haut, forme typiquement toulousaine (Collectif 1990, p. 182-183, nos 276 et 277 ; Bacrabère 1998, p. 133 et fig. 6 ; Catalo 2010b, p. 193 et fig. 22 et 23), figure dans des ensembles datés entre la fin du ^{xiv}^e siècle et la première moitié du siècle suivant (Catalo 2013, p. 127 ; Catalo 2016a, vol. 1b, p. 551).

Le corpus renferme quelques exemplaires de vase à bec ponté et anse supérieure¹⁹⁵, dont un individu archéologiquement complet (fig. 116, nos 4 à 6). L'épaule est parsemée de projections de glaçure. Le mode de préhension, son fond plat et l'absence de traces de chauffe le désignent comme un vase destiné à la table.

Cette forme n'a pas trouvé d'exact équivalent dans la documentation toulousaine en pâte rouge glaçurée¹⁹⁶.

Les pichets à bec pincé

Les individus complets sont rares mais permettent d'en connaître la morphologie¹⁹⁷ (fig. 117, n° 2). Ils reposent sur une base plane faiblement débordante formant un talon (fig. 117, nos 4 et 5). La panse ovoïde est surmontée d'un col plus ou moins développé qui est parfois scandé de fines baguettes (fig. 117, nos 1 et 2). Le bord est simplement étiré pour former un petit bec pincé. Une anse rubanée opposée à ce dernier relie l'encolure au diamètre maximal de la panse. Seule la moitié supérieure des vases est recouverte de glaçure.

Des pichets de ce type se rencontrent régulièrement à Toulouse où ils sont datés de la seconde moitié du ^{xiv}^e et de la première moitié du ^{xv}^e siècle (Améglio 1998b, fig. 8 ; Bacrabère 1998, p. 131-132 et fig. 4 ; Catalo 1989, p. 145 ; Catalo 2010b, p. 193 et fig. 22, nos 6-8 ; Catalo 2016a, vol. 1b, p. 552 et fig. 584).

.....

192. Iceramm, pichet 1-2.

193. Iceramm, pichet 1-3.

194. On peut y voir une boucle, un étrier, ou plus simplement la lettre D.

195. Iceramm, pégau 3-2.

196. Un individu proche figure dans le corpus du site de la rue des Pénitents-Blancs, mais il s'en distingue par une base lenticulaire. Cf. Carme 2012a, p. 142 et fig. 223.

197. Iceramm, pichet 2-2.



▲ Fig. 116 : Céramique glaçurée : pichets à bec rapporté (pichet 1-3 et pégau 3-2) (DAO : Rémi Carme, Hadès).



▲ Fig. 117 : Céramique glaçurée : pichets à bec pincé (pichet 2-2) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Un exemplaire unique possède une pâte fine, rosée à cœur gris, qui est couverte d'une épaisse glaçure vert olive (fig. 117, n° 3). Son état de conservation n'est pas suffisant pour savoir s'il était pourvu d'un bec pincé. Le dessus de l'anse est muni de deux petits ergots perforés (un seul est conservé) destinés à la fixation d'un couvercle à charnière. L'intérieur du bord est d'ailleurs marqué d'un ressaut destiné à le recevoir.

Ce dispositif, unique sur le site, est une imitation manifeste de la vaisselle d'étain (Collectif 1992, p. 205). Quelques exemplaires en céramique sont néanmoins répertoriés dans la moitié nord de la France, dans des contextes de la fin du Moyen Âge ou du début de l'Époque moderne (Bocquet-Liénard *et al.* 2011, fig. 14, n° 144; Ravoire 2006, p. 123). Cette particularité et les caractéristiques technologiques de ce vase le désignent comme un objet d'importation dont l'origine reste toutefois inconnue.

Enfin, trois fragments de panse appartiennent à des pichets émaillés et décorés en vert et brun de production locale. Ces tessons sont de très petite taille, mais l'un d'eux porte un décor de croisillons bruns qui se retrouve sur l'un des vases découverts sur le site « métro Carmes » à Toulouse où il est daté de la première moitié du XV^e siècle (Catalo 2010b, p. 197 et fig. 27, n° 5).

Les petites formes

La présence de gargoulettes au sein du corpus est illustrée par quelques individus incomplets (fig. 118, n° 1). Le mieux conservé permet de restituer la forme de l'objet, connue par ailleurs¹⁹⁸ (Collectif 1990, p. 178-179, n°s 257-259; Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 585).

Ce groupe compte également un petit flacon (ou cruchon) muni d'une anse et d'un bec pincé et dont l'extérieur est partiellement recouvert de glaçure (fig. 118, n° 2). Le seul équivalent figurant dans la documentation toulousaine est issu de la fouille de l'École d'économie, où il est daté du début du XV^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 552 et fig. 576).

Une autre forme, inédite à l'échelle du Toulousain, est une chevrette qui se définit par une base plane et étroite et une large ouverture (fig. 118, n° 3). L'écoulement du liquide se faisait par l'intermédiaire d'un petit bec tubulaire (arraché) auquel est opposée une anse rubanée reliant le diamètre maximal de la panse à l'encolure. La pâte de ce vase, rosée, est finement épurée et très bien cuite. Sa paroi extérieure est intégralement recouverte d'une glaçure vert sombre et couvrante qui arbore des reflets métallescents. Par ailleurs, la panse est décorée de médaillons d'applique portant un motif demeuré illisible.

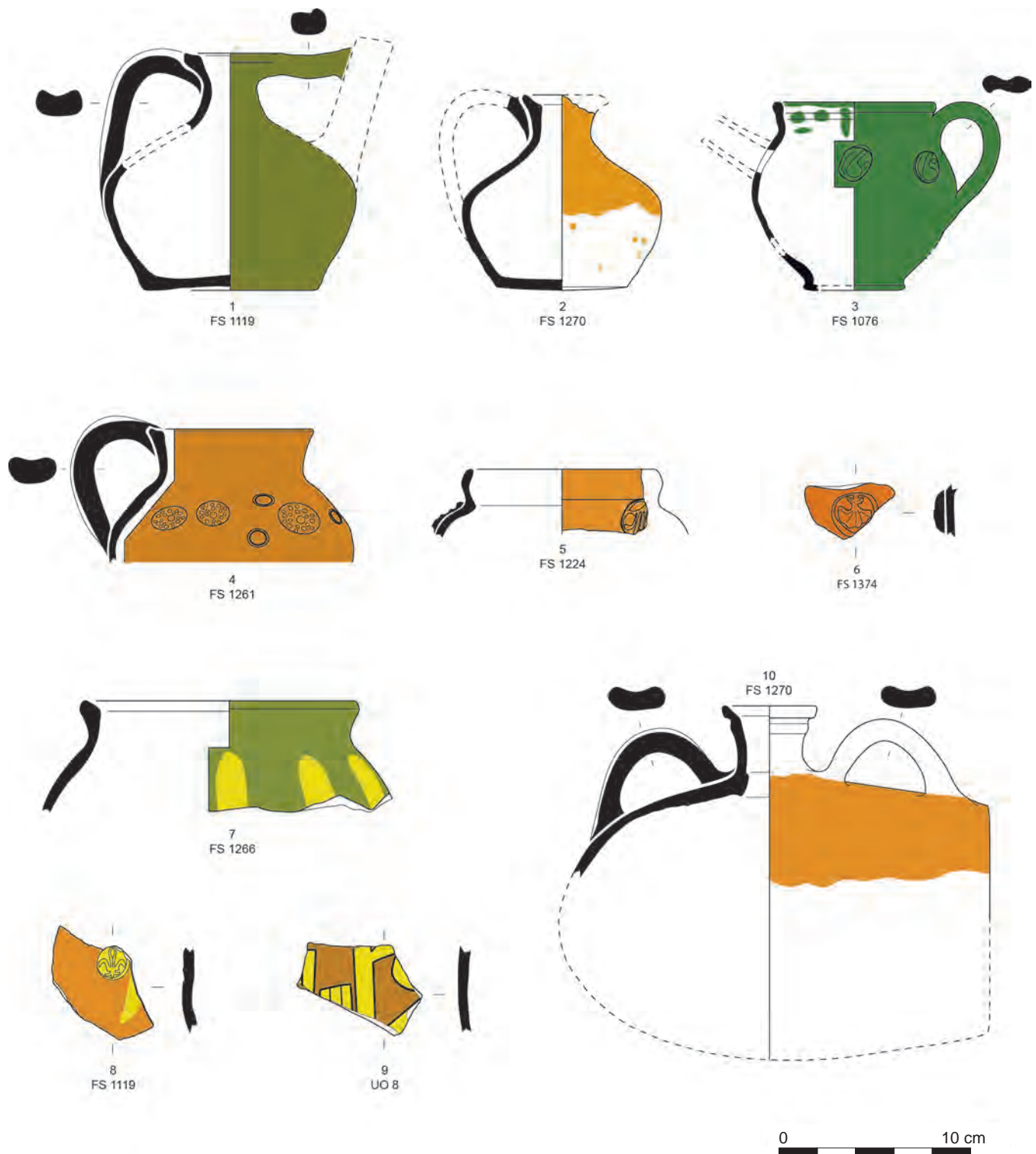
Cette forme totalement étrangère au répertoire toulousain trouve quelque écho avec des petits récipients découverts à Albi (Funk 1986, p. 114 et fig. 2, n°s 4-5). Il évoque par ailleurs les vases de table de la moitié nord de la France (Ravoire 2006, p. 147-148), mais également certains types de biberon (Horry 2009, p. 308 et fig. 4, n° 19).

Autres vases à liquide

D'autres formes, uniques à l'échelle du site, ont également été utilisées pour le service des liquides. Elles se caractérisent par une glaçure externe couvrante et des traitements décoratifs variés – motifs imprimés en creux, appliques en relief, barbotine – qui peuvent se combiner sur un même vase.

La première correspond à la partie haute d'un vase muni d'une anse. Le haut de la panse porte un décor de petits cercles et de motifs circulaires plus grands remplis de grènetis (fig. 118, n° 4). Il n'existe pas d'équivalent connu pour ce vase, mais l'ouverture resserrée, l'anse et le décor externe le désignent comme un pichet.

.....
198. Iceramm, gargoulette 1.



▲ Fig. 118 : Céramique glaçurée : diverses formes de vaisselle de table (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Par ailleurs, un bord de pichet (balustre ou à pied haut) porte sur l'épaule une aumônière ou une coquille Saint-Jacques en relief (fig. 118, n° 5). Un motif identique a déjà été reconnu à Toulouse sur un vase daté du ^{xiv}^e siècle (Collectif 1990, p. 290, n° 626) et sur plusieurs exemplaires retrouvés sur le site « métro Carmes » dans des contextes attribués à la première moitié du ^{xv}^e siècle (Catalo 2010b, p. 193 et fig. 22 et 23). Un motif approchant orne la panse d'un autre vase qui s'apparente également à un pichet (fig. 118, n° 6), comme l'atteste l'individu complet découvert sur le site de la rue des Trente-Six-Ponts (Gary 2018, p. 348 et pl. 13).

Plusieurs récipients à liquide portent des décors réalisés à la barbotine qui se divisent en deux types : le premier se compose de simples bandes verticales et le second, plus élaboré, est formé de plages de barbotine délimitées par des incisions. Au premier type se rattache un bord de forme fermée à l'ouverture assez large (fig. 118, n° 7). Des bandes verticales de barbotine blanche prennent naissance sur l'épaule. Un tesson de panse appartenant probablement à un pichet arbore le même type de décor, complété par une pastille représentant une fleur de lys (fig. 118, n° 8). Un motif semblable utilisant la même technique décorative a déjà été identifié à Toulouse sur un vase daté du ^{xiv}^e siècle (Collectif 1990, p. 291, n° 631).

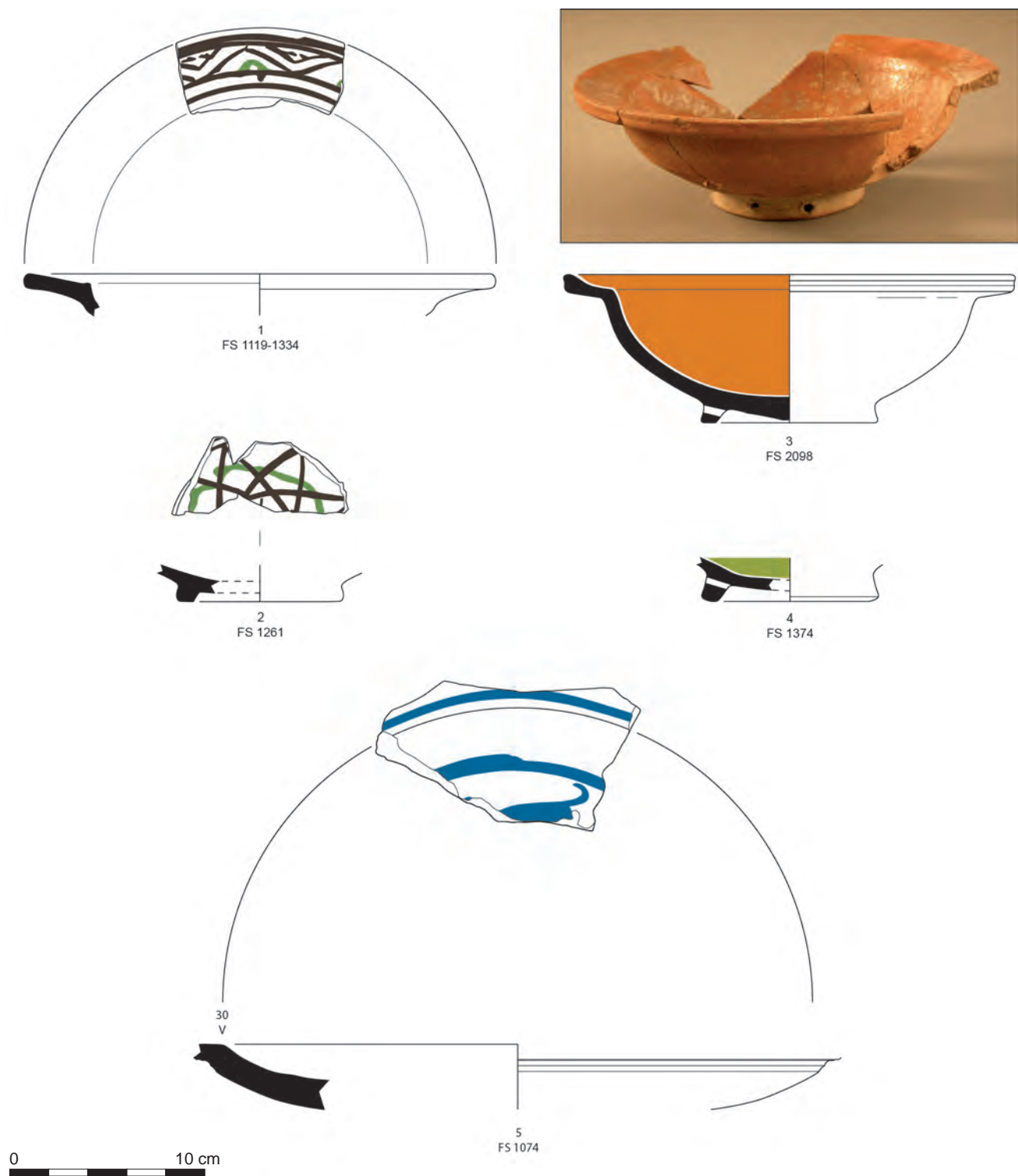
Sur le dernier fragment, les bandes de barbotine sont séparées par des incisions assez profondes (fig. 118, n° 9). Le motif est illisible car incomplet, mais ce type de décor cloisonné rappelle des vases richement décorés identifiés dans la moyenne vallée de la Garonne (Carne 2009, p. 82 et fig. 118 ; Pousthomis 1995, fig. 4 à 7), où se situe sans doute l'origine de ces productions (Garnier 1995).

Globalement, les vases à décor de barbotine se rencontrent le long de l'axe garonnais, depuis le Bazadais (Fabre-Dupont 1992, p. 93 et fig. 6) et l'Age-nais (Fabre-Dupont Maleret, Régaldo Saint-Blancard 1991, facture IV et pl. VI ; Jacques 1995 ; Ballarin *et al.* 2007). Quelques exemples ont également été retrouvés plus au sud, à Montauban (Collectif 2008, p. 116-117 et fig. 37) et à Toulouse même (Collectif 1990, p. 184, n° 281 ; Catalo 2010b, p. 197 ; Catalo *et al.* 2012, p. 188 ; Catalo 2016a, vol. 1b, fig. 586).

Les formes ouvertes

À la vaisselle de table se rattachent également quelques formes ouvertes, principalement des coupes, destinées à la présentation des mets sur la table.

Ce petit lot compte ainsi des vases émaillés d'origine espagnole, avec deux provenances préférentielles : la Catalogne et la région de Valence. Dans la plupart des cas, les fragments sont de trop petite taille pour que la forme et les motifs soient identifiables. Mais il s'agit toujours de formes ouvertes car le décor se trouve sur la face interne des tessons. Deux éléments seulement présentent un état de conservation suffisant pour donner lieu à quelques commentaires. Un premier individu est muni d'un marli sur lequel se développe une frise de chevrons tracés en brun (fig. 119, n° 1). Ce motif se rencontre fréquemment sur des productions catalanes de la première moitié du ^{xiv}^e siècle (Collectif 1995, p. 174-175, n°s 168 et 170 ; Démians d'Archimbaud 1980, p. 379-382 et fig. 370-371 ; Démians d'Archimbaud, Vallauri 1998, fig. 55, n° 7). Un fond de coupe porte quant à lui une composition étoilée à huit branches (fig. 119, n° 2). La facture est catalane, mais le décor n'a pas trouvé de strict équivalent dans la documentation consultée dans le cadre de cette étude. Le seul élément approchant provient de Marseille, où il est issu d'un contexte daté de la fin du ^{xiii}^e siècle (Abel *et al.* 2014, fig. 78, n° 2).



▲ Fig. 119 : Céramique émaillée et glaçurée : coupes et plat (DAO : Rémi Carme, Hadès; cliché : Olivier Dayrens, Inrap).

Quelques coupes ont également été réalisées en céramique glaçurée locale¹⁹⁹. Elles semblent directement inspirées des faïences espagnoles. Un seul individu quasi complet a pu être identifié (fig. 119, n° 3). Cette forme est inédite à Toulouse en vaisselle commune. La panse, hémisphérique, repose sur un pied annulaire. Le bord est formé d'un marli présentant un méplat supérieur légèrement concave. L'intérieur est intégralement recouvert d'une glaçure jaune-orangé et l'extérieur est simplement lissé. Deux perforations circulaires ont été réalisées au niveau du pied avant cuisson. Un autre fragment recueilli sur le site présente un aménagement identique (fig. 119, n° 4). Ces trous destinés à la suspension, et donc à l'exposition, de ces vases se retrouvent habituellement sur les formes émaillées dont l'intérieur porte un décor (Leenhardt, Vallauri 1998, p. 225).

D'autres formes ouvertes, émaillées et décorées au bleu de cobalt et au lustre métallique, ont été reconnues. Il s'agit d'un fragment de bol hémisphérique (non représenté) et d'un grand plat à marli (fig. 119, n° 5). Sur ce dernier, le décor au lustre a disparu mais il se devine encore en lumière rasante.

Ces éléments, qui datent du courant du XV^e siècle, marquent la fin de l'occupation du site.

Les formes rares

Ce groupe hétéroclite rassemble tous les objets dont la fonction est connue mais qui sont faiblement représentés, ainsi que tous ceux dont la fonction n'a pas pu être déterminée avec assurance.

Les lampes

Deux types de luminaires ont été reconnus. La lampe apode est le plus fréquent²⁰⁰ (fig. 120, n°s 1 à 3). Il s'agit d'une petite coupelle à bord droit ou légèrement évasé simplement munie d'un petit bec pincé. Les exemples recueillis ne possèdent pas d'élément de préhension et l'intérieur est recouvert de glaçure.

Un seul exemplaire de lampe sur pied, bien qu'incomplet, a été identifié²⁰¹ (fig. 120, n° 4). Sous le réservoir, semblable à celui des lampes apodes, se devine le départ d'une tige cylindrique pleine qui le reliait à une base disparue.

Les formes ouvertes

Plusieurs formes ouvertes uniques à l'échelle du site ne présentent pas de traces particulières permettant de savoir à quel usage elles étaient destinées. Elles ont des dimensions relativement importantes et ne correspondent à aucun type actuellement recensé sur Toulouse.

La première (fig. 120, n° 5), réalisée en pâte grise, possède un fond plat, une panse légèrement globulaire et un simple bord éversé à lèvre arrondie. La bonne conservation de la pièce permet d'affirmer qu'elle ne possède pas d'anse. Un même décor incisé, formé d'une ligne ondée continue, se retrouve sur le haut de la panse et l'intérieur du bord.

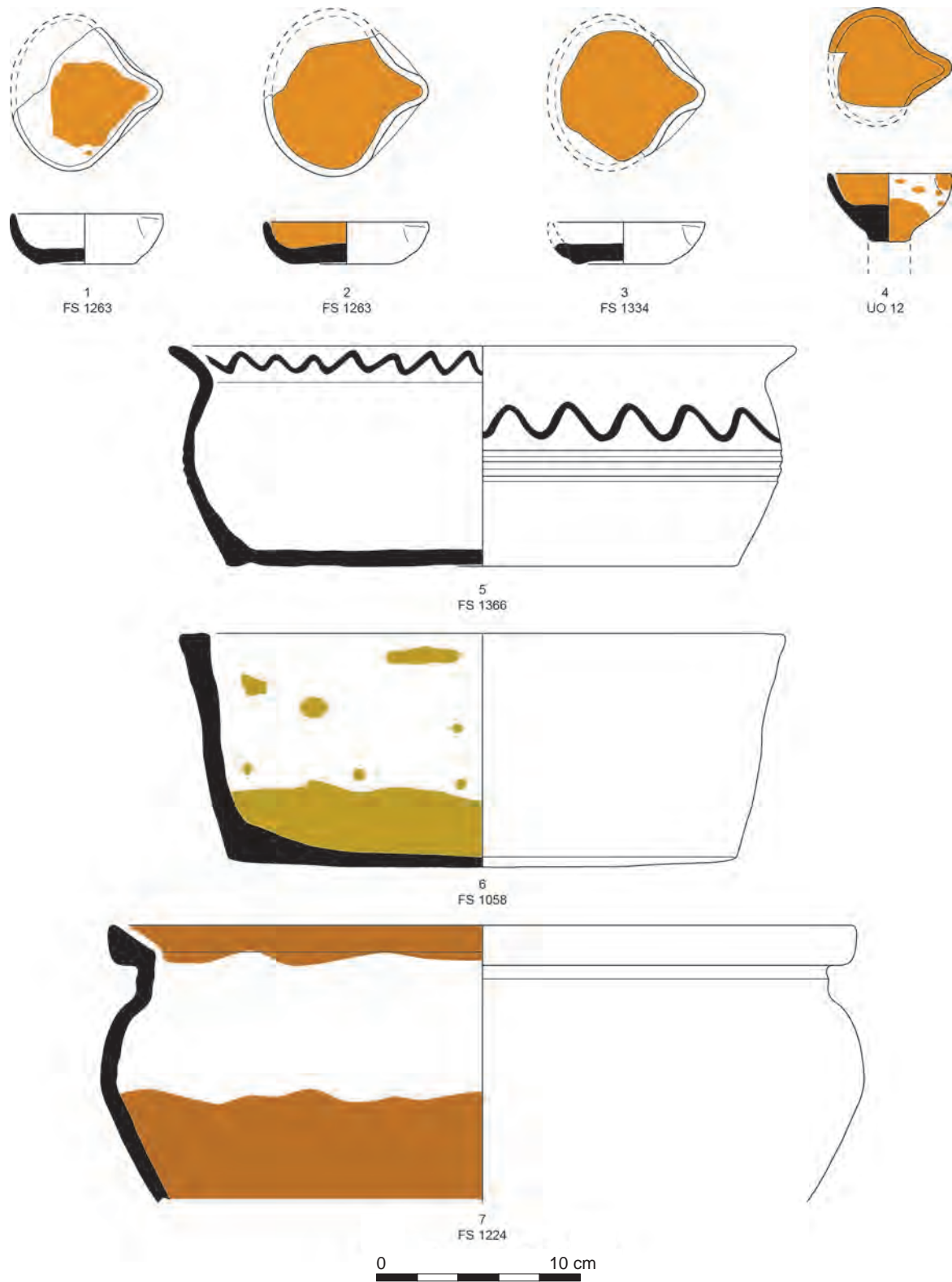
Le second est un bassin tronconique reposant sur une base faiblement lenticulaire (fig. 120, n° 6). Il est muni d'un bord légèrement épaissi situé dans le prolongement de la panse. L'intérieur de ce récipient modelé est partiellement couvert d'une glaçure verte.

Le dernier vase, incomplet, s'apparente à un bassin (ou à une jatte) réalisé en céramique rouge glaçurée. Il possède une panse globulaire surbaissée, un court col renflé et un bord divergent épaissi formant un bandeau sur l'extérieur (fig. 120, n° 7).

.....
199. Iceramm, bol 2.

200. Iceramm, lampe 1.

201. Iceramm, lampe 3.



▲ Fig. 120 : Céramique grise et glaçurée : lampes (lampes 1 et 3) et diverses formes ouvertes (DAO : Rémi Carme, Hadès).

Autres formes

Pour clore cet inventaire, il convient de signaler l'existence de quelques objets qui ont pu être identifiés mais dont l'état de conservation n'est pas suffisant pour permettre une représentation graphique.

Il en est ainsi de plusieurs fragments de trompes. Cette forme originale n'a trouvé qu'une seule correspondance dans la documentation locale médiévale (Carme 2012a, p. 143 et fig. 223; Olivier 2016, fig. 29). Elle est par ailleurs attestée en Languedoc à l'époque moderne et plus récemment encore. Parfois appelé « trouine » ou « toutour », cet objet est traditionnellement associé aux fêtes et cérémonies religieuses, tels que les pèlerinages ou les enterrements (Villanueva 2008, p. 219).

Le corpus renferme par ailleurs quelques éléments de couvre-feu. Indifféremment réalisés en pâte rouge ou grise, ces objets sont reconnaissables par la courbure peu marquée de leurs parois, par les cordons lisses ou digités, et par la présence de traces noircies sur l'intérieur. Cet ustensile, sorte de cloche qui permettait de couvrir le foyer, est assez commun à Toulouse au cours du bas Moyen Âge (Arramond 1997, vol. 2, fig. 30; Carme 2012a, p. 143-144 et fig. 223).

Des tessons de godets de noria, tous modelés et réalisés en céramique grise, ont été identifiés. Cet objet est assez fréquent dans les contextes toulousains de la fin du Moyen Âge (Lassure, Villeval 1987; Collectif 1990, p. 154, n^{os} 148-149).

Enfin, on notera la présence de quelques fragments de tirelires qui apparaissent toujours de manière anecdotique dans de nombreux ensembles des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles (Collectif 1990, p. 321-322, n^{os} 670-673; Catalo 2010b, fig. 14).

Synthèse et discussion chronologique

Un lot abondant et diversifié

► Une vaisselle utilitaire...

Hormis quelques objets atypiques, le répertoire des formes céramiques identifiées sur le site se compose des vases habituellement rencontrés à Toulouse au cours du bas Moyen Âge. La seule véritable originalité du corpus réside dans le nombre relativement élevé de couvercles estampés. Riche d'une vingtaine d'individus, ce lot est le plus abondant jamais mis au jour à Toulouse. Pour autant, on ne peut que s'interroger sur la signification d'un tel phénomène sans véritablement pouvoir l'expliquer.

Sans surprise, les vases à usage culinaire sont largement prédominants. Leur exposition au feu, leur manipulation fréquente et leur imprégnation par les aliments précédemment cuisinés expliquent sans doute un renouvellement plus important de cette gamme d'ustensiles.

La conservation de l'eau tirée des puits reconnus sur le site apparaît comme un besoin récurrent. Utilisée pour la consommation, pour l'alimentation, pour l'hygiène corporelle, pour la lessive..., l'eau est nécessairement présente dans toutes les maisons. La place occupée par les grosses cruches à bec tubulaire est là pour en témoigner. La conservation des denrées solides, comme le grain ou la viande, transparait à travers la présence de quelques jarres. Mais l'essentiel de ce stockage devait se faire dans des contenants réalisés en d'autres matériaux (coffres et boîtes en bois, sacs en toile, etc.).

La vaisselle de service, essentiellement dévolue aux liquides, occupe une place relativement modeste. En outre, elle laisse peu de place aux ustensiles destinés à la consommation individuelle. Les bols, assiettes et autres gobelets devaient ici aussi être fabriqués en bois.

Ainsi, cette vaisselle céramique, purement utilitaire, est en grande partie consacrée à la « gestion » des denrées alimentaires (stockage, préparation, cuisson et service). Pour autant, la terre cuite était également utilisée pour façonner des objets sans lien avec l'alimentation : des lampes pour éclairer l'intérieur de la maison, des godets pour équiper la roue de la noria, des petites trompes pour jouer de la musique, etc. Ces différents objets témoignent ainsi de la multiplicité des usages que pouvait revêtir le mobilier céramique à la fin du Moyen Âge.

La dévolution essentiellement utilitaire de cette vaisselle a pour corollaire l'écrasante majorité de céramique commune qui la compose (97,3 % de l'ensemble). Une très faible part de ce mobilier a donc une valeur ornementale ou ostentatoire : les vases à décor de barbotine, les céramiques fines d'importation (à pâte calcaire ou kaolinique) et les faïences (locales et importées) représentent seulement 2,7 % du corpus. Il est pour autant bien difficile d'affirmer que les occupants de ce quartier avaient un niveau de vie modeste, car le degré de richesse ou de fortune pouvait se manifester par bien d'autres aspects de la culture matérielle.

► ... de fabrication locale

Les céramiques utilisées sur le site sont pour l'essentiel issues d'officines toulousaines (fig. 121).

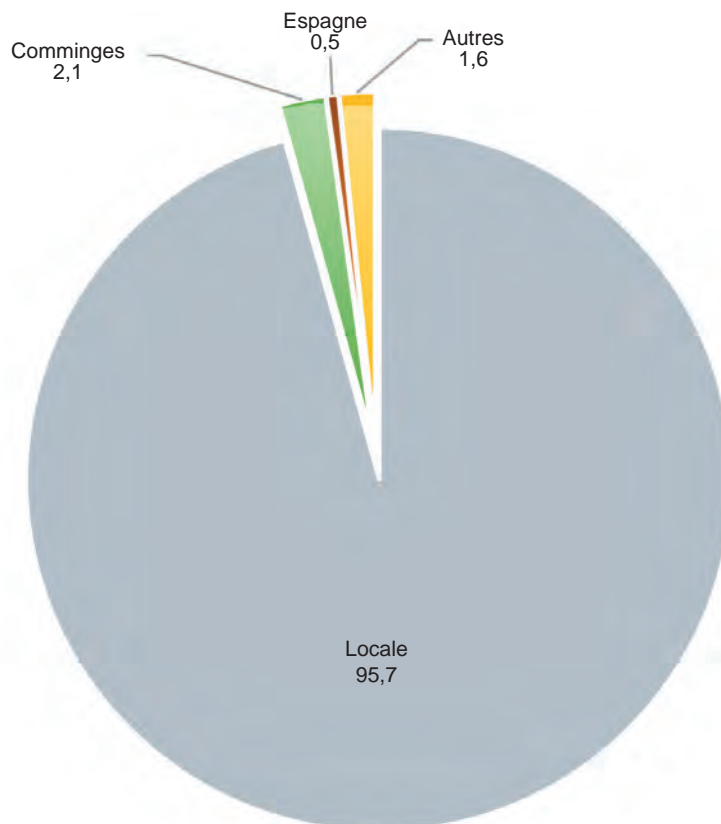
Quelques récipients, représentant 5 % du total des objets répertoriés, proviennent toutefois de régions plus ou moins éloignées : le Comminges, pour certaines poteries à pâte grise, est le premier pourvoyeur ; la région bordelaise ou la Saintonge sont représentées par quelques pichets à pâte blanche ; de l'Agenais proviennent certains vases à liquide décorés à la barbotine ; un certain nombre de faïences enfin sont issues d'ateliers espagnols (de Catalogne en particulier). Hormis pour ces dernières, on constate que les produits « importés » sont issus de régions situées le long de l'axe garonnais, le fleuve servant de vecteur d'échange. Au sein de cet ensemble, seule la céramique commingeoise peut sans doute être considérée comme un bien d'importation, au sens où elle a visiblement fait l'objet d'un commerce régulier dans la ville. Compte tenu de leur faible représentation, il n'en est pas de même pour les autres objets dont la présence se révèle anecdotique. Il est en effet difficile de savoir s'ils étaient vendus directement aux consommateurs toulousains ou s'ils ont pu être ramenés là au gré des cargaisons d'autres marchandises ou par de simples voyageurs. En tout état de cause, ils ne semblent pas être représentatifs d'échanges très suivis.

S'il reste assez peu perméable aux apports extérieurs, le marché toulousain n'est pas totalement refermé sur lui-même. Cette porosité peut également se percevoir à travers les imitations locales de certaines productions exogènes, comme les céramiques décorées à la barbotine et quelques faïences. Pour ces dernières au moins, la maîtrise de l'émail demande un certain savoir-faire qui résulte sans doute de l'arrivée sur place d'artisans étrangers. Les hommes et les produits circulent donc, mais dans des proportions qu'il est encore difficile d'estimer.

Un lot de datation incertaine

Hormis quelques ensembles qui sont postérieurs à la principale phase d'occupation du site et qui se rattachent assurément au milieu ou à la seconde moitié du XV^e siècle, le reste du corpus est extrêmement homogène. Il est pourtant difficile

► Fig. 121 : Provenances des céramiques médiévales découvertes sur le site (NMI) (Rémi Carme, Hadès).



de le dater précisément car les éléments de comparaison précis et pertinents font défaut. Pour une grande partie d'entre elles, les études sur la céramique toulousaine du bas Moyen Âge proposent des datations larges qui s'étirent régulièrement sur deux siècles (« XIII^e-XIV^e s. » ou « XIV^e-XV^e s. »). Si des progrès notables ont été réalisés ces dernières années, cette céramique attend encore d'être précisément datée. En l'état actuel des recherches, elle demeure un fossile directeur peu fiable, en particulier pour appréhender des occupations brèves comme cela semble être le cas sur le site du Muséum. Plusieurs pistes s'offrent toutefois au céramologue pour tenter de cerner un peu mieux la datation de son objet d'étude.

► Approches extrinsèques

En théorie, la distribution stratigraphique des lots permet, dans un premier temps, de déterminer leur chronologie relative. L'une des difficultés ici est justement qu'il n'y a pas d'ensembles véritablement stratifiés, en dehors des accumulations repérées dans les espaces bâtis. Si ces derniers ont parfois livré des lots abondants et statistiquement représentatifs, le mobilier y est toujours très fragmenté et les formes sont difficilement identifiables. Les ensembles clos, qui ont fourni les assemblages les plus fournis et les objets les plus complets, sont presque toujours déconnectés les uns des autres. Cet état de fait est un véritable handicap pour saisir la succession des événements qui se sont déroulés sur le site.

Le recours au mobilier numismatique, pourtant abondant sur le site, s'avère délicat puisqu'il est établi que les monnaies fournissent un *terminus post quem* et qu'elles ne datent pas nécessairement le lot de vaisselle qui les accompagne²⁰².

.....
202. Un exemple suffira à illustrer cet épineux problème : une espèce monétaire parmi les plus anciennes découvertes sur le site (une obole de Philippe IV, frappée en 1290-1295) est associée à des formes céramiques clairement tardives, du milieu ou de la seconde moitié du XV^e siècle (FS 1056).

Localement, le problème est encore plus ardu si l'on se réfère aux observations faites sur d'autres sites concernant la circulation monétaire à Toulouse au cours du bas Moyen Âge. Partant du postulat selon lequel la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle connaîtrait une pénurie de petit numéraire²⁰³, s'est fait jour ces dernières années une tendance à dater les lots de céramique « en aveugle », sans tenir compte des données numismatiques. Ainsi, il semble acquis pour certains auteurs que les monnaies de la première moitié et du milieu du ^{xiv}^e siècle ne sont pas des marqueurs chronologiques fiables puisqu'elles ont pu continuer à circuler durant la seconde moitié du siècle et au-delà, pour faire face à la pénurie d'espèces royales contemporaines. Il en découle une certaine défiance à l'égard de ces types monétaires et peut-être une tendance à les écarter trop systématiquement.

Une autre piste, comparative celle-là, consisterait à se pencher sur quelques catégories particulières, dont on présume qu'elles recèlent un potentiel informatif certain.

Il en est ainsi des couvercles estampés. Pour partie, les motifs qui les recouvrent s'inspirent clairement de l'héraldique médiévale. Il faudrait mener à bien une véritable analyse stylistique pour établir des parallèles avec la sigillographie notamment (Macé 2019), mais aussi peut-être avec la numismatique. Il semble néanmoins possible de formuler quelques remarques. D'un point de vue formel, la fréquente association de la fleur de lys et de la croix de Toulouse invite à situer le début de la production de ces objets vers la fin du ^{xiii}^e siècle et/ou la première moitié du ^{xiv}^e siècle, époque où le comté de Toulouse a été depuis peu intégré à la couronne de France. Sur le plan stylistique, les formes, les gabarits, les thèmes de ces motifs estampés offrent de nombreux parallèles avec les marques sigillaires en usage au cours de la même période. D'un strict point de vue archéologique, les couvercles de ce type ont été identifiés sur moins d'une dizaine de sites toulousains. La plupart du temps, des éléments précis de chronologie manquent, mais l'exemplaire provenant du site de l'îlot Valade a été découvert dans un contexte daté entre la fin du ^{xiii}^e et le milieu du ^{xiv}^e siècle (Catalo 2000, vol. 1, p. 12). Un autre fragment a été retrouvé dans une fosse dont le comblement est daté de la charnière des ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles (Catalo 2010a, p. 51 et fig. 31). Sur le site de l'École d'économie, les premiers exemplaires sont recensés dans des contextes attribués au dernier tiers du ^{xiv}^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 551). Sur le site du Muséum, ces couvercles sont associés à des monnaies du milieu du ^{xiv}^e siècle, mais ils sont parfois mélangés à du mobilier de la seconde moitié du ^{xv}^e siècle. Sont-ils alors en position résiduelle ? Toute la difficulté est précisément de mesurer la part de mobilier redéposé et la durée de vie de ces objets un peu singuliers. Les vases à décor de barbotine pourraient également constituer un marqueur intéressant. Mais il faut bien l'admettre, leur datation soulève encore de nombreuses incertitudes. En Aquitaine, les premiers exemples apparaissent dans des contextes datés de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Fabre-Dupont 1992, p. 93; Fabre-Dupont Maleret, Régaldo Saint-Blancard 1991, facture IV; Jacques 1995). Toutefois, la production et la diffusion de cette vaisselle semblent se poursuivre au siècle suivant (Catalo 2010b, p. 197; Garnier 1995). À Montauban, une série de pichets décorés de la sorte a été découverte dans une fosse de latrines dont la datation est discutée, mais dont le comblement est assurément postérieur à 1316-1334 (Collectif 2008, p. 109-125). À Toulouse, ces vases sont attestés dès le milieu du ^{xiv}^e siècle sur le site de l'École d'économie (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 542) et, sur les allées Jules-Guesde, quelques éléments à décor de barbotine claire sous glaçure sont présents dans des niveaux datés entre la fin du ^{xiv}^e et le troisième quart du ^{xv}^e siècle (Catalo *et al.* 2012, p. 188). En l'état actuel des connaissances, on retiendra une large fourchette qui s'étire du milieu du ^{xiv}^e au milieu du ^{xv}^e siècle.

.....
203. « La distorsion chronologique des espèces numéraires en circulation dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle est récurrente sur les sites archéologiques de Toulouse » (Catalo *et al.* 2012, p. 189).

Parmi les autres produits importés, seule la vaisselle émaillée semble en mesure d'apporter quelque éclairage. En effet, les vases à pâte blanche d'origine nord-aquitaine ou saintongeaise ne sont que d'un secours limité car leur période de fabrication reste encore mal perçue dans le détail. En revanche, les faïences espagnoles à décor vert et brun trouvent certains points de comparaison dans la documentation languedocienne et provençale pour le XIV^e siècle.

Pour leur part, les productions émaillées de facture toulousaine, dont l'identification est encore récente, ne constituent pas un fossile directeur fiable. Elles feraient leur apparition dans le dernier tiers du XIV^e siècle (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 567 ; Catalo 2016b, p. 171) pour s'affirmer au cours du siècle suivant (Catalo 2010b, p. 197, Richarté-Manfredi, Catalo, Horry 2020, p. 144-146).

Quoi qu'il en soit, il est toujours délicat de baser une datation sur ces vaisselles fines car leur durée de vie était sans doute supérieure à celle des poteries communes. De plus, elles sont presque toujours à l'état de fragments et la question de leur caractère résiduel peut légitimement se poser.

Ces différentes tentatives de datation par le biais des monnaies, de la stratigraphie ou de certaines catégories particulières s'avèrent donc peu fructueuses. Il convient alors d'interroger directement la céramique elle-même.

► Approches intrinsèques

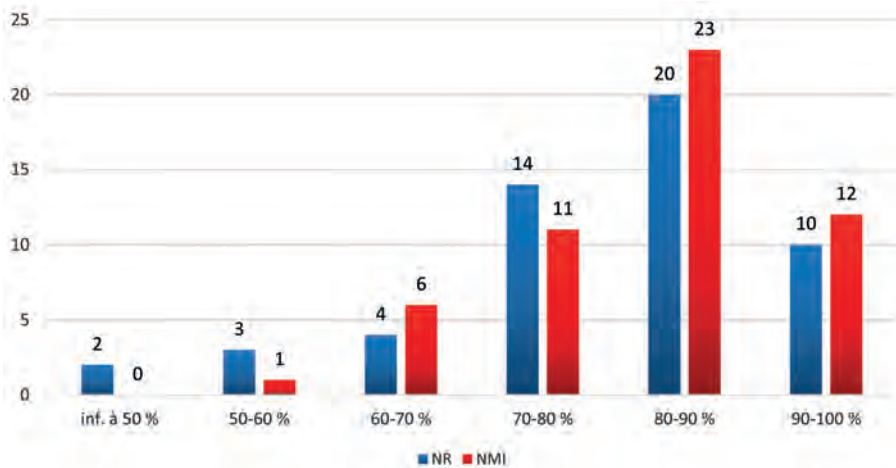
Des travaux menés par Jean Catalo ces dernières années proposent une solution alternative, permettant de pallier ces difficultés de datation. Ils reposent sur une approche statistique qui tient compte des proportions respectives des céramiques grise et rouge glaçurée au sein d'un ensemble défini (US, ensemble clos). On observerait ainsi une inversion des pourcentages de ces deux catégories entre la fin du XIII^e et la fin du XV^e siècle ; la part croissante de la vaisselle glaçurée entre ces deux bornes constituant « un critère d'appréciation [chronologique] à Toulouse » (Catalo 2010a, p. 47).

Cette approche statistique a donc été déployée pour le corpus du Muséum. Dans un premier temps, il a fallu sélectionner des assemblages représentatifs issus de différents contextes (sols d'habitat, niveaux de démolition, ensembles clos, etc.). Le seuil de représentativité par ensemble a été fixé à un minimum de 100 fragments et à 10 individus au moins. 52 lots ont ainsi été retenus²⁰⁴. À eux seuls, ils regroupent une très large part de la céramique médiévale découverte sur le site (82,2 % en NR, 83 % en NMI). Les comptages ont été effectués en NMI comme en NR afin d'apprécier au mieux les résultats obtenus. Il apparaît que les chiffres sont généralement très proches, quel que soit le mode de calcul retenu (fig. 122).

À une exception près (en NMI), ces ensembles ne comptent jamais moins de 50 % de céramique glaçurée. Une petite dizaine d'entre eux en contient de 50 à 70 % et une très large majorité (41 sur 52) plus de 70 %. D'après les recherches évoquées plus haut, les lots qui renferment de 40 à 70 % de céramique glaçurée seraient représentatifs de la première moitié du XV^e siècle (Catalo 2010b, p. 194) ; et il faudrait attendre le début du XVI^e pour que la part de celle-ci atteigne plus de 90 % (Catalo 2010b, p. 197). Si l'on suit cette logique statistique, on peut en déduire que les lots qui comptent entre 70 et 90 % de céramique glaçurée datent de la seconde moitié du XV^e siècle.

Ainsi, pris dans leur globalité, tous les lots du Muséum se placeraient entre l'extrême fin du XIV^e siècle et la fin du siècle suivant ; les trois quarts d'entre eux (78,8 %) se concentreraient plus particulièrement dans la seconde moitié du XV^e siècle.

.....
204. 41 proviennent de structures en creux, 6 correspondent aux niveaux d'occupation reconnus dans certains bâtiments et 5 sont issus des niveaux de démolition de ces mêmes espaces bâtis.



◀ Fig. 122 : Part de la céramique glaçurée dans les assemblages représentatifs (Rémi Carme, Hadès).

Cette chronologie paraît toutefois bien tardive au regard des formes rencontrées sur le site, qui s'inscrivent toutes dans une chronologie plutôt centrée sur la seconde moitié du XIV^e siècle et la première moitié du siècle suivant. Par ailleurs, cette approche statistique paraît assez peu opérante sur le site. D'une part, les structures qui renferment les assemblages les plus récents²⁰⁵ (du milieu ou de la seconde moitié du XV^e siècle) ne sont pas celles qui présentent les taux de céramique glaçurée les plus élevés. Un exemple permet d'illustrer ce propos : le comblement du puits ST 1074 contient 78,9 % de céramique glaçurée, ce qui le place dans la moyenne du corpus, celle-ci s'établissant à 78,7 %. En revanche, sa composition typologique (marmites à anses rondes sur la lèvre, pots à bord en bandeau mouluré) le distingue nettement du répertoire qui constitue l'essentiel du corpus.

D'autre part, dans les ensembles de fosses au sein desquels des collages ont pu être effectués (ce qui suggère que leurs comblements sont peu ou prou contemporains), les proportions des différents groupes techniques peuvent être très variables d'une structure à l'autre²⁰⁶.

► Approches croisées

Dater la céramique à partir de ce seul critère quantitatif paraît quelque peu hasardeux. Il est néanmoins possible de le corrélérer à une approche typologique reposant sur l'évolution du répertoire des formes (les marmites en particulier car ce sont les vases les plus abondants), mais aussi sur l'apparition de certains groupes techniques, tout en se référant à quelques datations absolues obtenues sur d'autres sites toulousains.

Le type le plus ancien de marmite glaçurée, qui dérive des modèles en pâte grise polie (marmite 1-1), se rencontre au moins dès le milieu du XIV^e siècle (Carme 2012a, fig. 219) ou dans la seconde moitié de ce siècle (Catalo 2013, fig. 114). Peu représenté sur le site du Muséum, il côtoie toujours le modèle le plus fréquent qu'est la marmite à col, à fond lenticulaire (marmite 2-1) ou à fond rond (marmite 2-3). Pour certains auteurs, cette dernière apparaît à Toulouse dans le courant du XIV^e siècle, à une période qu'il est encore difficile de préciser (Carme 2012a, p. 150). Pour d'autres, cette forme se développe dans le dernier tiers du XIV^e siècle (Catalo 2013, p. 127) et se généralise au siècle suivant (Catalo *et al.* 2012, p. 188).

.....
205. Ces ensembles sont les suivants : FS 1056, FS 1074, FS 1170, FS 1187, FS 1278, ST 1279, FS 1305 et FS 1307.

206. Dans le groupe de fosses FS 1222, 1224 et 1272, la part de céramique glaçurée varie de 63,6 à 94,6 %. De même, dans le groupe formé par les fosses FS 1123, 1128 et 1140, ce taux fluctue entre 69 et 83,9 %.

Par la suite, la typologie des marmites toulousaines connaît une dernière évolution avec l'apparition de vases dont le bord, de section triangulaire, a de plus en plus tendance à se fondre à l'encolure et dont les anses, désormais rondes, se fixent sur la lèvre. Selon les auteurs, cette mutation surviendrait à partir du milieu du ^{xv}^e siècle (Carme 2012a, p. 150) ou dans le premier tiers du siècle suivant (Catalo 2016b, p. 182).

Si l'évolution globale du répertoire des formes et des groupes techniques toulousains ne souffre d'aucune discussion, c'est bien le rythme de leurs transformations au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge qui fait débat. Quelques ensembles issus de fouilles récentes et qui ont fait l'objet de datations radiocarbone offrent un éclairage saisissant à ce sujet.

Le premier provient du site square Charles-de-Gaulle où le comblement d'un dépotoir a été daté entre 1270-1320 ou 1340-1390 (Lotti dir. 2013, FS 1028). Le pourcentage de céramique glaçurée se situe autour de 50 % et les deux types de marmites (1-1 et 2) coexistent. Le lot est daté du début du ^{xiv}^e siècle par le responsable de la fouille (Lotti dir. 2013, p. 211) et de la fin du ^{xiv}^e siècle par le céramologue (Catalo 2013, p. 129)²⁰⁷.

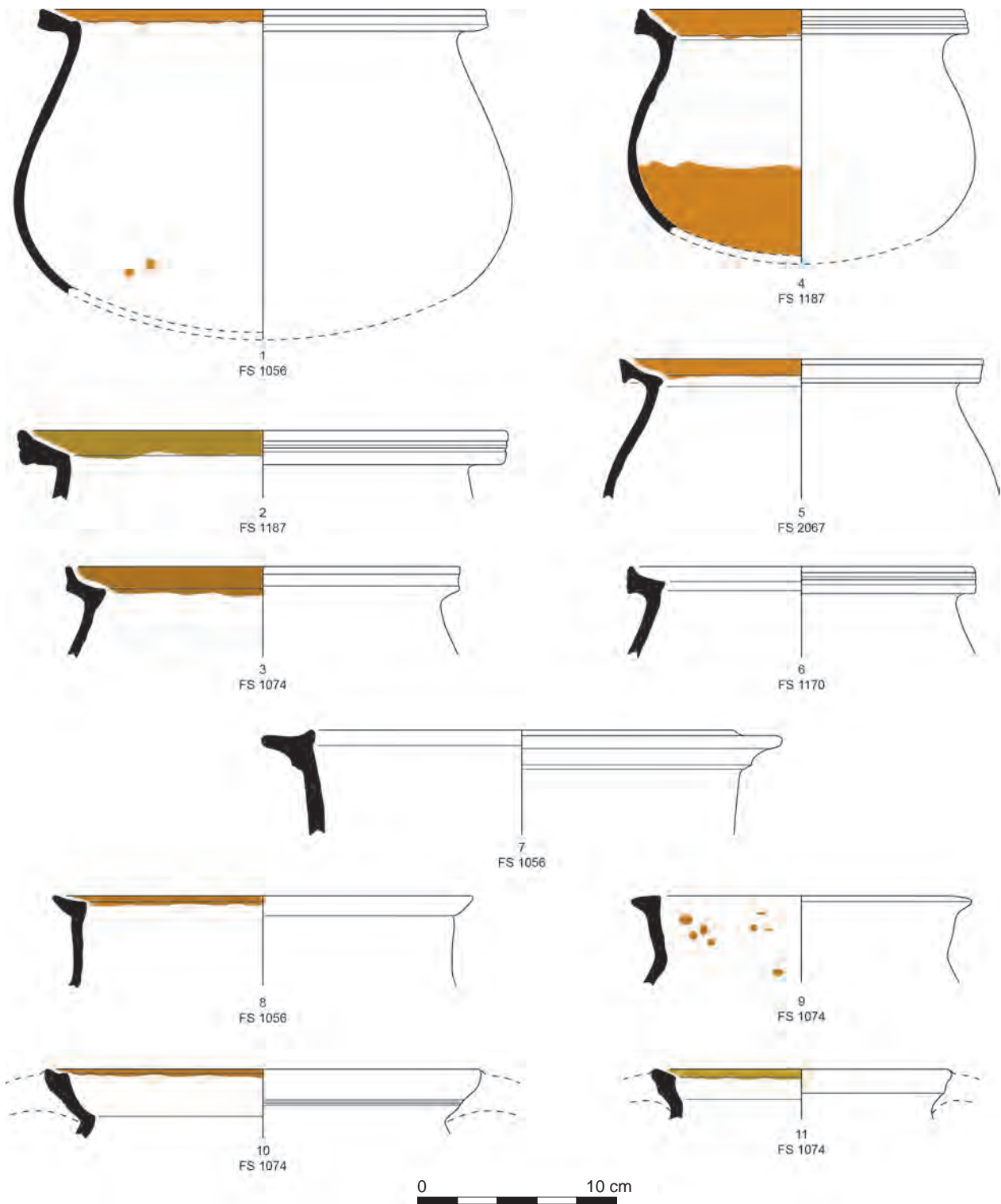
Sur le site de la rue des Pénitents-Blancs (Ollivier 2012), des marmites à col et bord triangulaire figurent dans le comblement d'une fosse daté par ¹⁴C entre 1290 et 1400 (FOS 178). Le lot compte par ailleurs 90 % de céramique glaçurée. Même si la fourchette chronologique est large, elle semble indiquer que des taux très élevés de céramique glaçurée se rencontrent avant la fin du ^{xiv}^e siècle, soit un siècle avant la datation qui est parfois avancée (Catalo 2010b, p. 197).

Du reste, sur le même site de la rue des Pénitents-Blancs, les comblements de deux autres fosses datées par le radiocarbone du milieu du ^{xv}^e siècle (FOS 174)²⁰⁸ et de la seconde moitié du ^{xv}^e siècle (FOS 220)²⁰⁹ montrent des taux de céramique rouge glaçurée qui oscillent entre les 2/3 des lots pour la première et les 3/4 pour la seconde. Mais cette catégorie majoritaire s'accompagne de productions nouvelles, qui ne figurent pas dans le corpus du Muséum, comme les vases à pâte claire (kaolinitique) et les céramiques glaçurées sur engobe. La proportion de céramique grise devient marginale (inférieure à 10 %). En outre, des formes nouvelles font leur apparition : pots sans anse à bord mouluré (oule 3-3), marmite à anses rondes, bol à oreilles (bol 1), cruche à bec tubulaire et large anse rubanée (cruche 2-5), pichet 3, etc. Pour l'essentiel, ces formes sont totalement absentes du répertoire du Muséum et seules quelques-unes figurent dans les ensembles clairement tardifs, dont certains datés par des monnaies de Charles VI et VII (fig. 123).

Sur le site de la rue des Trente-Six-Ponts (Gourvenec 2018), le comblement d'un puits (PT 1189) a été daté par ¹⁴C entre 1277-1323 (46,7 %) et 1347-1393 (47,8 %), ce qui oriente la datation du lot sur le ^{xiv}^e siècle. Celui-ci compte un pourcentage très élevé de vaisselle glaçurée (plus de 80 % en NR comme en NMI) et le répertoire des formes est très semblable à celui du Muséum (marmites à col, pots sans anse à pâte grise commingeoise, pichets à pied haut décorés de médaillons d'applique, etc.).

Sur ce même site, une sépulture multiple liée à l'épidémie de peste des années 1348-1350 (SP 3408) fournit un *terminus ante quem* peu contestable. Du reste, son comblement a livré deux monnaies de Philippe VI (double tournois, 2^e type émis en 1348). Dans ce contexte, la céramique grise représente moins de la moitié de l'assemblage (environ 40 % en NR comme en NMI). Par ailleurs, on y relève la présence de marmites à col et de pichets à pied haut, encore peu nombreux mais bien présents dès le milieu du ^{xiv}^e siècle.

.....
 207. À l'époque de la rédaction de ce rapport, l'auteur s'appuyait sur l'hypothèse d'une datation des vestiges du Muséum autour des années 1350. La reprise de l'étude du site du Muséum permet de revoir la datation du dépotoir du square Charles-de-Gaulle mi ^{xiv}^e siècle.
 208. Datation calibrée : 1400-1440 (95 % de probabilités à 2 σ).
 209. Datation calibrée : 1440-1500 (95 % de probabilités à 2 σ).



▲ Fig. 123 : Céramique glaçurée : types tardifs de vases culinaires (milieu et deuxième moitié du ^{xv} siècle) (DAO : Rémi Carme, Hadès).

La fouille de l'École d'économie a permis d'étoffer considérablement le corpus toulousain des datations radiocarbone de la fin du Moyen Âge (du XIII^e au XV^e s.), puisqu'une dizaine de fosses de cette période ont fait l'objet de telles analyses (Catalo 2016a). Si les datations archéométriques, numismatiques et céramologiques concordent globalement pour les ensembles du XIII^e siècle, des discordances manifestes se font jour pour les lots des XIV^e et XV^e siècles. Cinq d'entre eux ont bénéficié d'un éclairage archéométrique par le biais d'une datation ¹⁴C.

La mesure réalisée sur le comblement de la fosse F 136 a fourni deux intervalles probables, entre 1275-1332 (45,9 %) et 1337-1398 (49,5 %). Le remplissage a également livré une monnaie de 1323. Le mobilier de cette structure, qui compte environ 1/3 de céramique grise pour 2/3 de céramique glaçurée, est pourtant attribué au premier tiers du XV^e siècle (phase 6b : 1400-1430). On y rencontre des marmites à col de type 2-3, dont certains exemplaires volumineux décorés de pastilles digitées, identiques à ceux du Muséum.

Une autre fosse (F 106) rattachée à la phase 6b a été datée par ¹⁴C entre 1297-1371 (52 %) et 1377-1437 (43,4 %). Les poteries grise polie et glaçurée sont à parts égales, mais le lot est peu étoffé et peu significatif. Il renferme un seul exemplaire de marmite à col.

Sur le même site de l'École d'économie, plusieurs autres fosses ayant bénéficié de mesures radiocarbone ont été attribuées à la phase 6c (1430-1480) : il s'agit de la fosse F 108 dont la datation a fourni deux intervalles probables entre 1221-1323 (67,5 %) et 1345-1392 (27,9 %), dans tous les cas antérieurs à la fin du XIV^e siècle. Le mobilier de cette structure, qui compte environ 75 % de céramique glaçurée, comporte des formes bien représentées au Muséum (marmite à col, pégau 5, cruche à bec tubulaire 2-4, tonnelet, etc.). Une autre fosse (F 56) rattachée à cette phase du milieu du XV^e siècle a été datée par ¹⁴C entre 1297-1371 (55,4 %) ou 1377-1432 (40,0 %). La vaisselle glaçurée est nettement majoritaire (60 % du NR et 72,5 % du NMI), mais on note également la présence de fragments de faïence verte et brune toulousaine et de céramique décorée à la barbotine. Les formes sont également très proches de celles du Muséum (pot sans anse à pâte grise, marmite à col, poêlon, cruche à bec tubulaire, pichet balustre et pichet à pied haut, etc.). Enfin, la datation ¹⁴C de la fosse de latrines F 109 a fourni deux intervalles probables, entre 1294-1373 (62,5 %) et 1376-1421 (32,9 %). Le mobilier de cette fosse, qui compte environ 1/3 de céramique grise pour 2/3 de vaisselle glaçurée, est très riche. Il compte de nombreuses formes en tout point identiques au corpus du Muséum (marmites à col et sans col, couvercle estampé, poêlon, cruche à bec tubulaire, pichet balustre et pichet à pied haut, pichet à bec pincé, gargoulette, etc.).

En résumé, tous ces lots du site de l'École d'économie sont datés du XV^e siècle, en décalage avec les datations offertes par le ¹⁴C, qui s'inscrivent plus franchement dans le XIV^e siècle. Pourtant, leur composition diffère très nettement des ensembles bien datés du XV^e siècle de la rue des Pénitents-Blancs évoqués plus haut. On note ainsi l'absence de formes caractéristiques de cette période, telles que les marmites à anses rondes ou les pots à bord en bandeau mouluré, et de certains groupes techniques, comme les pâtes claires ou la vaisselle glaçurée sur engobe²¹⁰.

De notre point de vue, ces quelques exemples suffisent à mettre en lumière le décalage récurrent qui existe aujourd'hui entre les datations « absolues » disponibles et les datations céramologiques proposées sur la plupart des sites toulousains.

.....
210. Sur le même site de l'École d'économie, cette discordance est également perceptible à travers les monnaies des niveaux du bas Moyen Âge en décalage avec les datations proposées pour la céramique. Pour les trois phases qui couvrent le bas Moyen Âge (phases 5 à 7), « aucune des monnaies médiévales retrouvées ne dispose d'une datation contemporaine de la phase étudiée » (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 670).

S'il est vrai que « l'attribution systématique d'une datation à un lot céramique par le simple truchement d'une analyse ¹⁴C isolée montre ses limites » (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 536), nous pensons que cet argument n'est plus recevable depuis que les datations radiocarbone se multiplient et que, par conséquent, elles ne sont plus isolées. Mises en commun, ces mesures archéométriques prennent tout leur sens et semblent clairement indiquer que des pourcentages très élevés de céramique glaçurée accompagnés d'un répertoire riche et diversifié tel que celui du Muséum existent à Toulouse bien avant la fin du ^{xv}^e siècle. De telles caractéristiques se rencontrent, semble-t-il, dès le ^{xiv}^e siècle. À notre sens, le rythme de transformation du vaisselier est plus rapide et l'inversion des pourcentages de céramique grise et glaçurée s'effectue plus tôt que ce qui est admis localement (Carme 2012a, p. 150 et fig. 229).

Cette distorsion chronologique touchant à la datation du mobilier céramique est récurrente à Toulouse (Catalo 2010b, p. 199). À en croire les auteurs locaux, il existerait une forme d'isolat toulousain qui s'expliquerait par « un certain protectionnisme de la part des corporations des potiers » (Arramond 1997, vol. 1, p. 18). Nous ne suivons pas cette hypothèse.

La dizaine de lots ayant fait l'objet de datations radiocarbone et qui ont été énumérés ci-dessus sont issus de quatre sites seulement. Ils constituent, pour la période considérée, les seuls ensembles toulousains ayant bénéficié de cet éclairage archéométrique. Cette rareté illustre le manque de données solides aujourd'hui mobilisables pour faire avancer les connaissances et explique les données contradictoires générées.

À l'évidence, les référentiels disponibles pour permettre d'appréhender dans le détail l'évolution de la céramique toulousaine au cours des deux derniers siècles du Moyen Âge sont encore lacunaires. Il nous paraît donc prématuré de proposer des datations resserrées, même si des tentatives de phasage au tiers de siècle ont été entreprises récemment (Catalo 2016a, vol. 1b, p. 523). Néanmoins, à l'appui des données chronologiques recueillies sur plusieurs sites toulousains, il est sans doute possible d'affirmer que le lot de céramique du Muséum, dans sa grande majorité, s'inscrit dans le ^{xiv}^e siècle. Il semblerait même que l'essentiel se concentre plutôt sur la seconde moitié de ce siècle. Il est en revanche totalement exclu de retenir la fin du ^{xv}^e siècle, contrairement à ce qui est parfois avancé (Catalo 2016b, p. 174). Sur le site du Muséum, seule une infime partie du lot céramique peut légitimement être attribuée au milieu ou à la seconde moitié du ^{xv}^e siècle (cf. *supra* et fig. 123). De notre point de vue, les datations actuellement proposées pour la plupart des sites toulousains du bas Moyen Âge doivent être considérées avec circonspection car elles sont majoritairement établies à partir du seul mobilier céramique. Ce dernier nous semble devoir être plus précisément calé, en intégrant davantage les données numismatiques et les mesures archéométriques afin de pouvoir établir une typochronologie fiable et incontestable. Le temps est encore à l'acquisition de plus de données et à la constitution de corpus de référence consolidés.

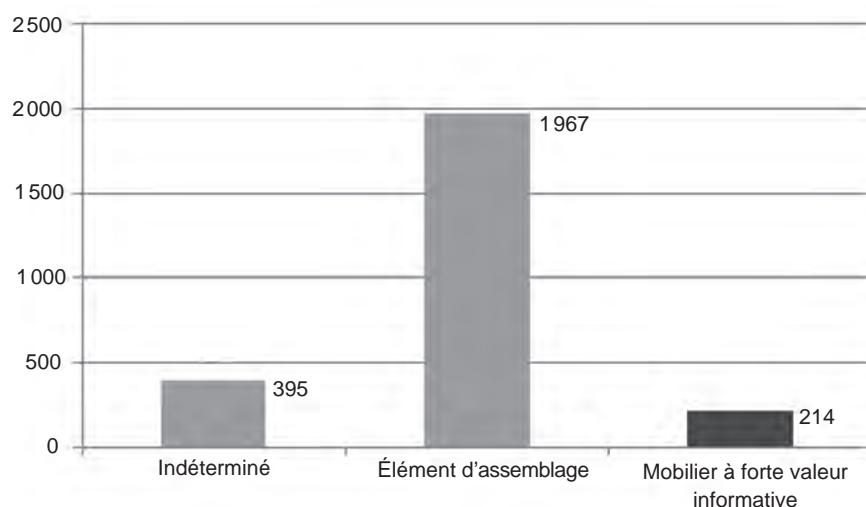
Le mobilier ferreux

Nicolas Portet, avec la contribution de Marie Cremades (étude de l'épée) et Mathieu Linlaud (étude des serrures)

Un corpus reflétant une période de transition vers la modernité

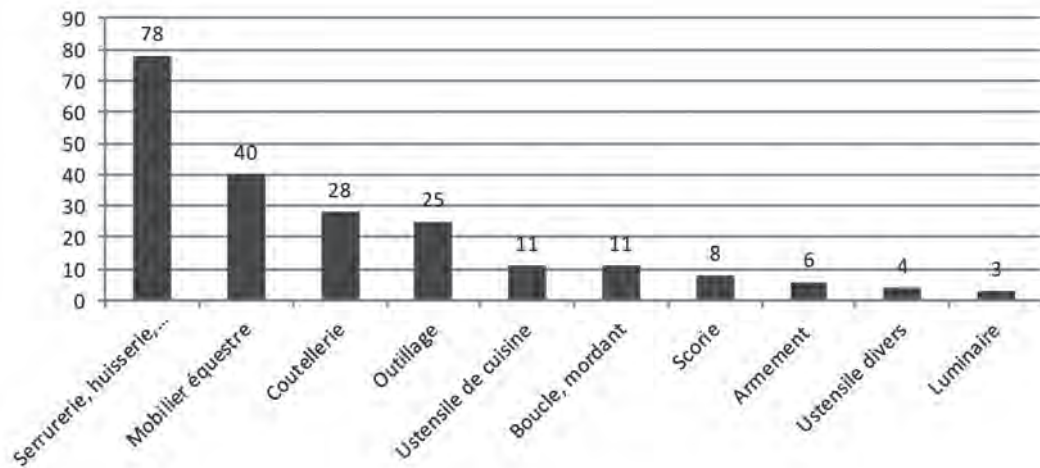
Le corpus est constitué de 2 576 objets ou fragments d'objets en fer. Le fort degré de corrosion a nécessité la mise en place d'un protocole d'étude associant radiographies et nettoyages mécaniques ciblés. 672 objets présélectionnés ont ainsi été radiographiés et près de 200 objets ont bénéficié d'un nettoyage pour étude.

► Fig. 124 : Répartition du mobilier ferreux (Nicolas Portet, LandArc).



Parmi les 2 576 objets, on dénombre 1 967 pièces d'assemblage (fig. 124). Cette catégorie est dominée par la clouterie et par d'autres pièces d'assemblage comme les crampons de menuisier et les pointes. Les 77 % de pièces d'assemblage reflètent un usage courant du fer dans la construction et l'ameublement. La seconde catégorie en nombre d'individus est représentée par les pièces indéterminées ou dont la détermination reste incertaine. Les 395 individus, soit 15 % du corpus, sont majoritairement représentés par des formes simples de plaque, de tige, impossibles à attribuer à un objet spécifique. La radiographie et les nettoyages pour étude ont permis de limiter la part généralement importante des indéterminés dans les corpus archéologiques.

L'étude s'est donc concentrée sur les 1 967 pièces d'assemblage, sur quelques objets dont la détermination reste incertaine et surtout sur les 214 objets, soit 8 % du corpus ferreux, présentant une plus forte valeur informative (fig. 125). Ce sont majoritairement ces objets qui composent le catalogue du mobilier ferreux. Sans surprise, c'est le mobilier domestique qui domine cette sélection d'objets « remarquables ». Les pièces liées aux huisseries et à la serrurerie sont représentées par 78 individus. Gonds, pentures, paumelles, loquets, morillons, cadenas, serrures, clés, etc. permettent de reconstituer quelques pans de l'architecture et de l'ameublement.



▲ Fig. 125 : Mobilier ferreux à forte valeur informative réparti par catégories fonctionnelles (Nicolas Portet, LandArc).

Le contexte d'abandon a permis la conservation *in situ* de certains éléments, tels le seuil et la porte de l'UO 6 (ST 1376). L'usage exclusif des gonds à fiche témoigne d'une architecture de terre ayant favorisé l'usage des encadrements en bois comme huisserie. Les pentures restent simples dans leur morphologie, sans ornement. La densité des gonds à fiche retrouvés dans l'UO 6 témoigne d'un nombre significatif d'ouvertures qui pourrait accréditer la présence d'au moins un étage, pour cette maison. Les systèmes de fermeture retrouvés dans les unités d'occupation et dans les fosses sont variés : simple loquet, cadenas et serrure. La serrurerie forme un lot remarquable tant par le nombre de pièces que par son intérêt pour l'histoire des techniques. Les serrures à morailon côtoient des serrures « à vertevelle », ces dernières étant parmi les occurrences archéologiques les plus précoces répertoriées à ce jour. La serrurerie forme un des rares groupes d'objets ferreux finement décorés. Utilisée pour la fermeture des portes et des coffres, elle symbolise la protection de l'aire privée et des biens personnels. Retrouvée encore associée à son verrou, la clé toujours en place dans le trou de la serrure ou jetée dans une fosse ayant servi de zone de rejet à l'issue de l'incendie, la serrurerie témoigne du caractère précipité, probablement brutal de l'abandon. Cette relation entre niveaux d'occupation incendiés et fosses de rejet utilisées lors du nettoyage du bâti en ruine est perceptible sur d'autres catégories mobilières. Certains ustensiles de cuisine, certains outils se retrouvent fragmentés et dispersés dans les fosses et dans les unités d'occupation. Trépied à feu, poêle, couvercle, louche témoignent sans surprise des activités culinaires et renforcent l'idée d'un abandon rapide des lieux, sans grand déménagement préalable. Parmi les 28 couteaux répertoriés, il est fort probable qu'une majorité ait servi à la préparation culinaire et comme couvert, en excluant quelques grandes lames, plus proches de l'armement que des arts de la table. L'éclairage de la maison se limite à deux bougeoirs et un chandelier, panoplie qui devait être complétée par d'autres luminaires non métalliques. Divers ustensiles, retrouvés brûlés sur le sol d'occupation de l'UO 10, tels les cerclages d'un probable « récipient », ou le trépied au contact du foyer de l'UO 12 confirment une fois encore le caractère précipité de l'abandon. Certaines images fugaces du quotidien sont données par quelques objets, tels

l'usage des socques pour éviter de souiller les chaussures, la sonorité de la guimbarde et un probable cure-oreille, marqueur avec les ciseaux des soins du corps.

Il semble que certains espaces aient eu une fonction plus artisanale ou du moins plus polyvalente, tel le travail de la laine, du cuir, voire de la petite métallurgie. Ces activités ne témoignent pas pour autant d'une spécialisation, car ces pratiques artisanales sont couramment réalisées au sein de la cellule domestique. L'outillage agricole illustré par quelques outils à main comme les serpettes, la houe ou le sarcloir marque préférentiellement des activités liées au jardin ou au travail de la vigne.

Le mobilier équestre figure parmi les catégories quantitativement les mieux représentées. Mais cette importance est toute relative, car les fers et clous de maréchalerie sont généralement très présents en nombre d'individus dans les corpus métalliques. On peut même affirmer que cette quantité reste faible et ne peut être comparée à certaines écuries ou à des tronçons de voies fouillés dans l'Hexagone. Parmi les 11 fers retrouvés, tous ceux pouvant être identifiés appartiennent à des chevaux. Il faut tout particulièrement mentionner la présence de deux sabots ferrés de chevaux dans la fosse 1074 ce qui constitue une découverte rare en contexte archéologique.

La plupart des boucles en fer découvertes ont certainement été utilisées pour l'assemblage des pièces de harnais. C'est du moins le cas pour quelques dés de sous-ventrière en forme de D et de T.

Mais la découverte la plus notable en lien avec le transport est l'identification de deux équignons. Ces pièces, renforçant la fusée de l'essieu, étaient jusqu'alors identifiées en archéologie comme des fers de pieu ou des plaques d'armure. Cette nouvelle identité permettra à l'avenir de mieux prendre en compte les restes de charroi au sein du mobilier métallique médiéval.

Seul l'éperon découvert dans la fosse 1214 symbolise plus spécifiquement le cavalier.

La quantité de mobilier équestre marque bien la présence des équidés au sein de l'îlot, mais les densités et les concentrations ne sont pas suffisamment significatives pour cartographier et définir des aires de stabulation ou de maréchalerie. Il est également difficile de distinguer l'animal de passage de l'équidé « sédentaire », attaché à l'aire domestique fouillée.

L'armement constitue une des catégories fonctionnelles les plus problématiques à interpréter. Les quelques fers de trait, couteaux-dagues, épée et javeline découverts à la fouille caractérisent un armement clairement offensif. Il est tentant de rattacher l'incendie de l'îlot à une ambiance martiale dont les armes seraient les témoins matériels. Cette hypothèse est renforcée par la découverte sur le sol de l'UO 12 d'une épée placée dans son fourreau. Ce contexte est similaire à la découverte d'autres objets abandonnés *in situ* et incite à privilégier l'abandon précipité du bâtiment. Cependant, la découverte d'armes dans l'habitat du bas Moyen Âge est fréquemment mentionnée dans les sources sans pour autant être associée à un contexte de crise. L'abandon rapide de l'îlot, le scellement de nombreux objets en lien direct avec les unités d'occupation sont des facteurs qui contribuent à la valeur scientifique du corpus. Cette valeur est amplifiée par le cadre chronologique de l'occupation qui ne paraît pas dépasser le siècle. À l'exception de quelques clous de maréchalerie antérieurs au milieu du XIV^e siècle et de rares objets de la période moderne, tout le mobilier ferreux est attribué à un horizon typochronologiquement compris entre le milieu du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle.

L'armement

Les pièces d'armement se limitent à six objets clairement identifiés, ce qui ne représente qu'une faible part du mobilier métallique. Elles sont dispersées dans diverses structures et dans tous les secteurs de la fouille. La singularité de ce lot vient de la diversité des éléments retrouvés, pointe de flèche, carreau d'arbalète, arme d'hast et épée, panoplie offensive qu'il serait tentant de relier à l'incendie d'un îlot périurbain (Fondrillon, Marot dir. 2013, vol. 2, p. 167-169). La nature des contextes de découverte pourrait au moins pour l'épée retrouvée dans l'UO 12 traduire une ambiance de crise (fig. 126). Cette lame a été découverte à même le sol, au centre de la pièce. Elle était placée dans son fourreau et en parfait état. Il n'est pas impossible que la boucle à rouleau (iso 1281-621c, fig. 152d) ait pu faire office d'attache de baudrier. Le carreau d'arbalète (US 1327, fig. 127b) a été retrouvé dans le niveau de démolition de l'UO 4 et les trois autres pièces dans des structures excavées mais contenant majoritairement un comblement en lien avec la destruction des bâtiments. On pourrait intégrer à l'armement quelques couteaux, dont le module de lame, la forme de l'emmanchement les rapprochent plus du couteau-dague (iso 1133-78, fig. 127h) ou du coutelas (iso 1289-620, fig. 127f) que du simple couteau domestique. Ces six objets n'ont toutefois aucune valeur statistique, et leur association à l'incendie reste hypothétique, d'autant que l'armement est omniprésent dans bon nombre de foyers de la fin du Moyen Âge; c'est du moins ce que laisse entrevoir la lecture d'archives notariales (pour le Gévaudan, Maurice 1998, p. 134). En synthèse, s'il est possible que cet armement d'hast et de jet soit lié à un évènement ayant entraîné l'abandon de l'îlot, le mobilier métallique à lui seul ne peut étayer une telle affirmation.

Épée

► Épée (fig. 126a)

Épée complète constituée d'un pommeau piriforme aux faces, revers et sommet aplatis. Matière : fer. Mesures : L. totale : 720 mm; poids total : 789,6 g; h. pommeau : 48 mm; l. pommeau : 48 mm; ép. pommeau : 37 mm, section soie min. : 10 × 15 mm; L. garde : 165 mm; L. lame : 535 mm; section lame max. : 45 × 9 mm [iso 1281a, US 1281, UO 12].

Le pommeau possède une perforation rectangulaire à sa base pour permettre son emboîtement dans la soie. Cette dernière semble traverser le pommeau avec une terminaison carrée visible à son sommet. La soie de section rectangulaire est centrée, marquant un double décrochement par rapport à la lame. L'épée est pourvue d'une garde emboîtée dans la soie. La perforation centrale de la garde est plus large du côté lame que du côté soie. Cette garde possède une forme droite légèrement épaissie aux extrémités et une section faiblement trapézoïdale. La lame, bien que relativement plate, forme une section losangique avec une nervure centrale qui semble présente sur toute sa longueur (aucune gorge n'est visible). La partie distale s'incurve pour former une pointe faiblement effilée.

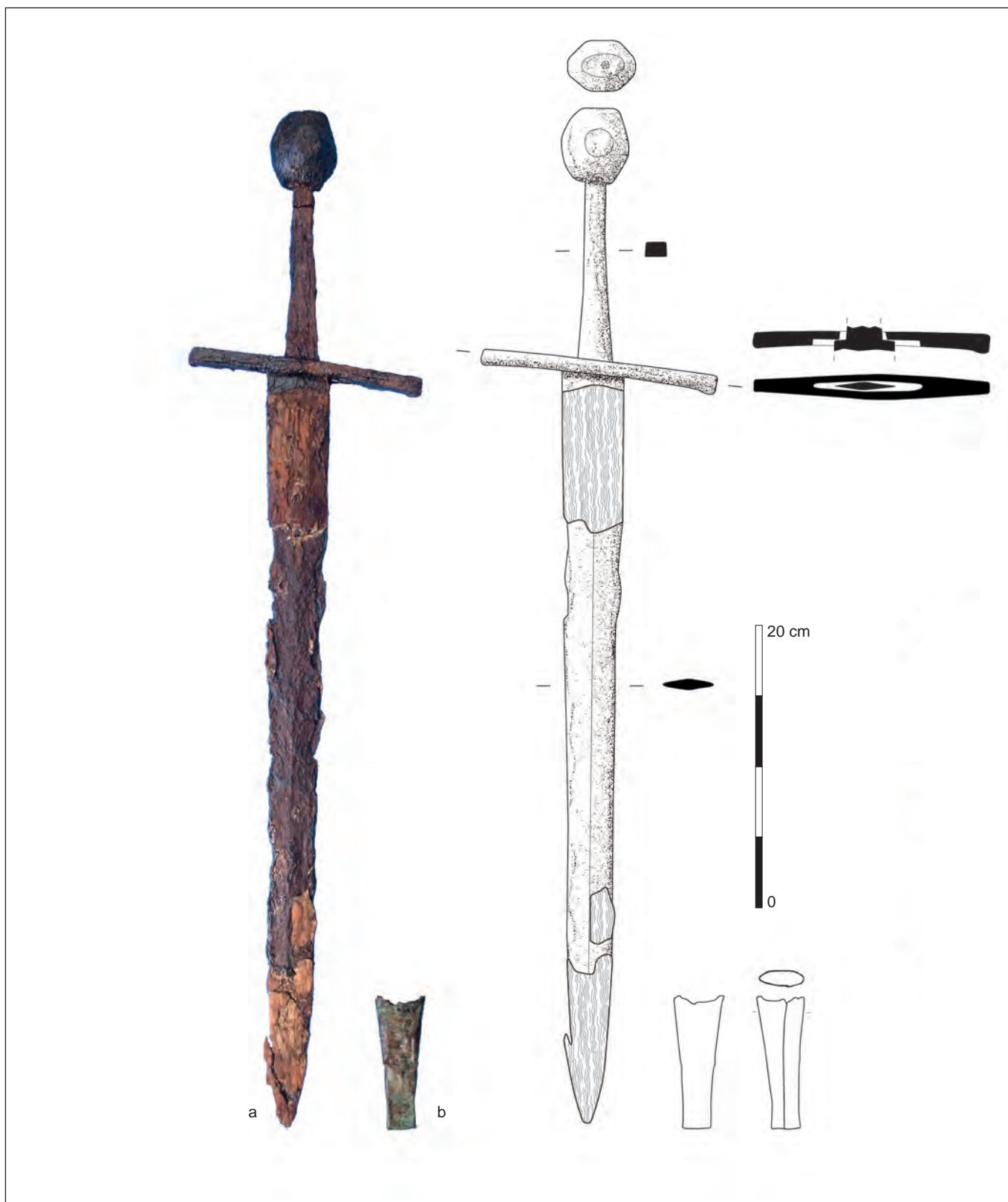
► Bouterolle (fig. 126b)

De forme trapézoïdale, elle est fabriquée à partir d'une simple tôle repliée à terminaison proximale concave, très découpée par l'altération et à terminaison distale droite. Au revers le point de repli médian est très visible et ne semble pas soudé. Matière : base cuivre. Mesures : L. totale conservée : 94 mm; section distale : 21 × 6 mm; 35 × 14 mm; ép. tôle : 1 mm [iso 1281b, US 1281, UO 12].

La découverte d'une épée complète retrouvée dans son fourreau est exceptionnelle. Les épées sont généralement issues de contexte funéraire, de ramassage en contexte fluvial et de collections anciennes. La découverte dans une unité d'occupation reste donc un fait rare (Cognot 2013, p. 104), qui mérite une analyse précise du contexte archéologique. Les études des épées médiévales pour les ^x^e-^{xv}^e siècles sont généralement basées sur la typologie élaborée par le chercheur britannique Ewart Oakeshott (Oakeshott 1994). Cette typologie est fondée sur la forme des lames, des gardes et des pommeaux. Les chercheurs sur l'armement ont généralement complété la nomenclature d'Oakeshott en créant les sous-types nécessaires à leur propre étude (Aleksić 2007).

Le pommeau semble être une variante du type I, même s'il apparaît assez proche des types J, G et W de la classification d'Oakeshott. Celle-ci indique des périodes assez larges allant de la fin du ^{xii}^e au ^{xv}^e siècle. La garde droite de type I comprend aussi une chronologie étendue allant du ^x^e au ^{xv}^e siècle. La morphologie de la lame, sa courte soie et l'arête médiane pourraient correspondre au type XV, type qui apparaît vers la fin du ^{xiii}^e siècle et est très en vogue à partir du milieu du ^{xiv}^e siècle. En revanche, le profil triangulaire des lames de type XV avec une pointe très effilée ne se retrouve pas sur l'épée du Muséum. La terminaison est plus proche des lames de type XVIII en vogue au ^{xv}^e siècle. La section losangique de la lame pourvue d'une nervure centrale et l'absence de gorge marquent de manière plus générale l'appartenance au groupe II d'Oakeshott. Les lames du groupe II, notamment les types XV et XVIII, ne permettent pas de sérier avec précision l'épée du Muséum, forme intermédiaire entre ces types. Le pommeau semble être le meilleur indicateur malgré une certaine « rusticité » qui le rend lui aussi quelque peu atypique. Ces pommeaux globalement circulaires et facettés de type I sont surtout en usage à partir du milieu du ^{xiii}^e siècle. Ils semblent progressivement disparaître dans le courant du ^{xv}^e siècle. Un pommeau retrouvé en Pologne appartient à une variante du type I d'Oakeshott de par sa forme octogonale (Michalak 2013, p. 142, fig. 4). Malgré un aspect plus anguleux que celui du Muséum, il reste très proche avec des mensurations identiques, plus hautes que larges, et est sensiblement piriforme. Cet objet a été retrouvé dans un contexte stratigraphique attribué grâce au référentiel céramique à la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Arkadius Michalak compare ce pommeau à plusieurs exemplaires attribués à la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle et à la première moitié du ^{xv}^e siècle (voir notamment la synthèse sur les épées médiévales du Sud-Est de l'Europe par Marko Aleksić, Aleksić 2007).

Paradoxalement, les épées ne sont, par le côté singulier des découvertes, pas toujours faciles à cerner chronologiquement. Leur valeur d'usage, leur possible transmission entre générations ne facilitent également pas la tâche. Au-delà de l'abondante bibliographie européenne très bien étudiée par Fabrice Cognot dans le cadre de son doctorat (Cognot 2013), il convient de mentionner quelques découvertes récentes d'épées médiévales en contexte archéologique.



▲ Fig. 126 : Mobilier ferreux : armement (DAO : Capucine Tranchant, LandArc; clichés : Nicolas Portet, LandArc).

L'épée courte de la ferme seigneuriale de Laquenexy en Moselle présente une taille très réduite, un profil de lame losangique à nervure centrale et un gabarit de soie assez comparable à l'exemplaire du Muséum (Jeandemange *et al.* 2011, fig. 55, n° 100, contexte général ^{xiii}^e-^{xv}^e s.). Les éléments organiques retrouvés sur la lame laissent penser qu'elle était également conservée dans son fourreau. Les auteurs ont mis en corrélation cette découverte et les indices de violence perçus à la fouille, également mentionnés dans les sources écrites. Une épée issue de la fouille de la maison forte de « La Cologne » à Hargicourt (Aisne), bien que retrouvée dans un niveau perturbé par un trou d'obus, appartient vraisemblablement aux phases III ou V, soit les ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles (Bayard, Mantel 1989, p. 168, fig. 12). Cette épée, tout en présentant des critères typologiques différents, possède des mensurations très proches de l'épée du Muséum avec une longueur totale de 694 mm et une longueur de lame de 550 mm. Parmi les exemplaires trouvés en fouille, nous mentionnerons également une épée fragmentaire découverte à Lyon à garde droite et largeurs de lame et de soie très similaires à l'exemplaire du Muséum. Cette pièce a été trouvée dans une unité du ^{xiv}^e siècle (Ayala 2013, p. 304, fig. 262). La métrique de ces exemplaires, notamment l'épée de Lyon Saint-Georges, conforte l'attribution de l'épée du Muséum aux ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles. Parmi les découvertes récentes, on peut également ajouter celle d'une épée complète du ^{xiv}^e siècle sur la fouille de la Rue de Condé à Amiens (<https://nordoc.hypotheses.org/22053>) et une épée du ^{xiii}^e siècle en Seine-Maritime (Bell, Moitrel 2018).

La section losangique de la lame nous incite toutefois à privilégier au plus tôt le milieu du ^{xiv}^e siècle. La forme du pommeau (variante du type I), la lame à profil non triangulaire et à pointe peu marquée semblent en revanche caractériser des formes disparaissant dans le courant du ^{xv}^e siècle. Nous retiendrons comme cadre chronologique pour l'épée du Muséum la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle, voire les premières décennies du ^{xv}^e siècle. La présence de bois perminéralisé au contact de la lame et la découverte de la pointe encore associée à une bouterolle en tôle de cuivre confirment que l'épée était rangée dans son fourreau. De facture très simple, la bouterolle ne trouve pas d'équivalent strict dans les typologies en vigueur (Ward-Perkins 1993, p. 280-288). Toutefois, sa réalisation à l'aide d'une simple tôle repliée rappelle préférentiellement les productions en base cuivre du ^{xiv}^e siècle.

La sobriété de la bouterolle (fig. 126b) est en accord avec la facture de l'épée. L'ensemble ne reflète pas une arme très soignée, ce qui ne présume en rien de ses qualités fonctionnelles. L'épée du Muséum, de petit gabarit, paraît adaptée au maniement à une main. La forme de sa lame à double tranchant, section losangique et pointe légèrement acérée permet de pratiquer une escrime polyvalente en utilisant aussi bien des coups de taille que d'estoc

Fer de projectile

► Fer de flèche (fig. 127d)

Fer de flèche de forme losangique à section plate et à monture à douille (type B, Serdon 2005). Matière : fer. Mesures : L. totale : 58 mm ; L. lame : 34 mm ; ép. max. lame : 3 mm ; L. douille : 24 mm ; diam. ext. douille : 9 mm [iso 1335a, US 1335, fait 1334].

► Fer de trait (fig. 127b)

Fer de trait formé d'une longue pointe linéaire de section carrée et d'une monture à douille (type A, Serdon 2005). Matière : fer. Mesures : L. totale conservée : 131 mm ; diam. douille ext. : 10 mm ; int. : 5 mm [iso 1327a, US 1327, UO 4].

► Douille (fig. 127c)

Douille de projectile de forme conique (pointe non conservée, type indéterminé). Matière : fer. Mesures : L. totale conservée : 43 mm ; diam. douille ext. : 12 mm ; int. : 8 mm [iso 1362a, US 1362, fosse 1363].

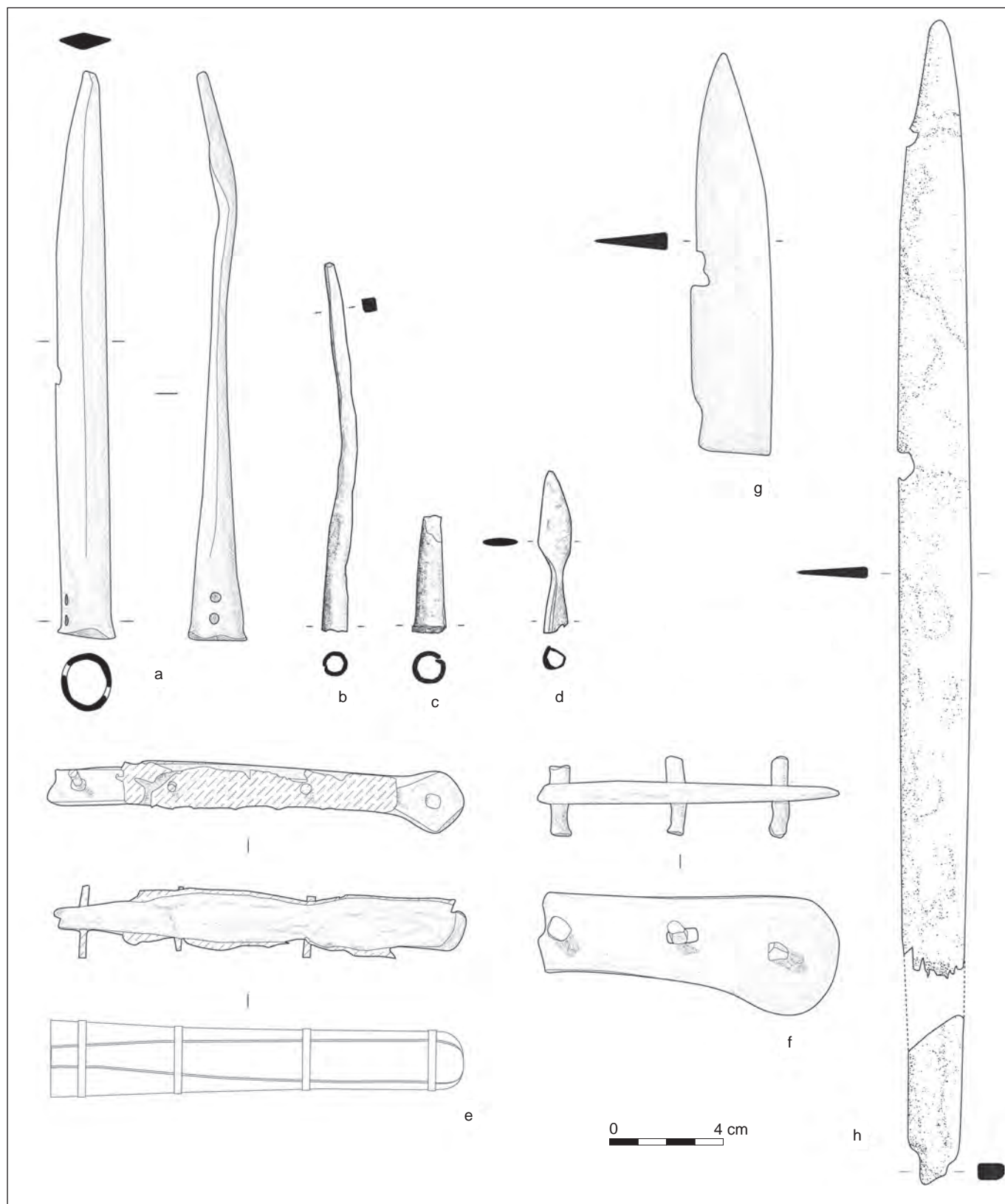
La pointe de flèche losangique (US 1335, fig. 127d) peut être attribuée au type B de la typologie de Valérie Serdon (Serdon 2005). Elle présente une monture à douille de faible diamètre. Sur le plan chronologique, cette forme simple à pointe losangique ne semble pas très « ciblée ». On mentionnera la découverte de fers de formes similaires au Castlar de Durfort dans le Tarn (^{xiii}^e-^{xiv}^e s., CAS/89/Ch.9/2074, Pousthomis 1989-1991, vol. catalogue du mobilier, p. 109) et à La Laigne en Gironde (^{xiv}^e-^{xv}^e s., Bolle 1998, pl. LVI et LVII). Si l'usage de l'arc est donc attesté, un fer de trait de type A à monture à douille et longue pointe de section carrée est attribué par Valérie Serdon à l'usage de l'arbalète (US 1327, UO 4). Toutefois, d'autres études sur les fers de projectile en Europe paraissent moins catégoriques et n'excluent pas l'emploi de ces fers comme des pointes de flèche (Mille, Portet, Les fers de projectile, *in* Bourgeois, Prodéo dir., à paraître). Ces longs fers déjà en usage pendant l'Antiquité et toute la période médiévale (Zimmermann 2000, p. 41-44) sont toutefois très présents en France méridionale sur les sites castraux des ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles (Serdon 2005, p. 96), tout particulièrement pour les exemplaires de grande taille. En revanche, ils semblent peu fréquents à partir du ^{xv}^e siècle au profit de formes plus trapues.

Arme d'hast

► Pointe de javeline (fig. 127a)

Pointe de javeline ou de pieu formée d'un emmanchement à douille et d'une flamme à double tranchant de section losangique à nervure centrale bien marquée. La flamme présente une largeur non débordante par rapport au diamètre de la douille. Quatre perforations sont visibles sur la douille pour assurer le maintien du manche. Matière : fer ; Mesures : L. totale conservée : 202 mm ; L. lame : 135 mm ; l. max. lame : 19 mm ; diam. max. douille ext. : 24 mm ; diam. douille int. : 17 mm [iso 240, US 1104, fosse 1135, UO 5].

Cette arme d'hast s'apparente à une simple pique. Elle est comparable à une pièce retrouvée dans la Saône et conservée au musée de Chalon-sur-Saône (Bonnamour 1990, p. 148, n° 88). Bien que plus grande avec 321 mm de longueur, l'arme d'hast de la Saône possède comme pour l'exemplaire du Muséum une pointe étroite et de section losangique aplatée, une douille courte fermée pourvue de doubles perforations latérales (4 au total). Découverte hors stratigraphie, cette pièce a été rapprochée de l'armement viking, cadre chronoculturel que nous ne retiendrons pas pour le fer du Muséum. Ce dernier a été découvert dans le comblement de la fosse 1135, creusement tardif, chargé en éléments mobiliers provenant de l'occupation des ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles.



▲ Fig. 127 : Mobilier ferreux : armement (DAO : a, d, e, f, g et h : Capucine Tranchant; b et c : Nicolas Portet, LandArc).

La coutellerie

▮ Couteau (fig. 127e)

Manche de grande lame à soie rivetée. Il est composé d'une épaisse barre de fer. De fines plaques de laiton sont placées sur les deux faces latérales du manche. Le pommeau présente une forme losangique, perforée en son centre. On dénombre un total de quatre perforations dont trois pourvues de rivets en base cuivre. Matière : fer; base cuivre. Mesures : L. max. conservée : 152 mm; section : 19 × 17 mm; section pommeau : 23 × 18 mm; L. max. rivet : 28 mm [iso 150; US 1054; 1185].

Ce manche assez massif devait être associé à une lame de type couteau-dague. Les rivets témoignent de l'emploi de semelles en matière organique aujourd'hui disparues. Les plaques en base cuivre isolaient les semelles du fer et formaient un liseré de cuivre esthétique entre les semelles et la soie. Les rivets conservés permettent de restituer l'épaisseur du manche à 22 mm. Le rivet distal est plus large et montre que la mitre de tête devait être marquée, voire former une garde.

▮ Soie plate rivetée de coutelas (fig. 127f)

Soie plate rivetée à extrémité proximale arrondie. La partie distale est brisée. Elle est pourvue de trois perforations associées à des rivets de section quadrangulaire. Les rivets sont nettement débordants de part et d'autre de la soie. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 100 mm; l. partie prox. : 42 mm; section partie dist. : 28 × 6 mm. Référence : Łaszkiewicz, Michalak 2007 [iso 620; US 1289; UO 4].

Cette soie plate rivetée était associée à deux semelles en matériau organique, non conservées. Les rivets donnent indirectement les mensurations de ces semelles façonnées en bois, en os ou en corne. La forme arrondie de l'extrémité proximale rappelle les manches des grands coutelas tels ceux représentés dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge.

▮ Couteau (fig. 127g)

Extrémité distale de lame à pointe centrée pourvue d'un dos de forte section. Matière : fer. Mesures : L. totale conservée : 145 mm; l. max. lame : 30 mm; ép. lame : 6 mm [iso 144; US 1065; UO 7].

Cette partie de lame appartient certainement à un couteau de grand module. On ne peut exclure une pièce d'armement de type couteau-dague.

▮ Couteau (fig. 127h)

Lame de couteau fragmentaire à départ de soie centré de section quadrangulaire. Il ne reste plus que le départ de la soie. Le dos et le tranchant sont droits, parallèles et la pointe est centrée. Matière : fer. Mesures : L. totale estimée : 444 mm; l. lame : 20 mm; ép. dos : 4 mm; section max. soie : 10 × 8 mm [iso 78; US 1133; UO 10].

Ce type de longue lame effilée pourrait appartenir à une couteau-dague plus qu'à un couteau d'usage domestique. Des lames similaires ont été retrouvées sur les sites castraux de la France méridionale, à Montségur (Ariège), au castrum de Durfort (Tarn). Le *Medieval Catalogue* présente des dagues qualifiées de *knife-daggers*, terme désignant ces armes munies d'une lame à un seul tranchant (Ward-Perkins 1993, p. 50-55).

▮ Couteau (fig. 128a)

Couteau composé d'une soie centrée de profil trapézoïdal et de section quadrangulaire. Le dos de la lame est droit et la pointe est manquante. On constate la présence de marques à deux endroits sur le couteau. Deux petites croix façonnées en base cuivre (damasquinure de laiton?) se trouvent regroupées sur la partie proximale de la lame, et trois autres croix sur la partie distale. Elles sont toutes damasquinées. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 158 mm; L. max. lame : 132 mm; section max. soie : 8 × 2 mm; ép. dos : 5 mm [iso 532; US 1092; UO 9].

▮ Couteau (fig. 128b)

Couteau formé d'une soie centrée de section carrée. La jonction soie/lame est très marquée. Le profil du dos est droit et la pointe est manquante. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 82 mm; L. lame conservée : 53 mm; l. max. lame : 18 mm; ép. dos : 4 mm [iso 110; US 1147; 1146].

On devine à la radiographie une marque sur la lame probablement damasquinée.

▮ Couteau (fig. 128c)

Couteau à soie centrée par rapport à la lame. Cette dernière est brisée. Matière : fer. Mesures : L. max. : 74 mm; l. max. : 17 mm; ép. dos : 2 mm; section soie max. : 3 × 5 mm [iso 705 b; US 2009; 2008].

▮ Couteau (fig. 128d)

Couteau à emmanchement à soie de section carrée, centré sur l'axe médian de la lame. Le dos est droit et la pointe est manquante. Matière : fer. Mesures : L. totale conservée : 80 mm; l. max. : 18 mm; ép. dos : 4 mm [iso 696; US 2072; UO 13].

▮ Couteau (fig. 128e)

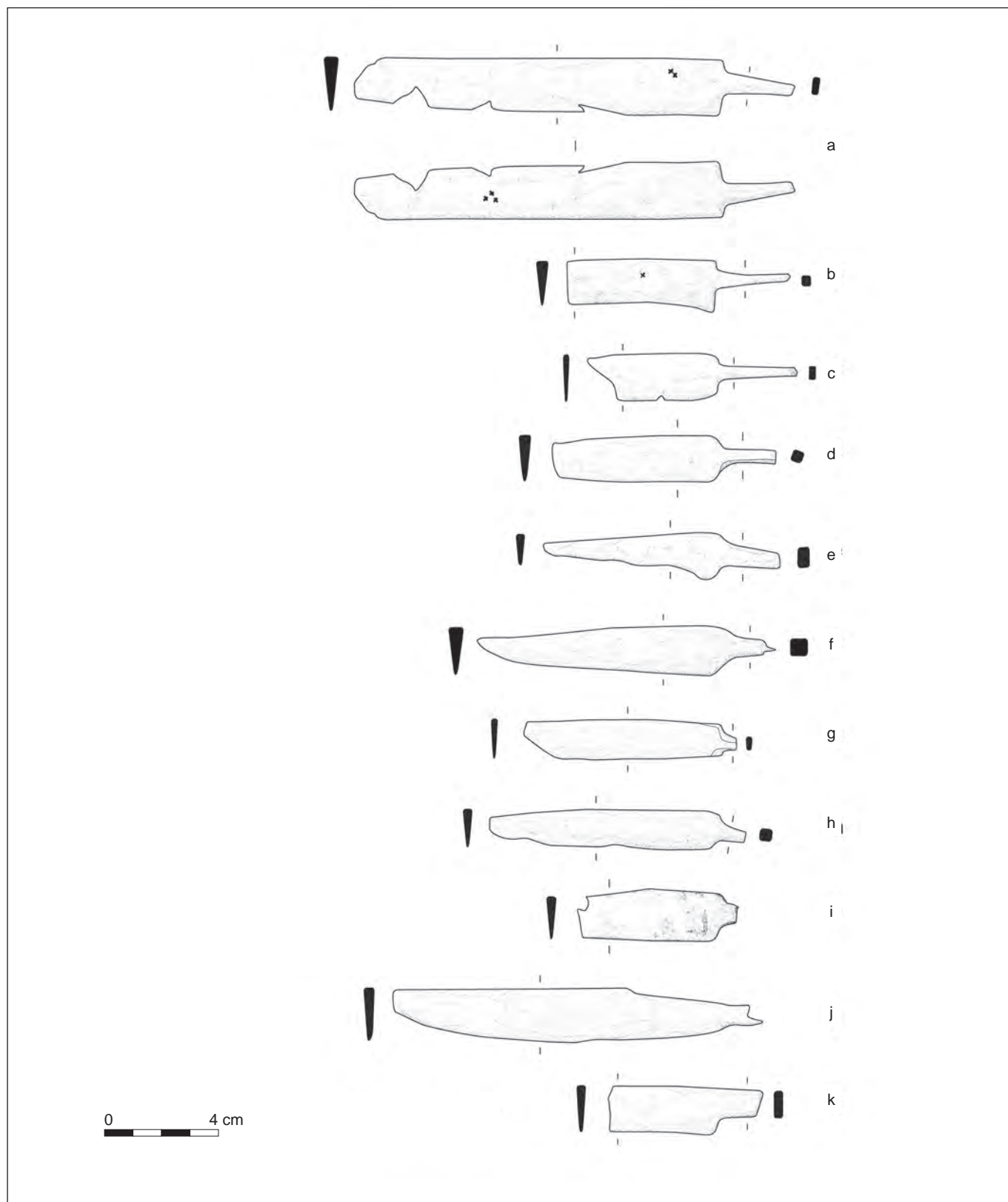
Petit couteau à dos droit et à soie de section quadrangulaire marquée par deux décrochements avec la lame. Matière : fer. Mesures : L. max. : 84 mm; l. : 18 mm; ép. : 4 mm [iso 1006 b; US 1006; voie 1].

▮ Couteau (fig. 128f)

Couteau formé d'une soie centrée de profil trapézoïdal sans décrochement marqué avec la lame. Le dos est droit et la pointe est centrée. Matière : fer. Mesures : L. totale max. conservée : 105 mm; L. lame : 86 mm; l. lame : 19 mm; section max. soie : 6 × 6 mm; ép. max. dos : 5 mm [iso 289; US 1006; voie 1].

▮ Couteau (fig. 128g)

Lame de petit couteau à soie centrée quadrangulaire, dont il ne reste que le départ. Le profil du dos est droit et la pointe est alignée sur le dos. Matière : Fer. Mesures : L. totale conservée : 76 mm; l. max. lame : 16 mm; ép. dos : 2 mm; section max. soie : 5 × 2 mm [iso 146; US 1400; UO 2].



▲ Fig. 128 : Mobilier ferreux : couteaux (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

► Couteau (fig. 128h)

Lame de couteau à soie centrée de section carrée. Seul le départ est conservé. Le profil du dos est convexe et le tranchant usé, concave. La pointe brisée était centrée. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 92 mm; l. max. lame : 14 mm; ép. dos : 3 mm; section soie : 4 × 4 mm [iso 190; US 1335; 1334].

► Couteau (fig. 128i)

Lame de couteau à pointe et à soie brisées. Le dos est droit et dentelé (visible sur la radiographie). La pointe semble être rabattue si l'on tient compte de la rupture visible sur la partie conservée du dos. La soie est centrée. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 61 mm [iso 125; US 1181; 1264].

► Couteau (fig. 128j)

Couteau à emmanchement à soie. La soie est centrée par rapport à la lame. Seul son départ est conservé. Le profil du dos est droit. La pointe n'est pas conservée mais elle semble s'aligner sur le dos. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 142 mm; l. max. conservée : 20 mm [iso 631a; US 1167; 1151].

► Couteau (fig. 128k)

Couteau constitué d'une soie de section quadrangulaire alignée sur le dos. La lame présente un dos droit. La pointe est manquante. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 57 mm; L. conservée lame : 40 mm; section max. soie : 10 × 4 mm; ép. dos : 3 mm [iso 570; US 1129; 1128].

► Couteau (fig. 129a)

Lame de couteau à soie plate rivetée et centrée. Le dos est droit et la pointe est centrée. On constate à la radiographie un traitement de surface sur la soie (étamage?). La soie est perforée à deux reprises pour permettre la fixation de semelles par des rivets (non conservés). Matière : fer. Mesures : L. max. : 266 mm; L. lame : 228 mm; ép. dos : 4 mm; section semelle : 10 × 3 mm [iso 103; US 1096; UO 6].

Les emmanchements à soie plate rivetée sont très utilisés dans la coutellerie de la France méridionale à partir du ^{xiv}^e siècle où ils côtoient, sans pour autant les remplacer, les couteaux à soie non rivetée.

► Couteau (fig. 129b)

Lame fine de couteau à dos droit. Ni la soie, ni la pointe ne sont conservées. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 161 mm; h. max. conservée : 17 mm; ép. max. dos : 5 mm [iso 541; US 1095; UO 8].

Ces lames étroites à dos droit et large trouvent de nombreuses occurrences à partir du ^{xiv}^e siècle.

► Couteau (fig. 129c)

Manche de couteau à soie plate rivetée. La soie de section quadrangulaire est flanquée sur ces grands côtés d'une tôle en base cuivre d'aspect doré (laiton?). Trois perforations sont associées à des rivets en alliage cuivreux. Les tôles en base cuivre présentent un élargissement à l'extrémité distale du manche. Matière : fer, base cuivre. Mesures : L. totale conservée : 70 mm; section max. barre fer : 16 × 5 mm; section max. tôle all. Cu : 12 × 0,5 mm [iso 44; US 1000].

Ce manche de couteau initialement formé de semelles rivetées devait posséder une mitre de tête si l'on se réfère à la forme élargie de la plaque en base cuivre la mieux conservée. Ce manche est assez proche sur le plan technique de l'iso 1054-150 (fig. 127e).

► lame (fig. 129d)

Lame à dos et tranchant courbes et pointe centrée. En partie proximale, la lame est brisée au niveau d'une perforation. Le système d'emmanchement n'est pas conservé. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 120 mm; l. max. lame : 14 mm; l. dos : 4 mm [iso 606; US 1254; 1224].

Cette lame pourrait correspondre à un couteau pliant dont la perforation serait le point de passage du rivet servant d'axe de rotation.

► Couteau (fig. 129e)

Lame de couteau à dos convexe et pointe centrée. L'emmanchement n'est pas conservé. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 141 mm; l. max. : 22 mm; ép. dos : 4 mm [iso 188; US 1281; UO 12].

► Rasoir ? (fig. 129f)

Lame pourvue d'une courte soie centrée formant un ergot. La lame présente un dos droit et une pointe alignée sur le dos. Le tranchant est droit et s'incurve au niveau de la pointe. La radiographie révèle une perforation au niveau de la partie proximale de la lame et une série de perforations rivetées dans l'axe médial de la lame. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 132 mm; l. max : 20 mm; section max. soie : 4 × 3 mm; diam. trou : 6 mm [iso 182; US 1186; 1187].

Cette lame pourrait, avec beaucoup de prudence, être interprétée comme un rasoir. La perforation située à proximité de la soie (ou ergot) pourrait permettre la rotation de la lame et faire ainsi office de lame pliante. Les trois perforations visibles sur la lame pourraient permettre la fixation d'un manche le long du dos, ne laissant apparaître que le tranchant et améliorant ainsi la préhension du rasoir lors de la coupe. On ne peut toutefois écarter l'hypothèse de perforations ayant une fonction uniquement décorative.

► Couteau (fig. 129g)

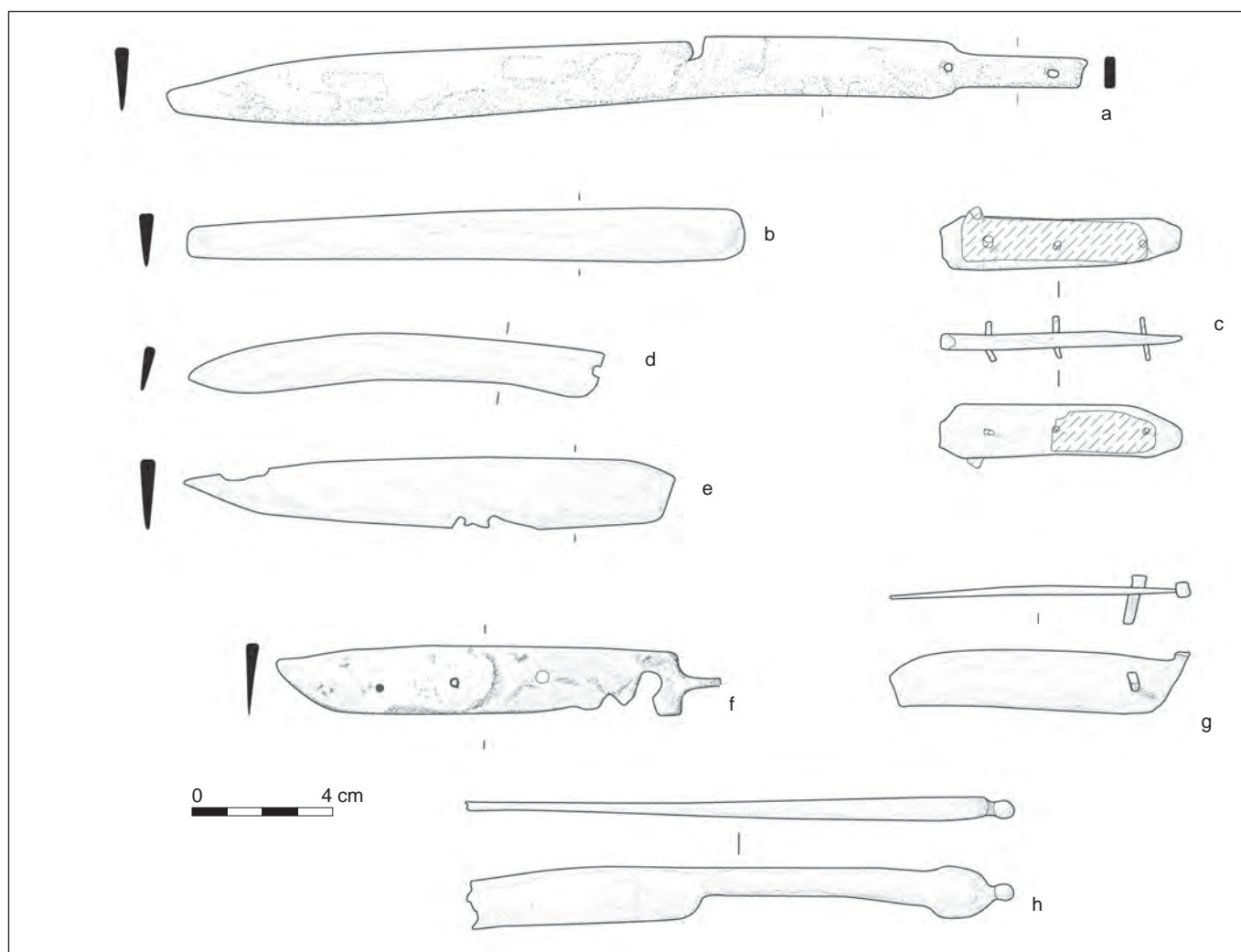
Lame de couteau à dos droit et extrémité distale incurvée. La pointe, brisée, était initialement alignée sur le tranchant. La partie proximale de la lame est pourvue d'une perforation associée à un rivet. L'extrémité proximale du dos est munie d'un ergot en forme de bouton. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 86 mm; l. max. lame : 18 mm; ép. max : 2 mm; L. rivet : 15 mm [iso 689; US 2062; 2063].

Cette lame appartient à un couteau pliant. La forme de l'ergot à bouton est bien connue sur des exemplaires des ^{xvii}^e-^{xviii}^e siècles, en Europe et en Amérique du Nord.

► Couteau (fig. 129h)

Couteau dont le manche est constitué d'une barre de section rectangulaire à terminaison de forme ovoïde munie d'un appendice bouleté. La lame, brisée dans sa partie distale, présente un dos droit. Le dos est aligné sur le manche alors que le tranchant marque un net décrochement. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 156 mm; l. max. lame : 16 mm; section manche : 19 × 6 mm; l. dos : 4 mm [iso 504; US 1093; 1058].

Ce couteau semble façonné d'une seule pièce. Le manche ne paraît pas avoir reçu d'éléments complémentaires en matière organique.



▲ Fig. 129 : Mobilier ferreux : couteaux (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

Le site du Muséum a livré 28 pièces associées à la coutellerie. La fragmentation et le niveau de conservation ne permettent pas toujours une bonne lecture morphologique de ces éléments. Sur ces 28 objets, six sont des fragments de lame dépourvus de leur emmanchement. Les systèmes d'emmanchement peuvent être scindés en deux grandes catégories. Les emmanchements à soie effilée, techniquement associés à des manches monoblocs, sont dominants avec 14 exemplaires. Les emmanchements à soie plate perforée, techniquement associés à l'usage de semelles rivetées, sont représentés par cinq exemplaires. Enfin, trois couteaux possèdent des systèmes d'emmanchement plus singuliers. Les couteaux à soie effilée ont majoritairement des soies centrées suivant l'axe médian de la lame. Les soies sont marquées par un double décrochement prononcé par rapport au dos et au tranchant. Elles sont plutôt courtes et faiblement trapézoïdales sur les exemplaires complets avec une section terminale carrée. Leur taille marque l'usage de soie ne traversant pas complètement le manche. Les lames présentent une largeur plutôt faible avec un dos droit. Au moins deux couteaux à soie effilée sont pourvus de poinçon damasquiné sur la lame.

Les poinçons cruciformes du couteau 1092-532 (fig. 128a), bien que très fréquemment utilisés (Cowgill *et al.* 1987, fig. 7), rappellent certains objets découverts au sud de la région toulousaine, telle la lame de scie de Montréal-de-Sos trouvée dans une unité de la première moitié du XIV^e siècle (Guillot 2010, p. 294, fig. XVIII, iso 40175, US 12303). Un poinçon cruciforme est également présent sur deux couteaux provenant du castrum de Montségur dans l'Ariège (Collectif 1990, p. 194, n° 329, XIII^e-XIV^e s.). Remarquons toutefois que ces exemplaires ariégeois ne sont pas ou plus damasquinés. L'usage des poinçons et des décors damasquinés marque un changement notable dans la coutellerie médiévale à partir du XIV^e siècle. Le corpus londonien témoigne de cette tendance (Cowgill *et al.* 1987) ainsi que les nombreux couteaux à poinçons et décors damasquinés retrouvés à Rougiers dans les niveaux du XIV^e siècle (Démians d'Archimbaud 1980, p. 432-438).

L'usage de soie plate rivetée, quasi absente des corpus jusqu'au XII^e siècle, semble de nouveau « en vogue » pour certains coutelas dès le début du XIII^e siècle (Gardel *dir.* 1999, p. 851).

À Rougiers, cette technique d'emmanchement est présente dès la fin du ^{xiii}^e siècle (Démians d'Archimbaud 1980, p. 433-434). Sur les cinq exemplaires découverts au Muséum, deux utilisent des plaques de cuivre isolant les semelles de la soie et créant un liseré décoratif. On peut relier cet usage à l'emploi d'un placage de type étamage uniquement présent sur la soie du couteau 1096-103 (fig. 129a). Nous ne sommes pas en mesure de déterminer pour l'instant si cet usage du placage ou de l'étamage est technique ou purement esthétique. L'usage de feuille en base cuivre pour la coutellerie est attesté au niveau régional au Castlar de Durfort, site principalement occupé jusqu'à la fin du ^{xiv}^e siècle (CAS/76/ch.1/60, Pousthomis 1989-1991). La fouille de l'École d'économie à Toulouse a livré un couteau à manche riveté associé à des plaques en base cuivre, pièce attribuée à la phase 6 (1360-1460, Catalo 2016a). Nous mentionnerons également la découverte à Beaucaire (Gard) d'un couteau à soie rivetée et extrémité arrondie, associé à un placage de cuivre dans un contexte du ^{xiv}^e siècle (fouille du « collège Eugène-Vigne », Carme 2012b).

La soie plate rivetée à extrémité arrondie (1289-620; fig. 127f) rappelle les coutelas représentés sur plusieurs enluminures du début du ^{xv}^e siècle. Les activités pratiquées sont assez diversifiées, tels le dépeçage du cochon (Lyon, BM, ms. 5140, fol. 13, vers 1425) ou les scènes de chasse de Gaston Fébus (Paris, BnF, Ms. français 616, fol. 93, vers 1405-1410), preuve en est qu'il reste difficile d'attribuer un usage spécifique à la coutellerie médiévale. Ce type de manche est également représenté dans l'atelier du coutelier des registres de la confrérie Mendel en 1425 (Stadtbibliothek Nürnberg, Amb 317.2°, fol. 12 v°, année 1425).

Une grande lame effilée (1133-78; fig. 127h) d'une longueur estimée de 444 mm, rappelle également certaines grandes lames découvertes sur plusieurs sites castraux de France méridionale, telles les deux lames du castrum de Durfort (CAS/86/ch.7/891, Pousthomis 1986 p. 20, pl. IX et CAS/88/ch.9/1518, Pousthomis 1988, p. 47, pl. VI). Ce gabarit est proche de certaines armes munies d'un seul tranchant effilé, qualifiées de couteau-dague (Ward-Perkins 1993, p. 42-55).

Certains couteaux ne possèdent pas un système d'emmanchement à soie. Sur le plan typonchronologique, le couteau 1093-504 (fig. 129h) possède un manche en fer aligné sur le dos. Une pièce comparable provenant du Gué du Bazacle à Toulouse est attribuée avec réserve au ^{xiv}^e siècle, objet qui aurait fait office de rasoir (Collectif 1981, p. 89, n° 382). Bien que les couteaux à manche en fer soient attestés à la période médiévale, la morphologie du couteau 1093-504 préfigure la coutellerie en usage à la période moderne, notamment au ^{xvi}^e siècle (Holtmann 1993, p. 402).

Parmi les couteaux qui n'intègrent pas les deux principaux types d'emmanchement, nous mentionnerons les couteaux pliants. Un exemplaire à soie courte formant ergot et pourvu d'une perforation sur la partie proximale de la lame évoque un rasoir à lame pliante (fig. 129f). La lame 2062-689 (fig. 129g) appartient assurément à un couteau pliant. Son ergot à bouton et le profil de sa lame permettent de l'attribuer aux productions des ^{xvii}^e-^{xviii}^e siècles (Moussette 2000; Motteau 1991, p. 104, n° 478). Ainsi, le panel des formes de lame et d'emmanchement trouve un maximum de correspondances dans le ^{xiv}^e et les premières décennies du ^{xv}^e siècle. Les variations de taille et de forme marquent des diversités d'usage du petit couteau personnel à des couteaux-dagues pouvant s'apparenter à de l'armement.

Les ustensiles culinaires

Le contexte archéologique du site constitué de niveaux d'occupations incendiés a permis la conservation de plusieurs ustensiles liés aux activités culinaires. Parmi les pièces attribuées à la préparation des aliments, on dénombre quatre restes de trépieds (deux individus), une louche, une attache de chaudron, une poêle et un couvercle. Le regroupement dans la cuisine pourrait toutefois être critiquable car rien n'exclut par exemple qu'une louche ait pu servir à d'autres activités, notamment artisanales. Cette remarque est également valable pour le couteau, objet indispensable à la découpe des aliments, comme couvert de table, mais également hors de la sphère culinaire, comme outil, arme, etc. Seuls la forme et le module spécifique de certains couteaux permettent d'envisager une destination préférentielle. Bien évidemment, le mobilier céramique domine très largement la batterie de cuisine. Le mobilier en fer rattaché aux pratiques culinaires est d'ailleurs suffisamment rare pour faire l'objet d'inventaires attentifs dans les actes notariés (Marandet 1997; Lamazou-Duplan 2003; Catafau, Passarrius 2008).

Le lot du Muséum est d'ailleurs relativement indigent si on le compare aux inventaires après décès des maisons du Toulousain aux ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles (Marandet 1997, p. 276-277). Parmi la gamme relativement importante des ustensiles culinaires métalliques susceptibles d'être retrouvés dans les espaces domestiques des ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles, nous mentionnerons les crémaillères, les chenets, les pinces et les pelles à feu, pièces absentes du corpus du Muséum (Alexandre-Bidon 2005, pl. XIV, Livre d'heures de Catherine de Clèves, Flandre, vers 1440, New York, Pierpont Morgan Library, ms. 917, fol. 151). La louche en fer est en revanche un ustensile mentionné dans les inventaires tout comme le chaudron métallique. Si aucun chaudron complet n'a été retrouvé, l'anneau découvert dans l'US 1094 (fig. 130b) peut être interprété comme une attache d'anse de chaudron (Berthon 2013, p. 38, n° 8).

Si l'historien soupçonne à la lecture des sources notariales une récupération de certains ustensiles avant l'inventaire, l'archéologue doit également envisager une récupération massive des principaux ustensiles.

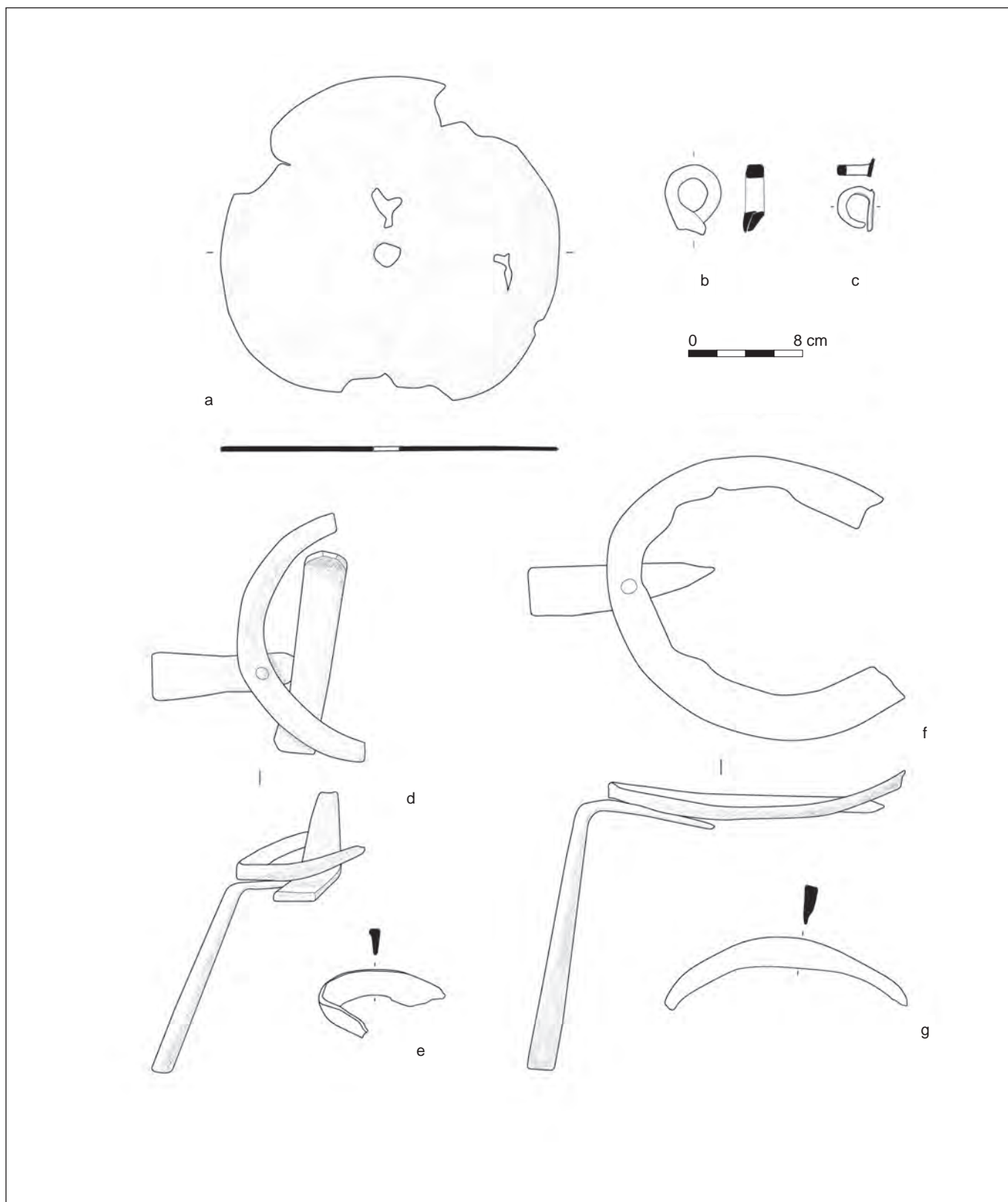
Ce point relie l'étude du mobilier métallique et celle du contexte d'abandon de l'ilot. Cette présence d'ustensiles de cuisine dans les UO 6, 7, 10 et 12 marque un contexte d'abandon sensiblement similaire entre le secteur nord et le secteur sud.

La découverte d'un trépied certes fragmentaire dans l'UO 12 au contact du foyer marque plutôt un abandon précipité, au même titre que l'épée retrouvée dans cette même unité d'occupation. Les ustensiles répertoriés ont été retrouvés dans les unités d'occupation au sein des structures bâties, dans les niveaux incendiés ou rejetés dans des fosses situées à proximité. Quelques fragments de pièce ont ainsi été retrouvés éparpillés en partie dans les unités d'occupation et dans les fosses, notamment un plat et un trépied. Ces recollages pourraient témoigner d'un nettoyage sommaire du quartier au terme de l'incendie.

Couvercle

► Couvercle (fig. 130a)

Disque en fer perforé en son centre. Matière : fer. Mesures : diam. : 250 mm ; ép. : 4 mm ; diam. trou : 16 mm [iso 101a ; US 1065 ; UO 7].



▲ Fig. 130 : Mobilier ferreux : cuisine (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

Cette plaque circulaire est interprétée comme étant un couvercle permettant de recouvrir les récipients de cuisson. Le diamètre de 250 mm est en accord avec le diamètre d'ouverture de certaines marmites en céramique à col découvertes au Muséum. Ces couvercles ne sont répertoriés en métal qu'à partir du ^{xiv}^e siècle. On citera notamment les couvercles en fer ou en base cuivre datés du ^{xvi}^e siècle découverts au château des Armoises en Meurthe-et-Moselle (Giuliano 2007, p. 180-181). L'exemplaire du Muséum se rapproche fortement d'un couvercle en fer (diam. 170 mm), associé à une plaque rivetée formant une anse, retrouvé dans le foyer d'une maison incendiée à Bourges dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Fondrillon, Marot dir. 2013, vol. 2, p. 65, Inv_17). L'usage des couvercles semble jouer un rôle limité dans les pratiques culinaires au Moyen Âge (Alexandre-Bidon 2005, p. 243-251). Les sources notariales du Toulousain comme celles de Bourgogne étudiées par Françoise Piponnier témoignent d'ailleurs, comme les fouilles archéologiques, de cette relative rareté des couvercles métalliques dans les batteries de cuisine au Moyen Âge (Marandet 1997, p. 276-277).

Attache de récipient

► Anneau de chaudron (fig. 130b)

Anneau formé par une barre massive de section carrée. Les barres sont entrecroisées et nettement aplaties au niveau de leur jonction. Matière : fer. Mesures : diam. ext. : 43 mm ; diam. int. : 22 mm ; section barre : 15 × 11 mm [US 1094 ; UO 6].

► Anneau de récipient (fig. 130c)

Barre de section plate dont une extrémité se présente sous la forme d'une tige repliée, de section carrée, formant un anneau. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée barre : 30 mm ; l. max. conservée barre : 17 mm ; ép. barre : 3 mm ; section anneau : 8 × 6 mm ; diam. ext. anneau : 33 mm ; diam. int. anneau : 18 mm [iso 665 ; US 1357 ; 1365].

Les couvercles métalliques devraient pouvoir trouver leur pendant dans des récipients métalliques comme les chaudrons. L'attache d'anse de section massive appartient vraisemblablement à cette catégorie de récipient de cuisson (fig. 130b). Sa forme relativement immobilisée reste assez proche par exemple du chaudron en fer du camp de Péran à Plédran en contexte ^x^e-^{xi}^e siècles (Nicolardot, Guigon 1991, p. 145). Pour le bas Moyen Âge, nous citerons la découverte d'un anneau de suspension de chaudron en base cuivre découvert à La Rochelle dans un contexte de la fin ^{xiv}^e-début ^{xv}^e siècle (Berthon 2013).

Trépied

► Trépied (fig. 130d)

Trépied partiellement conservé composé d'une barre quadrangulaire repliée formant le pied et une partie du support. La base du pied est simple alors que sa partie supérieure servant de support présente une forme triangulaire orientée vers le centre du trépied. Le pied est fixé par un rivet à un fragment du socle circulaire à section triangulaire, pièce principale du trépied. Un autre pied désolidarisé est aggloméré par la corrosion. Matière : fer. Mesures : h. 133 mm ; diam. 200 mm [iso 734 ; US 1105 ; UO 10].

► Trépied (fig. 130e)

Barre de fer courbe de section triangulaire. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 92 mm ; l. barre : 17 mm ; ép. dos : 8 mm [US 1229 ; 1230].

Cette pièce est un fragment du socle circulaire d'un trépied à feu. La barre est composée d'un dos épais en partie externe, elle s'affine en partie interne.

► Trépied (fig. 130f)

Trépied composé d'une barre massive de section quadrangulaire formant un pied. En partie haute, le pied se recourbe à angle droit s'affinant en pointe au centre de l'anneau. L'anneau présente une forte section triangulaire. Le pied est fixé à l'anneau à l'aide d'un rivet. Matière : fer. Mesures : h. trépied : 215 mm ; diam. anneau : 240 mm [iso 730 ; US 1280 ; UO 12].

Seuls une partie de l'anneau et un pied sont conservés.

► Trépied (fig. 130g)

Barre de fer courbe de section triangulaire. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 75 mm ; l. barre : 25 mm ; l. dos : 8 mm [iso 328 ; US 1326 ; UO 10].

Cette pièce est un fragment du socle circulaire d'un trépied à feu. La barre est composée d'un dos épais en partie externe, elle s'affine en partie interne.

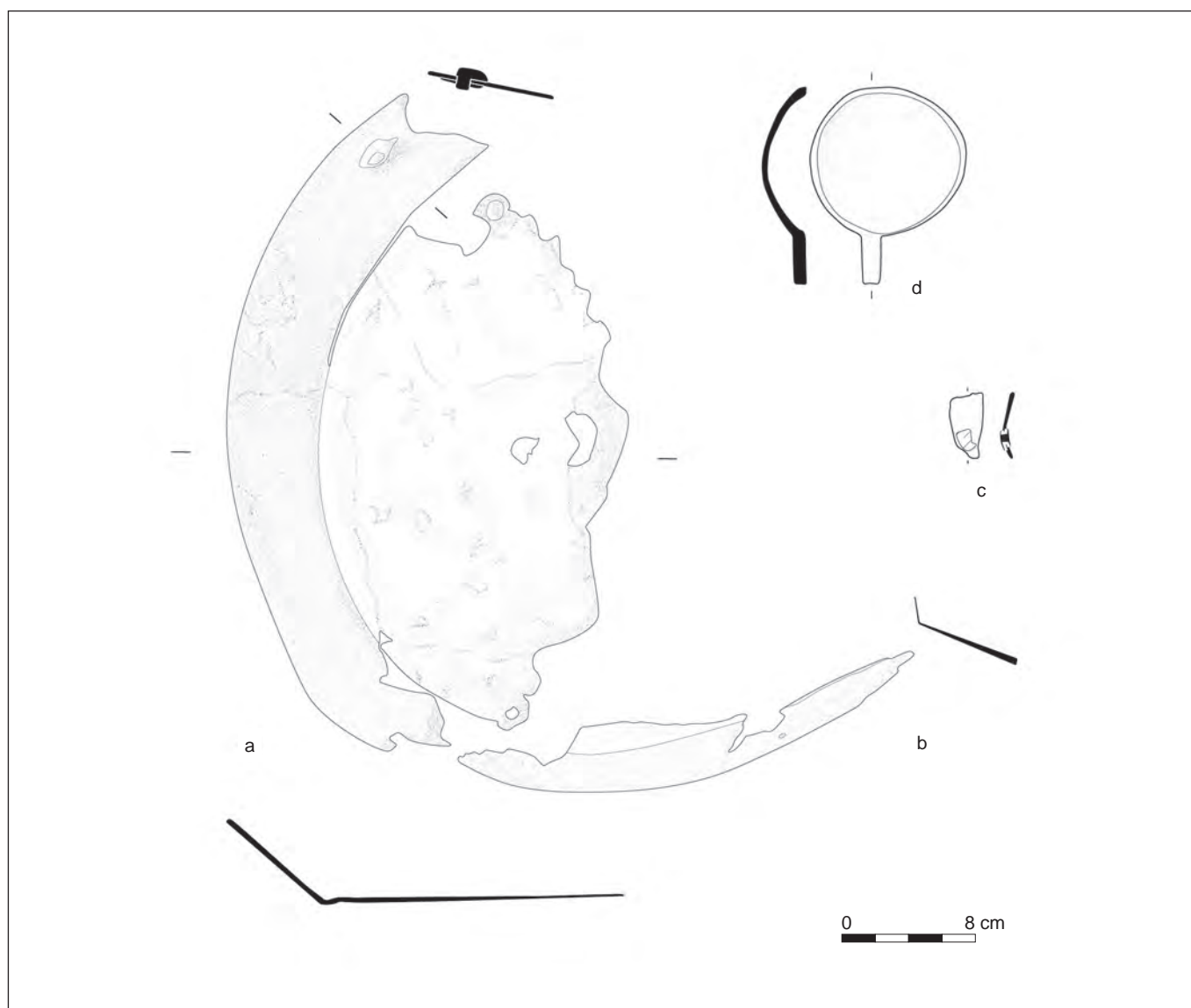
On dénombre au Muséum quatre restes attribuables avec certitude à des trépieds à feu. Au moins deux individus sont clairement identifiables. Les deux fragments retrouvés sont peut-être à associer à ces individus. C'est probablement le cas pour l'iso 328 de l'US 1326 (fig. 130g) qui présente la même section de socle circulaire que le trépied de l'US 1105, deux unités de l'UO 10. Ces trépieds sont représentés dans l'iconographie médiévale mais restent rares dans les corpus archéologiques. On y dénombre différents modèles de trépied, dont beaucoup sont similaires aux exemplaires contemporains. Les deux trépieds du Muséum appartiennent à une morphologie en tout point identique à des exemplaires ethnographiques (base joconde, n° inv. D. 16936 ; 55.110.5, Mâcon, musée des Ursulines, ^{xviii}^e-^{xix}^e s.). Si l'on ne peut s'appuyer sur une typochronologie clairement établie de ces supports à feu, on peut néanmoins constater leur fréquence accrue à partir de la fin du Moyen Âge.

Les trépieds à plateau (socle) circulaire riveté sont très bien représentés en France méridionale. La fouille de l'École d'économie de Toulouse a livré un trépied similaire mais dont la base des pieds est repliée vers l'extérieur. Cet exemplaire toulousain a été découvert dans une unité attribuée à la seconde moitié du ^{xv}^e siècle (phase 7, US 2559-01-F, Catalo 2016a). Un plateau circulaire a également été retrouvé en Toulousain sur le site d'En Batut, à Flourens (Fait 147, fouille Inrap 2013, Salmon 2017).

On dénombre au moins deux trépieds à plateau circulaire, de section triangulaire, riveté aux pieds à Rougiers dans le Var (Démians d'Archimbaud 1980, p. 479, fig. 455-9 et 10). Un fragment de trépied du même type a été découvert à Brucato en Sicile au contact du foyer de la maison II, détruite au ^{xiv}^e siècle (Pesez 1984).

Il est intéressant de constater que ces trépieds à plateau circulaire riveté se distinguent d'exemplaires septentrionaux privilégiés des assemblages par soudure.

Le trépied découvert à Londres dans un contexte de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Egan 1998, p. 153, fig. 121), le pentapode découvert à Winchester dans un contexte du ^{xv}^e siècle (Biddle



▲ Fig. 131 : Mobilier ferreux : cuisine (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

dir. 1990, p. 824, n° 2545) présentent des morphologies nettement différentes. Il en est de même pour le trépied formé d'une seule pièce forgée, retrouvé à Bourges dans un contexte de la seconde moitié du XIV^e siècle (Fondrillon, Marot dir. 2013, vol. 2, p. 66, inv. 53).

Les découvertes en contexte archéologique marquent une plus forte présence de trépied à feu métallique à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Cette tendance est également révélée par les sources écrites. À Londres, l'inventaire établi en 1373 mentionne parmi les ustensiles de cuisine de la maison du poissonnier Thomas Mocking six trépieds (Egan 1998, p. 152). Les sources notariales du Toulousain de la fin XIV^e-XV^e siècle citent très communément le trépied : « Les trépieds (tripodes, tressetus) sont présents dans plus des deux tiers des maisons urbaines et dans la moitié des maisons de villages, un ou deux par maison » (Marandet 1997, p. 274).

Plat

► Plat (fig. 131a)

Ce plat en fer est composé d'un fond plat et d'une bordure ouverte à 140°, d'une hauteur de 54 mm. Le diamètre du plat est estimé à 500 mm. On constate un percement associé à un rivet qui témoigne d'un possible moyen de préhension. Matière : fer. Mesures : h. bordure : 57 mm ; ép. bord : 4 mm ; ép. fond : 3 mm ; diam. : 500 mm [iso 728 ; US 1133 ; UO 10].

Possible recollement avec iso 100.

► Plat (fig. 131b)

Il ne reste de ce plat en fer qu'un fragment de la bordure. Elle se présente sous la forme de deux plaques de fer qui recollent.

En extrémité haute, le bord est régulier. En partie basse, la plaque forme un angle de 120° représentant le départ du fond. Deux percements circulaires traversés par deux rivets au niveau de la bordure peuvent correspondre à la fixation d'un moyen de préhension. Matière : fer. Mesures : h. bord max. : 56 mm ; ép. max. 4 mm [iso 100 ; US 1277 ; 1206].

Possible recollement avec iso 728.

▮ Tôle rivetée (fig. 131c)

Fragment de tôle d'épaisseur homogène perforé d'un trou. Il est flanqué d'un rivet en cuivre encore en place. Matière : fer. Mesures : L. : 39 mm ; l. : 23 mm ; ép. : 2 mm [US 1094 ; UO 6].

Le plat iso 728 de l'US 1133 (fig. 131a) est peut-être associé à un fragment de plat retrouvé au fond de la fosse 1206 (iso 100, US 1277, fig. 131b). La proximité de ces deux unités ainsi que les similitudes morphologiques nous incitent à penser qu'il s'agit du même objet. Ce récipient en fer de 50 cm de diamètre était peut-être pourvu à l'origine non pas d'un manche mais de deux poignées opposées, fixées chacune au rebord par deux rivets. Seuls les rivets subsistent sur les parties conservées. Cet ustensile rappelle les plats utilisés encore aujourd'hui pour la cuisson de ce célèbre plat espagnol tirant son nom dudit récipient, la paella (Alexandre-Bidon 2005, p. 69). La présence de ces poêles en fer est de plus en plus fréquente dans les corpus archéologiques à partir de l'extrême fin du Moyen Âge (Biddle dir. 1990, p. 821, n° 2544), en accord avec les sources testamentaires de la fin du Moyen Âge (Marandet 1997, p. 277).

Louche

▮ Louche (fig. 131d)

Louche à cuilleron circulaire, peu profond, décentré par rapport au manche. Seule la partie distale de ce dernier est conservée. Matière : fer. Mesures : diam. partie distale : 94 mm ; L. totale conservée : 120 mm ; section manche : 12 × 8 mm ; ép. partie distale : 6 mm [iso 6 ; US 1094 ; UO 6].

Bien que de morphologie très simple, la louche en fer de l'UO 6 s'apparente à quelques exemplaires archéologiques attribués notamment à la fin du Moyen Âge ou au début de l'Époque moderne. On peut la comparer à une louche découverte dans une maison incendiée dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle à Bourges (Fondrillon, Marot dir. 2013, vol. 2, p. 64, Inv_850), ainsi qu'à un fragment de louche en fer du ^{xvi}^e siècle découvert au château du Vuache en Haute-Savoie (Raynaud 1992, p. 102, fig. 113 A).

Les activités artisanales

Les peignes à laine

▮ Peigne textile (fig. 132a)

Fragment de peigne constitué de six dents en métal de section quadrangulaire, épaisses en partie proximale et s'affinant en pointe à l'autre extrémité. Matière : fer. Mesures : L. max. dent : 114 mm ; section tige : 8 × 6 mm [iso 727a ; US 1177 ; UO 10].

▮ Peigne textile (fig. 132b)

Fragment de peigne constitué de huit dents en métal de section quadrangulaire, épaisses en partie proximale et s'affinant en pointe à l'autre extrémité. Matière : fer. Mesures : L. max. dent : 112 mm ; section tige : 8 × 6 mm [iso 727b ; US 1177 ; UO 10].

▮ Peigne textile (fig. 132c)

Fragment de peigne constitué de sept dents en métal de section quadrangulaire, épaisses en partie proximale, et s'affinant en pointe en partie distale. Six tiges sont alignées ; une est en vrac ou appartient à une seconde rangée. Matière : fer. Mesures : L. max. dent : 102 mm ; section max. dent : 6 × 5 mm [iso 507 ; US 1106 ; 1183/1427].

Traces d'un alignement laissé par la perminéralisation d'une matière organique située entre 16 et 20 mm de l'extrémité proximale. Cette trace appartient certainement à la pièce de bois permettant le maintien et l'organisation des dents formant le peigne.

▮ Peigne textile (fig. 132d)

Fragment de peigne constitué de cinq tiges en fer de section quadrangulaire, épaisses en partie proximale et en pointe en partie distale. Elles sont parfaitement alignées. Matière : fer. Mesures : L. max. dent : 90 mm ; section max. dent : 6 × 6 mm [iso 563 ; US 1106 ; 1183/1427].

Traces d'un alignement laissé par la perminéralisation d'une matière organique (bois?) situé à 20 mm de l'extrémité proximale.

▮ Peigne textile (fig. 132e)

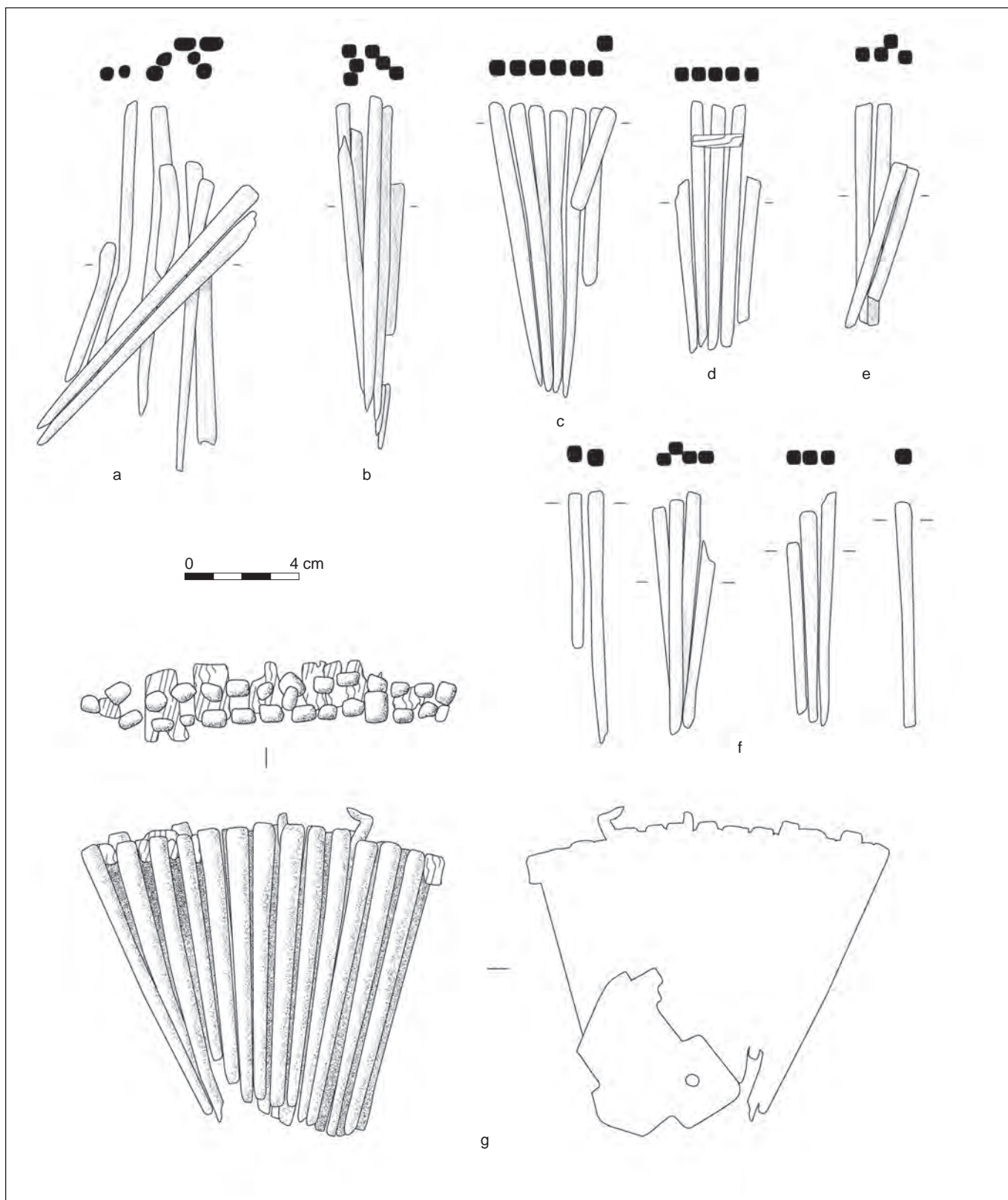
Fragment de peigne constitué de quatre tiges en fer de section carrée. Leur extrémité proximale, légèrement biseautée, est dépourvue de tête et l'extrémité opposée est façonnée en pointe. Matière : fer. Mesures : L. max. dent : 80 mm ; section max. dent : 6 × 6 mm [iso 686 ; US 1108 ; 1427].

▮ Peigne textile (fig. 132f)

Fragment de peigne constitué de quatre ensembles de tiges regroupées en 2, 4, 3 et 1 pièce. Ces tiges de section carrée sont dépourvues de tête mais présentent une partie distale en pointe. Elles sont parfaitement alignées. Matière : fer. Mesures : L. conservée dent : 90 mm ; section max. dent : 6 × 5 mm [iso 678 ; US 1106 ; 1183/1427].

▮ Peigne textile (fig. 132g)

Peigne textile constitué de 26 dents conservées en fer de section quadrangulaire, épaisses en partie proximale et profilées en pointe en partie distale. Ces dents sont alignées sur deux rangées. En partie proximale, les dents venaient se fixer sur un manche en bois, partiellement conservé grâce à la carbonisation. L'épaisseur de la plaque de bois est évaluée entre 7 et 11 mm. Deux clous sont fichés dans le bois sur le sommet du peigne entre les deux rangées de dents. Matière : fer. Mesures : l. conservée max. : 128 mm ; L. max. dent conservée : 104 mm ; section max. d'une tige : 4 × 3 mm [iso 500a ; US 1133 ; UO 10].



▲ Fig. 132 : Mobilier ferreux : peignes (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

Les 15 isolats, formés d'une ou plusieurs dents de peigne, se répartissent dans quatre unités stratigraphiques. Les fragments de peigne identifiés ont tous été retrouvés dans les espaces mitoyens UO 10 et 11. On remarque au moins deux modules de dents, qui témoignent de l'existence d'au moins deux peignes. Le peigne 1133-500a (fig. 132g) retrouvé dans l'UO 10 possède une double rangée de dents avec un total de 26 dents en connexion, dont 14 pour la rangée la mieux conservée. La largeur maximale conservée du peigne est de 128 mm. Ce peigne de l'unité 1133 possède des dents de module similaire à celles retrouvées dans l'unité voisine et équivalente US 1177 (fig. 132a et 132b). Les dents retrouvées dans le comblement de la fosse 1427 semblent liées à ces niveaux incendiés de l'UO 10 (US 1177 et 1133). Les assemblages mobiliers entre fosse et unité d'occupation ont déjà été identifiés pour la grande poêle iso 728 (fig. 131a et 131b), marquant la relation avec l'UO 10 et la fosse mitoyenne 1206. En revanche, les dents de peignes retrouvées dans le comblement de la fosse voisine FS 1477 appartiennent à un autre outil constitué de dents moins longues et de plus faible section (US 1106 et 1108; fig. 132c à 132f).

Les peignes de la période carolingienne à deux rangées de dents serties dans une planchette de bois cerclée de fer ne se distinguent pas vraiment des exemplaires pourtant plus tardifs découverts au Muséum (Cuisenier, Guadagnin dir. 1988, p. 278, cat. 280; Collectif 1993, p. 272; Aubourg, Josset 2003, p. 195, fig. 33-201). Les peignes à double denture sont généralement qualifiés par les archéologues de peignes à carder sans définir plus avant le geste technique associé, voire le bien-fondé de cette interprétation. Les peignes à double denture sont les plus fréquemment rencontrés sur les sites médiévaux. Ce constat tient probablement à une fréquence d'usage de cette forme mais aussi aux conditions de maintien en connexion des dents que permet cette disposition. Sur le site du Muséum, la disposition très compacte des dents a permis au processus de corrosion d'agglomérer les éléments entre eux et de plus ou moins préserver la position d'origine. Les sites livrent en revanche de nombreuses dents de peigne isolées, identifiables par leur dimension et le profil plus ou moins biseauté de leur extrémité proximale. Pour ces pièces, on peut très bien envisager des formes de peigne plus variées, adaptées aux différentes fibres à travailler. On parlera ainsi de séran pour le travail des fibres végétales, d'égrugeoir pour retirer les graines des fibres végétales, de carde pour les fibres courtes de laine et de peigne pour les fibres longues de laine. L'étude menée sur les peignes de Bourges conclut que ces peignes à deux rangées de grandes dents sont plutôt adaptés pour le travail des fibres longues de laine et doivent être qualifiés de peignes à laine.

Ciseaux

▮ Ciseaux (fig. 133a)

Paire de ciseaux formée de deux branches de section quadrangulaire, décorées de traits incisés. Leurs extrémités proximales sont pourvues d'un anneau de préhension en forme d'amande. Les lames ont une forme triangulaire effilée. Les ciseaux sont articulés par un rivet en fer, rivet orné d'une collerette en alliage de cuivre. Matière : fer, base cuivre. Mesures : L. max. conservée : 137 mm; L. anneau : 33 mm; l. anneau : 20 mm; section anneau : 5 × 3 mm; l. max. lame : 18 mm; L. max. conservée lame : 82 mm; ép. dos lame : 2 mm. Référence : Collectif 1980, p. 203-204 [iso 221; US 1225; 1224].

Cette paire de ciseaux présente une belle facture tant au niveau des décors que de l'émouture des lames.

▮ Ciseaux (fig. 133b)

Fragment de paire de ciseaux. Sont conservés le départ des anneaux, les branches rejoignant les deux lames, une partie des lames et le rivet servant de point d'articulation. Des traces de traitement de surface (étamage?) ont été identifiées à la radiographie. Matière : fer. Mesures : L. : 55 mm; ép. lame : 2 mm; ép. tige : 5 mm [US 1267; 1266].

Malgré l'aspect très fragmentaire de ces ciseaux, on peut remarquer le départ d'anneau vraisemblablement décentré vers l'extérieur et la taille réduite de ces ciseaux, plutôt adaptée aux activités textiles qu'au travail du cuir.

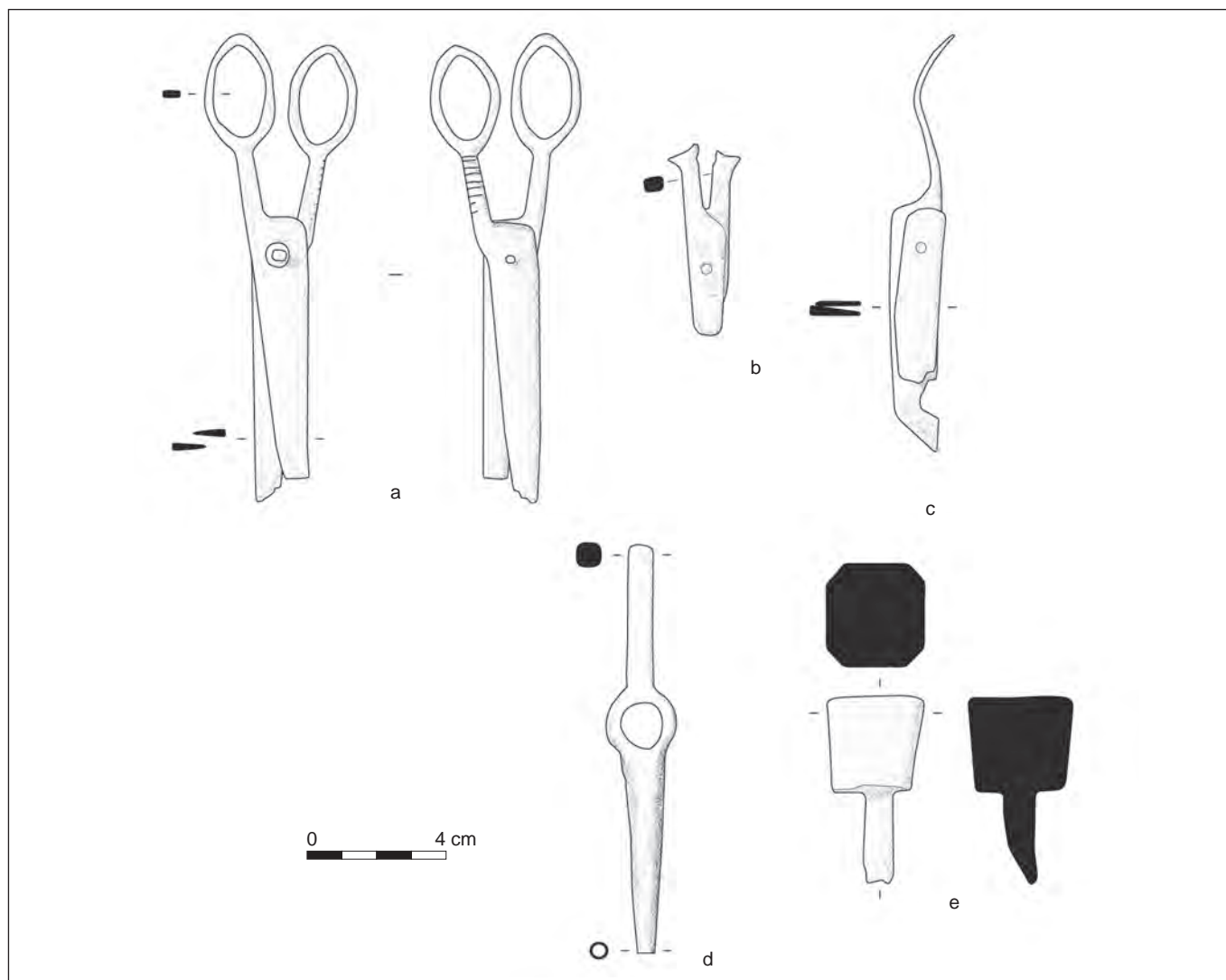
▮ Ciseaux (fig. 133c)

Cette paire de ciseaux est constituée d'un premier fragment de lame dont il ne reste ni la pointe, ni l'anneau. La seconde lame a conservé sa pointe alignée sur la lame et à dos rabattu. La tige et le départ de l'anneau présentent la même section fine et semi-circulaire. Un rivet assure l'articulation entre les deux lames. Matière : fer. Mesures : L. totale conservée : 122 mm; l. max. lame : 14 mm; L. lame : 72 mm [iso 697; US 2018].

Cette paire de ciseaux a été retrouvée dans une unité des ^{xvii}^e-^{xviii}^e siècles associée à la mise en place de la voie moderne à l'extrémité sud de l'emprise de la fouille.

La fouille du Muséum a livré trois paires de ciseaux. Une paire bien que fragmentaire possède des tiges fines certainement pourvues de larges anneaux ouverts et de lames à pointe à dos rabattu (fig. 133c). Elle est assez proche d'une paire de ciseaux découverte à Brême, attribuée aux ^{xv}^e-^{xvi}^e siècles (Rech 2004, p. 179, fig. 183). Ces formes à large anneau, bien que clairement attestées à la période moderne, comme à Vuache (Raynaud 1992, p. 94, fig. 101-E, datation : ^{xvi}^e s.), apparaissent sur certains ciseaux dès le ^{xiv}^e siècle (Démians d'Archimbaud 1980, p. 462, fig. 441-14 à 19).

La paire de ciseaux iso 1225-221 (fig. 133a) découverte dans la fosse 1224 est bien conservée à l'exception de ses pointes, toutes deux brisées. Le décor incisé donnant un aspect annelé aux tiges évoque la paire de ciseaux découverte au Castlar de Durfort dans le Tarn, pièce datée de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Collectif 1990, p. 300, n° 656), pièce elle-même comparable à un fragment de ciseaux découvert à Rougiers dans une unité de la première moitié du ^{xiv}^e siècle (Démians d'Archimbaud 1980, fig. 442, n° 5). La forme elliptique des anneaux renvoie là encore aux paires de ciseaux découvertes à Durfort, à Montségur et à Rougiers. Sur le site varois, les ciseaux à anneaux ovales ont été découverts dans des unités du 3^e quart du ^{xiv}^e siècle (Démians d'Archimbaud 1980, p. 462, fig. 441-8 et 9). Une paire de ciseaux découverte au castrum de Châluget en Limousin, présentant une morphologie proche de l'exemplaire du Muséum, est également pourvue d'une rondelle en base cuivre au niveau du rivet d'articulation (Lagane 2011, pl. 32, n° 110). La troisième paire très fragmentée, aux tiges courtes et de section quadrangulaire, ne peut être raisonnablement attribuée à un cadre typo-chronologique ciblé (fig. 133b). Sur le plan fonctionnel, les ciseaux restent des outils polyvalents utilisés notamment dans le travail du textile, du cuir et pour les soins du corps. Le module des ciseaux découverts au Muséum ne nous permet pas de privilégier une de ces fonctions.



▲ Fig. 133 : Mobilier ferreux : artisanat (DAO : a, b, c et e : Capucine Tranchant ; d : Nicolas Portet, LandArc).

Emporte-pièce

► Emporte-pièce (fig. 133d)

Emporte-pièce composé d'une barre pourvue en son centre d'un œillet d'emmanchement circulaire. La pièce se divise en deux parties. L'une est pleine et de section quadrangulaire, l'autre est creuse et cylindrique. Matière : fer. Mesures : L. totale : 120 mm ; section tige : 7 mm ; diam. tube max. : 13 mm, min. : 8 mm ; diam anneau central ext. : 20 mm ; int. : 12 mm [iso 1078f ; US 1078 ; 1074].

Cet outil était à l'origine muni d'un manche fixé dans l'œillet. Il possède une extrémité servant de point de frappe alors que l'extrémité cylindrique opposée permet, lors de la percussion, de trancher le cuir et d'obtenir la perforation voulue au diamètre de l'outil. Des pièces similaires ont été retrouvées à Rougiers (Var) dans des niveaux du XIV^e siècle (Démians d'Archimbaud 1980, p. 460).

Cet objet est le seul outil métallique spécifiquement dévolu au travail du cuir répertorié au Muséum.

Enclume tas

► Enclume (fig. 133e)

Cube aux arêtes latérales abattues et base munie d'une tige brisée amorçant une courbe. Matière : fer. Mesures : h. table : 28 mm ; section table : 32 × 30 mm ; L. max. conservée : 58 mm ; poids : 148 g [iso 555 ; US 1104 ; 1135].

Cet objet est interprété comme étant une enclume tas constituée d'une table de section carrée, munie à sa base d'une tige permettant sa fixation dans un billot. Sur le site du Muséum, le mobilier lié aux activités artisanales en dehors des activités du textile et du cuir n'est représenté que par un seul et unique objet découvert dans la fosse 1135 située dans l'UO 5.

Ce cube de fer aux arêtes latérales rabattues est muni d'une tige à sa base. Les ouvrages techniques permettent d'identifier cette pièce comme une enclume tas (Arminjon, Bilimoff 1998, p 53 et 71). La tige vient se fixer dans un billot et la tête forme une table permettant le martelage de petites pièces métalliques (Chièze, Benoit 1990). La faible surface de la table forme le pendan de la surface de frappe du marteau. On comprend l'intérêt économique de cet outil par rapport à une grande enclume nécessitant une masse métallique nettement plus importante.

Des enclumes tas de formes variées ont été découvertes sur plusieurs sites médiévaux comme Andone (X^e-XI^e s.) (Bourgeois 2009, p. 154, fig. 3.20, n° 240) ou Montréal-de-Sos (XIV^e s.) (Guillot 2008, p. 224 et 254). Une pièce très comparable à celle du Muséum a été découverte sur le site voisin des allées Jules-Guesde, dans un contexte daté du milieu du XIV^e au XV^e siècle (Catalo *et al.* 2012, US 3003).

Les pièces d'assemblage

Les pièces d'assemblage sont, pour l'essentiel, constituées de clous. Il faut adjoindre à la clouterie des pièces plus spécifiques comme les crampons de menuisier et des lots de pointes interprétées comme des clous à plancher. Avec 1939 éléments sur 2576, les pièces d'assemblage représentent 77 % du mobilier en fer. Cet usage significatif du fer dans l'assemblage des bois, notamment dans l'architecture, est caractéristique des sites de la fin du Moyen Âge, grand consommateur de clous à bois. Ces proportions sont très différentes des sites médiévaux du premier Moyen Âge faisant abondamment usage des assemblages totalement en bois (Bourgeois, Prodéo dir., à paraître; Colardelle, Verdel dir. 1993). Parmi les 815 clous (en excluant les 863 tiges de clous), les clous à tête plate forment 62 % du lot (507 éléments) et ont un module moyen compris entre 52 et 95 mm (type B; fig. 134n), la majorité des clous entiers mesurés étant proches de 85 mm de longueur. Ces clous dont la forme est relativement immobilisée, et ce, jusqu'à la période contemporaine, sont utilisés dans tous les domaines faisant appel à la construction en bois (habitat, ameublement, charroi, ingénierie, etc.).

Si les clous à tête plate représentent l'élément d'assemblage le plus commun, ils sont hypothétiquement secondés par 248 tiges de forme trapézoïdale (type A; fig. 134n). Ces tiges dépourvues de tête, de section rectangulaire, munies d'une extrémité distale effilée, peuvent être interprétées comme étant des pointes. Les objets découverts en fouille sont rarement tordus et ont des mensurations très proches. L'extrémité proximale est toujours biseautée, comme sectionnée, et non martelée. La comparaison avec les productions forgées contemporaines permet d'envisager un usage comme clou à plancher. Ces clous assez courts sont façonnés pour ne pas avoir de tête apparente et leur extrémité en pointe vient se ficher dans la solive, sans être rabattue. Cette hypothèse a été judicieusement envisagée par André Czesky pour les 93 « tiges étêtées » du castrum de Montségur en Ariège (Czeski 2018, p. 359)

Parmi les clous de plus grande taille adaptés à l'assemblage de pièces de bois de gros diamètre, notamment dans la charpenterie, on retrouve quasi exclusivement des clous à tête en bâtière avec des longueurs mesurées oscillant entre 98 mm et 205 mm (type D; fig. 134n). Les clous à tête en forme de T que l'on retrouve sur de nombreux sites du bas Moyen Âge avec des modules généralement similaires aux clous en bâtière ne sont représentés au Muséum que par quatre pièces de très grande taille (type C; fig. 134n). Le seul exemplaire complet découvert dans la couche de destruction de l'UO 6 a une longueur de 348 mm (iso 1030-8; fig. 135a).

Des clous de taille et de forme similaires ont notamment été employés pour l'assemblage de la charpente de la halle médiévale de Grenade-sur-Garonne (XIV^e siècle).

À l'exception de ces quelques formes, les clous du Muséum restent peu diversifiés. Néanmoins, certains clous affichent des profils de tête plus travaillés, à fonction probablement plus spécialisée (fig. 135e), tels les clous utilisés sur les portes ou pour améliorer l'adhérence des roues des charrois.

Quelques crampons de menuisier constitués d'une tige aux extrémités en pointe repliées à angle droit viennent compléter la typologie des pièces d'assemblage (type E; fig. 134n). Ces pièces coudées aux deux extrémités servent à réunir différentes pièces d'un ouvrage de charpente ou de menuiserie (Storck 1889, fig. 1077).

► Pointe (fig. 134a à 134g)

Plaque triangulaire à profil proximal légèrement biseauté et extrémité distale en pointe.

Fig. 134a : Matière : fer. Mesures : L. : 49 mm ; section : 10 × 4 mm [iso 514d ; US 1001 ; UO 6].

Fig. 134b : Matière : fer. Mesures : L. : 56 mm ; section : 9 × 3 mm [iso 243j ; US 1253 ; UO 12].

Fig. 134c : Matière : fer. Mesures : L. : 54 mm ; section : 9 × 2,5 mm [iso 243k ; US 1253 ; UO 12].

Fig. 134d : Matière : fer. Mesures : L. : 54 mm ; section : 10 × 4 mm [iso 243l ; US 1253 ; UO 12].

Fig. 134e : Matière : fer. Mesures : L. : 56 mm ; section : 10 × 3 mm [iso 243g ; US 1253 ; UO 12].

Fig. 134f : Matière : fer. Mesures : L. : 55 mm ; section : 10 × 3 mm [iso 243i ; US 1253 ; UO 12].

Fig. 134g : Matière : fer. Mesures : L. : 54 mm ; section : 10 × 4 mm [iso 243h ; US 1253 ; UO 12].

► Clou à tête plate (fig. 134h à 134j)

Clou de section carrée. Extrémité distale en pointe. Extrémité proximale pourvue d'une tête plate. Clous à tête plate, identifiés comme étant des « clous à bois ».

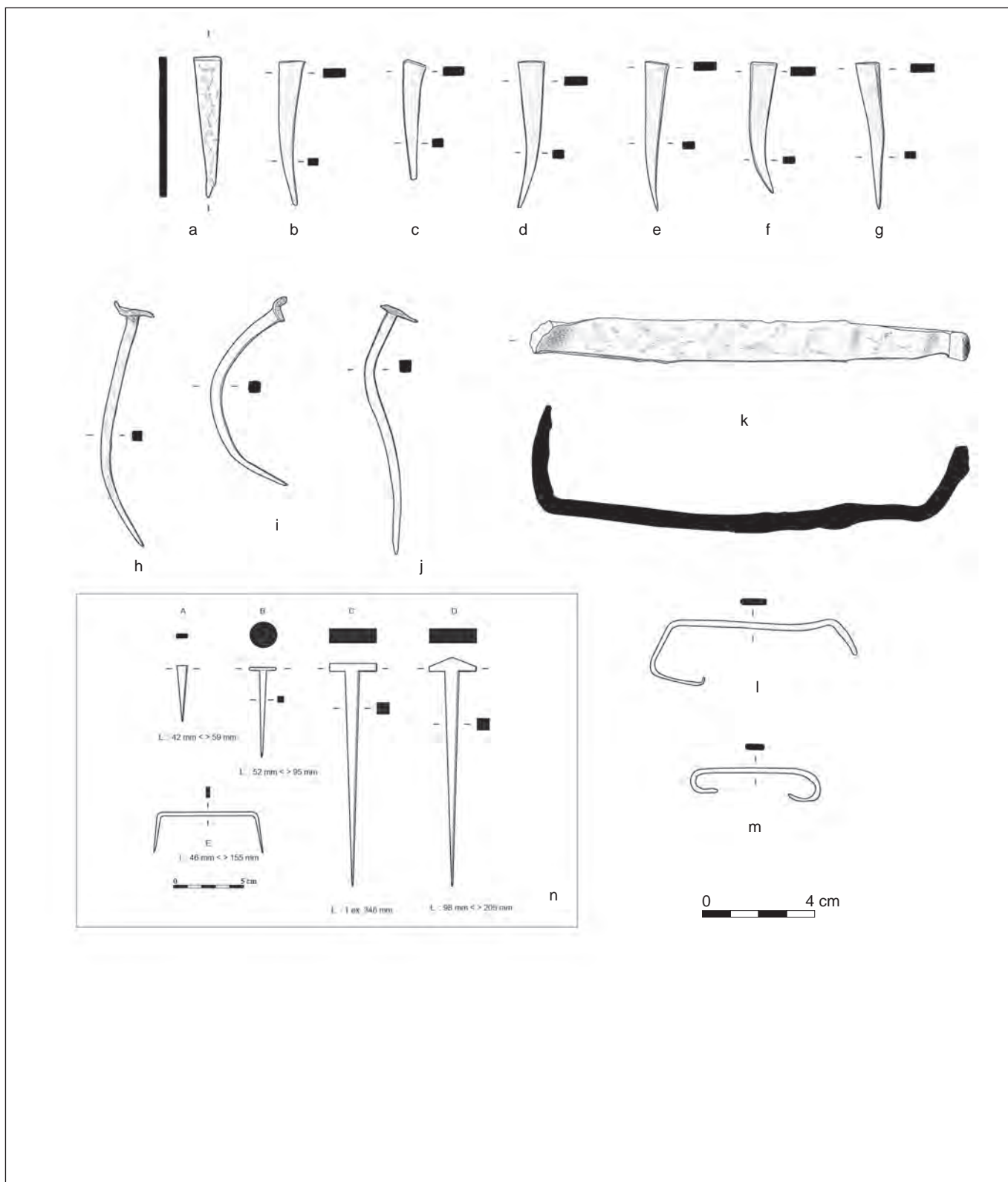
Fig. 134h : Matière : fer. Mesures : L. : 88 mm ; section : 4 × 4 mm [iso 243d ; US 1253 ; UO 12].

Fig. 134i : Matière : fer. Mesures : L. : 85 mm ; section : 4 × 4 mm [iso 243f ; US 1253 ; UO 12].

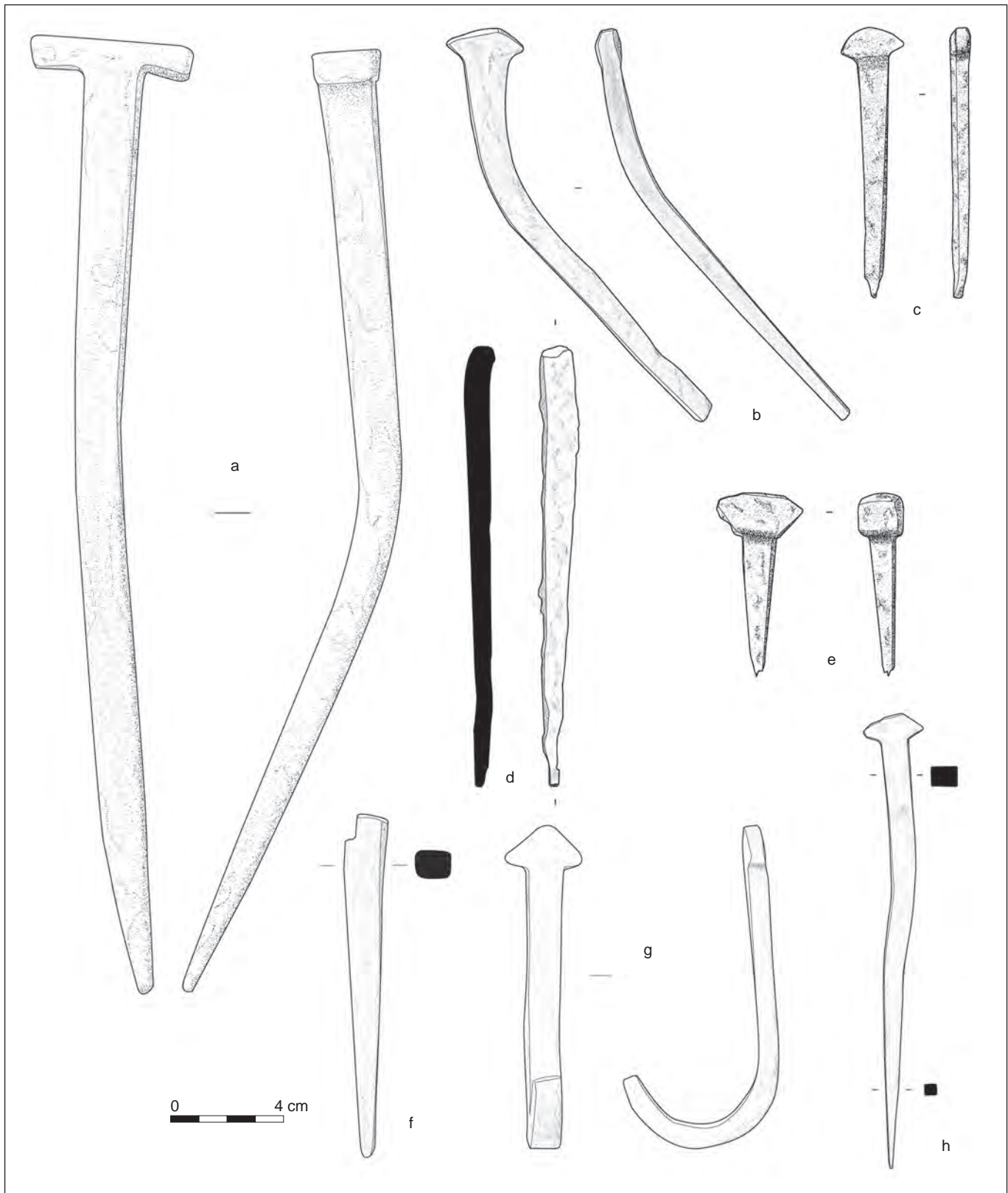
Fig. 134j : Matière : fer. Mesures : L. : 90 mm ; section : 4 × 4 mm [iso 243 e ; US 1253 ; UO 12].

► Crampon de menuisier (fig. 134k)

Barre de section quadrangulaire dont les deux extrémités en pointe sont recourbées à angle droit. Matière : fer. Mesures : L. : 155 mm ; section : 116 × 5 mm [iso 514b ; US 1001 ; UO 6].



▲ Fig. 134 : Mobilier ferreux : assemblage
 (DAO : a et k : Marie-Agnès Raynaud; b, c, d, e, f, g, h, i, j, l et m : Capucine Tranchant; n : Mathieu Linlaud, LandArc).



▲ Fig. 135 : Mobilier ferreux : assemblage (DAO : a, f, g et h : Capucine Tranchant ; b, c, d et e : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).

Cette barre massive a été interprétée comme un crampon de menuisier permettant l'assemblage de pièces de bois.

▮ Crampon de menuisier (fig. 134l)

Crampon de menuisier formé d'une barre repliée trois fois à angle droit et aux terminaisons en pointe. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 65 mm; section max. barre : 10 × 2 mm [iso 646; US 1322; 1270].

L'épaisseur du support est estimée à 18 mm.

▮ Crampon de menuisier (fig. 134m)

Crampon de menuisier formé d'une barre repliée deux fois à angle droit. Matière : fer. Mesures : L. max. : 46 mm; section médiane : 6 × 2 mm; section extrémité : 4 × 1 mm [iso 711; US 2070; 2070].

Le module et l'absence de pointe pourraient aussi nous orienter vers un passant de lanrière.

▮ Clou de charpente à tête en T (fig. 135a)

Clou très massif à tige de section quadrangulaire et tête en T. Matière : fer. Mesures : L. : 348 mm; section max. tige : 24 × 22 mm; section tête : 60 × 22 mm [iso 8; US 1030; UO 6].

▮ Clou de charpente à tête en bâtière (fig. 135b)

Clou de charpente à tige massive de section quadrangulaire et tête en bâtière. Matière : fer. Mesures : L. : 165 mm; section : 16 × 9 mm; L. tête : 29 mm; l. tête : 9 mm [iso 672b; US 1320; UO 10].

▮ Clou de charpente à tête en bâtière (fig. 135c)

Clou à tête en bâtière et tige de section quadrangulaire. Matière : fer. Mesures : L. : 98 mm; tête : 24 × 7 mm; section tige : 12 × 7 mm [iso 598; US 1241; 1071].

▮ Tige (fig. 135d)

Barre de fer de section quadrangulaire. Une extrémité est en pointe et l'extrémité opposée est dépourvue de tête. Matière : fer. Mesures : L. : 158 mm; section : 13 × 7 mm [iso 514c; US 1001; UO 6].

Pièce d'assemblage de charpenterie (pointe?).

▮ Clou (fig. 135e)

Clou à tête très massive trapézoïdale inversée de section quadrangulaire. Matière : fer. Mesures : L. : 66 mm; tête : 30 × 7 mm; section tige : 13 × 7 mm [iso 598; US 1241; 1071].

▮ Tige (fig. 135f)

Tige massive de section quadrangulaire, se terminant dans sa partie distale en pointe. Matière : fer. Mesures : L. : 125 mm; section : 14 × 11 mm [iso 621b; US 1281; UO 12].

Il pourrait s'agir d'une pointe utilisée pour l'assemblage des charpentes.

▮ Clou de charpente à tête en bâtière (fig. 135g)

Clou de charpente à tête en bâtière et tige massive de section quadrangulaire recourbée à son extrémité. Matière : fer. Mesures : L. : 169 mm; section tête : 27 × 7 mm; section tige : 13 × 8 mm [iso 525; US 1033; UO 6].

▮ Clou de charpente à tête en bâtière (fig. 135h)

Clou à tête en bâtière et tige de section quadrangulaire. Matière : fer. Mesures : L. : 168 mm; section : 10 × 7 mm; tête : 23 × 6 mm [iso 243b; US 1253; UO 12].

Huisserie, ameublement et serrurerie

Au sein du corpus métallique, les pièces liées aux huisseries et à l'ameublement sont très bien représentées, avec 78 pièces sur les 214 objets en fer répertoriés (hors indéterminés et pièces d'assemblage). Les circonstances de l'abandon du site ont favorisé cette préservation. Dans la présente étude, les pièces du bâti, comme pour la clouterie, n'ont pas été dissociées du mobilier domestique, les procédés utilisés dans l'assemblage, l'articulation et la fermeture des vantaux ou des meubles étant sensiblement similaires.

Les gonds

▮ Gond (fig. 136a)

Barre de section quadrangulaire. L'extrémité cubique est peut-être brisée (gond à fiche?). L'extrémité opposée est repliée à angle droit et présente une section circulaire. Matière : fer. Mesures : L. : 56 mm; h. : 42 mm; section fixation : 14 × 10 mm; diam. : 13 mm [iso 511; US 1001; UO 6].

▮ Gond à fiche

Barre de section quadrangulaire à terminaison en pointe (fiche) et extrémité opposée, repliée à angle droit, de section circulaire (tête).

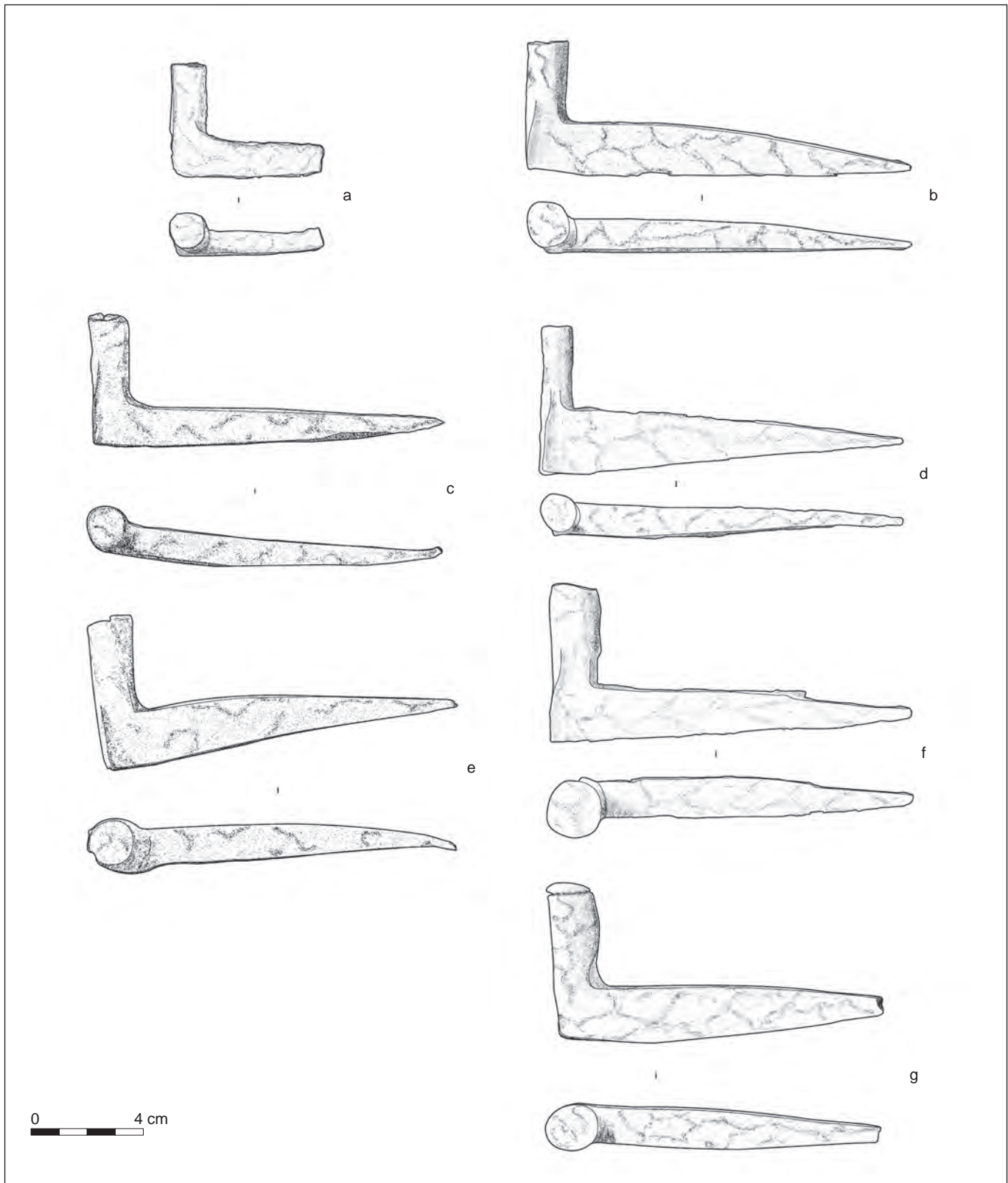
Fig. 136b : Matière : fer. Mesures : L. : 137 mm; h. : 46 mm; section fixation : 17 × 11 mm; diam. : 15 mm [iso 517; US 1030; UO 6].

Fig. 136c : Matière : fer. Mesures : L. : 126 mm; h. : 47 mm; section fixation : 16 × 10 mm; diam. : 15 mm [iso 545; US 1030; UO 6].

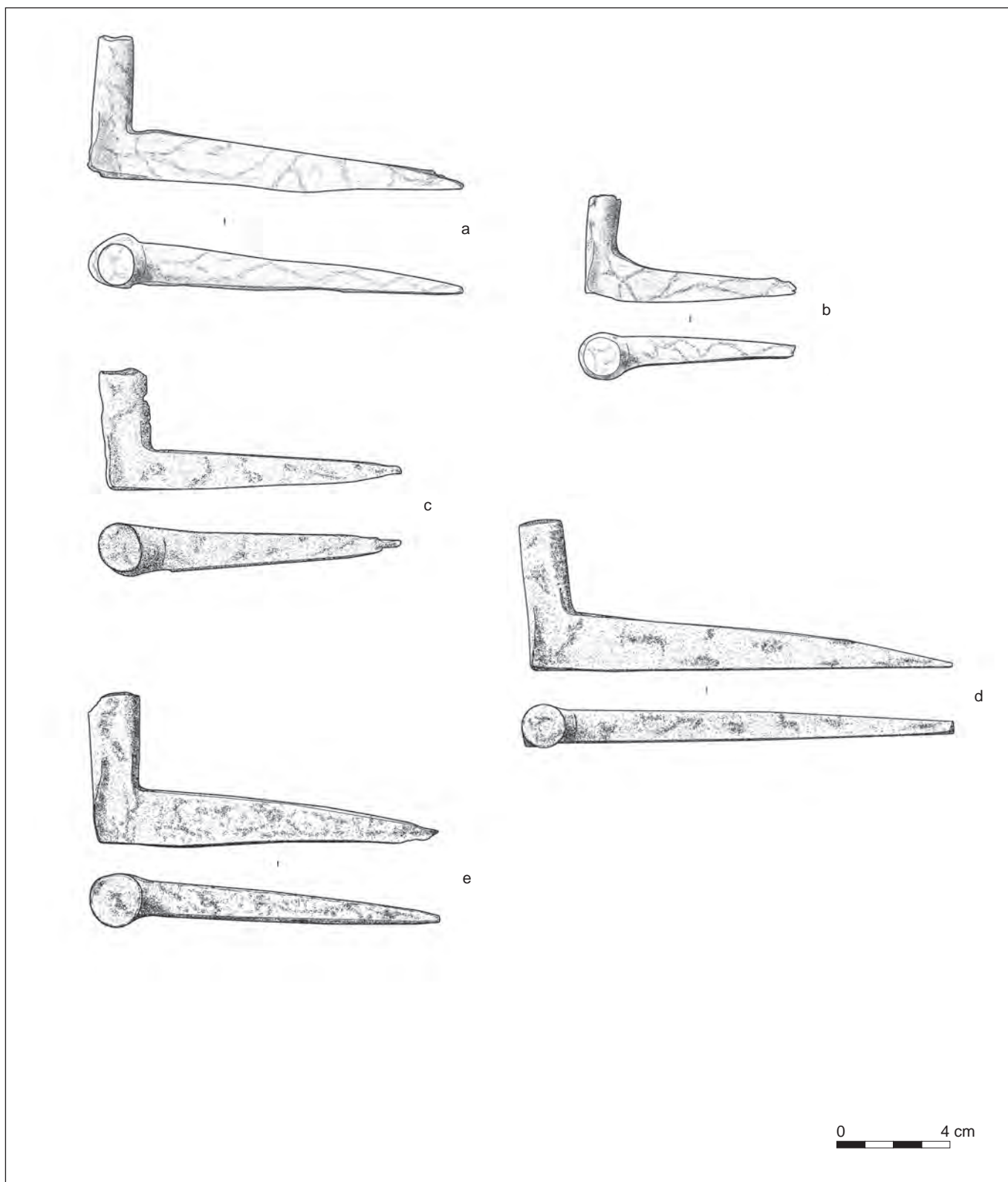
Fig. 136d : Matière : fer. Mesures : L. : 130 mm; h. : 54 mm; section fixation : 22 × 12 mm; diam. : 12 mm [iso 521a; US 1030; UO 6].

Fig. 136e : Matière : fer. Mesures : L. : 128 mm; h. : 53 mm; section fixation : 20 × 12 mm; diam. : 17 mm [iso 628; US 1253; UO 12].

Fig. 136f : Matière : fer. Mesures : L. : 130 mm; h. : 57 mm; section fixation : 20 × 12 mm; diam. : 13 mm [iso 521b; US 1030; UO 6].



▲ Fig. 136 : Mobilier ferreux : gonds (DAO : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).



▲ Fig. 137 : Mobilier ferreux : gonds (DAO : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).

Fig. 136g : Matière : fer. Mesures : L. : 118 mm ; h. : 56 mm ; section fixation : 20 × 14 mm ; diam. : 16 mm [iso 538 ; US 1094 ; UO 6].

Fig. 137a : Matière : fer. Mesures : L. : 134 mm ; h. : 53 mm ; section fixation : 16 × 13 mm ; diam. : 14 mm [iso 671 ; US 1327 ; UO 4].

Fig. 137b : Matière : fer. Mesures : L. : 75 mm ; h. : 31 mm ; section fixation : 15 × 11 mm ; diam. : 11 mm [iso 679 ; US 1104 ; 1135].

Fig. 137c : Matière : fer. Mesures : L. : 160 mm ; h. : 44 mm ; section fixation : 16 × 15 mm ; diam. : 16 mm [iso 723 ; US 2077 ; 2065].

Fig. 137d : Matière : fer. Mesures : L. : 155 mm ; h. : 54 mm ; section fixation : 21 × 12 mm ; diam. : 12 mm [iso 243a ; US 1253 ; UO 12].

Fig. 137e : Matière : fer. Mesures : L. : 125 mm ; h. : 53 mm ; section fixation : 19 × 13 mm ; diam. ext : 17 mm ; diam. int. : 13 mm [US 1030 ; seuil F2].

Fig. 138a : Matière : fer. Mesures : L. : 130 mm ; h. : 56 mm ; section fixation : 17 × 12 mm ; diam. : 14 mm [iso 137b ; US 1030 ; 1376].

Les gonds sont les principaux procédés d'articulation entre l'huissierie, cadre fixe de l'ouverture, et le vantail ou ouvrant, partie mobile. Ils fonctionnent en complémentarité avec les pentures à œil. Le seuil (ST 1376) retrouvé carbonisé *in situ* dans l'UO 6 a conservé les gonds à fiche et les pentures encore emboîtées. Les bois brûlés de l'huissierie permettent de reconstituer un cadre assemblé en tenon et mortaise. Les gonds à fiche à terminaison en pointe (fig. 136b) ont une morphologie adaptée pour être plantés dans le bois. À l'exception d'un gond de petite taille dépourvu de terminaison en pointe, ils appartiennent tous à un même type. Aucun gond à sceller, identifiable grâce à sa terminaison en équerre, n'a été inventorié au Muséum. Il semble que l'architecture de terre ait favorisé les cadres en bois pour les ouvertures et donc les gonds à ficher par percussion.

La majorité des gonds découverts sont proches des mensurations des gonds de porte du seuil. On peut donc préférentiellement leur attribuer un usage dans le bâti. En revanche, un gond de plus petit module a pu tout aussi bien être utilisé pour l'articulation d'un volet que pour un meuble (fig. 137b). Les gonds à fiche constituent une forme très commune à la période médiévale. Même si ce type est difficile à attribuer à un cadre chronologique précis, on peut remarquer l'absence de gond à repos, marqué par un renflement à la base de la tête, dont l'apparition est clairement postérieure au ^{xiv}^e siècle (Linlaud 2014, p. 228).

Les paumelles

► Ferrure à gond (fig. 138e)

Barre fragmentaire percée d'au moins deux trous associés à des clous à tête plate. L'autre extrémité est pourvue d'un gond formé d'une tige proéminente, désaxée. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 138 mm ; l. ferrure : 18 mm ; L. téton : 21 mm ; diam. téton ≈ 8 mm. Référence : Linlaud 2014, p. 230 [iso 9 ; US 1030 ; UO 6].

► Ferrure à gond (fig. 138i)

Ferrure formée d'une barre de fer pourvue de trois perforations. Une extrémité s'apparente à un gond légèrement décentré. Un clou à tête plate est encore présent sur la ferrure. Matière : fer. Mesures : L. max. : 281 mm ; l. max. : 31 mm ; ép. : 6 mm ; diam. gond : 12 mm ; h. gond : 70 mm [iso 107c ; US 1311 ; UO 1].

► Ferrure à gond (fig. 138j)

Barre brisée à une extrémité et pourvue d'au moins trois perforations dont deux encore munies de clous. L'autre extrémité forme un cylindre décentré formant un gond. Matière : fer. Mesures : L. max. : 291 mm ; l. max. : 34 mm ; ép. : 6 mm ; diam. gond : 21 mm ; h. gond : 70 mm [iso 626a ; US 1179 ; UO 5].

Ce gond maintenu par une ferrure devait constituer la partie mâle d'une paumelle.

Les paumelles sont définies comme l'association de deux ferrures, permettant la rotation d'une porte. On distingue la partie mâle se terminant par un gond et la partie femelle terminée par un œillet. Elles se distinguent des charnières, car les deux éléments sont aisément dissociables. Sans association stricte à la partie mâle, la partie femelle s'apparente à une simple penture. Le Muséum a livré trois ferrures à gond dites « paumelles mâles ». L'iso 107c possède encore un clou en place dont la courbure permet d'estimer l'épaisseur de la planche à 24 mm. Malgré le module relativement important des ferrures retrouvées dans l'UO 1 et l'UO 10, proche des pentures de la porte du seuil (UO 6), les paumelles semblent plus adaptées à la fermeture de meuble. La paumelle mâle de l'UO 6 (fig. 138e), de par son petit module, a très probablement servi pour de l'ameublement.

Les pentures

► Penture (fig. 138b)

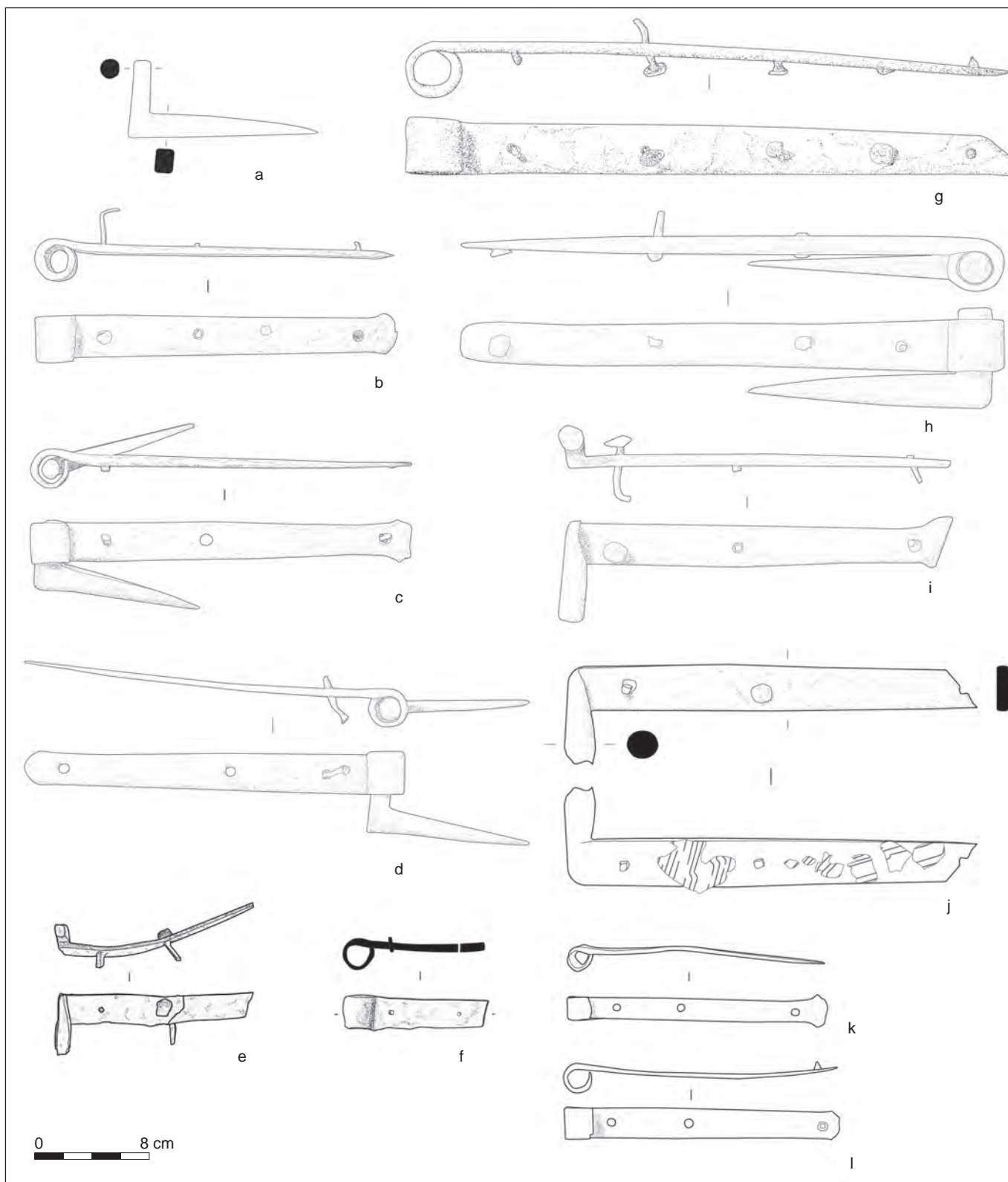
Penture formée d'une épaisse barre de fer, percée de cinq trous et enroulée à une extrémité pour former un œillet. Des clous à tête plate sont encore présents dans la penture. Matière : fer. Mesures : L. max. : 248 mm ; l. max. : 30 mm ; ép. : 6 mm ; l. externe douille : 30 mm ; l. interne douille : 17 mm [iso 137a ; US 1030 ; 1376].

Ensemble formé par un gond à fiche (fig. 138a) et sa penture qui fonctionne avec les iso 135 (fig. 138c) et 136 (fig. 138d).

► Penture et gond (fig. 138c)

Penture formée d'une épaisse barre de fer enroulée à une extrémité, formant un œillet. L'extrémité distale est plane, faiblement évasée. Trois perforations permettent la fixation de la penture au vantail. Le gond à fiche est encore en place dans l'œillet. Matière : fer. Mesures : Penture : L. max. : 270 mm ; l. max. : 30 mm ; ép. : 5 mm ; l. externe douille : 28 mm ; l. interne douille : 18 mm. Gond : L. max. : 123 mm ; section max. : 17 × 11 mm ; diam. : 16 mm [iso 135a ; US 1030 ; 1376].

Ensemble formé par un gond à fiche et sa penture. Elle fonctionne avec les ensembles iso 136 (fig. 138d) et 137 (fig. 138b).



▲ Fig. 138 : Mobilier ferreux : gond isolé (a) et pentures
(DAO : a, b, c, d, g, h, i, j, k et l : Capucine Tranchant; e et f : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).

► Penture et gond (fig. 138d)

Penture formée d'une épaisse barre de fer, percée de trois trous, enroulée à une extrémité pour former un œillet. Le gond à fiche est encore en place dans l'œillet. Matière : fer. Mesures : Penture : L. max. : 268 mm ; l. max. : 30 mm ; ép. : 6 mm ; l. externe douille : 28 mm ; l. interne douille : 18 mm. Gond : L. max. : 121 mm ; section max. : 17 × 14 mm ; diam. : 14 mm [iso 136 ; US 1030 ; 1376].

Ensemble formé par un gond à fiche et sa penture. L'une des perforations conserve encore son clou de fixation. Elle fonctionne avec les ensembles iso 135 (fig. 138c) et 137 (fig. 138b).

► Penture (fig. 138f)

Barre brisée, percée au moins de deux trous. L'extrémité conservée est enroulée pour former un œillet. Matière : fer. Mesures : L. : 110 mm ; section partie prox. : 7 × 22 mm ; diam. œillet : 23 mm [iso 673b ; US 1320 ; UO 10].

Cette petite penture a très probablement été utilisée dans l'ameublement.

► Penture (fig. 138g)

Penture formée d'une barre pourvue de cinq perforations et dont une extrémité est enroulée pour former un œillet. Des clous à tête plate sont encore présents. Matière : fer. Mesures : L. max. : 430 mm ; l. max. : 40 mm ; ép. : 8 mm ; l. externe douille : 43 mm ; l. interne douille : 25 mm [iso 107a ; US 1311 ; UO 1].

► Penture et gond (fig. 138h)

Penture formée d'une barre pourvue de cinq perforations et dont une extrémité est enroulée pour former un œillet. Des clous à tête plate sont encore présents ainsi que le gond à fiche inséré dans l'œillet. Matière : fer. Mesures : Penture : L. max. : 383 mm ; l. max. : 38 mm ; ép. : 6 mm ; l. externe douille : 39 mm ; l. interne douille : 27 mm. Gond : L. max. : 173 mm ; section max. : 25 × 16 mm ; diam. : 24 mm [iso 107b ; US 1311 ; UO 1].

► Penture (fig. 138k)

Barre pourvue de trois perforations et dont une extrémité a été enroulée pour former un œillet. Matière : fer. Mesures : L. : 184 mm ; diam. œillet : 16 mm ; section barre : 16 × 4 mm [iso 559 ; US 1110 ; 1427].

► Penture (fig. 138l)

Barre dont une extrémité est enroulée sur elle-même formant un œillet. Le reste de la barre est plan, perforé de trois trous, et s'évase légèrement à l'autre extrémité. Matière : fer. Mesures : L. : 195 mm ; l. ferrure : 21 mm ; diam. interne nœud : 10 mm ; h. nœud : 23 mm [iso 14 ; US 1001 ; UO 6].

La ferrure possède trois perforations nécessaires à sa fixation. Un fragment de tige de clou est conservé dans l'une de ses perforations. Le module et les dimensions de l'œillet (ou nœud) sont en adéquation avec la paumelle mâle iso 9 (fig. 138e) retrouvé dans l'US 1030 de la même structure. Cette penture pourrait ainsi constituer la partie femelle d'une paumelle.

Les pentures du Muséum appartiennent toutes à la catégorie des pentures à œil constituée d'une ferrure dont une extrémité est enroulée pour former un œillet. Des perforations permettent le passage de clous à tête plate pour la fixation au vantail. Quelques exemplaires présentent une terminaison opposée légèrement aplatie. Plusieurs pentures comme les ferrures à gond sont pourvues de trois perforations disposées de façon asymétrique. Deux points de fixation sont situés à proximité de l'œillet et le troisième au niveau de la terminaison opposée.

Aucune penture découverte n'a été retrouvée en association avec des ferrures à gond. En revanche, les unités 1030 de l'UO 6 et 1311 de l'UO 1 ont livré des pentures encore associées à un gond à fiche (fig. 138a, 138b, 138c et 138h). Ces pentures ont donc été utilisées pour des portes. Ce fait est certain pour l'UO 6 et probable dans le cas de l'UO 1. Comme pour les gonds à fiche, la morphologie très simple des pentures découvertes au Muséum ne permet pas une analyse typochronologique du fait de l'aspect immobilisé de cette morphologie.

Les pentures de plus petit module découvertes dans l'UO 6 et l'UO 10 et dans la fosse 1427 ont pu en revanche être utilisées pour des fermetures de meuble ou de volet (fig. 138f, 138k et 138l). Une ferrure à gond et deux gonds à fiche présentent des têtes dont le diamètre est compatible avec l'œil de ces pentures. Ainsi, les systèmes d'articulation découverts au Muséum sont relativement peu diversifiés et aucune ornementation ne vient agrémente ces éléments.

Les verrous

► Vertevelle (fig. 139a)

Barre de fer en U dont l'une des extrémités est brisée, et l'autre est repliée vers l'extérieur en pointe. La partie centrale est large et est dissociée des pattes de fixation par un décrochement. La distance entre le décrochement et le repli des pointes donne l'épaisseur du support, soit 27 mm. Matière : fer. Mesures : L. conduit : 54 mm ; l. conduit : 18 mm [iso 509 ; US 1011 ; 1041].

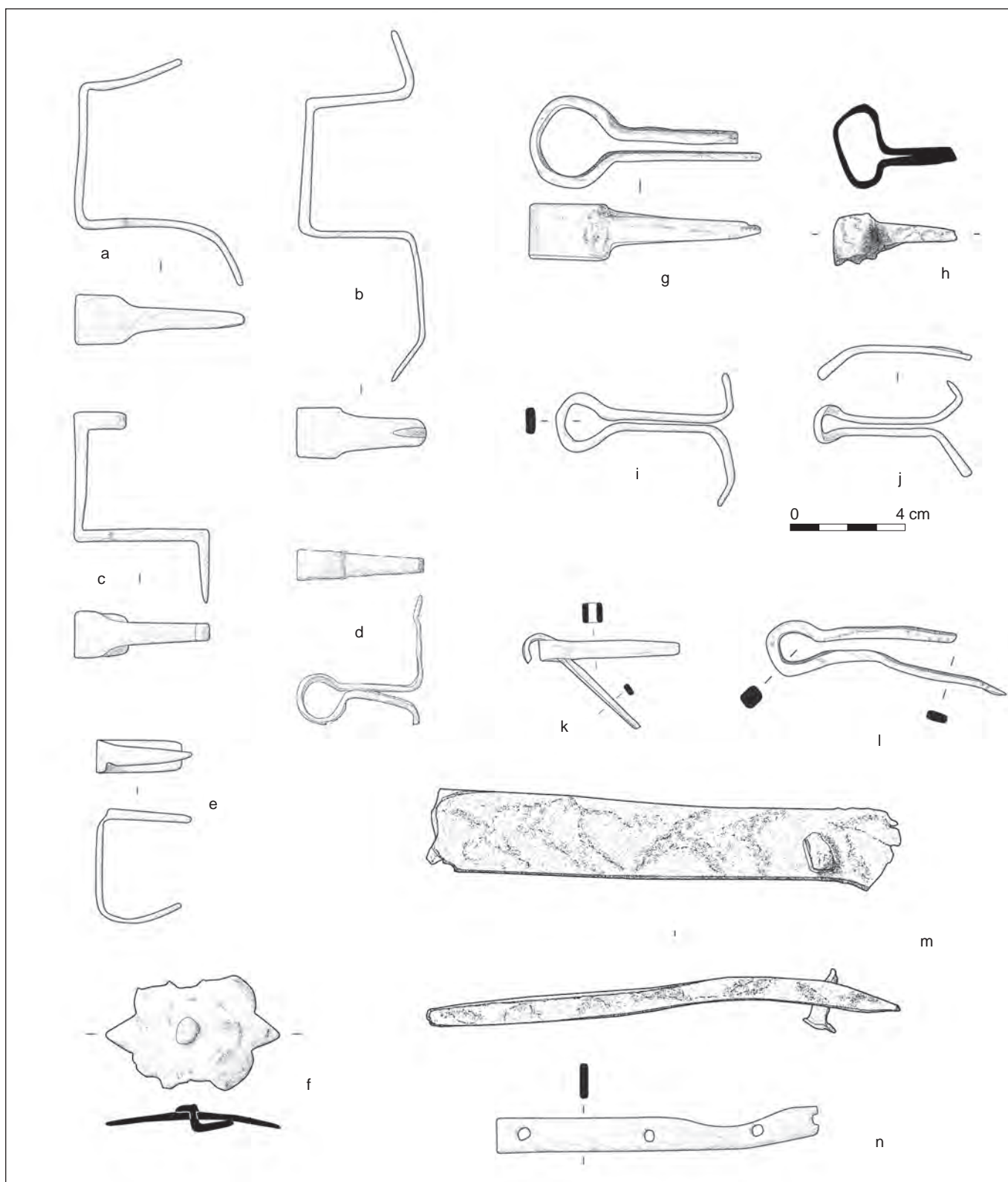
Vertevelle à branches planes dont l'une des branches est cassée. Il s'agit d'une vertevelle servant à faire coulisser un verrou plat de serrure à vertevelle, tels ceux conservés sur les serrures iso 1192-167 (fig. 145) et 1280-505 (fig. 146). Le rivetage des branches fossilise une épaisseur de « planche » d'environ 30 mm. De même, le verrou coulissant dans la vertevelle présente une section d'environ 10 × 45 mm.

► Vertevelle (fig. 139b)

Barre en forme de U aux extrémités en pointe repliée. La largeur la plus forte est située dans la partie médiane. Cette dernière est marquée par deux décrochements qui séparent la partie médiane des pointes de fixation, plus effilées. Matière : fer. Mesures : L. : 125 mm ; h. : 43 mm ; section : 18 × 4 mm. Référence : Linlaud 2014 [iso 608 ; US 1277 ; 1206].

► Vertevelle (fig. 139c)

Barre de fer en U dont l'une des extrémités est brisée, et l'autre est repliée vers l'extérieur en pointe. La partie médiane est large et marquée par un décrochement à la jonction avec les pattes. Matière : fer. Mesures : L. totale : 68 mm ; l. : 50 mm ; section max. barre : 16 × 4 mm. Référence : Linlaud 2014 [iso 687 ; US 1192 ; 1185].



▲ Fig. 139 : Mobilier ferreux : huisserie (DAO : a, b, c, d, e, f, g, i, j, k, l et n : Capucine Tranchant ; h et m : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).

▮ Vertevelle (fig. 139e)

Barre de fer en U, plate en partie médiane, et aux extrémités en pointe de section carrée. Matière : fer. Mesures : h. max. conservée : 33 mm ; l. max conservée : 40 mm ; section médiane : 12 × 2 mm [iso 574 ; US 1173 ; 1128].

▮ Vertevelle (fig. 139g)

Barre repliée constituant un œillet cylindrique en partie médiane. Les deux extrémités réunies forment une fiche de fixation en pointe. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 82 mm ; l. max. : 33 mm ; diam. ext. anneau : 33 mm ; diam. int. : 24 mm ; section max. branches : 10 × 4 mm ; section anneau : 19 × 4 mm [iso 1354a ; US 1354].

▮ Vertevelle (fig. 139h)

Barre de métal repliée constituant un œillet cylindrique. Les deux extrémités se rejoignent et forment une fiche. Matière : fer. Mesures : h. : 45 mm ; l. anneau : 30 mm ; l. branches : 29 mm [iso 514a ; US 1001 ; UO 6].

▮ Verrou (fig. 141f)

Barre épaisse de section rectangulaire, plate à une extrémité et recourbée à angle droit à l'extrémité opposée. Le centre de la pièce est pourvu d'une perforation rectangulaire. Matière : fer. Mesures : L. max. : 313 mm ; l. max. : 38 mm ; ép. max. : 9 mm ; L. trou : 13,9 mm ; l. trou : 5,2 mm [iso 542 ; US 1054 ; 1185].

Ce verrou plat est généralement associé à une serrure à vertevelle. Il est comparable aux verrous des serrures retrouvées dans les unités 1192 et 1280 (fig. 145 et fig. 146).

Les verrous fonctionnent non par mouvement circulaire, tels les loquets, mais par translation horizontale ou verticale. Les trois verrous retrouvés au Muséum sont tous formés de barre de section rectangulaire. Deux verrous sont encore solidaires de leur serrure. Sur ces derniers, la perforation au centre de la barre est munie d'une fiche perforée faisant office d'auberonnière associée à un anneau de préhension. Ces verrous sont maintenus par des vertevelles, barre de fer en U plate en partie médiane et aux extrémités en pointe de section carrée, dénommées branches. La serrure 1280-505 (fig. 146) conserve encore une vertevelle au contact de son verrou. Ces pièces font office de gâche si elles sont fixées sur le dormant.

Même si aucun verrou à barre de section circulaire n'a été découvert, plusieurs vertevelles à conduit circulaire ont été répertoriées (fig. 139g et 139h). Ces pièces ne doivent pas être confondues avec les fiches des charnières goupilles, faisant office d'organe d'articulation (fig. 139j).

Anneaux à pattes de fixation

▮ Anneau à pattes de fixation (fig. 139d)

Tige de fer repliée formant un anneau dans sa partie centrale. Les tiges repliées faisant office de pattes de fixation fossilisent une épaisseur de planche d'environ 25 mm. Matière : fer. Mesures : L. : 47 mm [iso 528 ; US 1069 ; 1071].

▮ Anneau à pattes de fixation (fig. 139i)

Tige de fer repliée formant un anneau dans sa partie centrale. L'extrémité des tiges réunies fait office de pattes de fixation. Matière : fer. Mesures : L. max. : 6,4 mm ; l. externe douille : 22 mm ; l. interne douille : 10 mm [iso 1203a ; US 1203 ; 1264].

▮ Anneau à pattes de fixation (fig. 139j)

Tige de fer repliée formant un anneau dans sa partie centrale. L'extrémité des tiges réunies fait office de pattes de fixation. Matière : fer. Mesures : L. : 53 mm ; l. externe anneau : 14 mm ; l. interne anneau : 6 mm ; section tige : 3 × 3 mm [iso 699 ; US 1203 ; 1264].

Les pattes rivetées fossilisent une épaisseur de planche d'environ 30 mm.

▮ Charnière goupille (fig. 139k)

Deux anneaux à pattes de fixation sont entremêlés. Ils sont constitués d'une barre de section quadrangulaire aplatie, repliée et formant anneau en partie médiane. Les pattes s'affinent aux extrémités afin de pouvoir se ficher dans le support. Matière : fer. Mesures : L. totale : 50 mm ; L. anneau à fiche 1 : 49 mm ; L. anneau à fiche 2 : 50 mm ; section anneau : 6 × 2 mm ; section tige extr. prox. : 4 × 2 mm [iso 1326c ; US 1326 ; UO 10].

La taille réduite de cette charnière goupille permet plutôt de l'attribuer à un couvercle de coffret ou plus généralement à un ouvrant de taille réduite.

▮ Anneau à pattes de fixation (fig. 139l)

Tige de fer repliée formant un anneau dans sa partie centrale. Les deux pattes réunies permettent la fixation au support. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 88 mm ; l. max : 20 mm ; diam. ext. anneau : 20 mm ; diam. int. anneau : 10 mm ; section anneau : 8 × 6 mm ; section tige : 7 × 4 mm [iso 668 ; US 1326 ; UO 10].

Ces pièces sont composées d'une tige de fer repliée formant un anneau dans sa partie centrale. Les deux tiges réunies forment des pattes de fixation, dont les pointes sont généralement repliées sur le support. Ces anneaux peuvent être confondus avec certaines vertevelles servant de guide au verrou. Ils s'en distinguent par un anneau moins cylindrique et généralement de plus faible section. Les anneaux à pattes de fixation sont utilisés dans l'ameublement pour la fixation des morillons (fig. 141a et 141b) ou couplés à un autre anneau, pour constituer une « charnière goupille ». Une charnière de ce type a été retrouvée dans l'UO 10 (fig. 139k).

Ferrures et applique ornementale

▮ Applique ornementale (fig. 139f)

Plaque à bord découpé formant un motif foliacé. Un clou à tige de section carrée est fixé au centre de la pièce et replié au revers. Des incisions rayonnantes ornent la plaque. Un traitement de surface de type étamage est visible à la radiographie. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 63 mm ; l. max. conservée : 40 mm [iso 650b ; US 1308 ; UO 1].

► Ferrure (fig. 139m)

Barre de fer de section rectangulaire. Une extrémité légèrement évasée est pourvue d'une perforation associée à un clou à tête plate. Matière : fer. Mesures : L. : 165 mm; section : 30 × 8 mm; section tige de clou : 4 × 4 mm [iso 719a; US 2077; 2065].

► Ferrure (fig. 139n)

Barre perforée de quatre trous. Elle est brisée au niveau de l'une des perforations. L'objet a reçu un traitement de surface de type étamage. Matière : fer. Mesures : L. : 116 mm; l. : 11 mm; ép. : 3 mm [US 1280; UO 12].

Plusieurs barres perforées peuvent être également interprétées comme des fragments de ferrure dont deux recouverts d'un placage métallique (étamage?).

Parmi les objets ferreux ayant fait l'objet d'un traitement de surface, on mentionnera une plaque festonnée à motif foliacée (fig. 139f). Cette plaque est perforée et initialement fixée à un support par un clou. Deux rainures disposées en croix conservent encore les traces d'un traitement de surface. Les ornements de ferrure de coffre d'inspiration florale sont très fréquents dans le mobilier de la fin du Moyen Âge (Allemagne 1924, pl. CCCXCIII; Demians d'Archimbaud 1980, p. 473, fig. 452). Des pièces présentant une découpe, un rainurage et un étamage similaires ont été retrouvées en contexte archéologique. Elles diffèrent toutefois par la présence de quatre lobes ajourés. Deux appliques décoratives ont ainsi été découvertes au château de Vallon en Aveyron dans un contexte attribué au second tiers du ^{xiv}^e siècle (Murat, à paraître) et au château de Montréal-de-Sos dans des unités de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Guillot 2008, p. 255). À Montréal-de-Sos, ces motifs foliacés sont associés à des ferrures, probablement de coffre. Nous retiendrons cet usage pour l'applique ornementale du Muséum.

Les crochets mobiles

► Crochet mobile

Crochet mobile en L présentant une perforation munie d'un clou servant d'axe de rotation.

Fig. 140a : N° 4 sur le relevé de la structure. Il a été retrouvé cloué au sol. Matière : fer. Mesures : L. : 105 mm; l. : 64 mm [iso 134; US 1030; 1376].

Fig. 140b : Mesures : L. : 94 mm; l. : 66 mm [iso 546; US 1030; UO 6].

Fig. 140c : Mesures : L. : 100 mm; h. : 61 mm; section prox. : 19 × 10 mm; section dist. : 20 × 11 mm; L. clou : 93 mm; section clou : 6 × 6 mm [iso 518a; US 1030; UO 6].

Trois pièces sont formées d'une barre en L. Une des extrémités est perforée et munie d'un clou servant d'axe de rotation. Les trois crochets ont été retrouvés dans l'US 1030 de l'UO 6. L'un d'eux était encore fiché dans le seuil de l'UO 6 (ST 1376). Les deux possibilités de restitution évoquées lors de la fouille d'un double vantail asymétrique ou d'un panneau de bois fixe associé à un vantail ne permettent pas de restituer dans le détail les éléments. Au vu du nombre de gonds et de pentures associés au seuil, nous privilégierons celle d'un double vantail dont le crochet en place participait à la fixation du vantail secondaire, similaire au crochet de fermeture de certaines portes d'armoire.

Les loquets

► Mentonnet (fig. 140d)

Barre de fer présentant une extrémité en triangle rectangle et une extrémité en pointe. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 106 mm; h. max. : 24 mm; section max. tige : 9 × 7 mm [iso 325; US 1311; UO 1].

Cette pièce correspond à un mentonnet fiché dans l'huissierie. Associé à une clenche, il forme un loquet permettant de verrouiller le vantail.

► Mentonnet (fig. 140e)

Barre de fer présentant une extrémité en triangle rectangle et une extrémité en pointe. Matière : fer. Mesures : L. : 158 mm; h. : 34 mm; section prox. : 14 × 12 mm [iso 672a; US 1320; UO 10].

Ce mentonnet est constitué d'une fiche en pointe pour sa fixation dans l'huissierie et à l'extrémité opposée d'une butée permettant d'accueillir la clenche afin de maintenir le vantail fermé.

► Clenche (fig. 140f)

Barre épaisse de forme triangulaire dont une extrémité est biseautée. L'autre extrémité est arrondie et percée d'un trou circulaire. Aux 2/3 de l'objet, un renflement sur le dessus de la pièce est percé d'un trou. Celui-ci est flanqué d'un clou à tête plate circulaire et à tige de section carrée. Matière : fer. Mesures : L. : 16,2 mm; l. : 29 mm; ép. : 12 mm [iso 142; US 1012; 1135].

► Clenche (fig. 140g)

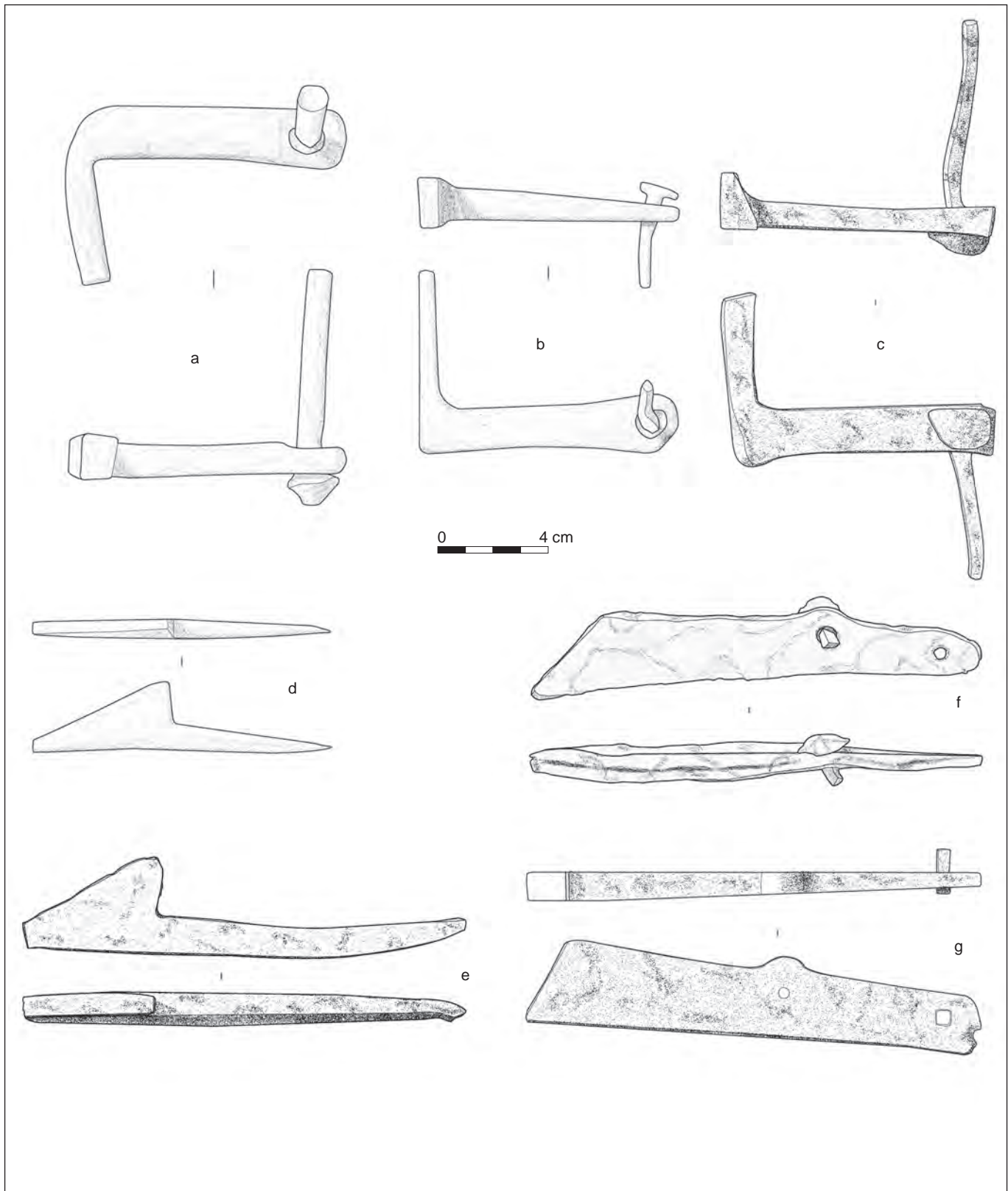
Barre épaisse de forme triangulaire pourvue d'une extrémité biseautée et d'une extrémité arrondie, perforée et associée à un clou. Aux 2/3 de l'objet le dessus de la pièce est pourvu d'un renflement percé. Matière : fer. Mesures : L. : 16,7 mm; l. : 32 mm; ép. : 10 mm [iso 673a; US 1320; UO 10].

Les systèmes de fermeture peuvent prendre des formes multiples, qui n'impliquent d'ailleurs pas forcément l'emploi du fer. Parmi le mobilier métallique, les verrous, les morillons et les loquets permettent le blocage du vantail. Les loquets sont formés d'une clenche, partie mobile, et d'un mentonnet, partie fixe placée sur le montant.

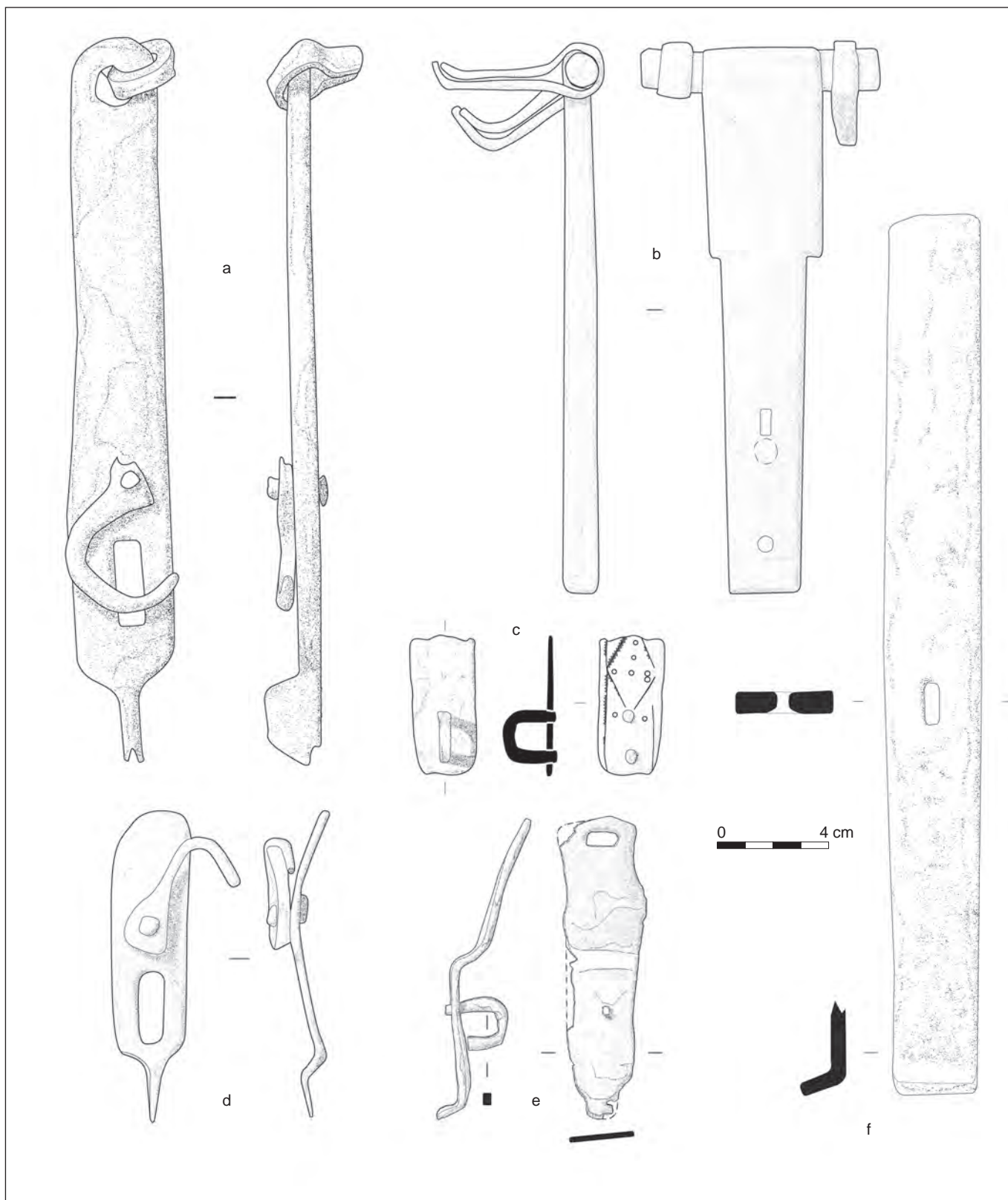
Le site du Muséum a livré deux mentonnets et deux clenches. La clenche et le mentonnet découverts dans l'US 1320 de l'UO 10 pourraient constituer les éléments du même loquet (fig. 140e et 140g).

Les deux clenches ont une morphologie similaire constituée d'une barre épaisse pourvue d'une extrémité biseautée et d'une extrémité arrondie, perforée et associée à un clou. Aux 2/3 de l'objet le dessus de la pièce est pourvu d'un renflement également perforé. La clenche fonctionne selon un axe de rotation. Généralement l'extrémité arrondie sert d'axe de rotation et l'autre perforation de point de soulèvement. Néanmoins les dispositifs de loquet peuvent s'avérer plus diversifiés et l'axe peut être également situé au niveau de la perforation médiale. L'extrémité biseautée vient au contact du mentonnet, fixé au dormant.

Les mentonnets sont formés d'une fiche et d'une tête triangulaire qui fait office de butée pour la clenche. Ce mode de fermeture équipe généralement des portes non pourvues de serrure.



▲ Fig. 140 : Mobilier ferreux : huisserie (DAO : a, b et d : Capucine Tranchant ; c, e, f et g : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).



▲ Fig. 141 : Mobilier ferreux : huisserie (DAO : a, b, c, d et f : Capucine Tranchant ; e : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).

Les morillons

► Moraillon (fig. 141a)

Fermeur de meuble complet pourvu d'une auberonnrière et d'un crochet mobile de fermeture. La ferrure est articulée par un anneau à pattes de fixation à l'une de ses extrémités et présente un appendice de préhension à son opposé. Matière : fer. Mesures : L. ferrure : 264 mm ; l. ferrure : 31 mm [iso 105 ; US 1030 ; UO 6].

► Moraillon (fig. 141b)

Moraillon formé d'une barre très massive de forme rectangulaire marquée par un décrochement et un élargissement de sa partie proximale. Cette partie élargie s'enroule autour d'une tige circulaire servant d'axe de rotation. De part et d'autre de la barre formant le morillon sont situés deux anneaux à pattes de fixation enserrant l'axe et permettant ainsi la rotation du morillon et sa fixation au meuble. Sur la radiographie apparaissent trois perforations dont une quadrangulaire, une comblée par une tige et un percement circulaire situé à l'extrémité distale du morillon. La pièce a reçu un traitement de surface de type étamage également visible à la radiographie. Matière : fer. Mesures : L. max. morillon : 193 mm ; ép. morillon : 9 mm ; l. max. morillon : 45 mm ; l. min. morillon : 25 mm ; L. axe : 85 mm ; diam. axe : 6 mm ; L. paumelle : 60 mm. Référence : Egan 1998, p. 82, fig. 58, n° 221 [iso 622 ; US 1108 ; 1427].

► Moraillon (fig. 141c)

Plaque rectangulaire brisée à ses deux extrémités, associée à un anneau en forme de U, riveté. L'objet est décoré d'incisions en triangle, formant un motif de croisillons garnis d'oculi. Il a également reçu un traitement de surface de type étamage. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 51 mm ; l. max. conservée : 24 mm ; l. anneau : 8 mm [iso 1153a ; US 1153 ; 1140].

Ce morillon fragmentaire est aisément identifiable grâce à la présence d'un auberon en U riveté à la plaque. Le décor de croisillons et le motif de cercles rappellent celui d'une serrure découverte au château de Montréal-de-Sos dans l'Ariège dans une unité de la fin du ^{xiv}^e siècle.

► Moraillon (fig. 141d)

Plaque de forme incurvée, brisée en partie proximale. L'extrémité opposée se termine en pointe débordante. La partie médiale est occupée par une ouverture subrectangulaire associée à un crochet riveté et articulé à la plaque. Matière : fer. Mesures : L. : 110 mm ; section barre : 27 × 4 mm ; L. crochet : 45 mm. Référence : Linlaud 2014, p. 291 [iso 719c ; US 2077 ; 2065].

Moraillon à crochet de fermeture. Ce morillon de forme incurvée possède une tige de préhension en partie distale. Il fonctionne avec un auberon fixé au support passant dans l'ouverture subrectangulaire. Le crochet a pour fonction de maintenir l'auberon verrouillé et ainsi d'empêcher l'ouverture du couvercle. Ce type de morillon est en général destiné à la fermeture des coffres.

► Moraillon (fig. 141e)

Moraillon à auberon formé d'une barre en U rivetée sur la plaque. Cette dernière est marquée par un décrochement

épousant la forme de la serrure. À l'extrémité supérieure, une charnière à anneau, certainement associée à l'origine à un anneau à patte de fixation fiché dans le meuble, permettait l'articulation du morillon. La terminaison inférieure est pourvue d'un repli faisant office d'appendice de préhension. Matière : fer. Mesures : L. conservée ferrure : 116 mm ; l. ferrure : 24 mm [iso 216 ; US 1110 ; 1427].

Ces systèmes de fermeture se répartissent en deux groupes. Les morillons à auberonnrière et crochet de fermeture (fig. 141a et 141d) et les morillons à auberon (fig. 141c et 141e).

Les deux morillons à crochet de fermeture ne sont pas associés à l'usage d'une serrure. Ils font très probablement office de fermeur de meuble. Des exemples de morillon à crochet de fermeture sont connus dès le ^{xi}^e siècle en Murcie (Navarro Palazón *et al.* 1996, p. 76-78) et dans des contextes plus contemporains du Muséum à Rougiers, dans le Var (Démians d'Archimbaud 1980, p. 475, fig. 451-6) et à Durfort, dans le Tarn (Pousthomis 1988, p. 30).

Les trois autres morillons sont pourvus, ou étaient pourvus, d'un auberon. L'auberon représente l'anneau fixé au revers du morillon, qui vient s'emboîter dans l'orifice de la serrure, qualifié d'auberonnrière et dans lequel glisse le pêne, entraînant ainsi le verrouillage.

Le profil tourmenté du morillon 1110-216 (fig. 141e) témoigne de son emploi probable avec une serrure à bosse, constituée d'un boîtier métallique débordant. Ce type de serrure n'a pas été retrouvé lors de la fouille.

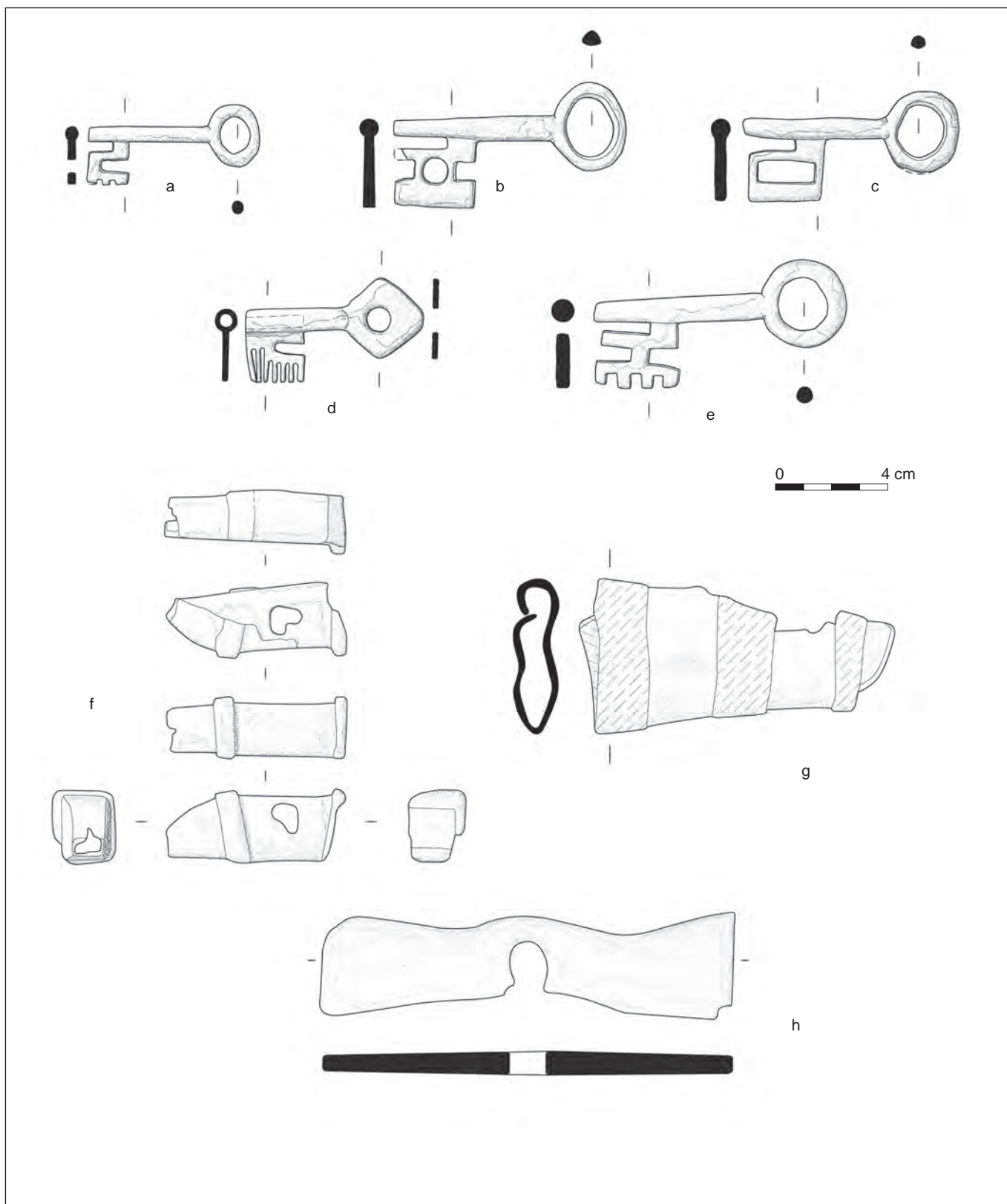
Le grand morillon retrouvé dans la fosse 1427 (fig. 141b) présente une charnière d'articulation formée d'un axe de rotation maintenu par deux anneaux à pattes de fixation. La forme du morillon, marquée par un double décrochement et la perforation terminale permettant l'ajout d'un élément de préhension, se retrouve sur une pièce découverte à Londres, pièce attribuée à la phase 11 (1350-1400), (Egan 1998, p. 82, fig. 221). Une pièce similaire découverte à York, dans un contexte du milieu du ^{xvii}^e siècle, possède une forme similaire ainsi que l'emploi d'un placage d'étain-plomb (Ottaway, Rogers 2002, p. 2843 ; n° 13974).

Le morillon découvert dans la fosse 1140 (fig. 141c), bien que très fragmentaire, est orné d'un décor incisé et incrusté, formant un motif géométrique de croisillons agrémenté d'un champ d'oculi. La radiographie révèle la présence d'un placage métallique mieux conservé dans les incisions mais qui devait à l'origine être couvrant. Un morillon associé à une serrure à bosse retrouvé à Montréal-de-Sos possède le même motif (US 1016, iso 6972, phase 6, fin du ^{xiv}^e s., Guillot 2017, p. 246, fig. 260). Moraillons à auberon et verrous à vertevelles témoignent de l'emploi des deux principaux types répertoriés parmi les huit serrures ou fragments de serrure découverts.

Les cadenas

► Cadenas (fig. 142f)

Tôle de fer repliée formant un boîtier quadrangulaire creux. Il présente une nette courbure à une extrémité. La partie médiane de la boîte est cerclée par une bande probablement brasée au cuivre. L'autre extrémité présente une section carrée et est ornée d'un rebord formant un talon débordant. Les grands côtés sont marqués par un ajour en L. Matière : fer, base cuivre. Mesures : L. totale : 66 mm ; section max. : 24 × 18 mm ; section douille : 28 × 21 mm. Référence : Griffith *et al.* 2007, p. 230, n° 3159 [iso 191 ; US 1359 ; 1185].



▲ Fig. 142 : Mobilier ferreux : huisserie (DAO : a, b, c, d et e : Mathieu Linlaud ; f, g et h : Capucine Tranchant, LandArc).

Cette boîte présente un mauvais état de conservation. Toutefois, la morphologie de l'objet, le brasage de la bande de renfort ainsi que les ajours latéraux nous incitent à identifier cette pièce comme un boîtier de cadenas.

► Cadenas (fig. 142g)

Cylindre de fer fortement écrasé, cerclé de trois bandes en cuivre. Matière : fer, base cuivre. Mesures : L. totale conservée : 112 mm ; l. totale conservée : 55 mm [iso 1006a ; US 1006 ; voie 1].

Cadenas cylindrique à système dit à poussoir. Il ne reste que le cylindre. Il se composait à l'origine d'un cylindre de fer cerclé par des bandes en alliage cuivreux qui protégeait le mécanisme. Ce dernier, non conservé, devait être formé d'un ressort à paillette. Connu depuis l'Antiquité, ce type de cadenas perdure au Moyen Âge et à l'Époque moderne.

Parmi les systèmes de fermeture répertoriés, on dénombre deux boîtiers de cadenas. Le cadenas de l'US 1006a appartient à la catégorie des cadenas cylindriques à poussoir (Linlaud 2014, p. 266). Le module et l'usage de bandes en base cuivre rappellent un cadenas découvert dans le donjon de Saint-Cirq-Lapopie (Lot), pièce attribuée au ^{xv}^e siècle (étude en cours pour publication, pour le contexte cf. Rigal 1999). L'iso 191 de l'US 1359 a été identifié comme boîtier de cadenas avec plus de réserve. L'utilisation d'une bande de fer brasée au cuivre et l'aspect fuselé d'une des extrémités, les ouvertures latérales rappellent la morphologie de certains cadenas de la période moderne (Griffith *et al.* 2007, p. 230, n° 3159) dont plusieurs cadenas d'entraves destinés au bétail découverts dans les Landes (Buffière 2021, p. 140).

La serrurerie

► Clé (fig. 142a)

Clé à tige pleine non débordante pourvue d'une longue bouterolle, d'un long rouet en rive interne et d'un râteau à trois dents. Le panneton est de section droite. L'anneau est de forme circulaire légèrement ovale. Matière : fer. Mesures : L. : 62 mm ; panneton : 14 × 16 mm [iso 124 ; US 1153 ; 1140].

► Clé (fig. 142b)

Clé à tige pleine non débordante pourvue sur son panneton d'une longue bouterolle, d'un petit rouet au centre de chacune de ses rives et d'un pertuis circulaire. Le panneton possède une section s'évasant très légèrement vers le museau. L'anneau présente une forme circulaire légèrement ovale. Matière : fer. Mesures : L. : 85 mm ; panneton : 30 × 26 mm [iso 501 ; US 1337 ; 1230].

► Clé (fig. 142c)

Clé à tige pleine non débordante pourvue sur son panneton d'une longue bouterolle et d'un grand pertuis rectangulaire. Le panneton présente une section droite. L'anneau a une forme circulaire légèrement ovale. Matière : fer. Mesures : L. : 78 mm ; panneton : 27 × 22 mm [iso 502 ; US 1110 ; 1427].

► Clé (fig. 142d)

Petite clé à canon creux possédant un anneau losangique plat ouvert par un cercle en son centre. Le panneton possède un rouet sur la rive interne. Le museau présente un « peigne » fait de sept dents resserrées de longueurs diverses. Matière : fer. Mesures : L. : 63 mm ; panneton : 21 × 18 mm [iso 287 ; US 1057 ; 1058].

► Clé (fig. 142e)

Clé à tige pleine très légèrement débordante pourvue d'une longue bouterolle. Le panneton présente également deux rouets et un râteau à quatre dents. L'anneau est circulaire et de section ronde. La tige est relativement massive. Matière : fer. Mesures : L. : 90 mm ; panneton : 27 × 23 mm [iso 13 ; US 1094 ; UO 6].

► Plaque de serrure ? (fig. 142h)

Plaque en « nœud papillon » présentant un percement central, interprétée comme étant une plaque de serrure. Matière : fer. Mesures : L. : 151 mm [iso 145 ; US 1192 ; 1185].

► Serrure (fig. 143a)

Palâtre de serrure métallique complet au contour découpé de manière géométrique. Il possède une forme générale rectangulaire proche du carré pourvue d'une excroissance carrée en légère saillie dans chacun de ses angles et d'une petite excroissance triangulaire au centre de chacun des côtés. Le palâtre présente une décoration ciselée sur son pourtour soulignant la bordure échan-crée. Il s'agit d'une double ligne de petits triangles encadrant un décor de cercles se répétant. Le mécanisme fonctionne avec un ressort à gorge et un pêne à barbes. L'entrée de clé montre un panneton tourmenté avec au moins un de ses flancs rainuré. La clé était réceptionnée par un foncet, non conservé. Le palâtre est cassé au niveau de l'auberonnrière. On observe des vestiges de traitement de surface à la radiographie (étamage?) Matière : fer. Mesures : 116 × 123 mm [iso 729 ; US 1277 ; 1206].

► Palâtre (fig. 143b)

Angle de plaque percé d'un trou circulaire. La plaque est brisée au niveau d'une ouverture située au cœur de la pièce. Un décor incisé associé à un traitement de surface est conservé sur la face. Matière : fer. Mesures : L. : 72 mm ; l. : 41 mm ; ép. : 2 mm [iso 719b ; US 2077 ; 2065].

Angle de palâtre de serrure. La perforation d'angle servait à la fixation de la serrure et l'ouverture au cœur de la plaque devait faire office de rail de serrure à vertevelle. La plaque est similaire aux motifs répertoriés sur d'autres serrures du Muséum.

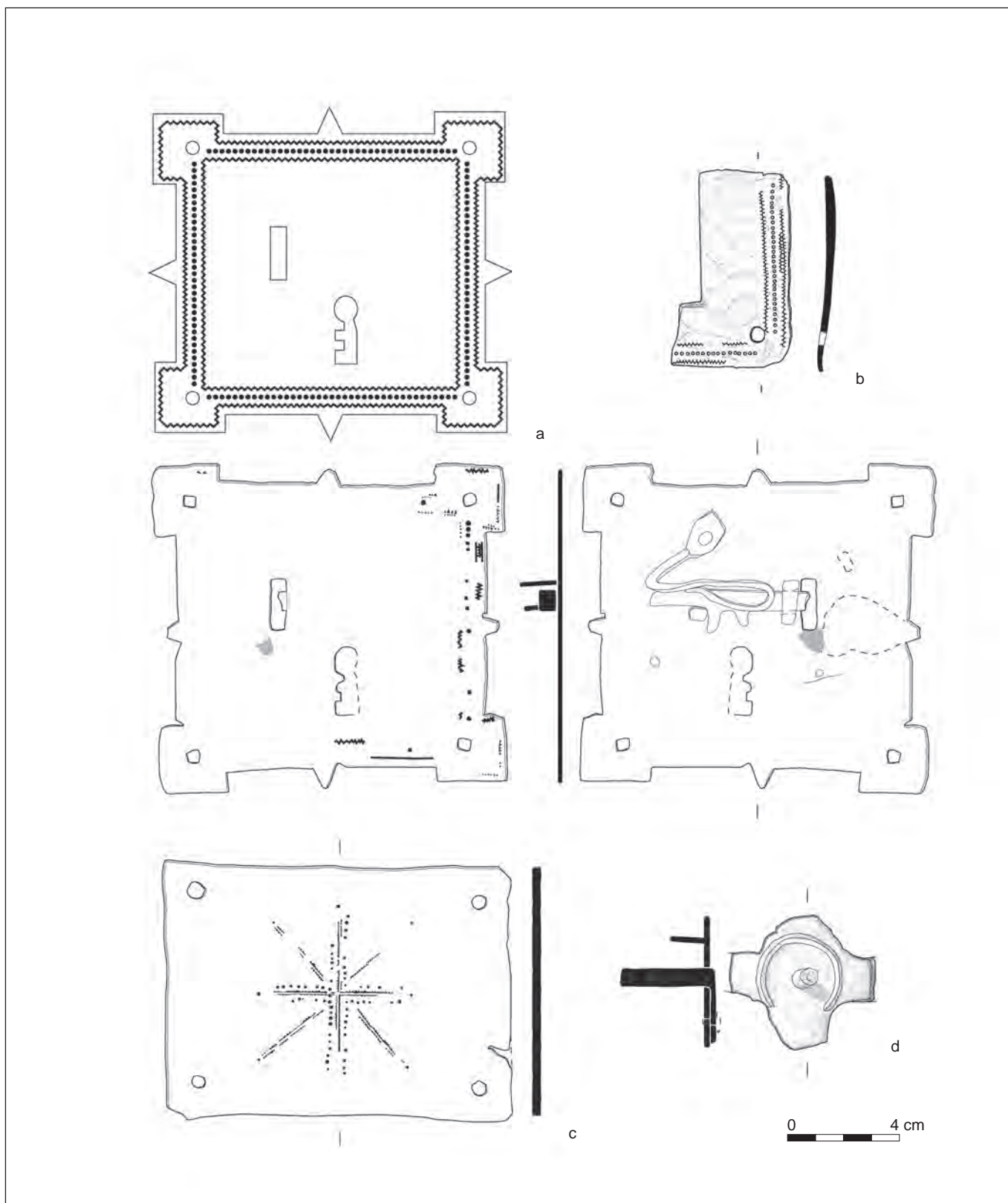
► Plaque décorée (fig. 143c)

Plaque rectangulaire pourvue de quatre perforations circulaires dont deux présentent encore un fragment de la tige du clou de fixation. Aucune entrée de clé ou auberonnrière n'est lisible sur la radiographie. Mais celle-ci révèle un décor estampé et ciselé. Il représente des doubles lignes de triangles opposés par leurs côtés et de cercles. Matière : fer. Mesures : plaque : 121 × 89 mm ; ép. plaque : 3 mm [iso 286 ; US 1108 ; 1427].

Le décor rappelle par ses motifs et la technique de mise en œuvre celui, plus effacé, du palâtre de la serrure iso 729 (fig. 143a). Mais sans auberonnrière ni entrée de clé, on ne peut attribuer cette plaque à un palâtre de serrure.

► Foncet (fig. 143d)

Fragment de foncet de serrure possédant une broche et un rouet. Matière : fer. Mesures : L. : 52 mm ; l. : 46 mm [iso 5 ; US 1064 ; UO 8].



▲ Fig. 143 : Mobilier ferreux : serrures (DAO : a, c et d : Mathieu Linlaud ; b : Marie-Agnès Raynaud, LandArc).

► Serrure (fig. 144)

Palâtre de serrure métallique fragmentaire. Le palâtre semble présenter une forme rectangulaire aux bords légèrement concaves et pourvus d'excroissances à motifs d'inspiration florale aux angles ainsi qu'au centre de chacun des côtés. L'auberonnière présente un renfort métallique riveté sur le palâtre. On observe également une butée métallique du pêne. Le mécanisme fonctionne probablement avec un pêne à barbes et un ressort à gorge. On observe deux ressorts et le pêne est masqué par la corrosion et le foncet. La clé est réceptionnée par un foncet pourvu d'une douille. De nombreuses gardes circulaires sont conservées fixées sur le foncet par une agrafe double. Les gardes circulaires semblent nombreuses et sont également masquées par la corrosion qui s'est développée entre le palâtre et le foncet. L'entrée de clé est tourmentée avec une forme proche d'un L. Matière : fer. Mesures : 168 × 150 mm [iso 187 ; US 1192 ; 1185].

► Serrure (fig. 145)

Serrure complète dite « à vertevelle ». Elle est constituée d'un palâtre en forme de L à l'arrière duquel est fixé le mécanisme. Un verrou plat se manipulant par un anneau mobile est intégré au mécanisme et coulisse par l'intermédiaire de deux vertevelles planes à branches. Une forte tige qui prolonge l'attache de fixation de l'anneau s'insère dans un rail découpé dans le palâtre. La course de cette tige dans le rail est bloquée par le pêne lorsque la serrure est fermée. L'ouverture du mécanisme remonte le pêne qui ne bloque ainsi plus la course de la tige donc du verrou. Le palâtre est fixé par cinq clous à tête plane circulaire non décorés. Les tiges rivetées des deux clous et de la vertevelle conservée fossilisent la même épaisseur, soit environ 25 à 30 mm. Le mécanisme fonctionne avec un pêne à barbes et un ressort à gorge. La tête du pêne est plus massive que sa queue (mais la queue du pêne et ses barbes ne sont observables que sur la radiographie). La clé est réceptionnée par une douille et une garde circulaire servant de pertuis. La clé est conservée en place dans le mécanisme. Celui-ci est ouvert mais la clé est en cours de retrait. Le palâtre présente un décor, la restauration a mis en évidence une rainure sur le pourtour du palâtre, un décor complémentaire a dû exister sur la surface d'une partie du palâtre mais ni la restauration ni la radiographie n'ont permis de le mettre en évidence. Le décor se prolonge sur l'anneau de préhension du verrou par une frise de petites croix. La surface du verrou n'a été que peu dégagée par la restauration. Elle semble ornée d'un registre de croix de dimensions plus importantes encadré par deux traits. Matière : fer. Mesures : palâtre : 125 × 130 mm ; L. conservée verrou : 206 mm [iso 167 ; US 1192 ; 1185].

► Serrure (fig. 146)

Serrure complète dite « à vertevelle ». Elle est constituée d'un palâtre rectangulaire aux bords concaves et angles effilés à l'arrière duquel est fixé le mécanisme. Un verrou plat se manipulant par un anneau mobile est intégré au mécanisme et coulisse par l'intermédiaire de deux vertevelles planes à branches. Le verrou se termine par un léger enroulement servant de bouton de tirage. Une forte tige qui prolonge l'attache de fixation de l'anneau s'insère dans un rail découpé dans le palâtre. La course de cette tige dans le rail est bloquée par

le pêne lorsque la serrure est fermée. L'ouverture du mécanisme remonte le pêne qui ne bloque ainsi plus la course de la tige donc du verrou. Le palâtre présente quatre perforations dans ses angles pour sa fixation. Une vertevelle à branches est encore solidaire du verrou par les produits de corrosion mais ses branches fragmentaires ne permettent pas de déduire l'épaisseur de bois sur laquelle elle était fixée. Le mécanisme fonctionne avec un pêne à barbes et un ressort à gorge encore en place. Le pêne est maintenu par un picolet au niveau de sa tête et une simple tige au niveau de sa queue, la force du ressort maintenant le tout. La clé est réceptionnée par une douille dont ne subsistent que l'attache et une garde circulaire servant de pertuis rectangulaire, celle-ci est double (ressemble au mécanisme de l'iso 187). La radiographie ne révèle aucun décor sur le palâtre, le verrou ou l'anneau. Cependant l'anneau est retourné par rapport à sa position normale et la restauration n'a pu atteindre sa face présentant éventuellement un décor. Matière : fer. Mesures : 163 × 155 mm ; verrou : 267 mm [iso 505 ; US 1280 ; UO 12].

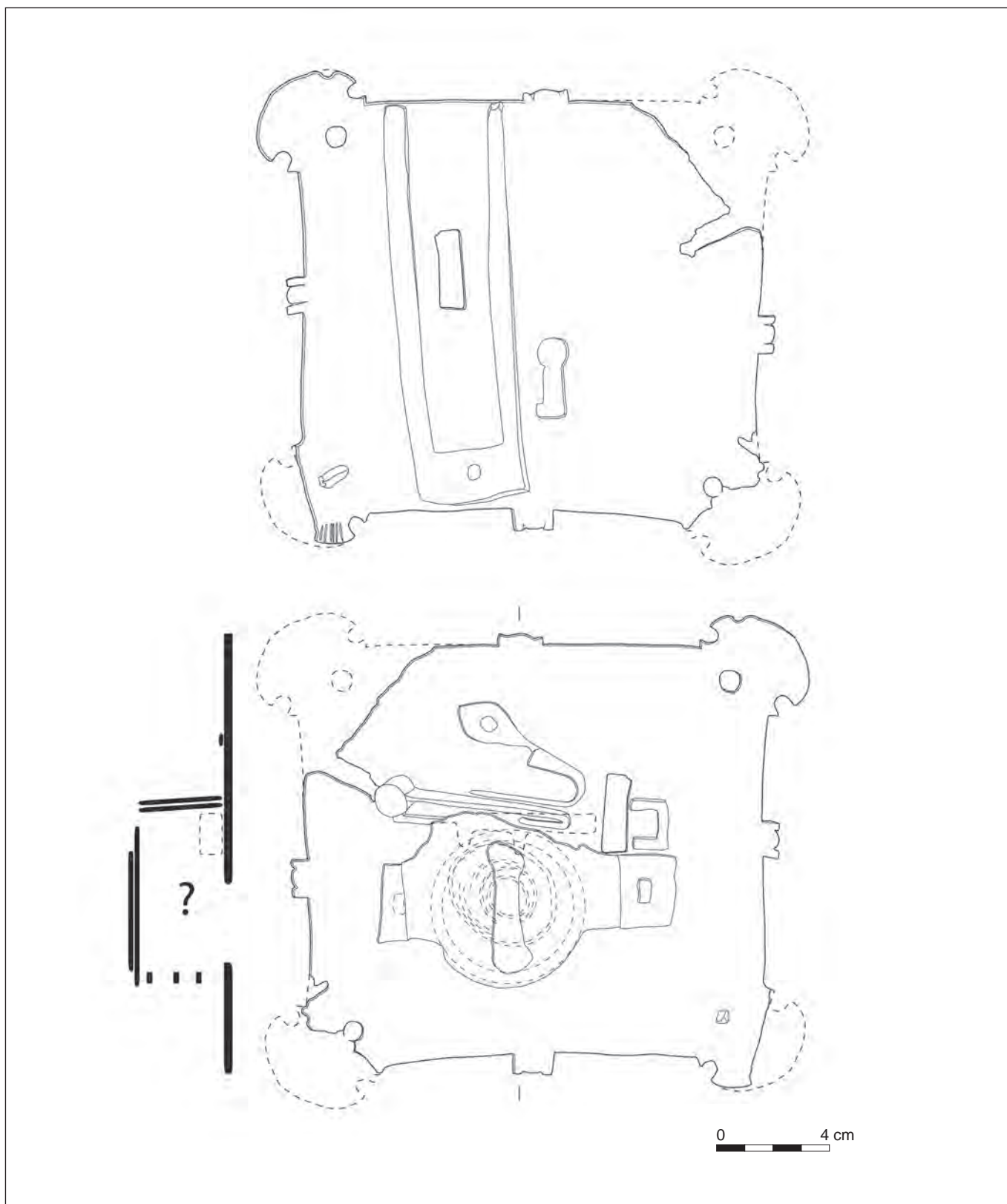
► Serrure (fig. 147a)

Palâtre de serrure métallique complet au contour découpé de manière géométrique. Il possède une forme générale carrée pourvue d'une excroissance carrée en légère saillie dans chacun de ses angles et d'une excroissance rectangulaire aux angles amputés d'un carré au centre de chacun des côtés. Le mécanisme fonctionne avec un ressort à gorge et un pêne à deux barbes. La clé est réceptionnée par un foncet à broche. La broche est rivetée deux fois sur le foncet. Une garde de type râteau semble encore fixée sur le palâtre. On observe des vestiges de traitement de surface à la radiographie (étaimage?). Matière : fer. Mesures : 112 × 115 mm [iso 500b ; US 1133 ; UO 10].

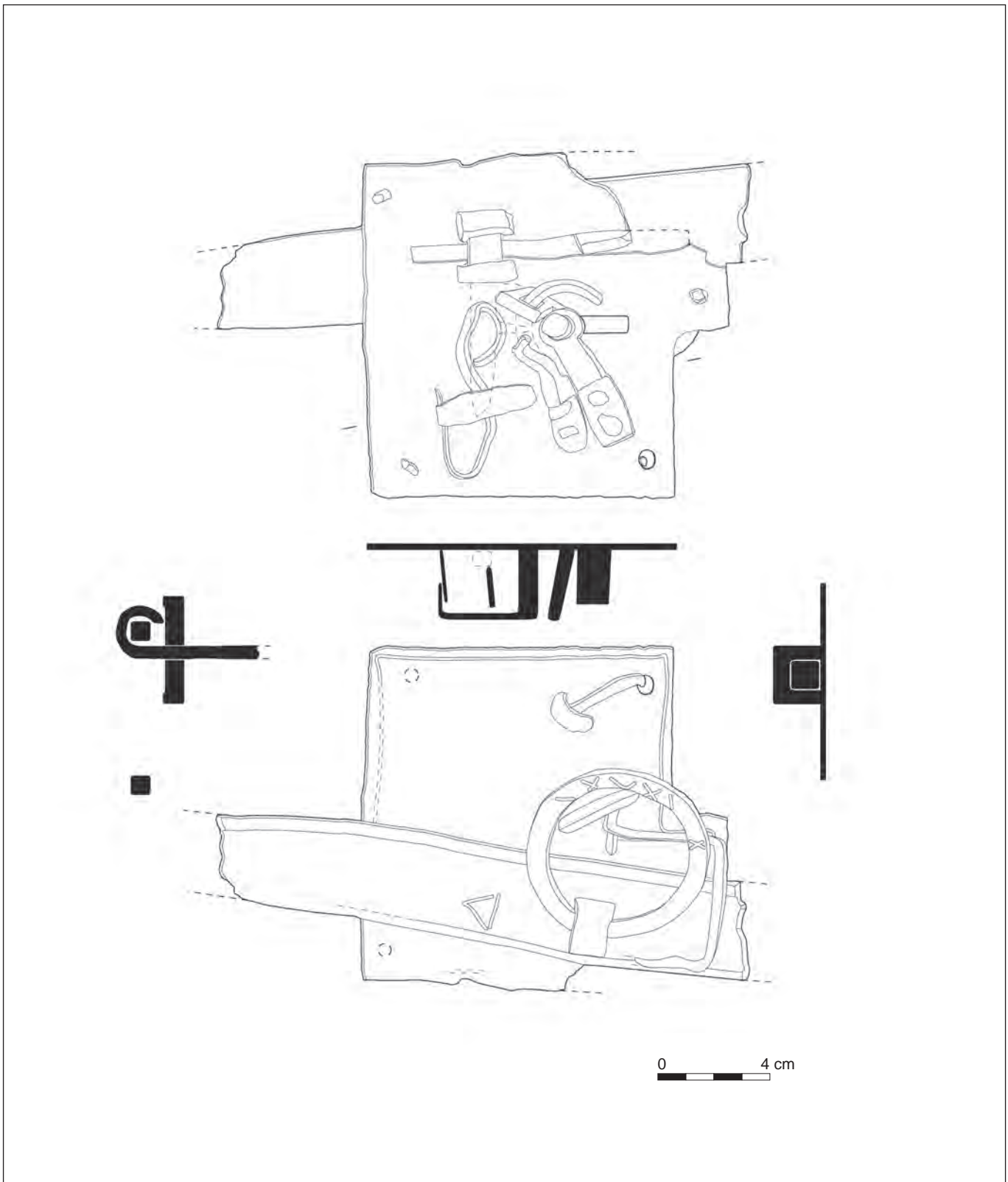
► Serrure (fig. 147b)

Palâtre de serrure métallique complet. Il possède une forme carrée aux angles légèrement arrondis et n'est pourvu d'aucune trace de décoration. Le mécanisme semble fonctionner avec un pêne à barbes et un ressort à gorge mais seuls les deux picolets de maintien du pêne et un fragment de celui-ci semblent conservés. La clé est réceptionnée par une douille et l'on observe une garde circulaire de type rouet ou pertuis fermé en association. L'entrée de clé est droite et non tourmentée. Le palâtre est pourvu de quatre perforations – une dans chaque angle – nécessaires à sa fixation. Un des clous de fixation est encore en place dans l'angle haut gauche. Une surépaisseur est visible à la radiographie au niveau de la douille et des gardes. Matière : fer. Mesures : 105 × 105 mm [iso 102 ; US 1362 ; 1363].

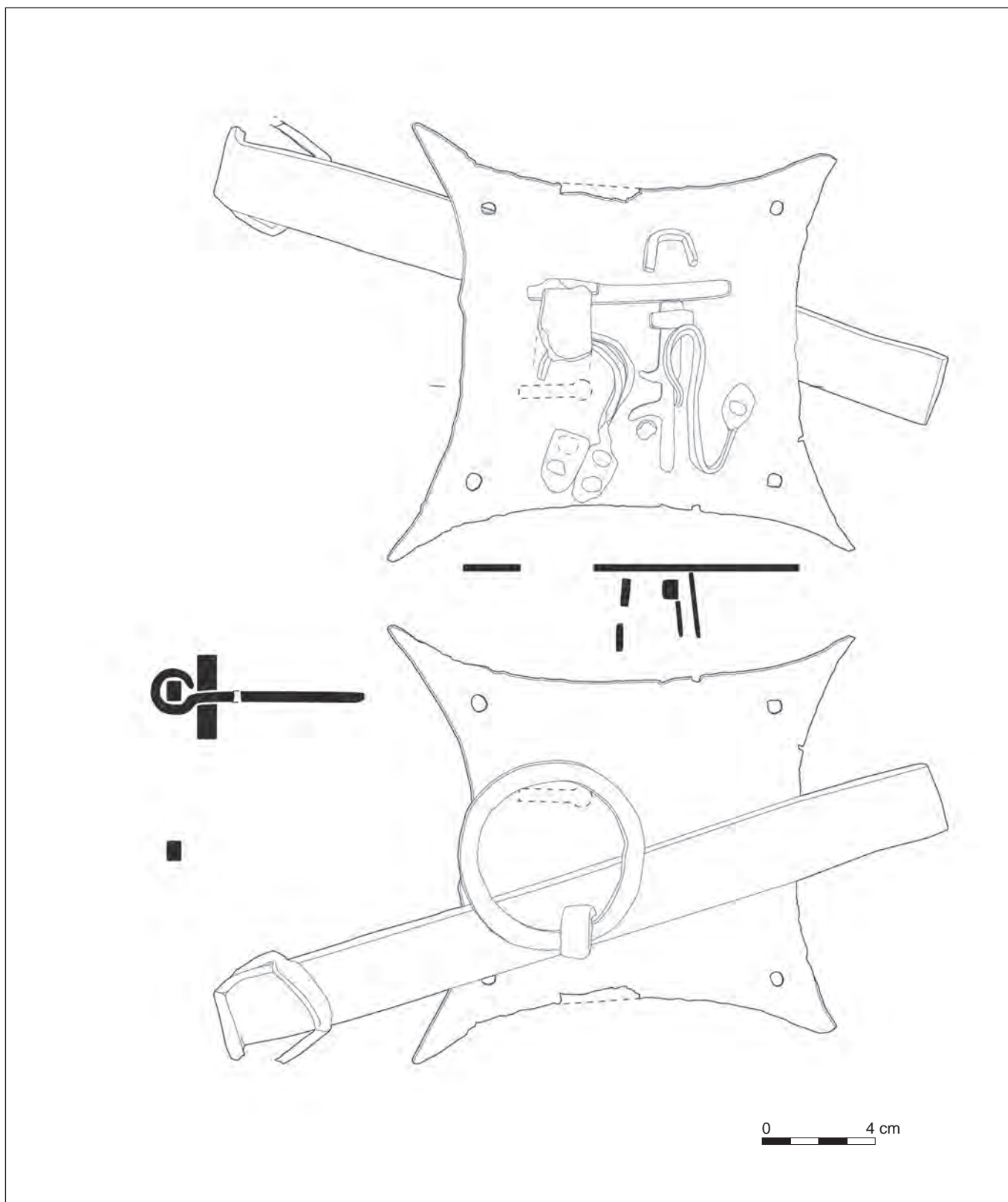
Les mécanismes de serrure découverts sous le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse présentent une cohérence technique importante. Tous les mécanismes utilisent un ressort à gorge et un pêne à barbes. La serrure iso 187 (fig. 144) possède cependant un ressort plus évolué dans sa forme et son montage sur le palâtre. Malheureusement l'état de conservation de l'objet empêche de comprendre les « raisons » de cette distinction. Au sein de ce grand principe technique deux grands types de mécanismes sont observables : les mécanismes « traditionnels » utilisant un moraillon à auberon et les serrures dites « à vertevelle » venant fermer des portes.



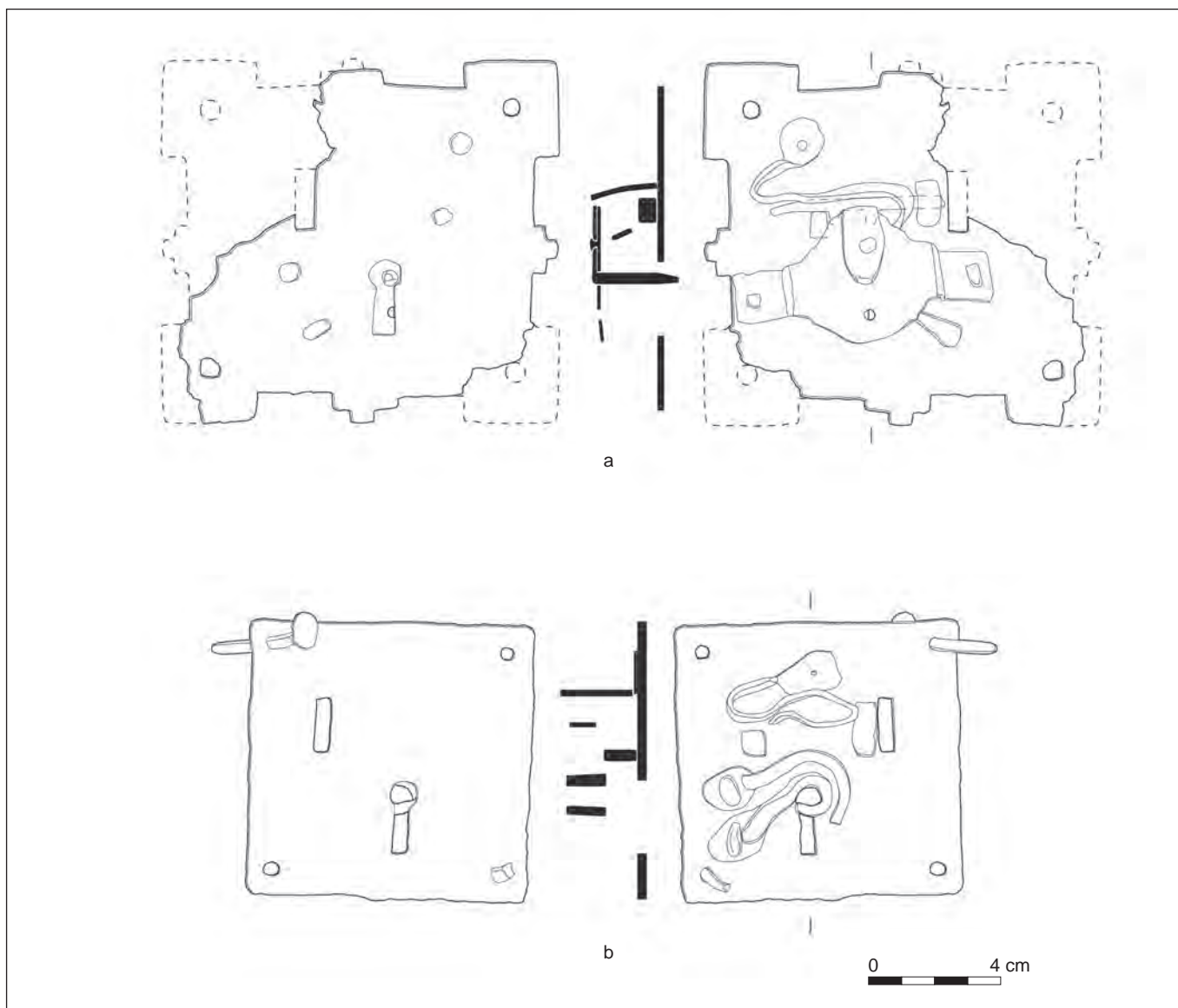
▲ Fig. 144 : Mobilier ferreux : serrure (DAO : Mathieu Linlaud, LandArc).



▲ Fig. 145 : Mobilier ferreux : serrure (DAO : Mathieu Linlaud, LandArc).



▲ Fig. 146 : Mobilier ferreux : serrure (DAO : Mathieu Linlaud, LandArc).



▲ Fig. 147 : Mobilier ferreux : serrure (DAO : Mathieu Linlaud, LandArc).

► Les serrures à auberonnaire

Les serrures iso 102 (fig. 147b), 187 (fig. 144), 500b (fig. 147a) et 729 (fig. 143a) sont des palâtres (fragmentaires ou complets) possédant une auberonnaire. Cette ouverture rectangulaire reçoit l'auberon en position fermée. Deux utilisations principales peuvent se distinguer. La première utilisation concerne les meubles à couvercle. La serrure vient assujettir le moraillon à auberon fixé au couvercle. La seconde concerne les serrures de porte – de l'habitat ou de meubles comme les armoires – qui assujettissent un moraillon à auberon fixé à un verrou. Les mécanismes sont les mêmes et en contexte archéologique seule la conservation de tout le dispositif permet de discriminer ces deux utilisations. Les quatre serrures à auberonnaire du Muséum peuvent donc être adaptées aussi bien sur un meuble que sur une porte. Cependant, le moraillon iso 216 (fig. 141e) s'adapte sur un meuble à couvercle de type coffre ou coffret.

Bien que ces mécanismes fonctionnent de manière identique, de nombreuses subtilités sont perceptibles dans les pièces annexes du mécanisme comme la pièce réceptionnant la clé. On observe l'utilisation d'une douille (serrure iso 102, fig. 147b), donc d'une clé à tige pleine possédant une longue bouterolle à l'image des clés iso 13 (fig. 142e) et iso 124 (fig. 142a). La douille de la serrure iso 102 (fig. 147b) est fixée au palâtre par un unique rivet. On retrouve ce type de pièces de réception et les clés associées permettant de les faire fonctionner de manière majoritaire au castrum de Châlucaet (Haute-Vienne) pour la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle et surtout la fin du ^{xv}^e siècle (Lagane 2011, p. 41-49, n^{os} 28-46).

Les serrures iso 187 (fig. 144), 500b (fig. 147a) et 729 (fig. 143a) sont pourvues d'un foncet. La serrure iso 187 (fig. 144) est pourvue d'un foncet à douille. Les clés fonctionnant avec ce type de foncet ne sont pas différenciables de celles réceptionnées par une douille simple, si ce n'est qu'en général leur tige n'est pas débordante comme la clé iso 124 (fig. 142a). La serrure iso 500b (fig. 147a) possède un foncet pourvu d'une broche identique à celui découvert isolé (iso 5, fig. 143d). Elle fonctionne avec une clé à canon creux comme la clé iso 287 (fig. 142a). La serrure iso 729 (fig. 143a) a perdu son foncet, seuls les rivets de fixation sont conservés et lisibles sur la radiographie. Deux serrures de Rougiers (Var) du ^{xiv}^e siècle utilisent le même type de pièce de réception (Demians d'Archimbaud 1980, p. 472-473, fig. 449, n^{os} 2-3).

Les serrures simples, non décorées, présentant un palâtre carré, fonctionnant avec un pêne à barbes, un ressort à gorge et une douille pour la réception de la clé – comme la serrure iso 102 (fig. 147b) – se retrouvent régulièrement entre le milieu et la fin du ^{xiv}^e siècle. Le castrum de Châlucaet en livre deux exemplaires provenant de deux contextes datés largement du ^{xiv}^e siècle pour le premier et de la fin du ^{xiv}^e siècle pour le second (Lagane 2011, p. 39, n^{os} 20-21). Le site du Chastellet (Cantal) possède une serrure de ce type mais présentant un palâtre aux bords concaves. Malheureusement, cette serrure n'est datée que très largement du ^{xiv}^e siècle (Lapeyre, Rassinot 1978, p. 22-23, pl. XVII, n^o 69).

Les gardes de ces mécanismes sont également très variées. La serrure iso 729 (fig. 143a) a perdu toutes ses gardes. La serrure iso 102 (fig. 147b) présente des gardes relativement simples constituées de deux uniques rouets ou pertuis rectangulaires en plus de la bouterolle correspondant à la douille de réception. La serrure iso 500b (fig. 147a) possède un râteau encore en place dont le nombre de dents n'est pas lisible. La serrure iso 187 (fig. 144) est pourvue d'un réseau complexe de rouets et potentiellement de pertuis fermés qui n'est pas lisible sur l'objet. Il se devine à la radiographie. La corrosion a fortement perturbé ce réseau qui semble s'être largement déplacé.

Quelques aménagements notables des mécanismes sont à signaler. Les deux picolets ne sont jamais identiques au sein d'un même mécanisme. En effet, le picolet servant à guider la queue du pêne est constitué d'une simple tige rivetée à la différence de la tête du pêne qui est guidée par un crochet en U riveté en deux points sur le palâtre. La force exercée par le ressort sur la queue du pêne suffit à la maintenir en place. La serrure iso 187 (fig. 144) possède une butée en U accueillant la tête du pêne en position fermée. Ce dispositif permet d'éviter que l'on fasse jouer le pêne depuis l'extérieur afin de corrompre l'intégrité du mécanisme et de crocheter la serrure. Un autre dispositif servant à renforcer l'inviolabilité de la serrure est visible sur la serrure iso 187 (fig. 144), il s'agit d'un rail de protection qui se développe autour de l'auberonnrière. Celui-ci sert à empêcher d'insérer un outil métallique entre le palâtre et le morailon et de fracturer la serrure en faisant levier lorsque celle-ci est fermée. Ce type d'aménagement concernant la sécurité du mécanisme – destiné à empêcher au maximum le crochitage des serrures – ne se rencontre qu'à partir de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle (Linlaud 2014, p. 338-339). En effet, sur l'importante série de coffres des ^{xiii}^e-^{xiv}^e siècles conservée au monastère de Lüneburg (Allemagne), les seuls ayant reçu une datation par dendrochronologie et possédant une serrure originale pourvue d'un renfort de l'auberonnrière renvoient systématiquement à la

fin du ^{xiv}^e siècle et à la première moitié du ^{xv}^e siècle²¹¹. Le village de Rougiers n'a livré qu'une seule serrure présentant un rail de protection de l'auberonnaire (Demians d'Archimbaud 1980, p. 472-473, fig. 449, n° 1). La publication n'est pas explicite quant à sa datation et renvoie à la première ou la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Cependant, le décor floral qui orne les angles du palâtre de la serrure iso 187 (fig. 144) nous renvoie encore une fois vers la fin du ^{xiv}^e siècle, voire le début du ^{xv}^e siècle. Aucune des serrures, de l'importante série découverte dans l'US 528 de l'abbaye Saint-Pierre de Maillezais (Vendée) ne présente de renfort de l'auberonnaire. Cet important dépôt est actuellement daté du troisième quart du ^{xiv}^e siècle²¹². Cependant une serrure du dépôt de Maillezais possède une butée du pêne²¹³ comme la serrure découverte au Chastellet à Antignac (Cantal) (Lapeyre, Rassinot 1978, p. 22-23, pl. XVII, n°s 69-70).

► Les serrures « à vertevelle »

Deux serrures d'un type particulier sont à isoler du lot. Les serrures iso 167 (fig. 145) et iso 505 (fig. 146) dites serrures « à vertevelle »²¹⁴ sont bien connues dans les collections muséographiques mais non référencées en contexte archéologique d'après la documentation archéologique consultée²¹⁵. Seule une serrure incomplète et fragmentaire ne possédant plus son verrou est connue dans le site d'Orgueil à Mauroux dans le Lot²¹⁶. Les collections de musées contiennent de nombreuses serrures de ce type qui sont toutes attribuées à la seconde moitié du ^{xv}^e siècle et au début du ^{xvi}^e siècle par leur très riche décoration. Nous ignorons la chronologie de ce type de serrure et donc a fortiori son apparition. On remarque cependant son absence des corpus du plein ^{xiv}^e siècle dans l'US 528 de l'abbaye de Maillezais (Vendée), au castrum de Châluçet (Haute-Vienne), à Montréal-de-Sos (Ariège), au village de Rougiers (Var), au Chastellet (Cantal)... Tout comme pour les décors des serrures iso 187 (fig. 144) et 729 (fig. 143a), la fin du ^{xiv}^e siècle et le début du ^{xv}^e siècle semblent se dessiner à travers ces objets. En effet, le palâtre en forme de L de l'iso 167 (fig. 145) s'approche des formes connues sur les exemplaires muséographiques de la fin du ^{xv}^e siècle (Pessiot 2007), mais son décor de croix gravées qui prend place sur la face visible de son anneau ainsi que sur le plat du verrou rappelle fortement les décors incisés de motifs géométriques des palâtres du plein ^{xiv}^e siècle, à l'image de ceux découverts à Maillezais et Saint-Christophe (Charente-Maritime) (Linlaud 2012). De même, le palâtre de la serrure iso 505 (fig. 146) possède une forme à bords concaves caractéristique de la fin du ^{xiii}^e au ^{xiv}^e siècle. Cette forme est d'ailleurs fortement représentée dans l'iconographie, notamment dans l'enluminure. Les exemplaires de Toulouse ont des vertevelles à branches à conduit rectangulaire – nécessaires pour faire coulisser le verrou de section rectangulaire – contrairement aux exemplaires de la fin du Moyen Âge et du début de la période moderne qui voient ces vertevelles intégrées au palâtre pour renforcer la cohésion du mécanisme. Les dimensions observées à Toulouse sont extrêmement importantes et semblent nous montrer une innovation récente dont la fabrication n'est pas encore maîtrisée. Les exemplaires plus récents visibles dans les musées possèdent effectivement des dimensions plus raisonnables. Tous ces indices semblent indiquer que ces serrures sont attribuables à la fin du ^{xiv}^e siècle et au début du ^{xv}^e siècle.

Sur le plan du fonctionnement, le principe technique mis en place supprime la pièce intermédiaire qu'est le morailon. Cela nécessite une réorientation du mécanisme. L'entrée de clé est donc horizontale et le pêne est en position verticale. Cette rotation du mécanisme annonce certains changements de la période moderne qui voit apparaître progressivement la multiplication des pênes entraînés par la même clé et nécessitant donc des orientations diverses. Le mécanisme en lui-même ne diffère pas beaucoup des serrures de la même période. Il utilise un ressort à gorge et un pêne à barbes, une douille pour réceptionner la clé et des gardes relativement courantes. Le verrou présente une

.....
211. Coffres 317, 319, 321, 322 et 615, datés entre 1388 et 1445. Plusieurs autres coffres présentent des serrures avec ce type d'aménagement mais ils ont reçu des changements de serrures et différentes réparations qui empêchent d'associer la datation dendrochronologique avec la serrure elle-même. D'autres coffres ne sont datés que stylistiquement et n'ont pas été pris en compte (Stülpnagel 2000).

212. L'étude du mobilier métallique du dépôt est en cours de réalisation par l'auteur. Le mobilier céramique du dépôt a été étudié par Sarah Grenouilleau. Opération archéologique sous la direction d'Emmanuel Barbier et Jocelyn Martineau, collection déposée à l'Historial de la Vendée.

213. Serrure en deux fragments portant les numéros d'isolat : Rx 25-03 + Rx 25-08.

214. Le terme serrure à vertevelle paraît inadapté puisque toutes les serrures de portes médiévales associées à verrou possèdent des vertevelles. Ces dernières servent de conduits au verrou pour guider sa course. Cette dénomination vient certainement des exemplaires de la fin du ^{xv}^e siècle et du ^{xvi}^e siècle qui présentent leurs vertevelles sous forme d'un rail intégré au palâtre.

215. La documentation archéologique consultée est cependant loin d'être exhaustive.

216. Elle provient d'un contexte daté très largement des ^{xiii}^e-^{xiv}^e siècles. Collectif 1990, p. 150, n° 122.

tige de section carrée qui s'insère dans le palâtre et suit un rail pour guider sa course horizontale. En position fermée, le pêne retient le verrou en traversant le rail et bloquant la tige perpendiculaire au verrou qui s'insère dans le rail. Une fois libre, le verrou se manipule par un anneau mobile. À partir du XV^e siècle, ce type d'organe de tirage est remplacé par une pendeloque parfois en forme de « ballot » et nommée ballotière par certains auteurs (Vaudour 1980, p. 33; Pessiot 2007, p. 58).

La serrure iso 167 (fig. 145) est en position ouverte et possède encore la clé insérée dans le mécanisme. Il s'agit d'une clé relativement massive possédant une tige pleine non ou très faiblement débordante²¹⁷ et possédant un panneton plat pourvu de pertuis rectangulaires. Cette clé est à rapprocher des clés iso 501 (fig. 142b) et iso 502 (fig. 142c) autant au niveau de leurs caractéristiques techniques que de leurs modules et proportions. Des clés très proches morphologiquement, qui pourraient être associées à ce type de mécanisme, sont présentes au castrum de Châluçet (Haute-Vienne), bien qu'aucune serrure dite à vertevelle n'y ait été découverte (Lagane 2011, p. 41-47). Les clés iso 501 (fig. 142b) et 502 (fig. 142c) ne font donc pas obligatoirement fonctionner ce type de serrure. Elles présentent des caractéristiques techniques propres à la période.

► La décoration

La décoration des palâtres de serrures privilégie deux techniques durant le XIV^e siècle : le découpage géométrique de la bordure du palâtre et une décoration incisée sur sa surface. Ces deux techniques ne coexistent pas toujours et l'une ou l'autre peut se rencontrer seule. La découpe des bordures met en exergue les angles et le centre des côtés par des formes géométriques relativement simples. Les angles sont en général pourvus d'excroissances géométriques polygonales (rectangles ou carrés dans la majorité des cas), voire juste épointés alors qu'au centre des petits côtés la diversité des formes géométriques semble plus vaste (carrés, triangles, « escaliers »...). La serrure du XIV^e siècle de la route de la Mazurie à Saint-Christophe (Charente-Maritime) présente un décor de grille sur tout le pourtour du palâtre²¹⁸; à Maillezais c'est un décor de chevrons qui se développe en frise sur le pourtour du palâtre et en quart de cercle dans les angles, alors qu'à l'hôpital Pasteur de Poitiers ce sont de simples croix (Zélie, Nadeau 2010, serrure isolat 40, vol. 1, p. 284-285).

Une autre forme de palâtre, relativement courante au XIV^e siècle, consiste à effiler les angles par la découpe de bords concaves. Karl Heinrich von Stülpnagel nomme ce type de découpe en forme de papillon (*Schmetterlingsform*)²¹⁹. Les décors incisés se développent en général sur le pourtour du palâtre puisque le centre est occupé par deux ouvertures – l'entrée de la clé et l'auberonnrière – et est en partie caché par le moraillon à auberon. Les décors consistent en de simples frises de formes géométriques simples et répétitives : chevrons, croix, grilles, etc. Les décors incisés observables à la radiographie sur la serrure iso 729 (fig. 143a) se distinguent des décors connus sur les serrures datées du plein XIV^e siècle. Le répertoire des motifs et la finesse du décor semblent nous orienter vers une datation incluant la fin du XIV^e siècle, voire le début du XV^e siècle. Ce décor d'incisions se retrouve d'ailleurs sur la plaque iso 286 (fig. 143c) qui n'est pas un palâtre de serrure. Une serrure découverte dans la caserne de Niel à Toulouse²²⁰, ainsi que celle de Mauroux (Lot) présentent une décoration identique de leur palâtre. Il semble que ce type de décor et cette organisation particulière soient relativement répandus dans la région. On les retrouve aussi bien sur les serrures à auberonnière que les serrures dites « à vertevelle ». Nous pouvons faire la même remarque au sujet de la serrure iso 187 (fig. 144) qui présente un décor d'inspiration florale relativement stylisé qui dénote avec les productions plus géométriques du plein XIV^e siècle. Il semblerait que ce type de décor annonce progressivement les décors floraux et en orbevoie gothisants très ajourés (fleurs de lys, chardons, trèfles...) des productions de luxe du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle conservés dans de nombreux musées²²¹.

.....

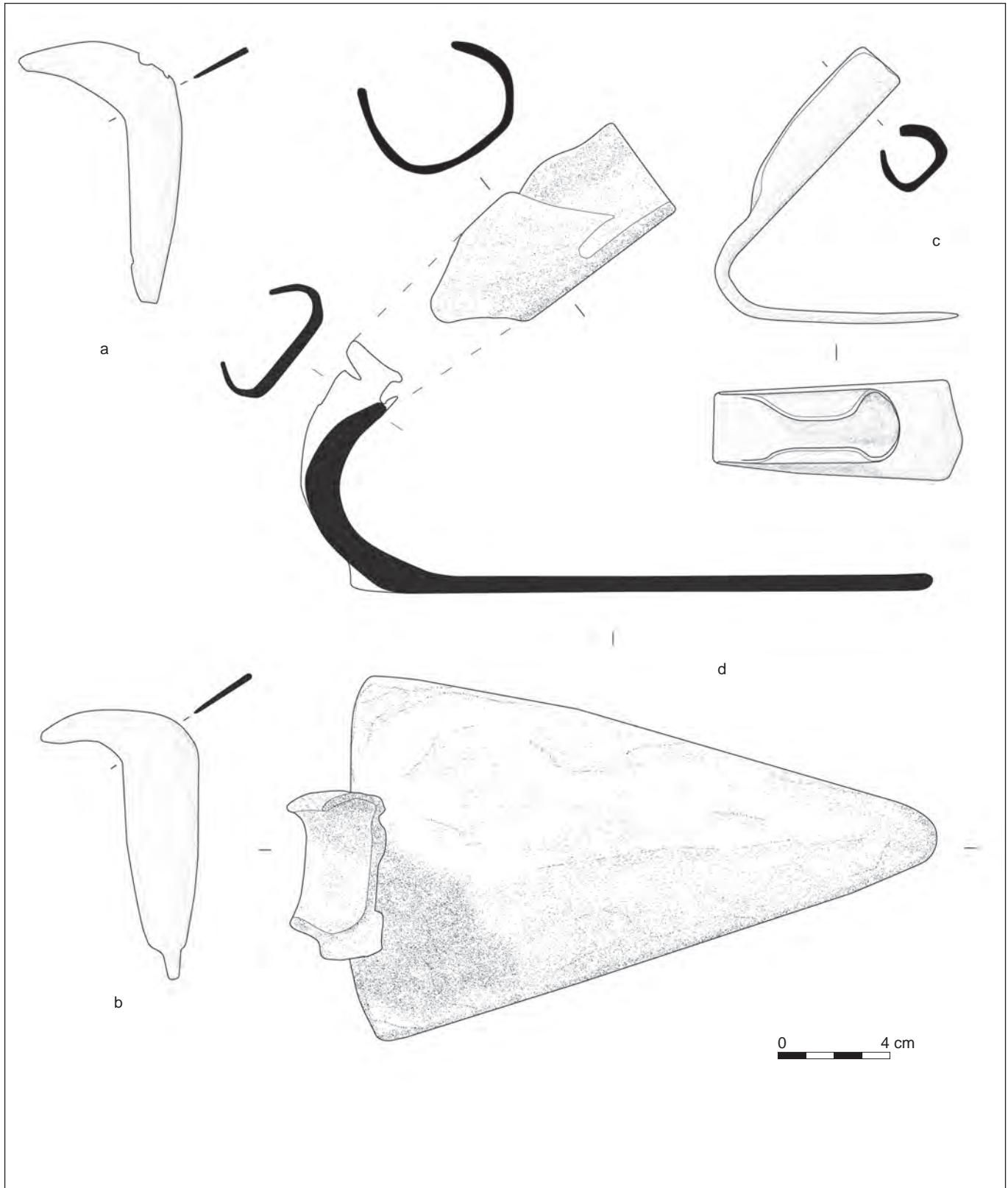
217. La restauration a entamé l'intérieur de la tige du fait de son état de conservation.

218. Opération archéologique sous la direction de Catherine Vacher, Inrap. L'étude du mobilier archéologique est en cours par l'auteur.

219. Une série importante de coffres des XIII^e-XIV^e siècles conservée au monastère de Lüneburg en Allemagne présente des serrures pourvues d'un palâtre de cette forme. Stülpnagel 2000.

220. Serrure isolat 3018-1 (Verrier dir. 2016, vol. XVII, p. 7564)

221. Les collections du musée Le Secq des Tournelles à Rouen conservent une importante série de serrures décorées du XV^e siècle. Pessiot dir. 2007, p. 63-87.



▲ Fig. 148 : Mobilier ferreux : outillage agricole (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

L'outillage agricole

Une houe, un sarcloir et deux serpettes représentent l'outillage lié aux activités agraires. La houe à lame de forme triangulaire et emmanchement à douille est un outil manuel des plus courants. Massive et effilée, elle semble adaptée pour une utilisation par percussion lancée avec une action en trois temps : lancer, planter et tirer. C'est donc une houe probablement utilisée pour du labour. Elle est considérée comme un outil très adapté au travail de la vigne, même si la houe reste d'un usage très polyvalent. Le sarcloir, plus léger, permet d'aérer le sol et de réaliser les activités d'entretien, tel le désherbage (Reigniez 2002, p. 125). L'étroitesse du fer et l'emploi d'un tranchant axial sont totalement adaptés à ces activités.

Si les fers de houe triangulaires à monture à douille ne constituent pas à eux seuls des marqueurs typochronologiques, certains détails permettent toutefois quelques distinctions en comparaison d'exemplaires de l'Antiquité tardive (Veyssière *et al.* 2009) et du haut Moyen Âge (Navarro Palazón *et al.* 1996). La houe du Muséum, bien que plus grande, présente une morphologie assez proche de la houe découverte place de Verdun à Tarbes (Lassure 2003, fig. 4) attribuée au ^{xiv}^e siècle. La forme strictement triangulaire ainsi que les mensurations du fer sont similaires à celles de la houe à emmanchement à œil découverte dans un contexte ^{xv}^e-^{xvi}^e siècle sur les allées Fénélon à Cahors (Rigal 2017).

Les deux lames courbes retrouvées s'apparentent à des lames de serpette. La mieux conservée possède un départ d'emmanchement à soie. Ces serpettes sont de petits modules avec une longueur de lame inférieure à 10 cm, une émouture plate et un dos très peu prononcé. Ces outils sont adaptés pour de la coupe de ligneux par percussion posée et non lancée, leur poids étant trop faible. Ces serpettes de petit module, à extrémité recourbée à angle droit et pourvues d'une lame plate paraissent parfaitement adaptées pour les activités de récolte, notamment pour les vendanges. L'étude iconographique menée par Perrine Mane sur les serpettes utilisées en viticulture témoigne d'une grande diversité de formes et de dimensions (Mane 2006, p. 196-200). Comme l'a fait très justement remarquer Jean-Michel Lassure pour la serpette de Montségur, ces petits outils pouvaient également servir à d'autres activités plus artisanales, notamment la vannerie (Lassure 2003, p. 184).

Il serait certes tentant d'attribuer la houe à fer triangulaire et les petites serpettes à la viticulture. Cela reste un usage possible pour des outils à main par essence polyvalents et tout à fait adaptés au travail du jardin.

La houe a été découverte dans la couche de démolition de l'UO 13 et le sarcloir dans la démolition de l'UO 12. Une des deux serpettes a également été retrouvée dans une possible fosse de stockage jouxtant l'UO 12. Trois des quatre objets associés aux activités agraires ont ainsi été retrouvés dans le secteur sud du site. Ces outils montrent que le travail de la terre fait partie du quotidien. Il reste difficile de préciser la nature et l'ampleur des activités agraires dans la vie quotidienne des habitants de cet îlot périurbain à la seule lecture du mobilier métallique.

► Serpette (fig. 148a)

Lame courbe à extrémité distale en pointe. En partie proximale, la lame se rétrécit et devait être pourvue d'une soie. Cette pièce présente une section très plate avec un dos peu marqué par endroits. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 94 mm ; l. max. lame : 22 mm [iso 245 ; US 1254 ; 1224].

► Serpette (fig. 148b)

Serpette à lame recourbée à angle droit. Elle présente une section plate avec un dos peu marqué. En partie proximale la lame se rétrécit et est pourvue d'une soie de section quadrangulaire. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 99 mm ; l. max. lame : 28 mm ; section soie : 5 × 2 mm [iso 109 ; US 1107 ; UO 8].

► Sarcloir (fig. 148c)

Sarcloir constitué d'une barre de section quadrangulaire repliée à 50°. La partie travaillante est plate, rectangulaire et possède un tranchant axial légèrement courbe. La partie proximale est formée d'un système d'emmanchement à douille ouverte. Matière : fer. Mesures : h. max. : 100 mm ; L. max. lame : 90 mm ; l. max. lame : 36 mm ; diam. ext. douille : 28 mm ; diam. int. douille : 22 mm [iso 244 ; US 1253 ; UO 12].

► Houe (fig. 148d)

Houe à emmanchement à douille pourvue d'un fer triangulaire. La douille d'emmanchement est nettement recourbée par rapport à la lame formant un angle de 30°. La douille est brisée et fragmentaire. Le profil de la lame est plat. Matière : fer. Mesures : L. max. : 270 mm ; h. conservée : 78 mm ; l. max. douille : 57 mm [iso 725 ; US 2072 ; UO 13].

Le mobilier équestre

Le mobilier métallique en lien avec les activités équestres est représenté par un minimum de 40 objets, nombre incluant un éperon, deux équignons, 11 fers d'équidés et 26 clous de maréchalerie. Ce nombre est certainement sous-évalué, car l'identification des clous de maréchalerie est probablement minorée car rendue difficile par le fort niveau de corrosion. Des pièces peu spécialisées comme les dix boucles en fer inventoriées ont pu également être utilisées pour le harnachement. Enfin, les deux équignons d'essieu sont attribués avec quelques réserves au mobilier équestre, la traction des charrois pouvant tout aussi bien être assurée par des bovinés. Le mobilier équestre regroupe une grande diversité de pièces associée à un vaste éventail de pratiques : transport des marchandises, des personnes, travail agricole, chasse, combat. Ces activités équestres sont directement liées au milieu social des habitants, ou de manière plus anecdotique au cavalier et charroi de passage.

La ferrure des équidés

Attention : la face des fers illustrée correspond à la partie au sol (étampures visibles). Cette représentation inverse la latéralisation du fer placé au sabot. Donc, lorsque nous parlerons de branche droite, elle correspondra à la branche gauche du dessin et vice versa.

▮ Fer d'équidé (fig. 149a)

Fer d'équidé complet présentant une tournure ovulaire inscrite dans un rectangle plutôt caractéristique d'un fer postérieur de cheval. Il possède quatre étampures par branche de forme rectangulaire étroite proche du carré (8 × 5 mm). L'éponge droite est pourvue d'un crampon formé par le repli du fer à angle droit (type 5A, Portet, Raynaud 2009). L'éponge gauche est épaissie et se définit en maréchalerie comme une éponge nourrie (type 2). Le fer conserve une partie du sabot et permet d'observer les clous encore brochés dans la corne. Les clous sortent de la paroi à des hauteurs variant entre 6 et 10 mm par rapport à la base du pied. Le fer présente une forte couverture de 40 mm. Matière : fer. Mesures : L. : 150 mm; l. : 120 mm; Couverture : 40 mm; étampures : 8 × 5 mm [iso 183a; US 1100; 1074].

L'emploi d'un crampon associé à une éponge nourrie permet de latéraliser le fer, l'éponge nourrie étant en général placée sur la branche interne et le crampon sur la branche externe. Il s'agirait donc d'un fer droit. Cette latéralisation est confirmée par la plus forte couverture de la branche droite et son aspect sensiblement plus allongé, également caractéristique de la branche externe. La tournure ovulaire semble en accord avec un postérieur droit de cheval.

▮ Fer d'équidé (fig. 149b)

Fer d'équidé complet pourvu de quatre étampures par branche de forme rectangulaire proche du carré (8 × 5 mm). La tournure paraît caractéristique d'un fer à cheval. Le fer présente une forte couverture (35 mm). L'éponge droite est pourvue d'un épaissement qualifié en maréchalerie de fer nourri (type 2, Portet, Raynaud 2009, p. 224). L'éponge gauche possède un crampon formé par simple repli du fer (type 5). Le sabot partiellement conservé permet d'évaluer la hauteur de brochage des clous toujours en place (max. : 10 mm; min. : 8 mm). Matière : fer. Mesures : L. : 127 mm; l. : 117 mm; couverture : 35 mm; étampures : 8 × 5 mm [iso 183b; US 1100; 1074].

L'emploi d'un crampon associé à une éponge nourrie permet de latéraliser le fer. L'éponge nourrie étant en général placée sur la branche interne et le crampon sur la branche externe. Il s'agirait donc d'un fer droit. Ce dispositif est plutôt employé de nos jours pour un fer postérieur. Notons toutefois que Cesare Fiaschi, au ^{xvi}^e siècle, en préconise également l'usage pour les antérieurs (Fiaschi 1564). La tournure arrondie en pince pourrait tout aussi bien caractériser un antérieur, nous resterons donc prudents sur le positionnement de ce fer.

▮ Fer d'équidé (fig. 149c)

Fer à cheval conservé de l'éponge gauche au quartier droit. La branche gauche est pourvue d'un crampon formé du repli de l'extrémité du fer à angle droit. Il présente une couverture large (35 mm). La branche gauche possède quatre étampures rectangulaires mais proches du carré (trois nettement visibles). La tournure est plutôt caractéristique d'un fer antérieur. Matière : fer. Mesures : L. : 125 mm; l. : 120 mm; couverture : 35 mm; étampure : 7 × 4 mm [iso 185a; US 1100; 1074].

Ces fers à forte couverture sont munis de quatre étampures par branche. Ces étampures ont des mensurations qui se distinguent nettement des étampures franchement carrées utilisées à partir du ^{xiv}^e siècle et pendant les premières décennies du ^{xv}^e siècle. Cette ferrure en accord avec les autres éléments mobiliers découverts dans la structure 1074 semble donc n'apparaître qu'au milieu du ^{xv}^e siècle.

▮ Fer d'équidé (fig. 149d)

Fer à cheval complet présentant une tournure arrondie s'inscrivant dans un carré, caractéristique des fers antérieurs. L'éponge droite est pourvue d'un crampon formé par l'extrémité du fer repliée à angle droit (type 5A, Portet, Raynaud 2009, p. 224) et l'éponge gauche est épaissie et s'apparente à une branche nourrie (type 2). Le fer possède quatre étampures par branche, rectangulaires, proches du carré (7 × 5 mm), donc huit au total. La couverture est assez forte avec 32 mm. La position du crampon et l'usure plus marquée sur une mamelle nous permettent d'identifier un fer antérieur droit de cheval. Matière : fer. Mesures : L. : 124 mm; l. : 126 mm; couverture : 32 mm; épaisseur : 7 mm; étampure : 7 × 5 mm [iso 17; US 1006; voie 1].

Ce fer présente un module d'étampure identique aux fers découverts dans la fosse 1074 dont le comblement est daté au plus tôt du milieu du ^{xv}^e siècle.

▮ Fer d'équidé (fig. 150a)

Fer d'équidé fragmentaire conservé de l'éponge gauche à la mamelle gauche. Il devait être pourvu de quatre étampures par branche quasiment carrées (9 × 8 mm). L'éponge est pourvue d'un crampon formé par le repli du fer à angle droit (type 5A, Portet, Raynaud 2009). Il présente une couverture moyenne de 25 mm. Matière : fer. Mesures : couverture : 25 mm; étampure : 9 × 8 mm [iso 714; US 2001].

Découvert dans une unité attribuée à la période moderne, ce fer, très corrodé, pourrait être une pièce médiévale résiduelle (^{xiv}^e s. ?).

▮ Fer d'équidé (fig. 150b)

Fer d'équidé conservé de l'éponge gauche à la mamelle gauche. Il possède quatre étampures sur la branche conservée, de forme rectangulaire proche du carré (7 × 6 mm), une couverture assez forte de 31 mm et un crampon haut de forme légèrement trapézoïdale (type 5A-5b, Portet, Raynaud 2009). Matière : fer. Mesures : couverture : 31 mm; étampure : 7 × 6 mm [iso 663; US 1139; UO 5].

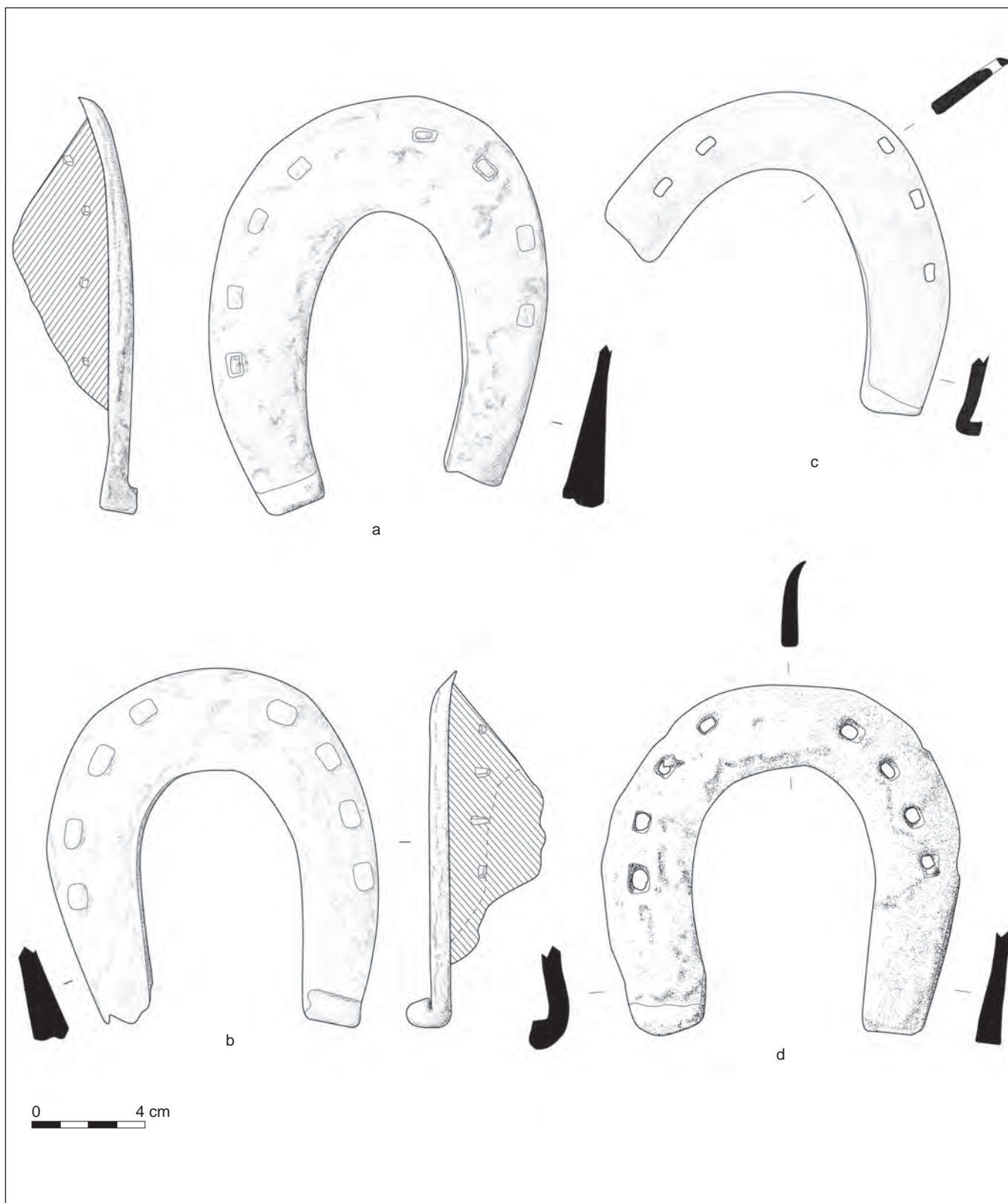
▮ Fer d'équidé (fig. 150c)

Fer d'équidé conservé de l'éponge droite au quartier droit. Deux étampures conservées sont visibles, étampures carrées de 9 × 9 mm. L'extrémité du fer possède un crampon formé par le repli du fer à angle droit (type 5A, Portet, Raynaud 2009, p. 224). Matière : fer. Mesures : couverture : 28 mm; ép. : 6 mm; étampure : 9 × 9 mm [iso 1141a; US 1141; 1140].

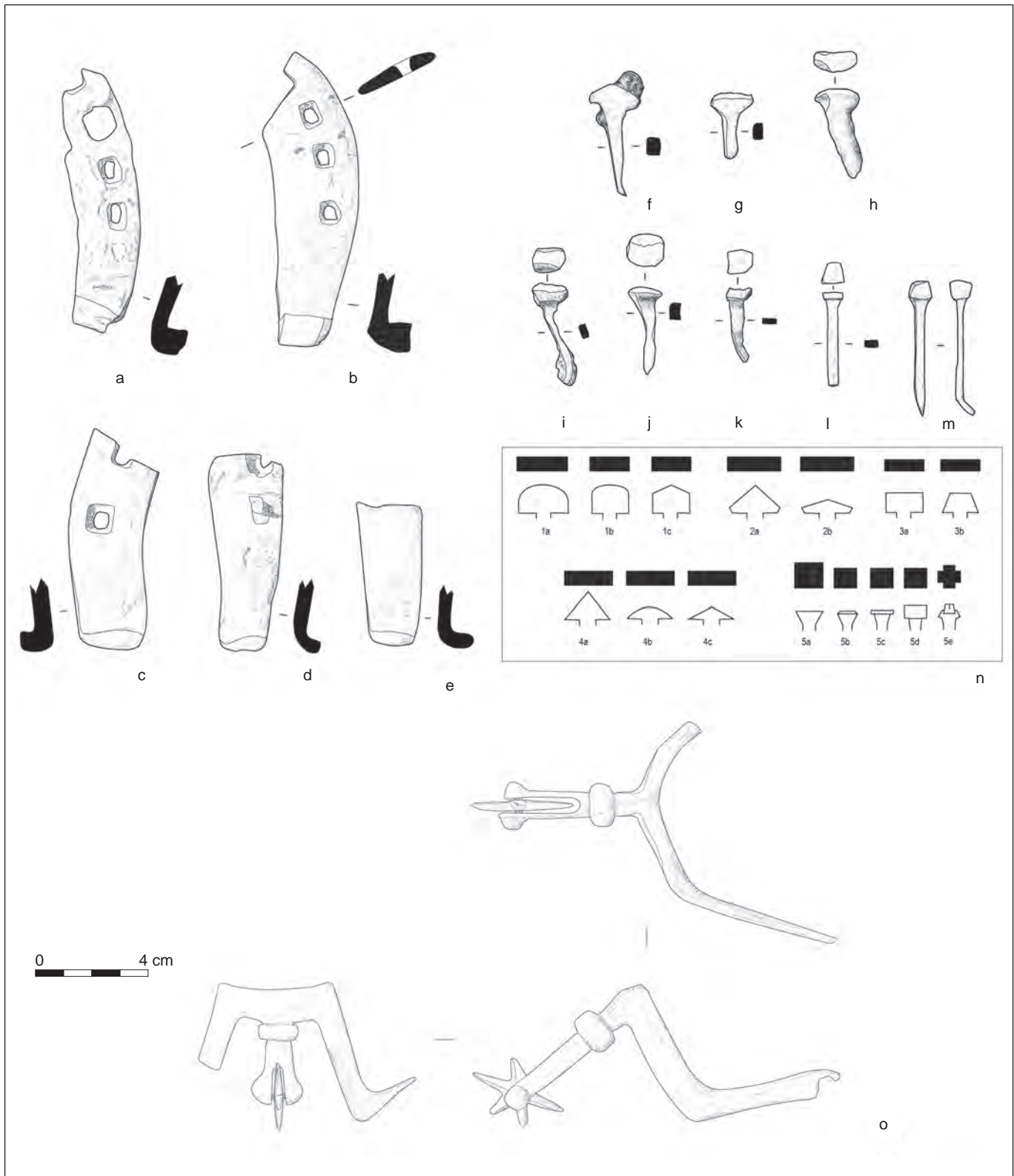
La forme des étampures, carrée à section pyramidale, correspond à la ferrure en usage dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle et les premières décennies du ^{xv}^e siècle.

▮ Fer d'équidé (fig. 150d)

Fragment de branche de fer d'équidé conservé de l'éponge gauche au quartier gauche. Deux étampures sont perceptibles, de forme rectangulaire proche du carré (8 × 5 mm). L'éponge possède un crampon formé par le repli du fer à angle droit (type 5A, Portet, Raynaud 2009). Matière : fer. Mesures : L. conservée : 70 mm; étampure : 8 × 5 mm [iso 1006a; US 1006; voie 1].



▲ Fig. 149 : Mobilier ferreux : mobilier équestre (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).



▲ Fig. 150 : Mobilier ferreux : mobilier équestre (DAO : a, b, c, d, e et o : Capucine Tranchant ; f, g, h, i, j, k, l, m et n : Nicolas Portet, LandArc).

► Fer d'équidé (fig. 150e)

Fragment de fer d'équidé conservé de l'éponge au quartier gauche. L'éponge est pourvue d'un crampon formé par l'extrémité du fer repliée à angle droit (type 5A ou 5B, Portet, Raynaud 2009, p. 224). Matière : fer. Mesures : L. conservée : 52 mm [iso 1000a; US 1000].

► Clou de maréchalerie (fig. 150f et 150g)

Clou de maréchalerie à tête de section rectangulaire dont un à tête en bâtière (type 2b). Matière : fer. Mesures : Fig. 150f : L. conservée : 40 mm; L. tête : 18 mm.; Fig. 150g : L. conservée : 24 mm; L. tête : 15 mm [iso 1095a; US 1095].

Les clous à tête en bâtière sont utilisés en maréchalerie aux ^x^e-^{xv}^e siècles (fig. 150f). On les retrouve notamment en abondance au castrum d'Andone (Bourgeois 2009).

► Clou de maréchalerie (fig. 150h et 150m)

Un clou fortement corrodé pris dans sa gangue. Un clou à tête étroite de section proche du carré de forme cubique (tête : 8 × 7 mm). La tige est de section rectangulaire. Matière : fer. Mesures : Fig. 150h : L. conservée : 33 mm, L. tête : 16 mm. Fig. 150m : L. : 48 mm; tête : 8 × 7 mm [iso 1100j; US 1100; 1074].

Le clou le mieux conservé (fig. 150m) est en accord avec les fers retrouvés dans la fosse 1074.

► Clou de maréchalerie (fig. 150i)

Clou de maréchalerie à tête à sommet pincé (type 5e, fig. 150n). Tige de section rectangulaire. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 38 mm; tête base 8 × 6 mm, haut : 12 × 9 mm [iso 1356d; US 1356; 1364].

Ces clous sont connus à partir du milieu du ^{xiv}^e siècle.

► Clou de maréchalerie (fig. 150j)

Clou de maréchalerie fortement corrodé à tête partiellement conservée de forme rectangulaire proche du carré (11 × 9 mm). Matière : fer. Mesures : L. conservée : 32 mm; tête : 11 × 9 mm [iso 1015e; US 1015; 1059].

Ce module rappelle celui des étampures de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle et de la première moitié du ^{xv}^e siècle.

► Clou de maréchalerie (fig. 150k)

Clou à tête de section carrée (9 × 9 mm) de type 5a (fig. 150n). Matière : fer. Mesures : L. conservée : 27 mm; tête : 9 × 9 mm [iso 1019e; US 1019].

► Clou de maréchalerie (fig. 150l)

Clou de maréchalerie à tête plate de section carrée (type 5c, fig. 150n). Tige de section rectangulaire. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 34 mm; section tête : 8 × 7 mm [iso 2062c; US 2062; 2063].

La maréchalerie forme un groupe d'objets non influencé par le besoin de représentation, de symbolique, à la différence de pièces plus ostentatoires comme l'éperon. La ferrure est porteuse d'une forte valeur technique, qui en fait un excellent marqueur typochronologique (Clark 1995; Portet 1998).

La maréchalerie bénéficie depuis sa diffusion au ^x^e siècle d'une forte évolution technique relativement commune à l'échelle européenne. L'évolution de la clouterie a conduit à des changements dans le module des étampures (perforations permettant le passage des clous dans le fer). Le module des étampures est le principal facteur de variation typologique avec la couverture (largeur de la barre) et les différentes formes données aux éponges (ou talon).

Le corpus du Muséum compte 11 fers et 26 clous de maréchalerie. Les fers répertoriés comportent 3 fers complets et 8 fers fragmentaires (1 : 75 %; 3 : 33 %; 4 : 25 %).

La fragmentation limite l'attribution fiable à un type d'équidé (cheval, âne ou hybrides) et une identification du pied ferré (antérieur ou postérieur, gauche ou droit). Tous les fers inventoriés appartiennent à des formes pourvues d'étampures carrées ou proches de carré. Au Muséum, aucun fer à étampure rectangulaire correspondant au type 3 de Clark (Clark 1995) n'a été identifié, ni aucun clou associé au fer à tête rectangulaire. Ce critère marque un corpus au moins postérieur au milieu du XIV^e siècle.

Les pièces de maréchalerie proviennent majoritairement des comblements de fosses. Deux fers d'équidés et quatre clous appartiennent à un niveau associé à la voie 1. Ce chiffre est faible si l'on compare à certains tronçons de voies médiévales et modernes fouillées dans l'Hexagone (Massy²²², Caen²²³, Auch²²⁴, etc.). Ces fers associés à la voie 1, dont un fer à cheval complet, présentent une couverture assez forte et de petites étampures rectangulaires proches du carré. Ce module de 7 à 8 mm de longueur pour 5 mm de large constitue un critère typo-chronologique significatif. Il ne peut être confondu avec celui des fers à étampures nettement rectangulaires en usage jusqu'au premier tiers, voire jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Il ne trouve pas non plus de correspondance avec les fers à étampures franchement carrées en vogue à partir du milieu du XIV^e siècle. Ces derniers, découverts sur plusieurs sites abandonnés vers la fin du XIV^e siècle, possèdent des étampures dont le module carré oscille entre 8 et 10 mm de côté.

Ainsi, les fers de la voie 1 diffèrent des étampures rectangulaires du Moyen Âge central par leur petite taille, et des étampures de la seconde moitié du XIV^e siècle par leur module légèrement rectangulaire. Ces variations infimes rythment la typo-chronologie des fers d'équidé à partir du XIV^e siècle et pendant toute la période moderne. Une des structures fouillées au Muséum, la fosse 1074, renferme un abondant mobilier attribué au milieu du XV^e siècle, dont plusieurs fers d'équidés très similaires à ceux découverts sur la voie 1. Parmi les quatre fers retrouvés dans la fosse, on signalera tout particulièrement la découverte des deux fers encore brochés aux sabots, la structure ayant livré plusieurs squelettes incomplets de chevaux. La chair feuilletée du sabot conservée par minéralisation montre les clous brochés, en position fonctionnelle. Ces clous ont des tiges de section rectangulaire très plate et le brochage est relativement bas sur le sabot, variant entre 6 et 10 mm de hauteur par rapport à la base du sabot. Les deux sabots munis de leur fer ne semblent pas appartenir au même individu, leurs mensurations étant différentes.

Tous les fers découverts permettant d'identifier le type d'équidé appartiennent à des chevaux. La majorité se rapproche de cette ferrure en usage au XV^e siècle. C'est notamment le cas d'un fragment de fer retrouvé à l'interface entre l'unité d'occupation et la démolition de l'UO 5 (US 1139, fig. 150b). Toutefois, certains fers et clous retrouvés au sein des unités d'occupation peuvent appartenir à une chronologie sensiblement plus ancienne. C'est notamment le cas du fragment de fer retrouvé dans la fosse 1140 (US 1141, fig. 150c) et qui correspond, avec ses étampures carrées de 9 × 9 mm, à la ferrure en usage de la seconde moitié du XIV^e siècle au milieu du XV^e siècle (type 4 de Clark, Clark 1995, p. 88). Cette périodisation paraît en accord avec le *terminus post quem* donné par la monnaie de Philippe VI retrouvée dans cette fosse, soit l'année 1341. C'est ce type de ferrure à étampure carrée que l'on retrouve sur les sites castraux abandonnés dès la fin du XIV^e siècle comme le site du Chastellet dans le Cantal (Lapeyre, Rassinot 1978), Durfort dans le Tarn (Pousthomis 1981-1997) ou Rougiers dans le Var (Demians d'Archimbaud 1980). Un fer complet retrouvé à Bellé à Neuilly-en-Thelle (Oise) dans les niveaux du XIV^e siècle est également pourvu de quatre étampures par branche, étampures nettement carrées (8 × 8 mm) (Legros 2001, fig. 3-3).

Les clous de maréchalerie associés à ces fers ne sont pas toujours faciles à distinguer de petits clous à bois. Ce constat est encore plus prégnant au Muséum, le corpus étant très fortement corrodé. Cette mauvaise lecture et l'absence de radiographie systématique de la clouterie ont rendu cette identification difficile. De manière générale, il est plus hasardeux d'identifier les clous de maréchalerie du bas Moyen Âge et de l'Époque moderne que ceux des siècles antérieurs à tête de section franchement rectangulaire. Bien souvent, ce sont les clous résiduels, qualifiés vulgairement de clous en forme de clé de violon²²⁵, des périodes antérieures au milieu du XIV^e siècle qui sont identifiés et représentés dans les corpus des XIV^e-XVIII^e siècles. Parmi les 26 clous de maréchalerie répertoriés au Muséum, on dénombre 8 clous à tête de section rectangulaire qui pourraient préférentiellement appartenir à la maréchalerie antérieure au milieu du XIV^e siècle. Un clou à tête en bâtière (fig. 150f) découvert dans l'unité 1095 appartient à la maréchalerie des X^e-XI^e siècles (Bourgeois 2009). Il ne peut donc être associé aux

.....

222. Ancien chemin d'Orléans à Paris, fouille Inrap à Massy (Essonne), dir. Jean Bruant. 156 fers. Cf. Journot, Bellan 2011, p. 118-119 et 126.

223. Place du Marché, Caen, fouille Inrap, dir. Bénédicte Guillot. 78 fers. Cf. Zaour 2013.

224. Fouille du contournement d'Auch (Gers), dir. Jean-Luc Boudartchouk. 54 fers. Cf. Boudartchouk 1998.

225. Cette dénomination est à proscrire car bien que très imagée, elle regroupe une grande diversité de types et réduit ainsi l'analyse typo-chronologique.

espaces domestiques fouillés. L'absence de fers d'équidés à étampures nettement rectangulaires (longueur supérieure à 10 mm), renforce l'hypothèse de clous perdus avant la création du quartier.

La majorité des clous forme le pendant morphologique des étampures des 11 fers découverts. Certains clous à tête de section carrée rappellent la ferrure de la seconde moitié du XIV^e siècle (fig. 150i et 150j) alors que d'autres clous présentent des formes rectangulaires, proches du carré, similaires aux fers découverts dans la fosse 1074 attribuée au milieu du XV^e siècle (fig. 150l et 150m).

À l'exception de quelques clous attribués aux occupations antérieures à l'édification du quartier, le cadre chronologique perçu par l'analyse de la maréchalerie s'inscrit entre le milieu du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle. Ainsi, les équidés sont bien présents au sein de l'emprise fouillée, et les parties de squelettes de chevaux rejetés dans la fosse 1074 témoignent au moins de pratiques d'équarrissage. En revanche, le nombre limité de pièces de maréchalerie ne permet pas d'envisager une zone importante de stabulation ou une aire de ferrage dans l'espace fouillé.

L'éperon à molette

► Éperon (fig. 150o)

Éperon fragmentaire à branches incurvées et terminaison à molette. La fixation au pied se faisait par l'intermédiaire d'un œillet aujourd'hui partiellement conservé sur la branche droite. Les branches en partie distale ont une section aplatie et présentent une talonnière à double sommet donnant aux branches une forme générale en M. La tige inclinée vers le bas est pourvue d'un anneau sphérique ornemental. L'extrémité distale de la tige se divise en deux branches et deux cages coniques accueillent l'axe de rotation d'une molette à six branches. Matière : fer. Mesures : L. branches : 78 mm ; section branches : 15 × 6 mm ; l. tige (du collet à l'axe de rotation) : 58 mm ; diam. molette : 36 mm. [iso 220 ; US 1217 ; 1214].

Cet éperon a été retrouvé dans le comblement de la fosse 1214, dans une unité de démolition riche en éléments de torchis brûlés. Il appartient à la catégorie des éperons à molette dont l'usage, attesté au XIII^e siècle, devient dominant à partir de la fin du siècle (Clark 1995, p. 127-130). Il possède des branches de section plate, très incurvées avec un angle marqué. Les branches à section plate semblent s'imposer dans l'éperonnerie à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle (Legros 2013). Un groupe d'éperons de belle facture découvert à Londres, attribué à la seconde moitié du XIV^e siècle, possède également des branches incurvées aux angles aigus (Clark 1995, p. 141). La jonction des branches en talonnière à double sommet, en forme de M, est plutôt rare en éperonnerie. Quelques éperons à pointe possèdent des talonnières de forme similaire à partir du XIII^e siècle (Ellis 2002, p. 6, n° 16 ; Prévot, Ribémont 1994, p. 161). La tige présente une orientation nettement inclinée vers le bas, ce qui reste un critère commun des éperons à molette des XIII^e-XIV^e siècles et se distingue des éperons en vogue au XV^e siècle, dominés par des tiges droites. La tige est pourvue d'une sphère décorative, possible réminiscence des arrêtoirs sphériques de certains éperons à pointe. Cet ornement reste rare dans l'éperonnerie à molette en Europe occidentale. C'est en revanche un ornement très commun dans la péninsule Ibérique. Un éperon à pointe du XIII^e siècle découvert dans la cathédrale de Tudèle possède des branches en forme de M et une tige à arrêtoir sphérique (García Álvarez-Busto, Fernández Calderón 2014). La molette formée d'une étoile à six branches est courante sur toute l'éperonnerie en usage du XIII^e au XV^e siècle, sans distinction possible.

L'éperon du Muséum peut être comparé sur le plan régional à celui découvert sur le site de La Bénèche à Caussade, attribué à un cadre chronologique situé entre le milieu et la seconde moitié du XIV^e siècle (Collectif 1990, p. 264, n° 581). Un éperon à molette découvert à Pamiers dans l'Ariège possède une tige inclinée à sphère décorative très proche des exemplaires de La Bénèche et du Muséum (Veyssière, fouille de sauvetage de l'hôtel de Charlie²²⁶).

Il est probable que ces parallèles régionaux ne soient pas totalement hasardeux. Le rapprochement effectué avec l'éperonnerie à pointe de la péninsule Ibérique renforce l'identité méridionale de ce type d'éperon. La chronologie proposée pour l'éperon de La Bénèche, soit du milieu à la seconde moitié du XIV^e siècle, sera retenue pour l'éperon du Muséum, en accord avec les critères typologiques précédemment cités.

.....
226. « Pamiers », ADLFI. Archéologie de la France - Informations [en ligne], Midi-Pyrénées, mis en ligne le 1^{er} mars 1997, consulté le 29 mai 2015. URL : <http://adlfi.revues.org/10817>.

L'équignon, un témoin matériel des voitures médiévales

► Équignon (fig. 151b)

Plaque rectangulaire fragmentaire présentant un côté concave et de section incurvée. Deux perforations occupent les deux angles conservés. Matière : fer. Mesures : L. conservée : 105 mm ; l. : 102 mm ; ép. : 3 mm [iso 576 ; US 1186 ; 1187].

Cet objet est comparable à l'iso 104 de l'US 1362 (fig. 151d).

► Équignon (fig. 151d)

Plaque rectangulaire à bord concave et section incurvée. Un angle est brisé. Les trois angles restants sont percés d'un trou. Une nervure circulaire est visible dans l'axe médial, proche d'un des petits côtés. Elle est nettement visible sur la face convexe mais également sur la face concave. Matière : fer. Mesures : L. max. : 172 mm ; l. max. : 97 mm ; ép. 3 mm ; diam. nervure : 23 mm [iso 104 ; US 1362 ; 1363].

L'équignon se définit comme étant une bande de fer dont on garnit le dessous de la fusée d'un essieu de bois (Littre 1873-1874, p. 1474). Les deux plaques incurvées et perforées retrouvées au Muséum sont des pièces relativement fréquentes dans les corpus médiévaux et modernes. Elles sont marquées par des constantes morphologiques, à savoir la forme plus ou moins trapézoïdale, la présence de petits côtés légèrement courbes, une section incurvée, des perforations aux angles et la fréquence d'une perforation médiale au sommet du trapèze d'un diamètre d'environ 15 à 23 mm.

Ces constantes témoignent d'une pièce technique répondant à des besoins précis. Les découvertes en contexte archéologique couvrent un large champ chronologique allant de la période carolingienne à l'Époque moderne. Les exemplaires découverts à York (Ottaway, Rogers 2002, p. 2846, n° 12392) et à Winchester (Biddle dir. 1990, p. 1102-1103) témoignent de la bonne diffusion de cette pièce technique à l'échelle européenne. Les identifications proposées pour ces objets s'avèrent très diversifiées. À Épinal, Charles Kreamer propose une fonction de renfort métallique pour des pieux (Bur 2002, p. 229). Cette proposition sera reprise pour les huit plaques retrouvées au château des Armoises en Meurthe-et-Moselle (Giuliano 2007, p. 223-225).

La ferme seigneuriale à Laquenexy « Entre Deux Cours » (Moselle), datée des XIII^e-XV^e siècles, a livré une plaque similaire à l'exemplaire du Muséum (Jeandemange *et al.* 2011, p. 465, fig. 52, n° 58). Cette pièce et les autres plaques similaires sont interprétées comme de possibles renforts d'outil et comme des éléments de charrue. La plaque découverte à la maison forte de « La Cologne » à Hargicourt dans l'Aisne (Bayard, Mantel 1989, p. 172, fig. 14) est elle-même classée comme renfort d'outil.

La fouille du site de Montbaron (Indre) a permis la découverte de plusieurs plaques incurvées, perforées aux angles, interprétées comme étant des plaques de broigne ou d'armure (Querrien, Blanchard 2004, p. 114-116).

Les plaques de la motte castrale de Guéramé dans la Sarthe (Valais *et al.* 2010) et sur le site de Déols dans l'Indre (Fouillet 1999) sont également décrites comme des pièces d'armure. Parmi ces formes antérieures au XIII^e siècle, aucune ne semble associée à une large perforation médiale.

Pièce d'armure, renfort d'outil, de charrue, fer de pieu, l'identification comme équignon d'essieu résulte d'une belle découverte lors de la fouille du bourg Saint-Martin à Montbéliard (Doubs) de deux essieux de charrette en hêtre (Cantrelle *et al.* 2000). Ces pièces attribuées à la première moitié du XIV^e siècle conservent sur un des essieux l'empreinte des équignons, ces renforts métalliques protégeant les fusées de l'usure. Ces plaques de métal incurvées présentaient des petits côtés concaves et convexes, quatre trous de fixation aux angles. La fusée la mieux conservée et nettement marquée par les empreintes témoigne de l'emploi de plaque large sans perforation médiale à proximité de la partie centrale de l'essieu et d'une plaque à l'extrémité distale à proximité d'une perforation de 15 mm de diamètre chargée de recevoir l'esse (ou clavette) qui empêche la roue de sortir de l'essieu.

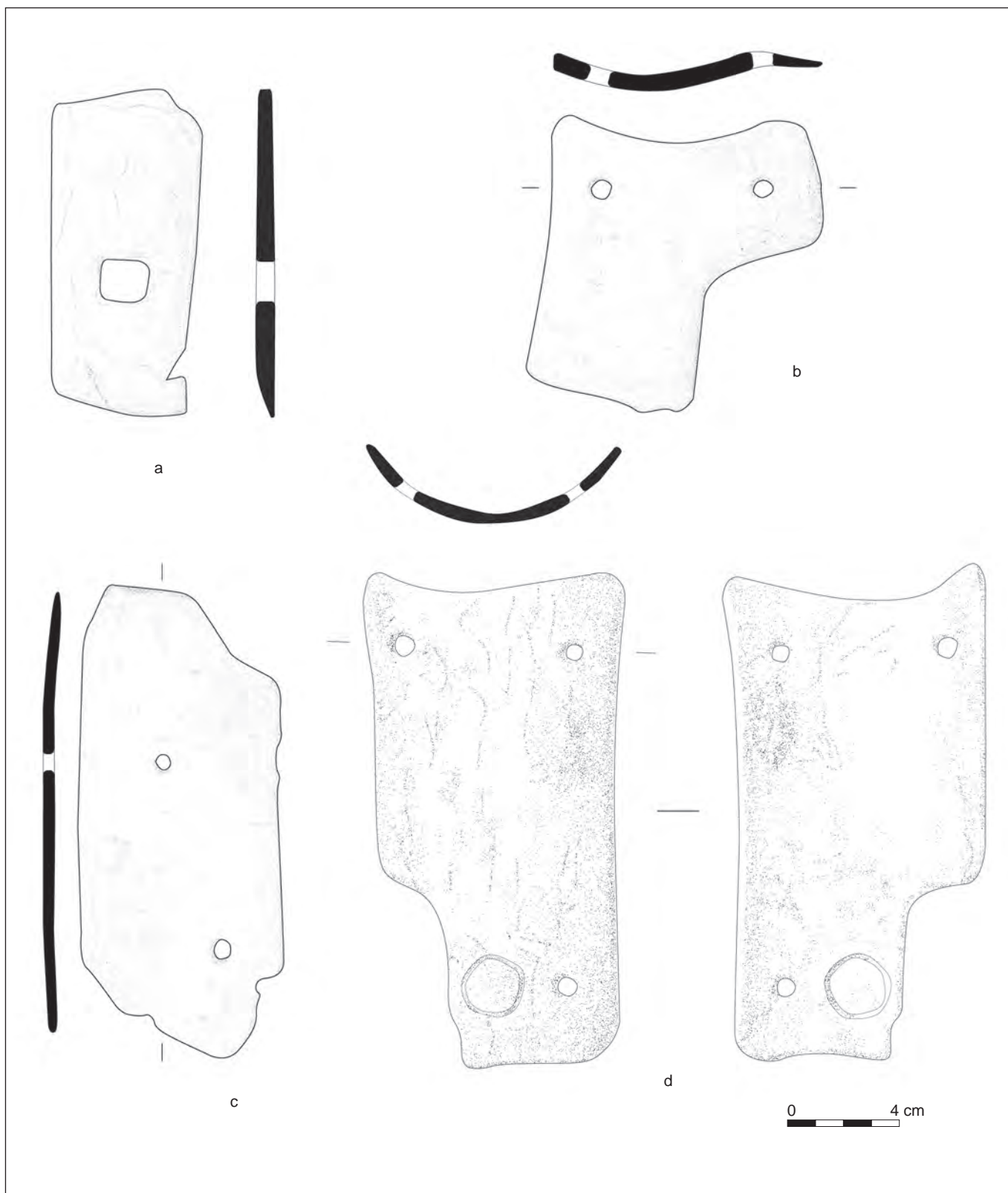
L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert présente un équignon qui, bien que formant cylindre à son extrémité distale, possède les constantes données pour les pièces archéologiques.

Bien que non répertoriée dans le corpus du Muséum, il convient également de mentionner l'esse, qui comme l'équignon est généralement mal identifiée par l'archéologie. Cet objet est constitué d'une tige et d'une tête à plaque rectangulaire verticale (Diderot, D'Alembert 1769, Maréchal grossier, pl. X, fig. 5). Les esses sont souvent classées dans les pièces d'assemblage (Bur 2002, p. 228, p. 224 pl. 1, fig. 7 à 9) ou les outils de type racloir (Barrère 1999, p. 851).

Parmi les nombreuses occurrences d'équignons repérées dans la littérature archéologique, on constate des variations morphologiques liées certainement à la variété des voitures, au positionnement de l'équignon sur l'essieu et à quelques évolutions typo-chronologiques. Les plaques du site de Déols (Fouillet 1999) présentent des morphologies similaires à celles de Montbaron, de Courgain et de La Laigne (Bolle 1998, pl. XLII). Aucune ne semble associée à une perforation médiale dévolue au passage de l'esse, empêchant la roue de sortir de l'essieu. À l'inverse, l'empreinte de l'équignon de Montbéliard, les pièces de Hargicourt et Laquenexy présentent sur quelques exemplaires cette perforation. Attribuées aux XIV^e-XV^e siècles, elles sont les plus comparables à l'iso 1362-104 (fig. 151d) du Muséum. Cette absence de perforation permettant le passage de l'esse sur les exemplaires antérieurs au XIV^e siècle est-elle liée au hasard des pièces conservées ? Ce n'est pas impossible étant donné les variations de forme constatées suivant la position sur l'essieu. Si quelques équignons recueillis dans un contexte du XVII^e siècle sur le site de Bellé dans l'Oise sont assez comparables aux exemplaires médiévaux (Legros 2001, fig. 14, n° 149), les formes ogivales découvertes à Épinal, dans un contexte des XVI^e-XVII^e siècles, diffèrent nettement et peuvent correspondre à une évolution. Si une typo-chronologie des équignons est donc réalisable à terme, nous nous bornerons à signaler la proximité morphologique de l'iso 1362-104 (fig. 151d) avec les pièces des XIV^e-XV^e siècles. La simple identification des pièces du Muséum comme pièces d'essieu permet dans l'immédiat de pondérer la rareté apparente des éléments de charroi dans les corpus archéologiques.

La pièce iso 1362-104 possède une singularité. Sa perforation médiale est uniquement marquée par des rainures circulaires sur l'avant et sur le revers réalisées par estampage. On pourrait envisager un travail en cours ou plus probablement la réalisation d'une pré-perforation par le forgeron pour le passage éventuel de l'esse. Le charron pourra ainsi aisément perforer la pièce selon les besoins, sa position sur l'essieu et le montage propre à chaque charroi.

À noter que ces deux équignons ont été retrouvés dans deux fosses distinctes (1187 et 1363), mais peu éloignées l'une de l'autre.



▲ Fig. 151 : Mobilier ferreux : équignons (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

Les boucles en fer

► Boucle (fig. 152a)

Boucle ronde de section circulaire. L'ardillon, également de section circulaire, n'est aujourd'hui plus fixé à la boucle. Un traitement de surface est visible à la radiographie. Matière : fer. Mesures : diam. ext. boucle : 42 mm ; diam. int. boucle : 31 mm ; diam. section : 4 mm [iso 149 ; US 1030 ; UO 6].

► Mordant de lanière (fig. 152b)

Terminaison de lanière formée d'une plaque en U arrondie en partie distale qui se dédouble en partie proximale afin de venir mordre la lanière de cuir et permettre la fixation. Cet objet a reçu un traitement de surface. Matière : Fer. Mesures : L. : 24 mm ; l. : 17 mm ; ép. : 2 mm [iso 1326b ; US 1326 ; UO 10].

Ce mordant a été retrouvé en association avec la boucle iso 1326d (fig. 152c).

► Boucle (fig. 152c)

Boucle rectangulaire à double fenêtre. Un rouleau formé d'une tôle repliée sur elle-même équipe la traverse distale. La traverse centrale est dotée d'une encoche qui représente l'axe de rotation de l'ardillon aujourd'hui disparu. Les traverses proximales, centrales et latérales sont de section carrée. Un traitement de surface est visible à la radiographie. Matière : fer. Mesures : L. totale : 26 × 23 mm ; section traverse prox. : 5 × 5 mm ; section traverse centrale : 3 × 3 mm ; section trav. lat. : 4 × 4 mm [iso 1326a ; US 1326 ; UO 10].

Objet associé à la terminaison de lanière iso 1326e (fig. 152b)

► Boucle (fig. 152d)

Boucle carrée pourvue sur sa traverse distale d'un rouleau en tôle pliée. L'ardillon est simple, constitué d'une tige de section quadrangulaire repliée autour de la traverse proximale et s'amincissant en pointe en partie distale. Matière : fer. Mesures : L. : 20 mm ; l. : 20 mm ; ép. rouleau : 5 mm ; ép. traverse dist. : 4 mm ; ép. traverse prox. : 3 mm ; L. ardillon : 18 mm [iso 621c ; US 1281 ; UO 12].

Cette boucle à rouleau de très petit module a pu être utilisée préférentiellement pour les chausses, pour les baudriers ou les harnais. La radiographie révèle la présence d'un traitement de surface, de type étamage.

► Boucle (fig. 152e)

Boucle en T de section carrée munie d'un ardillon simple également de section carrée. Matière : fer. Mesures : h. boucle : 86 mm ; l. boucle : 62 mm ; section traverse prox. : 6 × 5 mm ; section traverse dist. : 8 × 7 mm ; section ardillon : 7 × 6 mm. Références : Clark 1995 [iso 148a ; US 1019].

Ces boucles permettent d'assembler des sangles de largeurs différentes. Dans le cas présent, la boucle de sous-ventrière relie la large sangle passant sous le ventre de l'équidé à la contre-sangle fixée à la selle.

► Boucle (fig. 152f)

Boucle piriforme à traverse distale arrondie et traverse proximale rectiligne. La traverse proximale, porte-ardillon, offre une section moins épaisse que la traverse distale. L'ardillon est manquant. Matière : fer. Mesures : L. : 56 mm ; l. : 44 mm ; section traverse prox. : 4 × 4 mm ; section traverse distale : 7 × 6 mm [iso 593 ; US 1225 ; 1224].

Cette boucle présente une forme similaire à certaines sous-ventrières. Elle pourrait donc appartenir à une pièce de harnachement.

► Boucle (fig. 152g)

Boucle oblongue en D à simple fenêtre de section carrée à ardillon simple. Matière : fer. Mesures : L. max. boucle : 58 mm ; l. max. boucle : 48 mm ; section prox. : 4 × 4 mm ; section dist. : 8 × 8 mm ; L. ardillon : 58 mm [iso 1253a ; US 1253 ; UO 12].

► Boucle (fig. 152h)

Boucle large en forme de D de section carrée, munie d'un ardillon simple également de section carrée. Matière : fer. Mesures : h. boucle : 102 mm ; l. boucle : 60 mm, section traverse prox. : 6 × 6 mm ; section traverse dist. : 8 × 7 mm ; section ardillon : 9 × 7 mm [iso 148b ; US 1019].

Ces larges boucles en D sont généralement interprétées comme étant des boucles de sous-ventrière du fait de la largeur importante de la traverse proximale.

► Boucle (fig. 152i)

Boucle large en forme de D à simple fenêtre de section carrée. L'ardillon est manquant. Matière : fer. Mesures : L. max. : 102 mm ; l. max. : 74 mm ; section dist. : 8 × 8 mm ; section prox. : 6 × 6 mm [iso 184 ; US 1100 ; 1074].

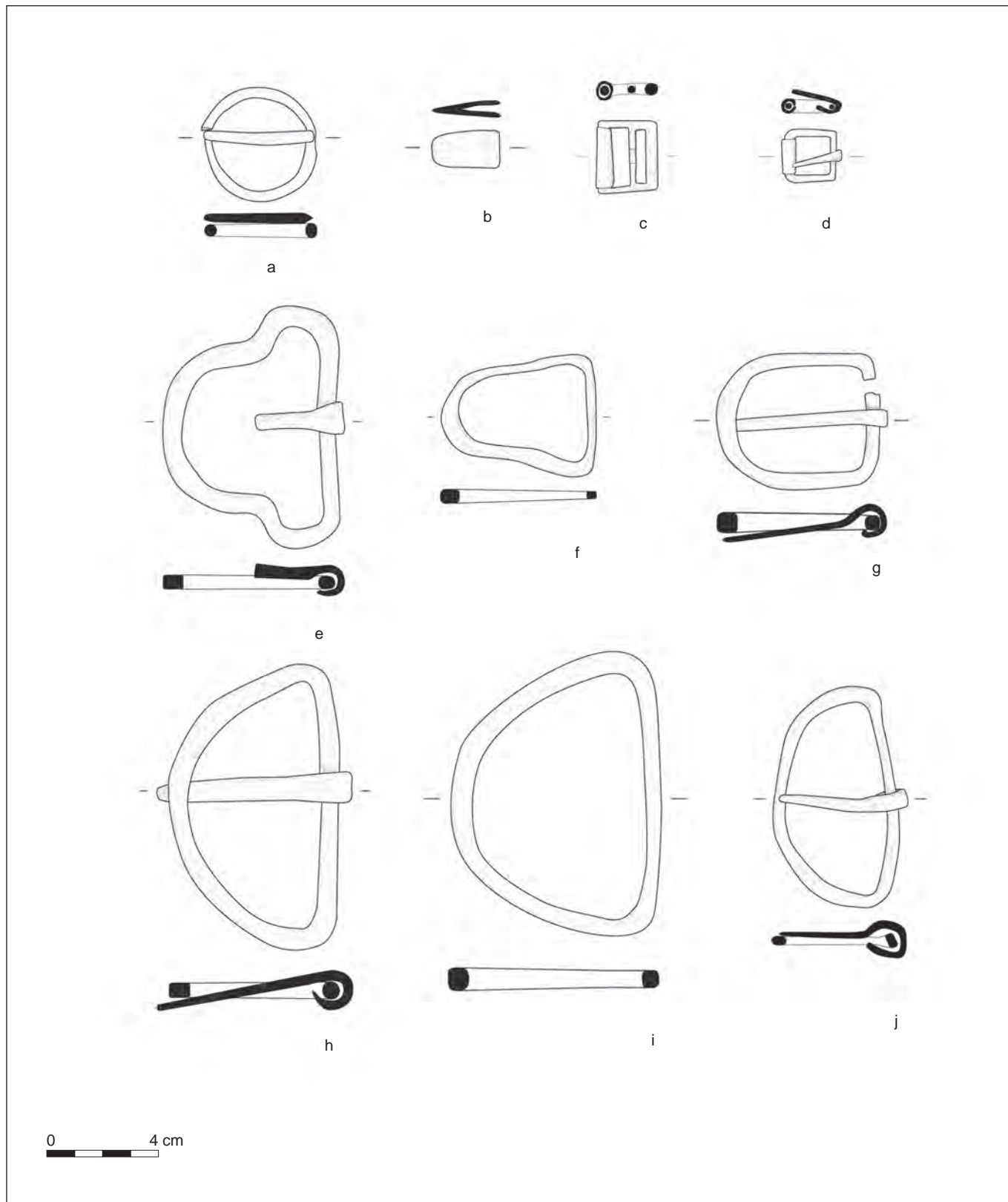
► Boucle (fig. 152j)

Boucle large en forme de D de section carrée à ardillon simple. Matière : fer. Mesures : L. max : 79 mm ; l. max. : 44 mm ; section traverse lat. : 6 × 4 mm ; section traverse dist. : 5 × 3 mm ; section traverse prox. : 4 × 4 mm ; L. ardillon : 45 mm [iso 165 ; US 1153 ; 1140].

Les 10 boucles en fer (9 décrites + 1 mordant) découvertes sur le site du Muséum sont de formes et modules variés : grandes boucles à simple fenêtre en forme de D et de T, boucle ronde, boucles quadrangulaires à simple ou double fenêtre. Certaines possèdent des traitements de surface de type étamage. Ces formes témoignent de la diversité des fonctions dévolues à ces systèmes d'attache, tels le harnachement, le vestimentaire, le harnois, etc.

► Les boucles en T (fig. 152e et fig. 152f)

Ces grandes boucles sont pourvues de sangle large, dont la mesure est indirectement donnée par les mensurations des traverses proximales, porte-ardillon. À l'opposé, l'arc de la traverse distale et l'aspect arrondi et rétréci des boucles en T sont adaptés à des sangles de moindre diamètre. Ces formes sont qualifiées de dé de sous-ventrière, pièce utilisée pour fixer la selle à l'équidé. Les boucles en T découvertes à Rougiers (Var) appartiennent à des niveaux du milieu ou du troisième quart du ^{xiv}^e siècle (Démians d'Archimbaud 1980, fig. 461).



▲ Fig. 152 : : Mobilier ferreux : boucles (DAO : Capucine Tranchant, LandArc).

Une boucle en T à traverse distale arrondie a été découverte à Londres dans une unité du XIV^e siècle (Clark 1995, p. 60, n° 49). Des boucles en T mais à traverse distale droite et non incurvée sont fréquentes à partir du milieu du XIV^e siècle (Halbout *et al.* 1986, p. 185, n° 710, Saint-Vaast-sur-Seulles), dans la seconde moitié du XIV^e siècle (Ballarin *et al.* 2007, fig. 30; Lapeyre, Rassinot 1978, pl. XVII) et au XV^e siècle (Biddle dir. 1990, p. 333, n° 1315).

Nous mentionnerons également la découverte à Bourges d'une pièce qualifiée d'anneau trilobé de forme similaire à la boucle du Muséum dans un contexte de la fin du XIII^e-première moitié du XIII^e siècle (Fondrillon, Marot dir. 2013, vol. 2). Les exemplaires de Londres, possédant encore la lanière de cuir, ne semblent pas associés à un ardillon. Ils sont interprétés non pas comme des boucles mais comme des fermoirs fonctionnant en association avec des crochets. L'usage de ces formes en T n'est pas réservé à la sellerie. Pour preuve, le casque de joute déposé à l'abbaye de Westminster lors des funérailles d'Henri V en 1422 est pourvu d'une attache en T qui devait effectivement fonctionner avec un crochet. Ainsi, ces formes d'anneaux trapézoïdaux en T trouvent de rares occurrences au XIII^e siècle et sont très fréquemment attestées à partir du milieu du XIV^e siècle.

► Les boucles en D (fig. 152h, fig. 152i, fig. 152j)

Les boucles en D à ardillon simple présentent une largeur importante compatible également avec un usage de sous-ventrière. Toutefois, il faut noter que des boucles larges en D en base cuivre finement ouvragées sont utilisées comme boucle de ceinture dans le courant du XIV^e siècle (Collectif 1990, p. 218-219). On ne peut donc leur attribuer d'office un usage équestre sur un simple critère de mensuration. Leur forme simple les rend difficiles à cerner sur le plan typochronologique. Elles sont présentes dans la plupart des corpus de sites médiévaux du X^e au XV^e siècle. Les sites castraux des XIII^e-XIV^e siècles en livrent plusieurs exemplaires, preuve d'un usage très commun (Démians d'Archimbaud 1980, fig. 461).

► Les boucles rondes (fig. 152a)

Les boucles rondes en fer sont principalement répertoriées dans des niveaux du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle à Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980, p. 482-483), à Londres dans des horizons de la fin du XIII^e à la fin du XIV^e siècle (Egan, Pritchard 1991, fig. 38, n° 57), à Saint-Vaast-sur-Seulles au milieu du XIV^e siècle (Halbout *et al.* 1986, p. 182, n° 6950, Saint-Vaast-sur-Seulles), à Bourges pour la seconde moitié du XIV^e siècle (Fondrillon, Marot dir. 2013, vol. 2, p. 410, n° 1715). Elles ont été découvertes en nombre dans les sépultures collectives de la bataille de Visby (île de Gotland, Suède) en 1361 (Thordeman 2001, fig. 120-1 à 22).

► Les autres boucles en fer et un mordant (fig. 152b, fig. 152c, fig. 152d)

Parmi les boucles découvertes, nous mentionnerons une boucle oblongue à traverse distale semi-ovale, ainsi que deux boucles carrées à rouleau. L'une d'elles est à double fenêtre avec une traverse centrale porte-ardillon et une traverse distale munie d'un rouleau facilitant la rotation (fig. 152c). Elle présente une morphologie similaire à une boucle en alliage de cuivre découverte à York, datée du XV^e siècle (Ottaway, Rogers 2002, p. 2893, n° 13345).

Les ustensiles divers

Les cerclages

► Cerclage (fig. 153a)

Cerclage en fer. L'objet a reçu un traitement de surface de type étamage. Une frise en vague borde l'objet sur une partie de sa circonférence. Chaque vague est pourvue d'une perforation probablement associée à des rivets. Ces trous sont ornés d'un décor rayonnant en forme de soleil. Le corps du cerclage est orné de deux cannelures longitudinales. Matière : fer. Mesures : diam. max. : 160 mm; diam. min. : 115 mm; ép. : 4 mm [iso 217b ; US 1133 ; UO 10].

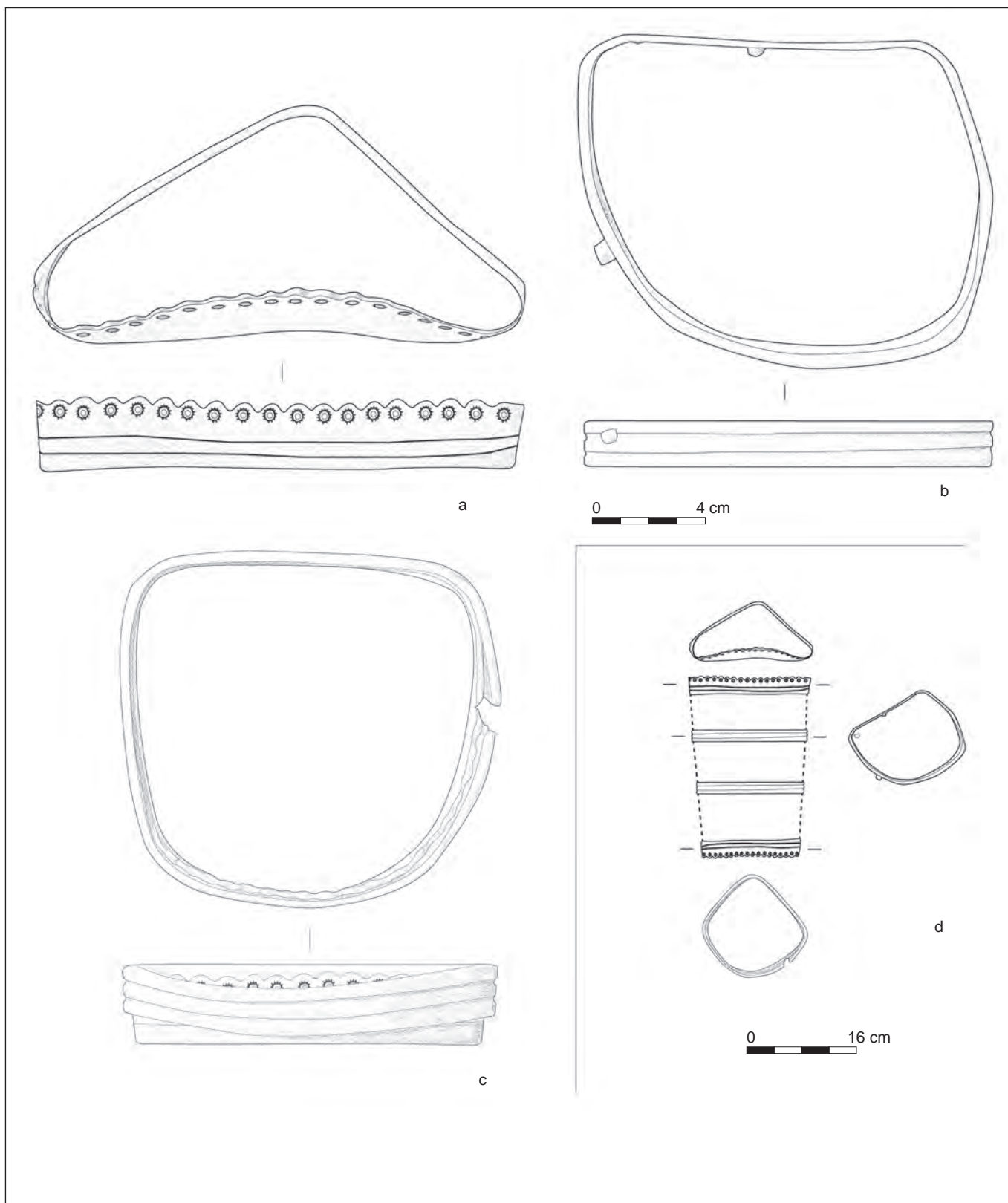
► Cerclage (fig. 153b)

Cerclage en fer. Il a reçu un traitement de surface de type étamage. Un décor de deux cannelures longitudinales orne l'objet. Matière : fer. Mesures : diam. max. : 168 mm; diam. min. : 116 mm; ép. : 4 mm [iso 217c ; US 1133 ; UO 10].

► Cerclage (fig. 153c)

Cerclage en fer. Deux cerclages sont imbriqués l'un sur l'autre. Ces pièces ont reçu un traitement de surface de type étamage. L'un des cerclages est pourvu d'une frise en vague qui borde l'objet sur une partie de la circonférence. Chaque vague est pourvue d'une perforation probablement associée à un rivet. Ces trous sont ornés d'un décor rayonnant en forme de soleil. Le corps du cerclage est orné de deux cannelures longitudinales. Le second cerclage à bord linéaire n'est orné que d'une double cannelure. Matière : fer. Mesures : diam. max. : 152 mm; diam. min. : 126 mm; ép. : 4 mm [iso 217a ; US 1133 ; UO 10].

Les quatre cerclages en fer finement décorés retrouvés dans l'US 1133 de l'UO 10 pourraient appartenir à un récipient probablement en bois, cerclé de quatre barres de fer (fig. 153d). On remarque la présence de deux cerclages de corps et de deux cerclages de bordure plus finement ornés. Tous les cerclages sont décorés d'une double cannelure et semblent avoir reçu un traitement de surface uniquement conservé dans les dépressions (étamage?). Il est probable que la pièce restituée ait un profil trapézoïdal dont les quatre cerclages marquent les sections. Une des extrémités possède la forme d'un triangle rectangle dont seule l'hypoténuse est richement ornée de festons. Chaque ondulation est pourvue de perforations probablement associées à des rivets. Ces trous sont ornés d'un décor rayonnant en forme de soleil. Les autres cerclages présentent une forme plus trapézoïdale aux angles arrondis. L'autre cerclage d'extrémité est lui aussi marqué par une ornementation partielle de festons. L'objet était donc conçu pour être vu selon un certain angle. C'est un indice supplémentaire pour préciser sa fonction qui reste à ce jour inconnue. Elle ne conforte pas l'hypothèse d'une boîte ou d'un ustensile culinaire comme une baratte. Cette dernière pièce utilisée pour la fabrication du beurre a bien un profil trapézoïdal mais sa section est généralement circulaire. Cette proposition initiale reposait sur la représentation d'une baratte en bois formée de douelles maintenues par un cerclage festonné, probablement métallique, assez proche de celui du Muséum (Alexandre-Bidon 2005, fig. 26, estampe, XVII^e s. Paris BnF, Dép. des estampes, 80 b 8883). La fonction de l'objet associé à ces cerclages reste donc, à ce jour, inconnue.



▲ Fig. 153 : Mobilier ferreux : cerclages (DAO : a, b et c : Capucine Tranchant; d : Nicolas Portet, LandArc).

Le crampon de socque

► Crampon de socque (fig. 154c)

Barre de fer pourvue de trois perforations, repliée à angle droit à ses deux extrémités. Matière : fer. Mesures : L. totale : 99 mm ; l. barre : 27 mm ; ép. barre : 7 mm [iso 621a ; US 1281 ; UO 12].

Cette pièce est formée d'une barre aux extrémités repliées à angle droit. Trois perforations occupent le centre de la barre et permettent le passage de clous, non conservés sur les exemplaires du Muséum. La barre présente une forme asymétrique avec un grand côté linéaire opposé à un côté légèrement incurvé.

Ce crampon constitue un indice matériel de l'usage des socques, patins de bois chargés de protéger la chaussure de cuir de la boue et de l'humidité. Ces socques ou patins sont constitués d'une semelle de bois, d'une claque de cuir et parfois de crampons métalliques servant à protéger l'usure de la semelle et à prémunir des glissades. Les crampons viennent ainsi renforcer les hautes traverses en bois fixées sous les patins à la manière des *geta* (sandales traditionnelles japonaises). Ces objets sont connus dans les sources textuelles (Gay, Stein 1887 : « Patin », première mention citée en 1259) et iconographiques. On citera notamment le tympan du portail central de l'ancienne église abbatiale Sainte-Madeleine de Vézelay (Yonne) représentant les Assyriens dont les pieds sont équipés de semelles de bois. Cet ensemble est attribué aux années 1125-1130. Au niveau archéologique, nous n'avons pas recensé de crampons métalliques pour socque au moins jusqu'à la fin du XI^e siècle. Ces pièces s'avèrent relativement communes à partir du XIII^e siècle, même si leur identification est loin d'être systématique. Elles peuvent notamment être confondues avec les fers d'équidés dont elles reprennent les principales caractéristiques techniques : clou proche des formes utilisées par la maréchalerie, percement de la ferrure comparable aux étampures et crampons identiques à certaines éponges de fers d'équidés.

Un patin retrouvé à Londres sur le site de Seal House dans un contexte du début du XIII^e siècle, possède également ce type de crampon en fer, ainsi qu'un talon et un protège-pointe métallique (Grew, de Neergaard 2006). En France méridionale, le crampon découvert au lieu-dit Saint-Pierre à Saint-Gilles-du-Gard dans une unité du début du XIII^e siècle représente une des plus anciennes occurrences répertoriées (Carme 2013). Comme sur l'exemplaire londonien, les perforations rectangulaires rappellent la morphologie des étampures des fers d'équidés contemporains (Clark 1995, p. 87). Parmi ces fers constitués d'une barre à trois perforations et extrémités repliées en crampon, nous mentionnerons le socque découvert dans le fossé de l'ancien château de Tourcoing, attribué au XIII^e siècle (<http://www.chl-tourcoing.fr/socque-ou-patin-a-boue/>). Les deux hauts crampons similaires à l'iso 621a du Muséum, et les clous à tête très proéminente (Collectif 1998), témoignent d'une évolution morphologique des exemplaires du bas Moyen Âge.

Trois crampons de socque furent également découverts sur le site du Castlar à Durfort (Tarn) occupé au XIII^e siècle et abandonné à la fin du XIV^e siècle, dont un, identique à l'exemplaire du Muséum (Pousthomis 1994, vol. catalogue du mobilier, p. 7, CAS/76/ch.1/83). Une fosse découverte en 2011 lors de la fouille de l'École d'économie à Toulouse a livré cinq crampons répartis dans deux unités stratigraphiques attribuées aux années 1280-1360 et 1360-1460 (Catalo 2016a). Le castrum de Cabaret (Aude) pour la fin du XII^e siècle et la première moitié du XIII^e siècle (Gardel 1999, p. 853), le site de Rougiers (Var) pour les XIII^e-XIV^e siècles (Démians d'Archimbaud 1980, fig. 453, n^{os} 14-16) ont livré plusieurs exemplaires de ces ferrures. Les formes s'avèrent d'ailleurs plus diversifiées que le type à barre droite et crampons terminaux, telle la ferrure de socque cintrée découverte au castrum de Cabaret.

On peut écarter pour l'exemplaire du Muséum le début du XIII^e siècle, les pièces de cette période reprenant une morphologie très inspirée de la maréchalerie avec l'emploi d'étampures rectangulaires et de clous à tête également rectangulaire. La forme très proéminente des crampons rappelle les exemplaires conservés sur le socque de Tourcoing daté du XIII^e siècle, prééminence que l'on retrouve également sur le crampon de Montréal-de-Sos (Ariège) découvert dans une unité composée majoritairement de mobilier du XIV^e siècle (Guillot 2010, pl. XX, US 10998, iso 40584 ; unité comportant un half penny d'Édouard III émis à partir de 1335).

Il semble donc que ces formes de ferrure à barre à triple perforation et extrémités en crampon soient en usage du XIII^e siècle à la première moitié du XV^e siècle. Ainsi, les socques modernes à disque métallique constituent une franche sophistication par rapport aux fers de patins médiévaux répertoriés (Allen 2004, fig. 15-2 n^o 61).

La guimbarde

► Guimbarde (fig. 154f)

Cette guimbarde est formée d'une armature constituée d'une tige repliée et d'une tige plate soudée à l'armature faisant office de membrane. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 49 mm ; diam. ext. anneau : 17 mm ; diam. int. anneau : 10 mm [iso 536 ; US 1094 ; UO 6].

La guimbarde du Muséum représente, comme sur beaucoup de sites de la fin du Moyen Âge, un des rares indices matériels des pratiques musicales identifiables dans les corpus métalliques. Elle représente un instrument exclusivement réservé à la musique, à la différence d'autres instruments sonores comme les trompes, sifflets, clarines ou grelots, pouvant avoir une simple fonction de marqueur de présence. Certains exemplaires sont pourvus, tel l'exemplaire du Muséum, d'un corps et d'une lame vibrante en fer comme à Montségur dans l'Ariège (Collectif 1980, p. 221, HS, ^{xiii}^e s. ?), à L'Isle-Bouzon dans le Gers (Lassure 1998, p. 439-440), au château de la Madeleine dans les Yvelines (Girault 2008, vol.1), à Vuache en Haute-Savoie (Raynaud 1992, p. 102, fig. 114A, ^{xvi}^e s.). D'autres guimbardes médiévales ont un corps en base cuivre et une lame en fer, à Rougiers (Démians d'Archimbaud 1980, fig. 410-14, milieu du ^{xiv}^e s.), à Montréal-de-Sos dans l'Ariège (Guillot 2008, US 6755, iso 33049, 1^{re} moitié ^{xiv}^e s.), à l'hôpital Larrey à Toulouse (Collectif 1990, p. 198, n° 336, ^{xiv}^e s.), à Marseille (Bouiron dir. 2001, p. 225, n° 175, milieu du ^{xiv}^e s.).

La guimbarde dans sa morphologie plus ou moins piri-forme est très présente sur les sites archéologiques à partir du ^{xiv}^e siècle. Pour Catherine Homo-Lechner (Homo-Lechner 1996, p. 133-135), elle serait diffusée en Europe à partir du ^{xii}^e siècle par le biais des croisades. Marc Bouiron constate qu'en France les exemplaires archéologiques médiévaux sont essentiellement datés des ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles (Bouiron 2001, p. 225). La guimbarde du Muséum appartient au type Schauenburg de la typologie de Gjermund Kolltveit, type apparaissant à la fin du ^{xiii}^e siècle et en usage aux ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles (Kolltveit 2006, p. 62-63).

Le luminaire

► Trépied de chandelier (fig. 154a)

Objet à trois branches disposées en étoile dont la partie centrale est perforée et occupée par une tige en fer. Matière : fer. Mesures : L. max. branche : 42 mm ; section max. branche : 7 × 3 mm ; L. tige : 64 mm ; section tige : 7 × 5 mm [iso 1000b ; US 1000].

► Bougeoir (fig. 154b)

Bougeoir formé d'une plaque repliée pour former une douille fermée. Sa base est pourvue d'une tige recourbée à angle droit et terminée en pointe. Matière : fer. Mesures : h. objet : 56 mm ; section max. tige : 7 × 5 mm ; diam. ext. douille : 18 mm ; diam. int. douille : 15 mm [iso 594 ; US 1225 ; 1224].

► Bougeoir (fig. 154d)

Plaque repliée formant une douille ouverte, associée à une tige effilée formant une broche (brisée sur le présent objet). Matière : fer. Mesures : L. totale : 21 mm ; diam. max. douille : 16 mm ; section tige partie prox. : 3 × 2 mm [iso 611 ; US 1246 ; 1278].

Dans le corpus du mobilier en fer, le luminaire est représenté par un probable chandelier tripode et deux bougeoirs à broche. Le premier bougeoir (1225-594, fig. 154b) possède une douille fermée permettant la fixation de la bougie, douille pourvue d'une tige formant un angle droit et terminée en pointe. Cette disposition volontairement désaxée ne laisse aucun doute sur cette fonction de bougeoir. Le second bougeoir est formé d'une douille associée à une tige droite, brisée en partie distale (fig. 154d). Les bougeoirs à broche sont des systèmes d'éclairage très simples, permettant de fixer le luminaire sur une table, un support en bois ou un pan de mur selon les besoins. Geoff Egan précise que ces formes de bougeoir sont toujours en usage au ^{xviii}^e siècle, fixées sur des supports en bois permettant de les déplacer aisément (Egan 1998, p. 142). À Londres, ces formes à tige droite ou repliée à angle droit ont été découvertes dans les unités du dernier tiers du ^{xiii}^e à la fin du ^{xiv}^e siècle. Un bougeoir à broche identique à l'iso 1246-611 a été retrouvé dans une unité de la fin ^{xiii}^e-première moitié du ^{xiv}^e siècle à Montréal-de-Sos en Ariège (Guillot 2009, p. 112, pl. 9, iso 36744, US 10916). À noter que les bougeoirs à broche peuvent parfois être confondus avec des aiguillons utilisés par les laboureurs pour stimuler les bovins (<http://artefacts.mom.fr/fr/result.php?id=AGB-4002&cfnd=AGB-4002&pagenum=1&affmode=>).

La pièce trifide associée à une tige centrale rivetée (fig. 154a) pourrait appartenir à un fragment de chandelier tripode (Biddle dir. 1990, p. 982, n° 3530 ; Egan 1998, fig. 106). À Toulouse, une base de chandelier tripode a été découverte lors de la fouille du cimetière Saint-Jean utilisé de la fin du ^{xii}^e siècle au ^{xv}^e siècle (fouille Inrap 2003-2004, Rigal 2018).

Les indéterminés

► Plaque (fig. 151a)

Plaque rectangulaire pourvue en son centre d'une perforation carrée. Matière : fer. Mesures : L. : 118 mm ; l. : 51 mm ; ép. : 10 mm ; perforation : 18 × 15 mm [iso 705a ; US 2009 ; 2008].

► Plaque (fig. 151c)

Deux fragments d'une même plaque dont un bord linéaire est conservé. On devine deux perforations. Matière : fer. Mesures : L. totale conservée : 168 mm ; l. totale conservée : 70 mm ; ép. : 4 mm ; diam. perforation : 4 mm [iso 115 ; US 1105 ; 1135].

Il pourrait s'agir d'un bord de grand plat métallique.

► Cure-oreille, cuillère à fard ou stylet ? (fig. 154e)

Tige de section circulaire possédant une extrémité en pointe et une extrémité incurvée formant un cuilleron. Matière : fer. Mesures : L. : 62 mm [iso 1081a ; US 1081 ; 1076].

Cette pièce peut s'apparenter à un cure-oreille dont la pointe opposée est identifiée soit comme cure-dent, soit comme cure-ongle. Toutefois, les exemplaires répertoriés sont généralement en os ou en base cuivre. Ces tiges peuvent également faire office de cuillère à fard (Monnet 1999, p. 275) ou de stylet (Ottaway, Rogers 2002, p. 2933-2936).

▮ Barre (fig. 154g)

Petite plaque perforée dont l'extrémité distale est enroulée pour former un anneau. La terminaison de l'anneau est brisée. Matière : fer. Mesures : L. max. : 37 mm ; l. max. : 11 mm ; ép. : 2 mm [iso 531b ; US 1098 ; 1134].

Il peut s'agir d'un fragment de charnière utilisé dans l'articulaire de lanière. Ces pièces sont fréquentes dans le harnachement.

▮ Barre (fig. 154h)

Fine barre dont une extrémité est brisée et l'autre arrondie. Elle est pourvue de trois perforations circulaires. Matière : fer. Mesures : L. max. : 58 mm ; l. max. 15 mm [iso 515 ; US 1030 ; UO 6].

▮ Ferrure (fig. 154i)

Plaque perforée de quatre perforations circulaires uniformément réparties sur l'axe médian. L'extrémité conservée est élargie et de forme triangulaire. La radiographie révèle un traitement de surface de type étamage. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 75 mm ; l. max. : 11 mm ; section médiane : 8 × 2 mm [iso 519 ; US 1030 ; UO 6].

▮ Barre (fig. 154j)

Barre de profil dissymétrique et de section quadrangulaire marquée de trois percements circulaires. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 52 mm ; l. max. : 13 mm ; ép. : 6 mm [iso 531a ; US 1098 ; 1134].

Il pourrait s'agir d'un fragment de ferrure d'ameublement.

▮ Tissu ? (fig. 154k)

Tissage complexe de fils de fer très fins (0,5 mm env.). Matière : fer. Mesures : L. max. : 79 mm ; l. max : 77 mm ; ép. : 14 mm [iso 26 ; US 1054 ; 1185].

▮ Tige (fig. 154l)

Tige recourbée dont l'une des extrémités est de section quadrangulaire, l'autre s'affine et s'aplatit. Matière : fer. Mesures : L. : 100 mm ; section quadrangulaire : 6 × 4 mm [iso 705c ; US 2009 ; 2008].

▮ Tige (fig. 154m)

Tige de section quadrangulaire repliée en crochet. La section est plus épaisse et rectangulaire en partie médiane et s'affine en section carrée aux deux extrémités. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 112 mm ; section partie médiane : 6 × 5 mm ; section des extrémités : 2 × 2 mm [iso 588 ; US 1215 ; 1216].

▮ Barre (fig. 154n)

Barre de section rectangulaire brisée aux deux extrémités. Cette pièce est plus large à une extrémité et présente une forme repliée à angle droit. Matière : fer. Mesures : L. max. conservée : 54 mm ; l. max. conservée : 58 mm ; section extrémité 1 : 13 × 3 mm ; section extrémité 2 : 6 × 3 mm [iso 575 ; US 1171 ; 1170].

Une barre de forme similaire a été retrouvée lors de la fouille des allées Jules-Guesde (Catalo *et al.* 2012).

▮ Barre (fig. 154o)

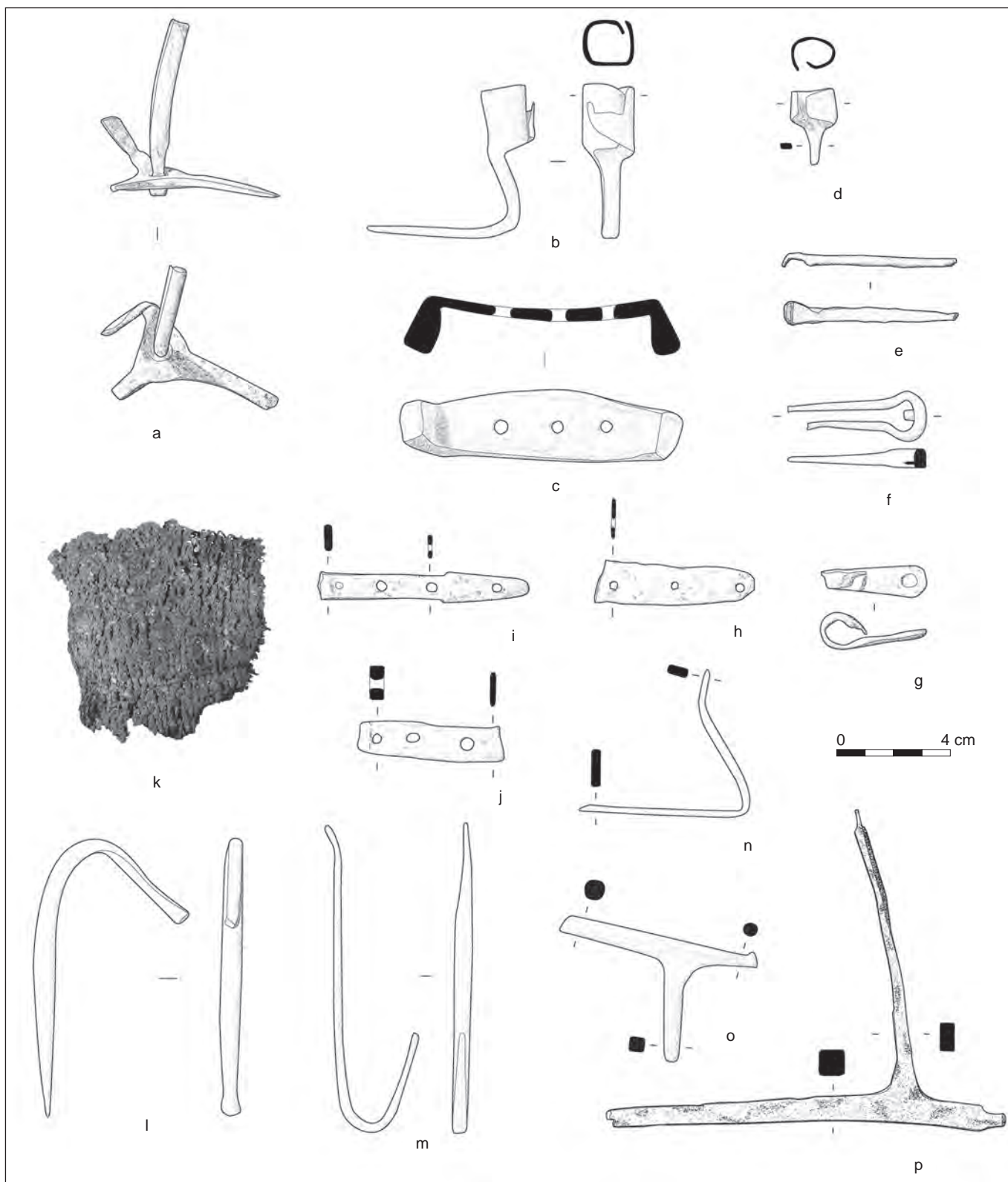
Barre en T de fonction indéterminée. Le pied du T est de section quadrangulaire. Quant aux extrémités de la barre formant la tête du T, elles sont toutes deux de section circulaire. Seule la tige du pied semble conservée jusqu'à son extrémité. Les deux autres sont brisées. Matière : fer. Mesures : h. de T : 43 mm ; l. de T : 70 mm ; section carrée max. : 7 × 7 mm ; diam. section circulaire : 5 mm [iso 605 ; US 1274 ; 1206].

▮ Barre (fig. 154p)

Barre de fer en T dont la branche principale présente une section carrée aux bords rabattus. La barre secondaire présente une section rectangulaire sensiblement plus réduite. Matière : fer. Mesures : h. : 119 mm ; l. : 143 mm ; section quadrangulaire : 9 × 6 mm ; section carrée : 11 × 9 mm [iso 589 ; US 1215 ; 1216].

La radiographie témoigne d'un traitement de surface (possible étamage). La fonction de cette pièce de belle facture reste indéterminée.

Le mobilier métallique du Muséum, à l'exception de la clouterie, a fait l'objet d'une radiographie systématique et d'un nettoyage pour étudier les pièces les plus pertinentes. Les objets indéterminés sont donc au final assez peu nombreux si l'on exclut les formes basiques de tige, barre ou plaque, impossibles à attribuer à une catégorie d'objets. Quelques pièces ont été néanmoins présentées car susceptibles d'être identifiées ou faisant l'objet d'une simple proposition fonctionnelle, très incertaine. C'est notamment le cas d'une tige en fer pourvue d'une extrémité en spatule pouvant faire office de cure-oreille, de cuillère à fard ou même de stylet (fig. 154e). Plusieurs plaques perforées auraient pu être rapprochées de ferrures de meuble (fig. 154h, fig. 154i, fig. 154j), tout comme la plaque rivetée à extrémité enroulée aurait pu trouver sa place dans les attaches de harnais (fig. 154g). Les deux tiges formant crochet n'ont pas non plus été attribuées à une catégorie fonctionnelle, de même que deux barres en T. Enfin, un tissu métallique retrouvé dans la fosse 1185, composé de fils de fer très fin (0,5 mm) tissés n'a pas trouvé de comparaison, notamment pour la période médiévale (US 1054, iso 26, fig. 154k).



▲ Fig. 154 : Mobilier ferreux : divers (DAO : a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n et o : Capucine Tranchant ; p : Marie-Agnès Raynaud, LandArc ; cliché : Nicolas Portet, LandArc).

Le verre

Sophie Cornardeau

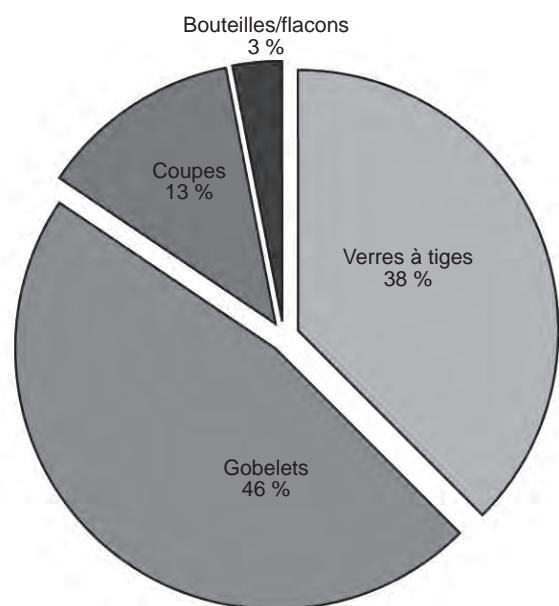
Présentation générale

Le mobilier en verre mis au jour sur le site, bien que quantitativement élevé, nous est parvenu dans un état de conservation parfois extrêmement altéré. Nous pouvons donc en déduire une perte d'information importante, voire une disparition complète de la matière vitreuse. Peu de formes ont pu être reconstituées et dessinées, et l'identification des pièces reste parfois fragile. L'état de fragmentation est bien illustré par le comptage puisque pour 245 fragments, nous n'avons obtenu qu'une quarantaine d'identifications. Seules 20 pièces, toutes archéologiquement incomplètes, ont pu faire l'objet d'un dessin. La plus grande part du mobilier en verre retrouvé provient d'ensembles clos (fosses, puits...) ou encore de comblements de fossés. Quelques éléments sont trouvés en contexte d'occupation ou d'abandon des bâtiments. Toutes ces structures sont associées à la principale période d'occupation du site, dans le courant de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle, et de manière plus anecdotique à la période de réoccupation ponctuelle du site, dans la deuxième moitié du ^{xv}^e siècle.

Analyse typologique et éléments de datation

Nous sommes en présence d'un mobilier d'usage essentiellement domestique dominé par la vaisselle de table. Ce vaisselier est constitué par des verres à tige et des gobelets. Les coupes, dont l'appartenance à cette catégorie n'est pas démontrée puisqu'il semblerait qu'elles aient pu faire office de luminaire, sont bien représentées, et nous n'avons observé que quelques rares éléments de bouteilles ou de flacons pour le stockage ou le transport, leur équivalent en céramique ayant été certainement privilégié (fig. 155).

Les deux verres à pied présentés dans cette étude, ainsi que les éléments clairement issus des contextes de la seconde moitié du ^{xv}^e siècle n'ont pas été intégrés lors de l'élaboration du graphique, afin d'avoir une vision la plus représentative possible concernant la principale période d'occupation du site.



► Fig. 155 : Proportion des différents types de verre (Sophie Cornardeau, Inrap).

Verres à tige

Le verre à tige, élément caractéristique de la vaisselle de verre du ^{xiv}^e siècle, est présent sur de nombreux sites dans l'ensemble de notre territoire (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 199). Ceci s'accompagne d'une grande diversité des types rencontrés, qu'il s'agisse de la forme de la tige (creuse ou pleine), de la taille de la tige (trapue ou élancée), comme du profil de la coupe (large ou étroite). Ce verre est façonné à partir de trois paraisons qui sont successivement assemblées : une pour le pied qui prend la forme d'un disque, une pour former la tige pleine élancée et une pour la coupe, qui est généralement soufflée dans un moule afin d'obtenir un décor de côtes. Ces verres sont ici représentés par des fragments de tiges pleines, quelques fragments de pieds discoïdaux ainsi que quelques fragments de côtes appartenant à la coupe. Plusieurs profils de tiges ont été observés et présentés ici :

- La tige est ornée d'une bague ondée appliquée à chaud (fig. 156, n° 1). Quelques exemplaires sont connus à Toulouse (Collectif 1990, p. 187, n°s 288 et 290), à Paris (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 386, fig. 3, n° 10), au Mans (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 205 et 207, n° 147).
- La bague, lisse et épaisse, est prise dans la matière vitreuse de la tige (fig. 156, n° 2). Celle-ci est comparable à celle découverte à Montauban (Foy 1986, p. 86-87, fig. 3, n° 1 et fig. 4).
- La tige, dépourvue de bague, présente une torsion hélicoïdale sur le haut, illustrant le geste du verrier lorsqu'il a détaché celle-ci de la canne (fig. 156, n° 3). Le pied discoïdal est conservé et agrémenté d'un filet de verre bleu sur tout son pourtour. La qualité de la matière vitreuse et de l'exécution n'est pas sans rappeler les pièces découvertes à Montauban (Foy 1986, p. 86, fig. 3, n°s 1 et 6) et aussi celle de Saint-Denis (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 219, n° 173).

Durant le ^{xiv}^e siècle, le verre à tige devient la forme la plus répandue sur tout le territoire français, et reste encore largement en usage durant tout le siècle suivant comme l'attestent les découvertes récentes faites notamment à Toulouse (Catalo 2016a).

Fig. 156, n° 1 : Verre à tige, puisard (ST 1045, US 1044)

Verre vert. Fragment de tige pleine. Présence d'une bague ondée déposée à chaud.

Fig. 156, n° 2 : Verre à tige, puits (ST 1263, US 1178)

Verre incolore. Fragment de tige pleine et départ du pied. Présence d'une bague formant un bouton de préhension.

Fig. 156, n° 3 : Verre à tige, puits ST 2064 (US 2091), diam. pied : 140 mm

Verre incolore soufflé. Large pied discoïdal dont le bord est souligné d'un filet de verre bleu. La tige est pleine et présente une légère torsion à son extrémité supérieure.

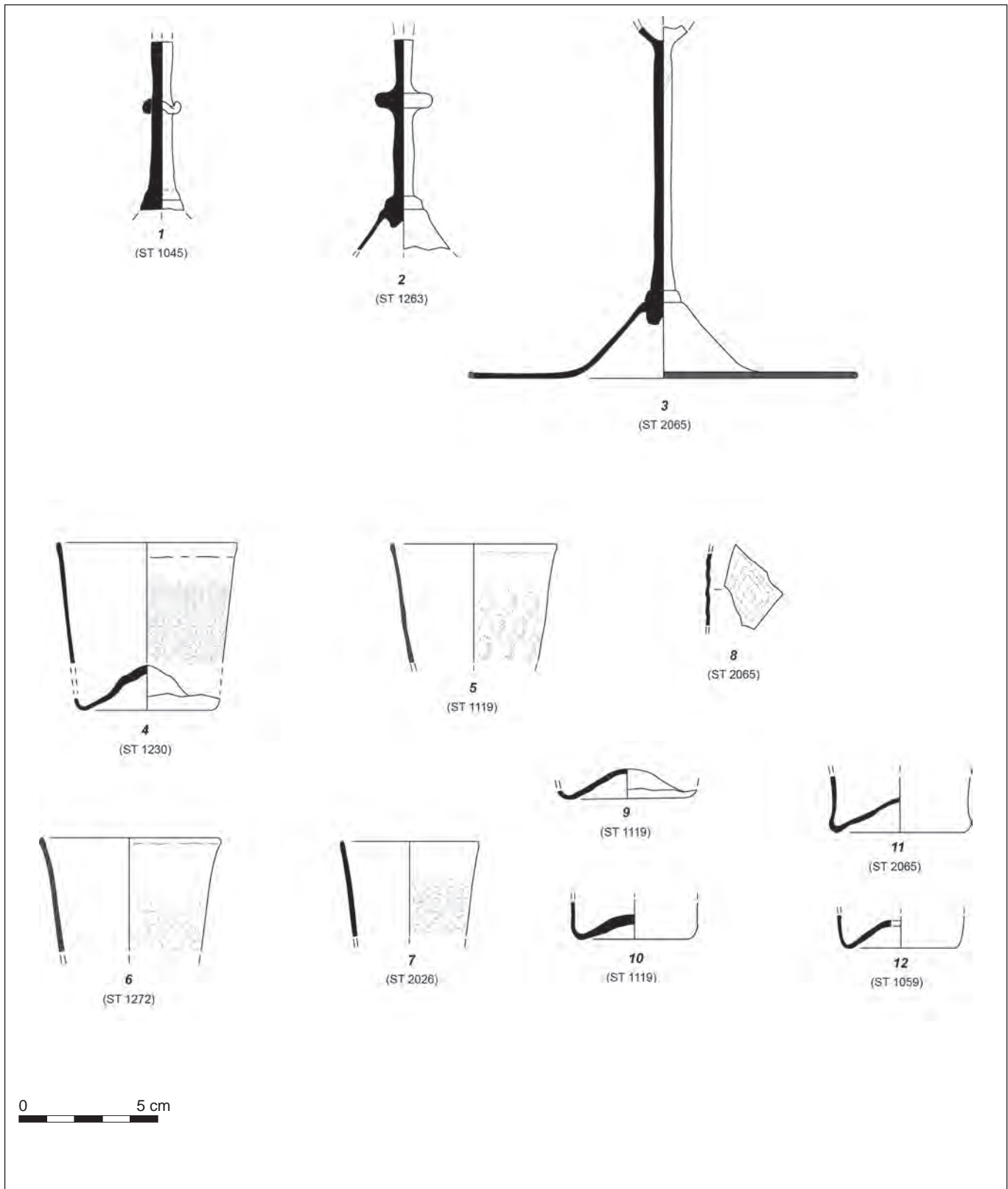
Gobelets

C'est au ^{xiv}^e siècle que le Midi méditerranéen adopte le gobelet sous l'influence italienne. La Provence devient une importante région de production et de nombreux ateliers s'y développent (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 222). Il s'agit d'un verre de forme légèrement tronconique dont la paroi est ornée de décors moulés variés, dépression en creux ou en relief, côtes verticales ou hélicoïdales et plus rarement de losanges concentriques, et/ou de filets de verre bleu formant des motifs plus ou moins complexes. Le bord est parfois signalé par un bandeau lisse délimitant le registre du décor, et le fond conique est obtenu par refoulement de la panse. L'ornementation présente sur les gobelets semble varier en fonction des régions, mais aussi des périodes (Baumgartner, Krueger 2010, p. 332).

Parmi les gobelets retrouvés, les décors se présentent comme suit :

- La paroi est ornée de dépressions de diverses tailles obtenues par soufflage dans un moule (fig. 156, n°s 4 à 7).
- Deux fragments de panse présentent un décor de losanges concentriques (fig. 156, n° 8). Des gobelets aux décors comparables ont été mis au jour dans les ateliers d'Herbeumont au Luxembourg datés du ^{xiv}^e et du début du ^{xv}^e siècles (Fontaine-Hodiamont, Hossey 2010, p. 354, fig. 19 à 21).
- Nous pouvons associer à ces gobelets un ensemble de fonds refoulés, dont aucun ne présente de décors (fig. 156, n°s 9 à 12).
- Deux fragments de gobelets à décors de filets de verre bleu ont été retrouvés. Il n'est pas exclu qu'il s'agisse d'une seule et même pièce. Les décors sont appliqués sur la lèvre et sur la panse en formant des arabesques (fig. 157, n°s 4 et 5). Les exemplaires régionaux qui s'en rapprochent le plus sont les découvertes de Montauban (Foy 1986, p. 85, fig. 2, n°s 2 et 3).

À Toulouse, les gobelets d'origine méditerranéenne semblent s'imposer plus tardivement que dans le Midi, comme l'ont démontré certaines fouilles récentes. Leur absence du corpus de verre du site square Charles-de-Gaulle (Lotti dir. 2013), daté des années centrales du ^{xiv}^e siècle, indique qu'ils n'ont pas encore fait leur apparition alors que, dans les nombreuses fosses fouillées sur le site de Toulouse École d'économie, ils n'apparaissent qu'au cours de la phase 6 (1360-1460) (Catalo 2016a).



▲ Fig. 156 : Mobilier en verre : verres à tiges, gobelets (DAO : Sophie Cornardeau, Inrap).

Fig. 156, n° 4 : Gobelet, fosse ST 1230 (US 1337), diam. ouverture : 64 mm

Verre incolore, soufflé dans un moule. Fragment de bord et de panse. Présence de décors d'alvéoles ovales étirées.

Fig. 156, n° 5 : Gobelet, fosse ST 1119 (US 1118), diam. ouverture : 60 mm

Verre incolore, soufflé dans un moule. Fragment de bord et de panse. Présence de décors d'alvéoles ovales étirées.

Fig. 156, n° 6 : Gobelet, fosse ST 1272 (US 1273), diam. ouverture : 64 mm

Verre incolore, soufflé dans un moule. Fragment de bord et de panse. Présence de décors d'alvéoles losangées.

Fig. 156, n° 7 : Gobelet, fosse ST 2026 (US 2027), diam. ouverture : 50 mm

Verre incolore, soufflé dans un moule. Fragment de bord et de panse. Présence de décors d'alvéoles losangées.

Fig. 156, n° 8 : Gobelet?, fosse ST 1364 (US 1356)

Verre incolore, soufflé dans un moule. Fragment de panse. Présence de décors de losanges concentriques moulés.

Fig. 156, n° 9 : Gobelet, fosse ST 1119 (US 1118), diam. fond : 50 mm

Verre incolore, soufflé. Fragment de fond.

Fig. 156, n° 10 : Gobelet, fosse ST 1119 (US 1118), diam. fond : 44 mm.

Verre incolore, soufflé. Fragment de fond.

Fig. 156, n° 11 : Gobelet, puits ST 2064 (US 2091), diam. fond : 50 mm

Verre incolore, soufflé. Fragment de fond.

Fig. 156, n° 12 : Gobelet, fosse ST 1059 (US 1063), diam. fond : 50 mm

Verre incolore, soufflé. Fragment de fond.

Fig. 157, n° 4 : Gobelet, fosse ST 1427 (US 1110), diam. ouverture : 60 mm

Verre incolore, soufflé. Fragment de bord et de panse. Présence de décors de filets de verre bleu rapportés : un soulignant la lèvre, un autre à mi-panse parallèle au bord, et sur un troisième registre, un réseau formant arcades ou rinceaux.

Fig. 157, n° 5 : Gobelet, fosse ST 1427 (US 1108)

Verre incolore, soufflé. Fragment de panse. Présence de décors de filets de verre bleu rapportés sur la panse, parallèles au bord, encadrant un réseau formant arcades ou rinceaux.

Coupes

Les coupelles apparaissent dans le Midi à la fin du ^{xiii}^e siècle et y sont encore très fréquentes au ^{xiv}^e siècle. Elles se rencontrent régulièrement sur l'ensemble du territoire comme l'atteste l'exemplaire archéologiquement complet découvert à Strasbourg (Guilhot *et al.* 1990, p. 332,

pl. 8a), avec une prédominance dans les régions du Sud de la France (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 397). Ce sont de petits récipients en verre fin et incolore; peu adéquats pour boire ou contenir des denrées, ils ont pu faire fonction de luminaire à poser. Leur ouverture est large, avec un marli concave et une base étroite refoulée (fig. 157, n° 3), présentant quelquefois l'ajout d'un pied annulaire. La lèvre peut être soulignée d'un filet de verre bleu (fig. 157, n° 1). Ces mêmes filets de verre bleu sont quelquefois présents sur la partie inférieure avec un répertoire de formes plus ou moins complexes (rosaces, arabesques, croisillons) et le marli peut aussi présenter des décors d'alvéoles moulées (fig. 157, n° 2). La multiplicité des décors présents sur ces coupes, particulièrement bien illustrée dans la typologie proposée par D. Foy (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 396, n°s 63 à 78), peut aussi témoigner, comme pour les verres à tige, de leur utilisation prolongée dans le temps. À Toulouse et dans la région, plusieurs exemplaires archéologiquement complets ont été découverts, sur les sites de la place Saint-Georges, conservés au musée de l'Institut catholique (Du Pasquier 2005, p. 95), de l'hôpital Larrey (Collectif 1990, p. 190, n°s 307 et 308) et à Montauban, place de la Cathédrale (Foy 1986, p. 84, fig. 1 et p. 85, fig. 2, n° 1), dans des contextes du ^{xiv}^e siècle, ainsi que dans des contextes de la première moitié du ^{xv}^e siècle notamment à Toulouse, École d'économie (Catalo 2016a).

Fig. 157, n° 1 : Coupelle, puits ST 1263 (US 1178), diam. ouverture : 190 mm

Verre incolore, soufflé. Fragment de fond.

Fig. 157, n° 2 : Coupelle, puits ST 1128 (US 1129). Verre incolore, soufflé-moulé

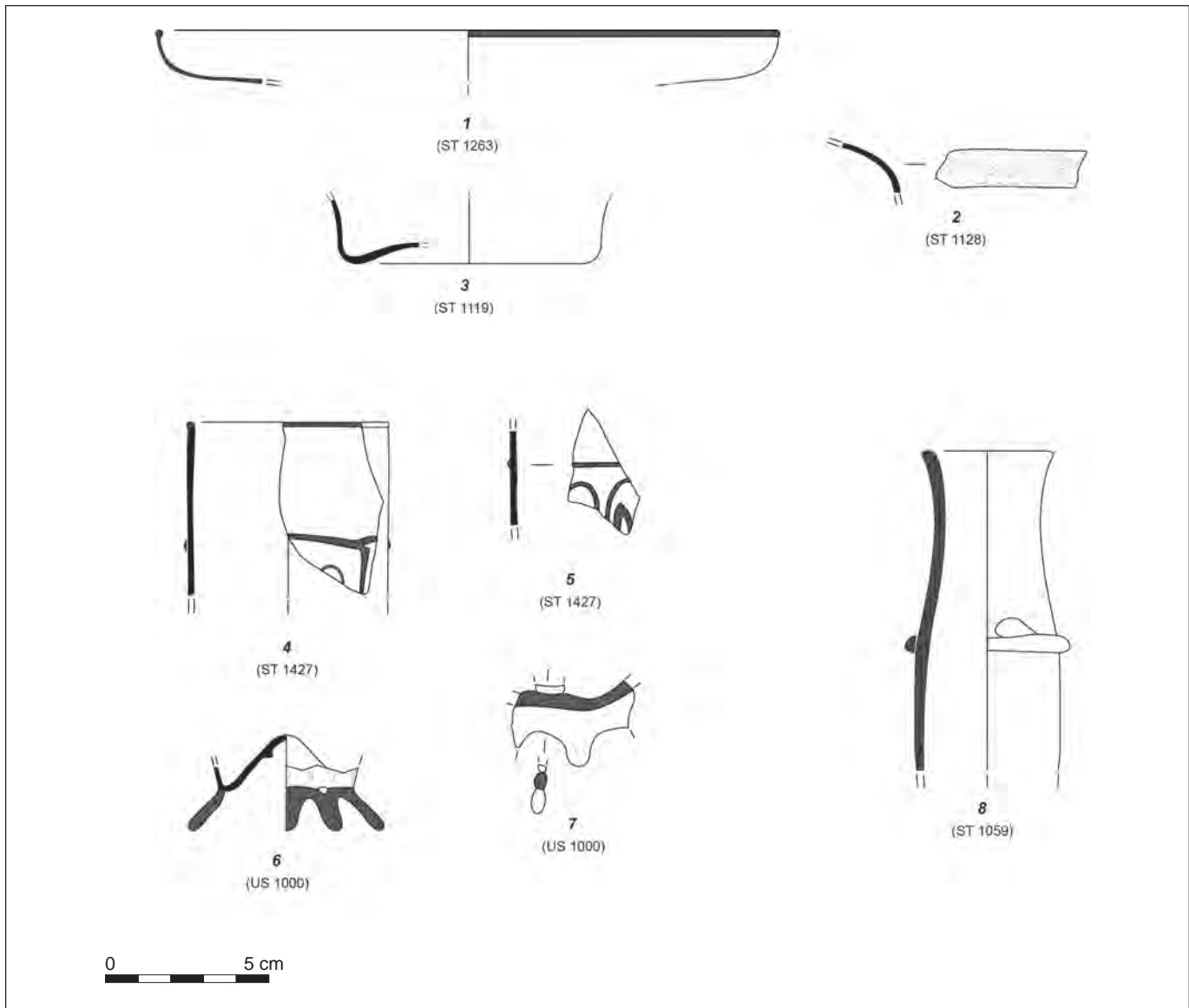
Fragment de panse présentant un décor moulé de dépressions alvéolées.

Fig. 157, n° 3 : Coupelle, fosse ST 1119 (US 1118), diam. fond : 80 mm

Verre incolore, soufflé. Fragment de fond légèrement refoulé.

Verres à pied

Les seuls fragments de verre à pied du site ont été mis au jour dans les niveaux de décapage superficiel. Il s'agit d'un pied annulaire dentelé bleu obtenu par étirement de la paraison, surmonté d'une panse incolore à décor de côte (fig. 157, n° 6) et d'un pied annulaire incolore sur lequel on aperçoit le départ d'un filet de verre bleu, probablement déposé en zigzag pour former une sorte de résille ajourée (fig. 157, n° 7). Cette pièce est comparable à celle plus exceptionnelle, par son état de conservation, retrouvée sur le site de Toulouse cité judiciaire dans un contexte daté de la deuxième moitié du ^{xv}^e siècle (Catalo 2007, vol. 2, pl. 28, n°s 1 et 5).



▲ Fig. 157 : Mobilier en verre : gobelets, coupes, verres à pied, bouteille (DAO : Sophie Cornardeau, Inrap).

Fig. 157, n° 6 : Verre à pied, remblais (US 1000), diam. fond : 60 mm

Verre incolore, soufflé dans un moule. Fragment de panse et de fond. La panse présente un décor de côtes. La base du pied est constituée par une bande de verre bleu étirée et pincée pour former un pied dentelé.

Fig. 157, n° 7 : Verre à pied, remblais (US 1000)

Verre incolore, soufflé. Fragment de fond dont la base est constituée par une bande de verre bleu étirée et pincée pour former un pied dentelé. On peut observer le départ d'une arcade.

Bouteilles/flacons

On peut s'étonner que les éléments de vase de stockage ou de vase à servir soient si peu abondants sur le site. Deux individus seulement ont été recensés, par la présence de fragments de col, dont un est agrémenté d'un cordon de verre de même teinte (fig. 157, n° 8). Sans indication sur la panse, il nous est difficile de l'attribuer à une forme particulière. Cependant, un col de bouteille similaire a été retrouvé à Toulouse sur le site « métro Carmes », dans un contexte de la première moitié du XV^e siècle (Boudartchouk à paraître).

Fig. 157, n° 8 : Bouteille, fosse (ST 1059, US 1063)

Verre bleuté, soufflé. Fragment de col. Un fil de verre de même teinte est enroulé autour du col.

Conclusion

On assiste à un changement du mode de consommation du verre puisque les gobelets, rapides d'exécution et peu gourmands en matière première, viennent supplanter les verres à tige, qui sont, eux, beaucoup plus délicats à réaliser. Ce changement illustre peut-être la démocratisation de la vaisselle de verre dans notre région. Même si dans l'iconographie italienne, notamment dans une miniature du deuxième quart du ^{xiv}^e siècle, on peut voir l'utilisation conjointe de ces deux types de vases (Foy, Sennequier dir. 1989, p. 395), il semble qu'à Toulouse cela ne se produise pas avant le dernier tiers du ^{xiv}^e siècle (Cornardeau, Hébrard-Salinas 2021). On note, sur le site du Muséum, que la gobeleterie apparaît être un bon marqueur pour la transition fin ^{xiv}^e -début ^{xv}^e siècles, alors que les verres à tige se retrouvent indifféremment dans des contextes datés de la fin ^{xiv}^e et du ^{xv}^e siècle. On voit aussi, comme l'illustrent les découvertes faites dans les contextes les plus tardifs, qu'il existe toujours une part de vaisselle de verre ornementée, probablement plus luxueuse.

Le mobilier en alliage cuivreux

Jérôme Briand²²⁷

Au-delà du seul matériel décoré, fonctionnellement déterminé ou chronologiquement diagnostique, ce corpus paraissait justifier une approche différente fondée sur un catalogue sommaire mais exhaustif, pour de multiples raisons : l'une d'elles, de principe, aurait voulu que ce matériel se trouve étudié pour ce qu'il est à l'instar d'autres catégories de mobilier, et échappe au destin de l'illustration des résultats de la fouille par la seule représentation de quelques éléments au décor remarquable. Une autre, d'ordre moins général, tenait à ce que le mobilier archéologique médiéval en alliage cuivreux du Sud-Ouest de la France faisait l'objet d'une enquête depuis quelques années dans le cadre de l'UMR 5608 : si la typochronologie en cours d'élaboration paraissait pertinente pour le ^{xiii}^e siècle et le début du siècle suivant, elle était encore sommaire pour la fin du Moyen Âge pour des raisons qui tiennent essentiellement à la diffusion massive d'objets fabriqués en grandes séries, selon des modes de fabrication distincts de la période précédente, à un appauvrissement du catalogue, enfin à la faiblesse du nombre de contextes pertinents. Le matériel de la fouille du Muséum, exemple de l'occupation d'un quartier périurbain de Toulouse, ne pouvait ainsi se trouver comparé qu'à des ensembles encore rares, tel celui provenant de la fouille du Conservatoire national de région à Montpellier²²⁸. Il justifiait ainsi une tentative d'approche globale, sous la forme d'une présentation de l'assemblage qu'il constitue, dans l'inventaire établi dans le cadre du rapport de fouille. Celui-ci est accompagné d'un commentaire, tant sur les caractéristiques ou le profil de l'assemblage que sur les identifications particulières. Les limites de l'exercice sont cependant facilement perceptibles, car il s'agissait d'un examen affranchi du contexte de la fouille et de la connaissance des autres mobiliers mis au jour, et qui a principalement pour enjeu de confirmer en les précisant – ou d'apporter au contraire des éléments contradictoires – les interprétations issues des autres catégories de données acquises sur le terrain.

Identifications et interprétations : profil général de l'assemblage

Un dénombrement des objets par US de provenance et leur premier examen ont conduit à distinguer un nombre de fragments ou d'éléments entiers atteignant un NMI de 174 objets²²⁹ et permis de dresser le tableau de répartition synthétique présenté ci-après. Celui-ci ne peut cependant être considéré comme définitif, notamment en ce qui concerne la catégorie des éléments indéterminés que la découverte d'objets de comparaison pourra éventuellement préciser. De même, la détermination du poids, en dehors de l'intérêt qui s'attache à la plus complète description individuelle des objets, nécessite quelques précautions dans l'utilisation qui en est faite lorsqu'il s'agit de déterminer des catégories et leur importance relative dans le lot considéré : elle n'est pas forcément pertinente pour certains objets associant fer et bronze (deux rivets en alliage cuivreux d'un manche de couteau en fer n'ont ainsi pas pu être pesés) et est évidemment d'un maniement délicat lorsqu'elle s'attache à des objets fragmentaires. Ces précautions exposées, le poids total du lot après nettoyage atteint un peu plus de 290 grammes.

.....

227. Texte synthétisé par Jérôme Briand à partir de l'étude fournie pour le rapport d'opération par Michel Barrère. Le décès de M. Barrère n'a pas permis une nouvelle contribution de sa part pour la publication.

228. Michel Barrère a réalisé l'étude du mobilier en alliage cuivreux issu de ce site (Henry, Rémy 2016).

229. Une partie considérée comme plus significative (32 éléments) a fait l'objet d'un traitement conservatoire. Les autres éléments, dont l'état de conservation est parfois médiocre, ont été nettoyés de façon élémentaire sans stabilisation, aux seules fins d'une identification plus précise et d'une éventuelle représentation graphique.

La détermination des masses trouve cependant un intérêt particulier au regard du matériel du Moyen Âge tardif, en raison du problème posé par l'abondance des fragments de tôle découpée. Le fractionnement des éléments les plus fragiles (tôles minces par exemple) en raison des conditions de conservation dans le sol, par suite de contraintes mécaniques durant leur stockage ou leur transport, ou par suite de l'enlèvement du sédiment qui liait des objets fractionnés en connexion, conduit à une surreprésentation quantitative qu'il s'agit de nuancer, surtout en l'absence de possibilités de coaptation. À Montpellier par exemple, sur le site du Conservatoire national de région, la découverte de très nombreux fragments millimétriques de tôles minces dans quelques US (92 sur 148 éléments) conduit à surévaluer leur représentation quantitative (près des deux tiers des objets), alors que leur représentation pondéreuse (environ 39 g sur un total de 171 g) les ramène à moins du quart du lot livré par cette fouille. Cette proportion est identique à celle du site du Muséum de Toulouse, mais elle est pour ce chantier beaucoup plus sûre pour deux raisons : l'une tient à une meilleure conservation des objets et à un moindre fractionnement, l'autre à ce que la représentation quantitative est assurée par la dispersion des objets dans environ 70 US distinctes. La très grande majorité des 174 éléments mis au jour se répartit ainsi (tabl. 8) par 1 à 4 objets dans la quasi-totalité des US, à l'exception de l'US 1100 (54 éléments), de l'US 1006 (12 éléments) et de l'US 1078 (5 éléments).

Répartition par catégorie descriptive ou fonctionnelle

La répartition du matériel, en nombre maximal d'individus par grandes catégories, peut être exposée ainsi qu'il suit :

- Costume et parure : 60 (16 épingles, 11 ferrets, 10 chapes ou attaches à charnière, 8 mordants, 7 boucles, 2 ardillons, 4 paillettes, 1 œillet de ceinture, 1 bouton ou branlant de mordant).
- Autres éléments décorés et mobilier meublant : 4 (1 clou type tapissier [1277 iso 246], 1 passant, 1 passe-courroie, 1 tôle au décor de zigzags incisés [US 1100 iso 192]).
- Activités domestiques : 2 (2 dés à coudre).
- Objets divers : 23 (5 annelets, 1 anneau, 1 bouterolle, 1 plateau de balance, 1 grelot, 1 chaînette, 2 fils de cuivre, 2 plaquettes de contre-rivure, 9 clous ou rivets dont deux composants d'un manche de couteau).
- Tôles épaisses d'applique et indéterminées : 3 (1 tôle formée épaisse appartenant à un objet indéterminé [US 1100], 2 fragments de tôle épaisse [US 1100 iso 64 et US 1205]).
- Tôles minces d'applique et indéterminées : 69 (13 tôles minces d'applique, perforées ou fixées, 56 fragments de tôles minces découpées indifférenciées).
- Autres objets ou fragments d'objets indéterminés : 13.

L'examen des éléments les plus diagnostiques inscrit la quasi-totalité du lot dans une fourchette chronologique comprise entre le deuxième tiers ou le milieu du ^{xiv}^e siècle et le début du siècle suivant, à l'exception certaine d'une chape de boucle du deuxième quart du ^{xiii}^e siècle (US 1388). Un fragment de passant double (US 1129) est également probablement antérieur à cet intervalle en raison de l'usage anachronique d'un décor doré, les seuls exemplaires régionaux connus appartenant par ailleurs au ^{xiii}^e siècle.

D'un point de vue quantitatif et comme c'est la règle pour cette période, la catégorie la plus nombreuse est représentée par les fragments de tôle plate découpée

US	Nb	Masse (g)	Tôles indifférenciées	Tôles d'applications perforées	Épingles	Ferrets	Chapes, attaches	Mordants	Boucles	Ardillons	Paillettes, œillets	Annelets	Anneau
1000	4	3,32		1	2								
1001	1	1,42				1							
1003	1	0,94											
1004	1	6,27		1									
1006	12	35,99	3	1	2				1	1			
1009	1	1,03									1		
1011	1	0,98					1						
1015	1	0,83		1									
1021	1	0,23			1								
1025	1	2,08											
1028	2	-											
1052	2	0,31	2										
1064	1	0,13			1								
1075	1	0,22											
1077	1	2,77	1										
1078	5	3,50	2			1			1				
1081	1	3,24					1						
1085	3	1,06			2							1	
1089	1	0,65	1										
1092	1	0,45	1										
1094	2	10,11							1				1
1095	1	0,45								1			
1096	1	0,09			1								
1098	1	0,61						1					
1100	54	31,39	33	1	4	7		1				2	
1107	2	0,64	1								1		
1110	1	2,19						1					
1111	1	1,57											
1114	1	1,49	1										
1127	2	1,34	2										
1129	2	3,89		1									
1147	2	3,92				1							
1153	3	22,06	2										
1154	1	0,06	1										
1167	1	1,55											
1173	1	0,09	1										
1174	2	2,71					1						
1178	3	6,58											
1186	1	0,20				1							
1203	1	4,69					1						
1205	3	10,92	1		1								
1223	1	1,49					1						
1229	1	6,40						1					
1246	1	6,46											
1251	1	3,87											
1253	3	9,07							2		1		
1254	4	9,03	1	1			1	1					
1255	1	2,02											
1260	1	4,64						1					
1269	4	4,69	2	1									
1271	1	0,97											
1274	1	1,14		1									
1275	1	2,51											
1277	1	0,25											
1280	3	8,55		2					1				
1281	2	4,40	1										
1290	1	0,21										1	
1308	1	0,39										1	
1325	3	17,31						2					
1332	2	6,97					1		1				
1335	1	0,56		1									
1344	1	0,43	1										
1354	1	0,66									1		
1359	1	0,71	1										
1360	1	11,18		1									
1361	1	0,19											
1371	1	0,10			1								
1388	1	4,98					1						
1394	1	1,97											
3001	1	2,41					1						
3002	1	0,10			1								
indé	2	4,45					1				1		
nb	174		58	13	16	11	10	8	7	2	5	5	1
Masse (g)		290,08	36,05	32,57	3,63	5,21	24,30	33,74	29,10	0,89	3,77	1,48	4,66

indifférenciés (58 exemplaires), auxquels il faut adjoindre des fragments de tôle d'applique déterminés par une ou plusieurs perforations destinées au passage d'un rivet, ou par la présence de soudure au revers (13 éléments, soit 71 au total²³⁰) : c'est la place qui est traditionnellement la leur dans les assemblages post-médiévaux, compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas ici d'une catégorie fonctionnelle mais morphologique, qui peut regrouper un grand nombre d'usages indifférenciés. Le terme même d'applique attribué aux exemplaires perforés n'est au fond pas plus précis. Quelques tôles présentant un début d'enroulement en ruban caractéristique, issues en particulier de l'US 1100, peuvent être des déchets de découpe, sans que l'on puisse conclure à l'existence sur le site d'une activité artisanale au sens propre : la transformation à la demande de fragments de tôle pourrait, dans cette période, constituer une activité à caractère domestique, catégorie illustrée par ailleurs par des objets particuliers tels que deux dés à coudre.

La deuxième place, de façon également attendue, est celle des accessoires du vêtement et de la parure : boucles et arpillons, chapes et mordants, paillettes et œillet, épingles, ferrets et bouton représentent une soixantaine d'objets distincts. C'est significatif de la place de ce type de mobilier à la fin du Moyen Âge, au regard d'assemblages plus anciens dans lesquels cette catégorie arrive en première position.

Les autres objets déterminés sont représentés à un ou deux exemplaires sur le site, et concernent généralement du mobilier meublant ou des activités domestiques. Un objet exceptionnel mérite une mention particulière : un plateau de balance monétaire poinçonné destiné à assurer son possesseur de l'authenticité des espèces qui circulaient. Les autres catégories fonctionnelles retenues ne sont illustrées ainsi qu'en proportions peu significatives : elles sont présentes, mais ne permettent pas de dégager d'évidence ni même de tendance préférentielle quant à une vocation autre que celle d'habitat du secteur étudié par la fouille.

Conclusion

Le corpus du mobilier en alliage cuivreux, du point de vue de sa quantité comme de sa composition, correspond bien à ce que l'on peut attendre d'un site méridional entre le milieu du ^{xiv}^e et le début du ^{xv}^e siècle. Déjà très éloignée des assemblages du début du ^{xiv}^e et surtout de ceux du siècle précédent, sa composition reflète une double évolution dans les techniques comme dans la place des alliages cuivreux dans le mobilier usuel.

L'évolution continue des conditions de la production, amorcée dès le premier tiers du ^{xiv}^e siècle, aboutit à une standardisation croissante de produits fabriqués en grande série, à la disparition certaine de petits ateliers locaux au profit de centres producteurs diffusant plus largement, et contribue à un appauvrissement général des formes ainsi que des décors. Les fontes en cire perdue d'objets complexes ou de petites séries ont laissé la place aux objets moulés de forme simple. La finition en est souvent imparfaite et néglige la finition des ébarbages comme l'effacement des stries parallèles dues à l'usage de la lime ; les décors gravés, très rapidement exécutés et d'inspiration géométrique, échappent au registre antérieur composé de motifs plus figuratifs ou symboliques (héraldique par exemple...), alors que les décors émaillés ou dorés échappent à la mercerie pour rejoindre la bijouterie. La proportion croissante de tôles d'applique d'une part, en général de faible épaisseur, celle des tôles formées de seconde part, et celle des segments de fil de cuivre qui constituent désormais les chaînettes, épingles et rivets contribuent à une simplification du catalogue qui ici est relativement peu diversifié.

.....
230. Les fragments de tôle sont majoritairement (35 exemplaires) issus du puits 1074 (US 1078 et US 1100) qui est associé à la phase de réoccupation du site à partir du milieu du ^{xv}^e siècle.

Dans le mobilier usuel, l'évolution la plus marquée est celle des accessoires du vêtement, reflet du changement des modes et des usages : depuis la fin du XIV^e siècle, l'utilisation et la déclinaison de vêtements portés près du corps au contraire des canons antérieurs a pour corollaire l'usage croissant des épingles et des ferrets de lacets ou aiguillettes²³¹.

Quelques contre-exemples expriment cependant la stricte continuité morphologique et technologique d'objets particuliers parfaitement adaptés à leur fonction, tel ici un grelot. C'est sans doute également le cas des dés à coudre dont la typo-chronologie relativement variée par ailleurs reste à établir précisément.

Le lot considéré exprime ainsi l'accomplissement de la plupart des transformations engagées dans le domaine des techniques et des conditions de la production ; il reflète bien son temps dans la typologie des accessoires du vêtement qui demeure le domaine éminent d'utilisation des alliages cuivreux, ou en tout cas le plus facilement perceptible par l'archéologie ; à la marge, il illustre quelques continuités limitées en règle générale au domaine des activités domestiques

.....

231. Sur les 11 ferrets inventoriés, 8 sont issus du puits tardif (ST 1074) ; 6 des 16 épingles inventoriées le sont également.

Conclusion

Jérôme Briand et Pascal Lotti

Les vestiges médiévaux découverts lors de l'opération du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse s'inscrivent dans l'emprise de la *bastita* Pons-de-Prinhac telle qu'elle a pu être identifiée dans le parcellaire par l'approche régressive des sources cadastrales proposée par Henri Molet au terme de la fouille (Briand, Lotti dir. 2006). À l'issue de cette enquête, bien qu'aucun document n'ait confirmé cette hypothèse, elle n'est pas non plus contredite par les indices que nous avons pu rassembler, aussi ténus soient-ils. Lors de l'étude sur l'occupation du sol du secteur, l'examen critique des sources écrites a cherché à comprendre l'histoire de ce quartier périurbain en l'intégrant dans l'histoire du territoire dont il dépend, en étroite relation avec le contexte politique et social de la ville de Toulouse depuis le XI^e siècle. La création du lotissement s'opère lors de l'une des principales phases d'essor de Toulouse à la période médiévale après que le comté de Toulouse fut intégré dans le domaine royal en 1271. Il fait partie de la douzaine de bastides qui se développent hors des murs de la ville. Le terme *bastita* renvoie à la création d'un quartier neuf alors que les premiers jalons d'un urbanisme périphérique, initié dans une phase antérieure, sont désignés par le terme *barri*, les premiers faubourgs. La date précise de la création de la bastide Pons-de-Prinhac ne nous est pas connue. Elle est mentionnée pour la première fois en 1332 dans le registre des dettes de la ville compilé en 1336. Elle tirerait son nom de son fondateur et propriétaire terrien, qui est sans doute le capitoul du même nom cité en 1308, peut-être en collaboration avec le chapitre Saint-Étienne et les Hospitaliers qui détiennent également des terres dans ce quartier. Les registres fiscaux la mentionnant, dont le plus tardif date de 1346, ne nous renseignent pas sur le bâti, mais énumèrent quelques métiers exercés par ses occupants, essentiellement en lien avec des activités de l'artisanat du textile. Il est toutefois difficile d'évoquer une quelconque spécialisation du lotissement qui apparaît comme essentiellement résidentiel, même si la présence avérée d'un moulin pastelier localisé à proximité du site, près des lices de Montgaillard, et celle supposée d'une parerie, ont probablement joué un rôle dans la composition de la population qui y vit, dont le nombre ne peut être évalué. Si quelques objets témoignent d'activités particulières qui trouvent toutefois leur place dans la sphère domestique, notamment du petit outillage agricole, seules les structures spécifiques que constituent les fosses quadrangulaires associées à deux unités d'occupation pourraient témoigner d'une activité particulière en rapport avec l'artisanat du drap de laine. La présence de 15 fragments de peignes, appartenant à deux types distincts d'outils, dont un qualifié de peigne à laine (fig. 132g) conforte cette idée.

La plus grande partie des vestiges mis au jour renvoie toutefois à une occupation domestique avec son cortège d'excavations situées dans les jardins associés aux bâtiments : puits, puisards, fosses dépotoirs. L'écrasante majorité du mobilier livre la même image.

Les données spatiales recueillies lors de la fouille indiquent que l'organisation générale du parcellaire et des bâtiments reproduisent les schémas révélés par la documentation sur les autres bastides toulousaines et éclairés par d'autres exemples archéologiques. L'absence de toute standardisation, que ce soit dans les dimensions, les plans et l'architecture des bâtiments, renvoie à certaines des caractéristiques de ces *bastitas* : parcelles de tailles différentes, habitat et « zones productives » mêlés, densification progressive et, a priori, aucune autre contrainte que de bâtir dans un délai d'un an. La mise en évidence, pour la première fois à Toulouse, de solins de terre massive supportant des élévations à pans de bois hourdis de torchis révèle l'usage de modes de constructions rapides et peu coûteux qui trouvent toute leur justification ici. Ce type de construction a également été reconnu sur le site des allées Jules-Guesde (Catalo *et al.* 2012).

L'approche chronologique par le mobilier...

Les vestiges construits, qui ne montrent aucune trace de réfection, peu de recouvrements et une stratigraphie d'occupation réduite à sa plus simple expression, témoignent d'une fréquentation de courte durée. Ce constat se reflète parfaitement dans la grande homogénéité du mobilier à l'échelle du site. Seuls de rares ensembles bien individualisés sur le terrain révèlent une discrète réoccupation postérieure à un incendie. Dès lors, l'importante collection de mobilier issue du site, du moins pour les catégories d'artefacts dont l'étude a pu être menée exhaustivement, constitue des corpus de référence. Les conclusions de ces études convergent toutes vers une datation large comprise entre la seconde moitié du XIV^e siècle et la première moitié du siècle suivant.

Les six datations radiocarbone réalisées sur les pièces de bois carbonisées appartenant à l'ossature ou à la charpente des bâtiments incendiés, toutes antérieures au XIV^e siècle, à l'exception possible d'une seule (fin XIII^e-XIV^e s.), n'apportent pas de précisions utiles²³². Tout au plus permettent-elles de supposer la réutilisation de pièces de bois.

L'étude numismatique permet de distinguer au sein des monnaies médiévales trouvées sur le site deux ensembles : un premier lot de 23 monnaies dont la plus récente a été frappée en 1359 et un second de 7 exemplaires du XV^e siècle. La césure chronologique qui couvre une bonne partie de la seconde moitié du XIV^e siècle se retrouve sur plusieurs sites toulousains. Elle serait la conséquence de la chute de l'approvisionnement en petit numéraire et d'une phase de ralentissement des échanges (Catalo *et al.* 2012). Toutefois, ici, cette partition répond parfaitement aux contextes de découvertes. En effet, les plus anciennes d'entre elles se retrouvent essentiellement dans les niveaux d'occupation, les couches de destruction et de divers remblais associés à la principale occupation du site. Pour leur part, les monnaies les plus récentes sont issues d'un puits recoupant les gravats de l'incendie (monnaies de 1417, 1420, 1436 et 1436-1447), de couches d'incendie en position secondaire (2 monnaies de 1417-1420) et d'un remblai de nivellement colmatant définitivement une fosse (monnaie de 1436). Cette dernière datation semble d'ailleurs pouvoir être retenue pour fournir un *terminus post quem* à la réoccupation du site. Il apparaît en effet logique que le nivellement définitif des excavations anciennes, dans l'optique d'une remise en valeur du terrain, soit l'une des étapes initiales de cette « reconquête » de l'espace périurbain.

Le corpus d'objets métalliques s'inscrit, d'une manière générale, dans une large fourchette chronologique couvrant également une partie du XV^e siècle. Les contextes les plus récents livrent toutefois des assemblages très différents de ceux antérieurs ou contemporains des niveaux d'incendie²³³. Dans ces derniers, la pré-

.....
232. Lyon-4695, US 1376 (seuil en place entre UO 6 et UO 7), âge calibré : 987 à 1150 AD; Lyon-4696, US 1329 (sablière en place dans UO 4), âge calibré : 1020 à 1166 AD; Lyon-4697, US 1280 (interface occupation/démolition de UO 12), âge calibré : 1270-1387 AD; Lyon-4698, US 1105 (démolition dans UO 10), âge calibré : 1215-1278 AD; Lyon-4699, US 1030 (démolition dans UO 6), âge calibré : 1165 à 1274 AD; Lyon-4700, US 1030 (démolition dans UO 6), âge calibré : 1053 à 1252 AD.

233. Le puits FS 1074 a livré un ensemble atypique, à l'échelle du site, de chutes de tôles de bronze et de clous de maréchalerie datable du milieu du XV^e siècle.

sence de deux serrures « à vertevelle », dont la découverte en contexte archéologique semble rare, pourrait offrir quelques jalons chronologiques assez précis²³⁴. Dans l'état actuel de la recherche, ce type de serrures est attribuable à la fin du xiv^e siècle ou au début du xv^e siècle (Linlaud 2014). Les dimensions de celles du Muséum permettent de supposer qu'elles font partie des modèles les plus anciens, dont le moment d'apparition dans le courant de la seconde moitié du xiv^e siècle reste toutefois à préciser. L'étude des clous de maréchalerie corrobore également l'hypothèse d'une datation postérieure au milieu du xiv^e siècle pour la phase principale de l'occupation. On notera également l'absence de gond à repos, dont l'apparition est clairement postérieure au xiv^e siècle (Linlaud 2014), parmi les gonds retrouvés sur le site, majoritairement associés à des éléments d'huissierie du bâti. L'étude de la céramique issue de la fouille qui adopte, dans son approche chronologique, une prise en compte globale des données numismatiques et des datations radiocarbones d'ensembles clos de fouilles toulousaines, livre des conclusions qui privilégient l'hypothèse d'une occupation de la seconde moitié du xiv^e siècle. Cette démarche diffère de celle utilisée pour dater nombre de sites médiévaux toulousains qui repose, pour partie, sur l'idée d'une augmentation progressive et continue de la part des céramiques glaçurées durant les xiv^e et xv^e siècles. La prise en compte de cette dernière méthode sur le site du Muséum renverrait à une occupation débutant dans la seconde moitié du xv^e siècle, hypothèse difficilement soutenable au vu des données historiques et du reste du mobilier. Le travail réalisé dans le cadre de l'étude du site du Muséum permet donc plutôt de supposer, pour les céramiques glaçurées, un usage devenu massif, soit lentement, soit par à-coups successifs, à Toulouse dans le courant du xiv^e siècle. Enfin, le mobilier en verre n'est pas assez étoffé pour autoriser une proposition de datation resserrée.

... et les interrogations qu'elle soulève sur son occupation et son abandon

Force est de constater que les datations du mobilier qui nous permettent de cerner chronologiquement l'occupation du site, et par là même sa construction, ne cadrent pas parfaitement avec les données historiques fournies par les sources lacunaires mentionnant la *bastita Pons-de-Prinhac*, mais aussi avec les études plus générales réalisées jusqu'à présent sur les lotissements périurbains toulousains. Ces derniers connaissent un âge d'or dans les premières décennies du xiv^e siècle pendant lesquelles les créations se succèdent avant que cet élan ne s'étiolle dès 1335 (Catalo *et al.* 2009, p. 33, Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150). On remarquera d'ailleurs qu'aucune mention de ces bastides n'apparaît au-delà des années 1350 dans les sources citées dans les publications. Dès lors, la question de l'identification des vestiges mis au jour comme appartenant bien à ce lotissement peut être posée. Il semble toutefois peu crédible d'y répondre par la négative. D'une part, la mise en œuvre du parcellaire dont les limites sont bornées par les marquages de galets dans la voirie et, d'autre part, l'organisation du bâti au sein des parcelles trouvent parfaitement leur justification dans le cadre d'un projet de quartier neuf. De plus, la localisation de l'emprise de la fouille au sein de la bastide est assurée d'un point de vue topographique. La réponse se trouve peut-être dans le rythme du développement de ces créations immobilières que l'on sait progressif. Les vestiges mis au jour appartiennent vraisemblablement aux dernières concessions aux abords des limites de la bastide qui, de toute évidence, ne furent occupées qu'à partir de la seconde moitié du xiv^e siècle.

.....
234. Fig. 145 et fig. 146.

Les dernières publications faisant le point sur les faubourgs toulousains utilisent l'exemple du site du Muséum pour illustrer, entre autres, la lente dégénérescence des bastides à partir de la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle sous l'effet d'un affaiblissement démographique dû principalement à la peste (Catalo *et al.* 2009, p. 35 ; Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150). Si ce schéma est probablement recevable d'un point de vue global, il ne peut être retenu pour le site du Muséum qui finalement fournit un mauvais exemple pour l'illustrer. Ces publications omettent en effet deux données essentielles : une destruction brutale du site lors d'un incendie, et surtout le fait que son occupation ne débute, dans l'emprise de la fouille, que lorsque les bastides n'apparaissent plus dans les sources. Il n'est donc pas question ici de longue dégénérescence mais plutôt, si ce n'est de continuité, d'un sur-saut de dynamisme brutalement stoppé. La poursuite de la construction, même si les vestiges du Muséum correspondraient à une exception, n'en reste pas moins surprenante dans cette période particulière marquée par des épidémies de peste récurrentes et une situation politico-militaire incertaine. On peut d'ailleurs se demander si l'implantation au-delà de l'enceinte de ces nouvelles constructions fut conditionnée par des difficultés d'accès au logement intra-muros et/ou par des considérations d'ordre socioprofessionnel.

Les circonstances et la datation de l'abandon du site restent difficiles à établir. L'hypothèse d'un abandon rapide et d'une destruction systématique des faubourgs toulousains pour dégager les lices, afin de se prémunir contre la menace anglaise autour des années 1350, semble aujourd'hui définitivement écartée (Catalo *et al.* 2009, p. 35 ; Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150). La chronologie du site ne cadre d'ailleurs pas avec ce schéma et il ressort des documents que la zone hors les murs reste toujours peuplée après 1369, voire jusqu'aux années 1420-1440 (Catalo, Cazes dir. 2010, p. 150).

Si l'impact direct de la guerre de Cent Ans sur Toulouse doit être relativisé, la ville a connu, a minima, un évènement dévastateur connu de longue date : le sac du faubourg Sainte-Catherine, situé à environ 200 m de l'emprise de la fouille, par Gaston Fébus à la tête de ses troupes lors d'un des épisodes de son conflit avec les comtes d'Armagnac. Grâce au croisement des sources, cet évènement peut désormais être daté entre 1374 et 1377. Toulouse est alors victime, non pas de la grande guerre franco-anglaise, mais d'un conflit opposant deux puissants seigneurs locaux. L'hypothèse du développement de la bastide au-delà de cette date, même s'il ne peut être totalement écarté, semble peu crédible dans la mesure où l'on peut supposer que la menace, et la réalité, de ces raids durent avoir un fort impact sur la population, a fortiori pour celle vivant à l'extérieur des remparts, plus vulnérable car plus exposée.

Il est délicat de trancher sur le moment de l'abandon du site. Il est avéré que sa destruction est provoquée par un incendie généralisé dont l'origine, compte tenu de la dispersion des bâtiments, ne peut être accidentelle. Le constat que certains bâtiments étaient encore occupés renforce ce fait. Dès lors, il faut exclure l'idée d'un incendie programmé afin de détruire, pour telle ou telle raison, le quartier. On doit également s'interroger sur la présence de pièces d'armement au sein du mobilier issu de la fouille, en sachant toutefois que l'armement est omniprésent dans bon nombre de foyers de la fin du Moyen Âge (pour le Gévaudan : Maurice 1998 ; pour Manosque : Hébert 1987 ; pour la Provence et le Comtat Venaissin : Butaud 2012). Ces objets sont au nombre de cinq (fig. 126, 127a, 127b, 127c et 127d). On pourrait intégrer à cette panoplie offensive quelques couteaux, dont le module de lame et la forme de l'emmanchement les rapprochent plus du couteau-dague (fig. 127e, 127g et 127h) ou du coute-las (fig. 127f) que du simple couteau domestique, aussi peut-être un éperon à

► Fig. 158: Répartition des pièces d'armement et des objets associés (DAO : Jérôme Briand, Pascal Lotti, Inrap).



molette (fig. 150o). Ces objets ne représentent qu'une faible part du mobilier en fer découvert sur le site. Ce chiffre est toutefois élevé pour un site d'habitat dont la durée d'occupation est courte. Leur répartition couvre l'ensemble de la zone fouillée (fig. 158) et ils se situent dans des unités stratigraphiques variées : soit en place dans un bâtiment, sous les décombres (UO 12), soit dans les décombres en position primaire (UO 4, UO 7 et UO 10) ou remaniés (FS 1135, FS 1185, FS 1214, FS 1334 et FS 1363). Sur les autres sites toulousains, les découvertes de ce type sont à l'heure actuelle presque totalement absentes. Tout au plus peut-on signaler la présence d'un manche de dague courte dans une fosse dépotoir du ^{xiv}^e siècle au square Charles-de-Gaulle (Lotti dir. 2013). Mise au rebut suite à la cassure de sa lame, elle tient d'ailleurs plus de la pièce d'apparat que de l'équipement militaire (Lotti dir. 2013, p. 165-171). S'il est possible que cet armement d'ast et de jet soit lié à un événement ayant entraîné l'abandon de la bastide, le mobilier métallique à lui seul ne peut étayer une telle assertion.

Les traces d'actes de guerre sont, sur les sites d'habitat, à défaut de corps portant les stigmates d'une mort violente mêlés aux vestiges, difficiles à mettre en évidence. Quelques exemples existent toutefois pour la période médiévale. On peut citer le site de Brucato, agglomération sicilienne assiégée par une armée et prise d'assaut, où les indices directs et indirects sont nombreux (Pesce 1984, vol. 1, p. 728-729). Le contexte est cependant très différent de celui du site du Muséum où, en retenant l'hypothèse d'un épisode militaire, ce dernier ne pourrait, au vu des sources, s'apparenter qu'à un raid.

S'il n'est pas possible d'établir avec certitude un lien avec le pillage du *barri* Sainte-Catherine vers 1375, on sait que la ville continue à être sous la pression de diverses bandes armées durant les premières décennies du ^{xv}^e siècle. En 1418-1419, le comte de Foix envoie ses routiers pour ravager la cité et quelques années plus tard, en 1439, le mercenaire castillan Rodrigue de Villandrando occupe la banlieue toulousaine et ne partira qu'après le paiement d'une forte rançon. Pour ces événements, dont les dates apparaissent toutefois bien tardives au regard de la datation d'une grande partie du mobilier, les sources n'apportent pas de précisions sur d'éventuels dégâts ni sur les zones éventuellement affectées. Le site du Muséum apparaît donc, dans le contexte toulousain, comme un exemple très classique de lotissement extra-muros, dans les modalités de sa création et par son organisation parcellaire, mais aussi un cas très particulier dans la mesure où l'on continue à bâtir hors les murs dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle. Enfin, si elle ne peut être formellement prouvée, l'hypothèse de sa destruction lors de la mise à sac du *barri* Sainte-Catherine lors du conflit entre les comtes de Foix et d'Armagnac reste la plus plausible. Sa prise en compte permet de proposer pour l'occupation médiévale antérieure à l'incendie une chronologie resserrée couvrant le troisième quart du ^{xiv}^e siècle. L'occupation ne reprendra dans ce secteur que dans le courant du ^{xv}^e siècle, sous la forme d'une mosaïque de bordes et de jardins. Le secteur sera fossilisé durant la période moderne lors de la création du couvent des Carmes déchaussés, dans une forme qui changera peu jusqu'au début du ^{xxi}^e siècle.

Bibliographie générale

Sources écrites

Archives municipales de Toulouse

- AMT 1 R 329, instruction publique : facultés 1886-1922
- AMT, 17 Ph 5, projet de Mondran 1754
- AMT, 20 Fi 326, plan de Toulouse où apparaissent les projets d'alignements 1890
- AMT, AA 3, livre blanc de la Maison commune. Cartulaire, 1141-1556
- AMT, AA 45, actes des gouverneurs et des lieutenants du roi 1295-1380
- AMT, CC 18, cadastre du capitoulat Saint-Étienne (copie) 1478
- AMT, CC 26, cadastre du capitoulat Saint-Barthélemy (arpentage) 1550
- AMT, CC 40, cadastre du capitoulat Saint-Barthélemy (arpentage) 1572
- AMT, CC 52, cadastre du capitoulat Saint-Barthélemy 1571
- AMT, CC 96, cadastre du capitoulat Saint-Barthélemy 1680
- AMT, CC 124, cadastre du capitoulat Saint-Barthélemy ville et faubourg 1680
- AMT, CC 154, impôts, divers capitoulats 1323
- AMT, CC 155, impôts, estimés 1395
- AMT, CC 156, impôts, *nichils* 1396
- AMT, CC 157, impôts, divers capitoulats 1397-1398
- AMT, CC 158, impôts, divers capitoulats 1397-1398
- AMT, CC 159, impôts, divers capitoulats 1405
- AMT, CC 161, impôts, divers capitoulats 1436
- AMT, CC 163, impôts, minutes 1454
- AMT, CC 164, impôts portant sur les différents capitoulats de la ville 1481
- AMT, CC 170, impôts, emprunt octroyé au roi 1482
- AMT, CC 938, arréages 1324-1335
- AMT CC 939, arréages 1337-1342
- AMT, CC 1071, rôle de la capitation du capitoulat Saint-Barthélemy 1740
- AMT, CC 1510, emprunts de la ville (copie) 1346
- AMT, CC 2881, liasse de plans et relevés établis d'après les anciens cadastres XVII^e-XVIII^e siècles
- AMT, GG 819, Carmes déchaux : visite du jardin 1640-1778

- AMT, II 12-3, procès de la ville concernant la propriété des lices 1305-1308
- AMT, II 25-1, vente de droits d'oblies sur différentes maisons près de la porte Montgaillard 1287
- AMT, II 27-2, vente de droits d'oblies sur différentes maisons près de la porte Montgaillard 1313
- AMT, II 28-1, vente de quatre maisons avec jardin devant le puits de Montgaillard 1312-1333
- AMT, II 53-1, vente de droits d'oblies sur une maison près de la porte Montgaillard 1287
- AMT, II 96-3, vente d'un verger à Montgaillard 1331
- AMT, II 681, plan manuscrit de la ville et faubourgs de Toulouse dressé par Virebent 1759

Archives départementales de la Haute-Garonne

- AD31, 1 J 1525, mémoire pour les religieux composant la communauté des bénédictins de la Daurade de Toulouse 1792
- AD31, 2 O 166, comptabilité, gestion de la commune, An X-1940
- AD31, 4 J 36, factures des travaux à effectuer aux châteaux de Lespinet et de Frescaty 1698-1699
- AD31, 4 G 39, registre des déclarations des emphytéotes du chapitre Saint-Étienne 1339
- AD31, 4 G 55, livre de reconnaissances féodales et actes concernant le chapitre Saint-Étienne 1370-1376
- AD31, 4 G 109, gestion des biens du chapitre Saint-Étienne XV^e-XVIII^e siècles
- AD31, H Malte Reg 2377, registre et copies d'actes médiévaux
- AD31, H Malte Toulouse 1, possessions de l'ordre de Malte, XII^e-XIII^e siècles
- AD31, H Malte Toulouse 3, possessions de l'ordre de Malte, XII^e-XIII^e siècles
- AD31, H Malte Toulouse 8, possessions de l'ordre de Malte, XII^e-XIII^e siècles
- AD31, H Malte Toulouse 12, possessions de l'ordre de Malte, XII^e-XIII^e siècles
- AD31, H Malte Toulouse 15, possessions de l'ordre de Malte, XII^e-XIII^e siècles
- AD31, H Malte Toulouse 16, possessions de l'ordre de Malte, XII^e-XIV^e siècles

Bibliographie générale

- Abbé J.-L. 2015 : Entre ville et campagne. L'espace périurbain en Languedoc à la fin du Moyen Âge à travers les sources fiscales, in Bouffier S., Brelot C.-I., Menjot D. (dir.), *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations, Actes du colloque tenu à Lyon, 5-11 mai 2011*, Paris, L'Harmattan, p. 83-98.
- Abel V., Bouiron M., Parent F. (dir.) 2014 : *Fouilles à Marseille : objets quotidiens médiévaux et modernes*, Paris/Aix-en-Provence, Errance, Centre Camille Jullian (coll. Études massaliètes, 13), 409 p.
- Aleksić M. 2007 : *Mediaeval Swords from Southeastern Europe : Material from 12th to 15th Century*, Belgrade, Selbstverlag, 184 p.
- Alexandre-Bidon D. 2005 : Une archéologie du goût. Céramique et consommation (Moyen Âge, Temps modernes), Paris, Picard (coll. Espaces médiévaux), 304 p.
- Allemagne H. R. (d^e) 1924 : *Ferromerie ancienne*, Rouen, Musée Le Secq des Tournelles (coll. Catalogue du musée).
- Allen L. 2004 : Medieval and Post-medieval Metalwork, chap. 15, in Havis R., Brooks H. (dir.), *Excavations at Stansted Airport 1986-91* (coll. Medieval and Post-Medieval East Anglian Archaeology, 107), vol. 2, 248 p.
- Améglio H. 1998a : Un dépotoir médiéval du ^{xiv}^e siècle à Muret, *Revue de Comminges*, 114, p. 15-38.
- Améglio H. 1998b : Un four de potier médiéval et sa production à Cabouillet, Muret, *Revue de Comminges*, 114, p. 325-340.
- Arminjon C., Bilimoff M. 1998 : *L'art du métal. Vocabulaire technique*, Paris, Éd. du Patrimoine (coll. Principes d'analyse scientifique), 365 p.
- Arramond J.-C. 1992 : *Toulouse (Haute-Garonne), parking Esquirol*, Rapport de fouille, Afan GSO, 3 vol., 117 p., ca. 100 p., ca. 100 p.
- Arramond J.-C. 1995 : *Toulouse (Haute-Garonne), 24-26 rue Mage*, Rapport de fouille, Afan GSO, 26 p.
- Arramond J.-C. 1996 : *Toulouse (Haute-Garonne), musée Saint-Raymond*, Rapport de fouille, Afan GSO, 52 p.
- Arramond J.-C. 1997 : *Site du lycée Ozanne à Toulouse (Haute-Garonne)*, Rapport de fouille, Afan GSO, 2 vol., 69 et 88 p.
- Astre G. 1949 : *Le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse : son histoire*, Toulouse, Muséum d'histoire naturelle (impr. de Douladoure frères), 190 p.
- Aubourg V., Josset D. 2003 : Le site du promontoire du château de Blois du ^{viii}^e au ^{xi}^e s. (Loir-et-Cher). Seconde partie : le mobilier non céramique, *Revue archéologique du Centre de la France*, 42-1, p. 169-216.
- Ayala G. 2013 : *Lyon, Saint-Georges. Archéologie, environnement et histoire d'un espace fluvial en bord de Saône*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme (coll. Documents d'archéologie française, 106), 436 p.
- Babiaux M.-F. 1988 : Les faubourgs de Toulouse du ^{xi}^e au ^{xv}^e siècle. État de la question, Université Toulouse-II Le Mirail, 150 p.
- Baccrabère G. 1997 : La céramique toulousaine du ^{xiv}^e siècle dans l'ancien quartier des Récollets, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 57, p. 55-70.
- Baccrabère G. 1998 : La céramique du ^{xv}^e siècle dans l'ancien quartier Saint-Georges à Toulouse, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 58, p. 129-142.
- Baccrabère G. 2001 : *La céramique toulousaine à travers les siècles*, Toulouse, Accord Éd., 272 p.
- Ballarin C., Caillat P., Guédon F., Poirier P. 2007 : L'habitat de Naux à Colayrac-Saint-Cirq (Lot-et-Garonne) : une maison forte de bourgeois ?, *Archéologie médiévale*, 37, p. 111-145.
- Barrelet J. 1954 : *La verrerie en France, de l'époque gallo-romaine à nos jours*, Paris, Larousse (coll. Arts, styles et techniques), 206 p.
- Barrera J. 1990 : La verrerie médiévale et moderne, Collection Thaurin, musée des Antiquités de Rouen, *Revue archéologique de l'Ouest*, 7, p. 115-129.
- Barrère M. 1999 : Les objets en métal, in Gardel M.-É (dir.), *Cabaret, histoire et archéologie d'un castrum. Les fouilles du site médiéval de Cabaret à Lastours (Aude)*, Carcassonne, Maison des Mémoires, Centre de valorisation du patrimoine médiéval, p. 819-853.
- Barrois D. 2004 : Jean I^{er}, comte d'Armagnac (1305-1373), son action et son monde, Lille, Université Lille-3, 894 p.
- Barthet L., Jacquet C. (dir.) 2020 : *Wisigoths : rois de Toulouse*, Toulouse, Musée Saint-Raymond, 383 p.
- Bastide M. 1968 : Un exemple de reconstruction urbaine : Toulouse après l'incendie de 1463, *Annales du Midi*, 80-86, p. 7-26.
- Baumgartner E., Krueger I. 2010 : Verres soufflés-moulés du Moyen Âge, in Fontaine-Hodiamont C. (dir.), D'Ennion au Val Saint-Lambert. Le verre soufflé-moulé, Actes des 23^{es} Rencontres de l'Association française pour l'archéologie du verre, Bruxelles/Namur, 17-19 octobre 2008, Bruxelles, Institut royal du patrimoine artistique, p. 327-338.
- Bautier R.-H. 1959 : Feux, population et structure sociale au milieu du ^{xv}^e siècle : l'exemple de Carpentras, *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, 14-2, p. 255-268.
- Bayard D., Mantel E. 1989 : La maison forte de « La Cologne » à Hargicourt (Aisne). Étude du mobilier, *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 141-182.
- Belaubre J. 1986 : Histoire numismatique et monétaire de la France médiévale. De la période carolingienne à Charles VIII, Paris, Le Léopard d'Or, 343 p.
- Bell B., Moitrel P. 2018 : La découverte d'une épée médiévale en milieu fluvial à Hautot-sur-Seine (Seine-Maritime) : étude et problématiques de restauration, in *Journées archéologiques de Normandie : Rouen, 30 septembre-1er octobre 2016*. Mont-Saint-Aignan : Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2018, p. 197-207.

- Bernet G. 1980 : Les Riquet, de la mort du père (1680) à celle du fils aîné, *L'Auta*, 459, p. 181-191 et p. 194-207.
- Berthe G. 1990 : Les territoires des bastides : terroirs d'occupation ancienne ou terroirs de colonisation nouvelle?, *Annales du Midi*, CII, 189-190, numéro thématique : *Cadre de vie et société dans le Midi médiéval. Hommage à Charles Higounet*, p. 97-109.
- Berthon A. A. 2013 : Aspects de la culture matérielle médiévale et moderne : La Rochelle, XIII^e-XIX^e siècles, Limoges, Éditions Eveha, 177 p.
- Bertier-Pinsaguel s.d. : Inventaire du chartrier de Pinsaguel (AD31, série 6 J).
- Bertrand N. 1515 : *Domini Nicolai Bertrandi... Opus De Tholosanorum Gestis ab vrbe condita*, Impressum Tholose, industria Magistri Johannis Magni Johannisi [URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5340664t>, consulté le 11 avril 2023].
- Biddle M. (dir.) 1990 : *Object and Economy in Medieval Winchester*, Oxford, Clarendon Press (coll. *Artefacts from Medieval Winchester*, 2 ; *Winchester Studies*, 7), 1 271 p.
- Biedermann V. 1999 : *Les jardins publics et les squares de Toulouse au XIX^e siècle*, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 2 vol., 91, 87 p.
- Biget J.-L. 1983 : *Histoire d'Albi*, Toulouse, Privat, 356 p.
- Biraben J.-N. 1964 : La population de Toulouse au XIV^e et au XV^e siècles, *Journal des savants*, 4, p. 284-300.
- Bisson T.-N. 1999 : Pouvoir et consuls à Toulouse (1150-1205), in Débat H., *Les sociétés méridionales à l'âge féodal. Espagne, Italie et sud de la France (X^e-XIII^e siècles). Hommage à Pierre Bonmassie*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail (coll. Méridiennes), p. 197-205.
- Bochaca M. 1997 : La banlieue de Bordeaux. Formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250 – vers 1550), Paris, L'Harmattan, 197 p.
- Bocquet-Liénard A., Dufournier D., Louis-Philippe M., Dervin S. 2011 : Céramiques des dépotoirs du site de Montoir-Poissonnerie (Caen, Calvados). Puits (XV^e, début XVI^e siècle) et latrines (XIV^e-XVI^e siècle), in *À propo(t)s de l'usage, de la production et de la circulation des terres cuites dans l'Europe de Nord-Ouest autour des XIV^e-XVI^e siècles*, Caen, Publications du CRAHM, p. 245-276.
- Bolle A. 1998 : La Laigne (17), Le Pré du Château - Déviation de la RN11, Rapport de fouille, Afan GSO, 92 p.
- Bonnamour L. 1990 : Du silex à la poudre... 4000 ans d'armement en val de Saône, Montagnac, Monique Mergoïl, 196 p.
- Bordes F. (dir.) 2005 : Toulouse, parcelles de mémoire : 2000 ans d'histoire urbaine au regard de 8 siècles d'archives municipales, Toulouse, Archives municipales de Toulouse, 367 p.
- Bordes F. 2008 : Toulouse au bas Moyen Âge : « barrière e frontière de tot lo pays de Languedoc », *L'Auta*, 89, p. 9-13.
- Boudartchouk J.-L. 1998 : RN 124, les sites de la déviation nord d'Auch (Gers), Rapport de fouille, Afan GSO, 2 vol., 82 p. et non pag.
- Boudartchouk J.-L. à paraître : *Métro Les Carmes, Toulouse, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées*, Rapport de fouille, Inrap.
- Bouffier S., Brelot C.-I., Menjot D. (dir.) 2015 : *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations, Actes du colloque tenu à Lyon, 5-11 mai 2011*, Paris, L'Harmattan (coll. *Villes, histoire, culture, société*), 342 p.
- Bouiron M. (dir.) 2001 : *Marseille, du Lacydon au faubourg Sainte-Catherine. Les fouilles de la place du Général-de-Gaulle*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme (coll. *Documents d'archéologie française*, 87), 340 p.
- Bourdin S., Paoli M., Reltgen-Tallon A., Skupien R. (dir.) 2015 : *La forme de la ville de l'Antiquité à la Renaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 473 p.
- Bourgeois L. 2009 : Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an mil : le castrum d'Andone (Villejoubert, Charente). Publication des fouilles d'André Debord, 1971-1995, Caen, CRAHM, 560 p.
- Bourgeois L., Prodéo F. (dir.) à paraître : *La Mothe de Pineuilh (Gironde) : un habitat élitare des X^e-XIII^e siècles*, Caen, CRAHM.
- Bousquet J. 1981 : Mort et résurrection des fonctions urbaines, IV^e siècle-1304 et Deux républiques bourgeoises jumelles, in Enjalbert H. (dir.), *Histoire de Rodez*, Toulouse, Privat (coll. *Pays et villes de France*), p. 49-117.
- Briand J. 2003 : Jardin botanique (Muséum d'histoire naturelle de Toulouse), Rapport de diagnostic, Inrap GSO, 5 p.
- Briand J., Lotti P. (dir.) 2006 : *Muséum d'histoire naturelle, Toulouse (31)*, Rapport de fouille, Inrap GSO, 492 p.
- Briand J., Lotti P. 2009 : Une bastide, quartier neuf périurbain à Toulouse, *Archéopages*, 24, p. 40-41.
- Broecker R. 1985 : Aperçus sur le pot et la cruche dans le Sud-Ouest toulousain, *Archéologie du Midi médiéval*, 3, p. 73-92.
- Buccio V. 2014 : *17 rue de l'Étoile*, Rapport de diagnostic, Communauté urbaine de Toulouse Métropole.
- Buffière E. 2021 : Regards sur la vie quotidienne à Labrit à travers l'étude du mobilier (hors céramique et verre), in Marquette J.-B., Laborie Y. (dir.), *Labrit, castrum de la grande lande. Aux origines de la famille d'Albret*, Collection Suppléments Aquitania (42), Bordeaux, 2021, p. 133-166
- Bur M. 2002 : Le château d'Épinal, XIII^e-XVI^e siècle, Paris, CTHS, 279 p.
- Butaud G. 2012 : L'armement des citadins et des villageois à la fin du Moyen Âge : l'exemple de la Provence et du Comtat Venaissin, *Cahiers du Léopard d'Or*, 14, p. 221-252.
- Calmés C. 2000 : Recherches sur l'occupation du sol du canton Toulouse-Nord et de la commune de Lespinasse (canton de Fronton) au Moyen Âge, Toulouse, Université Toulouse-II Le Mirail, 2 vol., 209 et 93 p.

- Calmés C. 2001 : Recherches sur l'occupation du sol de la banlieue toulousaine au Moyen Âge, Toulouse, Université Toulouse-II Le Mirail, 109 p.
- Calmés C. 2014 : Contexte historique et archéologique du quartier Saint-Michel de Bordeaux : rapport de fouille, in Sauvaitre N. (dir.), *Espace Saint-Michel, Bordeaux, Gironde*, Bordeaux, Hadès, p. 59-77.
- Camboulives R., Mesplé P. 1969 : L'église Saint-Exupère, *L'Auta*, 366, p. 193-202.
- Cantrelle S., Goy C., Munier C. (dir.) 2000 : *Histoire d'un quartier de Montbéliard, Doubs : le bourg Saint-Martin, XIII^e-XX^e s.*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme (coll. Documents d'archéologie française, 83), 140 p.
- Carme R. 2009 : Étude du mobilier céramique, in Henry Y., *Penne d'Agenais (47), Couvent des Cordeliers*, Rapport de fouille, Bordeaux, Hadès, p. 78-83.
- Carme R. 2012a : La céramique médiévale, in Ollivier J., *16-18 rue des Pénitents-Blancs, Toulouse (Haute-Garonne)*, Rapport de fouille, Balma, Hadès, p. 132-150.
- Carme R. 2012b : *Beaucaire (30), collège Eugène-Vigne*, Rapport de fouille, Balma, Hadès, 3 vol. (300 p., 225 p., 150 p.).
- Carme R. 2013 : *Saint-Gilles (30), Saint-Pierre*, Rapport de fouille, Balma, Hadès, 3 vol. (328 p., 171 p., 324 p.).
- Carru D. (dir.) 1995 : *De l'Orient à la table du pape : l'importation des céramiques dans la région d'Avignon au Moyen Âge tardif, XIV^e-XVI^e siècles*, Aix-en-Provence, Avignon, Service régional de l'archéologie Provence-Alpes-Côte d'Azur, Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne, Service d'archéologie du Conseil général du Vaucluse (coll. Documents d'archéologie vauclusienne, 5), 78 p.
- Cassan M., Lemaître J.-L. (dir.) 1994 : Espaces et pouvoirs urbains dans le Massif central et l'Aquitaine du Moyen Âge à nos jours, Actes du colloque... Ussel, 25 et 26 septembre 1993, Ussel, Paris, Musée du pays d'Ussel, diff. De Boccard (coll. Mémoires et documents sur le Bas-Limousin), 427 p.
- Caster G. 1966 : Le vignoble suburbain de Toulouse au XII^e siècle, *Annales du Midi*, 77-78, p. 201-217.
- Catafau A., Passarius O. 2008 : Mobilier et aménagement intérieur de la maison villageoise en Roussillon dans la deuxième moitié du Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) à travers l'archéologie et les inventaires notariaux, in *Lignes de consommation et niveaux de vie au Moyen Âge, Actes du colloque, Valence, 18-20 septembre 2008*, Valence [URL : www.uv.es/consum/catafau.pdf].
- Catalo J. 1987 : *Le quartier de Saint-Pierre-des-Cuisines au Moyen Âge : étude topographique*, Mémoire de DEA, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 1 vol (74f.).
- Catalo J. 1989 : Les fouilles de la place Arnaud-Bernard, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 49, p. 136-146.
- Catalo J. 1996 : Urbanisme antique et médiéval au n° 4, rue Clémence-Isaure à Toulouse, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 56, p. 51-74.
- Catalo J. 1999 : *Toulouse (Haute-Garonne), la cité judiciaire de Toulouse*, Rapport de fouille, Afan GSO, 3 vol., 114, 43 et 78 p.
- Catalo J. 2000 : *L'îlot Valade à Toulouse (Haute-Garonne)*, Rapport de fouille, Afan GSO, 2 vol., 56 et 28 p.
- Catalo J. 2003 : La gestion des déchets domestiques dans la maison médiévale urbaine, réflexions à partir de données archéologiques du Sud-Ouest de la France, in *La maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Actes des journées d'étude de Toulouse, 19-20 mai 2002, Toulouse, Société archéologique du Midi de la France (coll. Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, hors-série), p. 229-238.
- Catalo J. 2007 : *Toulouse (Haute-Garonne), cité judiciaire*, Rapport de fouille, Inrap GSO, 3 vol., 271, 119, 584 p.
- Catalo J. 2010a : *Toulouse (Haute-Garonne), Faculté des sciences sociales*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, 82 p.
- Catalo J. 2010b : La céramique de la fin du Moyen Âge du site « métro Carmes » à Toulouse, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 70, p. 179-201.
- Catalo J. 2011 : Toulouse (Haute-Garonne), boulevard Gabriel-Koenigs, place Émile-Mâle, boulevard Déodat-de-Séverac, place de la Croix-de-Pierre, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, 121 p.
- Catalo J. 2013 : Étude de la céramique médiévale, in Lotti P. (dir.), *Toulouse, Haute-Garonne, square Charles-de-Gaulle : « Fontaine »*, Rapport de diagnostic, Toulouse, Inrap GSO, p. 126-134.
- Catalo J. 2016a : École d'économie, université de Toulouse-1 Capitole, Toulouse, Haute-Garonne, Midi-Pyrénées, Rapport de fouille, Inrap GSO, 8 vol., 2 719 p.
- Catalo J. 2016b : Étude de la céramique médiévale et moderne, in Viers C. (dir.), *Toulouse, lycée Saint-Sernin*, Rapport de fouille, Bègles, Inrap GSO, p. 165-211.
- Catalo J., Cazes Q. (dir.) 2010 : *Toulouse au Moyen Âge. 1000 ans d'histoire urbaine, 400-1480*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 270 p.
- Catalo J., Ginouvez O., Guyonnet F., Carru D. 2009 : Les faubourgs médiévaux en question. L'exemple du Midi de la France, *Archéopages*, 24, p. 22-37.
- Catalo J., Portet N., Geneviève V. 2012 : Un habitat médiéval sur les allées Jules-Guesde à Toulouse, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 72, p. 175-200.
- Catel G. 1633 : Mémoires de l'histoire du Languedoc curieusement et fidelement recueillis de divers auteurs grecs, latins, françois et espagnols, et de plusieurs titres et chartes tirés des archifs des villes et communautés de la mesme province et autres circonvoisines, Tolose, A. Colomiez, 1038 p. [URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k87167975>, consulté le 11 avril 2023].
- Cau C. 1990 : Les capitouls de Toulouse. L'intégrale des portraits des annales de la ville 1352-1778, Toulouse, Privat, 157 p.
- Cazes Q. (dir.) 1989 : Les fouilles du rectorat à Toulouse, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 49, p. 6-43.

- Cazes Q. 2002 : Toulouse au XI^e siècle. L'émergence de la ville médiévale, *Les cahiers de Saint-Michel de Cuxa*, 33, p. 27-44.
- Cazes Q. 2013 : Toulouse au Moyen Âge : les pouvoirs dans la ville in Boucheron P., Genet J.-P. (dir.), *Marquer la ville. Signes, traces, empreintes du pouvoir (XII^e-XVI^e siècle)*, Paris, Rome, Publications de la Sorbonne, École française de Rome, p. 341-366.
- Chalande J. 1913 : Les fortifications romaines et du Moyen Âge dans le quartier Saint-Michel, *Bulletin de la Société d'archéologie du Midi de la France*, nouvelle série-42, p. 76-83.
- Chalande J. 1914 : Fortifications romaines et du Moyen Âge entre la porte Saint-Michel et la porte Montgaillard, *Bulletin de la Société d'archéologie du Midi de la France*, nouvelle série-43, p. 217-230.
- Chalande J. 1919 : *Histoire des rues de Toulouse : monuments, institutions, habitants*, Toulouse, Douladoure, rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1987, 2 vol., 495 et 499 p.
- Chazelles C.-A. (de), Léal É., Klein A. 2018 : Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue : torchis, techniques de garnissage et de finition, architecture et mobilier, Montpellier, Éditions de l'Esprou, 545 p.
- Chazelles C.-A. (de), Remy I., Catafau A., Alessandri P. 2009 : Des maisons en terre médiévales sur un îlot du quartier Saint-Mathieu, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). Premiers éléments de réflexion, *Archéologie du Midi médiéval*, 27-1, p. 53-95.
- Chièze V., Benoit P. 1990 : Images de la forge dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale XIII^e-XVI^e siècle, *Pierres et Terres*, 33, p. 11-20.
- Clark J. 1995 : *The Medieval Horse and Its Equipment c. 1150-c. 1450*, London, HMSO (coll. Medieval Finds from Excavations in London, 5), XII-185 p.
- Coativy Y. 2005 : Aux origines des agnels et moutons d'or royaux, *Bulletin de la Société française de numismatique*, 60, p. 6-9.
- Cognot F. 2013 : L'armement médiéval. Les armes blanches dans les collections bourguignonnes. X^e-XV^e siècles, Thèse de doctorat, Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, 711 p.
- Colardelle M., Verdel E. dir. 1993 : *Les habitats du lac de Paladru (Isère) dans leur environnement : la formation d'un terroir au XI^e siècle*, Paris, Maison des sciences de l'homme (coll. Documents d'archéologie française, 40), 416 p.
- Collectif 1980 : *Montségur, treize ans de recherche archéologique*, Carcassonne, Groupe de recherches archéologiques de Montségur et environs, 255 p.
- Collectif 1981 : *Aujourd'hui le Moyen Âge. Archéologie et vie quotidienne en France méridionale*, Aix-en-Provence, Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne, 125 p.
- Collectif 1990 : *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e et XIV^e siècles en Midi-Pyrénées, musée des Augustins, 7 mars-31 mai 1990*, Toulouse, Association pour la promotion de l'archéologie et des musées archéologiques en Midi-Pyrénées, XVI-347 p.
- Collectif 1992 : Plaisirs et manières de table aux XIV^e et XV^e siècles, musée des Augustins, 23 avril-29 juin 1992, Toulouse, Musée des Augustins, 345 p.
- Collectif 1993 : L'Île-de-France de Clovis à Hugues Capet : du V^e siècle au X^e siècle, Cergy-Pontoise, Éditions du Valhermeil, 343 p.
- Collectif 1994 : Vingt ans d'archéologie en moyenne Garonne : occupation du sol du VIII^e siècle avant J.-C. au XIV^e siècle après J.-C., Agen, Impr. coopérative, 51 p.
- Collectif 1995 : Le vert et le brun. De Kairouan à Avignon, céramiques du X^e au XV^e siècle, Marseille, Musées de Marseille, 246 p.
- Collectif 1998 : L'art au temps des rois maudits : Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328, Paris, Réunion des musées nationaux, 79 p.
- Collectif 2008 : Enquêtes en sous-sol... En quête du passé, exposition ancien collège des Jésuites, 11 janvier-31 mars 2008, Montauban, Montauban, Muséum d'histoire naturelle, 136 p.
- Contamine P., Bompaire M., Lebecq S., Sarrazin J.-L. 2003 : *L'économie médiévale*, Paris, Armand Colin, 447 p.
- Coppolani J. 1954 : *Toulouse, étude de géographie urbaine*, Toulouse/Paris, Privat/Didier, 415 p.
- Coppolani J. 1963 : *Toulouse au XX^e siècle*, Toulouse, Privat, 437 p.
- Cornardeau S. 2020 : Le mobilier en verre découvert à Toulouse et dans sa région à travers quinze ans d'archéologie. Évolution du verre, particularités locales et question de chronologie, in Pactat I., Munier C. (dir.), *Le verre du VIII^e au XVI^e siècle en Europe occidentale, Actes du 8^e Colloque international de l'AFAV, Besançon, 5-7 décembre 2016*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté (coll. Les cahiers de la MSHE Ledoux, 13), p. 147-160.
- Cornardeau S., Hébrard-Salinas 2021 : La vaisselle en verre en usage à Toulouse à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècle), in Czerniak V., Riou C. (dir.), *Toulouse au XIV^e siècle : histoire, arts et archéologie. Une floraison d'exception au temps de la peste et de la guerre de Cent Ans, Actes du colloque international, Toulouse, Hôtel Assézat, 9-10 novembre 2017*, Toulouse, Presses universitaires du Midi (coll. Tempus artis), p. 232-233.
- Costes A. 1992 : La « dourne » en Gascogne et Languedoc, *Revue de Comminges*, 107, p. 81-88.
- Costes A. 1995 : L'oule, poterie culinaire d'autrefois, *Revue de Comminges*, 110, p. 53-57.
- Cowgill J., Neergaard M. de, Griffiths N. 1987 : *Knives and Scabbards*, London, HMSO (coll. Medieval Finds from Excavations in London, 1), 169 p.
- Cuisenier J., Guadagnin R. (dir.) 1988 : Un village au temps de Charlemagne. Moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VII^e siècle à l'an mil, Paris, Réunion des musées nationaux, 357 p.
- Czerniak V. 2008 : Les peintures murales des édifices non cultuels dans le Midi languedocien : état de la question, in *Le décor peint dans la demeure au Moyen Âge, Angers, 15-16 novembre 2007*, Angers [URL : http://expos.maine-et-loire.fr/culture/peintures_murales/journees_etudes/journees_etudes.asp].
- Czerniak V. 2021 : La peinture murale à Toulouse au XIV^e siècle, in (dir.), *Toulouse au XIV^e siècle : histoire, arts et archéologie. Une floraison d'exception au temps de la peste et de la guerre de Cent Ans, Actes du colloque international, Toulouse, Hôtel Assézat*,

- 9-10 novembre 2017, Toulouse, Presses universitaires du Midi (coll. Tempus artis), p. 89-106.
- Czeski A. 2018 : *Montségur, nouveau regard Histoire, archéologie, études sur le site*, coll. Notre Patrimoine, édition Les Trois R, Amboise, 2018, 515 p.
- Démians d'Archimbaud G. 1980 : Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen, Paris, Éditions du CNRS, 724 p.
- Démians d'Archimbaud G., Vallauri L. 1998 : Productions et importations de céramiques médiévales dans le Midi méditerranéen français, in Padilla Lapuente J. I., Vila i Carabasa J. M., *Ceràmica medieval i postmedieval : circuits productius i sequències culturals*, Barcelona, Universitat de Barcelona (coll. Monografies d'Arqueologia medieval i postmedieval, 4), p. 73-110.
- Démians d'Archimbaud G., Vallauri L., Thiriot J. 1990 : *Céramiques d'Avignon : les fouilles de l'hôtel de Brion et leur matériel*, Avignon, Petit Palais diff., 185 p.
- Diderot D., D'Alembert J. 1769 : Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication. Sixième livraison, ou septième volume, Paris, 242 p.
- Dognon P. 1889 : Les Armagnacs et les Bourguignons, le comte de Foix et le dauphin en Languedoc (1416-1420), *Annales du Midi*, 1-4, p. 433-509.
- Dossat Y., Lemasson A.-M., Wolff P. 1983 : *Le Languedoc et le Rouergue dans le Trésor des chartes*, Paris, CTHS, 637 p.
- Du Mège A. 1844 : Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse, Toulouse, L. Chapelle, t. 1, 430 p.
- Du Pasquier J. 2005 : *Histoire du verre. Le Moyen Âge*, Paris, Massin, 165 p.
- Durosoy B. F., Abel, Froidefont 1786 : Tableau chronologique des noms de Messieurs les capitouls de la ville de Toulouse, extrait année par année savoir; depuis l'année 1147 jusques et compris l'année 1294 des Annales de la ville, par Durrozozy, depuis l'année 1295 jusques et compris l'année 1687 des registres historiques de l'Histoire de la ville; et depuis l'année 1688 jusques et compris la présente année 1786, des signatures des capitouls, trouvées au greffe de l'Hôtel de ville. Par les sieurs Abel & Froidefont, Toulouse, Baour, 184+36 p.
- Dutour T. 2003 : *La ville médiévale*, Paris, Odile Jacob, 256 p.
- Éclache M. 1974 : *Histoire politique et fiscale de Toulouse (1415-1440)*, Thèse de 3^e cycle, Université Toulouse Jean-Jaurès, 489 p.
- Éclache M. 1977 : Les estimés de la Dalbade en 1459, *Annales du Midi*, 89-132, p. 167-190.
- Éclache M. 1980 : Topographie de Toulouse au ^{xvii}^e siècle : du plan Tavernier au cadastre de 1680 dans le quartier de Saint-Sernin, *Annales du Midi*, 92-148, p. 345-355.
- Egan G. 1998 : *The Medieval Household Daily Living c. 1150-c. 1450*, London, Boydell Press (coll. Medieval Finds from Excavations in London, 6), 342 p.
- Egan G., Pritchard F. 1991 : *Dress Accessories, c. 1150-1450*, London, HMSO (coll. Medieval finds from excavations in London, 3), 410 p.
- Ellis B. M. A. 2002 : Prick Spurs 700-1700, in Tyson R. (ed.), *Prick Spurs 700-1700*, (coll. Finds Research Group Datasheet), 10 p. [URL : <https://static1.squarespace.com/static/534be0cbe4b04a5110f674977/t/541043a9e4b0b9bdbd0b5623/1410352041786/FRG30-datasheet.pdf>].
- Esquerrier A., Miégevillle 1895 : *Chroniques romanes des comtes de Foix*, Foix/Paris, Gadrat aîné/Picard, xxvii-192 p.
- Esquieu Y., Pesez J.-M. (dir.) 1998 : Cent maisons médiévales en France (du ^{xii}^e au milieu du ^{xvii}^e siècle). Un corpus et une esquisse, Paris, CNRS Éditions, 450 p.
- Fabre-Dupont S. 1992 : Étude d'un dépotoir médiéval en relation avec le palais épiscopal de Bazas, *Cahiers du Bazadais*, 98-99, p. 89-98.
- Fabre-Dupont Maleret S. 1995 : Un référentiel pour la céramique bordelaise du ^x^e au ^{xv}^e siècle à partir des fouilles d'habitat, *Aquitania*, 13, p. 203-265.
- Fabre-Dupont Maleret S., Régaldo Saint-Blancard P. 1991 : Un artisanat céramique groupé aux portes de la ville de Marmande, *Aquitania*, 9, p. 119-176.
- Ferrand G. 2014 : Les pulsions de la guerre et la mise en défense (Rouergue, ^{xiv}^e-^{xv}^e siècles), *Annales du Midi*, 126, p. 181-193.
- Fiaschi C. 1564 : Traicté de la manière de bien embrider, manier et ferrer les chevaux, Paris, C. Perrier [consulté le 11 avril 2023].
- Fiétier R. 1973 : *Recherches sur la banlieue de Besançon au Moyen Âge*, Paris, Les Belles lettres (coll. Annales littéraires de l'Université de Besançon, 153), 226 p.
- Filippo R. (de) 1989 : *L'ancien hôpital militaire Larrey (Toulouse, Haute-Garonne)*, Rapport de fouille, Afan GSO, 237 p.
- Fondrillon M., Marot E. (dir.) 2013 : Un quartier de frange urbaine à Bourges (1^{er} s. apr. J.-C.-^{xx}^e s.). Les fouilles de la ZAC Avaricum, Bourges/Tours, Bourges Plus - FERACF (coll. Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France, 48), vol. 2, 496 p.
- Fontaine-Hodiamont C. (dir.) 2010 : D'Ennion au Val Saint-Lambert : le verre soufflé-moulé, Actes des 23^{es} Rencontres de l'Association française pour l'archéologie du verre, Bruxelles/Namur, 17-19 octobre 2008, Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, 480 p.
- Fontaine-Hodiamont C., Hossey G. 2010 : L'atelier de verrier d'Herbemont et la production de verres soufflés-moulés (^{xiv}^e-début ^{xiv}^e siècles), in Fontaine-Hodiamont C. (dir.), *D'Ennion au Val Saint-Lambert. Le verre soufflé-moulé*, Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, p. 345-374.
- Fortier F. 2001 : La décoration intérieure de l'église Saint-Exupère, ancienne chapelle du couvent des Carmes déchaussés de Toulouse, Toulouse, Université Toulouse-II Le Mirail, 93 p.
- Fouillet N. 1999 : Un habitat rural du haut Moyen Âge à Déols (Indre)/A Settlement of the Early Middle Ages at Déols (Indre), *Revue archéologique du Centre de la France*, 38, p. 169-194.

- Foy D. 1986 : Verres du XIV^e au XVI^e siècle provenant de la place de la Cathédrale à Montauban (Tarn-et-Garonne), *Archéologie du Midi médiéval*, 4, p. 83-91.
- Foy D. 2001 : Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne, Paris, Éditions du CNRS, 467 p.
- Foy D., Sennequier G. (dir.) 1989 : *À travers le verre. Du Moyen Âge à la Renaissance*, Rouen, Musées et monuments départementaux de la Seine-Maritime, 454 p.
- Fray F. 1998 : Espaces de circulation, in Esquieu Y., Pesze J.-M. (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XII^e au milieu du XVI^e siècle)*. Un corpus et une esquisse, Paris, CNRS Éditions, p. 93-95.
- Fruhauf Ch. 1969 : L'alimentation d'un collège d'étudiants à Toulouse au XV^e siècle d'après les comptes du collège de Périgord (1426-1456), Toulouse, Université Toulouse Jean-Jaurès, 196 p.
- Funk F. 1986 : Un ensemble clos bas médiéval de la place Sainte-Claire, Albi, *Archéologie tarnaise*, 3, p. 105-131.
- Galabert F. 1918 : La vie toulousaine au XIV^e siècle. Un capitoul fraudeur en 1354. Une émeute en 1357, *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 11^e série-6, p. 323-338.
- García Álvarez-Busto A., Fernández Calderón N. 2014 : El caballero de las espuelas doradas. Análisis arqueológico de un enterramiento nobiliario medieval del monasterio de Corias, *Gladius*, 34, p. 135-152.
- Gardel M.-É. (dir.) 1999 : *Cabaret, histoire et archéologie d'un castrum. Les fouilles du site médiéval de Cabaret à Lastours (Aude)*, Carcassonne, Maison des Mémoires, Centre de valorisation du patrimoine médiéval, 965 p.
- Garnier J.-F. 1995 : Un four de potier du XV^e siècle à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), in *La céramique médiévale en Lot-et-Garonne, VI^e-XV^e siècle*, Agen, dactylographié.
- Garrigou-Grandchamp P. 1992 : *Demeures médiévales. Cœur de la cité*, Paris, REMPART/Desclée de Brouwer (coll. Patrimoine vivant), 126 p.
- Garrigues D. 1949 : Le testament de Pierre-Paul Riquet, *L'Auta*, 191, p. 1-12.
- Garros B. 2018 : Ambres, site castral « Le Village », in *Bilan scientifique 2015*, Toulouse, Service régional de l'archéologie, Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées, p. 146-148.
- Gary M. 2018 : La céramique médiévale, in *Toulouse, 16, rue des Trente-Six-Ponts*, Rapport final d'opération d'archéologie préventive, Colomiers, Archeodunum, p. 332-355.
- Gay V., Stein H. 1887 : *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, Société bibliographique, 477 p.
- Gillis R. 1992 : L'église Saint-Exupère et le jardin des Plantes, *L'Auta*, 577, p. 175-187.
- Girault N. 2008 : Étude du mobilier ferreux issu des fouilles archéologiques du château de la Madeleine, Chevreuse (78), Rapport d'étude, Service archéologique départemental des Yvelines, 29 p.
- Giuliano G. 2007 : Le « château des Armoises » à Richardménil (XIV^e-XVII^e siècle). Archéologie d'une maison forte lorraine, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 368 p.
- Gourvenec M. 2018 : *Toulouse, 16 rue des Trente-Six-Ponts*, Rapport de fouille, Colomiers, Archeodunum, 593 p.
- Grew F., De Neergaard M. 2006 : *Shoes and Pattens*, London, Boydell Press (coll. Medieval Finds from Excavations in London, 2), 145 p.
- Griffith D., Philpott R. A., Egan G. 2007 : Meols. The Archaeology of the North Wirral Coast Discoveries and Observations in the 19th and 20th Centuries, With a Catalogue of Collection, Oxford, University of Oxford (coll. Oxford University School of Archaeology, Monograph, 68), 498 p.
- Guilhermoz P., Dieudonné A. 1929 : Chronologie des documents monétaires de la numismatique royale des origines à 1330 et 1337, *Revue numismatique*, p. 217-224.
- Guillot J.-O., Jacquemot S., Thion P. (dir.) 1990 : *Verrerie de l'Est de la France, XIII^e-XVIII^e siècle. Fabrication, consommation*, Dijon, Artheis Editions (coll. Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est, 9^e supplément).
- Guillaud H., Chazelles-Gazzal C.-A. (de), Klein A. (dir.) 2007 : *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue : pisé et bauge*, Montpellier, Éditions de l'Espérou, 328 p.
- Guillot F. 2008 : *Montréal-de-Sos (Auzat, 09)*, Rapport final de fouilles programmées triennales, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 357 p.
- Guillot F. 2009 : *Montréal-de-Sos (Auzat, 09)*, Rapport intermédiaire de fouilles programmées, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 342 p.
- Guillot F. 2010 : *Montréal-de-Sos (Auzat, 09)*, Rapport final de fouilles programmées, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 529 p.
- Guillot F. 2017 : Le castrum de Montréal-de-Sos. Seize ans de recherches archéologiques sur une fortification des Pyrénées ariégeoises, Carcassonne, Éd. du Centre d'archéologie médiévale du Languedoc, 374 p.
- Guinaudeau N. 2011-2013 : La famille d'Astarac et la gestion du territoire comtal entre le début du X^e siècle et le milieu du XVI^e siècle, *Acta Historica et Archaeologica Mediaevalia*, 31, p. 65-113.
- Guinaudeau N. 2012 : Fortifications seigneuriales et résidences aristocratiques gasconnes dans l'ancien comté d'Astarac entre le X^e et le XVI^e siècle, Pessac, Université Bordeaux-III, 2 vol., 467 et 130 p.
- Halbout P., Pilet Ch., Vaudour C. 1986 : Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie (I^{er}-XVI s.), *Cahiers des Annales de Normandie*, 20, p. 1-255.
- Hébert M. 1987 : Une population en armes. Manosque au XIV^e siècle, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 18, p. 215-224.
- Hélie B. 1540 : *Historia fuxensium comitum Bertrandi Helie... ejusdem de regni Navarrae origine et regibus...*, Tolosae, excud. N. Vieillardus.

- Henry E., Rémy I. 2016 : CNR, rue de la Vieille-Coraterie, Montpellier, Languedoc-Roussillon, Hérault, Rapport de fouille, Inrap, 171 p.
- Holtmann G. F. W. 1993 : *Untersuchung zu mittelalterlichen und frühneuzeitlichen Messern*, Dissertationsschrift, Fachbereich Historisch-Philologische Wissenschaften, Georg-August-Universität, 1 184 p.
- Homo-Lechner C. 1996 : Sons et instruments de musique au Moyen Âge. Archéologie musicale dans l'Europe du VII^e au XIV^e siècle, Paris, Errance, 144 p.
- Horry A. 2009 : Le vaisselier lyonnais du XIV^e au XVI^e siècle. Vers la naissance de la céramique moderne, in Ravoire F., Dietrich A. (dir.), *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge. Contenus et contenants du XIV^e au XVI^e siècle*, Caen, Publications du CRAHM, p. 299-316.
- Jacques P. 1995 : La céramique médiévale en moyenne Garonne, VI^e-XIV^e siècle, in *La céramique médiévale en Lot-et-Garonne, VI^e-XV^e siècle*, Journée de travail de l'Association des archéologues de Lot-et-Garonne, 2 juillet 1995.
- Jean-Courret É. 2006 : La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Âge : fabrique, paysages et représentations de l'Urbs, Thèse de doctorat, Université Bordeaux-Montaigne, 1 124 p.
- Jean-Courret É. 2016 : Une gestion raisonnée et concertée de la croissance urbaine au Moyen Âge central : l'exemple du lotissement de Sainte-Croix à Bordeaux, *Archéologie du Midi médiéval*, 34, p. 163-182.
- Jean-Courret É., Lavaud S. 2009 : *Bordeaux*, Pessac, Ausonius (coll. Atlas historique des villes de France), 770 p.
- Jeandemange S., Caillat P., Frauciel M., Prouteau R., Wiethold J. 2011 : Une ferme seigneuriale (XIII^e-XV^e s.) à Laquenexy « Entre Deux Cours » (Moselle), *Revue archéologique de l'Est*, 60, p. 423-480.
- Journot F., Bellan G. 2011 : *Archéologie de la France moderne et contemporaine*, Paris, La Découverte, 180 p.
- Kolltveit, G. 2006 : *Jew's Harps in European Archaeology*. British Archaeological Reports (BAR), International Series, No 1500, 2006, 264 p.
- Lachiver M. 2006 : *Dictionnaire du monde rural*, Paris, Fayard, 1440 p.
- Lafaille G. 1687 : Annales de la ville de Toulouse depuis la réunion de la comté de Toulouse à la couronne : avec un abrégé de l'ancienne histoire de cette ville : et un recueil de divers titres et actes pour servir de preuves ou d'éclaircissement à ces annales. Première partie. A laquelle on a ajouté une dissertation sur l'or de Toulouse; & une table alphabétique des noms des capitouls, dont les élections sont contenuës dans ce volume, par M. G. Lafaille, ancien capitoul & syndic de la ville de Toulouse, Toulouse, Colomyez, Posuët, 2 vol.
- Lagane C. 2011 : Le mobilier en fer du quartier nord-ouest du bas castrum de Châlucaet (Haute-Vienne). Vie quotidienne d'un enclos aristocratique aux XIII^e et XIV^e siècles, Mémoire de master 2, Université Poitiers.
- Lamazou-Duplan V. 2003 : Les élites toulousaines et leurs demeures à la fin du Moyen Âge : entre maison possédée et maison habitée, in Scellès M., Napoléone A.-L. (dir.), *Actes des journées sur la maison au Moyen Âge dans le Midi de la France*, Toulouse, S.A.M.F., FRAMESPA UMR 5136-Université Toulouse-Le Mirail, p. 40-61.
- La Perrière G. (de) 1539 : Les Annales de Foix, ioinctz a y celles les cas et faitz dignes de perpetuelle recordation, aduenuz, tant aulx pays de Bearn, Commynge, Bigorre, Armygnac, Nauarre, Àq lieulx circumuoysins, depuis le premier Comte de Foix Bernard, iusques a Tresillustre et Puissant Prince, Henry, a present Comte de Foix et Roy de Nauarre. Composees, et mises au champ de publication (ce que par cy deuant na este fait) Par Maistre Guillaume de la Perriere, Licentie es droictz, Citoyen de Tholose, Tholose (Toulouse), chez Nicolas Vieillard.
- Lapeyre O., Rassinot A. 1978 : Les découvertes archéologiques du Chastellet, Antignac, *Bulletin du Groupe de recherches historiques et archéologiques de la vallée de la Sumène*, 14, p. 1-37.
- Larenaudie M.-J. 1952 : Les famines en Languedoc aux XIV^e et XV^e siècles, *Annales du Midi*, 64-17, p. 27-39.
- Lartigaut J. 1993 : *Histoire du Quercy*, Toulouse, Privat, 264 p.
- Lassure C., Lassure J.-M., Villeval G. 1975 : Note sur un couvercle médiéval estampé trouvé place des Carmes à Toulouse, *L'Auta*, 411, p. 328-331.
- Lassure J.-M. 1998 : La civilisation matérielle de la Gascogne aux XII^e et XIII^e siècles : le mobilier du site archéologique de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers), Toulouse, FRA.M.ESP : UTAH, 590 p.
- Lassure J.-M. 2003 : L'outillage agricole médiéval en Midi-Pyrénées d'après les fouilles archéologiques récentes, in Comet G. (dir.), *L'outillage agricole médiéval et moderne et son histoire, Actes des XXIII^e Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 7, 8, 9 septembre 2001*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, p. 173-190.
- Lassure J.-M., Villeval G. 1987 : Une catégorie de céramiques en usage dans le Toulousain et une partie du Sud-Ouest dans la seconde moitié du XIII^e siècle et au XIV^e siècle. Essai de typologie, Table ronde, Toulouse, Service régional de l'archéologie.
- Lassure J.-M., Villeval G. 1990 : Quelques productions céramiques dans la région toulousaine, in *Archéologie et vie quotidienne aux XIII^e et XIV^e siècles en Midi-Pyrénées, musée des Augustins, 7 mars-31 mai 1990*, Toulouse, Association pour la promotion de l'archéologie et des musées archéologiques en Midi-Pyrénées, p. 285-288.
- Łaskiewicz T., Michalak A. 2007 : Broń I Oporządzenie Jeździeckie Z Badań I Nadzorów Archeologicznych Na Terenie Międzyrzeczca, *Acta Militaria Mediaevalia III*, p. 99-176.
- Leenhardt M. 1999 : Un puits : reflet de la vie quotidienne à Montpellier au XIII^e siècle, *Archéologie du Midi médiéval*, 17, p. 109-186.
- Leenhardt M., Vallauri L. 1998 : De la cuisine à la table : vaisselles de terre en Languedoc aux XIII^e et XIV^e siècles, *Archéologie du Midi médiéval*, 15-16, p. 215-233.

- Legros V. 2001 : Étude du mobilier métallique des fermes médiévales du Bellé à Neuilly-en-Thelle (Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 1-2, p. 40-72.
- Legros V. 2013 : L'éperon du boulevard de la Trémouille à Dijon (Côte-d'Or), *Instrumentum*, 37, p. 45-47.
- Léonelli M.-C. 1998 : Le décor de la maison, in Esquieu Y., Pesez J.-M. (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XI^e au milieu du XVI^e siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, CNRS Éditions, p. 127-134.
- Le Pottier J. 2011 : *Les archives foncières. Histoire et utilisation dans le Midi. I. L'Ancien Régime*, Toulouse, Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 81 p.
- Ligou D. 1984 : *Histoire de Montauban*, Toulouse, Privat, 350 p.
- Limouzin-Lamothe R. 1932 : La commune de Toulouse et les sources de son histoire (1120-1249). Étude critique suivie de l'édition du Cartulaire du Consulat, Toulouse/Paris, Privat/Didier, 535 p.
- Linlaud M. 2012 : La serrurerie médiévale, l'exemple du XIV^e siècle, *Histoire et images médiévales*, 44, p. 18-23.
- Linlaud M. 2014 : *Serrures médiévales : VIII^e-XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. Archéologie & culture), 343 p.
- Littré É. 1873-1874 : *Dictionnaire de la langue française...*, Paris, L. Hachette, 4 vol.
- Lotti P. (dir.) 2013 : Toulouse, Haute-Garonne, square Charles-de-Gaulle, « Fontaine », Rapport de fouille, Inrap, 304 p.
- Lotti P., Briand J. 2018 : Les constructions en torchis d'une bastide périurbaine (fin du XIV^e-début du XV^e siècle) sur le site du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse (Haute-Garonne), in Chazelles C.-A. de, Léal E., Klein A. (dir.), *Échanges transdisciplinaires sur les constructions en terre crue : torchis, techniques de garnissage et de finition, architecture et mobilier*, Montpellier, Éditions de l'Espérou, p. 237-242.
- Macé L. 2002 : Les comtes de Toulouse et leur entourage : rivalités, alliances et jeux de pouvoir (XI^e-XIII^e siècles), Toulouse, Privat, 445 p.
- Macé L. 2008 : *Catalogues raimondins. Actes des comtes de Toulouse, ducs de Narbonne et marquis de Provence (1112-1229)*, Toulouse, Archives municipales de Toulouse (coll. Sources de l'histoire de Toulouse, 1), 437 p.
- Macé L. 2009 : Un clocher, un donjon et l'agneau pascal. Toulouse au reflet de ses sceaux (XIII^e siècle), in Suau B., Amalric J.-P., Olivier J.-M. (dir.), *Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine, Actes du 58^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Université de Toulouse-Le Mirail, 14-16 juin 2007*, Toulouse, FRAMESPA-UMR 5136, p. 241-255.
- Macé L. 2019 : La majesté et la croix. Les sceaux de la maison des comtes de Toulouse (XI^e-XIII^e siècle), Toulouse, Presses universitaires du Midi, 386 p.
- Maffre R. 1992 : Visite des Toulousains de Toulouse à l'église Saint-Exupère et au jardin des Plantes le 26 avril 1992, *L'Auta*, 577, p. 175-189.
- Mane P. 2006 : Le travail à la campagne au Moyen Âge. Étude iconographique, Paris, Picard, 471 p.
- Marandet M.-C. 1997 : L'équipement de la cuisine en Toulousain à la fin du Moyen Âge, d'après les inventaires et les testaments, in *Dossier spécial cuisine médiévale, Actes du colloque « Usages et goûts culinaires au Moyen Âge en Languedoc et en Aquitaine », organisé par le C.A.M.L., Carcassonne et Villeneuve-Termenès, 21, 22 et 23 juin 1996* (coll. Archéologie du Midi médiéval, 15-16), p. 269-286.
- Martin H. 1916 : Documents relatifs à la vente des biens nationaux. District de Toulouse, Toulouse, Privat, 648 p.
- Martin-Chabot E. 1973 : *La Chanson de la croisade albigeoise*, Paris, Les Belles Lettres, 3 vol., 304, 325 et 428 p.
- Maurice P. 1998 : La maison et son ameublement en Gévaudan à la fin du Moyen Âge, *Journal des savants*, 2, p. 115-158.
- Mellinand P., Léal E. 2002 : La médiathèque, une occupation suburbaine antique et médiévale à Narbonne (Aude), Rapport de fouille, Inrap MED, 221 p.
- Menjot D. 2015 : Le périurbain, objet d'histoire : aux marges de la ville au Moyen Âge, in Bouffier S., Brelot C.-I., Menjot D. (dir.), *Aux marges de la ville. Paysages, sociétés, représentations. Actes du colloque tenu à Lyon, 5-7 mai 2011*, Paris, L'Harmattan, p. 45-51.
- Mérindol C. de 1995 : Iconographie du sceau de ville en France à l'époque médiévale et religion civique, in Vauchez A. (dir.), *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (chrétienté et islam), Actes du colloque, Nanterre, 21-23 juin 1993*, Rome, École française de Rome (coll. Publications de l'École française de Rome 213), p. 415-428.
- Michalak A. 2013 : Swords and Falchions from the Polish-Silesian-Brandenburg Borderland (2nd Half of the 13th-half of the 16th Cent.). Preliminary Thoughts, in Marek L. (ed.), *Weapon brings peace ? Warfare in Medieval and Early Modern Europe, Wratislavia Antiqua* 18, p. 137-156.
- Mironneau P. 1993 : Gaston Fébus et la fortune, *Médiévales*, 24, p. 149-162.
- Moesgaard J. C. 2004 : Le titre, la valeur et la chronologie des raimondins du marquisat de Provence, *Bulletin de la Société française de numismatique*, 59, p. 180-185.
- Monnet C. 1999 : *La vie quotidienne dans une forteresse royale. La Grosse Tour de Bourges, fin XI^e -milieu XVII^e siècle*, Bourges, Éd. de la Ville de Bourges, Service d'archéologie municipale (coll. Bituriga, 1999 1), 399 p.
- Moreau C. 1971 : Le faubourg Saint-Cyprien au Moyen Âge. Contribution à une étude topographique, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 43 p.
- Morgain S.-M. 2003 : L'installation des Carmes déchaux à Toulouse en mars 1623. De la Ligue au catholicisme royal, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 89-223, p. 363-383.
- Motteau J. 1991 : Recherches sur Tours. Catalogue des objets des fouilles de Tours, 1973-1977, Tours, Laboratoire d'archéologie urbaine, 138 p.

- Motteau J. 2009 : La verrerie de table en France du XIV^e au XVI^e s., in Ravoire F., Dietrich A. (dir.), *La cuisine et la table dans la France de la fin du Moyen Âge. Contenus et contenants du XIV^e au XVI^e siècle*, Caen, Publications du CRAHM, p. 175-186.
- Mousnier M. 1997 : *La Gascogne toulousaine aux XII^e-XIII^e siècles. Une dynamique sociale et spatiale*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail (coll. Tempus), 482 p.
- Moussette M. 2000 : Des couteaux pour la traite des fourrures, *Revue d'histoire de la culture matérielle*, 51, p. 3-15.
- Murat L. à paraître : *Le château (Vallon, Aveyron)*, Rapport de fouille, Hadès.
- Nadrigny X. 2013 : *Information et opinion publique à Toulouse à la fin du Moyen Âge*, Paris, École des chartes (coll. Mémoires et documents de l'École des chartes, 94), 501 p.
- Navarro Palazón J., Robles Fernández A., Navarro Santa-Cruz E., Jara Carrillo M. D. 1996 : *Liétor : formas de vida rurales en Sarq al-Andalus a través de una ocultación de los siglos X-XI*, Murcia, Centro de Estudios Árabes y Arqueológicos Ibn Arabi, 139-CXII p.
- Nicolardot J.-P., Guigon P. 1991 : Une forteresse du X^e siècle : le camp de Péran à Plédran (Côtes-d'Armor), *Revue archéologique de l'Ouest*, 8, p. 123-157.
- Oakeshott E. 1994 : *The Sword in the Age of Chivalry*, Woodbridge (Suffolk), Boydell Press, 204 p.
- Ollivier J. 2012 : *16-18 rue des Pénitents-Blancs, Toulouse (Haute-Garonne)*, Rapport de fouille, Balma, Hadès, 3 vol. (220 p., 410 p., [non paginé]).
- Ollivier J. 2016 : Toulouse, 16-18 rue des Pénitents-Blancs : évolution d'un quartier oriental de la ville du Haut-Empire à nos jours, *Aquitania*, 32, p. 283-338.
- Ottaway P., Rogers N. 2002 : Craft, Industry and Everyday Life : Finds from Medieval York, *The Archaeology of York*, 17-15, p. 2673-3183.
- Papillault R. 1996 : *Les hôtels particuliers du XVI^e siècle à Toulouse*, Toulouse, Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, 266 p.
- Paya D. 2004 : *Métro station Palais-de-Justice à Toulouse, le cimetière Saint-Michel*, Rapport de fouille, Inrap GSO, 3 vol., 156 p., ca. 400 p., ca. 400 p.
- Paya D. 2010 : *16, rue des Trente-Six-Ponts, Toulouse*, Rapport de diagnostic, Inrap GSO, 64 p.
- Paya D., Catalo J. (dir.) 2011 : *Le cimetière Saint-Michel de Toulouse*, Paris, CNRS Éditions, 223 p.
- Pépin G. 2018 : Les routiers gascons, basques, agenais et périgourdaïns du parti anglais. Motivations, origines et perception de leur présence (v. 1360-v. 1440), in Pépin G., Bériac-Lainé Fr., Boutouille Fr. (dir.), *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent Ans. Hommage à Jonathan Sumption*, Bordeaux, Ausonius, p. 23-41.
- Pesez J.-M. 1984 : *Brucato. Histoire et archéologie d'un habitat médiéval en Sicile*, Rome, École française de Rome (coll. Publications de l'École française de Rome, 78), 2 vol., 827 p.
- Pessiot M. (dir.) 2007 : *La fidèle ouverture ou L'art du serrurier*, Rouen, Musée Le Secq des Tournelles, 271 p.
- Peyre G. 1993 : Place Paul-Feuga, Toulouse, *Bilan scientifique régional 1992, Midi-Pyrénées*, p. 74.
- Piponnier F., Roux S. 1998 : Distribution et fonctions des maisons, in Esquieu Y., Pesez J.-M. (dir.), *Cent maisons médiévales en France (du XI^e au milieu du XVI^e siècle). Un corpus et une esquisse*, Paris, CNRS Éditions, p. 89-92.
- Poerck G. de 1951 : La draperie médiévale en Flandre et en Artois. Technique et terminologie, Bruges, De Tempel, 3 vol., 142, 254 et 194 p.
- Portet N. 1998 : Essai sur la maréchalerie confronté à la ferrure des équidés au Moyen Âge, Université Toulouse-II Le Mirail, 125 p.
- Portet N., Raynaud M.-A. 2009 : Le mobilier en fer : les objets équestres, in Bourgeois L. (dir.), *Une résidence des comtes d'Angoulême autour de l'an mil : le castrum d'Andone (Villejoubert, Charente)*, Caen, Publications du CRAHM, p. 202-233.
- Pousthomis B. 1983 : L'apparition de la céramique médiévale glaçurée dans le sud du Tarn, *Archéologie du Midi médiéval*, 1, p. 37-50.
- Pousthomis B. 1986 : *Le Castlar, Durfort (Tarn)*, Rapport de fouilles, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 50 p.
- Pousthomis B. 1988 : *Le Castlar, Durfort (Tarn)*, Rapport de fouilles, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 84 p.
- Pousthomis B. 1989-1991 : *Le Castlar de Durfort (Tarn)*, Rapport de fouilles, Toulouse, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 1989-1991, 3 vol.
- Pousthomis B. 1994 : *Le Castlar de Durfort (Tarn)*, Rapport de fouilles, Toulouse, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 1994, 3 vol.
- Pousthomis B. 1995 : *Château de Gavaudum, Gavaudum (Lot-et-Garonne)*, DFS de sauvetage programmé, Balma, Hadès, 3 vol. (59 p., [non paginé], 103 p.).
- Pradalié G. 2002 : La ville des comtes (X^e-XIII^e siècles), in Taillefer M. (dir.), *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, p. 61-114.
- Pradalié G. 2005 : Les comtes de Toulouse et de l'Aquitaine (IX^e-XII^e siècles), *Annales du Midi*, 117-249, p. 5-23.
- Pradalié G. 2019 : La ville des comtes et des capitouls (X^e-XIII^e siècles), in Olivier J.-M., Pech R. (dir.), *Histoire de Toulouse et de la Métropole*, Toulouse, Privat (coll. Histoire des villes et des régions), p. 199-246.
- Prévot B., Ribémont B. 1994 : Le cheval en France au Moyen Âge. Sa place dans le monde médiéval ; sa médecine. L'exemple d'un traité vétérinaire du XIV^e siècle : la « Chirurgie des chevaux », Caen, Paradigme (coll. Medievalia), 522 p. [consulté le 12 avril 2023].
- Prin M. 1983-1984 : L'entrée des Carmes à Toulouse d'après un tableau conservé à Seysses, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 45, p. 5-17.

- Querrien A., Blanchard J. 2004 : La résidence aristocratique rurale de Montbaron. Structures et mobilier, *Archéologie médiévale*, 34, p. 67-130.
- Quicherat J. 1879 : Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au xv^e siècle, Paris, Hachette, 355 p.
- Ramet H. 1935 : *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Tarride, 922 p.
- Ravoire F. 2006 : Typologie raisonnée des céramiques de la fin du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne provenant du Beauvaisis, de Paris et d'ailleurs, retrouvées sur les sites de consommation parisiens et franciliens, *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, p. 105-202.
- Raynaud F. 1992 : *Le château et la seigneurie du Vuache, Haute-Savoie*, 74, Lyon, Service régional de l'archéologie (coll. Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, 6), 147 p.
- Rech M. 2004 : Gefundene Vergangenheit - Archäologie des Mittelalters in Bremen. Mit besonderer Berücksichtigung von Riga, Bremen, Habelt (coll. Bremer Archäologische Blätter, 3), 432 p.
- Règne J. 1918 : La levée du capage et l'émeute toulousaine du 9 mai 1357, *Annales du Midi*, 29^e-30^e année, p. 421-428.
- Reigniez P. 2002 : *L'outil agricole en France au Moyen Âge*, Paris, Errance, 446 p.
- Rémy I., Chazelles C.-A. (de), Catafau A., Alessandri P. 2010 : Des maisons en terre médiévales sur un îlot du quartier Saint-Mathieu, à Perpignan (Pyrénées-Orientales). Premiers éléments de réflexion, *Archéologie du Midi médiéval*, 27-1, p. 53-95.
- Richarté-Manfredi C., Catalo J., Horry A. 2020 : Les céramiques peintes vertes et brunes du midi de la France entre importations et productions locales du x^e au xviii^e siècle. in Hénigfeld Y., Husi P., Ravoire F. (dir.), *L'objet au Moyen Âge et à l'époque moderne. Fabriquer, échanger, consommer et recycler*. Publications du CRAHAM, Presses universitaires de Caen, p. 137-151
- Rigal D. 1999 : *Le château dit « inférieur », Saint-Cirq-Lapopie (Lot), Troisième campagne de fouille et analyse du bâti*, Rapport de fouille programmée, Service régional de l'archéologie de Midi-Pyrénées, 56 p.
- Rigal D. 2017 : *Cahors (Lot), allées Fénelon*, Rapport de fouille, Inrap GSO, 4 vol., 706, 386, 789, et 590 p.
- Rigal D. 2018 : *32 rue de la Dalbade (Toulouse). Rapport final d'opération archéologique*, Rapport de fouille, Inrap GSO, 6 vol., 303, 104, 400, 122, 1 882 et 764 p.
- Roby A. 2019 : 1350-1500 : entre crise et renouveau, in Olivier J.-M., Pech R. (dir.), *Histoire de Toulouse et de la Métropole*, Toulouse, Privat (coll. Histoire des villes et des régions), p. 269-294.
- Rocacher J. 2007 : L'église Saint-Exupère, *L'Auta*, 86, p. 201-208.
- Roschach E. 1891 : Ville de Toulouse. Inventaire des archives communales antérieures à 1790, t. I, série AA, n° 1 à 60, Toulouse, Privat.
- Roux J.-C. 2008 : L'emploi de la bauge dans l'architecture protohistorique de Lattes (fin du vi^e-milieu du iv^e s. av. J.-C.), *Gallia*, 65-1, p. 107-109.
- Saint-Blanquat O. de 1951 : Sur l'établissement de deux bastides aux portes de Toulouse en 1303, *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse*, 5^e série-1, p. 163-172.
- Saint-Blanquat O. de 1985 : La fondation des bastides royales dans la sénéchaussée de Toulouse : aux xiii^e et xiv^e siècles, Toulouse, Centre régional de documentation pédagogique, 168 p.
- Salies P. 1964 : Le grand incendie de Toulouse de 1463, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 30, p. 131-166.
- Salies P. 1966 : Le grand incendie de Toulouse de 1463, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 32, p. 70-85.
- Salies P. 1989 : Dictionnaire des rues de Toulouse : voies publiques, quartiers, lieux-dits, enseignes, organisation urbaine, Toulouse, Milan, 2 vol., 582 et 592 p.
- Salmon C. 2017 : *En Batut, Flourens, Haute-Garonne, Occitanie*, Rapport de fouille, Inrap, 2 vol., 390 et 304 p.
- Serdon V. 2005 : *Armes du diable. Arcs et arbalètes au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 335 p.
- Storck J. J. 1889 : Dictionnaire pratique de menuiserie, ébénisterie, charpente, Paris, Vial, 966 p.
- Stülpnagel K. H. von 2000 : *Die gotischen Truben der Lüneburger Heideklöster. Entstehung, Konstruktion, Gestaltung, Quellen und Studien*, Cloppenburg, Museumsdorf (coll. Regionalgeschichte Niedersachsens, 6), 380 p.
- Taillefer M. 2002 : *Nouvelle histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat (coll. Histoire des villes), 383 p.
- Thordeman B. 2001 : *Armour from the Battle of Wisby, 1361*, Union City, California, Chivalry Bookshelf, xiii-480 p. et 154 pl.
- Tucóo-Chala P. 1959 : Gaston Fébus et la vicomté de Béarn (1343-1391), France, Bière, 471 p.
- Valais A., Schmitt L., Coffineau E. 2010 : La motte castrale de Guéramé à Courgains (Sarthe), aux confins du Maine et du Perche, *Revue archéologique de l'Ouest*, 27, p. 149-170.
- Vallauri L. 1995 : Faïences en Languedoc, in Leenhardt M. (dir.), *Poteries d'Occ, céramiques languedociennes, vii^e-xvii^e siècles*, Aix-en-Provence, Éd. Narration, p. 65-69.
- Vallauri L., Leenhardt M. 1997 : Mutations et transferts. L'apparition des glaçures dans le Midi méditerranéen, in Démians d'Archimbaud G. (dir.), *La céramique médiévale en Méditerranée, Actes du VI^e congrès de l'AIECM2, Aix-en-Provence, 13-18 novembre 1995*, Aix-en-Provence, Éd. Narration, p. 479-486.
- Vauchez A. (dir.) 1995 : La religion civique à l'époque médiévale et moderne (chrétienté et islam), Actes du colloque, Nanterre, 21-23 juin 1993, Rome, École française de Rome (coll. Publications de l'École française de Rome 213), 604 p.
- Vaudour C. 1980 : *Clefs et serrures. Des origines au commencement de la Renaissance*, Rouen, Musée Le Secq des Tournelles (coll. Catalogue du musée Le Secq des Tournelles, fascicule II), 77 p.

- Verrier G. (dir). 2016 : *ZAC Niel, Toulouse*, Rapport d'opération d'archéologie préventive, Service régional de l'archéologie, Archéodunum, Colomiers, 2016, 17 vol.
- Veyssière F. 2001 : Toulouse (Haute-Garonne), Muséum d'histoire naturelle, 2 rue Lamarck, Rapport de diagnostic, Afan GSO, 23 p.
- Veyssière F., Viers C., Marty P., Bruxelles L., Geneviève V., Georges P., Cazes D. 2009 : L'occupation antique du Barricou à Beauzelle (Haute-Garonne), *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 69, p. 15-68.
- Viard J., Vallée A. 1979 : Registres du Trésor des chartes, Tome III, Règne de Philippe de Valois, première partie : JJ 65a à 69 (1328-1336). Inventaire analytique, Paris, Archives nationales, XIV-453 p.
- Vic C. de, Vaissète J. 1885 : *Histoire générale du Languedoc avec des notes et pièces justificatives*, Toulouse, Privat, vol. IX, 1418 p., vol. X, 2499 p.
- Vidal E. 2006 : La commanderie hospitalière de Toulouse, constitution et gestion du patrimoine : 1114-1209, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 95 p.
- Villanueva E. 2008 : La céramique d'époque moderne découverte dans un puits à Cruzy (Hérault), *Archéologie du Midi médiéval*, 26, p. 199-223.
- Ward-Perkins J. B. 1993 : *London Museum Medieval Catalogue 1940*, Ipswich, Anglia Publ., VIII-319 p et 96 pl.
- Weckerlin J.-B. 1905 : Le drap « escarlate » au Moyen Âge. Essai sur l'étymologie et la signification du mot écarlate et notes techniques sur la fabrication de ce drap de laine au Moyen Âge, Lyon, A. Rey, 90 p. [URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9785295f>, consulté le 17 avril 2023].
- Wolff P. 1954 : Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350, vers 1450), Paris, Plon, 710 p.
- Wolff P. 1956 : *Les « estimes » toulousaines des XIV^e et XV^e siècles*, Toulouse, Bibliothèque de l'Association Marc Bloch de Toulouse, 333 p., 1 plan, 5 pl.
- Wolff P. 1958 : *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat, 418 p.
- Wolff P. (dir.) 1974 : *Histoire de Toulouse*, Toulouse, Privat (coll. Univers de la France et des pays francophones, Série Histoire des villes), 548 p.
- Wolff P. 1978 : Regards sur le Midi médiéval. Recueils d'articles, Toulouse, Privat, 539 p.
- Wolff P. (dir.) 1984 : *Les Toulousains dans l'histoire*, Toulouse, Privat (coll. Les hommes dans l'histoire), 443 p.
- Zaour N. 2013 : Inventaire des fers à cheval, in Guillot B., Thomann A. (dir.), *Place du Marché et cimetière Saint-Sauveur XIII^e-XVII^e siècles*, Caen (Calvados), Cesson-Sévigné, Inrap GO, p. 253-267.
- Zélie B., Nadeau A. 2010 : *Poitiers (86), hôpital Pasteur*, Rapport de fouille, Limoges, Éditions Eveha, 4 vol. (354 p., 420 p., 469 p., 341 p.).
- Zimmermann B. 2000 : *Mitteralterliche Geschosspitzen. Kulturhistorische, archäologische und archäometallurgische Untersuchungen*, Bâle, Schweizerischer Burgenverein (coll. Schweizer Beiträge zur Kulturgeschichte und Archäologie des Mittelalters, 26), 197 p.

L'éditeur de cet ouvrage s'engage dans une démarche éco-responsable
en utilisant des papiers issus de forêts gérées durablement
www.cnrseditions.fr

La bastide Pons-de-Prinhac

Un lotissement périurbain de Toulouse au XIV^e siècle

Cet ouvrage présente la première mise en évidence archéologique, pour le XIV^e siècle, de la fondation à l'initiative de propriétaires fonciers d'une bastide, un quartier d'habitation hors les murs aux abords d'un grand centre urbain. Ce fait n'était connu que par des documents d'archives. L'étude archéologique révèle les aspects concrets en matière d'architecture et d'urbanisme de cet ensemble qui s'étendait près de la porte Montgaillard, sous l'actuel muséum de Toulouse. L'étude des sources historiques a précisé le contexte politique et social.

L'étude archéologique a d'abord permis de préciser le plan d'urbanisme, les dimensions des parcelles alloties et le réseau de voirie construit pour desservir ce nouveau quartier. En outre, elle a été un des premiers cas d'observation d'un type d'architecture médiévale encore rarement observée, basée sur l'utilisation de la terre crue. Les maisons neuves se caractérisent en effet par des élévations de torchis sur clayonnage reposant sur des solins en terre compactée.

Détruit par un violent incendie, probablement dû à un épisode belliqueux, ce quartier fut abandonné, transformé en jardins et a été ensuite peu impacté par les constructions postérieures. Ces conditions ont permis la découverte d'un important mobilier céramique et métallique laissé sur place. Cet impressionnant corpus, abondant et très varié, constitue une base solide pour dresser un portrait social des habitants de ce quartier et de leurs activités domestiques.

Jérôme Briand est responsable de recherches archéologiques à l'Inrap, spécialisé dans les périodes médiévale et moderne, en France métropolitaine et en Outre-mer.

Pascal Lotti est responsable de recherches archéologiques à l'Inrap en Occitanie. Il intervient régulièrement en contexte urbain, notamment sur des problématiques de compréhension de l'évolution urbanistique.

35 € prix valable en France
ISBN : 978-2-271-14965-7
ISSN : 2118-6472



www.cnrseditions.fr
www.inrap.fr